



**Séance ordinaire du comité exécutif
du mercredi 16 août 2017**

ORDRE DU JOUR PUBLIC

10 – Sujets d'ouverture

10.001 Ordre du jour

CE Direction générale , Cabinet du directeur général

Adoption de l'ordre du jour de la séance du comité exécutif

10.002 L'étude de ce dossier se fera à huis clos

Ce dossier concerne l'adoption de l'ordre du jour consolidé de l'assemblée du prochain conseil municipal. Il sera traité à huis clos

10.003 L'étude de ce dossier se fera à huis clos

Ce dossier concerne l'adoption de l'ordre du jour consolidé de l'assemblée du prochain conseil d'agglomération. Il sera traité à huis clos

20 – Affaires contractuelles

20.001 Contrat d'approvisionnement et de services autres que professionnels

CM Service de l'approvisionnement - 1177360005

Conclure avec Stelem, une division d'Aqua Data inc., une entente-cadre collective pour une période de trente-six mois, pour la fourniture de pièces de rechange pour bornes d'incendie - Appel d'offres public 17-15859 (2 soumissionnaires) (Montant total estimé : 1 108 788,55 \$, taxes incluses)

20.002 Contrat d'approvisionnement et de services autres que professionnels

CM Service de la concertation des arrondissements, Direction des travaux publics - SCA - 1174631009

Accorder un contrat à la firme JMV Environnement inc. pour une durée de deux ans et un contrat à la firme Environnement Routier NRJ inc. pour une durée de quatre ans pour des services de déneigement des chaussées et des trottoirs, avec une option de prolongation d'une année - Dépense maximale totale de 12 615 244,49 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 17-16104 (9 soumissionnaires)

Mention spéciale : Les adjudicataires ont obtenu une autorisation de l'Autorité des marchés financiers

Ce dossier fut soumis à la Commission sur l'examen des contrats - conformité constatée

20.003 Contrat d'approvisionnement et de services autres que professionnels

CE Service des infrastructures voirie et transports - 1173820001

Accorder un contrat à Version Image Plus Inc. pour la fourniture d'éléments de signalisation de chantier et autres outils de communications dans le cadre du projet Sainte-Catherine Ouest, phase 1 - Dépense totale de 167 848,99 \$, taxes incluses (soumission : 145 955,64 \$ + contingences : 21 893,35 \$) - Appel d'offres public 17-16211 (5 soumissionnaires)

20.004 L'étude de ce dossier se fera à huis clos

Ce dossier requiert des vérifications additionnelles avant son approbation finale. En vertu du paragraphe 8 de l'article 8 du Règlement intérieur du comité exécutif relatif à la conduite de ses affaires (RCE 04-008), il sera traité à huis clos

20.005 Contrat d'approvisionnement et de services autres que professionnels

CG Service de l'approvisionnement - 1176133003

Conclure avec Gestion des communications DATA Corp., une entente-cadre pour une période de soixante mois, avec deux options de prolongation de douze mois chacune, pour la fourniture et la livraison, sur demande, de constats d'infraction sur papier à impression thermique pour le Service de police de la Ville de Montréal et les agents de stationnement - Appel d'offres public 17-15929 (1 soumissionnaire) (Montant estimé : 1 516 194,69 \$, taxes incluses)

Compétence d'agglomération : Acte mixte

20.006 Contrat d'approvisionnement et de services autres que professionnels

CG Service du matériel roulant et des ateliers - 1174922009

Accorder un contrat à « Société en commandite Strongco », pour la location de 19 niveleuses articulées pour une période de 5 ans, à raison de cinq mois par année, pour une somme maximale de 4 095 495,73 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 17-16049 (2 soumissionnaires)

Compétence d'agglomération : Acte mixte

Mention spéciale : Ce dossier fut soumis à la Commission sur l'examen des contrats - conformité constatée

20.007 Contrat d'approvisionnement et de services autres que professionnels

CM Service de l'environnement, Direction de la gestion des matières résiduelles - 1170695004

Accorder 2 contrats de collecte et transport des matières recyclables aux firmes : Derichebourg Canada environnement Inc. et Services Ricova Inc. pour des durées de 34 et 34 ½ mois respectivement. Dépense totale de 4 898 987 \$ taxes incluses - Appel d'offres public # 17-15972 - (10 soumissionnaires)

Mention spéciale : Les adjudicataires ont obtenu une autorisation de l'Autorité des marchés financiers

Ce dossier fut soumis à la Commission sur l'examen des contrats - conformité constatée

20.008 Contrat d'approvisionnement et de services autres que professionnels

CG Service de l'approvisionnement - 1177708001

Conclure une entente de gré à gré avec la firme Edilex inc., fournisseur unique, pour une période de 5 ans, avec une option de renouvellement de 5 ans, pour l'acquisition, la paramétrisation, la maintenance et l'abonnement au service ÉDILEXPERT qui permet de générer des documents d'appels d'offres pour la somme de 776 081,25 \$ taxes incluses

Compétence d'agglomération : Acte mixte

20.009 Contrat d'approvisionnement et de services autres que professionnels

CG Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction de l'exploitation immobilière de l'entretien et de l'énergie - 1176292002

Accorder un contrat à la firme « Honeywell Limitée » pour le service d'entretien d'équipements de mécanique du bâtiment - CVAC dans 17 bâtiments du SPVM pour une période de 60 mois à compter du 1er septembre 2017 - Dépense de 2 242 066,54 \$, taxes incluses - Autoriser une dépense, avec indexation, estimée à 2 333 560,86 \$, taxes incluses. Appel d'offres public 17-15949 (3 soumissionnaires).

Compétence d'agglomération : Acte mixte

Mention spéciale : Ce dossier fut soumis à la Commission sur l'examen des contrats - conformité constatée

20.010 Contrat d'approvisionnement et de services autres que professionnels

CG Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction de l'exploitation immobilière de l'entretien et de l'énergie - 1176292003

Accorder 3 contrats à la firme « Honeywell Limitée » pour le service d'entretien d'équipements de mécanique du bâtiment - CVAC dans 58 bâtiments (3 lots) de la Ville pour une période de 60 mois à compter du 1er septembre 2017 - Dépense de 3 933 750,51 \$, taxes incluses / Autoriser une dépense, avec indexation, estimée à 4 094 279,13 \$, taxes incluses / Appel d'offres public 17-15952 (2 soumissionnaires)

Compétence d'agglomération : Acte mixte

Mention spéciale : Ce dossier fut soumis à la Commission sur l'examen des contrats - conformité constatée

20.011 Contrat d'approvisionnement et de services autres que professionnels

CG Service de l'approvisionnement - 1177482004

Conclure avec les firmes Compass Minerals (11 215 172,56 \$), Mines Seleine, une division de K+S Sel Windsor Ltée (5 851 080,62 \$) et la firme technologie de dégivrage Cargill, une division de Cargill Ltée (831 000,21 \$), des ententes-cadres collectives pour une période approximative de 8 mois, pour la fourniture et la livraison de sel de déglacage des chaussées - Appel d'offres public numéro 17-15993 (3 soumissionnaires) (Montant total estimé des ententes : 17 897 253,39 \$, taxes incluses)

Compétence d'agglomération : Acte mixte

Mention spéciale : Ce dossier fut soumis à la Commission sur l'examen des contrats - conformité constatée avec commentaires

20.012 L'étude de ce dossier se fera à huis clos

Ce dossier requiert des vérifications additionnelles avant son approbation finale. En vertu du paragraphe 8 de l'article 8 du Règlement intérieur du comité exécutif relatif à la conduite de ses affaires (RCE 04-008), il sera traité à huis clos

20.013 Contrat d'approvisionnement et de services autres que professionnels

CG Service des grands parcs verdissement et du Mont-Royal - 1176688009

Accorder un contrat de services techniques à Excavation L. Martel inc. pour le tamisage et la préparation de sols d'aménagement du parc Frédéric-Back au CESM et la mise en pile par convoyeur de la terre amendée - Somme maximale révisée de 285 138 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 17-16084 (1 soumissionnaire)

Compétence d'agglomération : Annexe du décret - Parc du complexe environnemental Saint-Michel

20.014 Contrat d'approvisionnement et de services autres que professionnels

CG Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction des transactions immobilières et de la sécurité - 1175147001

Accorder au seul soumissionnaire conforme (3 soumissionnaires sur l'appel d'offre public 17-15668), Groupe de sécurité Garda SENC, un contrat à taux horaire pour la fourniture d'un service d'agence de sécurité et tous les services connexes, tel que défini au document d'appel d'offres, pour une durée maximale de 24 mois débutant le 7 octobre 2017 plus une année d'option, pour un nombre d'heure prévisionnel de 158 184 représentant une dépense estimée à 4 737 301,86 \$, taxes incluses / Ajustement récurrent à la base budgétaire de 822 394 \$ à partir de 2018

Compétence d'agglomération : Cour municipale

Mention spéciale : L'adjudicataire a obtenu une autorisation de l'Autorité des marchés financiers

Ce dossier fut soumis à la Commission sur l'examen des contrats lors de la séance du 15 juin 2107 - conformité constatée

20.015 Contrat d'approvisionnement et de services autres que professionnels

CG Service des technologies de l'information , Direction solutions d'affaires - Sécurité publique et justice - 1175035005

Autoriser la cession, à Gemalto Canada Inc., le contrat conclu avec Compagnie 3M Canada relatif au Système d'empreintes digitales (AFIS) du Service de police de la Ville de Montréal / Autoriser une dépense additionnelle de 399 473,74 \$, taxes incluses, dans le cadre du volet de support et maintenance de ce contrat, pour l'acquisition de 9 nouveaux lecteurs d'empreintes digitales nécessaires à la mise à niveau du Système d'empreintes digitales (AFIS), ainsi que pour les services professionnels se rattachant à une telle mise à niveau, majorant ainsi le montant total du contrat de 4 289 650,68 \$ à 4 689 124,42 \$, taxes incluses / Approuver un projet de contrat de cession et de modification #1 modifiant le volet de support et de maintenance du contrat

Compétence d'agglomération : Éléments de la sécurité publique que sont les services de police, de sécurité civile, de sécurité incendie et de premiers répondants

20.016 Contrat de construction

CM Pierrefonds-Roxboro , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises - 1176765010

Accorder un contrat à Aquaréhab (Canada) inc. pour des travaux de réhabilitation des conduites d'aqueduc par gainage structural et travaux connexes sur les rues Belair, Bellevue, du Belvédère, Belmont, Godard, Bonny et sur le boulevard Gouin entre les rues Sunnybrook et Alexander dans l'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro - Dépense totale de 1 765 983,70 \$, taxes incluses (contrat 1 672 251,01 \$ + incidences 93 732,69 \$) - Appel d'offres public ST-17-07 (3 soumissionnaires)

Mention spéciale : L'adjudicataire a obtenu une autorisation de l'Autorité des marchés financiers

20.017 Contrat de construction

CG Service de l'eau , Direction de l'eau potable - 1177650001

Accorder un contrat à Pronex Excavation inc., pour la construction d'une conduite d'eau de 400 mm sous le boulevard Thimens, les avenues Martin, Jean-Bourdon et Le Mesurier, entre les boulevards Henri-Bourassa et Gouin Ouest - Dépense totale de 4 618 182,83 \$, taxes incluses - Appel d'offres public no 10218 - (7 soumissionnaires)

Compétence d'agglomération : Alimentation en eau et assainissement des eaux

Mention spéciale : L'adjudicataire a obtenu une autorisation de l'Autorité des marchés financiers

Ce dossier fut soumis à la Commission sur l'examen des contrats - conformité constatée

20.018 L'étude de ce dossier se fera à huis clos

Ce dossier requiert des vérifications additionnelles avant son approbation finale. En vertu du paragraphe 8 de l'article 8 du Règlement intérieur du comité exécutif relatif à la conduite de ses affaires (RCE 04-008), il sera traité à huis clos

20.019 Contrat de construction

CE Service de l'eau , Direction de l'eau potable - 1175879001

Accorder un contrat à PSM Technologies Inc., pour la fourniture et l'installation de passerelles et garde-corps en fibres de verre renforcées aux filtres 1 à 6 à l'usine de production d'eau potable de Pierrefonds - somme maximale de 244 318,23 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 10211 - (3 soumissionnaires)

Compétence d'agglomération : Alimentation en eau et assainissement des eaux

Mention spéciale : L'adjudicataire a obtenu une autorisation de l'Autorité des marchés financiers

20.020 L'étude de ce dossier se fera à huis clos

Ce dossier requiert des vérifications additionnelles avant son approbation finale. En vertu du paragraphe 8 de l'article 8 du Règlement intérieur du comité exécutif relatif à la conduite de ses affaires (RCE 04-008), il sera traité à huis clos

20.021 Contrat de construction

CE Service de l'eau , Direction de l'épuration des eaux usées - 1177526021

Accorder un contrat à Groupe Mécano inc. pour des travaux de mécanique pour l'installation de vannes aux réservoirs de stockage de produits chimiques de la station d'épuration des eaux usées Jean-R.-Marcotte - somme maximale de 294 440,70 \$, taxes incluses - Appel d'offres public SP17011-163264-C (4 soumissionnaires)

Compétence d'agglomération : Alimentation en eau et assainissement des eaux

20.022 Contrat de construction

CG Service des infrastructures voirie et transports - 1173493003

Accorder un contrat à la compagnie Les entreprises Michaudville inc., pour des travaux de réfection des infrastructures et aménagement de surface de la rue Ottawa entre les rues Guy et du Séminaire - Griffintown Lot-3A, dans l'arrondissement du Sud-Ouest - Dépense totale de 7 831 000 \$ (contrat: 7 326 000 \$ et incidences : 505 000 \$), taxes incluses - Appel d'offres public 337601 (4 soumissionnaires)

Compétence d'agglomération : Alimentation en eau et assainissement des eaux

Mention spéciale : L'adjudicataire a obtenu une autorisation de l'Autorité des marchés financiers

20.023 Contrat de construction

CE Service de l'eau , Direction de l'épuration des eaux usées - 1177526027

Accorder un contrat à Le Groupe LML Ltée, pour la mise à niveau électrique et d'instrumentation de la station de pompage Cousineau - Somme maximale de 159 845,31 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 3284-AE-17 (2 soumissionnaires)

Compétence d'agglomération : Alimentation en eau et assainissement des eaux

Mention spéciale : L'adjudicataire a obtenu une autorisation de l'Autorité des marchés financiers

20.024 Contrat de construction

CG Service de l'eau , Direction de l'eau potable - 1174753001

Accorder un contrat à Pomerleau Inc. pour la construction de la nouvelle station de pompage Rosemont - Contrat R-2012-03 - Dépense totale de 62 479 359,20 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 10220 (5 soumissionnaires)

Compétence d'agglomération : Alimentation en eau et assainissement des eaux

Mention spéciale : L'adjudicataire a obtenu une autorisation de l'Autorité des marchés financiers

Ce dossier fut soumis à la Commission sur l'examen des contrats - conformité constatée

20.025 L'étude de ce dossier se fera à huis clos

En vertu du paragraphe 8 de l'article 8 du Règlement intérieur du comité exécutif relatif à la conduite de ses affaires (RCE 04-008), ce dossier sera traité à huis clos

20.026 L'étude de ce dossier se fera à huis clos

En vertu du paragraphe 8 de l'article 8 du Règlement intérieur du comité exécutif relatif à la conduite de ses affaires (RCE 04-008), ce dossier sera traité à huis clos

20.027 Contrat de construction

CM Service des infrastructures voirie et transports , Direction des transports - 1177000004

Accorder un contrat à Construction Demathieu & Bard (CDB) inc. pour les travaux de réfection des structures du tunnel St-Rémi situé dans l'arrondissement du Sud-Ouest - Dépense totale de 4 799 261,74 \$, taxes incluses (travaux et contingences: 4 544 609,38 \$ + incidences: 254 652,37 \$, taxes incluses) - Appel d'offres public 300101 - 10 soumissionnaires conformes.

Mention spéciale : L'adjudicataire a obtenu une autorisation de l'Autorité des marchés financiers

Ce dossier fut soumis à la Commission sur l'examen des contrats - conformité constatée avec commentaires

20.028 Contrat de construction

CE Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction de la gestion de projets immobiliers - 1175374001

Accorder un contrat à Construction Batilia inc., pour l'agrandissement de la salle de vélos de l'édifice Chaussegros-de-Léry - Dépense totale de 271 253,35 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 5892 (17 soumissionnaires)

Compétence d'agglomération : Acte mixte

20.029 Contrat de construction

CM Service des infrastructures voirie et transports , Direction des infrastructures - 1177231064

Accorder un contrat aux Pavages Chenail inc., pour des travaux de voirie dans le site du dépôt à neige Newman dans l'arrondissement du Sud-Ouest. Dépense totale de 2 224 042,17 \$ (contrat: 2 134 542,17 \$ + incidences: 89 500,00 \$), taxes incluses. Appel d'offres public 330601 - (3 soumissionnaires)

Mention spéciale : L'adjudicataire a obtenu une autorisation de l'Autorité des marchés financiers

Ce dossier fut soumis à la Commission sur l'examen des contrats - conformité constatée avec commentaires

20.030 Contrat de construction

CM Ville-Marie , Direction des travaux publics - 1170890006

Accorder un contrat à Excavation Loiselle inc., pour les travaux de modifications à la conduite d'égout unitaire de l'ancienne rue des Rivières dans le cadre de la phase 2 du Quartier des gares - Dépense totale de 3 798 419,71 \$, taxes incluses (contrat 3 481 884,73 \$ + incidences 316 534,98 \$) - Appel d'offres public VMP-17-033 - (2 soumissionnaires) / Approuver un projet d'entente entre 44107000 Canada inc. et la Ville de Montréal à cet effet

Mention spéciale : L'adjudicataire a obtenu une autorisation de l'Autorité des marchés financiers

Ce dossier fut soumis à la Commission sur l'examen des contrats - conformité constatée à la majorité

20.031 L'étude de ce dossier se fera à huis clos

En vertu du paragraphe 8 de l'article 8 du Règlement intérieur du comité exécutif relatif à la conduite de ses affaires (RCE 04-008), ce dossier sera traité à huis clos

20.032 Contrat de construction

CM Service des infrastructures voirie et transports , Direction des infrastructures - 1177231067

Accorder un contrat à Sanexen Services Environnementaux inc., pour des travaux de réhabilitation de conduites d'eau secondaires par chemisage sur diverses rues de la ville de Montréal. Dépense totale de 10 506 257,03 \$ (contrat: 10 291 257,03 \$ + incidences: 215 000,00 \$), taxes incluses / Appel d'offres public 333713 - (3 soumissionnaires)

Mention spéciale : L'adjudicataire a obtenu une autorisation de l'Autorité des marchés financiers

Ce dossier fut soumis à la Commission sur l'examen des contrats - conformité constatée

20.033 Contrat de construction

CG Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction de la gestion de projets immobiliers - 1173285002

Accorder un contrat à Construction Socam Ltée pour réaliser les travaux d'agrandissement et de rénovation d'un immeuble administratif de la ville de Montréal situé au 10351 Sherbrooke Est (1106) à Montréal-Est - Dépense totale de 20 517 074,90 \$ (contrat : 16 956 053,10 \$ + incidences : 3 561 021,80 \$), taxes incluses - Appel d'offres public 5873 (5 soumissionnaires)

Compétence d'agglomération : Éléments de la sécurité publique que sont les services de police, de sécurité civile, de sécurité incendie et de premiers répondants

Mention spéciale : L'adjudicataire a obtenu une autorisation de l'Autorité des marchés financiers

Ce dossier fut soumis à la Commission sur l'examen des contrats - conformité constatée

20.034 L'étude de ce dossier se fera à huis clos

En vertu du paragraphe 8 de l'article 8 du Règlement intérieur du comité exécutif relatif à la conduite de ses affaires (RCE 04-008), ce dossier sera traité à huis clos

20.035 Contrat de construction

CM Service des infrastructures voirie et transports , Direction des infrastructures - 1177231063

Accorder un contrat aux Entreprises Claude Chagnon inc., pour des travaux d'égout, de conduites d'eau et de voirie dans la rue Agnès, de la place Guay à la rue Richelieu dans l'arrondissement du Sud-Ouest - Dépense totale de 2 308 945,93 \$ (contrat: 2 063 545,93 \$ + incidences: 245 400 \$), taxes incluses - Appel d'offres public 316003 (3 soumissionnaires)

Mention spéciale : L'adjudicataire a obtenu une autorisation de l'Autorité des marchés financiers

Ce dossier fut soumis à la Commission sur l'examen des contrats - conformité constatée

20.036 Contrat de services professionnels

CG Service de l'eau , Direction de l'épuration des eaux usées - 1177526010

Autoriser une dépense additionnelle de 12 009 228,20 \$ pour compléter les travaux d'ingénierie et d'architecture relatifs à l'unité d'ozonation et l'unité de production d'oxygène de la Station d'épuration des eaux usées Jean-R.-Marcotte / Approuver un projet d'avenant modifiant la convention de services professionnels avec SNC-Lavalin inc. et Réal Paul Architecte (CG14 0470) majorant ainsi le montant total du contrat de 12 025 783,68 \$ à 24 035 011,88 \$, taxes incluses

Compétence d'agglomération : Alimentation en eau et assainissement des eaux

20.037 Contrat de services professionnels

CG Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction planification immobilière - 1175015001

Accorder un contrat de services professionnels à Groupe TBM inc. pour l'évaluation qualitative des immeubles municipaux de la Ville de Montréal, pour une somme maximale de 4 423 318,20 \$ taxes incluses, et approuver les dépenses d'incidences à ce projet, pour un montant de 442 331,82 \$ / Dépense totale de 4 865 650,02 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 17-15662 - (2 soumissionnaires, 1 seul conforme) / Approuver un projet de convention à cette fin

Compétence d'agglomération : Acte mixte

Mention spéciale : L'adjudicataire a obtenu une autorisation de l'Autorité des marchés financiers

Ce dossier fut soumis à la Commission sur l'examen des contrats - conformité constatée avec commentaires

20.038 Contrat de services professionnels

CG Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction de la gestion de projets immobiliers - 1175965002

Accorder un contrat de services professionnels à AEdifica inc. pour les services professionnels d'animation du processus de conception intégrée (PCI) dans le cadre du projet de restauration et de mise aux normes de l'hôtel de ville, situé au 275 rue Notre-Dame Est, pour une somme maximale de 152 715,55 \$, taxes incluses - Appel d'offres public (17-16254) - (2 soumissionnaires, 1 seul conforme) / Approuver un projet de convention à cette fin

Compétence d'agglomération : Acte mixte

20.039 L'étude de ce dossier se fera à huis clos

En vertu du paragraphe 8 de l'article 8 du Règlement intérieur du comité exécutif relatif à la conduite de ses affaires (RCE 04-008), ce dossier sera traité à huis clos

20.040 Contrat de services professionnels

CG Service des technologies de l'information - 1174114001

Conclure deux (2) contrats de services professionnels avec les firmes suivantes, soit Conseillers en gestion et informatique CGI inc. (lot 1 au montant de 4 071 483, 66 \$ taxes incluses) et R3D Conseil inc. (lot 2 au montant de 5 369 240,52 \$ taxes incluses), pour une durée de 24 mois, pour la fourniture sur demande de prestations de services spécialisés en analyse fonctionnelle et en analyse d'affaires / Appel d'offres public 17-16023 - (3 soumissionnaires) / Approuver les projets de convention à cette fin

Compétence d'agglomération : Acte mixte

Mention spéciale : Les adjudicataires ont obtenu une autorisation de l'Autorité des marchés financiers

Ce dossier fut soumis à la Commission sur l'examen des contrats - conformité constatée avec commentaires

20.041 Contrat de services professionnels

CG Service des technologies de l'information - 1177438005

Conclure un contrat de services professionnels avec Conseillers en gestion et informatique CGI inc. pour une durée de 24 mois, pour la fourniture, sur demande, de prestations de services spécialisés en gestion de projets informatiques, pour une somme maximale de 6 809 923, 26 \$, taxes incluses / Appel d'offres public 17-16021 - (7 soumissionnaires) / Approuver le projet de convention à cette fin

Compétence d'agglomération : Acte mixte

Mention spéciale : L'adjudicataire a obtenu une autorisation de l'Autorité des marchés financiers

Ce dossier fut soumis à la Commission sur l'examen des contrats - conformité constatée avec commentaires

20.042 Contrat de services professionnels

CG Service de l'eau , Direction de l'eau potable - 1177689001

Accorder un contrat de services professionnels à SNC-Lavalin inc., pour l'évaluation des actifs de la Direction de l'eau potable du Service de l'eau - Somme maximale de 1 403 418,83 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 17-15613 - (3 soumissionnaires) / Approuver un projet de convention à cette fin

Compétence d'agglomération : Alimentation en eau et assainissement des eaux

Mention spéciale : L'adjudicataire a obtenu une autorisation de l'Autorité des marchés financiers

Ce dossier fut soumis à la Commission sur l'examen des contrats - conformité constatée à la majorité

20.043 Contrat de services professionnels

CG Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction de la gestion de projets immobiliers - 1170652004

Accorder un contrat de services professionnels aux firmes Les Consultants S.M.inc. et Un architecture inc. pour la réalisation du Programme des compteurs d'eau dans des immeubles municipaux pour une somme maximale de 1 249 490,81 \$, taxes incluses - Appel d'offres public (17-16068) - (1 soumissionnaire) / Approuver un projet de convention à cette fin

Compétence d'agglomération : Acte mixte

Mention spéciale : Les adjudicataires ont obtenu une autorisation de l'Autorité des marchés financiers

Ce dossier fut soumis à la Commission sur l'examen des contrats - conformité constatée avec commentaires

20.044 Contrat de services professionnels

CM Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction de la gestion de projets immobiliers - 1170457001

Accorder un contrat de services professionnels aux firmes TLA architectes inc., WSP inc., et Delisle, Despaux et associés inc. pour les travaux de mise aux normes de l'aréna Raymond-Bourque (3112) de l'arrondissement de Saint-Laurent pour une somme maximale de 1 303 439,73 \$, taxes incluses - Appel d'offres public no 17-16007 - 8 soumissionnaires / Approuver un projet de convention à cette fin

Mention spéciale : Les adjudicataires ont obtenu une autorisation de l'Autorité des marchés financiers

Ce dossier fut soumis à la Commission sur l'examen des contrats - conformité constatée avec commentaires

20.045 Contrat de services professionnels

CM Service des infrastructures voirie et transports - 1173827001

Octroyer un contrat à Nippaysage inc. et Les Consultants S.M. inc. pour la fourniture de services professionnels en architecture de paysage et d'ingénierie (civil, environnement, électrique et circulation) pour l'élaboration de l'avant-projet définitif et la préparation des plans et devis du projet d'aménagement du pôle Gadbois pour une somme maximale de 3 109 437,20 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 17-16149 (6 soumissions déposées, 3 soumissions conformes) / Approuver un projet de convention à cette fin

Mention spéciale : Les adjudicataires ont obtenu une autorisation de l'Autorité des marchés financiers

Ce dossier fut soumis à la Commission sur l'examen des contrats - conformité constatée avec commentaires

20.046 Contrat de services professionnels

CG Service des technologies de l'information - 1177438006

Conclure un contrat de services professionnels avec Conseillers en gestion et informatique CGI inc., pour une durée de 24 mois, pour la fourniture, sur demande, de prestations de services spécialisés en architecture TI (logiciel et bureautique), pour une somme maximale de 5 376 856,46 \$, taxes incluses / Appel d'offres 17-16022 - (2 soumissionnaires) / Approuver le projet de convention à cette fin

Compétence d'agglomération : Acte mixte

Mention spéciale : L'adjudicataire a obtenu une autorisation de l'Autorité des marchés financiers

Ce dossier fut soumis à la Commission sur l'examen des contrats - conformité constatée avec commentaires

20.047 Contrat de services professionnels

CG Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction de la gestion de projets immobiliers - 1177737001

Accorder un contrat de services professionnels à la firme BEAUPRÉ MICHAUD ET ASSOCIÉS, ARCHITECTES pour des services professionnels en architecture, en ingénierie (électromécanique, charpente et civil) ainsi que pour des services professionnels de divers consultants afin de réaliser les plans et devis ainsi que la surveillance des travaux liés à la mise aux normes et à la certification LEED de l'hôtel de ville, pour un montant maximal de 7 344 658,32 \$, taxes incluses - Appel d'offres public (17-16188) - (2 soumissionnaires) / Approuver un projet de convention à cette fin

Compétence d'agglomération : Acte mixte

Mention spéciale : L'adjudicataire a obtenu une autorisation de l'Autorité des marchés financiers

Ce dossier fut soumis à la Commission sur l'examen des contrats - conformité constatée avec commentaires

20.048 L'étude de ce dossier se fera à huis clos

En vertu du paragraphe 8 de l'article 8 du Règlement intérieur du comité exécutif relatif à la conduite de ses affaires (RCE 04-008), ce dossier sera traité à huis clos

20.049 Entente

CG Service du développement économique , Direction Entrepreneuriat - 1175175007

Approuver les addenda à l'entente de délégation intervenue entre la Ville de Montréal et deux organismes PME MTL

Compétence d'agglomération : Élément du développement économique qu'est tout centre local de développement

20.050 L'étude de ce dossier se fera à huis clos

Ce dossier requiert des vérifications additionnelles avant son approbation finale. En vertu du paragraphe 8 de l'article 8 du Règlement intérieur du comité exécutif relatif à la conduite de ses affaires (RCE 04-008), il sera traité à huis clos

20.051 Subvention - Contribution financière

CE Service de la culture - 1174407002

Accorder un soutien financier totalisant la somme de 263 000 \$ à 22 organismes culturels, pour le montant indiqué à chacun d'eux, dans le cadre du Programme montréalais d'action culturelle 2017 de l'Entente MCC/Ville 2017-2018

20.052 Subvention - Soutien financier avec convention

CE Service de la diversité sociale et des sports - 1171643002

Accorder un soutien financier totalisant 22 000 \$, pour l'année 2017, soit 11 000 \$ à Association multi-ethnique pour l'intégration des personnes handicapées du Québec pour le projet « L'Inter-Accès » et 11 000 \$ à L'Étoile de Pacho - Réseau d'entraide pour parent d'enfant handicapé pour le projet « Soutien à la famille - Accueil des parents venant de recevoir un nouveau diagnostic », dans le cadre de l'Entente administrative sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales, au titre des Alliances pour la solidarité (Ville-MTESS 2013-2018) / Approuver les projets de convention à cet effet

20.053 Subvention - Soutien financier avec convention

CE Service de la diversité sociale et des sports - 1170706003

Accorder un soutien financier de 30 000 \$ à Centre de justice des Premiers Peuples de Montréal (CJPPM) afin de mettre en place le nouveau programme « Intervention » du CJPPM pour la période se terminant le 31 mars 2018 / Approuver un projet de convention à cet effet

20.054 L'étude de ce dossier se fera à huis clos

Ce dossier requiert des vérifications additionnelles avant son approbation finale. En vertu du paragraphe 8 de l'article 8 du Règlement intérieur du comité exécutif relatif à la conduite de ses affaires (RCE 04-008), il sera traité à huis clos

20.055 L'étude de ce dossier se fera à huis clos

Ce dossier requiert des vérifications additionnelles avant son approbation finale. En vertu du paragraphe 8 de l'article 8 du Règlement intérieur du comité exécutif relatif à la conduite de ses affaires (RCE 04-008), il sera traité à huis clos

30 – Administration et finances

30.001 Administration - Accord de principe / Mandat régulier

CG Service de la culture , Direction Cinéma-Festivals-Événements - 1170679011

Autoriser, à la demande du Festival de la Santé inc., la tenue de l'événement « Marathon et Demi-Marathon Oasis Rock'n' Roll de Montréal » les 23 et 24 septembre 2017, de 8h à 15h30 / Autoriser, selon le parcours et l'horaire joint au sommaire, la fermeture des rues dans les arrondissements de Ville-Marie, Le Plateau Mont-Royal, de Rosemont-La Petite-Patrie et de Villeray-St-Michel-Parc-Extension - Approuver à cette fin un projet de protocole d'entente de soutien technique

Compétence d'agglomération : Annexe du décret - Aide à l'élite sportive et événements sportifs d'envergure métropolitaine, nationale et internationale

30.002 Administration - Accord de principe / Mandat régulier

CM Service des infrastructures voirie et transports , Direction des transports - 1171097003

Accepter, en vertu de l'article 85, 2e alinéa, de la Charte de la Ville de Montréal, deux offres de l'arrondissement du Plateau Mont-Royal de prendre en charge la planification, la coordination et la réalisation des travaux pour : 1. la modification de sections de clôture située sur le terre-plein de l'avenue des Pins, entre l'avenue du Parc et la rue Aylmer; et 2. le réaménagement de l'intersection de la rue Maguire et l'avenue de Gaspé.

30.003 Administration - Accord de principe / Mandat régulier

CM Service de la mise en valeur du territoire , Direction de l'urbanisme - 1176021001

Déposer la Stratégie centre-ville - Soutenir l'élan / Adopter le Plan d'action de la Stratégie centre-ville

30.004 L'étude de ce dossier se fera à huis clos

Ce dossier concerne une réponse du comité exécutif à un rapport de la Commission permanente sur la culture, le patrimoine et les sports. En vertu du paragraphe 8 de l'article 8 du Règlement intérieur du comité exécutif relatif à la conduite de ses affaires (RCE 04-008), il sera traité à huis clos

30.005 L'étude de ce dossier se fera à huis clos

Ce dossier requiert des vérifications additionnelles avant son approbation finale. En vertu du paragraphe 8 de l'article 8 du Règlement intérieur du comité exécutif relatif à la conduite de ses affaires (RCE 04-008), il sera traité à huis clos

30.006 Administration - Accord de principe / Mandat régulier

CG Service des finances , Direction du budget et de la planification financière et fiscale - 1173843003

Adopter la Résolution établissant les quotes-parts révisées (exercice financier de 2017)

Compétence d'agglomération : Acte mixte

30.007 L'étude de ce dossier se fera à huis clos

En vertu du paragraphe 8 de l'article 8 du Règlement intérieur du comité exécutif relatif à la conduite de ses affaires (RCE 04-008), ce dossier sera traité à huis clos

30.008 L'étude de ce dossier se fera à huis clos

En vertu du paragraphe 8 de l'article 8 du Règlement intérieur du comité exécutif relatif à la conduite de ses affaires (RCE 04-008), ce dossier sera traité à huis clos

30.009 Administration - Accord de principe / Mandat régulier

CE Service des infrastructures voirie et transports - 1171009011

Retenir, dans le cadre du projet de réfection de l'autoroute Bonaventure entre les axes 22 et 26, le scénario visant à démolir la bretelle Brennan, entre les rues Brennan et de la Commune, et à ne pas reconstruire une bretelle de remplacement

30.010 Administration - Accord de principe / Mandat régulier

CG Service de la culture , Direction Cinéma-Festivals-Événements - 1167195009

Autoriser, à la demande de « Événements GPCQM », la tenue de l'événement le « Grand Prix cycliste de Montréal » le 10 septembre 2017 de 11 h à 17 h 30 incluant un critérium présenté le 09 septembre le 16h à 19h / Autoriser, selon le parcours et l'horaire joints au sommaire, la fermeture des rues dans les arrondissements Le Plateau Mont-Royal, Ville-Marie, Outremont et Côte-des-Neiges - Notre-Dame-de-Grâce / Autoriser le marquage avec de la peinture sur la surface de la chaussée - Approuver le protocole d'entente de soutien technique

Compétence d'agglomération : Annexe du décret - Aide à l'élite sportive et événements sportifs d'envergure métropolitaine, nationale et internationale

30.011 Administration - Déplacements / Frais de séjour et de représentation

CE Service du greffe - 1170843007

Ratifier la dépense de 404,94 \$ relative au déplacement de M. Denis Coderre, maire de Montréal, les 15 et 16 juillet 2017, à New York City (États-Unis), dans le cadre de la tenue du championnat de Formule E

30.012 L'étude de ce dossier se fera à huis clos

En vertu du paragraphe 8 de l'article 8 du Règlement intérieur du comité exécutif relatif à la conduite de ses affaires (RCE 04-008), ce dossier sera traité à huis clos

30.013 Budget - Budget de fonctionnement / PTI

CE Service de l'Espace pour la vie , Direction de l'exploitation - 1177530002

Autoriser une dépense additionnelle de 137 087 \$ pour l'achat de marchandises aux fins de revente à la Division commercialisation du service de l'Espace pour la vie ainsi qu'un budget additionnel de revenus, pour un montant équivalent

30.014 Budget - Virement / Annulation de crédits

CE Service des ressources humaines , Direction santé et mieux-être - 1174346004

Autoriser, au niveau de compétence d'agglomération, un virement budgétaire de 708 750 \$ déjà inclus au budget total de 2,6 M\$ accordé et transféré au Service des ressources humaines dans le cadre des remboursements en assignation temporaire

Compétence d'agglomération : Acte mixte

30.015 L'étude de ce dossier se fera à huis clos

Ce dossier concerne le règlement d'un litige. En vertu du paragraphe 5 de l'article 8 du Règlement intérieur du comité exécutif relatif à la conduite de ses affaires (RCE 04-008), il sera traité à huis clos

30.016 (AJOUT) L'étude de ce dossier se fera à huis clos

Ce dossier concerne une réponse du comité exécutif à un rapport de la Commission sur l'inspecteur général. En vertu du paragraphe 8 de l'article 8 du Règlement intérieur du comité exécutif relatif à la conduite de ses affaires (RCE 04-008), il sera traité à huis clos

30.017 (AJOUT) L'étude de ce dossier se fera à huis clos

Ce dossier concerne une réponse du comité exécutif à un rapport de la Commission sur l'inspecteur général. En vertu du paragraphe 8 de l'article 8 du Règlement intérieur du comité exécutif relatif à la conduite de ses affaires (RCE 04-008), il sera traité à huis clos

40 – Réglementation

40.001 Ordonnance - Autre sujet

CE Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles , Direction de la culture des sports des loisirs et du développement social - 1172971002

Autoriser la garde temporaire d'animaux de ferme sur le territoire de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles dans le cadre d'événements publics

40.002 L'étude de ce dossier se fera à huis clos

En vertu du paragraphe 8 de l'article 8 du Règlement intérieur du comité exécutif relatif à la conduite de ses affaires (RCE 04-008), ce dossier sera traité à huis clos

40.003 Règlement - Avis de motion et adoption d'un projet de règlement

CM Commission des services électriques , Bureau du Président de la commission - 1170025004

Adopter un règlement modifiant le règlement sur la subvention à la modification du raccordement du service électrique de certains bâtiments (R.R.V.M. chapitre S-6.01) afin d'y ajouter le secteur de la rue Saint-Grégoire (entre la rue Saint-Denis et l'avenue Papineau)

40.004 Règlement - Avis de motion et adoption d'un projet de règlement

CM Service des finances , Direction du budget et de la planification financière et fiscale - 1173843005

Adopter le Règlement modifiant le Règlement intérieur de la Ville sur la délégation de pouvoirs du conseil de la Ville aux conseils d'arrondissements (02-002) afin de déléguer aux arrondissements l'application de tout règlement de l'ARTM mettant en place une redevance de transport

40.005 Règlement - Avis de motion et adoption d'un projet de règlement

CM Service des infrastructures voirie et transports , Direction des transports - 1174520002

Adopter un règlement modifiant le Règlement identifiant les réseaux de voirie artérielle et locale (02-003) par le remplacement de l'annexe 1 « Réseau artériel administratif, Ville de Montréal, 2016 » par l'annexe 1 « Réseau artériel administratif, Ville de Montréal, 2017 »

40.006 Règlement - Avis de motion et demande de dispense de lecture

CM Service de la mise en valeur du territoire , Direction de l'urbanisme - 1172622007

Modifier le Règlement intérieur du conseil de la Ville sur la délégation de pouvoirs du conseil de la Ville au comité exécutif en matière d'aménagement et d'urbanisme pour permettre au comité exécutif de transmettre au ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire les demandes de dérogations en vertu du décret 777-2017 adopté par le Gouvernement du Québec le 19 juillet 2017

40.007 Règlement - Emprunt

CE Service des infrastructures voirie et transports - 1176086005

Ne pas donner suite à l'avis de motion par le conseil municipal à l'assemblée du 12 juin 2017 (CM17 0800) afin de financer divers travaux en lien au projet de la rue Peel

40.008 L'étude de ce dossier se fera à huis clos

En vertu du paragraphe 8 de l'article 8 du Règlement intérieur du comité exécutif relatif à la conduite de ses affaires (RCE 04-008), ce dossier sera traité à huis clos

40.009 Règlement de la Société de transport de Montréal

CG Société de transport de Montréal - 1170854003

Approuver le règlement R-158-1 modifiant le règlement R-158 autorisant un emprunt de 31 239 000 \$ pour financer la rénovation de l'édifice du 2000 Berri, afin de modifier les objets et le libellé du règlement ainsi que d'augmenter le montant de l'emprunt à 36 721 000 \$

Compétence d'agglomération : Transport collectif des personnes

40.010 Règlement de la Société de transport de Montréal

CG Société de transport de Montréal - 1170854004

Approuver le règlement R-170 autorisant un emprunt de 249 723 966 \$ pour financer la construction du nouveau centre de transport Bellechasse

Compétence d'agglomération : Transport collectif des personnes

40.011 L'étude de ce dossier se fera à huis clos

En vertu du paragraphe 8 de l'article 8 du Règlement intérieur du comité exécutif relatif à la conduite de ses affaires (RCE 04-008), ce dossier sera traité à huis clos

40.012 Règlement de la Société de transport de Montréal

CG Société de transport de Montréal - 1170854006

Approuver le règlement R-172 autorisant un emprunt de 28 929 174 \$ pour financer le projet "Remplacement des véhicules de service - Phase 2"

Compétence d'agglomération : Transport collectif des personnes

40.013 Règlement de la Société de transport de Montréal

CG Société de transport de Montréal - 1170854007

Approuver le règlement R-173 autorisant un emprunt de 69 002 080 \$ pour financer le projet "Vision CA et RDA"

Compétence d'agglomération : Transport collectif des personnes

60 – Information

60.001 L'étude de ce dossier se fera à huis clos

En vertu du paragraphe 8 de l'article 8 du Règlement intérieur du comité exécutif relatif à la conduite de ses affaires (RCE 04-008), ce dossier sera traité à huis clos

60.002 Dépôt

CE Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction des transactions immobilières et de la sécurité - 1174396012

Prendre acte du rapport mensuel des décisions déléguées concernant les transactions d'acquisition ou d'aliénation d'un immeuble (terrain) d'une valeur maximale de 25 000 \$, couvrant la période du 1er juillet 2017 au 31 juillet 2017, conformément au Règlement intérieur du comité exécutif sur la délégation de pouvoirs aux fonctionnaires et employés (RCE 02-004).

70 – Autres sujets

70.001 Levée de la séance

CE Direction générale . Cabinet du directeur général

Levée de la séance

| | |
|---|-----------|
| Nombre d'articles de niveau décisionnel CE : | 26 |
| Nombre d'articles de niveau décisionnel CM : | 24 |
| Nombre d'articles de niveau décisionnel CG : | 41 |

CE : 10.002
2017/08/16 08:30



L'ÉTUDE DE CE DOSSIER SE FERA
À HUIS CLOS

CE : 10.003
2017/08/16 08:30



L'ÉTUDE DE CE DOSSIER SE FERA
À HUIS CLOS



Dossier # : 1177360005

| | |
|---|--|
| Unité administrative responsable : | Service de l'approvisionnement , Direction , Division de l'acquisition de biens et services , Approvisionnement stratégique et collectif |
| Niveau décisionnel proposé : | Conseil municipal |
| Projet : | - |
| Objet : | Conclure avec la firme Stelem, une division d'Aqua Data inc., une entente-cadre collective pour une période de trente-six (36) mois, pour la fourniture de pièces de rechange pour bornes d'incendie à la suite de l'appel d'offres public 17-15859 au montant total estimé de 1 108 788,55 \$, taxes incluses. (2 soumissionnaires conformes) |

1. de conclure avec la firme Stelem, une division d'Aqua Data inc., une entente-cadre collective pour une période de trente-six (36) mois, pour la fourniture de pièces de rechange pour bornes d'incendie - Appel d'offres public 17-15859 au montant total estimé de 1 108 788,55 \$, toutes taxes incluses. La durée est de trente-six (36) mois à partir du 22 août 2017 au 21 août 2020.

2. d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets des arrondissements, des services corporatifs, et ce au rythme des besoins à combler.

Signé par Benoit DAGENAI **Le** 2017-06-17 15:29

Signataire :

Benoit DAGENAI

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Services institutionnels

IDENTIFICATION

Dossier # :1177360005

| | |
|---|--|
| Unité administrative responsable : | Service de l'approvisionnement , Direction , Division de l'acquisition de biens et services , Approvisionnement stratégique et collectif |
| Niveau décisionnel proposé : | Conseil municipal |
| Projet : | - |
| Objet : | Conclure avec la firme Stelem, une division d'Aqua Data inc., une entente-cadre collective pour une période de trente-six (36) mois, pour la fourniture de pièces de rechange pour bornes d'incendie à la suite de l'appel d'offres public 17-15859 au montant total estimé de 1 108 788,55 \$, taxes incluses. (2 soumissionnaires conformes) |

CONTENU

CONTEXTE

Conclure avec la firme Stelem, une division d'Aqua Data inc., une entente-cadre collective pour une période de trente-six (36) mois à partir du 22 août 2017, pour la fourniture de pièces de rechange pour bornes d'incendie tenues en inventaire dans les différents magasins et dépôts de la Ville de Montréal, à la suite de l'appel d'offres public 17-15859. Des ententes-cadres collectives pour la fourniture de pièces de rechange pour bornes incendie sont mises à la disposition des arrondissements depuis 2005. L'entente-cadre collective, actuellement en vigueur, d'un montant total estimé de 765 007,62 \$, taxes incluses, incluant la prolongation de douze (12) mois a été conclue avec la firme Albert Viau, division Emco Corporation à la suite de l'appel d'offres 14-13300 et a été octroyée le 16 juin 2014, dont l'échéance est le 15 juin 2017.

Selon les dernières données disponibles, l'entente-cadre collective actuelle a été consommée à environ 84,22 % du montant total estimé de l'entente, soit 644 289,42 \$, taxes incluses.

Cette entente-cadre collective est gérée par le Service de l'approvisionnement. La Ville octroie le contrat en entier au plus bas soumissionnaire conforme. Chaque requérant ainsi que les services centraux confirment leurs achats par des bons de commande auprès de l'adjudicataire, au fur et à mesure de leurs besoins. Le Service de l'approvisionnement assure la coordination de l'appel d'offres et de la gestion contractuelle de l'entente-cadre.

L'appel d'offres public 17-15859 a été publié sur le système électronique d'appel d'offres (SEAO) ainsi que dans le journal Le Devoir. La publication s'est faite sur une période de trente-six (36) jours civils, soit du 20 mars 2017 au 24 avril 2017. Deux addenda ont été publiés les 4 avril et 11 avril 2017 pour préciser des informations au bordereau de soumission ainsi que pour reporter la date d'ouverture au 24 avril 2017. Les soumissions reçues sont valides pour cent quatre-vingts (180) jours civils, soit jusqu'au 21 octobre 2017.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CM16 0730 - 21 juin 2016 - Exercer l'option de prolongation de 12 mois de l'entente-cadre collective avec Albert Viau, division Emco Corporation, pour la fourniture de pièces de rechange pour les bornes d'incendie - Appel d'offres public 14-13300 (5 soum.) - Montant de l'entente 765 007,62 \$, taxes incluses;

CM14 0612 - 16 juin 2014 - Conclure avec Albert Viau, division Emco Corporation, une entente-cadre collective d'une durée de 24 mois, avec une option de prolongation de 12 mois, pour la fourniture de pièces de rechange pour les bornes d'incendie - Appel d'offres public 14-13300 (5 soum.) - Montant de l'entente 510 005,08 \$, taxes incluses;

CE11 0065 - 19 janvier 2011 - Conclure avec Albert Viau Div. de Emco Corp. une entente-cadre collective, d'une durée de 36 mois, pour la fourniture de pièces de borne d'incendie - Appel d'offres public 10-11352 (2 soum.) - Montant de l'entente 418 372,55 \$, taxes incluses.

DESCRIPTION

Sur le plan qualitatif :

La Ville de Montréal dispose d'environ 30 000 bornes d'incendie sur son territoire, composé majoritairement de trois (3) grandes marques distinctes. Dans le but d'assurer la compatibilité des pièces de remplacement de plus de la moitié de l'inventaire des bornes, la Ville a exigé les pièces de rechange de marque Clow Canada inc.

La garantie offerte pour l'ensemble des produits de marque Clow est d'une durée de 12 ans contre les vices de fabrication, pièces, frais de main-d'oeuvre et d'installation.

Sur le plan quantitatif :

Les quantités prévues lors de l'appel d'offres 17-15859 ont été estimées en fonction des consommations des dix-neuf (19) arrondissements de la Ville et des services centraux. L'appel d'offres a été constitué en collaboration avec les utilisateurs en arrondissement et des services centraux ainsi qu'avec la Division logistique du Service de l'approvisionnement. Les prévisions sont fournies à titre indicatif seulement et n'engagent aucunement la Ville à acheter la totalité de ces quantités. Les quantités réelles requises seront déterminées en fonction, notamment, des interventions à effectuer sur les bornes d'incendie.

Puisqu'il s'agit de produits à consommation considérable, nous avons exigé une garantie de soumission égale à 2 % du montant total de la soumission, toutes taxes comprises. De plus, nous avons demandé une garantie d'exécution équivalente à 10 % de la valeur totale du contrat.

Après avoir consulté les principaux utilisateurs ainsi que l'évolution des données disponibles sur Statistique Canada, une baisse de prix pour la fourniture des pièces de rechanges de bornes d'incendie par rapport aux prix obtenus lors du dernier appel d'offres, semble être peu réaliste.

Le prix de la matière première :

Les informations provenant des fournisseurs ainsi que les données disponibles sur Statistique Canada, convergent dans le sens d'une variation de prix légèrement à la hausse dans ce secteur lors de la dernière année.

La variation du tableau des indices des prix des produits industriels (IPPI) 3329-0075 indique une hausse moyenne de 2 % pour les trente-six (36) derniers mois. Cependant, il

est à noter que les indices des dix-huit (18) derniers mois sont plus élevés que les dix-huit (18) premiers, ce qui laisse croire à une tendance à la hausse pour les mois à venir.

Prix fermes

Il est à noter que la conclusion de l'entente-cadre collective est ferme pour une période de trente-six (36) mois. Donc, elle n'est pas soumise à l'indexation des prix. Ainsi, nous avons considéré l'ensemble de nos études pour l'estimation du projet d'approvisionnement collectif.

JUSTIFICATION

Conformément à l'article 477.4 de la Loi sur les cités et villes, le Service de l'approvisionnement a effectué un estimé préalable de la dépense s'élevant à 1 123 201,13 \$, taxes incluses, pour les trois (3) prochaines années. Cette estimation est basée sur les prévisions de consommation des dix-neuf (19) arrondissements ainsi que des services centraux, en fonction des prix moyens obtenus par le regroupement d'achats lors du précédent appel d'offres, avec une majoration des prix de 3 % pour les articles au bordereau de soumission. Cette majoration inclut, notamment, l'inflation et la faible variation du coût des matières premières.

Preneurs de cahier des charges : deux (2)

- Stelem, une division d'Aqua Data inc.;
- Réal Huot inc.

Soumissionnaires : deux (2)

- Stelem, une division d'Aqua Data inc.;
- Réal Huot inc.

| Firmes soumissionnaires | Prix de base (sans taxes) | Autre (préciser) | Total (avec taxes) |
|---|------------------------------|---------------------|-----------------------|
| Stelem, une division d'Aqua Data inc. | 964 373,60 \$ | | 1 108 788,55 \$ |
| Réal Huot inc. | 972 081,01 \$ | | 1 117 650,14 \$ |
| Dernière estimation réalisée | | | 1 123 201,13 \$ |
| Coût moyen des soumissions conformes <i>(total du coût des soumissions conformes / nombre de soumissions)</i> | | | 1 113 219,34 \$ |
| Écart entre la moyenne et la plus basse conforme (%) <i>((coût moyen des soumissions conformes - la plus basse) / la plus basse) x 100</i> | | | 0,40 % |
| Écart entre la plus haute et la plus basse conformes (\$) <i>(la plus haute conforme - la plus basse conforme)</i> | | | 8 861,59 \$ |
| Écart entre la plus haute et la plus basse conformes (%) <i>((la plus haute conforme - la plus basse conforme) / la plus basse) x 100</i> | | | 0,80 % |
| Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (\$) <i>(la plus basse conforme - estimation)</i> | | | - 14 412 ,58 \$ |
| Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (%) <i>((la plus basse conforme - estimation) / estimation) x 100</i> | | | - 1,30 % |

| | |
|--|-------------|
| Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (\$) <i>(la deuxième plus basse – la plus basse)</i> | 8 861,59 \$ |
| Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (%) <i>((la deuxième plus basse – la plus basse) / la plus basse) x 100</i> | 0,80 % |

Avant d'entamer l'analyse proprement dite des soumissions, nous avons procédé aux vérifications d'usage liées à une éventuelle inscription de l'un des soumissionnaires sur l'une des listes qui nous obligerait à considérer le rejet ou la restriction pour certaines des soumissions reçues.

Aucun des soumissionnaires dans ce dossier ne doit être déclaré non conforme en vertu de la Politique de gestion contractuelle ou n'est inscrit au Registre des entreprises non admissibles.

Le présent dossier d'appel d'offres ne requiert pas la présentation d'une attestation de l'Autorité des marchés financiers.

L'adjudicataire recommandé, par sa soumission, affirme s'être conformé en tout point à la Politique de gestion contractuelle de la Ville de Montréal.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le coût de fabrication a été influencé par la légère augmentation du prix de l'acier et des matières premières, de la faiblesse du dollar canadien et de l'inflation.

Le montant total estimé de l'entente-cadre collective est de 1 108 788,55 \$, taxes incluses, soit de 343 780,93 \$ de plus que l'entente précédente qui était d'un montant, incluant la prolongation de 12 mois, de 765 007,62 \$, taxes incluses. L'augmentation est principalement due à l'ajout de différentes pièces de rechange n'apparaissant pas à l'entente précédente. Il s'agit d'une entente-cadre collective sans imputation budgétaire. Les achats seront effectués sur demande. Chaque bon de commande devra faire l'objet d'une approbation de crédits.

L'écart de prix entre ces ententes se justifie par une stratégie de regroupement mise en place par le Service de l'approvisionnement. Une faible augmentation du coût des matières premières libellé en devise américaine, ainsi qu'une baisse de la devise canadienne, a fait stabiliser les prix des pièces de recharges des bornes d'incendie, requises aux opérations de maintenance du réseau égout et aqueduc de la Ville. La stratégie d'une entente de trois (3) années fermes est bénéfique pour la Ville, car le prix moyen des articles est resté stable.

En comparaison avec les données de 2014, l'indice des prix des produits industriels (IPPI) publié par Statistique Canada ainsi que l'inflation a engendré une majoration de 2 % du prix moyen pour les pièces de recharges des bornes d'incendie.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

N/A

IMPACT(S) MAJEUR(S)

L'absence d'une entente-cadre collective alourdirait le processus d'approvisionnement en obligeant la négociation à la pièce en plus de faire perdre à la Ville la possibilité d'économie d'échelle. De plus, en laissant le soin à chaque utilisateur de procéder à leurs achats, la

sécurité du réseau pourrait être compromise (ex. : pièces qui ne répondent pas aux normes de la Ville ou à la réglementation en vigueur).

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Une communication sera transmise aux utilisateurs internes par le biais d'un bulletin « Info-achats » afin de les informer de la conclusion de l'entente-cadre ainsi que des modalités d'achat convenues.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Émission de l'entente-cadre collective à la suite de l'adoption de la résolution.

- Comité exécutif : le 13 août 2017.
- Conseil municipal : le 25 septembre 2017.
- Début du contrat prévu : le 25 septembre 2017.
- Fin du contrat : 26 septembre 2020.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Étienne LANGLOIS
Agent d'approvisionnement niveau 2

ENDOSSÉ PAR

Isabelle LAZURE
Chef de section

Le : 2017-06-15

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
SERVICE**

Benoit DAGENAI
Directeur général adjoint

Tél : 514 872-9466

Approuvé le : 2017-06-17



Dossier # : 1174631009

| | |
|---|--|
| Unité administrative responsable : | Service de la concertation des arrondissements , Direction des travaux publics - SCA , Division du soutien technique et opérationnel |
| Niveau décisionnel proposé : | Conseil municipal |
| Projet : | - |
| Objet : | Accorder un contrat à la firme JMV Environnement inc. pour une durée de deux ans et un contrat à la firme Environnement Routier NRJ inc. pour une durée de quatre ans pour des services de déneigement des chaussées et des trottoirs, avec une option de prolongation d'une année - Dépense maximale totale de 12 615 244,49\$, taxes incluses - Appel d'offres public 17-16104 - 9 soumissionnaires. |

Il est recommandé:

1. d'accorder une contrat à la firme JMV Environnement inc. pour une durée de deux ans et un contrat à la firme Environnement Routier NRJ inc. pour une durée de quatre ans, plus bas soumissionnaires conformes, pour des services de déneigement des chaussées et des trottoirs, avec une option de prolongation d'une année, pour la somme maximale de 12 615 244,49\$ conformément aux documents de l'appel d'offres public 17-16104 et au tableau des prix reçus joint à l'intervention du Service de l'approvisionnement:

2. d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Signé par Alain DUFORT **Le** 2017-07-27 08:45

Signataire : Alain DUFORT

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Arrondissement de Ville-Marie
et Concertation des arrondissements

IDENTIFICATION

Dossier # :1174631009

| | |
|---|--|
| Unité administrative responsable : | Service de la concertation des arrondissements , Direction des travaux publics - SCA , Division du soutien technique et opérationnel |
| Niveau décisionnel proposé : | Conseil municipal |
| Projet : | - |
| Objet : | Accorder un contrat à la firme JMV Environnement inc. pour une durée de deux ans et un contrat à la firme Environnement Routier NRJ inc. pour une durée de quatre ans pour des services de déneigement des chaussées et des trottoirs, avec une option de prolongation d'une année - Dépense maximale totale de 12 615 244,49\$, taxes incluses - Appel d'offres public 17-16104 - 9 soumissionnaires. |

CONTENU

CONTEXTE

Depuis janvier 2016, le Service de la concertation des arrondissements est responsable de la planification intégrée des opérations de déneigement, du lancement des appels d'offres et l'octroi des contrats s'y rattachant.

En avril dernier, un appel d'offres a été lancé en vue d'octroyer deux contrats pour les arrondissements de Ahuntsic-Cartierville et d'Outremont pour des opérations de déneigement des chaussées et des trottoirs.

Le lancement a eu lieu le 12 avril 2017. Un avis a été publié dans SEAO et Le Devoir. Quatre addendas ont été publiés:

- Addenda #1: L'addenda #1 a servi à faire parvenir aux preneurs de cahiers des charges le bordereau de soumission électronique;
- Addenda #2: L'addenda #2 a été publié afin de répondre à diverses questions des preneurs de cahier des charges.
- Addenda #3: L'addenda #3 a été publié afin de répondre à diverses questions des preneurs de cahier des charges. Au total, quatorze réponses ont été données.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

Ahuntsic-Cartierville:

CA12 090259 - 24 septembre 2012 - Accorder à A & O Gendron Inc., le plus bas soumissionnaire conforme, un contrat de déneigement N12-11 pour un montant approximatif annuel de 1 777 931,78 \$ taxes incluses pour une durée de 5 ans (2012 à 2017) et à Transport Gilbert Hamelin Inc, le plus bas soumissionnaire conforme, un contrat de déneigement N12-18, pour un montant approximatif annuel de 895 407,59 \$ taxes incluses pour une durée de 5 ans (2012 à 2017) - Soumission 12-12312

Outremont:

CM16 0933 - 23 août 2016 - Autoriser une dépense additionnelle de 2 458 086,39 \$, taxes incluses, pour la prolongation d'un contrat de déneigement de l'arrondissement d'Outremont

accordé à l'entreprise Environnement Routier NRJ Inc. (AO 12-12091) majorant ainsi le montant total du contrat de 8 565 619\$ à 11 023 705,39 \$, taxes incluses

CA15 160232 - 6 juillet 2015 - Autoriser une dépense de 2 146 132,52 \$ (incluant les taxes) pour le renouvellement du contrat ayant pour objet le déneigement et divers travaux connexes, excluant les ruelles et les stationnements, pour la saison hivernale 2015-2016 et renouveler le contrat octroyé à la firme « Environnement routier NRJ inc. », plus bas soumissionnaire conforme, suite à l'appel d'offres public 12-12091 (2 soumissionnaires conformes) - Dépense provenant du budget de fonctionnement.

CA15 160199 - 1er juin 2015 - Autoriser une dépense supplémentaire de 171 327,78 \$ (taxes incluses) pour le contrat de déneigement à la compagnie Environnement Routier NRJ inc. pour la saison hivernale 2014-2015 - Dépense provenant du surplus réserve neige

CA14 160217 - 2 juin 2013 - Autoriser une dépense supplémentaire de 169 216,78 \$ (incluant les taxes) pour le contrat de déneigement de la firme Environnement Routier NRJ inc. pour la saison hivernale 2013-2014 - Budget de fonctionnement

CA13 160182 - 3 juin 2013 - Autoriser une dépense approximative de 1 993 218 \$, montant qui sera ajusté selon l'IPC à venir de septembre 2013, pour le renouvellement du contrat ayant pour objet le déneigement et divers travaux connexes, excluant les ruelles et les stationnements, à la firme « Environnement Routier NRJ inc. » pour la saison hivernale 2013-2014 - Budget de fonctionnement

CA12 160218 - 4 juin 2012 - Octroyer un contrat ayant pour objet les opérations de déneigement et divers travaux connexes à la firme « Environnement Routier NRJ inc. », pour la période hivernale 2012-2013, avec possibilité de renouveler pour quatre années additionnelles, en considération d'un montant approximatif de 1 993 218,10 \$ taxes incluses pour la première année, appel d'offres public no.12-12091, deux (2) soumissionnaires conformes

DESCRIPTION

Les contrats de déneigement incluent les opérations de déblaiement des chaussées, des trottoirs et de certaines ruelles, la fourniture et l'épandage de fondants et d'abrasifs sur les trottoirs et le chargement de la neige. Les normes contractuelles permettent également le soufflage de la neige en bordure de rue, si souhaité.

Le contrat est d'une durée de deux saisons hivernales pour Ahuntsic-Cartierville et de quatre saisons hivernales pour Outremont. Les durées variables des contrats sont nécessaires pour répartir le plus équitablement possible dans le temps le renouvellement des contrats.

Toutes les normes opérationnelles sont désormais harmonisées afin de respecter les exigences de la Politique de déneigement de la Ville.

JUSTIFICATION

Au total, le cahier des charges a été acheté 27 fois sur le site de SEAO. La Ville a reçu 8 soumissions pour le contrat AHU-108-1719 et 2 soumissions pour le contrat OUT-101-1721. 30 % des preneurs de cahiers des charges ont donc déposé une soumission pour le contrat à Ahuntsic-Cartierville et 7 % pour le contrat d'Outremont.

Comme les contrats ont une valeur supérieure à un million de dollars, les adjudicataires devaient détenir leur attestation de l'Autorité des marchés financiers pour soumissionner. Leurs autorisations sont en pièce jointe.

Les entreprises suivantes ont remporté les contrats :

| Adjudicataire | Contrat |
|--------------------------------|--------------|
| JMV environnement inc. | AHU-108-1719 |
| Environnement Routier NRJ inc. | OUT-101-1721 |
| TOTAL | |

| Contrat AHU-108-1719 | | |
|---|---------------------|-----------------|
| Soumissions conformes | Coût de base annuel | Total (2 ans) |
| JMV environnement inc. | 1 029 957,55 \$ | 2 059 915,10 \$ |
| Transport Gilbert Hamelin inc. | 1 090 486,71 \$ | 2 180 973,42 \$ |
| 9166-6222 Québec inc. | 1 139 988,63 \$ | 2 279 977,25 \$ |
| Les Excavations Gilbert Théorêt inc. | 1 144 202,46 \$ | 2 288 404,91 \$ |
| ProQuip | 1 263 489,02 \$ | 2 526 978,04 \$ |
| Les Entrepreneurs Bucaro | 1 335 538,11 \$ | 2 671 076,21 \$ |
| Ramcor Construction inc. | 1 436 463,07 \$ | 2 872 926,13 \$ |
| Les Entreprises Canbec Construction inc. | 1 448 064,14 \$ | 2 896 128,27 \$ |
| Dernière estimation réalisée | 1 152 126,00 \$ | 2 304 252,00 \$ |
| Coût moyen des soumissions conformes reçues <i>(total du coût des soumissions conformes reçues / nombre de soumissions)</i> | | 2 472 047,42 \$ |
| Écart entre la moyenne et la plus basse conforme (%) <i>((coût moyen des soumissions conformes - la plus basse) / la plus basse) X 100</i> | | 20% |
| Écart entre la plus haute et la plus basse conforme (\$) <i>(la plus haute conforme - la plus basse conforme)</i> | | 836 213,17 \$ |
| Écart entre la plus haute et la plus basse conforme (%) <i>((la plus haute conforme - la plus basse conforme) / la plus basse) X 100</i> | | 41% |
| Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (\$) <i>(la plus basse conforme - estimation)</i> | | (244 336,90 \$) |
| Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (%) <i>((la plus basse conforme - estimation) / estimation) X 100</i> | | -11% |
| Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (\$) <i>(la deuxième plus basse - la plus basse)</i> | | 121 058,32 \$ |
| Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (%) <i>((la deuxième plus basse - la plus basse) / la plus basse) X 100</i> | | 6% |

| OUT-101-1721 | | |
|---|----------------------------|----------------------|
| Soumissions conformes | Coût de base annuel | Total (4 ans) |
| Environnement Routier NRJ inc. | 2 043 945,07 \$ | 8 175 780,27 \$ |
| ProQuip | 2 288 864,81 \$ | 9 155 459,25 \$ |
| Dernière estimation réalisée | 1 747 321,00 \$ | 6 989 284,00 \$ |
| Coût moyen des soumissions conformes reçues <i>(total du coût des soumissions conformes reçues / nombre de soumissions)</i> | | 8 665 619,76 \$ |
| Écart entre la moyenne et la plus basse conforme (%) <i>((coût moyen des soumissions conformes - la plus basse) / la plus basse) X 100</i> | | 6% |
| Écart entre la plus haute et la plus basse conforme (\$) <i>(la plus haute conforme - la plus basse conforme)</i> | | 979 678,98 \$ |
| Écart entre la plus haute et la plus basse conforme (%) <i>((la plus haute conforme - la plus basse conforme) / la plus basse) X 100</i> | | 12% |
| Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (\$) <i>(la plus basse conforme - estimation)</i> | | 1 186 496,27 \$ |
| Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (%) <i>((la plus basse conforme - estimation) / estimation) X 100</i> | | 17% |
| Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (\$) <i>(la deuxième plus basse - la plus basse)</i> | | 979 678,98 \$ |
| Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (%) <i>((la deuxième plus basse - la plus basse) / la plus basse) X 100</i> | | 12% |

Environnement Routier NRJ inc. obtient donc pour au moins la troisième fois consécutive le contrat de déneigement d'Outremont. Comme la valeur du contrat est supérieure à deux millions de dollars, ce contrat est soumis à la Commission sur l'examen des contrats.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le prix du plus bas soumissionnaire conforme pour chacun des contrats a été majoré pour compenser l'augmentation de l'IPC (1,1 % à partir de la deuxième année du contrat) et pour couvrir, en termes de précipitations, 75 % des hivers (majoration de 21,5 %). Le montant total demandé pour chacun des contrats est présenté dans le tableau suivant. Le détail des calculs peut être consulté en pièce jointe.

| Adjudicataire | Contrat | Montant (TTC) |
|--------------------------------|----------------|-------------------------|
| JMV environnement inc. | AHU-108-1719 | 2 516 562,23 \$ |
| Environnement Routier NRJ inc. | OUT-101-1721 | 10 098 682,26 \$ |
| TOTAL | | 12 615 244,49 \$ |

Les crédits prévus pour ce contrat sont disponibles dans le budget du Service de la concertation des arrondissements.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

N/A

IMPACT(S) MAJEUR(S)

L'octroi des contrats plusieurs mois avant le début de la saison hivernale permet à la Ville d'effectuer l'inspection et l'enregistrement de toute la machinerie des entrepreneurs et de

former les arrondissements sur les nouvelles normes du cahier des charges.
Cette période de temps entre l'octroi et le début des opérations permet aussi aux entrepreneurs de planifier et d'organiser leurs activités. Ceci répond à une des recommandations du Rapport sur le déneigement et ses pratiques à Montréal du BIG.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

N/A

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Début des contrats: 15 novembre 2017

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Validation du processus d'approvisionnement :
Service de l'approvisionnement , Direction (Alexandre MUNIZ)

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Daniel BOUGIE)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

André BRIDEAU, Outremont
Louis LAPOINTE, Ahuntsic-Cartierville

Lecture :

Louis LAPOINTE, 23 mai 2017

RESPONSABLE DU DOSSIER

Valérie MATTEAU
Conseillère en planification / Chef d'équipe

ENDOSSÉ PAR

Richard ACHILLE
Chef de division- soutien technique et opérationnel

Le : 2017-05-17

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
DIRECTION**

André HAMEL
Directeur travaux publics

Approuvé le : 2017-05-19

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
SERVICE**

Guylaine BRISSON
Directrice

Approuvé le : 2017-05-19

Service du greffe

Division des élections, du soutien aux commissions et de la réglementation
275, rue Notre-Dame Est, bureau R-134
Montréal (Québec) H2Y 1C6

Commission permanente sur l'examen des contrats

La commission :

Présidente

*Mme Émilie Thuillier
Arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville*

Vice-présidente

*Mme Karine Boivin Roy
Arrondissement de Mercier – Hochelaga-
Maisonneuve*

Membres

*M. Richard Celzi
Arrondissement de Mercier – Hochelaga-
Maisonneuve*

*Mme Marie Cinq-Mars
Arrondissement d'Outremont*

*M. Richard Deschamps
Arrondissement de LaSalle*

*M. Marc-André Gadoury
Arrondissement de Rosemont – La Petite-
Patrie*

*M. Luc Gagnon
Arrondissement de Verdun*

*M. Manuel Guedes
Arrondissement de Rivière-des-Prairies –
Pointe-aux-Trembles*

*Mme Lili-Anne Tremblay
Arrondissement de Saint-Léonard*

Le 21 août 2017

**Rapport d'examen de la conformité du processus
d'appel d'offres - Mandat SMCE174631009**

Accorder un contrat à la firme JMV Environnement inc. pour une durée de deux ans et un contrat à la firme Environnement Routier NRJ inc. pour une durée de quatre ans pour des services de déneigement des chaussées et des trottoirs, avec une option de prolongation d'une année - Dépense maximale totale de 12 615 244,49\$, taxes incluses - Appel d'offres public 17-16104 - 9 soumissionnaires. .

(ORIGINAL SIGNÉ)

(ORIGINAL SIGNÉ)

Émilie Thuillier
Présidente

Pierre G. Laporte
Secrétaire recherchiste

Introduction

La Commission permanente sur l'examen des contrats s'assure de la conformité du processus d'appel d'offres à l'égard des contrats qui lui sont soumis et en fait état aux instances compétentes, avant l'octroi. Cette commission peut également proposer, le cas échéant, des améliorations au processus.

Les modalités de fonctionnement de la commission sont prévues dans le *Règlement sur la Commission municipale sur l'examen des contrats* (11-007) et le *Règlement sur la Commission d'agglomération sur l'examen des contrats* (RCG 11-008).

Les contrats examinés par la commission doivent répondre à certains critères fixés par les conseils. Ceux-ci ont fait l'objet de résolutions du conseil municipal (CM11 0202) et du conseil d'agglomération (CG11 0082).

Mandat SMCE174631009

Accorder un contrat à la firme JMV Environnement inc. pour une durée de deux ans et un contrat à la firme Environnement Routier NRJ inc. pour une durée de quatre ans pour des services de déneigement des chaussées et des trottoirs, avec une option de prolongation d'une année - Dépense maximale totale de 12 615 244,49\$, taxes incluses - Appel d'offres public 17-16104 - 9 soumissionnaires.

À sa séance du 5 juillet 2017, le comité exécutif a mandaté la Commission permanente sur l'examen des contrats d'étudier le présent contrat. Ce dossier répondait au critère suivant :

- *Contrat de plus de 10 M\$.*

Le 11 août 2017, les membres de la commission se sont réunis lors d'une séance de travail afin d'étudier la conformité du processus d'appel d'offres relativement au mandat confié. Des représentants du Service de la concertation des arrondissements ont répondu aux questions des membres de la commission.

Les membres de la commission ont soulevé diverses questions sur le processus d'appel d'offres dans ce dossier.

Ils ont été surpris de constater que seulement deux entreprises ont déposé une soumission pour le contrat dans l'arrondissement d'Outremont, alors qu'il y a eu vingt-sept preneurs du cahier des charges.

Ils ont aussi cherché à comprendre ce qui justifiait le grand écart de prix entre les deux contrats du présent dossier. Le Service n'a pas été en mesure de fournir une explication sur cet écart.

Enfin, les membres ont manifesté une certaine préoccupation face aux estimations réalisées dans ce dossier. Il conviendrait sans doute de raffiner le modèle pour les dossiers similaires à venir.

Conclusion

À l'issue de ses travaux, la Commission permanente sur l'examen des contrats remercie les représentants du Service de la concertation des arrondissements pour leurs interventions au cours de la séance de travail de la commission. La commission adresse la conclusion suivante au conseil municipal :

Considérant que le dossier soumis à l'examen répond aux critères établis par le conseil municipal à savoir :

- *Contrat de plus de 10 M\$.*

Considérant les renseignements qui ont été soumis aux membres de la commission;

Considérant les nombreuses questions adressées par les membres de la commission aux responsables du dossier;

Considérant l'analyse approfondie faite par les membres de la commission sur les nombreux aspects liés à ce dossier;

À l'égard du mandat SMCE174631009 qui lui a été confié, la Commission permanente sur l'examen des contrats constate, à l'unanimité, la conformité du processus tenu dans le cadre de ce dossier.



Dossier # : 1173820001

| | |
|---|---|
| Unité administrative responsable : | Service des infrastructures_voie et transports , Direction , Division des grands projets 2 |
| Niveau décisionnel proposé : | Comité exécutif |
| Projet : | - |
| Objet : | Accorder un contrat à Version Image Plus Inc. d'une valeur maximale de 167 848,99 \$ pour la fourniture d'éléments de signalisation de chantier et autres outils de communications dans le cadre du projet Sainte-Catherine Ouest, phase 1. Dépense totale de 167 848,99 \$, taxes incluses (soumission : 145 955,64 \$ + contingences : 21 893,35 \$). - Appel d'offres public 17-16211 (5 soumissions, 5 conformes) |

Il est recommandé :

1- d'accorder à Version Image Plus Inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour la fourniture d'éléments de signalisation de chantier de chantier et autres outils de communications dans le cadre du Projet Sainte-Catherine Ouest, pour une somme maximale de 167 848,99 \$, incluant taxes et contingences, conformément aux documents de l'appel d'offres public 17-16211 ;

2- d'imputer cette dépense, ***après avoir opéré le virement budgétaire requis,*** conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Signé par Alain DUFORT **Le** 2017-07-31 11:31

Signataire : Alain DUFORT

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Arrondissement de Ville-Marie
et Concertation des arrondissements

IDENTIFICATION

Dossier # :1173820001

| | |
|---|---|
| Unité administrative responsable : | Service des infrastructures_voie et transports , Direction , Division des grands projets 2 |
| Niveau décisionnel proposé : | Comité exécutif |
| Projet : | - |
| Objet : | Accorder un contrat à Version Image Plus Inc. d'une valeur maximale de 167 848,99 \$ pour la fourniture d'éléments de signalisation de chantier et autres outils de communications dans le cadre du projet Sainte-Catherine Ouest, phase 1. Dépense totale de 167 848,99 \$, taxes incluses (soumission : 145 955,64 \$ + contingences : 21 893,35 \$). - Appel d'offres public 17-16211 (5 soumissions, 5 conformes) |

CONTENU

CONTEXTE

Les infrastructures souterraines de la rue Sainte-Catherine Ouest ont atteint leur durée de vie utile. Des travaux importants sont requis afin de remplacer et de réhabiliter ces conduites, en coordination avec les travaux d'utilités publiques. La phase 1 du projet se réalisera en deux lots :

Phase 1 : Tronçon de la rue Sainte-Catherine entre les rues De Bleury et Mansfield

- Lot 1 : Rue Sainte-Catherine
- Lot 2 : Square Phillips, place du Frère-André et les rues adjacentes

Occasion unique pour des décennies à venir, le projet de la rue Sainte-Catherine Ouest offre l'opportunité d'améliorer l'aménagement et la fonctionnalité de la rue pour qu'elle réponde mieux aux besoins de ses usagers. La Ville souhaite profiter de ces travaux d'infrastructures importants pour offrir aux Montréalais un aménagement de qualité et une gestion du chantier exemplaire. C'est pourquoi la Ville a lancé le concours « Vivre le chantier Sainte-Cath ! » et octroyé un contrat au lauréat, Kanva architecture inc., au mois de septembre 2016.

La stratégie d'approvisionnement pour la mise en valeur du chantier du projet Sainte-Catherine Ouest, phase 1, comporte trois appels d'offres publics: 1) l'acquisition d'éléments de signalisation de chantier et d'autres outils de communications, 2) l'acquisition d'un kiosque d'information et 3) l'acquisition de structures gonflables géantes. Le présent sommaire vise l'acquisition d'éléments de signalisation de chantier et d'autres outils de communications.

Pour ce faire, un appel d'offres public a été lancé le 14 juin 2017 et il s'est terminé le 5 juillet 2017, pour une période de soumission de 20 jours, excluant les jours de lancement et de dépôt des soumissions, ce qui est plus que le délais minimal requis par la Loi sur les cités et villes. Deux addendas ont été émis. Le premier addenda visait à corriger des erreurs de

quantité et à apporter des précisions au bordereau de soumission. Le deuxième addenda visait à répondre aux questions des soumissionnaires ainsi qu'à apporter de légères modifications aux bordereau et devis. Les précisions apportées dans les addendas n'ont pas nécessité un prolongement du délai d'appel d'offres.

La durée de validité des soumissions est de cent quatre-vingt (180) jours suivant la date d'ouverture des soumissions. Les soumissions seront ainsi valides jusqu'au 1er janvier 2018.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CM17 0119 - 20 février 2017 - Autoriser une appropriation de 1 437 000 \$ de la réserve de voirie locale et de 1 382 400 \$ de la réserve de voirie d'agglomération afin de financer en 2017 des études et autres pour des travaux de voirie au budget de fonctionnement du Service des infrastructures, de la voirie et des transports. Autoriser une appropriation de 2 333 761 \$ de la réserve de voirie locale suite au changement de compétence des travaux d'aménagement et d'infrastructures au centre-ville.

CG16 0538 - 29 septembre 2016 - Octroyer un contrat de services professionnels en design à Kanva architecture inc., lauréat du concours «Vivre le chantier Sainte-Cath!», pour concevoir, élaborer des plans et devis et effectuer le suivi de la fabrication et de l'implantation du projet d'atténuation des impacts et de mise en valeur du chantier de la rue Sainte-Catherine Ouest pour une somme maximale de 800 000,00\$, taxes et contingences incluses.

CE16 0402 - 16 mars 2016 - Approuver le règlement du concours pluridisciplinaire en deux étapes visant l'atténuation des impacts par la mise en valeur du chantier de la rue Sainte-Catherine Ouest; Autoriser le lancement du concours.

CE15 0345 - 4 mars 2015 - Adopter une résolution demandant au ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire une dérogation à l'application de la Loi sur les cités et villes (L.R.Q., chap. C-19), en vertu de l'article 573.3.1 de celle-ci afin d'octroyer un contrat au lauréat du concours d'atténuation des impacts et de mise en valeur du chantier de la rue Sainte-Catherine Ouest.

CG15 0207 - 26 février 2015 - Adopter un règlement d'emprunt de 95 000 000\$ afin de financer le projet de la rue Sainte-Catherine Ouest (phase 1) incluant notamment la mise à niveau des infrastructures souterraines et l'aménagement urbain, sujet à approbation par le ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire.

CE14 0350 - 12 mars 2014 - D'Autoriser une appropriation de crédits de 4 396 631 \$ de la réserve de voirie d'agglomération au budget de la Direction des transports (Service des infrastructures, transport et environnement) pour le projet d'infrastructures et de réaménagement de la rue Sainte-Catherine Ouest afin de réaliser des études, des expertises et l'avant-projet préliminaire en vue d'obtenir l'autorisation de passer en phase plans et devis pour le projet qui sera imputable au PTI, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

DESCRIPTION

Ce contrat vise l'acquisition d'éléments de signalisation de chantier (bannières souples et rigides, bannières autocollantes) et d'autres outils de communications (affiches et dépliants) répartie sur une période de quatre ans, soit la durée maximale des travaux des lots 1 et 2 du projet Sainte-Catherine Ouest - phase 1. Le contenu graphique des bannières sera appelé à évoluer au fur et à mesure de l'avancement du chantier et en fonction des lots de travail. C'est pourquoi l'appel d'offres prévoit un plan d'acquisition échelonné sur 4 ans. Spécifiquement, le contrat vise l'acquisition de :

- 998 bannières souples destinées à être installées sur trois types de clôture de chantier pour délimiter les parcours piétonniers et les zones de travaux.
- Rôles : Assurer la sécurité des piétons, servir d'abat-poussière, assurer la signalisation directionnelle et informationnelle sur les conditions de chantier, les obstacles et les entraves.
- 512 bannières rigides destinées à être installées sur deux types de support pour les cheminements piétonniers.
- Rôles : Diriger les piétons d'une façon sécuritaire, identifier les entraves.
- 5 219 bannières autocollantes destinées à être installées sur différents supports (bannières rigides et mobilier urbain associé aux structures gonflables);
- Mise à jour des informations sur l'évolution du chantier, des chemins de détour et des parcours piétonniers.
- 14 600 dépliantes et 4 000 affiches
- Rôles : informer le citoyen et les commerçants sur l'évolution du chantier.

Le contenu graphique des différents éléments précités est en cours d'élaboration par la firme Kanva et ses sous-traitants, et ce, en collaboration avec le Service des communications. Ce contenu sera transmis à l'adjudicataire au début du mois de septembre 2017 pour une production et une première livraison à temps pour le début des travaux associés à la réhabilitation de l'égout collecteur de la rue Sainte-Catherine ainsi que ceux de la Commission des services électriques, tous deux prévus en janvier 2018.

JUSTIFICATION

Quatorze (14) entreprises se sont procuré le cahier des charges; cinq (5) d'entre elles ont déposé une soumission, ce qui représente un ratio de 36 %.

Les raisons évoquées par les preneurs de cahier de charges qui se sont désistés de l'appel d'offres sont les suivantes :

- spécifications demandées non rencontrées (6);
- manque de temps pour compléter la soumission (1);
- acheté pour information (1);
- commandé en double, la firme a soumissionné juste 1 fois (1).

| Firmes soumissionnaires | Prix de base | Autres | Total |
|-------------------------|------------------|--------|---------------|
| Version Image Plus Inc. | 145 955,64 \$ | -- | 145 955,64 \$ |
| Idenco Canada Itée. | 184 885,02 \$ | -- | 184 885,02 \$ |
| MP Reproduction inc. | 201 534,70 \$ | -- | 201 534,70 \$ |
| Enseigne CMD inc. | 206 547,99 \$ | -- | 206 547,99 \$ |
| 9255-70-32 QC. Inc. | 209 759,05 \$ | -- | 209 759,05 \$ |

| | | | |
|---|------------------|----|----------------|
| Dernière estimation réalisée | 205 359,61 \$ | -- | 205 359,61 \$ |
| Coût moyen des soumissions conformes <i>(total du coût des soumissions conformes / nombre de soumissions)</i> | | | 189 736,48 \$ |
| Écart entre la moyenne et la plus basse conforme (%) <i>((coût moyen des soumissions conformes - la plus basse) / la plus basse) x 100</i> | | | 30 % |
| Écart entre la plus haute et la plus basse conformes (\$) <i>(la plus haute conforme - la plus basse conforme)</i> | | | 63 803,41 \$ |
| Écart entre la plus haute et la plus basse conformes (%) <i>((la plus haute conforme - la plus basse conforme) / la plus basse) x 100</i> | | | 43,71 % |
| Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (\$) <i>(la plus basse conforme - estimation)</i> | | | - 59 403,97 \$ |
| Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (%) <i>((la plus basse conforme - estimation) / estimation) x 100</i> | | | - 28,93 % |
| Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (\$) <i>(la deuxième plus basse - la plus basse)</i> | | | 38 929,38 \$ |
| Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (%) <i>((la deuxième plus basse - la plus basse) / la plus basse) x 100</i> | | | 26,67 % |

La dernière estimation réalisée par Kanva architecture inc. était de 205 359,61 \$, la soumission reçue, d'un montant de 145 955,64 \$, représente un écart de 28,93 % en faveur de la Ville.

Pendant toute la durée du contrat de biens et services, l'équipe du projet Sainte-Catherine Ouest prendra toutes les mesures nécessaires pour assurer un suivi rigoureux du respect des exigences décrites aux documents d'appel d'offres.

Le plus bas soumissionnaire conforme est:

Version Image Plus Inc.
5750, rue Maurice-Cullen
Laval, Qc H7C 2V1

Le bordereau de soumission de l'appel d'offres ne prévoyait pas de contingences, mais il est convenu qu'une somme de 21 893,35 \$, correspondant à 15 % de la valeur de la soumission doit être ajoutée au contrat à des fins de contingences. Ces contingences pourraient être nécessaires pour la fourniture d'items supplémentaires au bordereau; par exemple pour le remplacement en cas de bris ou de vandalisme, ou encore, pour répondre aux conditions particulières du chantier.

Le montant du contrat, incluant les contingences, s'élève à 167 848,99 \$, taxes incluses, ce qui représente un montant de 153 268,50 \$, net de ristourne.

La répartition des dépenses est prévue de la façon suivante :

2018 : 50 354,70 \$, taxes incluses;
2019 : 33 569,80 \$, taxes incluses;
2020 : 50 354,70 \$, taxes incluses;
2021 : 33 569,79 \$, taxes incluses.

Total :167 848,99 \$

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le coût total de ce contrat est de 167 848,99 \$, taxes incluses, sera assumée comme suit : un montant maximal de 153 268,50 \$, net de ristourne, sera financé par le règlement d'emprunt 17-025 : « Règlement autorisant un emprunt de 94 234 414 \$ afin de financer les travaux d'aménagement et de réaménagement du domaine public dans un secteur désigné comme le centre-ville relevant, avant le 7 décembre 2016, de la compétence du conseil d'agglomération et dont l'objet est visé par le règlement autorisant un emprunt de 95 000 000 \$ afin de financer le projet de la rue Sainte-Catherine ouest incluant, notamment la mise à niveau des infrastructures souterraines et l'aménagement urbain (RCG 15-034)» .

Cette dépense sera entièrement assumée à 100 % par la Ville. Le détail des informations budgétaires et comptables se retrouve dans l'intervention du Service des finances.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Ne s'applique pas

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Advenant un retard dans l'octroi du contrat, les éléments de signalétique de chantier ne seraient pas disponible pour le début des travaux de l'égout collecteur et de la Commission des services électriques qui débiteront en janvier 2018.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Aucune opération de communication requise.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Les échéances prévues pour l'octroi du contrat et pour la livraison des biens et services :

| | |
|--|------------------|
| Octroi du contrat d'acquisition de biens et services | août 2017 |
| Finalisation du contenu graphique | fin août 2017 |
| Réunion de démarrage | début sept. 2017 |
| Première livraison | décembre 2017 |
| Livraisons subséquentes | 2018 à 2020 |

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Validation du processus d'approvisionnement :
Service de l'approvisionnement , Direction (Badre Eddine SAKHI)

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Julie GODBOUT)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Mathieu TOUSIGNANT, Service des communications

Lecture :

Mathieu TOUSIGNANT, 31 juillet 2017

RESPONSABLE DU DOSSIER

Serge R THIBAUT
Chargé de projet - Grand projet

ENDOSSÉ PAR

Christianne RAIL
Chef de section

Le : 2017-07-24

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Benoit CHAMPAGNE
Directeur

Tél : 514 872-9485

Approuvé le : 2017-07-28

CE : 20.004
2017/08/16 08:30



L'ÉTUDE DE CE DOSSIER SE FERA
À HUIS CLOS



Dossier # : 1176133003

| | |
|---|--|
| Unité administrative responsable : | Service de l'approvisionnement , Direction , Division de l'acquisition de biens et services , Approvisionnement stratégique et collectif |
| Niveau décisionnel proposé : | Conseil d'agglomération |
| Compétence d'agglomération : | Acte mixte |
| Projet : | - |
| Objet : | Conclure avec la firme Gestion des communications DATA Corp., une entente-cadre pour une période de soixante (60) mois, avec deux (2) options de prolongation de douze (12) mois chacune, pour la fourniture et la livraison, sur demande, de constats d'infraction sur papier à impression thermique pour le Service de police de la Ville de Montréal (SPVM) et les agents de stationnement (ADS), et ce, à la suite de l'appel d'offres public 17-15929 au montant de 1 516 194,69 \$, taxes incluses (1 soumissionnaire) |

Il est recommandé :

1. de conclure une entente-cadre d'une période de soixante (60) mois, avec deux (2) possibilités de prolongation de douze (12) mois chacune à compter de la date d'adoption de la résolution, pour la fourniture, sur demande, de constats d'infraction sur papier à impression thermique;
2. d'accorder à la firme Gestion des communications DATA Corp., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix unitaires de sa soumission, conformément aux documents de l'appel d'offres public 17-15929 et au tableau de prix ci-joint;
3. d'imputer cette dépense de consommation à même les budgets des diverses unités administratives, services centraux et arrondissements de la Ville, et ce, au rythme des besoins à combler.

Signé par Benoit DAGENAI **Le** 2017-08-08 08:20

Signataire : Benoit DAGENAI

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Services institutionnels

IDENTIFICATION

Dossier # :1176133003

| | |
|---|--|
| Unité administrative responsable : | Service de l'approvisionnement , Direction , Division de l'acquisition de biens et services , Approvisionnement stratégique et collectif |
| Niveau décisionnel proposé : | Conseil d'agglomération |
| Compétence d'agglomération : | Acte mixte |
| Projet : | - |
| Objet : | Conclure avec la firme Gestion des communications DATA Corp., une entente-cadre pour une période de soixante (60) mois, avec deux (2) options de prolongation de douze (12) mois chacune, pour la fourniture et la livraison, sur demande, de constats d'infraction sur papier à impression thermique pour le Service de police de la Ville de Montréal (SPVM) et les agents de stationnement (ADS), et ce, à la suite de l'appel d'offres public 17-15929 au montant de 1 516 194,69 \$, taxes incluses (1 soumissionnaire) |

CONTENU

CONTEXTE

Le Service de l'approvisionnement a procédé au lancement d'un appel d'offres public pour la fourniture et la livraison, sur demande, de constats d'infraction sur papier à impression thermique pour une période de soixante (60) mois, avec deux (2) options de prolongation de douze (12) mois chacune pour le Service de police de la Ville de Montréal (SPVM) et les agents de stationnement (ADS), le tout selon les termes de l'appel d'offres public 17-15929. Les constats d'infraction sur papier à impression thermique sont requis afin de répondre aux besoins opérationnels des unités policières et à la division de l'application du règlement du stationnement. Ce constat permet au Service de police de la Ville de Montréal (SPVM) de continuer à répondre à sa mission et à ses engagements envers les citoyens de Montréal.

Des ententes-cadres pour la fourniture et la livraison, sur demande, de constats d'infraction sur papier à impression thermique sont mises à la disposition du Service de police de la Ville de Montréal (SPVM) et à la division de l'application du règlement du stationnement depuis janvier 2009. L'entente-cadre, actuellement en vigueur, d'une période de trente-six (36) mois, estimée à 971 720,41 \$, taxes incluses, a été conclue avec la La compagnie Groupe Data Ltée à la suite de l'appel d'offres public 14-13598 le 29 janvier 2015, dont l'échéance est le 28 janvier 2018.

Selon les dernières données disponibles en date du mois de juillet 2017, l'entente-cadre actuelle a été consommée à environ 62,22 % du montant total estimé de l'entente, soit 604 609,46 \$, taxes incluses.

Stratégie :

Elle consiste à octroyer le contrat auprès d'une seule firme pour la fourniture et la livraison, sur demande, de constats d'infraction sur papier à impression thermique. L'entente-cadre sera gérée par le Centre de distribution de Montréal. Le Service de l'approvisionnement assurera la coordination de l'appel d'offres et la gestion contractuelle.

L'appel d'offres public 17-15929 a été publié sur le système électronique d'appel d'offres (SEAO) ainsi que dans le journal Le Devoir. La publication s'est faite sur une période de dix-huit (18) jours civils, soit du 28 juin au 17 juillet 2017. Un (1) addenda a été publié pour mettre à jour le formulaire d'enquête de sécurité. La soumission reçue est valide pour une période de cent quatre-vingts (180) jours civils, soit jusqu'au 13 janvier 2018.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CG15 0010 - Accorder un contrat à la compagnie Groupe Data Ltée pour la fourniture de constats d'infraction sur papier à impression thermique, au prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 971 720,41 \$, taxes incluses, pour une période de trente-six (36) mois, conformément aux documents de l'appel d'offres public 14-13598 - 1 soumissionnaire.

CG12 0189 - Conclure avec la firme Datamark systems, plus bas soumissionnaire conforme, une entente-cadre pour une période de trente-six (36) mois, pour l'acquisition de constats d'infraction sur papier à impression thermique, à la suite de l'appel d'offres public 11-11743 pour un montant de 895 586,27 \$, taxes incluses - 2 soumissionnaires.

CE09-0015 - Conclure avec la firme Rouleaux de papier et rubans JL inc., plus bas soumissionnaire conforme, une entente-cadre pour une période de trente-six (36) mois, pour l'acquisition de constats d'infraction sur papier à impression thermique, à la suite de l'appel d'offres public 08-10803 pour un montant de 1 061 928,00 \$, taxes incluses - 2 soumissionnaires.

DESCRIPTION

Le présent dossier décisionnel vise à conclure une entente-cadre pour la fourniture, sur demande, de constats d'infraction sur papier à impression thermique pour une période de soixante (60) mois, avec deux (2) options de prolongation de douze (12) mois pour les unités policières et à la division de l'application du règlement du stationnement à compter de la date d'émission de l'entente-cadre. Un prix unitaire est déterminé pour chaque année, en accord avec le bordereau de soumission. Aucune clause d'indexation des prix n'est prévue pour l'appel d'offres 17-15929.

Aspect qualitatif :

Le papier thermique doit être suffisamment résistant au soleil, à la chaleur, à la lumière, à l'eau, à la pluie, à la neige, au verglas et au froid intense afin de garantir la lisibilité des informations imprimées, la résistance à l'abrasion et pour respecter les critères du traitement bancaire.

L'échantillon déposé par le soumissionnaire sera soumis à une batterie de tests par la Ville de Montréal afin de garantir la conformité du papier aux spécifications de l'appel d'offres 17-15929. Ces tests se dérouleront dans un laboratoire spécialisé et aux institutions financières concernées.

Aspect quantitatif :

Les quantités inscrites au bordereau de soumission sont basées sur les historiques de consommation ainsi que les prévisions des besoins fournies par le Centre de distribution de Montréal. Elles sont fournies à titre indicatif seulement, afin de présenter aux soumissionnaires une estimation des besoins de la Ville pour ce produit, mais n'engagent

aucunement la Ville à acheter un minimum ou la totalité de ces produits.

Une garantie d'exécution équivalente à 10 % du montant total de la soumission est exigée dans le cadre de l'appel d'offres 17-15929.

JUSTIFICATION

Dans le cadre de l'appel d'offres 17-15929, le nombre de preneurs pour le cahier des charges est de deux (2) firmes :
Gestion des communications DATA Corp.;
JL inc..

Nous avons reçu une (1) soumission :

Gestion des communications DATA Corp.

Le preneur de cahier des charges qui n'a pas déposé de soumission s'est désisté pour le motif de propriété intellectuel.

| Soumissionnaires conformes | Prix de base (taxes incluses) | Autre (préciser) | Montant total (taxes incluses) |
|---|-------------------------------|------------------|--------------------------------|
| Gestion des communications DATA Corp. | 1 516 194,69 \$ | | 1 516 194,69 \$ |
| Estimation interne | 1 810 265,37 \$ | | 1 810 265,37 \$ |
| Coût moyen des soumissions conformes (total du coût des soumissions conformes / nombre de soumissions) | | | 1 516 194,69 \$ |
| Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (\$) (la plus basse conforme – estimation) | | | (294 070,68) \$ |
| Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (%) (((la plus basse conforme – estimation) / estimation) x 100 | | | -16,24% |

Avant d'entamer l'analyse proprement dite des soumissions, nous avons procédé aux vérifications d'usage liées à une éventuelle inscription de l'un des soumissionnaires sur l'une des listes qui nous obligerait à considérer le rejet ou la restriction pour certaines des soumissions reçues.

Aucun des soumissionnaires dans ce dossier ne doit être déclaré non conforme en vertu de la Politique de gestion contractuelle ou n'est inscrit au Registre des entreprises non admissibles.

Le présent dossier d'appel d'offres ne requiert pas la présentation d'une attestation de l'Autorité des marchés financiers.

Gestion des communications DATA Corp. est conforme aux exigences de l'enquête de sécurité du Service de police de la Ville de Montréal (SPVM).

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Conformément à l'article 477.4 de la Loi sur les cités et villes, le Service de l'approvisionnement a effectué une estimation préalable de la dépense s'élevant à 1 810 265,37 \$, taxes incluses, pour une période de soixante (60) mois. Cette estimation est basée sur l'historique de consommation et les derniers prix unitaires obtenus lors du précédent appel d'offres, avec une majoration des prix unitaires de 2,65 %. Cette majoration correspond à la moyenne sur les quatre (4) dernières années de l'indice des prix des produits industriels (IPPI), catégorie papier, vecteur V79309581, tel que publié par Statistique Canada (Tableau 329-0075).

On remarque une économie de **294 070,68 \$** représentant un pourcentage de **16,24 %** de moins entre le montant total estimé (1 810 265,37 \$, taxes incluses) et le montant total octroyé (1 516 194,69 \$, taxes incluses).

Globalement, comparativement aux achats précédents pour ces produits, la variation des prix à la baisse de 16,24 % pour cet article est justifiée par l'assurance d'un contrat d'une période de soixante (60) mois.

Les quantités exprimées à l'appel d'offres ont été fournies à titre indicatif seulement. Elles sont basées sur les besoins estimés et sont utilisées aux fins d'un scénario permettant de déterminer les meilleures propositions de prix pour la conclusion d'une entente-cadre seulement.

L'entente-cadre à la suite de l'appel d'offres 17-15929 est sans imputation budgétaire. Les achats seront effectués sur demande. Tous les services centraux concernés pourront faire appel à cette entente-cadre.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

N/A

IMPACT(S) MAJEUR(S)

L'absence d'entente-cadre alourdirait le processus d'approvisionnement pour ce produit en obligeant la négociation à la pièce. De plus, la Ville risquerait de perdre la possibilité d'économies de volume. Dans le cas où le contrat ne serait pas octroyé au plus bas soumissionnaire conforme, la Ville devrait procéder à un nouvel appel d'offres. Par conséquent, durant ce processus d'appel d'offres, les unités policières et la division de l'application du règlement du stationnement ne pourront pas continuer à répondre à leurs missions et à leurs engagements envers les citoyens de Montréal en terme d'application du règlement de stationnement.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Une communication sera transmise aux utilisateurs pour les informer de la conclusion de l'entente ainsi que des modalités d'achats convenues.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

À la suite de l'adoption de la résolution, le Service de l'approvisionnement émettra l'entente-cadre avec la firme retenue.

CE : 13 septembre 2017.

CM : 25 septembre 2017.

CG ; 28 septembre 2017.

Début du contrat : 1er février 2018.

Fin du contrat : 31 janvier 2023.

Fin du contrat incluant les années optionnelles : 31 janvier 2025.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Badre Eddine SAKHI
Agent d'approvisionnement

ENDOSSÉ PAR

Le : 2017-08-01

Danielle CHAURET
Chef de section ress.matérielles

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Benoit DAGENAI
Directeur général adjoint
Tél : 514 872-9466
Approuvé le : 2017-08-08

**Dossier # : 1174922009**

| | |
|---|---|
| Unité administrative responsable : | Service du matériel roulant et des ateliers , Direction , Division de la planification et du soutien aux opérations |
| Niveau décisionnel proposé : | Conseil d'agglomération |
| Compétence d'agglomération : | Acte mixte |
| Projet : | - |
| Objet : | Accorder un contrat à « Société en commandite Strongco », pour la location de 19 niveleuses articulées pour une période de 5 ans, à raison de cinq mois par année, pour une somme maximale de 4 095 495,73 \$, taxes incluses – Appel d'offres public 17-16049 (2 soum.). |

Il est recommandé :

1. d'accorder à « Société en commandite Strongco », plus bas soumissionnaire conforme, pour une période de cinq ans, le contrat pour la location saisonnière de 19 niveleuses articulées, au prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 4 095 495,73 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 17-16049 et au tableau des prix reçus joint au rapport du directeur;
2. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera assumée à 4,54 % par l'agglomération, pour un montant de 169 620,43 \$ (net de ristourne)..

Signé par Alain DG MARCOUX **Le** 2017-07-06 07:29

Signataire :

Alain DG MARCOUX

Directeur général
Direction générale , Cabinet du directeur général

IDENTIFICATION

Dossier # :1174922009

| | |
|---|---|
| Unité administrative responsable : | Service du matériel roulant et des ateliers , Direction , Division de la planification et du soutien aux opérations |
| Niveau décisionnel proposé : | Conseil d'agglomération |
| Compétence d'agglomération : | Acte mixte |
| Projet : | - |
| Objet : | Accorder un contrat à « Société en commandite Strongco », pour la location de 19 niveleuses articulées pour une période de 5 ans, à raison de cinq mois par année, pour une somme maximale de 4 095 495,73 \$, taxes incluses – Appel d’offres public 17-16049 (2 soum.). |

CONTENU

CONTEXTE

Depuis le 1^{er} janvier 2017, le Service du matériel roulant et des ateliers (SMRA) est l’unité d’affaires responsable de la gestion du parc de véhicules de la Ville. A ce titre, le SMRA voit à l’acquisition des véhicules et des équipements qui seront mis à la disposition des 19 arrondissements et des services centraux.

Ce dossier vise le renouvellement d’un des deux contrats de location de niveleuses qui est arrivé à échéance le 31 mars 2017.

| Appel d’offres | Période de location | Nombre d’appareils | Adjudicataire |
|----------------|---|--------------------|--------------------------------|
| 12-12121 | 1 ^{er} novembre 2012 au 31 mars 2017 | 21 | Société en commandite Strongco |
| 14-13547 | 1 ^{er} novembre 2014 au 31 mars 2019 | 28 | Société en commandite Strongco |

Dans les deux cas, les contrats concernent la location de niveleuses, avec entretien et accessoires, pour une période de cinq ans à raison de cinq mois par année. Les niveleuses sont utilisées pour le déblaiement et le déglçage de la chaussée en période hivernale.

Ce besoin a mené au lancement de l’appel d’offres public 17-16049 qui s’est tenu du 29 mars au 19 avril 2017. Le délai de réception des soumissions a été de 22 jours incluant les dates de publication et d’ouverture des soumissions. La période de validité des soumissions indiquée à l’appel d’offres était de 150 jours civils suivant la date fixée pour l’ouverture de la soumission. Le 10 avril 2017, la Ville émettait un addenda pour des précisions au devis technique notamment à l’égard du système de repérage par satellite et de la répartition des besoins entre les différentes unités d’affaires.

Les détaillants de machineries lourdes susceptibles d’être en mesure de combler le besoin de la Ville en terme qualitatif et quantitatif se limite aux équipements de marque Volvo,

John Deere, Komatsu et Caterpillar. L'offre de services de ces détaillants s'articule autour de la vente d'équipements neufs ou usagés, de l'entretien et de la réparation et, dans certains cas, de la location de machineries lourdes.

Conformément aux clauses administratives particulières de l'appel d'offres public 17-16049, l'octroi du contrat se fait en entier au plus bas soumissionnaire conforme.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA14 25 0335 – 2 septembre 2014 : Octroyer un contrat à « Strongco Corporation inc.» pour la location avec entretien et accessoires de quatre (4) autoniveleuses articulées de marque Volvo pour une période de cinq (5) ans à raison de cinq (5) mois par année, du 1er novembre 2014 au 31 mars 2019, pour une dépense totale de 704 221,88 \$ (toutes taxes incluses), en conformité à l'appel d'offres public 14-13547.

CA14 240314 – 10 juin 2014 : Autoriser une dépense maximale de 755 328.26 \$ taxes incluses pour la location saisonnière de quatre (4) niveleuses articulées sans opérateur avec entretien et accessoires et accorder à cette fin, un contrat à Société en commandite Strongco (appel d'offres public - 14-13547 - 2 soumissionnaires).

CA 14 090131 – 12 mai 2014 : Octroyer un contrat à « Société en commandite Strongco » pour la location de six (6) niveleuses articulées sans opérateur avec entretien et accessoires pour cinq (5) ans à raison de cinq (5) mois par année (1er novembre 2014 au 31 mars 2019) conformément aux documents de l'appel d'offres public 14-13547 (2 soumissionnaires). Autoriser à cette fin une dépense maximale de 1 194 647,74\$ (taxes incluses)

CA14 14 0157 – 6 mai 2014 : Octroyer à la société en commandite Strongco, un contrat de location pour six (6) niveleuses sans opérateur pour une durée de cinq (5) ans à raison de cinq (5) mois par année. Autoriser une dépense de 1 056 332,81 \$ sur cinq (5) ans incluant les taxes.

CA14 22 0183 – 6 mai 2014 : Octroyer un contrat de 704 221,88 \$ à « Société en commandite Strongco » pour la location de quatre autoniveleuses sans chasse-neige latéral pour 5 ans par période de 5 mois d'hiver du 1er novembre 2014 au 31 mars 2019

CA14 170146 – 5 mai 2014 : Accorder à la société en commandite Strongco le contrat pour la location de quatre niveleuses pour une durée de cinq ans à raison de cinq mois par année, au prix et aux conditions de sa soumission conformément à l'appel d'offres public 14-13547, et autoriser une dépense à cette fin de 885 230,00 \$, plus les taxes, pour un total de 1 012 906,85 \$ comprenant tous les frais accessoires le cas échéant (deux soumissionnaires).

CA14 26 0004 ; 13 janvier 2014 : Autoriser une dépense de 192 625 \$ et augmenter la valeur du contrat octroyé à Strongco Corporation pour la location saisonnière de trois niveleuses articulées avec entretien et accessoires pour une durée de 5 ans à raison de 5 mois par année du 1er novembre 2012 au 31 mars 2017 du même montant afin de couvrir les dépenses liées aux bris facturables - Appel d'offres public no 12-12121

CA13 30 030078 – 12 mars 2013 : Autorisation - dépense additionnelle de 143 132 \$, taxes incluses - Contrat - Strongco corporation - location saisonnière de six (6) niveleuses articulées avec entretien et accessoires - appel d'offres public 12-12121.

CA13 29 0048 : 4 mars 2013 : Adhérer à l'entente cadre de la ville de Montréal avec Strongco Corporation (Société en commandite) pour la location de deux (2) niveleuses articulées munies de chasse-neige latéral sans opérateur avec entretien, accessoires et assurance pour une période de 5 ans (mois d'hiver) soit du 1er novembre 2012 jusqu'à la

fin mars 2017 au coût total 445 240.70 \$ taxes incluses (appel d'offres public 12-12121).

CA12 27 0290 – 3 juillet 2012 : Octroyer un contrat à Strongco Corporation pour la location de 8 autoniveleuses pour une période couvrant 5 hivers soit de l'hiver 2012-2013 à l'hiver 2016-2017- Autorisant une dépense totale de 1 752 219 \$, taxes incluses.

CA12 25 0230 – 3 juillet 2012 : Octroyer un contrat à « Strongco Corporation » pour la location avec entretien et accessoires de deux (2) niveleuses articulées de marque Volvo pour une période de cinq (5) ans à raison de cinq (5) mois par année, du 1er novembre au 31 mars pour les années 2012 à 2017, pour une dépense totale de 387 753,19 \$ (toutes taxes incluses), en conformité à l'appel d'offres public 12-12121.

CA12 30 030160 : 5 juin 2012 : Autorisation d'une dépense de 1 335 722,06 \$, taxes incluses, et octroi d'un contrat d'une durée de 5 ans, par période de 5 mois par année, soit du 1er novembre au 31 mars, à Strongco Corporation pour la location saisonnière de six (6) niveleuses articulées avec entretien et accessoires (appareil avec chasse-neige latérale et avec chauffe bloc-moteur).

CA12 26 0153 – 4 juin 2012 : Octroi d'un contrat à Strongco Corporation pour la location saisonnière de trois niveleuses articulées avec entretien et accessoires pour une durée de 5 ans à raison de 5 mois par année du 1er novembre au 31 mars pour un montant total de 581 629,78 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 12-12121 - (2 soum.)

DESCRIPTION

Ce dossier vise l'octroi d'un contrat à la « Société en commandite Strongco » au montant de 4 095 495,73 \$, taxes incluses, pour la location saisonnière, de 19 niveleuses articulées, avec entretien et accessoires, de marque et modèle Volvo G940, pour une période de cinq (5) ans à raison de cinq (5) mois par année. Le contrat à octroyer vise la location de niveleuses neuves ou usagées de moins de 10 ans avec un maximum de 8 000 heures d'opération. Le contrat prévoit une utilisation annuelle moyenne de 800 heures par appareil, pour un total de 4000 heures d'opération par appareil pour la durée du contrat. Un tableau détaillé des coûts est présenté en pièce jointe. Ce tableau présente les coûts par période de location et par unité d'affaires pour la durée totale du contrat.

Portrait des besoins

La centralisation des activités de déneigement et celles des activités de matériel roulant a permis à la Ville de revoir les besoins et d'envisager le partage des niveleuses entre les différentes unités d'affaires. Ainsi, deux des six niveleuses de l'arrondissement Ahuntsic-Cartierville issues du contrat 14-13547 seront transférées à l'arrondissement Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles pour les saisons 2017-2018 et 2018-2019. Le nombre d'appareils utilisés par l'arrondissement Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles sera donc de six niveleuses.

| Numéro d'appel d'offres | 12-12121 | 14-13547 | 17-16049 |
|-------------------------------------|---------------------------------------|---------------------------------------|---------------------------------------|
| Adjudicataire | Société en commandite Strongo | Société en commandite Strongo | Société en commandite Strongo |
| Dates du contrat | 1er nov. 2012 31 mars 2017 | 1er nov. 2014 31 mars 2019 | 1er nov. 2017 31 mars 2022 |
| Ahuntsic-Cartierville | | 6 | |
| Anjou | | | 1 |
| Côte-des-Neiges-Notre-Dame-de-Grâce | | 4 | |

| | | | |
|--|-----------|-----------|-----------|
| Mercier-Hochelaga-Maisonneuve | 8 | | 8 |
| Pierrefonds-Roxboro | 2 | | 2 |
| Plateau-Mont-Royal | 2 | 4 | |
| Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles | 6 | | 4 |
| Rosemont-La Petite-Patrie | 3 | | 3 |
| Sud-Ouest | | 4 | |
| Ville-Marie | | 4 | |
| Villeray-Saint-Michel-Parc-Extension | | 6 | |
| Complexe environnemental St-Michel | | | 1 |
| Total | 21 | 28 | 19 |

Période de location

Les niveleuses sont louées pour une période de cinq (5) ans à raison de cinq (5) mois par année, soit du 1^{er} novembre au 31 mars. Cette période de location comporte toutefois certaines exceptions :

- pour permettre l'arrimage avec un contrat de location déjà en cours, la période de location de la niveleuse destinée à l'arrondissement Anjou (article 5) a été réduite à quatre ans, soit du 1^{er} novembre 2018 au 31 mars 2020;
- la période de location de la niveleuse destinée au Complexe environnemental Saint-Michel (CESM) a été fixée à trois ans (article 6) et pourra être prolongée, sur demande, pour une ou deux saisons (article 8), selon le besoin de l'unité d'affaires; et
- la période de location des niveleuses destinées à l'arrondissement Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles a été fixée à deux ans (article 7) et pourra être prolongée, sur demande, pour une, deux ou trois saisons (article 8), selon le besoin de l'arrondissement.

Dans tous les cas, le lien contractuel entre la Ville et l'adjudicataire est d'une durée maximale de 5 ans, soit du 1^{er} novembre 2017 au 31 mars 2022.

Entretien et réparation

Durant toute la durée du contrat, l'adjudicataire seul sera responsable de l'entretien et de la réparation des appareils qu'il s'agisse d'usure normale ou de bris anormaux. A ce titre, il verra à ce que les appareils rencontrent les normes de performance et d'entretien recommandées par le manufacturier.

Le taux de location prévue au contrat comprend les frais d'entretien et de réparation liés à un usage normal des appareils et de leurs accessoires.

La Ville est responsable des bris dus à un usage abusif, à un accident, à une négligence ou à un acte de vandalisme. Une provision correspondant à 10 % du coût annuel de la location a été prévue pour payer les bris facturables en cours de contrat. Pour estimer cette provision, le SMRA s'est appuyé sur un historique des réparations de la saison 2015-2016 du contrat 14-13547.

JUSTIFICATION

Ce contrat de location vise à doter la Ville d'un nombre suffisant de niveleuses qui seront affectées aux opérations de déneigement des arrondissements de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve, de Rosemont-La-Petite-Patrie, de Pierrefonds-Roxboro, de Anjou, de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles et du Complexe environnemental St-Michel (CSEM). A la Ville, les niveleuses sont utilisées exclusivement en période hivernale pour le déblaiement de la chaussée. Cette utilisation saisonnière justifie la location avec entretien en lieu et place d'un achat.

Le tableau ci-dessous présente les résultats de l'appel d'offres public 17-16049 pour lequel il y a eu 2 soumissionnaires conformes.

| Firmes soumissionnaires | Prix de base | Autre (préciser) | Total |
|---|-----------------|------------------|-----------------|
| Société en commandite Strongco | 3 235 862,15 \$ | | 3 235 862,15 \$ |
| Nortrax inc. | 3 254 782,71 \$ | | 3 254 782,71 \$ |
| Dernière estimation réalisée par le SMRA | 3 440 626,88 \$ | | 3 440 626,88 \$ |
| Coût moyen des soumissions conformes <i>(total du coût des soumissions conformes / nombre de soumissions)</i> | | | 3 245 322,43 \$ |
| Écart entre la moyenne et la plus basse conforme (%) <i>((coût moyen des soumissions conformes - la plus basse) / la plus basse) x 100</i> | | | 0,29 % |
| Écart entre la plus haute et la plus basse conformes (\$) <i>(la plus haute conforme - la plus basse conforme)</i> | | | 18 920,56 \$ |
| Écart entre la plus haute et la plus basse conformes (%) <i>((la plus haute conforme - la plus basse conforme) / la plus basse) x 100</i> | | | 0,58 % |
| Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (\$) <i>(la plus basse conforme - estimation)</i> | | | - 204 764,73 \$ |
| Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (%) <i>((la plus basse conforme - estimation) / estimation) x 100</i> | | | - 5,95 % |
| Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (\$) <i>(la deuxième plus basse - la plus basse)</i> | | | 18 920,56 \$ |
| Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (%) <i>((la deuxième plus basse - la plus basse) / la plus basse) x 100</i> | | | 0,58 % |

Sur la base d'un historique de consommation des contrats antérieurs, le SMRA a estimé la dépense de ce contrat à 3 440 626,88 \$, taxes incluses. Le coût du contrat à octroyer est de 6 % en deçà de l'estimation. L'écart entre les deux soumissions reçues est de moins de 1 % ce qui confirme que les prix reçus sont compétitifs. L'estimation n'incluait pas la provision de 10 % sur le coût annuel de la location pour payer les bris facturables en cours de contrat.

Trois preneurs du cahier des charges n'ont pas présentés d'offres pour les motifs suivants : manque de temps, ne possède pas les équipements requis pour la réalisation du contrat et ne peut rencontrer les exigences demandées.

Comparativement aux contrats antérieurs, le coût d'une location de niveleuse (avec tous les équipements) est à la baisse. Cette baisse de prix pourrait s'expliquer par le fait que le fournisseur possède déjà les appareils et qu'il est en mesure d'amortir le coût de ceux-ci sur une période de 10 ans, soit l'équivalent de deux contrats consécutifs.

| |
|--|
| Coût unitaire d'une location de niveleuse avec équipements |
|--|

| | | | |
|---------------------------|--------------------------------|--------------------------------|--------------------------------|
| Numéro d'appel d'offres | 12-12121 | 14-13547 | 17-16049 |
| Adjudicataire | Société en commandite Strongco | Société en commandite Strongco | Société en commandite Strongco |
| Coût unitaire de location | 7 745,00 \$ | 7 369,00 \$ | 6 677,00 \$ |
| Variation | | -5% | -9% |

Le dossier sera soumis à la Commission d'examen de contrat car la valeur du contrat est de plus de 2 M\$ et l'adjudicataire recommandé en est à son troisième octroi de contrat consécutif pour un contrat récurrent.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le coût maximal de ce contrat de 4 095 495.73 \$, taxes incluses, sera financé par le budget de fonctionnement du SMRA. Conséquemment, ce dossier ne comporte aucune incidence sur le cadre financier de la Ville.

Cette dépense sera assumée à 100% par la Ville centre pour 18 niveleuses:

| | 2017 | 2018 | 2019 | 2020 | 2021 | 2022 | |
|---|---------|---------|---------|---------|---------|---------|------------------|
| Frais de location, net de ristourne | 153 074 | 392 085 | 368 584 | 312 180 | 312 180 | 187 308 | |
| Frais de location saisonnière supplémentaire (option), net de ristourne | - | - | 56 403 | 141 009 | 141 009 | 84 605 | |
| Frais d'entretien fixe, net de ristourne | 78 531 | 200 946 | 217 114 | 230 973 | 230 973 | 138 584 | |
| Provision pour bris facturables 10%, net de ristourne | 23 160 | 59 303 | 64 210 | 68 416 | 68 416 | 41 050 | |
| Total | 254 765 | 652 335 | 706 312 | 752 578 | 752 578 | 451 547 | 3 570 115 |

Cette dépense sera assumée à 100% par l'agglomération pour 1 niveleuse:

| | 2017 | 2018 | 2019 | 2020 | 2021 | 2022 | |
|---|-------|--------|--------|--------|--------|--------|--|
| Frais de location, net de ristourne | 7 717 | 19 291 | 19 291 | 11 575 | - | - | |
| Frais de location saisonnière supplémentaire (option), net de ristourne | - | - | - | 7 717 | 19 291 | 11 575 | |
| Frais d'entretien fixe, net de ristourne | 4 619 | 11 549 | 11 549 | 11 549 | 11 549 | 6 929 | |

| | | | | | | | |
|---|--------|--------|--------|--------|--------|--------|--------------------|
| Provision pour bris facturables 10%, net de ristourne | 1 234 | 3 084 | 3 084 | 3 084 | 3 084 | 1 850 | |
| | | | | | | | |
| Total | 13 570 | 33 924 | 33 924 | 33 924 | 33 924 | 20 355 | 169 621 |

DÉVELOPPEMENT DURABLE

La motorisation des niveleuses respecte les normes de l'Agence américaine de protection de l'environnement en matière de réduction des émissions polluantes dans l'air. Cette acquisition répond donc aux objectifs de la Ville en matière de développement durable.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

La location avec entretien d'un appareil à utilisation saisonnière permet à la Ville de rajeunir son parc de véhicules avec un minimum de liquidité, de diminuer les coûts d'entretien et de réparation, de même que de réduire les frais de gestion rattachés à cette catégorie d'actifs.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Ne s'applique pas

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

- Émission du bon de commande en août 2017
- Livraison des 19 niveleuses : 1 novembre 2017
- Fin de contrat : 31 mars 2022

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

A la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Validation du processus d'approvisionnement :
Service de l'approvisionnement , Direction (Renée VEILLETTE)

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Mustapha CHBEL)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Minh Hoang LE, Service du matériel roulant et des ateliers

Lecture :

Minh Hoang LE, 14 juin 2017

RESPONSABLE DU DOSSIER

Lucie MC CUTCHEON
Agente de recherche

ENDOSSÉ PAR

Le : 2017-06-14

Philippe SAINT-VIL
c/d planification et soutien aux operations
(mra)

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Claude SAVAGE
Directeur

Tél : 514 872-1076
Approuvé le : 2017-07-05

Service du greffe

Division des élections, du soutien aux commissions et de la réglementation
275, rue Notre-Dame Est, bureau R-134
Montréal (Québec) H2Y 1C6

Commission permanente sur l'examen des contrats

La commission :

Présidente

Mme Émilie Thuillier
Arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville

Vice-présidentes

Mme Karine Boivin Roy
Arrondissement de Mercier – Hochelaga-
Maisonneuve

Mme Paola Hawa
Ville de Sainte-Anne-de-Bellevue

Membres

Mme Dida Berku
Ville de Côte-Saint-Luc

M. Richard Celzi
Arrondissement de Mercier – Hochelaga-
Maisonneuve

Mme Marie Cinq-Mars
Arrondissement d'Outremont

M. Richard Deschamps
Arrondissement de LaSalle

M. Marc-André Gadoury
Arrondissement de Rosemont – La Petite-
Patrie

M. Luc Gagnon
Arrondissement de Verdun

M. Manuel Guedes
Arrondissement de Rivière-des-Prairies –
Pointe-aux-Trembles

Mme Lili-Anne Tremblay
Arrondissement de Saint-Léonard

Le 24 août 2017

**Rapport d'examen de la conformité du processus
d'appel d'offres - Mandat SMCE174922009**

**Accorder un contrat à « Société en commandite
Strongco », pour la location de 19 niveleuses
articulées pour une période de 5 ans, à raison de cinq
mois par année, pour une somme maximale de
4 095 495,73 \$, taxes incluses – Appel d'offres public
17-16049 (2 soum.).**

(ORIGINAL SIGNÉ)

(ORIGINAL SIGNÉ)

Émilie Thuillier
Présidente

Pierre G. Laporte
Secrétaire recherchiste

Introduction

La Commission permanente sur l'examen des contrats s'assure de la conformité du processus d'appel d'offres à l'égard des contrats qui lui sont soumis et en fait état aux instances compétentes, avant l'octroi. Cette commission peut également proposer, le cas échéant, des améliorations au processus.

Les modalités de fonctionnement de la commission sont prévues dans le *Règlement sur la Commission municipale sur l'examen des contrats* (11-007) et le *Règlement sur la Commission d'agglomération sur l'examen des contrats* (RCG 11-008).

Les contrats examinés par la commission doivent répondre à certains critères fixés par les conseils. Ceux-ci ont fait l'objet de résolutions du conseil municipal (CM11 0202) et du conseil d'agglomération (CG11 0082).

Mandat SMCE174922009

Accorder un contrat à « Société en commandite Strongco », pour la location de 19 niveleuses articulées pour une période de 5 ans, à raison de cinq mois par année, pour une somme maximale de 4 095 495,73 \$, taxes incluses – Appel d'offres public 17-16049 (2 soum.).

À sa séance du 2 août 2017, le comité exécutif a mandaté la Commission permanente sur l'examen des contrats d'étudier le présent contrat. Ce dossier répondait au critère suivant :

- *Contrat de biens et services d'une valeur de plus de 2 M\$ pour lequel l'adjudicataire en est à son troisième octroi de contrat consécutif pour un contrat récurrent.*

Le 10 août 2017, les membres de la commission se sont réunis lors d'une séance de travail afin d'étudier la conformité du processus relativement au mandat confié. Des représentants du Service du matériel roulant et des ateliers et du Service de l'approvisionnement ont répondu aux questions des membres de la commission.

Les membres considèrent avoir reçu une présentation claire et précise de ce contrat ainsi que des réponses satisfaisantes à leurs questions.

Conclusion

À l'issue de ses travaux, la Commission permanente sur l'examen des contrats remercie les représentants du Service du matériel roulant et des ateliers et du Service de l'approvisionnement pour leurs interventions au cours de la séance de travail de la commission. La commission adresse la conclusion suivante au conseil d'agglomération :

Considérant que le dossier soumis à l'examen répond aux critères établis par le conseil d'agglomération à savoir :

- *Contrat de biens et services d'une valeur de plus de 2 M\$ pour lequel l'adjudicataire en est à son troisième octroi de contrat consécutif pour un contrat récurrent.*

Considérant les renseignements qui ont été soumis aux membres de la commission;

Considérant les nombreuses questions adressées par les membres de la commission aux responsables du dossier;

Considérant l'analyse approfondie faite par les membres de la commission sur les nombreux aspects liés à ce dossier;

À l'égard du mandat SMCE174922009 qui lui a été confié, la Commission permanente sur l'examen des contrats constate, à l'unanimité, la conformité du processus tenu dans le cadre de ce dossier.



Dossier # : 1170695004

| | |
|---|--|
| Unité administrative responsable : | Service de l'environnement , Direction de la gestion des matières résiduelles , Division collecte_transport et traitement des matières résiduelles |
| Niveau décisionnel proposé : | Conseil municipal |
| Projet : | Plan stratégique de développement durable |
| Objet : | Accorder 2 contrats de collecte et transport des matières recyclables aux firmes : Derichebourg Canada environnement Inc. et Services Ricova Inc. pour des durées de 34 et 34 ½ mois respectivement. Dépense totale de 4 898 987 \$ taxes incluses - Appel d'offres public # 17-15972 - 10 soumissionnaires. |

Il est recommandé :

1. d'accorder aux firmes ci-après désignées, plus bas soumissionnaires conformes pour chacun des arrondissements, pour une période de 34 et 34½ mois, les services de collecte et transport de matières recyclables, aux prix de leur soumission, soit pour les sommes maximales indiquées en regard de chacun des contrats, conformément aux documents de l'appel d'offres public N° 17-15972 et au tableau de prix reçus;

| Firme | Arrondissement | Débutant le | Nombre de mois | Montant (taxe incluses) |
|---|----------------|------------------------------|----------------|-------------------------|
| Collecte matières recyclables | | | | |
| Derichebourg Canada | St-Léonard | 1 ^{er} janvier 2018 | 34 | 2 883 244 \$ |
| Services Ricova Inc. | CDN-NDG | 16 décembre 2017 | 34½ | 2 015 743 \$ |
| N.B. : Tous les contrats se terminent le 31 octobre 2020 | | | | 4 898 987 \$ |

2. de doter le Service de l'environnement d'un budget additionnel de 31 447 \$ en 2019 et de 51 747 \$ en 2020 pour financer l'indexation ou l'ajustement annuel des contrats.

3. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera assumée à 100% par la Ville centrale.

Signé par Benoit DAGENAI **Le** 2017-07-25 16:28

Signataire : _____ Benoit DAGENAI

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Services institutionnels

IDENTIFICATION

Dossier # :1170695004

| | |
|---|--|
| Unité administrative responsable : | Service de l'environnement , Direction de la gestion des matières résiduelles , Division collecte_transport et traitement des matières résiduelles |
| Niveau décisionnel proposé : | Conseil municipal |
| Projet : | Plan stratégique de développement durable |
| Objet : | Accorder 2 contrats de collecte et transport des matières recyclables aux firmes : Derichebourg Canada environnement Inc. et Services Ricova Inc. pour des durées de 34 et 34 ½ mois respectivement. Dépense totale de 4 898 987 \$ taxes incluses - Appel d'offres public # 17-15972 - 10 soumissionnaires. |

CONTENU

CONTEXTE

Depuis le 1^{er} janvier 2015, les compétences à l'égard de l'enlèvement, du transport et du dépôt des matières résiduelles résidentielles provenant des arrondissements relèvent du conseil municipal de la Ville de Montréal.

Dans ce cadre, les contrats de collecte et de transport des matières recyclables de cinq (5) arrondissements, Côte-des-Neiges - Notre-Dame-de-Grâce, Lachine, LaSalle, Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles et Saint-Léonard, viennent à échéance en septembre 2017, décembre 2017 et février 2018.

Le présent sommaire concerne l'octroi des contrats pour les arrondissements Côte-des-Neiges - Notre-Dame-de-Grâce et St-Léonard. Ces contrats doivent être soumis à la Commission permanente sur l'évaluation des contrats (CEC).

Pour l'arrondissement de Saint-Léonard, le contrat existant inclut une option de prolongation de 12 mois. La Ville désirant sonder le marché privé a demandé des prix unitaires pour cet arrondissement avant de prendre une décision. L'objectif étant de poursuivre les services de collecte au meilleur coût possible, un nouveau contrat est requis pour l'arrondissement de Saint-Léonard.

Les dates de début des nouveaux contrats sont les suivantes :

- 16 décembre 2017 : Côte-des-Neiges - Notre-Dame-de-Grâce
- 1^{er} janvier 2018 : St-Léonard

Conformément à la stratégie mise en place en 2015 pour l'harmonisation de l'élaboration d'appels d'offres normés pour les contrats de collecte et transport des matières résiduelles, le présent appel d'offres a bénéficié du même encadrement et des mêmes balises. Ces balises se retrouvent dans la section technique du devis et encadrent : l'étalement obligatoire des jours de collecte (4 ou 5 jours) et le découpage territorial limitant le nombre de camions pour une journée à six (6).

L'appel d'offres public N° 17-15972 a été lancé le 27 mars 2017. Les soumissions ont été ouvertes le 19 avril 2017.

L'appel d'offres a été publié dans le SEAO ainsi que dans le journal Le Devoir et les soumissionnaires ont eu 24 jours de calendrier pour préparer leur dossier. Les soumissions ont un délai de validité de 180 jours de calendrier.

Six (6) addendas ont été produits pour répondre aux questions d'acquéreurs du cahier des charges.

Pour l'arrondissement Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles, un sommaire décisionnel distinct sera présenté (Numéro de dossier : 1176224001) afin de recommander au conseil municipal du mois d'août 2017 l'option de prolongation de ce contrat.

Afin de ne pas retarder l'octroi des deux autres contrats et surtout celui de l'arrondissement Lachine qui débute le 1er octobre, les contrats pour les arrondissements de Lachine et de LaSalle ont été octroyés à la séance du conseil municipal du 13 juin 2017.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CM17 0747 13 juin 2017 Accorder 2 contrats à Col Sel Transit Inc. et Environnement Routier NRJ Inc. pour la collecte et le transport des matières recyclables, pour des périodes de 37 et 32 mois - Dépense totale de 4 200 596 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 17-15972 (10 soum.)

CM16 1455 20 décembre 2016 Prolonger jusqu'au 31 décembre 2018 l'application de la déclaration de compétence visée par la résolution CM14 1126 concernant les objets suivants dont :

- l'enlèvement, le transport et le dépôt de matières résiduelles.

CM14 1126 25 nov. 2014 Déclarer, en vertu de l'article 85.5 de la *Charte de la Ville de Montréal*, le conseil de la ville compétent à l'égard des objets suivants jusqu'au 31 décembre 2016 et à compter du 1^{er} janvier 2015 : ... 2 - l'enlèvement, le transport et le dépôt des matières résiduelles.

DESCRIPTION

Le présent sommaire concerne le renouvellement des contrats de collecte et transport des matières recyclables des arrondissements Côte-des-Neiges - Notre-Dame-de-Grâce et St-Léonard.

Il y a eu quinze (15) preneurs de cahier de charges et de ce nombre dix (10) entreprises ont déposé une soumission.

Les raisons invoquées par les entreprises n'ayant pas soumissionné sont les suivantes :

- une entreprise a indiqué qu'elle voulait le cahier de charges à titre informatif;
- une entreprise a acheté deux fois le cahier de charges par erreur;
- une entreprise a indiqué que sa filiale a déposé une soumission;
- une entreprise a indiqué qu'elle n'a pas les ressources et qu'elle ne travaille pas sur l'île de Montréal;
- une entreprise a indiqué qu'elle n'a pas la capacité pour exécuter le contrat.

Dans le cadre de la stratégie retenue depuis l'année 2015, suite au rapatriement des compétences de collecte / transport, cet appel d'offres permet d'assurer la poursuite des services dans les arrondissements concernés tout en assurant la synchronisation des fins de

contrats au 31 octobre 2020. Cette synchronisation permettra, lors des renouvellements des contrats, de solliciter les marchés de collecte, transport et élimination en bloc afin de permettre d'obtenir les meilleures conditions de compétition possible sur le marché.

JUSTIFICATION

Des prix pour la collecte et le transport des matières recyclables ont été obtenus pour deux (2) arrondissements.

Le tableau suivant présente les soumissions déposées par les soumissionnaires pour chaque arrondissement :

| Arrondissement | Col Sel Transit Inc. | Dérichébourg Canada | Entreprise Sanitaire F.A. LTÉE | Environnement routier NRJ inc. | JMV Environnement inc. | RCI Environnement div. WM Québec Inc. | Récupération Tersol | Services Ricova inc. | Services Matécinc. | 9084-3032 Québec inc. (JR) |
|----------------|----------------------|---------------------|--------------------------------|--------------------------------|------------------------|---------------------------------------|---------------------|----------------------|--------------------|----------------------------|
| CDN-NDG | | | | | | | | | | |
| St-Léonard | | | | | | | | | | |

Les tableaux présentés dans l'intervention du Service de l'approvisionnement illustrent les résultats des analyses.

Ces deux contrats doivent être soumis à la Commission permanente sur l'évaluation des contrats (CEC).

Le contrat pour l'arrondissement de Saint-Léonard répond aux deux critères suivants :

- Contrat de biens et services d'une valeur de plus de deux (2) millions de dollars. Le montant du contrat est de 2 015 743 \$ (indexations et taxes incluses)
- ET - Écart de prix de plus de 20 % entre l'adjudicataire et le deuxième plus bas soumissionnaire conforme. L'écart de prix est de 22 %.
- ET - Écart de plus de 20 % entre l'estimation interne effectuée pendant le processus d'appel d'offres et la soumission de l'adjudicataire. L'écart représente -32 %.

Le contrat pour l'arrondissement de Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce répond aux deux critères suivants :

- Contrat de biens et services d'une valeur de plus de deux (2) millions de dollars. Le montant du contrat est de 2 883 244 \$ (indexations et taxes incluses).
- ET - Écart de prix de plus de 20 % entre l'adjudicataire et le deuxième plus bas soumissionnaire conforme. L'écart de prix est de 62 %.
- ET - Écart de plus de 20 % entre l'estimation interne effectuée pendant le processus d'appel d'offres et la soumission de l'adjudicataire. L'écart représente -45 %.

Le tableau normalisé se retrouve en pièce jointe : (A-O 17-15972 Formulaire normalisé CT CS 2 arrondissements.xls).

La comparaison entre les résultats du processus d'appel d'offres et les estimations internes du Service de l'environnement se trouvent en pièce jointe : (A-O 17-15972 Estimés SE vs résultats A-O 2 arrondissements.xls).

Les estimations ont été réalisées par les professionnels du Service de l'environnement sur la base des coûts unitaires par porte des arrondissements concernés pour l'année 2017.

L'entreprise Services Ricova Inc. explique son prix très concurrentiel par un plan d'affaires visant la croissance de ses parts de marché dans la région métropolitaine. Les camions qui seront utilisés seront neufs (commandes en attente de l'octroi par la Ville) et les salaires des

employés respectent les normes du Comité paritaire (matières recyclables), comme prescrit par la Loi.

Au global, pour les services demandés pour la durée des deux contrats, les résultats de l'appel d'offres sont inférieurs de 41% aux estimations.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Cette dépense sera imputée au budget de fonctionnement du Service de l'environnement au poste budgétaire de services techniques - gestion des matières résiduelles.

Les contrats sont d'une durée de 34 et 34,5 mois selon l'arrondissement pour les périodes de trois et quatre années financières.

Le coût total s'élève à 4 898 987 \$ taxes incluses, incluant l'ajustement annuel estimé à 2 % (indexation) à compter de la date anniversaire des contrats. La répartition des coûts est présentée comme suit :

| Arrondissements | 2017 | 2018 | 2019 | 2020 | Total |
|-------------------------------------|------------------|---------------------|---------------------|---------------------|---------------------|
| CDN-NDG | 37 924 \$ | 985 032 \$ | 985 032 \$ | 820 860 \$ | 2 828 848 \$ |
| Saint-Léonard | - \$ | 698 214 \$ | 698 214 \$ | 581 845 \$ | 1 978 272 \$ |
| Sous-total | 37 924 \$ | 1 683 246 \$ | 1 683 246 \$ | 1 402 705 \$ | 4 807 121 \$ |
| Ajustement annuel | - \$ | 758 \$ | 34 439 \$ | 56 669 \$ | 91 866 \$ |
| Grand total - taxes incluses | 37 924 \$ | 1 684 004 \$ | 1 717 685 \$ | 1 459 374 \$ | 4 898 987 \$ |

Pour plus de détail, voir la pièce jointe 'Aspect financier'.

Les résultats de cet appel d'offres génèrent un écart favorable annuel de 993 993 \$ taxe nette soit de 39,27 % par rapport aux contrats en cours (2017) pour les arrondissements ci-dessus.

Les crédits requis pour l'année 2017 et 2018 sont prévus au budget de fonctionnement du Service de l'environnement.

Un budget additionnel sera requis à partir de l'année de 2019 pour financer la portion de l'indexation ou de l'ajustement annuels des contrats.

Cette dépense sera assumée entièrement par la Ville centre.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Dans le cadre du Plan de développement durable 2016-2020, le présent dossier contribue à l'atteinte de la cible suivante: *Atteindre les objectifs gouvernementaux de valorisation des matières recyclables (70 %) d'ici 2020*. Il contribue de plus à l'action 7 des organisations partenaires de ce plan, soit de réduire et de valoriser les matières résiduelles, notamment en implantant la collecte des matières recyclables.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Tous les services inclus à cet appel d'offres sont nécessaires en raison de la fin des contrats actuels. Les services offerts permettent à la Ville de s'acquitter de ses obligations d'atteintes des objectifs de détournement de l'enfouissement des matières résiduelles, édictées par le

gouvernement dans sa Politique québécoise de gestion des matières résiduelles. Les octrois planifiés pour le conseil municipal du mois d'août offriront aux adjudicataires les délais nécessaires avant le début des contrats pour procéder à d'éventuelles acquisitions d'équipements.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Les arrondissements concernés réaliseront des communications de proximité afin d'informer, le cas échéant, les citoyens des changements dans les jours de collecte.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Octroi des contrats : CM du 21 août 2017

Début des contrats: dates multiples 16 décembre 2017 à 1^{er} janvier 2018

Fin des contrats : 31 octobre 2020

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :

Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Aicha ZAMPALEGRE)

Validation du processus d'approvisionnement :

Service de l'approvisionnement , Direction (Gustavo PENAGOS GAVIRIA)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Alain LEDUC
Conseiller en aménagement C/E

ENDOSSÉ PAR

Michel RABY
C/d collecte transport et traitement des
matières résiduelles

Le : 2017-06-21

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
DIRECTION**

Pierre GRAVEL
Directeur – gestion des matières résiduelles et
infrastructures

Approuvé le : 2017-07-14

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
SERVICE**

Roger LACHANCE
Directeur

Approuvé le : 2017-07-24

Service du greffe

Division des élections, du soutien aux commissions et de la réglementation
275, rue Notre-Dame Est, bureau R-134
Montréal (Québec) H2Y 1C6

Commission permanente sur l'examen des contrats

La commission :

Présidente

*Mme Émilie Thuillier
Arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville*

Vice-présidente

*Mme Karine Boivin Roy
Arrondissement de Mercier – Hochelaga-
Maisonneuve*

Membres

*M. Richard Celzi
Arrondissement de Mercier – Hochelaga-
Maisonneuve*

*Mme Marie Cinq-Mars
Arrondissement d'Outremont*

*M. Richard Deschamps
Arrondissement de LaSalle*

*M. Marc-André Gadoury
Arrondissement de Rosemont – La Petite-
Patrie*

*M. Luc Gagnon
Arrondissement de Verdun*

*M. Manuel Guedes
Arrondissement de Rivière-des-Prairies –
Pointe-aux-Trembles*

*Mme Lili-Anne Tremblay
Arrondissement de Saint-Léonard*

Le 21 août 2017

**Rapport d'examen de la conformité du processus
d'appel d'offres - Mandat SMCE170695004**

**Accorder 2 contrats de collecte et transport des
matières recyclables aux firmes: Derichebourg
Canada environnement Inc. et Services Ricova Inc.
pour des durées de 34 et 34 ½ mois respectivement.
Dépense totale de 4 898 987 \$ taxes incluses - Appel
d'offres public # 17-15972 - 10 soumissionnaires.**

(ORIGINAL SIGNÉ)

(ORIGINAL SIGNÉ)

Émilie Thuillier
Présidente

Pierre G. Laporte
Secrétaire recherchiste

Introduction

La Commission permanente sur l'examen des contrats s'assure de la conformité du processus d'appel d'offres à l'égard des contrats qui lui sont soumis et en fait état aux instances compétentes, avant l'octroi. Cette commission peut également proposer, le cas échéant, des améliorations au processus.

Les modalités de fonctionnement de la commission sont prévues dans le *Règlement sur la Commission municipale sur l'examen des contrats* (11-007) et le *Règlement sur la Commission d'agglomération sur l'examen des contrats* (RCG 11-008).

Les contrats examinés par la commission doivent répondre à certains critères fixés par les conseils. Ceux-ci ont fait l'objet de résolutions du conseil municipal (CM11 0202) et du conseil d'agglomération (CG11 0082).

Mandat SMCE170695004

Accorder 2 contrats de collecte et transport des matières recyclables aux firmes: Derichebourg Canada environnement Inc. et Services Ricova Inc. pour des durées de 34 et 34 ½ mois respectivement. Dépense totale de 4 898 987 \$ taxes incluses - Appel d'offres public # 17-15972 - 10 soumissionnaires.

À sa séance du 2 août 2017, le comité exécutif a mandaté la Commission permanente sur l'examen des contrats d'étudier le présent contrat. Ce dossier répondait aux critères suivants :

- *Contrat de biens et services d'une valeur de plus de 2 M\$ présentant un écart de plus de 20 % entre l'estimation interne effectuée pendant le processus d'appel d'offres et la soumission de l'adjudicataire et un écart de prix de plus de 20 % entre l'adjudicataire et le deuxième plus bas soumissionnaire conforme (contrat à Derichebourg);*
- *Contrat de biens et services d'une valeur de plus de 2 M\$ présentant un écart de plus de 20 % entre l'estimation interne effectuée pendant le processus d'appel d'offres et la soumission de l'adjudicataire et un écart de prix de plus de 20 % entre l'adjudicataire et le deuxième plus bas soumissionnaire conforme (contrat à Services Ricova).*

Le 11 août 2017, les membres de la commission se sont réunis lors d'une séance de travail afin d'étudier la conformité du processus d'appel d'offres relativement au mandat confié. Des représentants du Service de l'environnement ont répondu aux questions des membres de la commission.

Les membres de la commission ont soulevé diverses questions sur le processus d'appel d'offres dans ce dossier. Ils ont cependant trouvé que certaines réponses obtenues, notamment en ce qui a trait aux écarts de prix entre les soumissions et les estimations, n'étaient pas toujours très convaincantes.

Pour la commission, il serait intéressant d'avoir un portrait d'ensemble des contrats de collecte des matières recyclables au cours des années pour mieux comprendre l'évolution des prix sur une plus longue période ainsi que la répartition des différentes entreprises selon les territoires.

Conclusion

À l'issue de ses travaux, la Commission permanente sur l'examen des contrats remercie les représentants du Service de l'environnement pour leurs interventions au cours de la séance de travail de la commission. La commission adresse la conclusion suivante au conseil municipal :

Considérant que le dossier soumis à l'examen répond aux critères établis par le conseil municipal à savoir :

- *Contrat de biens et services d'une valeur de plus de 2 M\$ présentant un écart de plus de 20 % entre l'estimation interne effectuée pendant le processus d'appel d'offres et la soumission de l'adjudicataire et un écart de prix de plus de 20 % entre l'adjudicataire et le deuxième plus bas soumissionnaire conforme (contrat à Derichebourg);*
- *Contrat de biens et services d'une valeur de plus de 2 M\$ présentant un écart de plus de 20 % entre l'estimation interne effectuée pendant le processus d'appel d'offres et la soumission de l'adjudicataire et un écart de prix de plus de 20 % entre l'adjudicataire et le deuxième plus bas soumissionnaire conforme (contrat à Services Ricova);*

Considérant les renseignements qui ont été soumis aux membres de la commission;

Considérant les nombreuses questions adressées par les membres de la commission aux responsables du dossier;

Considérant l'analyse approfondie faite par les membres de la commission sur les nombreux aspects liés à ce dossier;

À l'égard du mandat SMCE170695004 qui lui a été confié, la Commission permanente sur l'examen des contrats constate, à l'unanimité, la conformité du processus tenu dans le cadre de ce dossier.



Dossier # : 1177708001

| | |
|---|--|
| Unité administrative responsable : | Service de l'approvisionnement , Direction , Division des pratiques d'affaires , Section planification et développement |
| Niveau décisionnel proposé : | Conseil d'agglomération |
| Compétence d'agglomération : | Acte mixte |
| Projet : | - |
| Objet : | Conclure une entente de gré à gré avec la firme Edilex inc., fournisseur unique, pour une période de 5 ans, avec une option de renouvellement de 5 ans, pour l'acquisition, la paramétrisation, la maintenance et l'abonnement au service ÉDILEXPERT qui permet de générer des documents d'appels d'offres pour la somme de 776 081,25\$ taxes incluses. |

Il est recommandé au Conseil d'agglomération :

De conclure une entente de gré à gré avec la firme Edilex inc., fournisseur unique, pour une période de 5 ans, avec une option de renouvellement de 5 ans, pour l'acquisition, la paramétrisation, la maintenance et l'abonnement au service ÉDILEXPERT qui permet de générer des documents d'appels d'offres pour la somme de 776 081,25 \$ taxes incluses.

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au sommaire décisionnel. Cette dépense mixte d'investissement liée aux activités mixtes d'administration générale sera imputée à l'agglomération dans une proportion de 50,2 %. Ce taux représente la part relative du budget d'agglomération sur le budget global de la Ville tel que défini au Règlement sur les dépenses mixtes.

Un ajustement de la base budgétaire du Service de l'approvisionnement est demandé pour les années 2018 à 2021 au montant de 105 000\$.

Signé par Benoit DAGENAI **Le** 2017-08-04 18:21

Signataire :

Benoit DAGENAI

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Services institutionnels

IDENTIFICATION

Dossier # :1177708001

| | |
|---|--|
| Unité administrative responsable : | Service de l'approvisionnement , Direction , Division des pratiques d'affaires , Section planification et développement |
| Niveau décisionnel proposé : | Conseil d'agglomération |
| Compétence d'agglomération : | Acte mixte |
| Projet : | - |
| Objet : | Conclure une entente de gré à gré avec la firme Edilex inc., fournisseur unique, pour une période de 5 ans, avec une option de renouvellement de 5 ans, pour l'acquisition, la paramétrisation, la maintenance et l'abonnement au service ÉDILEXPERT qui permet de générer des documents d'appels d'offres pour la somme de 776 081,25\$ taxes incluses. |

CONTENU

CONTEXTE

La Ville de Montréal émet annuellement environ 2 000 appels d'offres totalisant 5B\$ en contrat et ce, sur une période de trois ans. À cette fin, on estime qu'environ de 150-300 employés manipulent des documents d'appels d'offres et font la gestion contractuelle de ces derniers. Actuellement, le cycle moyen d'un appel d'offres est de 26 jours au Service de l'approvisionnement, et ce, à compter de la réception du devis technique.

En collaboration avec le Service des affaires juridiques et le Service de la performance organisationnel, le Service de l'approvisionnement désire actualiser ses outils et ses processus de façon à améliorer la qualité des documents d'appels d'offres, mais aussi à optimiser les délais de préparation des appels d'offres.

Cette opportunité nous permettra de réaliser les objectifs suivants :

- Automatiser, standardiser le processus de génération d'appels d'offres;
- Publier des documents d'appels d'offres standardisés sur le marché;
- Obtenir une vigie sur les changements législatifs;
- Centraliser les documents, les gabarits et les clauses;
- Obtenir la visibilité de l'ensemble des appels d'offres de la Ville.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

Ne s'applique pas.

DESCRIPTION

Conclure une entente de gré à gré pour la somme de 776 081,25 \$ taxes incluses avec la firme Edilex inc. pour l'acquisition, la paramétrisation du système « Edilexpert » qui permet de générer des documents d'appels d'offres.

JUSTIFICATION

L'acquisition de la plate-forme Edilexpert permettra de:

- Réduire les délais de mise en page;
- Améliorer la productivité par l'élimination de tâches répétitives ou effectuées manuellement;
- Uniformiser les documents d'appels d'offres à travers les unités d'affaires;
- Réduire le délai de traitement d'un appel d'offres;
- Réduire le risque de contradiction dans les documents;
- Réduire le risque d'omissions de clauses importantes;
- Mettre une assise technologique en vue d'un regroupement des appels d'offres.
- Intégrer les processus de suivi et de contrôle de la qualité.

Caractéristiques essentielles pour l'atteinte des objectifs d'optimisation à court terme poursuivis maintenant par le Service de l'approvisionnement :

- Accès à une banque de modèles « à jour » de clauses contractuelles conformes au cadre juridique québécois (Loi sur la LCV);
- Souplesse quant à la possibilité de recevoir et de faire évoluer des modèles de contrats et de clauses déjà utilisés par le Service;
- Capacité d'adaptation de la plate-forme au cadre juridique particulier de la Ville de Montréal;
- Capacité de la plate-forme à offrir une vérification constante de la cohérence des projets d'appel d'offres en cours de rédaction afin de réduire les risques d'erreurs humaines (intelligence des clauses);
- Support opérationnel et veille juridique par l'éditeur.

L'analyse de marché que nous avons effectuée en collaboration avec le Service des technologies de l'information nous a permis de constater qu'il n'existe qu'un seul fournisseur capable d'offrir à la fois une plate-forme avec banque de clauses adaptées au droit municipal québécois et un service de veille juridique.

Ainsi, seule Edilexpert, rencontre actuellement l'ensemble des fonctionnalités souhaitées (banque de modèles adaptés au droit municipal québécois tenu à jour par l'éditeur, la vigie juridique par l'éditeur ainsi que la fonctionnalité « Intelligence des clauses »).

Par conséquent, nous considérons qu'Edilex inc. est un fournisseur unique.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le coût pour le déploiement initial de la plate-forme est de 175 000 \$ plus taxes. À ce montant s'ajoute un coût annuel de 100 000 \$ plus taxes pour les licences pour un total de 675 000 \$ plus taxes.

| | An 1 | An 2 | An 3 | An 4 | An 5 | Total |
|-----------------|-------------------|-------------------|-------------------|-------------------|-------------------|-------------------|
| Dépenses | 275 000 \$ | 100 000 \$ | 100 000 \$ | 100 000 \$ | 100 000 \$ | 675 000 \$ |
| Frais initiaux | 175 000 \$ | 0 \$ | 0 \$ | 0 \$ | 0 \$ | 175 000 \$ |
| Abonnement | 100 000 \$ | 100 000 \$ | 100 000 \$ | 100 000 \$ | 100 000 \$ | 500 000 \$ |
| Taxes | 41 181 \$ | 14 975 \$ | 14 975 \$ | 14 975 \$ | 14 975 \$ | 101 081 \$ |
| TOTAL | 316 181 \$ | 114 975 \$ | 114 975 \$ | 114 975 \$ | 114 975 \$ | 776 081 \$ |

Le coût total maximal de ce contrat de 776 081,25\$ taxes incluses sera assumé comme suit :

Déploiement initial (PTI)

La dépense de 201 206,25 \$ taxes incluses pour le déploiement initial de la plate-forme sera imputée au PTI 2017-2019 du Service des technologies de l'information dans le cadre du projet Approvisionnement III. Le montant maximal de 183 728,13 \$, net de taxes, sera financé par les règlements d'emprunt de compétence d'agglomération RCG 15-040 et locale 15-044.

Cette dépense mixte d'investissement liée aux activités mixtes d'administration générale sera imputée à l'agglomération dans une proportion de 50,2 %. Ce taux représente la part relative du budget d'agglomération sur le budget global de la Ville tel que défini au Règlement sur les dépenses mixtes.

Coût annuel des licences (BF):

Les dépenses annuelles de 114 975 \$, taxes incluses seront assumées à même le budget de fonctionnement du Service de l'approvisionnement.

Un ajustement de la base budgétaire du Service de l'approvisionnement est demandé pour les années 2018 à 2021 au montant de 105 000\$.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Ne s'applique pas.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Le bon fonctionnement et la stabilité des opérations au Service de l'approvisionnement ne peuvent être assurés sans l'octroi du contrat à ÉDILEXPERT pour une période de 5 ans.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Aucun enjeu de communication en accord avec la Direction des communications.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Octroi du contrat : août 2017.

Implantation : octobre 2017.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Validation juridique avec commentaire :
Service des affaires juridiques , Direction (Patrice GUAY)

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Gilles BOUCHARD)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Benoît PINARD, Service des technologies de l'information
Simon CLOUTIER, Service de la performance organisationnelle
Nathalie N MARCHAND, Service des technologies de l'information

Lecture :

Nathalie N MARCHAND, 31 juillet 2017
Benoît PINARD, 4 juillet 2017

RESPONSABLE DU DOSSIER

Martin AUBRY
Agent de gestion des ressources financières et matérielles

ENDOSSÉ PAR

Chan-Hoa LY
C/D Pratiques et contrôles

Le : 2017-06-28

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Benoit DAGENAI
Directeur général adjoint
Tél : 514 872-9466
Approuvé le : 2017-06-30



Dossier # : 1176292002

| | |
|---|---|
| Unité administrative responsable : | Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction de l'exploitation immobilière_de l'entretien et de l'énergie , Division exploitation des bâtiments à contrat |
| Niveau décisionnel proposé : | Conseil d'agglomération |
| Compétence d'agglomération : | Acte mixte |
| Projet : | - |
| Objet : | Accorder un contrat à la firme « Honeywell Limitée » pour le service d'entretien d'équipements de mécanique du bâtiment - CVAC dans 17 bâtiments du SPVM pour une période de 60 mois à compter du 1er septembre 2017 - Dépense de 2 242 066,54 \$, taxes incluses - Autoriser une dépense, avec indexation, estimée à 2 333 560,86 \$, taxes incluses. Appel d'offres public 17-15949 (3 soumissionnaires). |

Il est recommandé :

1. D'accorder à la firme « Honeywell limitée », plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour le service d'entretien d'équipements de la mécanique du bâtiment - CVAC pour 17 bâtiments du SPVM pour une période de 60 mois à compter du 1^{er} septembre 2017 pour se terminer le 31 août 2022 au prix de sa soumission pour une somme de 2 242 066,54 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public # 17-15949;
2. D'autoriser une dépense, avec indexation, estimée à 2 333 560,86 \$, taxes incluses, pour une période de 60 mois, du 1^{er} septembre 2017 au 31 août 2022;
3. D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Signé par Benoit DAGENAI **Le** 2017-06-19 16:09

Signataire :

Benoit DAGENAI

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Services institutionnels

IDENTIFICATION

Dossier # :1176292002

| | |
|---|---|
| Unité administrative responsable : | Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction de l'exploitation immobilière_de l'entretien et de l'énergie , Division exploitation des bâtiments à contrat |
| Niveau décisionnel proposé : | Conseil d'agglomération |
| Compétence d'agglomération : | Acte mixte |
| Projet : | - |
| Objet : | Accorder un contrat à la firme « Honeywell Limitée » pour le service d'entretien d'équipements de mécanique du bâtiment - CVAC dans 17 bâtiments du SPVM pour une période de 60 mois à compter du 1er septembre 2017 - Dépense de 2 242 066,54 \$, taxes incluses - Autoriser une dépense, avec indexation, estimée à 2 333 560,86 \$, taxes incluses. Appel d'offres public 17-15949 (3 soumissionnaires). |

CONTENU

CONTEXTE

Le présent dossier consiste en l'octroi d'un contrat pour le service d'entretien d'équipements de mécanique du bâtiment - CVAC (Chauffage/Ventilation/Air climatisé) dans 17 bâtiments du Service de Police de la Ville de Montréal (SPVM) pour une durée de 60 mois à compter du 1^{er} septembre 2017.

Les nouvelles orientations de la Direction de l'exploitation immobilière de l'entretien et de l'énergie prévoient le redéploiement des cols bleus dans les bâtiments spécialisés tels les piscines et les arénas.

Les bâtiments visés par ce contrat sont des bâtiments non spécialisés qui peuvent être entretenus à contrat.

L'appel d'offres fut effectué par le Service de l'approvisionnement.

À la suite de l'appel d'offres public d'une durée de 69 jours tenu, du 1^{er} mars au 8 mai 2017 et publié le 1^{er} mars 2017 dans le journal « Le Devoir » et SÉAO, trois addendas ont été émis.

- Addenda # 1 - 22 mars 2017 - Éclaircissement aux articles du devis;
- Addenda # 2 - 30 mars 2017 - Report de la date d'ouverture des soumissions et ajout d'informations complémentaires au devis;
- Addenda # 3 - 12 avril 2017 - Éclaircissements aux articles du devis.

Aucun preneur du cahier des charges n'a fait mention que tout addenda aurait eu un impact quant à sa décision de déposer ou non une offre.

Les soumissions reçues sont accompagnées d'un cautionnement de soumission et sont

valides pour une période de 180 jours.

Selon les résolutions du conseil municipal (CM11 0170) et du conseil d'agglomération (CG11 0082), ce dossier décisionnel doit être soumis à la Commission permanente sur l'examen des contrats pour la raison que ce contrat de services est d'une valeur de plus de 2 M\$ et qu'il y a un écart de prix de plus de 20 % entre l'adjudicataire et le deuxième plus bas soumissionnaire conforme.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CG09 0335 - 27 août 2009 (sommaire 1095009001)

Octroyer quatre contrats aux firmes suivantes pour l'entretien régulier et préventif des systèmes électromécaniques V.C.C.R. (ventilation, chauffage, climatisation, refroidissement) pour une période de 5 ans à compter de septembre 2009 : Honeywell, Société de Contrôle Johnson, Gaz Métropolitain Plus et M.A. Baulne inc. Autoriser à cette fin une dépense totale de 3 922 063,04 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 5345 (11 soumissionnaires).

CE04 0131 - 21 janvier 2004 (sommaire 1030257006)

Accorder deux contrats, un à la firme Marconair inc. (958 450,88 \$) (3,17 \$/m²) (contrat 10606) et un à la firme Opsis gestion d'infrastructures inc. (1 763 811,54 \$) (2,27 \$/m²) (contrat 10488) pour l'entretien régulier et préventif des systèmes de chauffage, ventilation et climatisation dans divers bâtiments - (7 soum.) - Autoriser une dépense de 2 722 262,42 \$ pour 5 années - 539 915,85 \$ la première année toutes taxes incluses.

DESCRIPTION

Ce contrat consiste à exécuter l'entretien périodique des équipements de mécanique du bâtiment - CVAC dans 17 bâtiments du SPVM décrits aux documents d'appel d'offres, soit pour seize (16) bâtiments de l'agglomération et un (1) de la ville centre.

La durée de ce contrat est de soixante (60) mois, soit pour la période débutant le 1^{er} septembre 2017 et se terminant le 31 août 2022.

Aucune clause de prolongation de contrat n'est inscrite au devis, le service d'entretien périodique est pour une durée ferme de soixante (60) mois.

JUSTIFICATION

Cette demande d'octroi de contrat concerne l'entretien d'équipements de mécanique du bâtiment - CVAC dans les bâtiments du SPVM pour la période s'échelonnant du 1^{er} septembre 2017 au 31 août 2022.

L'estimation totale des travaux était de 2 475 555,47 \$, taxes incluses, celle-ci fut réalisée par le professionnel interne de la Ville et est basée selon les coûts d'entretien normalisés. Le coût total du contrat à être octroyé est de 2 242 066,54 \$, taxes incluses, soit 9,43 % inférieur à l'estimation.

À la suite de l'appel d'offres public tenu par le Service de l'approvisionnement, seize (16) firmes se sont prémunies des documents d'appel d'offres et trois (3), soit 18,75 % d'entre elles, ont présenté des soumissions.

- Honeywell Limitée;
- Engie;
- Av-Tech inc.

| Firmes soumissionnaires | Prix de base | Autre (préciser) | Total |
|-------------------------|--------------|------------------|-------|
|-------------------------|--------------|------------------|-------|

| | | |
|--|-----------------|-----------------|
| Honeywell Limitée | 1 950 047,00 \$ | 2 242 066,54 \$ |
| Engie | 2 877 954,74 \$ | 3 308 928,47 \$ |
| Av-Tech Inc. | 3 503 055,95 \$ | 4 027 638,58 \$ |
| | | |
| | | |
| Dernière estimation réalisée | 2 153 125,00 \$ | 2 475 555,47 \$ |
| Coût moyen des soumissions conformes (total du coût des soumissions conformes / nombre de soumissions) | | 3 192 877,86 \$ |
| Écart entre la moyenne et la plus basse conforme (%) ((coût moyen des soumissions conformes - la plus basse)/la plus basse) x 100 | | 42,41 % |
| Écart entre la plus haute et la plus basse conformes (\$) (la plus haute conforme - la plus basse conforme) | | 1 785 572,04 \$ |
| Écart entre la plus haute et la plus basse conformes (%) ((la plus haute conforme - la plus basse conforme)/la plus basse) x 100 | | 79,64 % |
| Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (\$) (la plus basse conforme - estimation) | | - 233 488,93 \$ |
| Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (%) ((la plus basse conforme - estimation)/estimation) x 100 | | - 9,43 % |
| Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (\$) (la deuxième plus basse - la plus basse) | | 1 066 861,93 \$ |
| Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (%) ((la deuxième plus basse - la plus basse)/la plus basse) x 100 | | 47,58 % |

L'entreprise adjudicataire de ce contrat ne fait pas partie de la liste des entreprises à licences restreintes de la Régie du bâtiment du Québec, ni de celle du Registre des entreprises non admissibles aux contrats publics du Secrétariat du Conseil du trésor.

Raisons du désistement de treize firmes (13): (1) Spécialisé pour des plus gros équipements industriels; (3) Ne peuvent garantir le service des entreprises de contrôle - trop risqué; (3) Trop gros - ne peuvent fournir toute la main-d'oeuvre requise; (3) Pas de réponse.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le montant à déboursier pour les quatre (4) premiers mois du contrat de cette année 2017 sera de 149 471,10 \$, taxes incluses.

Tel que décrit aux documents de l'appel d'offres, les prix soumis au bordereau de soumission demeurent fermes pour les 12 premiers mois suivant l'adjudication du contrat d'entretien. Au 1^{er} septembre (date d'anniversaire du contrat) de chaque année subséquente, une indexation annuelle de 2 % sera accordée. Ce taux de 2 % est légèrement inférieur au taux octroyé aux travailleurs de l'industrie selon le décret de la Commission de la construction du Québec (CCQ).

En référence aux pièces jointes au dossier décisionnel;

Selon le fichier « AO#17-15949 - Évolution du coût du contrat », les montants pour les soixante (60) mois du contrat y sont mentionnés. Les montants totaux pour les années 2018, 2019, 2020 et 2021 sont représentés avec l'indexation de 2 %.

Selon le fichier « AO#17-15949 - Répartition des dépenses », le pourcentage de la dépense

assumée par l'agglomération a été établi à 79,47 % et pour le central à 20,53 %.

La dépense totale du contrat à octroyer, avec indexation, est de 2 333 560,86 \$, taxes incluses, et est répartie selon la ventilation suivante :

| Année 2017 | Année 2018 | Année 2019 | Année 2020 | Année 2021 | Année 2022 |
|---------------|---------------|---------------|---------------|---------------|---------------|
| 149 471,10 \$ | 451 402,73 \$ | 460 430,78 \$ | 469 639,40 \$ | 479 032,19 \$ | 323 584,66 \$ |

Le budget de la Division exploitation des bâtiments à contrats est de nature 100 % ville centre. La compétence finale (client) utilisée pour la dépense sera précisée lors de la facturation immobilière (fonds des immeubles).

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Conséquemment, avec les efforts de la Ville, l'adjudicataire maintiendra une politique d'entretien à faible impact environnemental se traduisant par la pratique de méthodes de travail et l'utilisation de produits respectueux de l'environnement.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Il s'agit de bâtiments qui ont toujours exigé ce type de service d'entretien périodique. Un report d'octroi, une interruption de services ou un refus d'octroyer le contrat pourraient compromettre le confort et la sécurité des occupants, tout en affectant la pérennité des équipements mécaniques et des bâtiments ainsi que la poursuite des opérations régulières d'entretien préventif. Pour pallier à une telle interruption, la Ville serait dans l'obligation de faire appel à des services ponctuels d'une firme spécialisée afin de maintenir les équipements de la mécanique du bâtiment dans un état de bon fonctionnement et sécuritaire. Les coûts engendrés par ces services ponctuels dépasseraient, à long terme, la dépense totale du contrat à octroyer par ce sommaire décisionnel.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Ne s'applique pas.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Début du contrat : 1^{er} septembre 2017

- Fin du contrat : 31 août 2022

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Validation du processus d'approvisionnement :
Service de l'approvisionnement , Direction (Johanne LANGLOIS)

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Diane NGUYEN)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Claude BUSSIÈRES, Service de police de Montréal

Lecture :

Claude BUSSIÈRES, 16 mai 2017

RESPONSABLE DU DOSSIER

Alain METHOT
Gestionnaire immobilier

ENDOSSÉ PAR

Le : 2017-05-16

Michel LORD
Chef de division - optimisation de
l'exploitation

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
DIRECTION**

Johanne ROUILLARD
Directrice - Exploitation immobilière_ entretien
et réparation

Approuvé le : 2017-06-14

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
SERVICE**

Marie-Claude LAVOIE
Directrice de service SGPI

Approuvé le : 2017-06-15

Service du greffe

Division des élections, du soutien aux commissions et de la réglementation
275, rue Notre-Dame Est, bureau R-134
Montréal (Québec) H2Y 1C6

Commission permanente sur l'examen des contrats

La commission :

Présidente

*Mme Émilie Thuillier
Arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville*

Vice-présidentes

*Mme Karine Boivin Roy
Arrondissement de Mercier – Hochelaga-
Maisonneuve*

*Mme Paola Hawa
Ville de Sainte-Anne-de-Bellevue*

Membres

*Mme Dida Berku
Ville de Côte-Saint-Luc*

*M. Richard Celzi
Arrondissement de Mercier – Hochelaga-
Maisonneuve*

*Mme Marie Cinq-Mars
Arrondissement d'Outremont*

*M. Richard Deschamps
Arrondissement de LaSalle*

*M. Marc-André Gadoury
Arrondissement de Rosemont – La Petite-
Patrie*

*M. Luc Gagnon
Arrondissement de Verdun*

*M. Manuel Guedes
Arrondissement de Rivière-des-Prairies –
Pointe-aux-Trembles*

*Mme Lili-Anne Tremblay
Arrondissement de Saint-Léonard*

Le 24 août 2017

**Rapport d'examen de la conformité du processus
d'appel d'offres - Mandat SMCE176292002**

**Accorder un contrat à la firme « Honeywell Limitée »
pour le service d'entretien d'équipements de
mécanique du bâtiment - CVAC dans 17 bâtiments du
SPVM pour une période de 60 mois à compter du 1er
septembre 2017 - Dépense de 2 242 066,54 \$, taxes
incluses - Autoriser une dépense, avec indexation,
estimée à 2 333 560,86 \$, taxes incluses. Appel
d'offres public 17-15949 (3 soumissionnaires).**

(ORIGINAL SIGNÉ)

(ORIGINAL SIGNÉ)

Émilie Thuillier
Présidente

Pierre G. Laporte
Secrétaire recherchiste

Introduction

La Commission permanente sur l'examen des contrats s'assure de la conformité du processus d'appel d'offres à l'égard des contrats qui lui sont soumis et en fait état aux instances compétentes, avant l'octroi. Cette commission peut également proposer, le cas échéant, des améliorations au processus.

Les modalités de fonctionnement de la commission sont prévues dans le *Règlement sur la Commission municipale sur l'examen des contrats* (11-007) et le *Règlement sur la Commission d'agglomération sur l'examen des contrats* (RCG 11-008).

Les contrats examinés par la commission doivent répondre à certains critères fixés par les conseils. Ceux-ci ont fait l'objet de résolutions du conseil municipal (CM11 0202) et du conseil d'agglomération (CG11 0082).

Mandat SMCE176292002

Accorder un contrat à la firme « Honeywell Limitée » pour le service d'entretien d'équipements de mécanique du bâtiment - CVAC dans 17 bâtiments du SPVM pour une période de 60 mois à compter du 1er septembre 2017 - Dépense de 2 242 066,54 \$, taxes incluses - Autoriser une dépense, avec indexation, estimée à 2 333 560,86 \$, taxes incluses. Appel d'offres public 17-15949 (3 soumissionnaires).

À sa séance du 2 août 2017, le comité exécutif a mandaté la Commission permanente sur l'examen des contrats d'étudier le présent contrat. Ce dossier répondait au critère suivant :

- *Contrat de biens et services d'une valeur de plus de 2 M\$ présentant un écart de prix de plus de 20 % entre l'adjudicataire et le deuxième plus bas soumissionnaire conforme.*

Le 10 août 2017, les membres de la commission se sont réunis lors d'une séance de travail afin d'étudier la conformité du processus relativement au mandat confié. Des représentants du Service de la gestion et de la planification immobilière ont répondu aux questions des membres de la commission.

Les membres jugent avoir reçu des réponses satisfaisantes à leurs questions dans ce dossier, notamment en ce qui a trait aux écarts de prix entre l'adjudicataire et le deuxième plus bas soumissionnaire.

Conclusion

À l'issue de ses travaux, la Commission permanente sur l'examen des contrats remercie les représentants du Service de la gestion et de la planification immobilière pour leurs interventions au cours de la séance de travail de la commission. La commission adresse la conclusion suivante au conseil d'agglomération :

Considérant que le dossier soumis à l'examen répond aux critères établis par le conseil d'agglomération à savoir :

- *Contrat de biens et services d'une valeur de plus de 2 M\$ présentant un écart de prix de plus de 20 % entre l'adjudicataire et le deuxième plus bas soumissionnaire conforme.*

Considérant les renseignements qui ont été soumis aux membres de la commission;

Considérant les nombreuses questions adressées par les membres de la commission aux responsables du dossier;

Considérant l'analyse approfondie faite par les membres de la commission sur les nombreux aspects liés à ce dossier;

À l'égard du mandat SMCE176292002 qui lui a été confié, la Commission permanente sur l'examen des contrats constate, à l'unanimité, la conformité du processus tenu dans le cadre de ce dossier.



Dossier # : 1176292003

| | |
|---|--|
| Unité administrative responsable : | Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction de l'exploitation immobilière_de l'entretien et de l'énergie , Division exploitation des bâtiments à contrat |
| Niveau décisionnel proposé : | Conseil d'agglomération |
| Compétence d'agglomération : | Acte mixte |
| Projet : | - |
| Objet : | Accorder 3 contrats à la firme « Honeywell Limitée » pour le service d'entretien d'équipements de mécanique du bâtiment - CVAC dans 58 bâtiments (3 lots) de la Ville pour une période de 60 mois à compter du 1er septembre 2017 - Dépense de 3 933 750,51 \$, taxes incluses - Autoriser une dépense, avec indexation, estimée à 4 094 279,13 \$, taxes incluses. Appel d'offres public 17-15952 (2 soumissionnaires). |

Il est recommandé :

1. D'accorder à la firme « Honeywell Limitée », plus bas soumissionnaire conforme, au prix de ses soumissions, le contrat du Lot # 1 (26 bâtiments) pour 1 597 593,72 \$, taxes incluses, le contrat du Lot # 2 (25 bâtiments) pour 2 043 057,46 \$, taxes incluses et le contrat du Lot # 3 (7 bâtiments) pour 293 099,33 \$, taxes incluses, pour le service d'entretien d'équipements de la mécanique du bâtiment - CVAC pour une période de 60 mois à compter du 1^{er} septembre 2017 pour se terminer le 31 août 2022, conformément aux documents de l'appel d'offres public # 17-15952;
2. D'autoriser une dépense, avec indexation estimée à 4 094 279,13 \$, taxes incluses, pour une période de 60 mois, du 1^{er} septembre 2017 au 31 août 2022;
3. D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Signé par Benoit DAGENAI **Le** 2017-06-19 16:07

Signataire :

Benoit DAGENAI

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Services institutionnels

IDENTIFICATION

Dossier # :1176292003

| | |
|---|--|
| Unité administrative responsable : | Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction de l'exploitation immobilière_de l'entretien et de l'énergie , Division exploitation des bâtiments à contrat |
| Niveau décisionnel proposé : | Conseil d'agglomération |
| Compétence d'agglomération : | Acte mixte |
| Projet : | - |
| Objet : | Accorder 3 contrats à la firme « Honeywell Limitée » pour le service d'entretien d'équipements de mécanique du bâtiment - CVAC dans 58 bâtiments (3 lots) de la Ville pour une période de 60 mois à compter du 1er septembre 2017 - Dépense de 3 933 750,51 \$, taxes incluses - Autoriser une dépense, avec indexation, estimée à 4 094 279,13 \$, taxes incluses. Appel d'offres public 17-15952 (2 soumissionnaires). |

CONTENU

CONTEXTE

Le présent dossier consiste en l'octroi de contrats pour le service d'entretien d'équipements de mécanique du bâtiment - CVAC (Chauffage/Ventilation/Air climatisé) dans 58 bâtiments de la Ville de Montréal, répartis en trois (3) lots pour une durée de 60 mois à compter du 1^{er} septembre 2017.

Les nouvelles orientations de la Direction de l'exploitation immobilière de l'entretien et de l'énergie prévoient le redéploiement des cols bleus dans les bâtiments spécialisés tels les piscines et les arénas.

Les bâtiments visés par ce contrat sont des bâtiments non spécialisés qui peuvent être entretenus à contrat.

L'appel d'offres fut effectué par le Service de l'approvisionnement.

À la suite de l'appel d'offres public d'une durée de 66 jours tenu, du 6 mars au 10 mai 2017 et publié le 6 mars 2017 dans le journal « Le Devoir » et SÉAO, trois addendas ont été émis.

- Addenda # 1 - 23 mars 2017 - Éclaircissement aux articles du devis et ajout de bâtiments à l'appel d'offres.
- Addenda # 2 - 30 mars 2017 - Report de la date d'ouverture des soumissions et ajout d'information complémentaire au devis.
- Addenda # 3 - 12 avril 2017 - Éclaircissement aux articles du devis.

Aucun preneur du cahier des charges n'a fait mention que tout addenda aurait eu un impact quant à sa décision de déposer ou non une offre.

Les soumissions reçues sont accompagnées d'un cautionnement de soumission et sont

valides pour une période de 180 jours.

Selon les résolutions du conseil municipal (CM11 0170) et du conseil d'agglomération (CG11 0082), ce dossier décisionnel doit être soumis à la Commission permanente sur l'examen des contrats pour la raison que ce contrat de services, pour le Lot # 2 uniquement, est d'une valeur de plus de 2 M\$ et qu'il y a un écart de prix de plus de 20 % entre l'adjudicataire et le deuxième plus bas soumissionnaire conforme.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CG09 0335 - 27 août 2009 (sommaire 1095009001)

Octroyer quatre contrats aux firmes suivantes pour l'entretien régulier et préventif des systèmes électromécaniques V.C.C.R. (ventilation, chauffage, climatisation, refroidissement) pour une période de 5 ans à compter de septembre 2009 : Honeywell, Société de Contrôle Johnson, Gaz Métropolitain Plus et M.A. Baulne inc. Autoriser à cette fin une dépense totale de 3 922 063,04 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 5345 (11 soumissionnaires).

CE04 0131 - 21 janvier 2004 (sommaire 1030257006)

Accorder deux contrats, un à la firme Marconair inc. (958 450,88 \$) (3,17 \$/m²) (contrat 10606) et un à la firme Opsis gestion d'infrastructures inc. (1 763 811,54 \$) (2,27 \$/m²) (contrat 10488) pour l'entretien régulier et préventif des systèmes de chauffage, ventilation et climatisation dans divers bâtiments - (7 soum.) - Autoriser une dépense de 2 722 262,42 \$ pour 5 années - 539 915,85 \$ la première année toutes taxes incluses.

DESCRIPTION

Ce contrat consiste à exécuter l'entretien périodique des équipements de mécanique du bâtiment - CVAC dans 58 bâtiments de la Ville de Montréal décrits aux documents d'appel d'offres, soit pour vingt-huit (28) bâtiments d'arrondissement, huit (8) bâtiments de la ville centre et vingt-deux (22) bâtiments d'agglomération.

La durée de ce contrat est de soixante (60) mois, soit pour la période débutant le 1^{er} septembre 2017 et se terminant le 31 août 2022.

Aucune clause de prolongation de contrat n'est inscrite au devis, le service d'entretien périodique est pour une durée ferme de soixante (60) mois.

JUSTIFICATION

Cette demande d'octroi de contrat concerne l'entretien d'équipements de mécanique du bâtiment - CVAC dans les bâtiments de la Ville de Montréal pour la période s'échelonnant du 1^{er} septembre 2017 au 31 août 2022.

Les estimations des travaux ont été réalisés par le professionnel interne de la Ville et sont basées selon les coûts d'entretien normalisés.

Bâtiments du Lot # 1 :

L'estimation des travaux était de 1 470 530,25 \$, taxes incluses, le coût du contrat à être octroyé est de 1 597 593,72 \$, taxes incluses, soit 8,64 % supérieur à l'estimation.

À la suite de l'appel d'offres public tenu par le Service de l'approvisionnement, onze (11) firmes se sont prémunies des documents d'appel d'offres et deux (2), soit 18,18 % d'entre elles, ont présenté des soumissions.

- Honeywell Limitée;
- Av-Tech inc.

Lot # 1

| Firmes soumissionnaires | Prix de base | Autre (préciser) | Total |
|---|-----------------|------------------|-----------------|
| Honeywell Limitée | 1 389 514,00 \$ | | 1 597 593,72 \$ |
| AV-Tech Inc. | 1 838 869,75 \$ | | 2 114 240,50 \$ |
| | | | |
| | | | |
| Dernière estimation réalisée | 1 279 000,00 \$ | | 1 470 530,25 \$ |
| Coût moyen des soumissions conformes <i>(total du coût des soumissions conformes / nombre de soumissions)</i> | | | 1 855 917,11 \$ |
| Écart entre la moyenne et la plus basse conforme (%) <i>((coût moyen des soumissions conformes - la plus basse)/la plus basse) x 100</i> | | | 16,17 % |
| Écart entre la plus haute et la plus basse conformes (\$) <i>(la plus haute conforme - la plus basse conforme)</i> | | | 516 646,78 \$ |
| Écart entre la plus haute et la plus basse conformes (%) <i>((la plus haute conforme - la plus basse conforme)/la plus basse) x 100</i> | | | 32,34 % |
| Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (\$) <i>(la plus basse conforme - estimation)</i> | | | 127 063,47 \$ |
| Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (%) <i>((la plus basse conforme - estimation)/estimation) x 100</i> | | | 8,64 % |
| Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (\$) <i>(la deuxième plus basse - la plus basse)</i> | | | 516 646,78 \$ |
| Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (%) <i>((la deuxième plus basse - la plus basse)/la plus basse) x 100</i> | | | 32,34% |

Bâtiments du Lot # 2 :

L'estimation des travaux était de 2 174 895,84 \$, taxes incluses, le coût du contrat à être octroyé est de 2 043 057,46 \$, taxes incluses, soit 6,06 % inférieur à l'estimation.

À la suite de l'appel d'offres public tenu par le Service de l'approvisionnement, onze (11) firmes se sont prémunies des documents d'appel d'offres et deux (2), soit 18,18 % d'entre elles, ont présenté des soumissions.

- Honeywell Limitée;
- Av-Tech inc.

Lot # 2

| Firmes soumissionnaires | Prix de base | Autre (préciser) | Total |
|-------------------------|-----------------|------------------|-----------------|
| Honeywell Limitée | 1 766 958,00 \$ | | 2 043 057,46 \$ |
| AV-Tech Inc. | 2 389 150,95 \$ | | 2 746 926,31 \$ |

| | | | |
|--|-----------------|--|-----------------|
| | | | |
| | | | |
| | | | |
| Dernière estimation réalisée | 1 891 625,00 \$ | | 2 174 895,84 \$ |
| Coût moyen des soumissions conformes (total du coût des soumissions conformes / nombre de soumissions) | | | 2 394 991,89 \$ |
| Écart entre la moyenne et la plus basse conforme (%) ((coût moyen des soumissions conformes - la plus basse)/la plus basse) x 100 | | | 17,23 % |
| Écart entre la plus haute et la plus basse conformes (\$) (la plus haute conforme - la plus basse conforme) | | | 703 868,85 \$ |
| Écart entre la plus haute et la plus basse conformes (%) ((la plus haute conforme - la plus basse conforme)/la plus basse) x 100 | | | 34,45 % |
| Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (\$) (la plus basse conforme - estimation) | | | -131 838,38 \$ |
| Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (%) ((la plus basse conforme - estimation)/estimation) x 100 | | | -6,06 % |
| Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (\$) (la deuxième plus basse - la plus basse) | | | 703 868,85 \$ |
| Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (%) ((la deuxième plus basse - la plus basse)/la plus basse) x 100 | | | 34,45 % |

Bâtiments du Lot # 3 :

L'estimation des travaux était de 284 764,33 \$, taxes incluses, le coût du contrat à être octroyé est de 293 099,33 \$, taxes incluses, soit 2,93 % supérieur à l'estimation.

À la suite de l'appel d'offres public tenu par le Service de l'approvisionnement, onze (11) firmes se sont prémunies des documents d'appel d'offres et deux (2), soit 18,18 % d'entre elles, ont présenté des soumissions.

- Honeywell Limitée;
- Av-Tech inc.

Lot # 3

| Firmes soumissionnaires | Prix de base | Autre (préciser) | Total |
|---|---------------|---------------------|---------------|
| Honeywell Limitée | 254 924,40 \$ | | 293 099,33 \$ |
| AV-Tech Inc. | 285 548,80 \$ | | 328 309,73 \$ |
| | | | |
| | | | |
| | | | |
| Dernière estimation réalisée | 247 675,00\$ | | 284 764,33 \$ |
| Coût moyen des soumissions conformes (total du coût des soumissions conformes/nombre de soumissions) | | | 310 704,53 \$ |
| Écart entre la moyenne et la plus basse conforme (%) | | | 6,01 % |

| | |
|--|--------------|
| $((\text{coût moyen des soumissions conformes} - \text{la plus basse})/\text{la plus basse}) \times 100$ | |
| Écart entre la plus haute et la plus basse conformes (\$) (<i>la plus haute conforme - la plus basse conforme</i>) | 35 210,40 \$ |
| Écart entre la plus haute et la plus basse conformes (%) ($((\text{la plus haute conforme} - \text{la plus basse conforme})/\text{la plus basse}) \times 100$) | 12,01 % |
| Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (\$) (<i>la plus basse conforme - estimation</i>) | 8 335,00 \$ |
| Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (%) ($((\text{la plus basse conforme} - \text{estimation})/\text{estimation}) \times 100$) | 2,93 % |
| Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (\$) (<i>la deuxième plus basse - la plus basse</i>) | 35 210,40 \$ |
| Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (%) ($((\text{la deuxième plus basse} - \text{la plus basse})/\text{la plus basse}) \times 100$) | 12,01 % |

L'entreprise adjudicataire de ces contrats ne fait pas partie de la liste des entreprises à licences restreintes de la Régie du bâtiment du Québec, ni de celle du Registre des entreprises non admissibles aux contrats publics du Secrétariat du Conseil du trésor.

Neuf firmes n'ont pas présenté d'offres, voici les raisons invoquées: (2) N'offrent pas tous les services; (1) Pas leur domaine d'activité; (3) Trop risqué, ne peuvent garantir les services de sous-traitance de contrôles; (1) Carnet de commandes complet; (1) Offre ce service pour gros équipements industriels seulement; (1) Pas de réponse.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Les montants à déboursier pour les quatre (4) premiers mois du contrat de cette année 2017 seront comme suit :

Bâtiments du Lot # 1 : 106 506,25 \$, taxes incluses;

Bâtiments du Lot # 2 : 136 203,83 \$, taxes incluses;

Bâtiments du Lot # 3 : 19 539,96 \$, taxes incluses.

Tel que décrit aux documents de l'appel d'offres, une indexation annuelle de 2 % est prévue et sera octroyée à l'adjudicataire à la date anniversaire du contrat, soit le 1^{er} septembre. Ce taux de 2 % est légèrement inférieur à celui octroyé aux travailleurs de l'industrie selon le décret de la Commission de la construction du Québec (CCQ).

En référence aux pièces jointes au dossier décisionnel;

Selon le fichier « AO#17-15952 - Évolution du coût du contrat », les montants pour les soixante (60) mois du contrat y sont mentionnés. Les montants totaux pour les années 2018, 2019, 2020 et 2021 sont représentés avec l'indexation de 2 %.

Selon le fichier « AO#17-15952 - Répartition des dépenses », le pourcentage des dépenses est ventilé comme suit :

Bâtiments du Lot # 1 : Arrondissement : 50 %, Central : 0,63 %, Agglomération : 49,37 %;

Bâtiments du Lot # 2 : Arrondissement : 52,77 %, Central : 31,14 %, Agglomération : 16,09 %;

Bâtiments du Lot # 3 : Arrondissement : 87,65 %, Agglomération : 12,35 %.

Les dépenses des contrats à octroyer, taxes incluses, sont ventilées comme suit :

Bâtiments du Lot # 1

| Année 2017 | Année 2018 | Année 2019 | Année 2020 | Année 2021 | Année 2022 |
|---------------|---------------|---------------|---------------|--------------|---------------|
| 106 506,25 \$ | 321 648,87 \$ | 328 081,85 \$ | 334 643,48 \$ | 341 336,35\$ | 230 571,58 \$ |

Total : 1 662 788.38 \$

Bâtiments du Lot # 2

| Année 2017 | Année 2018 | Année 2019 | Année 2020 | Année 2021 | Année 2022 |
|---------------|---------------|---------------|---------------|---------------|---------------|
| 136 203,83 \$ | 411 335,57 \$ | 419 562,28 \$ | 427 953,53 \$ | 436 512,60 \$ | 294 862,81 \$ |

Total : 2 126 430.61 \$

Bâtiments du Lot # 3

| Année 2017 | Année 2018 | Année 2019 | Année 2020 | Année 2021 | Année 2022 |
|--------------|--------------|-------------|--------------|--------------|--------------|
| 19 539,96 \$ | 59 010,66 \$ | 60 190,88\$ | 61 394,70 \$ | 62 622,59 \$ | 42 301,35 \$ |

Total : 305 060.14 \$

Pour un montant total (3 Lots) de 4 094 279,13 \$, (1 662 788,38 \$ + 2 126 430,61 \$ + 305 060,14 \$).

Le budget de la Division exploitation des bâtiments à contrats est de nature 100 % ville centre. La compétence finale (client) utilisée pour la dépense sera précisée lors de la facturation immobilière (fonds des immeubles).

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Conséquemment, avec les efforts de la Ville, l'adjudicataire maintiendra une politique d'entretien à faible impact environnemental se traduisant par la pratique de méthodes de travail et l'utilisation de produits respectueux de l'environnement.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Il s'agit de bâtiments qui ont toujours exigé ce type de service d'entretien périodique. Un report d'octroi, une interruption de services ou un refus d'octroyer le contrat pourraient compromettre le confort et la sécurité des occupants, tout en affectant la pérennité des équipements mécaniques et des bâtiments ainsi que la poursuite des opérations régulières d'entretien préventif. Pour pallier à une telle interruption, la Ville serait dans l'obligation de faire appel à des services ponctuels d'une firme spécialisée afin de maintenir les équipements de la mécanique du bâtiment dans un état de bon fonctionnement et sécuritaire. Les coûts engendrés par ces services ponctuels dépasseraient, à long terme, la dépense totale du contrat à octroyer par ce sommaire décisionnel.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Ne s'applique pas.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Début du contrat : 1^{er} septembre 2017;

- Fin du contrat : 31 août 2022.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Abdelkodous YAHYAOUÏ)

Validation du processus d'approvisionnement :
Service de l'approvisionnement , Direction (Johanne LANGLOIS)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Alain METHOT
Gestionnaire immobilier

ENDOSSÉ PAR

Le : 2017-05-19

Michel LORD
Chef de division - optimisation de
l'exploitation

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Johanne ROUILLARD
Directrice - Exploitation immobilière_ entretien
et réparation

Approuvé le : 2017-06-14

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Marie-Claude LAVOIE
Directrice de service SGPI

Approuvé le : 2017-06-15

Service du greffe

Division des élections, du soutien aux commissions et de la réglementation
275, rue Notre-Dame Est, bureau R-134
Montréal (Québec) H2Y 1C6

Commission permanente sur l'examen des contrats

La commission :

Présidente

*Mme Émilie Thuillier
Arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville*

Vice-présidentes

*Mme Karine Boivin Roy
Arrondissement de Mercier – Hochelaga-
Maisonneuve*

*Mme Paola Hawa
Ville de Sainte-Anne-de-Bellevue*

Membres

*Mme Dida Berku
Ville de Côte-Saint-Luc*

*M. Richard Celzi
Arrondissement de Mercier – Hochelaga-
Maisonneuve*

*Mme Marie Cinq-Mars
Arrondissement d'Outremont*

*M. Richard Deschamps
Arrondissement de LaSalle*

*M. Marc-André Gadoury
Arrondissement de Rosemont – La Petite-
Patrie*

*M. Luc Gagnon
Arrondissement de Verdun*

*M. Manuel Guedes
Arrondissement de Rivière-des-Prairies –
Pointe-aux-Trembles*

*Mme Lili-Anne Tremblay
Arrondissement de Saint-Léonard*

Le 24 août 2017

**Rapport d'examen de la conformité du processus
d'appel d'offres - Mandat SMCE176292003**

Accorder 3 contrats à la firme « Honeywell Limitée » pour le service d'entretien d'équipements de mécanique du bâtiment - CVAC dans 58 bâtiments (3 lots) de la Ville pour une période de 60 mois à compter du 1er septembre 2017 - Dépense de 3 933 750,51 \$, taxes incluses - Autoriser une dépense, avec indexation, estimée à 4 094 279,13 \$, taxes incluses. Appel d'offres public 17-15952 (2 soumissionnaires).

(ORIGINAL SIGNÉ)

(ORIGINAL SIGNÉ)

Émilie Thuillier
Présidente

Pierre G. Laporte
Secrétaire recherchiste

Introduction

La Commission permanente sur l'examen des contrats s'assure de la conformité du processus d'appel d'offres à l'égard des contrats qui lui sont soumis et en fait état aux instances compétentes, avant l'octroi. Cette commission peut également proposer, le cas échéant, des améliorations au processus.

Les modalités de fonctionnement de la commission sont prévues dans le *Règlement sur la Commission municipale sur l'examen des contrats* (11-007) et le *Règlement sur la Commission d'agglomération sur l'examen des contrats* (RCG 11-008).

Les contrats examinés par la commission doivent répondre à certains critères fixés par les conseils. Ceux-ci ont fait l'objet de résolutions du conseil municipal (CM11 0202) et du conseil d'agglomération (CG11 0082).

Mandat SMCE176292003

Accorder 3 contrats à la firme « Honeywell Limitée » pour le service d'entretien d'équipements de mécanique du bâtiment - CVAC dans 58 bâtiments (3 lots) de la Ville pour une période de 60 mois à compter du 1er septembre 2017 - Dépense de 3 933 750,51 \$, taxes incluses - Autoriser une dépense, avec indexation, estimée à 4 094 279,13 \$, taxes incluses. Appel d'offres public 17-15952 (2 soumissionnaires).

À sa séance du 2 août 2017, le comité exécutif a mandaté la Commission permanente sur l'examen des contrats d'étudier le présent contrat. Ce dossier répondait au critère suivant :

- *Contrat de biens et services d'une valeur de plus de 2 M\$ présentant un écart de prix de plus de 20 % entre l'adjudicataire et le deuxième plus bas soumissionnaire conforme (lot 2).*

Le 10 août 2017, les membres de la commission se sont réunis lors d'une séance de travail afin d'étudier la conformité du processus relativement au mandat confié. Des représentants du Service de la gestion et de la planification immobilière ont répondu aux questions des membres de la commission.

Les membres jugent avoir reçu des réponses satisfaisantes à leurs questions dans ce dossier, notamment en ce qui a trait aux écarts de prix entre l'adjudicataire et le deuxième plus bas soumissionnaire.

Ils ont par ailleurs constaté que la sollicitation du marché en trois lots distincts n'a pas eu pour effet de stimuler la concurrence.

Conclusion

À l'issue de ses travaux, la Commission permanente sur l'examen des contrats remercie les représentants du Service de la gestion et de la planification immobilière pour leurs interventions au cours de la séance de travail de la commission. La commission adresse la conclusion suivante au conseil d'agglomération :

Considérant que le dossier soumis à l'examen répond aux critères établis par le conseil d'agglomération à savoir :

- *Contrat de biens et services d'une valeur de plus de 2 M\$ présentant un écart de prix de plus de 20 % entre l'adjudicataire et le deuxième plus bas soumissionnaire conforme (lot 2).*

Considérant les renseignements qui ont été soumis aux membres de la commission;

Considérant les nombreuses questions adressées par les membres de la commission aux responsables du dossier;

Considérant l'analyse approfondie faite par les membres de la commission sur les nombreux aspects liés à ce dossier;

À l'égard du mandat SMCE176292003 qui lui a été confié, la Commission permanente sur l'examen des contrats constate, à l'unanimité, la conformité du processus tenu dans le cadre de ce dossier.



Dossier # : 1177482004

| | |
|---|--|
| Unité administrative responsable : | Service de l'approvisionnement , Direction , Division de l'acquisition de biens et services , Approvisionnement stratégique et collectif |
| Niveau décisionnel proposé : | Conseil d'agglomération |
| Compétence d'agglomération : | Acte mixte |
| Projet : | - |
| Objet : | Conclure avec les firmes Compass Minerals (11 215 172,56 \$), Mines Seleine, une division de K+S Sel Windsor Ltée (5 851 080,62 \$) et la firme technologie de dégivrage Cargill, une division de Cargill Ltée (831 000,21 \$), des ententes-cadres collectives pour une période approximative de 8 mois, pour la fourniture et la livraison de sel de déglacage des chaussées à la suite de l'appel d'offres public numéro 17-15993 (3 soumissionnaires). (Montant total estimé des ententes : 17 897 253,39 \$, taxes incluses.) |

Il est recommandé au conseil d'agglomération :

1. de conclure des ententes-cadres collectives, d'une durée approximative de 8 mois, à compter de la date d'adoption de la résolution, pour la fourniture sur demande de sel de déglacage des chaussées;
2. d'accorder aux firmes ci-après désignées, plus bas soumissionnaires conformes, le contrat à cette fin, aux prix unitaires de leur soumission, conformément aux documents de l'appel d'offres public 17-15993 et au tableau de prix reçus ci-joint;

| Firmes | Participants | |
|------------------|---|------------|
| | Sel régulier | Sel traité |
| Compass Minerals | Anjou - Lachine - Lasalle - Le Plateau-Mont-Royal - Le Sud-Ouest - L'Ile-Bizard-Sainte-Genève - Mercier- Hochelaga-Maisonneuve - Montréal- Nord - Pierrefonds- Roxboro - Rivière-des- Prairies- Pointe-aux-Trembles - Rosemont - la Petite-Patrie -Saint-Laurent -Saint-Léonard - Villeray- Saint-Michel-Parc Extension - Senneville - Ville de Côte-Saint-Luc - Ville de Dollard-des- Ormeaux - Ville de Dorval - Ville de Hampstead - Ville de Montréal-Est - Ville de Kirkland - Ville de | |

| | | |
|---|--|---|
| Mines Seleine, une division de K+S Sel Windsor Ltée | Montréal-Ouest - Ville de Sainte-Anne-de-Bellevue - Ville de Westmount Ahuntsic-Cartierville - Côte-des-Neiges - Notre-Dame-de-Grâce - Outremont - Verdun - Ville-Marie - Ville de Baie d'Urfé - Ville de Mont-Royal - Société de Transport de Montréal | |
| Technologie de dégivrage Cargill | | Ville de Pointe-Claire Ville de Beaconsfield |

3. D'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets des arrondissements, des villes reconstituées participantes et de la Société de transport de Montréal (STM), et ce, au rythme des besoins à combler.

Signé par Alain DG MARCOUX **Le** 2017-07-11 11:44

Signataire :

Alain DG MARCOUX

Directeur général
Direction générale , Cabinet du directeur général

IDENTIFICATION

Dossier # :1177482004

| | |
|---|--|
| Unité administrative responsable : | Service de l'approvisionnement , Direction , Division de l'acquisition de biens et services , Approvisionnement stratégique et collectif |
| Niveau décisionnel proposé : | Conseil d'agglomération |
| Compétence d'agglomération : | Acte mixte |
| Projet : | - |
| Objet : | Conclure avec les firmes Compass Minerals (11 215 172,56 \$), Mines Seleine, une division de K+S Sel Windsor Ltée (5 851 080,62 \$) et la firme technologie de dégivrage Cargill, une division de Cargill Ltée (831 000,21 \$), des ententes-cadres collectives pour une période approximative de 8 mois, pour la fourniture et la livraison de sel de déglacage des chaussées à la suite de l'appel d'offres public numéro 17-15993 (3 soumissionnaires). (Montant total estimé des ententes : 17 897 253,39 \$, taxes incluses.) |

CONTENU

CONTEXTE

Conclure des ententes-cadres collectives pour la fourniture et la livraison de sel de déglacage des chaussées pour la période hivernale 2017-2018. Le sel de déglacage est requis pour l'entretien des chaussées afin d'assurer la sécurité des citoyens lors de leurs déplacements pendant la période hivernale.

Le Service de l'approvisionnement met à la disposition des unités d'affaires depuis 2010, des ententes-cadres collectives et assure la coordination de l'appel d'offres ainsi que la gestion contractuelle pour la fourniture du sel de déglacage des chaussées.

Les ententes-cadres précédentes, d'une valeur totale estimée à 14 018 734,46 \$, ont été en vigueur du 25 août 2016 au 30 avril 2017 (ententes 1146318 et 1146352). Selon les données disponibles, les consommations réelles sur ces trois ententes-cadres s'élèvent à 108 % par rapport à la quantité estimée. Cette forte consommation s'explique par un hiver rigoureux en 2016-2017.

Ce regroupement d'achats est composé des besoins des dix-neuf (19) arrondissements de la Ville de Montréal, de toutes les Villes reconstituées de l'agglomération (15) ainsi que de la Société de transport de Montréal (STM), qui ont signifié leur participation à ce dossier.

L'appel d'offres public (17-15993) a été publié sur le système électronique d'appel d'offres du gouvernement (SÉAO) ainsi que dans le journal Le Devoir. La publication s'est faite sur une période de vingt-deux (22) jours civils, soit du 29 mai 2017 au 19 juin 2017. Aucun addenda n'a été publié. Les soumissions reçues sont valides pour cent quatre-vingts (180) jours civils, soit jusqu'au 19 décembre 2017.

Ces ententes-cadres font partie d'un portefeuille d'ententes gérées par le Service de l'approvisionnement. L'octroi est effectué par participant en prenant en compte la capacité maximale de fourniture mentionnée par chacun des soumissionnaires et, globalement, du meilleur intérêt économique du regroupement. Chacun de ces derniers confirme individuellement ses bons de commande auprès de son adjudicataire respectif. Le Service de l'approvisionnement assure la coordination de l'appel d'offres et la gestion contractuelle des ententes-cadres.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CG16 0496 - 25 août 2016 - Conclure avec les firmes Compass Minerals (10 087 584,57 \$) et Mines Seleine, une division de K+S Sel Windsor Ltée (3 931 149,89 \$), des ententes-cadres pour la fourniture et la livraison de sel de déglacage des chaussées - Appel d'offres public # 16-15141 (3 soum.). (Montant total estimé des ententes: 14 018 734,46 \$)

CG15 0559 - 20 août 2015 - Conclure avec les firmes Compass Minerals (12 284 756,13 \$), Technologie de dégivrage Cargill, une division de Cargill Itée (4 086 567,92 \$) et Mines Seleine, une division de K+S Sel Windsor Ltée (2 073 418,91 \$), des ententes-cadres pour la fourniture et la livraison de sel de déglacage des chaussées pour l'hiver 2015-2016, suite à l'appel d'offres public # 15-14422 (3 soum.). (Montant total estimé des ententes: 18 444 742,96 \$)

CG14 0468 - 30 octobre 2014 - Conclure avec les firmes Sifto Canada Corp. (7 349 483,46 \$), Technologie de dégivrage Cargill, une division de Cargill Itée (5 382 904,15 \$) et Mines Seleine, une division de K+S Sel Windsor Ltée (4 644 927,91 \$), des ententes-cadres d'une durée approximative de 8 mois, pour la fourniture de sel de déglacage des chaussées suite à l'appel d'offres public # 14-13521 (3 soum.). (Montant total estimé des ententes: 17 377 315,52 \$)

CG13 0335 - 29 août 2013 - Conclure avec les firmes Sifto Canada Corp. (7 845 946,89 \$) et Technologie de dégivrage Cargill, une division de Cargill Limitée (5 006 891,06 \$), des ententes-cadres d'une durée approximative de 8 mois, pour la fourniture de sel de déglacage des chaussées suite à l'appel d'offres public # 13-12670 (3 soum.). (Montant total estimé: 12 852 837,95 \$)

CG12 0304 - 23 août 2012 - Conclure des ententes-cadres, d'une durée approximative de 8 mois, avec Sifto Canada Corp. (8 881 347,24 \$) et Technologie de dégivrage Cargill, une division de Cargill Limitée (5 454 063,33 \$), pour la fourniture de sel de déglacage des chaussées - Appel d'offres public # 12-12176 (3 soum.) (Montant total estimé: 14 335 410,57 \$)

CG11 0309 - 28 septembre 2011 - Conclure des ententes-cadres d'une durée approximative de 8 mois avec Technologie de dégivrage Cargill (8 123 403,33 \$), Sifto Canada Corp. (6 286 404,29 \$) et Mines Seleine, une division de La Société canadienne de Sel, Limitée (520 301,17 \$) pour la fourniture de sel de déglacage des chaussées - Appel d'offres public # 11-11666 (4 soum.) (Montant total estimé: 14 930 109,79 \$)

DESCRIPTION

Afin de respecter la matrice décisionnelle qui a été mise en place par le Service de l'approvisionnement pour les garanties de soumission et d'exécution, une garantie de soumission égale à 2 % du montant total de la soumission, toutes taxes comprises, a été demandée au moment de la soumission. L'adjudicataire devra également remettre à la Ville une garantie d'exécution équivalente à 50 % du montant total du contrat. Ce dossier décisionnel vise la conclusion de trois (3) ententes-cadres collectives pour la fourniture et la livraison, sur demande, de sel de déglacage des chaussées.

L'appel d'offres a été constitué des prévisions de consommation des dix-neuf (19) arrondissements de la Ville, de la Société de transport de Montréal (STM), ainsi que des quinze (15) villes reconstituées de l'agglomération (Baie-d'Urfé, Beaconsfield, Côte Saint-Luc, Dollard-des-Ormeaux, Dorval et L'Île-Dorval, Hampstead, Kirkland, Montréal-Est, Montréal-Ouest, Mont-Royal, Pointe-Claire, Sainte-Anne-de-Bellevue, Senneville et Westmount).

Les prévisions sont basées sur les consommations antérieures et les besoins futurs et ne sont fournies qu'à titre indicatif seulement. Elles représentent, pour l'hiver 2017-2018, un potentiel d'approvisionnement de 208 270 tonnes métriques de sel de déglacage, mais n'engagent aucunement la Ville et les autres participants à acheter la totalité de ces quantités. Les quantités réelles requises seront déterminées en fonction des besoins tributaires notamment des conditions météorologiques de la prochaine saison hivernale.

JUSTIFICATION

Ce contrat vise à conclure une entente-cadre collective pour la fourniture et la livraison sur demande de sel de déglacage des chaussées pour la saison 2017-2018, à la suite de l'appel d'offres public numéro 17-15993. La conclusion des ententes-cadres collectives permettent d'assurer la constance et la facilité d'approvisionnement tout en constituant des volumes économiques profitables.

En vertu du Règlement sur la Commission municipale sur l'examen des contrats (11-007) et le Règlement sur la Commission d'agglomération sur l'examen des contrats (RCG 11-008), le présent dossier sera soumis à ladite commission pour étude parce qu'il y a deux (2) contrats supérieurs à deux millions de dollars et accordés à des adjudicataires (la firme Compass Minerals (11 215 172,56 \$) et la firme Mines Seleine, une division de K+S Sel Windsor Ltée (5 851 080,62\$)), qui en sont à leur troisième octroi de contrat consécutif pour un contrat récurrent.

Le contrat dont il est recommandé d'octroyer à la firme technologie de dégivrage Cargill, une division de Cargill Ltée est un contrat distinct au montant total estimé de 831 000,21 \$, taxes incluses, et inférieur à 2 M\$, ainsi il ne répond pas au premier critère de la Commission. Par conséquent, ce contrat ne devrait pas être présenté devant la Commission permanente sur l'examen des contrats.

Afin d'assurer à la Ville de Montréal un approvisionnement constant selon les quantités requises tout en profitant des meilleures conditions du marché, l'appel d'offres permet à la Ville d'associer l'octroi à un fournisseur en fonction de sa capacité maximale de fourniture. Il est ainsi possible de profiter des quantités disponibles auprès d'un fournisseur lorsqu'il est avantageux de le faire. Les soumissionnaires ont indiqué leur capacité maximale de fourniture dans leur soumission.

Sur les 200 470 tonnes métriques de sel régulier (groupe A) requises cette année, le plus bas soumissionnaire, Mines Seleine, une division de K+S Sel Windsor Ltée, se voit octroyer 74 850 tm sur une capacité de 75 000 tonnes métriques. Le deuxième plus bas soumissionnaire, la firme Compass Minerals, se voit octroyer 125 620 tm sur une capacité de 140 000 tonnes métriques. Finalement, le troisième plus bas soumissionnaire conforme, la firme technologie de dégivrage Cargill, une division de Cargill Ltée, ne se voit octroyer aucun tonnage sur une capacité de 30 000 tonnes métriques puisque la capacité des deux plus bas soumissionnaires conformes comble la demande totale pour le sel régulier.

Sur les 7 800 tonnes métriques de sel traité (groupe B) requises cette année, le plus bas soumissionnaire conforme, Technologie de dégivrage Cargill, une division de Cargill Ltée, se voit octroyer 7 800 tonnes métriques sur une capacité de 7 800 tonnes métriques. Le deuxième plus bas soumissionnaire conforme, la firme Compass Minerals, ne se voit

octroyer aucun tonnage sur une capacité de 7 800 tonnes métriques puisque la capacité du premier plus bas soumissionnaire comble la demande totale pour le sel traité.

Pour le groupe A (sel régulier), le prix moyen pondéré obtenu cette année est de 74,04 \$ la tonne métrique incluant la livraison, pour une quantité estimée de 200 470 tm. C'est une variation à la hausse de 14,07 % par rapport au prix moyen pondéré de l'an dernier 64,91 \$ la tonne, pour une quantité estimée de 178 200 tm.

Quant au groupe B (sel traité), le prix moyen pondéré obtenu cette année est de 92,66 \$ la tonne métrique, incluant la livraison, pour une quantité estimée de 7 800 tm C'est une variation à la hausse de 11,11 % par rapport au prix moyen pondéré de l'an dernier 83,38 \$ la tonne, pour une quantité estimée de 7 500 tm.

Globalement et comparativement aux ententes précédentes conclues en 2016-2017, le regroupement de la Ville de Montréal connaît une augmentation de sa demande de 12,15 % en 2017-2018. Le tonnage total en 2017-2018 est de 208 270 tm comparativement à celui de 2016-2017 qui était de 185 700 tm. Cette augmentation pourrait être expliquée par un hiver rude lors de la saison hivernale 2016-2017.

Au Québec, le marché du sel de déglacage est un oligopole composé de trois fournisseurs (Compass Minerals, Technologie de dégivrage Cargill, une division de Cargill Ltée et Mines Seleine, une division de K+S Sel Windsor Ltée). La capacité offerte par chaque firme varie en raison de ses engagements contractuels, sa capacité de production ainsi que les prévisions météorologiques.

Plusieurs éléments peuvent être à l'origine de cette augmentation des prix, notamment : les prix de 2016-2017 étaient particulièrement bas, le débalancement de la demande du marché, et ce, avec l'initiative du Ministère des Transports du Québec (MTQ) de soumettre, pour une première année, un appel d'offres public pour une quantité estimée d'environ de 132 000 tm de sel, l'augmentation des quantités estimées pour couvrir les besoins de la Ville de Montréal au cours de la dernière année et l'augmentation observée de 3,10 % de l'Indice des prix des produits industriels, selon les agrégations principales basées sur le Système de classification des produits de l'Amérique du Nord (SPAN).

À titre comparatif avec les autres municipalités du Québec et de la région de Toronto (voir la section Aspects financiers), nous pouvons conclure que, cette année, nous avons obtenu un très bon prix pour le sel de déglacage des chaussées. Le regroupement de Montréal continue de bénéficier du plus bas niveau de prix parmi les municipalités du Québec; à 74,04 \$/ tm, il est inférieur d'environ de 12 % du prix moyen des autres municipalités du Québec (Union des municipalités du Québec (UMQ), 83,87 \$) et d'environ de 11 % de celui de la région de Toronto (82,98 \$).

Conformément à l'article 477.4 de la Loi sur les cités et villes, le Service de l'approvisionnement a effectué un estimé préalable de la dépense pour le groupe A (sel régulier) s'élevant à 15 427 719,23 \$, taxes incluses, ainsi que pour le groupe B (sel traité) s'élevant à 771 764,53 \$, taxes incluses, pour un total global de 16 199 483,76 \$ pour la période hivernale 2017-2018 (environ 8 mois). Cette estimation est basée sur les prévisions de consommation des dix-neuf (19) arrondissements de la Ville de Montréal, de quinze (15) villes liées de l'agglomération et de la Société de transport de Montréal (STM), en fonction des prix moyens obtenus par le regroupement de la Ville de Montréal pour ces produits lors du précédent appel d'offres, avec une majoration de 3,10 %. Cette majoration représente l'évolution de l'Indice des prix industriels pour la catégorie des produits de ciment, de verre et d'autres minéraux non métalliques [P81], tels que publiés par Statistique Canada dans son rapport mensuel de mars 2017, ce rapport étant le plus récent au moment de l'établissement de l'estimé préalable en mai 2017. En plus, les coûts de transport ont été indexés de 2,90 %, qui représentent l'Indice des prix à la consommation mensuel (IPC),

publié en mars 2017.

- Sel régulier (groupe A)

| Soumissionnaires | Groupe A sel régulier (tx inc.) pour une demande de 200 470 tm |
|---|---|
| Mines seleine, une division de K+S Sel Windsor Ltée | 15 771 969,50 \$ |
| Compass Minerals | 17 947 835,50 \$ |
| Technologie de dégivrage Cargill, une division de Cargill Limitée | 18 404 637,73 \$ |
| Estimation des professionnels | 15 427 719,23 \$ |
| Coût moyen des soumissions reçues (\$) | 17 374 814,24 \$ |
| Écart entre la moyenne et la plus basse (%) | 10,16 % |
| Écart entre la plus haute et la plus basse conforme (\$) | 2 632 668,23 \$ |
| Écart entre la plus haute et la plus basse conforme (%) | 16,69 % |
| Écart entre la plus basse conforme et la dernière l'estimation (\$) | 344 250,27 \$ |
| Écart entre la plus basse conforme et la dernière l'estimation (%) | 2,23 % |
| Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (\$) | 2 175 866,00 \$ |
| Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (%) | 13,80 % |

Sel traité (groupe B)

| Soumissionnaires | Groupe B sel traité (tx inc.) pour une demande de 7 800 tm |
|---|---|
| Technologie de dégivrage Cargill, une division de Cargill Limitée | 831 000,21 \$ |
| Compass Minerals | 895 625,36 \$ |
| Estimation des professionnels | 771 764,53 \$ |
| Coût moyen des soumissions reçues (\$) | 863 312,78 \$ |
| Écart entre la moyenne et de la plus basse (%) | 3,89 % |
| Écart entre la plus haute et la plus basse conforme (\$) | 64 625,15 \$ |
| Écart entre la plus haute et la plus basse conforme (%) | 7,78 % |
| Écart entre la plus basse conforme et la dernière l'estimation (\$) | 59 235,68 \$ |
| Écart entre la plus basse conforme et la dernière l'estimation (%) | 7,68 % |
| Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (\$) | 64 625,15 \$ |
| Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (%) | 7,78 % |

Service de l'approvisionnement

Analyse des soumissions et recommandation d'octroi de contrat (Biens et services)

Appel d'offres public numéro : **17-15993**

Titre : **Sel de déglacage des chaussées**

Date de lancement : **29 mai 2017**

Date d'ouverture : **19 juin 2017**

Preneurs du cahier des charges : (4)

- Compass Minerals
- Technologie de dégivrage Cargill, une division de Cargill Limitée
- Mines Seleine, une division de K+S Sel Windsor Ltée
- Éco-Forma inc.

Soumissionnaires : (3)

- Compass Minerals
- Technologie de dégivrage Cargill, une division de Cargill Limitée
- Mines Seleine, une division de K+S Sel Windsor Ltée

La raison évoquée par le preneur du cahier de charge qui n'a pas présenté une soumission est l'incapacité d'offrir les produits requis dans le cadre de cet appel d'offres.

Tableau de prix : (voir pièces jointes)

Remarques et informations complémentaires :

Avant d'entamer l'analyse proprement dite des soumissions, nous avons procédé aux vérifications d'usage liées à une éventuelle inscription de l'un des soumissionnaires sur l'une des listes qui nous obligerait à considérer le rejet ou la restriction pour certaines des soumissions reçues.

Aucun des soumissionnaires dans ce dossier ne doit être déclarés non conforme en vertu de la Politique de gestion contractuelle. Aucun des soumissionnaires est inscrit au Registre des entreprises non admissibles.

Le présent dossier d'appel d'offres ne requiert pas la présentation d'une attestation de l'Autorité des marchés financiers.

Les adjudicataires recommandés, par leurs soumissions, affirment être conformes en tout point à la Politique de gestion contractuelle de la Ville.

L'appel d'offres prévoyait que l'octroi serait effectué au plus bas soumissionnaire conforme de chaque groupe (A et B) à l'appel d'offres tout en tenant compte de la capacité maximale de fourniture mentionnée par chacun des soumissionnaires et, globalement, du meilleur intérêt économique du regroupement. Afin de déterminer la répartition optimale des quantités offertes par les soumissionnaires aux participants à l'appel d'offres, nous avons appliqué la méthode Vogel, qui est une méthode scientifique de répartition économique des quantités reconnue dans le domaine de la logistique et du transport, et permettant au regroupement de l'appel d'offres de la Ville de Montréal d'obtenir la facture globale la moins élevée.

Le prix de revient du sel étant constitué du prix du produit combiné aux frais de livraison, la différence des prix observée est directement liée à la distance entre le dépôt de sel du soumissionnaire et le lieu de livraison pour chacun des arrondissements ou des villes reconstituées participantes. Puisque chacun des soumissionnaires a proposé des prix pour tous les arrondissements et les villes liées de l'agglomération ainsi que pour la STM, le mode d'attribution a été déterminé en fonction du meilleur prix proposé et selon la capacité maximale disponible de chacun des soumissionnaires.

Enfin, selon les clauses de l'appel d'offres, la Ville se réserve le droit de commander une quantité supérieure à 20 % à celle indiquée aux documents d'appel d'offres afin de se prémunir contre des conditions climatiques exceptionnelles.

Montant total estimé des ententes (sel régulier) :

Compass Minerals (125 620 tm octroyées) :

9 754 444,50 \$ + TPS (5 %) 487 722,23 \$ + TVQ (9,975 %) 973 005,84 \$ = 11 215 172,56 \$

Mines Seleine, une division de K+S Sel Windsor Ltée (74 850 tm octroyées) :

5 089 002,50 \$ + TPS (5 %) 254 450,13 \$ + TVQ (9,975 %) 507 628,00 \$ = 5 851 080,62 \$

Montant total estimé des ententes (sel traité) :

Technologie de dégivrage Cargill (7 800 tm octroyées) :

722 766,00 + TPS (5 %) 36 138,30 \$ + TVQ (9,975 %) 72 095,91 \$ = 831 000,21 \$

Adjudicataires recommandés

Il est recommandé de conclure avec chacune des firmes ci-après désignées, à la suite à l'appel d'offres public 17-15993, des ententes-cadres collectives pour l'hiver 2017-2018 pour la fourniture de sel de déglçage des chaussées.

| Firmes | Participants | |
|---|---|---|
| | Sel régulier | Sel traité |
| Compass Minerals | Anjou - Lachine - Lasalle - Le Plateau-Mont-Royal - Le Sud-Ouest - L'Ile-Bizard-Sainte-Genève - Mercier- Hochelaga-Maisonneuve - Montréal-Nord - Pierrefonds- Roxboro - Rivière-des-Prairies- Pointe-aux-Trembles - Rosemont - la Petite-Patrie -Saint-Laurent -Saint-Léonard - Villeray- Saint- Michel-Parc Extension - Senneville - Ville de Côte- Saint-Luc - Ville de Dollard-des-Ormeaux - Ville de Dorval - Ville de Hampstead - Ville de Montréal -Est - Ville de Kirkland - Ville de Montréal-Ouest - Ville de Sainte-Anne-de-Bellevue - Ville de Wesmount | |
| Mines Seleine, une division de K+S Sel Windsor Ltée | Ahuntsic-Cartierville - Côte-des-Neiges - Notre- Dame-de- Grâce - Outremont - Verdun - Ville- Marie - Ville de Baie d'Urfé - Ville de Mont-Royal - Société de Transport de Montréal | |
| Technologie de dégivrage Cargill | | Ville de Pointe-Claire Ville de Beaconsfield |

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Il s'agit d'ententes-cadres sans imputation budgétaire pour la fourniture de sel de déglçage des chaussées. Les achats seront effectués sur demande. Chaque bon de commande devra faire l'objet d'une appropriation de crédit. Les arrondissements, les villes liées ainsi que la Société de transport de Montréal (STM) pourront faire appel à ces ententes. Ces ententes pourraient engager des dépenses d'agglomération.

À titre comparatif, voici un tableau comparant les prix unitaire moyen à la tonne de sel régulier de Montréal avec l'UMQ et Toronto.

| |
|--|
| |
|--|

| Territoires | Prix unitaire moyen tm obtenu pour l'hiver 2016-17 | Prix unitaire moyen tm obtenu pour l'hiver 2017-18 | Variation du prix unitaire hiver 2016-17 vs hiver 2017-18 |
|---|--|--|---|
| PRIX MOYEN PONDÉRÉ TERRITOIRE C - CAPITALE NATIONALE | 93,47 \$ | 97,97 \$ | 4,21% |
| PRIX MOYEN PONDÉRÉ TERRITOIRE E - LAURENTIDES | 89,05 \$ | 88,86 \$ | -0,21% |
| PRIX MOYEN PONDÉRÉ TERRITOIRE F LANAUDIÈRE | 82,29 \$ | 79,71 \$ | -3,14% |
| PRIX MOYEN PONDÉRÉ TERRITOIRE G-1 - MONTÉRÉGIE NORD | 84,54 \$ | 83,48 \$ | -1,25% |
| PRIX MOYEN PONDÉRÉ TERRITOIRE G-2 - MONTÉRÉGIE SUD + ESTRIE | 75,64 \$ | 72,38 \$ | -4,31% |
| PRIX MOYEN PONDÉRÉ TERRITOIRE H - OUTAOUAIS | 78,54 \$ | 80,86 \$ | 2,95% |
| UMQ MOYENNE | 83,92 \$ | 83,87 \$ | -0,06% |
| PRIX MOYEN PONDÉRÉ RÉGION TORONTO | 81,75 \$ | 82,98 \$ | 1,50% |
| MOYENNE DE TOUS LES TERRITOIRES | 83,65 \$ | 83,76 \$ | 0,14% |
| REGROUPEMENT VILLE DE MONTRÉAL | 64,91 \$ | 74,04 \$ | 14,07% |
| DIFFÉRENCE ENTRE MONTRÉAL ET LES AUTRES TERRITOIRES EN \$ | (18,74 \$) | (9,72 \$) | |
| DIFFÉRENCE ENTRE MONTRÉAL ET LES AUTRES TERRITOIRES EN % | -22 % | -12 % | |

DÉVELOPPEMENT DURABLE

À la suite de la nouvelle Politique de déneigement de la Ville de Montréal adoptée en août 2015, une recommandation de revoir les pratiques de gestion des sels de voirie a été émise. C'est dans cet objectif et pour faire suite à la demande du Service de concertation des arrondissements que l'utilisation du sel traité a été limitée aux villes liées pour l'hiver 2016-2017. Afin de conforter cette décision, une étude sur les fondants et abrasifs a été lancée par le service de concertation des arrondissements pour évaluer l'impact que ce type de produit peut avoir sur l'environnement, les infrastructures, les eaux de ruissellement et l'aspect financier. Cette étude finalisée en juin 2017 n'a pas permis de démontrer de différences justifiant de modifier le type de produit pouvant être utilisé par la Ville (sel régulier et sel prétraité). Par conséquent, il n'est pas prévu pour l'instant de modification majeure pour le type de sel de déglacage utilisé par la Ville.

Nos fournisseurs travaillent également depuis plusieurs années, afin d'améliorer leur empreinte écologique. Depuis 2013, Mines Seleine, une division de K+S Sel Windsor Ltée a réalisé une réduction de 17 % de sa consommation d'énergie, une réduction de 22 % de sa consommation d'eau et vise une réduction de 50 % de ses déchets d'ici 2020.

Mines Seleine, une division de K+S Sel Windsor Ltée travaille également pour réaliser d'ici 2018 un plan d'évaluation de ses fournisseurs sur des questions environnementales. Enfin, un plan de réduction pour les émissions de CO2 est actuellement en train d'être évalué pour être mis en place prochainement.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Le sel de déglacage est requis pour l'entretien des chaussées afin d'assurer la sécurité des citoyens lors de leurs déplacements pendant la période hivernale. Le non-renouvellement de ces ententes alourdirait le processus d'approvisionnement pour ces produits en obligeant la négociation à la pièce, en plus de faire perdre à la Ville son potentiel d'économies de

volume. Il y a aussi le risque de ne pas avoir la quantité voulue en sel qui pourrait être en rupture du stock, étant donnée la forte demande en hiver pour ce type de produit.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Une communication sera transmise aux utilisateurs pour les informer de la conclusion des ententes ainsi que des modalités d'achat convenues.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

À la suite à la résolution, émission des ententes-cadres collectives pour la saison hivernale 2017-2018 avec les entreprises retenues.

CE : 2 août 2017;

Commission permanente sur l'examen des contrats : 9 août 2017;

Retour au CE : 16 août 2017;

CM : 21 août 2017;

CG : 24 août 2017.

Début du contrat : 15 septembre 2017;

Fin du contrat : 30 avril 2018.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

Délégation :

Conformément à l'article 25 de l'annexe C de la Charte de la Ville de Montréal (L.R.Q., chapitre C-11.4), le Directeur général adjoint, monsieur Dagenais, a désigné madame Anne-Marie Marcotte, chef de Division - Ressources matérielles pour le remplacer du 4 au 20 juillet 2017 inclusivement, dans l'exercice de ses fonctions de directeur au Service de l'approvisionnement de la Direction générale adjointe - Services institutionnels, et exercer tous les pouvoirs qui y sont rattachés.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Naceur AYARA
agent(e) d'approvisionnement niveau 2

ENDOSSÉ PAR

Le : 2017-07-10

Denis LECLERC
Chef de section

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Anne-Marie MARCOTTE
Chef de division

Tél : 514 872-0292

Approuvé le : 2017-07-10

Service du greffe

Division des élections, du soutien aux commissions et de la réglementation
275, rue Notre-Dame Est, bureau R-134
Montréal (Québec) H2Y 1C6

Commission permanente sur l'examen des contrats

La commission :

Présidente

Mme Émilie Thuillier
Arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville

Vice-présidentes

Mme Karine Boivin Roy
Arrondissement de Mercier – Hochelaga-
Maisonneuve

Mme Paola Hawa
Ville de Sainte-Anne-de-Bellevue

Membres

Mme Dida Berku
Ville de Côte-Saint-Luc

M. Richard Celzi
Arrondissement de Mercier – Hochelaga-
Maisonneuve

Mme Marie Cinq-Mars
Arrondissement d'Outremont

M. Richard Deschamps
Arrondissement de LaSalle

M. Marc-André Gadoury
Arrondissement de Rosemont – La Petite-
Patrie

M. Luc Gagnon
Arrondissement de Verdun

M. Manuel Guedes
Arrondissement de Rivière-des-Prairies –
Pointe-aux-Trembles

Mme Lili-Anne Tremblay
Arrondissement de Saint-Léonard

Le 24 août 2017

**Rapport d'examen de la conformité du processus
d'appel d'offres - Mandat SMCE177482004**

Conclure avec les firmes Compass Minerals (11 215 172,56 \$), Mines Seleine, une division de K+S Sel Windsor Ltée (5 851 080,62 \$) et la firme Technologie de dégivrage Cargill, une division de Cargill Ltée (831 000,21 \$), des ententes-cadres collectives pour une période approximative de 8 mois, pour la fourniture et la livraison de sel de déglacage des chaussées à la suite de l'appel d'offres public numéro 17-15993 (3 soumissionnaires). (Montant total estimé des ententes : 17 897 253,39 \$, taxes incluses).

(ORIGINAL SIGNÉ)

(ORIGINAL SIGNÉ)

Émilie Thuillier
Présidente

Pierre G. Laporte
Secrétaire recherchiste

Introduction

La Commission permanente sur l'examen des contrats s'assure de la conformité du processus d'appel d'offres à l'égard des contrats qui lui sont soumis et en fait état aux instances compétentes, avant l'octroi. Cette commission peut également proposer, le cas échéant, des améliorations au processus.

Les modalités de fonctionnement de la commission sont prévues dans le *Règlement sur la Commission municipale sur l'examen des contrats* (11-007) et le *Règlement sur la Commission d'agglomération sur l'examen des contrats* (RCG 11-008).

Les contrats examinés par la commission doivent répondre à certains critères fixés par les conseils. Ceux-ci ont fait l'objet de résolutions du conseil municipal (CM11 0202) et du conseil d'agglomération (CG11 0082).

Mandat SMCE177482004

Conclure avec les firmes Compass Minerals (11 215 172,56 \$), Mines Seleine, une division de K+S Sel Windsor Ltée (5 851 080,62 \$) et la firme Technologie de dégivrage Cargill, une division de Cargill Ltée (831 000,21 \$), des ententes-cadres collectives pour une période approximative de 8 mois, pour la fourniture et la livraison de sel de déglacage des chaussées à la suite de l'appel d'offres public numéro 17-15993 (3 soumissionnaires). (Montant total estimé des ententes : 17 897 253,39 \$, taxes incluses.)

À sa séance du 2 août 2017, le comité exécutif a mandaté la Commission permanente sur l'examen des contrats d'étudier le présent contrat. Ce dossier répondait aux critères suivants :

- *Contrat de plus de 10 M\$;*
- *Contrat de biens et services d'une valeur de plus de 2 M\$ pour lequel les adjudicataires en sont au moins à leur troisième octroi de contrat consécutif pour un contrat récurrent.*

Le 10 août 2017, les membres de la commission se sont réunis lors d'une séance de travail afin d'étudier la conformité du processus relativement au mandat confié. Des représentants du Service de l'approvisionnement ont répondu aux questions des membres de la commission.

Les membres ont constaté que la stratégie d'approvisionnement qui a été très profitable à la Ville de Montréal pendant de nombreuses années n'a pas donné, cette fois, les succès escomptés.

Les membres ont aussi constaté que le prix de base à la tonne métrique allait être passablement plus élevé pour certains participants au regroupement que pour d'autres en raison des prix obtenus auprès des fournisseurs. Ils ont invité le Service à insérer au dossier décisionnel un tableau montrant le prix unitaire à la tonne métrique payé pour le sel de déglacage par chacun des participants au regroupement.

Conclusion

À l'issue de ses travaux, la Commission permanente sur l'examen des contrats remercie les représentants du Service de l'approvisionnement pour leurs interventions au cours de la séance de travail de la commission. La commission adresse la conclusion suivante au conseil d'agglomération :

Considérant que le dossier soumis à l'examen répond aux critères établis par le conseil d'agglomération à savoir :

- *Contrat de plus de 10 M\$;*
- *Contrat de biens et services d'une valeur de plus de 2 M\$ pour lequel les adjudicataires en sont au moins à leur troisième octroi de contrat consécutif pour un contrat récurrent.*

Considérant les renseignements qui ont été soumis aux membres de la commission;

Considérant les nombreuses questions adressées par les membres de la commission aux responsables du dossier;

Considérant l'analyse approfondie faite par les membres de la commission sur les nombreux aspects liés à ce dossier;

À l'égard du mandat SMCE177482004 qui lui a été confié, la Commission permanente sur l'examen des contrats constate, à l'unanimité, la conformité du processus tenu dans le cadre de ce dossier.

Recommandations

R-1

La Commission recommande à l'administration d'évaluer la possibilité de faire payer le même prix de base à la tonne métrique pour l'ensemble des participants au regroupement.

R-2

La Commission recommande à l'administration d'inviter le Service de l'approvisionnement à évaluer de nouvelles stratégies de sollicitation du marché dans le dossier du sel de déglacage à la lumière des résultats obtenus cette année.

Ces recommandations ont été adoptées à l'unanimité.

CE : 20.012
2017/08/16 08:30



L'ÉTUDE DE CE DOSSIER SE FERA
À HUIS CLOS



Dossier # : 1176688009

| | |
|---|---|
| Unité administrative responsable : | Service des grands parcs_verdissement et du Mont-Royal , Direction , Division stratégies_programmes et politiques , - |
| Niveau décisionnel proposé : | Conseil d'agglomération |
| Compétence d'agglomération : | Parc du complexe environnemental Saint-Michel |
| Projet : | Complexe environnemental Saint-Michel |
| Objet : | Accorder un contrat de services techniques à Excavation L. Martel inc. pour le tamisage et la préparation de sols d'aménagement du parc Frédéric-Back au CESM et la mise en pile par convoyeur de la terre amendée pour une somme maximale révisée de 285 138,00 \$, taxes incluses. Appel d'offres public (17-16084) - 1 soumissionnaire |

Il est recommandé :

1. d'autoriser une dépense de 285 138,00 \$, taxes incluses, pour le tamisage et la préparation de sols d'aménagement du parc Frédéric-Back au CESM et la mise en pile par convoyeur de la terre amendée;
2. d'accorder à Excavation L. Martel Inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 285 138,00 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public (17-16084);
3. d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par l'agglomération.

Signé par Chantal I. GAGNON **Le** 2017-08-08 16:07

Signataire :

Chantal I. GAGNON

Directrice générale adjointe
Direction générale , Direction générale adjointe - Qualité de vie

IDENTIFICATION

Dossier # :1176688009

| | |
|---|---|
| Unité administrative responsable : | Service des grands parcs_verdissement et du Mont-Royal , Direction , Division stratégies_programmes et politiques , - |
| Niveau décisionnel proposé : | Conseil d'agglomération |
| Compétence d'agglomération : | Parc du complexe environnemental Saint-Michel |
| Projet : | Complexe environnemental Saint-Michel |
| Objet : | Accorder un contrat de services techniques à Excavation L. Martel inc. pour le tamisage et la préparation de sols d'aménagement du parc Frédéric-Back au CESM et la mise en pile par convoyeur de la terre amendée pour une somme maximale révisée de 285 138,00 \$, taxes incluses. Appel d'offres public (17-16084) - 1 soumissionnaire |

CONTENU

CONTEXTE

Les travaux d'aménagement du parc Frédéric-Back requièrent une quantité importante de sols. Pour réduire les coûts, il a été convenu d'utiliser les sols excavés des différents chantiers réalisés sur le territoire de la Ville, qu'il faut tamiser pour enlever les débris de construction avant de procéder à l'amendement et d'être mis en place. Ce sont plus de 500 000 tonnes métriques de sols qui seront ainsi traitées d'ici la fin de l'aménagement du parc. Le présent contrat concerne le tamisage, l'amendement et la mise en pile des sols requis pour l'aménagement de la portion est du secteur Plaine, dont l'ouverture est prévue pour 2019.

Un appel d'offres public a été publié dans *Le Devoir*, sur le site Internet de la Ville ainsi que dans le SÉAO (système électronique d'appel d'offres) pendant vingt (20) jours, soit du 10 avril au 1er mai 2017, ce qui représente un délai raisonnable. La stratégie de sollicitation du marché était sans particularité. La soumission est valide pendant les 180 jours calendrier suivant la date de l'ouverture des soumissions.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CE16 1693 - 27 octobre 2016 - Accorder à Excavation L. Martel inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat de services techniques pour le tamisage de sols de types A ou AB au Complexe environnemental de Saint-Michel (CESM) et la mise en pile par convoyeur de la terre tamisée, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 222 476,63 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 16 -15541.

DESCRIPTION

Le présent contrat concerne le tamisage d'une quantité maximale de 40 000 mètres cubes de sols. Une bonne partie de ces sols est déjà entreposée sur le site et en attente de

traitement. Le reste sera reçu dans les mois à venir, selon les prévisions de réception de sols faites par l'équipe du Service de l'environnement attirée à cette tâche. Le travail consiste à tamiser les sols pour éliminer les pierres et autres débris de plus de 75 mm pour ensuite mélanger des sols tamisés aux éléments d'amendement (compost de feuilles, sable et des copeaux de bois raméal) pour enfin mettre en pile par convoyeur la terre amendée sur le site. La quantité totale prévue de sols à tamiser : 40 000 mètres cubes en deux étapes d'environ 20 000 mètres cubes chacune.

JUSTIFICATION

Les sols d'excavation reçus au CESM doivent être tamisés puis amendés pour pouvoir être utilisés pour aménager le parc Frédéric-Back. Sans ces opérations, les sols sont trop pauvres en nutriment pour répondre aux besoins de croissance et de développement des végétaux. Compte tenu des grandes surfaces à aménager, la préparation de sols sur place est une valeur ajoutée qui réduit les coûts, les besoins en transport et l'émission de CO₂. Les matières premières sont disponibles au CESM et le tamisage permettra de mélanger le sol et les amendements pour rendre le mélange homogène. La valorisation des sols d'excavation, du compost, des copeaux et du sable reçus par le CESM représente une économie substantielle pour plusieurs services de la Ville.

Quatre (4) entreprises ont pris le cahier des charges, dont une a présenté une soumission. Parmi les firmes qui n'ont pas déposé de soumission, l'une explique qu'elle se désiste car le délai de soumission est trop court et les deux autres n'ont fourni aucun motif.

Excavation L. Martel inc. est donc le plus bas soumissionnaire conforme dans le cadre de cet appel d'offres (17-16084), pour un prix soumis de 309 972,60 \$. Comme il était l'unique soumissionnaire, le Service de l'approvisionnement a renégocié le tarif unitaire, ce qui amène le prix de la soumission à 285 138,00 \$, soit 6 % de moins que l'estimation initiale (303 000,00 \$). La feuille sommaire du bordereau original et révisé, de même que le tableau de vérification des prix par le Service de l'approvisionnement sont en pièces jointes.

Il ne s'agit pas d'un contrat de construction.

| Firmes soumissionnaires | Prix de base (taxes incluses) | Contingences (taxes incluses) | Total (taxes incluses) |
|---|----------------------------------|----------------------------------|---------------------------|
| Excavation L. Martel inc. | 285 138,00 \$ | 0,00 \$ | 285 138,00 \$ |
| Dernière estimation réalisée à l'interne | 303 000,00 \$ | 0,00 \$ | 303 000,00 \$ |
| Coût moyen des soumissions conformes <i>((total du coût des soumissions conformes / nombre de soumissions))</i> | | | 285,138,00 \$ |
| Écart entre la moyenne et la plus basse conforme (%) <i>((coût moyen des soumissions conformes - la plus basse) / la plus basse) x 100</i> | | | n/a |
| Écart entre la plus haute et la plus basse conformes (\$) <i>(la plus haute conforme - la plus basse conforme)</i> | | | n/a |
| Écart entre la plus haute et la plus basse conformes (%) <i>((la plus haute conforme - la plus basse conforme) / la plus basse) x 100</i> | | | n/a |
| Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (\$) <i>(la plus basse conforme - estimation)</i> | | | - 17 862,00 \$ |
| Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (%) <i>((la plus basse conforme - estimation) / estimation) x 100</i> | | | - 6,00 % |

| | |
|--|-----|
| Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (\$) <i>(la deuxième plus basse – la plus basse)</i> | n/a |
| Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (%) <i>((la deuxième plus basse – la plus basse) / la plus basse) x 100</i> | n/a |

Les validations requises à savoir que l'adjudicataire recommandé ne fait pas partie du Registre des entreprises non admissibles (RENA), ni de la liste des entreprises à licences restreintes de la Régie du bâtiment du Québec ont été faites. De plus, l'adjudicataire recommandé est conforme en vertu de la Politique de gestion contractuelle de la Ville.

Le numéro d'entreprise du Québec (NEQ) de l'adjudicataire recommandé, Excavation L. Martel inc., est le suivant : 1140676538.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le coût total maximal de ce contrat est de 285 138,00 \$, taxes incluses ou 260 369,00 \$, net de taxes.

Le budget du présent dossier est prévu au PTI 2018-2020 du Service des grands parcs, du verdissement et du Mont-Royal, projet 32130-CESM - Aménagement des blocs 2, 3 et 4, sous-projet 17 32130 100, projet Simon 169725.

Un montant maximal de 260 369,00 \$ sera financé par le règlement d'emprunt de compétence d'agglomération " 5017006 RCG 17-006 Travaux Aménagement/Acquisition Terrains/CESM CG17 0030 ".

Cette dépense sera assumée à 100 % par l'agglomération.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Ce projet permet d'atteindre les objectifs municipaux suivants :

- a) la revalorisation de matières résiduelles grâce à la réutilisation de sols d'excavation, de compost de feuilles, de bois raméal provenant de l'abattage des frênes;
- b) l'augmentation de la canopée végétale et de la biodiversité grâce à la plantation qui sera faite au parc Frédéric-Back.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

S'il n'est pas possible de faire le tamisage et le mélange des sols sur place pour l'aménagement du parc, la Ville devra acheter les sols de plantation, ce qui augmentera substantiellement les coûts d'aménagement du parc (près de 50 000 \$ supplémentaires).

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Non applicable

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Octroi du contrat : CG - 24 août 2017

Travaux : Première phase de tamisage : automne 2017

Deuxième phase de tamisage : été 2018.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Hui LI)

Validation du processus d'approvisionnement :
Service de l'approvisionnement , Direction (Geneviève FORTIN)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Luc BORNAIS, Service de l'environnement
Lucie MC CUTCHEON, Service du matériel roulant et des ateliers

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Diane MARTIN
architecte paysagiste - c/e

ENDOSSÉ PAR

Le : 2017-08-03

Pierre-Paul SAVIGNAC
Chef de division

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Sylvia-Anne DUPLANTIE
Directeur(trice) - aménagements des parcs et espaces publics

Approuvé le : 2017-08-08

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Carole PAQUETTE
Directrice

Approuvé le : 2017-08-08



Dossier # : 1175147001

| | |
|---|---|
| Unité administrative responsable : | Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction des transactions immobilières et de la sécurité , Division sécurité |
| Niveau décisionnel proposé : | Conseil d'agglomération |
| Compétence d'agglomération : | Cour municipale |
| Projet : | - |
| Objet : | Accorder au seul soumissionnaire conforme (3 soumissionnaires sur l'appel d'offre public 17-15668), Groupe de sécurité Garda SENC, un contrat à taux horaire pour la fourniture d'un service d'agence de sécurité et tous les services connexes, tel que défini au document d'appel d'offres, pour une durée maximale de 24 mois débutant le 7 octobre 2017 plus une année d'option, pour un nombre d'heure prévisionnel de 158 184 représentant une dépense estimée à 4 737 301,86 \$, taxes incluses / Ajustement récurrent à la base budgétaire de 822 394 \$ à partir de 2018 |

Il est recommandé :

- d'accorder au seul soumissionnaire conforme (3 soumissionnaires sur l'appel d'offre public 17-15668), Groupe de sécurité Garda SENC, un contrat à taux horaire pour la fourniture d'un service d'agence de sécurité et tous les services connexes, tel que défini au document d'appel d'offres, pour une durée maximale de 24 mois débutant le 7 octobre 2017 plus une année d'option, pour un nombre prévisionnel de 158 184 heures représentant une dépense estimée à 4 737 301,86 \$ incluant les taxes;
- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au sommaire décisionnel;
- d'ajuster la base budgétaire du SGPI au montant de 807 220\$ et du Service des affaires juridiques au montant de 15 174\$ de façon récurrente à partir de 2018.

Signé par Benoit DAGENAI **Le** 2017-08-09 15:59

Signataire : Benoit DAGENAI

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Services institutionnels

IDENTIFICATION

Dossier # :1175147001

| | |
|---|---|
| Unité administrative responsable : | Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction des transactions immobilières et de la sécurité , Division sécurité |
| Niveau décisionnel proposé : | Conseil d'agglomération |
| Compétence d'agglomération : | Cour municipale |
| Projet : | - |
| Objet : | Accorder au seul soumissionnaire conforme (3 soumissionnaires sur l'appel d'offre public 17-15668), Groupe de sécurité Garda SENC, un contrat à taux horaire pour la fourniture d'un service d'agence de sécurité et tous les services connexes, tel que défini au document d'appel d'offres, pour une durée maximale de 24 mois débutant le 7 octobre 2017 plus une année d'option, pour un nombre d'heure prévisionnel de 158 184 représentant une dépense estimée à 4 737 301,86 \$, taxes incluses / Ajustement récurrent à la base budgétaire de 822 394 \$ à partir de 2018 |

CONTENU

CONTEXTE

Le présent sommaire décisionnel vise à octroyer un contrat d'une durée de 24 mois plus une année d'option à Groupe de sécurité Garda SENC, pour la fourniture d'un service d'agence de sécurité et tous les services connexes au chef-lieu de la cour municipale, à son comptoir de service et à ses 4 points de service ainsi qu'une partie des activités de gardiennage des usines de production de l'eau potable afin d'assurer l'intégralité du plan de protection estimée à 75 292 heures travaillées annuellement. Des besoins supplémentaires pouvant atteindre 3 800 heures annuellement pourront être comblés à même ce contrat pour un total annuel prévisionnel de 79 092 heures.

Le présent addenda fait référence au sommaire décisionnel 1175147001 qui fut retiré de l'ordre du jour pour faire place à une ronde de négociation entre la Ville et le Syndicat des cols bleus regroupés de Montréal dans le cadre de l'impartition des activités de gardiennage et de patrouille de la Division de la sécurité. Au terme de ces négociations, nous soumettons à nouveau ce dossier.

Considérant que la date de début du contrat a été modifié pour le 7 octobre 2017 au lieu du 22 juillet 2017, le Service des finances doit modifier son intervention en ce sens.

Le budget 2018 ne prévoyait pas d'argent au poste des salaires pour les employés auxiliaires, l'économie découlant de l'impartition ayant été anticipée. Un ajustement à la base budgétaire est donc nécessaire pour le paiement de ce contrat pour les années 2018 et suivantes au montant de 822 394 \$ par année.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Dominique BALLO)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Robert HAMEL
Chef de division - sécurité

IDENTIFICATION

Dossier # :1175147001

| | |
|---|---|
| Unité administrative responsable : | Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction des transactions immobilières et de la sécurité , Division sécurité |
| Niveau décisionnel proposé : | Conseil d'agglomération |
| Compétence d'agglomération : | Cour municipale |
| Projet : | - |
| Objet : | Accorder au seul soumissionnaire conforme (3 soumissionnaires sur l'appel d'offre public 17-15668), Groupe de sécurité Garda SENC, un contrat à taux horaire pour la fourniture d'un service d'agence de sécurité et tous les services connexes, tel que défini au document d'appel d'offres, pour une durée maximale de 24 mois débutant le 22 juillet 2017 plus une année d'option, pour un nombre d'heure prévisionnel de 158 184 représentant une dépense estimée à 4 737 301.86\$ incluant les taxes./ Ajustement récurrent à la base budgétaire de 822 394\$ à partir de 2018. |

CONTENU

CONTEXTE

La Division de la sécurité du Service de la gestion et de la planification immobilière (SGPI) a pour mission, entre autres, de fournir des services de gardiennage et de patrouille afin d'assurer la sécurité et la protection des personnes, des immeubles et des biens de la Ville. La Division de la sécurité a débuté le 26 novembre 2015 l'impartition de ses activités de gardiennage et de patrouille par l'octroi d'un premier contrat pour la fourniture d'un service d'agence de sécurité pour les installations du Jardin botanique, du Centre sportif Claude-Robillard, des ateliers du MRA et d'autres installations municipales (Résolution CG15 0697). L'impartition s'est poursuivie à l'été 2016 par l'octroi d'un deuxième contrat le 25 août pour assurer le gardiennage dans les installations du SPVM (Résolution CG16 0488).

La prochaine étape est de procéder à l'impartition des activités de gardiennage du chef-lieu de la cour municipale, de son comptoir de service et de ses 4 points de services ainsi qu'une partie du gardiennage dans les usines de production de l'eau potable. Pour ce faire, le marché a été sollicité via un appel d'offres public dans le journal "Le Devoir" et dans le système électronique d'appel d'offres (SÉAO) du 15 mars au 3 avril 2017, date d'ouverture des soumissions. La validité des soumissions est de 180 jours.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

Résolution : CG15 0494 - 20 août 2015 - Approuver la cession du contrat de Le Groupe de sécurité Garda inc. à Le groupe de sécurité Garda SENC et exercer l'option de prolongation prévue à l'entente-cadre de l'appel d'offres public 12-12368, pour une période de 12 mois supplémentaires, du 1er novembre 2015 au 31 octobre 2016, pour la fourniture de services d'agents de sécurité du Groupe de sécurité Garda SENC (Garda World) pour les

points de service de la cour municipale (excluant le chef-lieu) et approuver l'entente de cession et de renouvellement à cette fin.

Résolution : CG15 0697 - 26 novembre 2015 - 1 - D'accorder un contrat à Corps canadien des commissionnaires - Division du Québec, plus bas soumissionnaire conforme pour les lots 1 et 2, pour la fourniture d'un service d'agents de sécurité et tous les services connexes, dans le cadre de l'impartition des activités de gardiennage, pour une période maximale de 28 mois plus une année d'option, au prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 1 472 721 \$, taxes incluses, pour le lot 1, et pour une somme maximale de 3 422 461,30 \$, taxes incluses, pour le lot 2, conformément aux documents d'appel d'offres public 15-14710 et au tableau de prix reçus joint au dossier décisionnel; 2 - d'imputer cette dépense, après avoir opéré les virements budgétaires requis, ainsi que les augmentations de budget de dépenses et revenus pour les années 2016 à 2018, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Résolution : CG16 0488 - 25 août 2016 - D'accorder un contrat à Corps canadien des commissionnaires - Division du Québec pour la fourniture d'un service d'agence de sécurité et tous les services connexes, tel que défini au document d'appel d'offres, pour une durée maximale de 24 mois plus une année d'option, dans le cadre de l'impartition des activités de gardiennage dans des installations du Service de police de la Ville de Montréal (SPVM). Dépenses maximales de 2 716 980,85 \$ (taxes incluses) (4 soumissionnaires dont 3 sont conformes). Appel d'offres public numéro 16-15220.

DESCRIPTION

Le présent sommaire décisionnel vise à octroyer un contrat d'une durée de 24 mois plus une année d'option à Groupe de sécurité Garda SENC, pour la fourniture d'un service d'agence de sécurité et tous les services connexes au chef-lieu de la cour municipale, à son comptoir de service et à ses 4 points de services ainsi qu'une partie des activités de gardiennage des usines de production de l'eau potable afin d'assurer l'intégralité du plan de protection estimée à 75 292 heures travaillées annuellement.

Des besoins supplémentaires pouvant atteindre 3 800 heures annuellement pourront être comblés à même ce contrat pour un total annuel prévisionnel de 79 092 heures.

Les preneurs de cahier de charges sont :

- Commissionnaires du Québec;
- G4S Solution de sécurité;
- Groupe de sécurité Garda SENC;
- Le groupe Alfid;
- Neptune security services inc.;
- Securitas Canada Ltée;
- Trimax

Les preneurs de cahier de charges qui ont remis une soumission sont :

- Groupe de sécurité Garda SENC;
- Trimax;
- G4S Solution sécurité

JUSTIFICATION

Il y a eu 7 preneurs de cahier de charges et 3 ont remis une soumission.

4 preneurs se sont désistés parce qu'il n'ont pas effectué la visite obligatoire de la cour municipale.

Les firmes Trimax et Solution sécurité G4S n'ont pas obtenu le pointage nécessaire pour l'ouverture de la deuxième enveloppe.

Pointage intérimaire obtenu :

- Le groupe de sécurité Garda SENC 75,5 % pointage final : 0,26
- Trimax 59 %
- Solution sécurité G4S 42 %

Le recours à l'entreprise privée permet de maintenir les niveaux de sécurité des installations, d'assurer l'intégralité des plans de protection en vigueur, tout en contribuant au plan quinquennal de la main-d'oeuvre et en générant des économies appréciables.

À titre indicatif, le recours à l'entreprise privée permet de faire passer le coût horaire moyen pour la Ville d'environ 43 \$ à 27,35\$ (26\$ plus les taxes moins les ristournes).

| Soumissions conformes | Note Intérim | Note finale | Prix de base | Autre (taxes) | Total |
|--|--------------|-------------|-----------------|---------------|-----------------|
| Groupe de sécurité Garda SENC | 75,5 % | 0,26 | 4 120 288,64 \$ | 617 013,22 \$ | 4 737 301,86 \$ |
| | | | | | |
| | | | | | |
| | | | | | |
| Dernière estimation réalisée | | | 4 033 692,00 \$ | 604 045,38 \$ | 4 637 737,38 \$ |
| Écart entre l'adjudicataire et la dernière estimation (\$) (l'adjudicataire - estimation) | | | | | 99 564,48 \$ |
| Écart entre l'adjudicataire et la dernière estimation (%) (l'adjudicataire - estimation) / estimation) x 100 | | | | | 2,1 % |
| Écart entre la 2 ^e meilleure note finale et l'adjudicataire (\$) (2 ^e meilleure note finale - adjudicataire) | | | | | n/a |
| Écart entre la 2 ^e meilleure note finale et l'adjudicataire (%) (2 ^e meilleure note finale - adjudicataire) / adjudicataire) x 100 | | | | | |

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Ce contrat à taux horaire pour une durée maximale de 24 mois débutant le 22 juillet 2017 plus une année d'option, pour un nombre prévisionnel de 158 184 heures représentant une dépense estimée à 4 325 788,04 \$ nette des ristournes.

Ce contrat accordé comprend 2 taux horaires, soit 29,46 \$ pour l'officier superviseur et 25,96 \$ pour les agents de sécurité salariés de classe A.

Ils sont régis par le « Décret sur les agents de sécurité » (Loi provinciale sur les décrets de convention collective) qui prévoit des augmentations annuelles.

Par conséquent, les 2 taux horaires seront assujettis à l'augmentation qui sera prévue au Décret. C'est pour cette raison que le terme estimatif est employé.

Ce dossier requiert également un ajustement récurrent à la base budgétaire de 807 220 \$ pour le SGPI et 15 174 \$ pour le Service des affaires juridiques, et ce, à partir de 2018.

Le budget de la Division de la sécurité du SGPI est de nature 100 % ville centre. Quant à la dépense du Service des affaires juridiques, elle sera entièrement assumée par l'agglomération, puisqu'elle concerne la cour municipale qui est une compétence d'agglomération en vertu de la Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Ne s'applique pas

IMPACT(S) MAJEUR(S)

L'octroi du contrat aura pour effet la mise à pied de 47 employés auxiliaires et permettra à la ville de réaliser des économies annuelles récurrentes de l'ordre de 1 M\$

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Il n'y a pas d'opération de communication en accord avec le Service des communications.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Début du contrat, 22 juillet 2017 pour une période de 24 mois

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, la signature de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Validation du processus d'approvisionnement :
Service de l'approvisionnement , Direction (Johanne LANGLOIS)

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Diane NGUYEN)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

André MARSAN, Service de l'eau
Lucie DAUPHINAIS, Service des affaires juridiques

Lecture :

André MARSAN, 17 mai 2017
Lucie DAUPHINAIS, 17 mai 2017

RESPONSABLE DU DOSSIER

Robert HAMEL

ENDOSSÉ PAR

Francine FORTIN

Le : 2017-05-11

Chef de division Sécurité

Directrice des transactions immobilières et de
la sécurité

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
DIRECTION**

Carl BEAULIEU
Chef de division en remplacement de Francine
Fortin jusqu'au 29 mai 2017

Approuvé le : 2017-05-23

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
SERVICE**

Marie-Claude LAVOIE
Directrice de service SGPI

Approuvé le : 2017-05-23

Service du greffe

Division des élections, du soutien aux commissions et de la réglementation
275, rue Notre-Dame Est, bureau R-134
Montréal (Québec) H2Y 1C6

Commission permanente sur l'examen des contrats

La commission :

Présidente

Mme Émilie Thuillier
Arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville

Vice-présidentes

Mme Karine Boivin Roy
Arrondissement de Mercier – Hochelaga-
Maisonneuve

Mme Paola Hawa
Ville de Sainte-Anne-de-Bellevue

Membres

Mme Dida Berku
Ville de Côte-Saint-Luc

M. Richard Celzi
Arrondissement de Mercier – Hochelaga-
Maisonneuve

Mme Marie Cinq-Mars
Arrondissement d'Outremont

M. Richard Deschamps
Arrondissement de LaSalle

M. Marc-André Gadoury
Arrondissement de Rosemont – La Petite-
Patrie

M. Luc Gagnon
Arrondissement de Verdun

M. Manuel Guedes
Arrondissement de Rivière-des-Prairies –
Pointe-aux-Trembles

Mme Lili-Anne Tremblay
Arrondissement de Saint-Léonard

Le 15 juin 2017

**Rapport d'examen de la conformité du processus
d'appel d'offres - Mandat SMCE175147001**

Accorder au seul soumissionnaire conforme (3 soumissionnaires sur l'appel d'offres public 17-15668), Groupe de sécurité Garda SENC, un contrat à taux horaire pour la fourniture d'un service d'agence de sécurité et tous les services connexes, tel que défini au document d'appel d'offres, pour une durée maximale de 24 mois débutant le 22 juillet 2017 plus une année d'option, pour un nombre d'heures prévisionnel de 158 184 représentant une dépense estimée à 4 737 301.86 \$ incluant les taxes./ Ajustement récurrent à la base budgétaire de 822 394 \$ à partir de 2018.

(ORIGINAL SIGNÉ)

(ORIGINAL SIGNÉ)

Émilie Thuillier
Présidente

Pierre G. Laporte
Secrétaire recherchiste

Introduction

La Commission permanente sur l'examen des contrats s'assure de la conformité du processus d'appel d'offres à l'égard des contrats qui lui sont soumis et en fait état aux instances compétentes, avant l'octroi. Cette commission peut également proposer, le cas échéant, des améliorations au processus.

Les modalités de fonctionnement de la commission sont prévues dans le *Règlement sur la Commission municipale sur l'examen des contrats* (11-007) et le *Règlement sur la Commission d'agglomération sur l'examen des contrats* (RCG 11-008).

Les contrats examinés par la commission doivent répondre à certains critères fixés par les conseils. Ceux-ci ont fait l'objet de résolutions du conseil municipal (CM11 0202) et du conseil d'agglomération (CG11 0082).

Mandat SMCE175139001

Accorder au seul soumissionnaire conforme (3 soumissionnaires sur l'appel d'offres public 17-15668), Groupe de sécurité Garda SENC, un contrat à taux horaire pour la fourniture d'un service d'agence de sécurité et tous les services connexes, tel que défini au document d'appel d'offres, pour une durée maximale de 24 mois débutant le 22 juillet 2017 plus une année d'option, pour un nombre d'heures prévisionnel de 158 184 représentant une dépense estimée à 4 737 301.86 \$ incluant les taxes./ Ajustement récurrent à la base budgétaire de 822 394 \$ à partir de 2018.

À sa séance du 24 mai 2017, le comité exécutif a mandaté la Commission permanente sur l'examen des contrats d'étudier le présent contrat. Ce dossier répondait au critère suivant :

- *Contrat de biens et services d'une valeur de plus de 2 M\$ pour lequel une seule soumission conforme a été reçue suite à un appel d'offres.*

Le 31 mai 2017, les membres de la commission se sont réunis lors d'une séance de travail afin d'étudier la conformité du processus relativement au mandat confié. Des représentants du Service de la gestion et de la planification immobilière ont répondu aux questions des membres de la commission.

Les membres ont soulevé plusieurs questions sur le fait qu'un seul des trois soumissionnaires avait obtenu la note de passage suite à l'évaluation qualitative des offres. Les réponses du Service ont été jugées satisfaisantes.

Les membres de la Commission ont été surpris de constater que certains preneurs du cahier des charges avaient choisi de ne pas participer à la visite obligatoire de la Cour municipale et de renoncer ainsi à déposer une soumission.

Les membres ont bien compris que l'expérience de l'adjudicataire dans quatre points de services de la Cour municipale lui avait sûrement permis de mieux comprendre les besoins de la Ville en matière d'agents de sécurité.

Conclusion

À l'issue de ses travaux, la Commission permanente sur l'examen des contrats remercie les représentants du Service de la gestion et de la planification immobilière pour leurs interventions au cours de la séance de travail de la commission. La commission adresse la conclusion suivante au conseil d'agglomération :

Considérant que le dossier soumis à l'examen répond aux critères établis par le conseil d'agglomération à savoir :

- *Contrat de biens et services d'une valeur de plus de 2 M\$ pour lequel une seule soumission conforme a été reçue suite à un appel d'offres.*

Considérant les renseignements qui ont été soumis aux membres de la commission;

Considérant les nombreuses questions adressées par les membres de la commission aux responsables du dossier;

Considérant l'analyse approfondie faite par les membres de la commission sur les nombreux aspects liés à ce dossier;

À l'égard du mandat SMCE175147001 qui lui a été confié, la Commission permanente sur l'examen des contrats constate, à l'unanimité, la conformité du processus tenu dans le cadre de ce dossier.

**Dossier # : 1175035005**

| | |
|---|--|
| Unité administrative responsable : | Service des technologies de l'information , Direction solutions d'affaires - Sécurité publique et justice , Direction |
| Niveau décisionnel proposé : | Conseil d'agglomération |
| Compétence d'agglomération : | Services de police et sécurité incendie |
| Projet : | - |
| Objet : | Autoriser la cession, à Gemalto Canada Inc., le contrat conclu avec Compagnie 3M Canada relatif au Système d'empreintes digitales (AFIS) du Service de police de la Ville de Montréal / Autoriser une dépense additionnelle de 399 473,74 \$, taxes incluses, dans le cadre du volet de support et maintenance de ce contrat, pour l'acquisition de 9 nouveaux lecteurs d'empreintes digitales nécessaires à la mise à niveau du Système d'empreintes digitales (AFIS), ainsi que pour les services professionnels se rattachant à une telle mise à niveau, majorant ainsi le montant total du contrat de 4 289 650,68 \$ à 4 689 124,42 \$, taxes incluses / Approuver un projet de contrat de cession et de modification #1 modifiant le volet de support et de maintenance du contrat |

Il est recommandé :

1. d'autoriser la cession à Gemalto Canada inc., le contrat conclu avec Compagnie 3M Canada relatif au Système d'empreintes digitales (AFIS) du Service de police de la Ville de Montréal;
2. d'autoriser une dépense additionnelle de 399 473,74 \$, taxes incluses, dans le cadre du volet support et maintenance de ce contrat, pour la mise à niveau du système d'empreintes digitales (AFIS) incluant l'acquisition de 9 nouveaux lecteurs d'empreintes digitales nécessaires à la mise à niveau du système AFIS, ainsi que pour les services professionnels se rattachant à une telle mise à niveau, conformément à son offre de service en date du 23 juin 2017 et selon les termes et conditions stipulés au projet de convention, majorant ainsi le montant total du contrat de 4 289 650,68 \$ à 4 689 124,42 \$ taxes incluses;
3. d'approuver un contrat de cession et de modification #1 modifiant la convention intervenue avec Gemalto Canada Inc. (auparavant Compagnie 3M Canada);
4. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera assumée à 100 % par l'agglomération pour un montant de 399 473,74 \$, taxes incluses.

Signé par Benoit DAGENAIS **Le** 2017-08-01 10:21

Signataire :

Benoit DAGENAIS

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Services institutionnels

IDENTIFICATION

Dossier # :1175035005

| | |
|---|--|
| Unité administrative responsable : | Service des technologies de l'information , Direction solutions d'affaires - Sécurité publique et justice , Direction |
| Niveau décisionnel proposé : | Conseil d'agglomération |
| Compétence d'agglomération : | Services de police et sécurité incendie |
| Projet : | - |
| Objet : | Autoriser la cession, à Gemalto Canada Inc., le contrat conclu avec Compagnie 3M Canada relatif au Système d'empreintes digitales (AFIS) du Service de police de la Ville de Montréal / Autoriser une dépense additionnelle de 399 473,74 \$, taxes incluses, dans le cadre du volet de support et maintenance de ce contrat, pour l'acquisition de 9 nouveaux lecteurs d'empreintes digitales nécessaires à la mise à niveau du Système d'empreintes digitales (AFIS), ainsi que pour les services professionnels se rattachant à une telle mise à niveau, majorant ainsi le montant total du contrat de 4 289 650,68 \$ à 4 689 124,42 \$, taxes incluses / Approuver un projet de contrat de cession et de modification #1 modifiant le volet de support et de maintenance du contrat |

CONTENU

CONTEXTE

Le système de gestion des empreintes digitales (AFIS) supporte les activités de saisie d'empreintes digitales (bertillonnage) et d'identification des individus dans le cadre des opérations policières du SPVM depuis 1995. Ce système regroupe des équipements de bertillonnage utilisés dans les quatre centres opérationnels du territoire, à la Cour municipale ainsi qu'à la Cour du Québec et la chambre de la jeunesse. Ce système comprend également des équipements de recherche et de contrôle de qualité à la Section identification judiciaire ainsi que des équipements de traitement et de stockage de fichiers électroniques d'empreintes au centre de traitement.

Le système permet aussi de gérer la capture en direct des empreintes digitales, leur stockage de même que les recherches aux fins d'identification d'individus, dans les quatre centres opérationnels et dans les trois cours. Par la suite, le système transmet automatiquement les empreintes dans la base de données du SPVM ainsi qu'à la Gendarmerie Royale du Canada (GRC). Il permet également d'effectuer des recherches aux fins d'identification à partir d'empreintes latentes trouvées sur les scènes de crime et le dépôt de celles-ci à la GRC aux fins d'identifications par d'autres corps de police.

La version actuelle du Système AFIS (5.2) date de plus de 10 ans et nécessite une mise à niveau importante. En effet les infrastructures technologiques et applicatives du Système AFIS sont en fin de vie utile, et leur évolution n'est plus possible car la version 5.2 en place doit être mise à niveau. Les systèmes d'exploitation des serveurs, des postes de travail à

l'identification judiciaire et les logiciels de gestion de bases de données sont aussi en fin de vie utile et requièrent eux aussi une mise à niveau.

Le contrat initial du système de gestion des empreintes digitales (CG06 0328) a été octroyé le 31 août 2006 à Cogent Inc. qui, en août 2010, s'est fusionnée avec 3M Canada afin de créer la division de biométrie 3M Cogent . En mai 2017, Gemalto Canada Inc. a acquis les actifs de la division de biométrie de l'entreprise Compagnie 3M Canada (3M Cogent).

Le contrat initial comportait un volet relatif aux services de support et de maintenance. Il a été renouvelé depuis 2012 et le dernier renouvellement a été approuvé par le conseil d'agglomération de la Ville le 17 décembre 2015 en vertu de la résolution CG15 0756. Le contrat est présentement en vigueur jusqu'au 31 décembre 2020.

La mise à niveau logicielle du système AFIS requise par la Ville est incluse dans le volet support et maintenance du contrat (article E.8.6.2 des Spécifications techniques), alors que l'acquisition de nouveaux lecteurs d'empreintes digitales ainsi que les services professionnels se rattachant à une telle mise à niveau, font l'objet d'une majoration du contrat à cet effet.

De plus, puisque la Ville a été informée du fait que l'entreprise Gemalto Canada Inc. avait acquis les actifs de la division biométrie de l'entreprise Compagnie 3M Canada, il est nécessaire que le contrat soit cédé à Gemalto Canada Inc. et que la Ville approuve cette cession, conformément à l'article 12 de la convention de services faisant partie intégrante du contrat. Il est à noter que le contrat joint au présent sommaire décisionnel constitue donc un contrat de cession et de modification.

Le présent dossier vise donc, dans un premier temps, à autoriser la cession du contrat conclu avec Compagnie 3M Canada relatif au Système d'empreintes digitales (AFIS) du Service de police de la Ville de Montréal à Gemalto Canada Inc., dans un deuxième temps, à autoriser une dépense additionnelle de 399 473,74 \$, taxes incluses, pour l'acquisition de 9 nouveaux lecteurs d'empreintes digitales nécessaires à la mise à niveau du Système d'empreintes digitales (AFIS), ainsi que pour les services professionnels se rattachant à une telle mise à niveau, majorant ainsi le montant total du contrat de 4 289 650,68 \$ à 4 689 124,42 \$, taxes incluses, et finalement, à approuver un projet de contrat de cession et de modification #1 modifiant le volet de support et de maintenance du contrat.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CG15 0756 - 17 décembre 2015 - Exercer l'option de renouvellement du service d'entretien du Système automatisé d'identification dactyloscopique (SAID) utilisé par le Service de police de la Ville de Montréal (SPVM), laquelle est prévue au contrat conclu en septembre 2006 avec l'entreprise Compagnie 3M Canada., et ce, pour une période de cinq (5) ans, soit du 1er janvier 2016 au 31 décembre 2020, pour une somme maximale de 854 717,38 \$, taxes incluses.

CG13 0106 - 25 avril 2013 - Accorder un contrat de gré à gré à Compagnie 3M Canada. pour le renouvellement du service d'entretien du système d'empreintes digitales (AFIS) utilisé par le SPVM, pour la période du 1er janvier 2013 au 31 décembre 2015, pour une somme maximale de 440 810,70 \$, taxes incluses (fournisseur unique).

CG08 0467 - 25 septembre 2008 - Autoriser une dépense additionnelle de 286 897 \$, taxes incluses, pour couvrir l'augmentation des coûts d'entretien du système d'empreintes digitales (AFIS) utilisé par le SPVM ainsi que l'ajout d'une année supplémentaire d'entretien, majorant ainsi le montant total du contrat accordé à Cogent Systems de 2 707 225 \$ à 2 994 122 \$, taxes incluses.

CG06 0328 - 31 août 2006 - Octroi d'un contrat à Cogent inc. pour l'acquisition d'un logiciel d'empreintes digitales (système AFIS) pour le SPVM, au prix total approximatif de 2 707 225,60 \$, taxes incluses.

CE05 1868 - 21 septembre 2005 - Autoriser le lancement d'un appel d'offres public pour l'acquisition d'un système de gestion des empreintes digitales (AFIS) pour le SPVM.

DESCRIPTION

Les modifications demandées dans le cadre du volet de support et maintenance de ce contrat inclut les éléments suivants :

Acquisitions matérielles :

1. Acquisition de neuf (9) lecteurs d'empreintes digitales (Crossmatch 1000PX) qui permettent la prise de photos des empreintes et les matrices uniques. Ces lecteurs seront installés aux 4 centres opérationnels du SPVM, à la Section identification judiciaire du SPVM, ainsi que dans les trois cours (Cour du Québec - chambre criminelle et pénale, la Cour Municipale et la Chambre de la Jeunesse).

Mise à niveau des logiciels de type propriétaire :

La mise à niveau du Système des empreintes digitales AFIS à sa dernière version disponible commercialement, incluant :

1. Cinq (5) licences pour les dactyloscopistes (CAFIS) de la Section de l'identité Judiciaire du SPVM. Ce module permet l'analyse des concordances des empreintes digitales;
2. Neuf (9) licences pour l'utilisation des lecteurs d'empreinte digitales (Crossmatch 1000PX) qui permettent la capture de l'image des empreintes digitales, son encodage et la transmission vers la GRC;
3. Une licence pour l'installation du logiciel sur les serveurs permettant ainsi la gestion des empreintes digitales (CAFIS CORE) avec la base de données et la gestion avec les autres composantes du système.

Services professionnels :

1. Installation des composantes requises à la mise à niveau des produits énumérés ci-dessus;
2. Intégration et certification des interfaces avec le Système des empreintes digitales AFIS;
3. La formation des formateurs de la Section Identification judiciaire du SPVM.

Pour plus de détails concernant l'offre de la firme Gemalto Canada Inc. en lien avec ce dossier, se référer aux pièces jointes du présent sommaire décisionnel.

JUSTIFICATION

Le présent dossier décisionnel vise à assurer l'évolution du Système de gestion des empreintes digitales (AFIS) du SPVM. La firme Gemalto Canada Inc. est la seule firme qui supporte et entretient les composantes du Système AFIS. Les lecteurs d'empreintes digitales (Crossmatch) sont adaptés par le fournisseur Gemalto afin de permettre à leur logiciel AFIS de se conformer aux normes de la National Institute of Standards and Technology (NIST) requises par la GRC. Notons que Gemalto Canada Inc. est propriétaire du code source du logiciel AFIS et est donc la seule compagnie habilitée à fournir la maintenance et le support.

De plus, les services professionnels requis pour la mise à niveau logicielle du Système AFIS

ne peuvent être fournis que par Gemalto Canada Inc., tel que le prévoit l'article 10.2 de la convention signée avec Cogent Inc. (qui est maintenant cédée à Gemalto Canada Inc.).

La Ville peut octroyer de gré à gré, à Gemalto Canada Inc., le contrat qui fait l'objet du présent sommaire décisionnel, et ce conformément à l'article 573.3 (2) de la Loi sur les Cités et Villes, qui prévoit une telle exception.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

La dépense de 399 473,74 \$, taxes incluses, sera imputée au PTI 2017-2019 du Service des TI au projet 68305.03 Modernisation des opérations policières - Modernisation des systèmes. Le montant maximal de 364 772,77 \$, net de taxes, sera financé par le règlement de compétence d'agglomération RCG 15-040. Cette dépense sera entièrement assumée par l'agglomération.

Tableau de répartition des coûts, taxes incluses :

| Description | 2017 | 2018 | Total |
|--------------------------------|----------------------|----------------------|----------------------|
| Acquisitions matérielles (PTI) | 175 911,75 \$ | | 175 911,75 \$ |
| Services professionnels (PTI) | | 223 561,99 \$ | 223 561,99 \$ |
| Total (PTI) | 175 911,75 \$ | 223 561,99 \$ | 399 473,74 \$ |

Ci-joint le tableau comparatif des coûts annuels d'entretien, taxes incluses :

| Période | Coût annuel d'entretien (taxes incluses) | Écart en \$ | Écart en % |
|----------------|---|--------------------|-------------------|
| 2008 | 134 572,00 \$ | NA | NA |
| 2009 | 134 572,00 \$ | - \$ | 0% |
| 2010 | 134 572,00 \$ | - \$ | 0% |
| 2011 | 134 572,00 \$ | - \$ | 0% |
| 2012 | 138 609,00 \$ | 4 037,00 \$ | 3% |
| 2013 | 139 425,58 \$ | 816,58 \$ | 1% |
| 2014 | 148 462,62 \$ | 9 037,04 \$ | 6% |
| 2015 | 152 922,50 \$ | 4 459,88 \$ | 3% |
| 2016 | 160 989,93 \$ | 8 067,43 \$ | 5% |
| 2017 | 165 819,62 \$ | 4 829,70 \$ | 3% |
| 2018 | 170 794,21 \$ | 4974,59 \$ | 3% |
| 2019 | 175 918,04 \$ | 5123,83 \$ | 3% |
| 2020 | 181 195,58 \$ | 5277,54 \$ | 3% |

Concernant l'année 2016, l'écart de 5% s'explique par l'entretien supplémentaire de douze (12) serveurs Xerox Phaser 4500 et l'ajout de trois (3) demandes de changement autorisées en 2013. Pour les autres années subséquentes (2017 - 2020), la majoration est de 3% comme stipule le contrat de 2006.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Ne s'applique pas.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

L'approbation de ce dossier permettra au SPVM de moderniser son système de gestion des empreintes digitales et la mise à jour des infrastructures permettra d'assurer la stabilité des composantes technologiques et logicielles.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Ne s'applique pas.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Le calendrier des étapes subséquentes se résume comme suit :

- Approbation du dossier au CE - 16 Août 2017;
- Approbation du dossier au CM - 21 Août 2017;
- Approbation du dossier au CG - 24 Août 2017.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Document(s) juridique(s) visé(s) :

Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Suzana CARREIRA CARVALHO)

Certification de fonds :

Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Hui LI)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Annabelle FERRAZ, Service de police de Montréal

Lecture :

Annabelle FERRAZ, 25 juillet 2017

RESPONSABLE DU DOSSIER

Lucia DELLA SALA
Contrôleur(euse) de projet

ENDOSSÉ PAR

Réjean GAGNÉ
Chef de division TI - Processus judiciaire et
cour municipale

Le : 2017-06-09

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
DIRECTION**

Gervais THIBAUT
Directeur - Solutions d'affaires sécurité publique
et justice

Approuvé le : 2017-07-04

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
SERVICE**

Christian CHAPUT
Directeur - Solutions d'affaires -
Institutionnelles

Approuvé le : 2017-07-28



Dossier # : 1176765010

| | |
|--|---|
| Unité administrative responsable : | Arrondissement Pierrefonds-Roxboro , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Direction |
| Niveau décisionnel proposé : | Conseil municipal |
| Charte montréalaise des droits et responsabilités : | Art. 24 h) soutenir une gestion responsable des ressources, notamment en matière de gestion de l'eau |
| Projet : | - |
| Objet : | Accorder un contrat à Aquaréhab (Canada) inc. pour des travaux de réhabilitation des conduites d'aqueduc par gainage structural et travaux connexes sur les rues Belair, Bellevue, du Belvédère, Belmont, Godard, Bonny et sur le boulevard Gouin entre les rues Sunnybrook et Alexander dans l'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro - Dépense totale de 1 765 983,70 \$, taxes incluses (contrat 1 672 251,01 \$ + incidences 93 732,69 \$) - Appel d'offres public ST-17-07 (trois soumissionnaires) |

Il est recommandé au conseil municipal :

- d'autoriser une dépense totale de 1 765 983,70 \$, contingences, incidences et taxes incluses, pour des travaux de réhabilitation des conduites d'aqueduc par gainage structural et travaux connexes sur les rues Belair, Bellevue, du Belvédère, Belmont, Godard, Bonny et sur le boulevard Gouin entre les rues Sunnybrook et Alexander dans l'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro;
- d'octroyer au plus bas soumissionnaire conforme, **Aquarehab inc.**, le contrat numéro ST-17-07 au montant de sa soumission, soit 1 672 251,01 \$, contingences et taxes incluses, conformément aux documents d'appel d'offres préparés pour ce contrat;
- d'imputer cette dépense payée en totalité par la Direction de la gestion stratégique des réseaux d'eau du Service de l'eau conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Signé par Alain DUFORT **Le** 2017-06-09 08:59

Signataire :

Alain DUFORT

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Arrondissement de Ville-Marie
et Concertation des arrondissements

IDENTIFICATION

Dossier # :1176765010

| | |
|--|---|
| Unité administrative responsable : | Arrondissement Pierrefonds-Roxboro , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Direction |
| Niveau décisionnel proposé : | Conseil municipal |
| Charte montréalaise des droits et responsabilités : | Art. 24 h) soutenir une gestion responsable des ressources, notamment en matière de gestion de l'eau |
| Projet : | - |
| Objet : | Accorder un contrat à Aquaréhab (Canada) inc. pour des travaux de réhabilitation des conduites d'aqueduc par gainage structural et travaux connexes sur les rues Belair, Bellevue, du Belvédère, Belmont, Godard, Bonny et sur le boulevard Gouin entre les rues Sunnybrook et Alexander dans l'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro - Dépense totale de 1 765 983,70 \$, taxes incluses (contrat 1 672 251,01 \$ + incidences 93 732,69 \$) - Appel d'offres public ST-17-07 (trois soumissionnaires) |

CONTENU

CONTEXTE

Les prix soumis par Aquaréhab nous semblent raisonnables puisque les travaux demandés sont en très petites quantités et sur trois secteurs différents tandis que nous avons basé notre estimation sur des prix obtenus en 2016 pour un contrat de reconstruction de la chaussée qui incluait également de la réhabilitation d'aqueduc. Cependant, en 2016, les différentes phases étant dans des secteurs rapprochés et les travaux étant de plus grande ampleur, nous avons probablement reçu des prix plus compétitifs pour plusieurs items. De ce fait, notre estimation ne reflétait pas nécessairement la réalité des travaux prévus en 2017.

Compte tenu de tous ses facteurs, le prix du plus bas soumissionnaire, soit Aquaréhab (Canada) inc., s'est avéré 15 % supérieur à l'estimation réalisée.

Après une analyse de tous les prix soumis, nous avons conclu que les prix soumis par le deuxième soumissionnaire, soit Sanexen Services Environnementaux inc., sont trop élevés et ne reflètent pas le marché par rapport aux autres prix reçus pour des items similaires dans d'autres soumissions obtenues pour différents projets réalisés dans l'arrondissement en 2017.

La séance du conseil municipal initialement prévue dans les documents contractuels était celle du 12 juin 2017. Malheureusement, le dossier décisionnel a été reporté à la séance du conseil municipal du 21 août 2017. Une demande de prolongation de la validité de la soumission d'Aquaréhab (Canada) inc. a été faite puisque la séance du conseil municipal peut se prolonger sur plusieurs jours. La confirmation de la prolongation de la validité de la soumission d'Aquaréhab (Canada) inc. se trouve jointe au présent sommaire addenda.

Également, le calendrier des travaux est modifié tel qui suit :

- début des travaux : le 5 septembre 2017
- fin des travaux : le 1er décembre 2017.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Rachel LECLAIR
secrétaire de direction

IDENTIFICATION

Dossier # :1176765010

| | |
|--|---|
| Unité administrative responsable : | Arrondissement Pierrefonds-Roxboro , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Direction |
| Niveau décisionnel proposé : | Conseil municipal |
| Charte montréalaise des droits et responsabilités : | Art. 24 h) soutenir une gestion responsable des ressources, notamment en matière de gestion de l'eau |
| Projet : | - |
| Objet : | Accorder un contrat à Aquaréhab (Canada) inc. pour des travaux de réhabilitation des conduites d'aqueduc par gainage structural et travaux connexes sur les rues Belair, Bellevue, du Belvédère, Belmont, Godard, Bonny et sur le boulevard Gouin entre les rues Sunnybrook et Alexander dans l'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro - Dépense totale de 1 765 983,70 \$, taxes incluses (contrat 1 672 251,01 \$ + incidences 93 732,69 \$) - Appel d'offres public ST-17-07 (trois soumissionnaires) |

CONTENU

CONTEXTE

La Direction de la gestion stratégique des réseaux (DGSRE) d'eau encourage l'utilisation des techniques de réhabilitation sans tranchées pour la réfection des réseaux d'aqueduc afin de minimiser les coûts et les inconvénients notamment sur la circulation et les riverains. Toutefois, dans certaines situations, il peut alors être plus approprié de procéder à des travaux de remplacement.

Selon les résultats du Plan d'intervention intégré (novembre 2016), la DGSRE et l'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro sélectionnent conjointement les projets les plus prioritaires à être réalisés dans le cadre du PTI. L'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro collabore avec la DGSRE dans la sélection des projets en profitant de l'occasion des travaux souterrains pour bonifier les interventions avec des travaux additionnels sur le réseau de drainage, la réfection complète des chaussées au-delà des tranchées, la réfection complète de trottoirs et/ou l'ajout de bordures, etc.

Un appel d'offres public a été lancé le 4 avril 2017 et sa séance publique d'ouverture s'est tenue le 24 avril 2017, laissant ainsi un délai de plus de 15 jours aux soumissionnaires pour préparer leurs documents de soumission. Les annonces ont paru dans le journal Constructo ainsi que sur le site électronique du SÉAO. Aucun addenda n'a été publié.

La validité des soumissions est de cent vingt (120) jours suivant la date d'ouverture.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

DESCRIPTION

Le contrat ST-17-07 consiste en des travaux de réhabilitation des conduites d'aqueduc par gainage structural et travaux connexes sur les rues Belair, Bellevue, du Belvédère, Belmont, Godard, Bonny et sur le boulevard Gouin entre les rues Sunnybrooke et Alexander dans l'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro.

Travaux assumés par la DGSRE (réhabilitation de conduite d'aqueduc)

| Rue | Longueur d'aqueduc à remplacer | Pourcentage représentant le coût de la DGSRE | Montant des travaux | Montant des incidences |
|--------------|--------------------------------|--|------------------------|------------------------|
| Belair | 82 | 3,38% | 56 522,08 \$ | 3 168,16 \$ |
| Bellevue | 784 | 32,30% | 540 137,08 \$ | 30 275,66 \$ |
| Belmont | 318 | 13,10% | 219 064,88 \$ | 12 278,98 \$ |
| Belvédère | 173 | 7,13% | 119 231,50 \$ | 6 683,14 \$ |
| Bonny | 210 | 8,66% | 144 816,94 \$ | 8 117,25 \$ |
| Godard | 236 | 9,72% | 162 542,80 \$ | 9 110,82 \$ |
| Gouin Ouest | 624 | 25,71% | 429 935,73 \$ | 24 098,67 \$ |
| Total | 2427 m.l. | 100,00% | 1 672 251,01 \$ | 93 732,69 \$ |

Les rues en question, soit les rues Belair, Bellevue, du Belvédère, Belmont, Godard, Bonny et le boulevard Gouin entre les rues Sunnybrook et Alexander sont justifiées techniquement, car les conduites d'aqueduc présentent des défaillances reconnues par le MAMOT (Ministère des Affaires municipales et Occupation du territoire). En effet, les conduites d'aqueduc sont critiques selon le plan d'intervention intégrés (novembre 2016) et présentent un historique de bris et/ou un taux de bris élevé.

Les entrepreneurs suivants se sont procurés le cahier d'appel d'offres et ont déposé des soumissions:

Aquaréhab (Canada) inc.
Sanexen services environnementaux inc.
Foraction inc.

JUSTIFICATION

Les trois preneurs de cahier des charges ont déposé une soumission incluant la lettre d'autorisation de l'Autorité des marchés financiers.
L'analyse des prix soumis révèle que le plus bas soumissionnaire est supérieur à notre estimation.

| | Contrat | Contingences | Total |
|--|-----------------|---------------|------------------------|
| 1. Aquaréhab (Canada) inc. | 1 520 228,19 \$ | 152 022,82 \$ | 1 672 251,01 \$ |
| 2. Sanexen services environnementaux inc. | 2 368 168,70 \$ | 236 817,00 \$ | 2 604 985,70 \$ |
| 3. Foraction inc. | 2 936 930,36 \$ | 293 693,04 \$ | 3 230 623,40 \$ |
| Estimation interne | 1 325 155,86 \$ | 132 515,59 \$ | 1 457 671,45 \$ |
| Coût moyen des soumissionnaires reçues | | | |
| (total du coût des soumissions reçues / nombre de soumissions) | | | 2 502 620,04 \$ |

| | | |
|---|--|-----------------|
| Écart entre la moyenne et la plus basse conforme (%) | | |
| ((coût moyen des soumissions - la plus basse) / la plus basse x 100) | | 49,66% |
| Écart entre la plus haute et la plus basse conforme (\$) | | |
| (la plus haute - la plus basse) | | 1 558 372,39 \$ |
| Écart entre la plus haute et la plus basse conforme (%) | | |
| ((la plus haute - la plus basse) / la plus basse x 100) | | 93,19% |
| Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (\$) | | |
| (la plus basse conforme - estimation des professionnels) | | 214 579,56 \$ |
| Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (%) | | |
| ((la plus basse conforme - estimation des professionnels) / estimation x 100) | | 14,72% |
| Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (\$) | | |
| (la deuxième plus basse - la plus basse) | | 932 734,69 \$ |
| Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (%) | | |
| ((la deuxième plus basse - la plus basse) / la plus basse x 100) | | 55,78% |

Le présent dossier respecte la directive sur la confidentialité des estimations des contrats.

Les validations requises voulant qu'aucun des soumissionnaires ne soit sur la liste des entreprises déclarées non conformes en vertu de la Politique de gestion contractuelle de la Ville de Montréal ont été faites. L'adjudicataire recommandé, Aquaréhab (Canada) inc., no de licence 5620-4290-01, a fourni l'attestation de Revenu Québec numéro 417172-BKWZ-0362533 avec sa soumission. L'entrepreneur a reçu en date de 27 juin 2013 une lettre de l'Autorité des marchés financiers l'autorisant à contracter avec un organisme public sous la décision 2013-CPSM-0114 (lettre jointe aux présentes). Puisque la lettre de l'Autorité des marchés financiers d'Aquaréhab (Canada) inc. est échue depuis le 26 juin 2016, et puisque le soumissionnaire a fait sa demande de renouvellement le 18 mars 2016, soit 100 jours avant la date d'échéance, la soumission est recevable conformément à la note a), de la page 63 du Guide d'élaboration et d'application des documents d'appels d'offres publics d'exécution de travaux.

Suite à la vérification et l'analyse des soumissions, nous recommandons d'octroyer le contrat à la firme Aquaréhab (Canada) inc., le plus bas soumissionnaire conforme à toutes les exigences du cahier de charges. Le présent appel d'offres est assujetti à la Loi sur l'intégrité en matière de contrats publics.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

DÉPENSES ASSUMÉES PAR LA VILLE CENTRALE - DGSRE

Les coûts associés aux travaux de réfection des infrastructures du réseau secondaire d'aqueduc sont de 1 672 251,01 \$ (toutes taxes incluses) et majorés de 93 732,69 \$ (toutes taxes incluses) pour frais incidents qui permettent de couvrir d'éventuels travaux effectués par des tiers, tels que des analyses de laboratoire et la surveillance des travaux.

Le contrat et les frais incidents représentant 5.61 % des travaux sont assumés à 100 % par la Direction de la gestion stratégique des réseaux d'eau du Service de l'eau.

Cette dépense de 1 765 983,70 \$ taxes incluses, ou 1 612 578,50 \$ net des ristournes de taxes, est admissible en partie à une subvention par le programme TECQ (taxe sur l'essence et de la contribution du Québec) pour un montant estimé à 1 352 130,60 \$ et par le programme FEPTEU (Fonds de l'eau potable et le traitement des eaux usées) pour un

maximum de 216 372,10 \$, laissant un impact de 44 075,80 \$ à la charge des contribuables.

Le détail des informations budgétaires et comptables se retrouve dans l'intervention du Service de finances.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Ces travaux permettront de contribuer à l'atteinte des objectifs suivants:

- Renouveler les réseaux de 1% selon la politique nationale de l'eau;
- Réduire la production d'eau potable;
- Diminuer les infiltrations d'eau au réseau d'égout;
- Réduire les émissions de gaz à effet de serre lors des travaux de réhabilitation par la diminution des excavations.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

La réalisation des travaux aura comme bénéfice les impacts suivants:

- Réduction des fuites et des coûts d'entretien reliés;
- Pérennité des infrastructures municipales;
- Amélioration de la qualité de vie des citoyens.

En contrepartie, le refus ou report de l'octroi de ce contrat aura comme conséquence d'augmenter la probabilité de fuite sur la conduite d'aqueduc avec les risques suivants:

- Interruption en eau potable;
- Contamination potentielle;
- Coûts élevés en période d'urgence et pour cause de conditions climatiques défavorables.

L'impact sur la circulation locale en raison des travaux sera minimisé par des accès temporaires aux propriétés privées.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Les citoyens seront avisés au préalable du déroulement de la réalisation des travaux.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Début des travaux : 10 juillet 2017

Fin des travaux : 12 novembre 2017

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, la signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Linda PHARAND)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Mathieu-Pierre LABERGE, Service de l'eau
Victor Aldo MENDEZ, Pierrefonds-Roxboro

Lecture :

Victor Aldo MENDEZ, 11 mai 2017

RESPONSABLE DU DOSSIER

Karen DUHAMEL
c/s ingenierie <<arr.pier>>

ENDOSSÉ PAR

Le : 2017-04-21

Anne CASTONGUAY
Directrice



Dossier # : 1177650001

| | |
|--|--|
| Unité administrative responsable : | Service de l'eau , Direction de l'eau potable , Division projets réseau principal , Section projets de réhabilitation |
| Niveau décisionnel proposé : | Conseil d'agglomération |
| Charte montréalaise des droits et responsabilités : | Art. 18 f) fournir aux citoyennes et aux citoyens de la ville l'accès à une eau potable de qualité et en quantité suffisante |
| Compétence d'agglomération : | Alimentation en eau et assainissement des eaux |
| Projet : | - |
| Objet : | Accorder un contrat à Pronex Excavation inc., pour la construction d'une conduite d'eau de 400 mm sous le boulevard Thimens, les avenues Martin, Jean-Bourdon et Le Mesurier, entre les boulevards Henri-Bourassa et Gouin Ouest - Dépense totale de 4 618 182,83 \$, taxes incluses - Appel d'offres public no 10218 - (7 soumissionnaires) |

Il est recommandé :

1. d'autoriser une dépense de 4 618 182,83 \$, taxes incluses, pour la construction d'une conduite d'eau de 400 mm sous le boulevard Thimens, les avenues Martin, Jean-Bourdon et Le Mesurier, entre les boulevards Henri-Bourassa et Gouin;
2. d'accorder à Pronex Excavation inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, au prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 4 379 311,30 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 10218;
3. d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera assumée à 91,17 % par l'agglomération pour un montant de 4 210 397,29 \$, taxes incluses.

Signé par Alain DG MARCOUX **Le** 2017-06-20 10:47

Signataire :

Alain DG MARCOUX

Directeur général
Direction générale , Cabinet du directeur général

IDENTIFICATION

Dossier # :1177650001

| | |
|--|--|
| Unité administrative responsable : | Service de l'eau , Direction de l'eau potable , Division projets réseau principal , Section projets de réhabilitation |
| Niveau décisionnel proposé : | Conseil d'agglomération |
| Charte montréalaise des droits et responsabilités : | Art. 18 f) fournir aux citoyennes et aux citoyens de la ville l'accès à une eau potable de qualité et en quantité suffisante |
| Compétence d'agglomération : | Alimentation en eau et assainissement des eaux |
| Projet : | - |
| Objet : | Accorder un contrat à Pronex Excavation inc., pour la construction d'une conduite d'eau de 400 mm sous le boulevard Thimens, les avenues Martin, Jean-Bourdon et Le Mesurier, entre les boulevards Henri-Bourassa et Gouin Ouest - Dépense totale de 4 618 182,83 \$, taxes incluses - Appel d'offres public no 10218 - (7 soumissionnaires) |

CONTENU

CONTEXTE

Actuellement, l'extrémité ouest de l'arrondissement Ahuntsic-Cartierville, soit le secteur de Bordeaux-Cartierville, est alimentée par une conduite d'eau principale unique en béton armé à cylindre d'acier de 600 mm de diamètre, installée en 1961 sous le boulevard Gouin Ouest. La fermeture de la conduite de 600 mm de diamètre sous le boulevard Gouin Ouest, entre les rues Saint-Évariste et Lachapelle, pour des travaux planifiés ou en situation d'urgence, entraîne une diminution significative des pressions d'alimentation et de la protection incendie, voire la perte d'alimentation pour les résidents du secteur de Bordeaux-Cartierville situé à l'ouest de la rue Saint-Évariste.

Les analyses hydrauliques ont démontré que pour assurer une alimentation adéquate lors de la fermeture de la conduite de 600 mm de diamètre sous le boulevard Gouin Ouest, il est requis de construire une conduite de 400 mm de diamètre pour desservir le secteur touché depuis le réseau de l'arrondissement de Saint-Laurent. Différents scénarios ont été étudiés et le scénario retenu est celui de construire une conduite d'eau de 400 mm de diamètre dans l'axe du boulevard Thimens sur une longueur de mille trois cent trois (1 303) mètres linéaires.

Cette conduite reliera la conduite sous le boulevard Henri-Bourassa dans l'arrondissement de Saint-Laurent à la conduite sous le boulevard Gouin Ouest. Ce lien sera utilisé en cas de fermeture de la conduite principale sous le boulevard Gouin Ouest.

L'appel d'offres public n° 10218 a été publié dans le quotidien Le Devoir ainsi que sur le système électronique d'appel d'offres (SÉAO) le 12 avril 2017. La durée initiale de publication était de dix-huit (18) jours. Cependant, elle fut prolongée de sept (7) jours, soit jusqu'au 8 mai 2017, pour une durée réelle de vingt-cinq (25) jours, compte tenu des addendas ci-dessous. La validité des soumissions est de cent vingt (120) jours suivant la date fixée pour l'ouverture des soumissions, soit jusqu'au 5 septembre 2017.

Il y a eu trois (3) addendas :

- Addenda n° 1, émis le 1^{er} mai 2017 : Report de la date de l'ouverture des soumissions au 8 mai 2017, modification de la table des matières du cahier 1 de 2 et ajout de la première page « section A » dans le formulaire de soumission;
- Addenda n° 2, émis le 2 mai 2017 : Fourniture de la version Excel du bordereau de soumission, ajout de la note « SECTION C » dans le bordereau et suppression de la valeur « 0,00 \$ » indiquée par erreur au niveau des montants des items 9.0, 10.1, 10.2 et 10.3 du bordereau;
- Addenda n° 3, émis le 4 mai 2017 : Le « gabarit d'étiquette de retour » annexé dans le formulaire de soumission a été annulé et réémis dans le présent addenda avec la correction de la date d'ouverture.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

Aucune

DESCRIPTION

Le présent projet vise à accorder un contrat à Pronex Excavation inc. pour la construction d'une conduite d'eau principale de 400 mm, sur une longueur de mille trois cent trois (1 303) mètres, entre les boulevards Henri-Bourassa et Gouin Ouest en passant par le boulevard Thimens dans l'arrondissement de Saint-Laurent, sous les voies ferrées de l'Agence métropolitaine de transports (AMT), par les avenues Martin, Jean-Bourdon et Le Mesurier dans l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville.

Les travaux à exécuter, dans le cadre du présent contrat, comprennent les éléments suivants :

- la réalisation de fosses d'exploration;
- la fourniture et la pose d'une conduite d'eau de 400 mm selon le tracé proposé au plan;
- la fourniture et la pose d'une conduite d'eau de 400 mm dans une gaine sous les voies ferrées de l'AMT par une méthode d'excavation sans tranchée;
- la modification de la chambre de raccord de 300 mm existante et ajout d'une vanne de 400 mm sur le boulevard Gouin Ouest;
- la fourniture et la pose d'une chambre de vanne de 400 mm et de raccord 200 mm préfabriquée sur l'avenue Martin;
- la fourniture et la pose d'une chambre de mesure de débit préfabriquée sur l'avenue Martin;
- la fourniture et la pose d'une chambre de vanne 400 mm et de raccord de 300 mm préfabriquée sur le boulevard Thimens;
- la fourniture et la pose d'une chambre de vanne de 400 mm préfabriquée au coin nord de l'intersection des boulevards Henri-Bourassa et Thimens;
- le raccordement avec le réseau secondaire;
- la réfection de chaussée sur l'avenue Jean-Bourdon, entre les avenues Le Mesurier et Martin. Le paiement est assumé par le Service des infrastructures, de la voirie et des transports (SIVT);

- la reconstruction de la chaussée sur l'avenue Martin. Le paiement est assumé par le SIVT.

Un schéma montrant le tracé de la conduite à réaliser dans le cadre de ce projet est inclus en pièce jointe.

Puisqu'un projet de réfection routière était prévu sur l'avenue Jean-Bourdon entre les avenues Le Mesurier et Martin et que ce projet a été annulé à la suite de l'annonce des travaux de construction de conduites d'eau, il a été entendu avec le SIVT d'inclure les travaux de réfection de chaussée aux travaux sur le réseau primaire d'aqueduc réalisés par la Direction de l'eau potable (DEP). Ainsi une seule intervention sera réalisée dans le secteur.

De même, au niveau de l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville, un projet de reconstruction de chaussée sur l'avenue Martin est intégré aux travaux prévus par la DEP dans le même contrat.

Une enveloppe budgétaire pour les travaux contingents de 398 119,21 \$, taxes incluses, soit 10 % du montant des travaux, est prévue au présent contrat pour effectuer des travaux imprévus ou additionnels qui peuvent survenir en cours de chantier.

Des frais incidents de 238 871,53 \$, taxes incluses, ont été prévus, représentant 6 % de la valeur du contrat, pour défrayer les coûts associés aux travaux spécialisés, soit :

- activités de communications associées au projet;
- protection et déplacement d'utilités publiques;
- le contrôle qualitatif des matériaux;
- marquage et signalisation (feux de circulation);
- frais associés aux travaux sous la voie ferrée de l'AMT.

L'entrepreneur est tenu d'avoir complété l'ensemble de ces travaux dans un délai de deux cent soixante-dix (270) jours de calendrier suivant la date de l'ordre de débiter les travaux. Tout retard non justifié entraînera l'application de l'article 5.1.14.3 du cahier des clauses administratives générales, soit une pénalité de 0,1 % du prix du contrat accordé par jour de retard, excluant la taxe fédérale sur les produits et services (TPS), la taxe de vente du Québec (TVQ) et le montant des contingences. Cette pénalité n'est jamais inférieure à 200 \$ par jour de retard.

Une demande d'autorisation auprès du Ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC) a été déposée pour réaliser ce projet assujetti à l'article 32 de la Loi sur la qualité de l'environnement.

JUSTIFICATION

À la suite de l'appel d'offres public n° 10218, il y a eu dix-huit (18) preneurs du cahier des charges sur le site SÉAO et sept (7) soumissions ont été déposées. La liste des preneurs du cahier des charges se trouve en pièce jointe au dossier. Les motifs de désistement des onze (11) firmes sont les suivants :

- quatre (4) preneurs sont des fournisseurs ou sous-traitants;
- deux (2) preneurs ont mentionné que les délais de soumission étaient insuffisants;
- un (1) preneur a mentionné que son carnet de commandes était complet;
- un (1) preneur a mentionné qu'il manquait de temps;

- trois (3) preneurs n'ont donné aucune réponse.

Après analyse des soumissions par la DEP, il s'avère que les sept (7) soumissionnaires sont conformes et que Pronex Excavation inc. présente la soumission la plus basse conforme.

| Firmes soumissionnaires | Prix de base | Contingences | Total |
|---|------------------|-----------------|------------------|
| Pronex Excavation inc.. | 3 981 192,09 \$ | 398 119,21 \$ | 4 379 311,30 \$ |
| Les Entreprises Michaudville inc. | 5 907 272,72 \$ | 590 727,27 \$ | 6 498 000,00 \$ |
| Les Excavations Super inc. | 6 351 976,74 \$ | 635 197,67 \$ | 6 987 174,42 \$ |
| Duroking Construction/9200-2088 Québec inc. | 6 432 014,58 \$ | 643 201,46 \$ | 7 075 216,03 \$ |
| Roxboro Excavation inc | 6 524 370,57 \$ | 652 437,06 \$ | 7 176 807,62 \$ |
| Gérald Théorêt inc. | 8 045 463,90 \$ | 804 546,39 \$ | 8 850 010,30 \$ |
| Gestion S. Forget inc. | 10 832 471,95 \$ | 1 083 247,20 \$ | 11 915 719,15 \$ |
| Dernière estimation réalisée à l'interne | 6 825 092,59 \$ | 682 509,26 \$ | 7 507 601,85 \$ |
| Coût moyen des soumissions conformes <i>(total du coût des soumissions conformes / nombre de soumissions)</i> | | | 7 554 605,55 \$ |
| Écart entre la moyenne et la plus basse conforme (%) <i>((coût moyen des soumissions conformes - la plus basse) / la plus basse) x 100</i> | | | 72,51 % |
| Écart entre la plus haute et la plus basse conformes (\$) <i>(la plus haute conforme - la plus basse conforme)</i> | | | 7 536 407,85 \$ |
| Écart entre la plus haute et la plus basse conformes (%) <i>((la plus haute conforme - la plus basse conforme) / la plus basse) x 100</i> | | | 172,09 % |
| Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (\$) <i>(la plus basse conforme - estimation)</i> | | | -3 128 290,55 \$ |
| Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (%) <i>((la plus basse conforme - estimation) / estimation) x 100</i> | | | -41,67 % |
| Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (\$) <i>(la deuxième plus basse - la plus basse)</i> | | | 2 118 688,69 \$ |
| Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (%) <i>((la deuxième plus basse - la plus basse) / la plus basse) x 100</i> | | | 48,38 % |

Un écart favorable de 41,67 % (- 3 128 290,55 \$) est noté entre la plus basse soumission et l'estimation réalisée à l'interne; cet écart s'établit à - 2 473 494,67 \$ lorsqu'on exclut les taxes et les contingences.

Les principaux éléments expliquant cet écart (avant taxes) sont les suivants :

- item 1.0 - Organisation de chantier : écart de - 161 873,72 \$, soit -39 %;
- items 3.1, 3.2 et 3.3 - Fourniture et pose de conduite d'eau principale de 400 mm de diamètre : écart de - 606 896,47 \$, soit -35 %;
- items 4.3, 4.4 et 4.5 - Fourniture et pose de conduite d'eau principale de 400 mm de diamètre sans tranchée : écart de - 1 486 249,29 \$, soit -76 %;
- items 5.2, 5.3, 5.4 et 5.5 - Fourniture et pose de diverses chambres de vanne : écart de - 135 437,39 \$, soit -27 %;

- items 11.1 et 12.1 - Réfection et reconstruction de chaussée : écart de - 76 039,85 \$, soit -24 %.

Étant donné l'écart favorable de 41,67 % entre le plus bas soumissionnaire et la dernière estimation, la Direction de l'eau potable a communiqué avec Pronex Excavation inc. afin de s'assurer que ce dernier a bien saisi l'envergure et les enjeux de ce projet. Lors de cette discussion, l'entrepreneur a confirmé sa bonne compréhension du mandat et sa capacité à réaliser le projet et qu'il maintient le prix soumis.

Lors de cette même discussion avec l'entrepreneur, ce dernier nous a aussi informé qu'il possède ses propres équipements et machinerie pour réaliser le forage sous les voies ferrées. Il a donc élaboré ses propres prix en régie et ne fait pas affaire avec un sous contractant. Il fait donc sa propre gestion de risque associé à cette activité complexe dans ce projet, cela a donc une incidence sur le prix et explique en partie les écarts notés aux items 4.3, 4.4 et 4.5. relatifs à l'installation de conduites sans tranchée.

Pour ce qui est de l'écart entre le deuxième plus bas et le plus bas soumissionnaire, les principaux éléments expliquant cet écart (avant taxes) sont les suivants :

- item 1.0 - Organisation de chantier : écart de 161 873,72 \$, soit 65 %;
- item 3.2 - Pose en tranchée de la conduite d'eau principale de 400 mm de diamètre : écart de -188 100,00 \$, soit -31 %;
- item 4.3 - Fourniture et pose d'une gaine d'acier par méthode sans tranchée (forage) : écart de 904 845,05 \$, soit 229 %.

Les validations requises ont été faites indiquant que le soumissionnaire recommandé ne fait pas partie de la liste des entreprises à licences restreintes de la Régie du bâtiment du Québec (n° licence 2753-6069-21) et de celle du Registre des entreprises non admissibles (RENA). La compagnie a également fourni l'attestation de Revenu Québec en date du 6 avril 2017, laquelle sera validée de nouveau au moment de l'octroi du contrat.

Le présent dossier donne suite à un appel d'offres assujéti à la Loi sur l'intégrité en matière de contrats publics (Loi 1) conformément au décret 1049-2013 adopté le 23 octobre 2013. Le soumissionnaire recommandé, l'entreprise Pronex Excavation inc., détient une attestation de contracter délivrée par l'Autorité des marchés financiers (AMF), laquelle est en vigueur jusqu'au 22 avril 2020. Une copie de cette attestation se trouve en pièce jointe au dossier.

En vertu du Règlement sur la commission permanente du conseil d'agglomération sur l'examen des contrats (RCG 11-008), le dossier sera soumis à ladite commission pour étude, parce que la valeur du contrat est de plus de 2 M\$ et qu'il existe un écart de plus de 20 % entre l'estimation effectuée et la soumission recommandée et un écart de plus de 20 % entre la soumission recommandée et le deuxième plus bas soumissionnaire conforme.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le coût total du contrat à octroyer est de 4 379 311,30 \$, taxes incluses, comprenant un montant de 3 981 192,09 \$, taxes incluses, pour les travaux et un montant de 398 119,21 \$, taxes incluses, pour les contingences. La dépense totale de 4 618 182,83 \$, taxes incluses, comprend le coût total du contrat ainsi qu'un montant de 238 871,53 \$, taxes incluses, pour les incidences.

La dépense de 4 618 182,83 \$, taxes incluses, représente un coût net de 4 217 016,48 \$ lorsque diminuée des ristournes fédérales et provinciales.

Ce coût total est réparti entre les différents programmes triennaux d'immobilisation (PTI) des unités suivantes :

Au budget d'agglomération - DEP :

91,17 % au PTI de la DEP, pour un montant de 4 210 397,29 \$, taxes incluses soit un coût net de 3 844 653,93 \$ lorsque diminué des ristournes fédérales et provinciales.

La portion de la dépense de 2017, soit un montant de 2 105 198,65 \$, taxes incluses, sera financée par la réserve de l'eau de l'agglomération. La portion attribuable à l'année 2018, soit un montant de 2 105 198,64 \$, taxes incluses, sera financée par l'emprunt à moins de disponibilité de la réserve. L'affectation de la réserve de l'eau de l'agglomération sera effectuée annuellement en fin d'exercice en fonction des dépenses réelles constatées.

Cette dépense est entièrement assumée par l'agglomération puisqu'elle concerne la production de l'eau potable qui est une compétence d'agglomération en vertu de la « *Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations* ».

Au budget local (SIVT):

4,09 % au PTI du SIVT, pour un montant de 188 883,68 \$, taxes incluses pour les travaux de réfection de chaussée sur l'avenue Jean-Bourdon - Programme de réfection d'artères (55845) et 4,74 % au PTI de la même direction pour un montant de 218 901,87 \$ pour les travaux de reconstruction de chaussée sur l'avenue Martin - Programme de réfection des rues locales (55855).

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Le présent projet contribuera à :

- pratiquer une gestion responsable des ressources;
- améliorer la flexibilité du réseau des conduites principales.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Un bris ou une fermeture de la conduite de 600 mm du boulevard Gouin Ouest entraîne une diminution significative des pressions d'alimentation et de la protection incendie, voire la perte d'alimentation pour les résidents du secteur de Bordeaux-Cartierville situé à l'ouest de la rue Saint-Évariste. La construction de la conduite de 400 mm dans l'axe du boulevard Thimens corrige cette situation.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Des stratégies de communication seront élaborées en accord avec le Service des communications.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

- Commission permanente sur l'examen des contrats : 9 août 2017
- Octroi du contrat : Août 2017
- Mobilisation du chantier : Septembre 2017
- Délai contractuel : 270 jours de calendrier
- Fin des travaux : Juin 2018

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Fanny LALONDE-GOSSELIN)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Michel BORDELEAU, Ahuntsic-Cartierville
Jean CARRIER, Service des infrastructures_voirie et transports

Lecture :

Jean CARRIER, 16 mai 2017
Michel BORDELEAU, 16 mai 2017

RESPONSABLE DU DOSSIER

Amar OUCHENANE
Chargé de projet

ENDOSSÉ PAR

Le : 2017-05-15

Jean-François DUBUC
Chef de division - Projets Réseau Principal

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

André MARSAN
Directeur de la Direction de l'eau potable

Approuvé le : 2017-05-28

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Chantal MORISSETTE
Directrice du Service de l'eau

Approuvé le : 2017-06-20

Service du greffe

Division des élections, du soutien aux commissions et de la réglementation
275, rue Notre-Dame Est, bureau R-134
Montréal (Québec) H2Y 1C6

Commission permanente sur l'examen des contrats

La commission :

Présidente

*Mme Émilie Thuillier
Arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville*

Vice-présidentes

*Mme Karine Boivin Roy
Arrondissement de Mercier – Hochelaga-
Maisonneuve*

*Mme Paola Hawa
Ville de Sainte-Anne-de-Bellevue*

Membres

*Mme Dida Berku
Ville de Côte-Saint-Luc*

*M. Richard Celzi
Arrondissement de Mercier – Hochelaga-
Maisonneuve*

*Mme Marie Cinq-Mars
Arrondissement d'Outremont*

*M. Richard Deschamps
Arrondissement de LaSalle*

*M. Marc-André Gadoury
Arrondissement de Rosemont – La Petite-
Patrie*

*M. Luc Gagnon
Arrondissement de Verdun*

*M. Manuel Guedes
Arrondissement de Rivière-des-Prairies –
Pointe-aux-Trembles*

*Mme Lili-Anne Tremblay
Arrondissement de Saint-Léonard*

Le 24 août 2017

**Rapport d'examen de la conformité du processus
d'appel d'offres - Mandat SMCE177650001**

Accorder un contrat à Pronex Excavation inc., pour la construction d'une conduite d'eau de 400 mm sous le boulevard Thimens, les avenues Martin, Jean-Bourdon et Le Mesurier, entre les boulevards Henri-Bourassa et Guin Ouest - Dépense totale de 4 618 182,83 \$, taxes incluses - Appel d'offres public no 10218 - (7 soumissionnaires).

(ORIGINAL SIGNÉ)

(ORIGINAL SIGNÉ)

Émilie Thuillier
Présidente

Pierre G. Laporte
Secrétaire recherchiste

Introduction

La Commission permanente sur l'examen des contrats s'assure de la conformité du processus d'appel d'offres à l'égard des contrats qui lui sont soumis et en fait état aux instances compétentes, avant l'octroi. Cette commission peut également proposer, le cas échéant, des améliorations au processus.

Les modalités de fonctionnement de la commission sont prévues dans le *Règlement sur la Commission municipale sur l'examen des contrats* (11-007) et le *Règlement sur la Commission d'agglomération sur l'examen des contrats* (RCG 11-008).

Les contrats examinés par la commission doivent répondre à certains critères fixés par les conseils. Ceux-ci ont fait l'objet de résolutions du conseil municipal (CM11 0202) et du conseil d'agglomération (CG11 0082).

Mandat SMCE177650001

Accorder un contrat à Pronex Excavation inc., pour la construction d'une conduite d'eau de 400 mm sous le boulevard Thimens, les avenues Martin, Jean-Bourdon et Le Mesurier, entre les boulevards Henri-Bourassa et Gouin Ouest - Dépense totale de 4 618 182,83 \$, taxes incluses - Appel d'offres public no 10218 - (7 soumissionnaires).

À sa séance du 5 juillet 2017, le comité exécutif a mandaté la Commission permanente sur l'examen des contrats d'étudier le présent contrat. Ce dossier répondait au critère suivant :

- *Contrat d'exécution de travaux d'une valeur de plus de 2 M\$ présentant un écart de plus de 20 % entre l'estimation interne effectuée pendant le processus d'appel d'offres et la soumission de l'adjudicataire et un écart de prix de plus de 20 % entre l'adjudicataire et le deuxième plus bas soumissionnaire conforme.*

Le 9 août 2017, les membres de la commission se sont réunis lors d'une séance de travail afin d'étudier la conformité du processus relativement au mandat confié. Des représentants du Service de l'eau ont répondu aux questions des membres de la commission.

Les membres ont salué la grande qualité du sommaire décisionnel et de la présentation qui leur a été faite lors de la séance. Ils ont particulièrement apprécié les explications données sur les écarts de prix entre la soumission de l'adjudicataire et la dernière estimation réalisée.

Il est aussi important de souligner que le Service de l'eau s'est assuré auprès de l'adjudicataire de sa bonne compréhension des enjeux et de l'envergure de ce projet ainsi que de sa capacité à le réaliser.

Conclusion

À l'issue de ses travaux, la Commission permanente sur l'examen des contrats remercie les représentants du Service de l'eau pour leurs interventions au cours de la séance de travail de la commission. La commission adresse la conclusion suivante au conseil d'agglomération :

Considérant que le dossier soumis à l'examen répond aux critères établis par le conseil d'agglomération à savoir :

- *Contrat d'exécution de travaux d'une valeur de plus de 2 M\$ présentant un écart de plus de 20 % entre l'estimation interne effectuée pendant le processus d'appel d'offres et la soumission de l'adjudicataire et un écart de prix de plus de 20 % entre l'adjudicataire et le deuxième plus bas soumissionnaire conforme.*

Considérant les renseignements qui ont été soumis aux membres de la commission;

Considérant les nombreuses questions adressées par les membres de la commission aux responsables du dossier;

Considérant l'analyse approfondie faite par les membres de la commission sur les nombreux aspects liés à ce dossier;

À l'égard du mandat SMCE177650001 qui lui a été confié, la Commission permanente sur l'examen des contrats constate, à l'unanimité, la conformité du processus tenu dans le cadre de ce dossier.

CE : 20.018
2017/08/16 08:30



L'ÉTUDE DE CE DOSSIER SE FERA
À HUIS CLOS



Dossier # : 1175879001

| | |
|--|--|
| Unité administrative responsable : | Service de l'eau , Direction de l'eau potable , Division de l'ingénierie , Ingénierie d'usine |
| Niveau décisionnel proposé : | Comité exécutif |
| Charte montréalaise des droits et responsabilités : | Art. 18 f) fournir aux citoyennes et aux citoyens de la ville l'accès à une eau potable de qualité et en quantité suffisante |
| Compétence d'agglomération : | Alimentation en eau et assainissement des eaux |
| Projet : | Gestion de l'eau |
| Objet : | Accorder un contrat à PSM Technologies Inc., pour la fourniture et l'installation de passerelles et garde-corps en fibres de verre renforcées aux filtres 1 à 6 à l'usine de production d'eau potable de Pierrefonds, pour une somme maximale de 244 318,23 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 10211 - (3 soumissionnaires). |

Il est recommandé :

1. d'accorder à PSM Technologies Inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour la fourniture et l'installation de passerelles et garde-corps en fibres de verre renforcées aux filtres 1 à 6 à l'usine de production d'eau potable de Pierrefonds, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 244 318,23 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 10211 ;
2. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par l'agglomération.

Signé par Benoit DAGENAI **Le** 2017-08-03 08:34

Signataire :

Benoit DAGENAI

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Services institutionnels

IDENTIFICATION

Dossier # :1175879001

| | |
|--|--|
| Unité administrative responsable : | Service de l'eau , Direction de l'eau potable , Division de l'ingénierie , Ingénierie d'usine |
| Niveau décisionnel proposé : | Comité exécutif |
| Charte montréalaise des droits et responsabilités : | Art. 18 f) fournir aux citoyennes et aux citoyens de la ville l'accès à une eau potable de qualité et en quantité suffisante |
| Compétence d'agglomération : | Alimentation en eau et assainissement des eaux |
| Projet : | Gestion de l'eau |
| Objet : | Accorder un contrat à PSM Technologies Inc., pour la fourniture et l'installation de passerelles et garde-corps en fibres de verre renforcées aux filtres 1 à 6 à l'usine de production d'eau potable de Pierrefonds, pour une somme maximale de 244 318,23 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 10211 - (3 soumissionnaires). |

CONTENU

CONTEXTE

L'usine de traitement d'eau potable de Pierrefonds a fait l'objet de plusieurs travaux d'entretien et d'amélioration depuis sa création. Afin de pouvoir procéder de façon sécuritaire à l'entretien des 6 filtres originaux, une nouvelle passerelle en plastique renforcée de fibres (PRF) doit être installée au périmètre de ceux-ci. Ce projet s'inscrit dans l'une des six (6) grandes priorités de la Direction générale de la Ville de Montréal et vise à réduire la fréquence et les conséquences des accidents de travail par le moyen de la prévention.

L'appel d'offres public 10211 a été publié sur le SÉAO et dans le journal Le Devoir le 18 mai 2017. L'ouverture des soumissions a eu lieu le 14 juin 2017 au Service du greffe. La durée de la publication a été de vingt-six (26) jours. La validité des soumissions est de cent vingt (120) jours suivant la date fixée pour l'ouverture des soumissions, soit jusqu'au 12 octobre 2017.

Deux (2) addenda ont été publiés afin d'apporter certaines précisions administratives et techniques sur le mandat.

Calendrier d'émission d'addenda:

| Addenda | Date d'émissions | Description |
|---------|------------------|-------------|
| | | |

| | | |
|---|------------|--|
| 1 | 2017-06-09 | - Modifications apportées aux Instructions aux soumissionnaires afin d'indiquer que la visite des lieux n'est pas obligatoire. - Modifications apportées au devis technique - Ajout de l'obligation pour les soumissionnaires de souscrire à une police d'assurance tout risque pour le montant total du contrat. |
| 2 | 2017-05-26 | - Transmission aux soumissionnaires de la version électronique du formulaire de soumission. |

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CG15 0077 - 26 février 2015 - Conclure deux ententes-cadres de services professionnels, pour une durée maximale de quarante-huit (48) mois, avec SNC-Lavalin inc. et Les Consultants S.M. inc. pour des services professionnels en ingénierie pour la réalisation de mandats d'inspection, d'évaluation, d'études préliminaires d'avant-projets, de plans et devis et de surveillance dans le domaine des structures routières et connexes (projet 14-18) - Appel d'offres public 14-13437 (8 soumissionnaires).

DESCRIPTION

Le présent dossier vise à accorder un contrat à PSM Technologies Inc. pour la fourniture et l'installation de passerelles et garde-corps en plastique renforcée de fibres aux filtres 1 à 6 à l'usine de production d'eau potable de Pierrefonds.

Les travaux comprennent entre autres :

- la fourniture et l'installation de passerelles en PRF pour une longueur d'environ 41 mètres linéaires;
- la fourniture et l'installation de garde-corps en PRF;
- l'installation d'une porte de sécurité à fermeture automatique en PRF;
- la fourniture et l'installation d'échelles en PRF pour chacun des filtres;
- la fourniture de socles pour l'installation de potence pour la protection anti-chute lors de l'accès aux filtres;
- la fourniture et l'installation d'une potence de sécurité.

Des dépenses contingentes de 15 % du coût du contrat, soit 31 867,60 \$, taxes incluses, ont été prévues dans le bordereau de soumission afin de couvrir les imprévus qui pourraient être rencontrés durant les travaux.

JUSTIFICATION

À la suite de l'appel d'offres public 10211, il y a eu quatre (4) preneurs du cahier des charges sur le site SÉAO et trois (3) soumissions ont été déposées. La liste des preneurs du cahier des charges se trouve en pièce jointe au présent dossier.

Le preneur du cahier des charges n'ayant pas déposé de soumission n'a pas retourné le formulaire de désistement.

Après analyse des soumissions, il s'avère que deux (2) soumissionnaires sont conformes et que l'entreprise PSM Technologies Inc. présente la soumission la plus basse conforme.

L'entreprise 9002-1205 Québec Inc (Antagon International) est déclarée non-conforme puisque le montant des garanties ne correspond pas aux exigences d'assurances du cahier des clauses administratives spéciales du cahier des charges.

| Soumissions conformes | Prix de base (Taxes incluses) | Contingences (Taxes incluses) | Total (Taxes incluses) |
|-----------------------|-------------------------------------|----------------------------------|---------------------------|
| | | | |

| | | | |
|--|---------------|--------------|-----------------|
| PSM Technologies Inc. | 212 450,63 \$ | 31 867,60 \$ | 244 318,23 \$ |
| Constructions BSL Inc. | 298 935,00 \$ | 44 840,25 \$ | 343 775,25 \$ |
| Dernière estimation réalisée à l'externe | 310 570,47 \$ | 46 585,57 \$ | 357 156,04 \$ |
| Coût moyen des soumissions conformes (total du coût des soumissions conformes / nombre de soumissions) | | | 294 046,74 \$ |
| Écart entre la moyenne et la plus basse conforme (%) (((coût moyen des soumissions conformes - la plus basse) / la plus basse) x 100 | | | 20,35 % |
| Écart entre la plus haute et la plus basse conformes (\$) (la plus haute conforme - la plus basse conforme) | | | 99 457,02 \$ |
| Écart entre la plus haute et la plus basse conformes (%) (((la plus haute conforme - la plus basse conforme) / la plus basse) x 100 | | | 40,71% |
| Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (\$) (la plus basse conforme - estimation) | | | (112 837,81 \$) |
| Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (%) (((la plus basse conforme - estimation) / estimation) x 100 | | | (31,59 %) |

L'analyse des soumissions a permis de constater que le plus bas soumissionnaire conforme a présenté une soumission avec un écart favorable de 31,59 %, soit - 112 837,81 \$, taxes incluses, par rapport à l'estimation réalisée par la firme Les Consultants S.M inc. Cet écart est dû principalement aux trois principaux articles au bordereau de soumission, soit les articles suivants :

- Articles 1.1 et 1.2 (combinés dans l'estimation du consultant) fourniture et installation de passerelles en PRF: écart de -31,6 %, soit -48 072,91 \$, par rapport à l'estimation;
- Article 1.3 fourniture de passerelle d'appoint en PRF : écart de -44,8 %, soit -15 470,75 \$, par rapport à l'estimation;

Les validations requises à l'effet que l'adjudicataire ne fait pas partie de la liste des entreprises à licences restreintes de la Régie du bâtiment du Québec (RBQ) et de celle des entreprises non admissibles (RENA), ont été faites. Une attestation valide délivrée par Revenu Québec fut déposée avec sa soumission, laquelle sera validée de nouveau au moment de l'octroi du contrat.

Ce contrat n'est pas visé par la *Loi sur l'intégrité en matière de contrats publics* (LIMCP). Le soumissionnaire recommandé n'a pas à obtenir une autorisation de l'Autorité des marchés financiers (AMF). Toutefois, PSM Technologies Inc. détenait une autorisation de l'AMF (numéro de client à l'autorité: 3000158917). Cette autorisation est échu depuis le 4 mars 2017. La firme a soumis un document démontrant qu'elle a effectué une demande de renouvellement qui est en traitement auprès de l'AMF. Une copie de l'accusé de réception de ladite demande est jointe au présent dossier.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le coût total du contrat à accorder est de 244 318,23 \$, taxes incluses, comprenant un montant de 212 450,63 \$, taxes incluses, pour les travaux et un montant de 31 867,60 \$, taxes incluses, pour les contingences.

La dépense de 244 318,23 \$, taxes incluses, représente un coût net de 223 095,11 \$ lorsque diminuée des ristournes fédérale et provinciale. Cette dépense sera financée par l'emprunt à la charge de l'agglomération à moins de disponibilités de la réserve.

Cette dépense est entièrement assumée par l'agglomération puisqu'elle concerne la production de l'eau potable qui est une compétence d'agglomération en vertu de la «*Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations*».

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Ces travaux permettront d'assurer que les employés aient un environnement sain et sécuritaire, propice à une meilleure productivité.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Dans le cas où le contrat ne serait pas accordé par les instances, l'accès aux filtres ainsi que l'accès à certains équipements situés dans le secteur des travaux proposés ne pourrait s'effectuer de façon sécuritaire.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Ce dossier ne comporte aucun enjeu de communication, en accord avec le Service des communications.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Octroi du contrat : août 2017
Début des travaux : septembre 2017
Réception provisoire : décembre 2017

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Aicha ZAMPALEGRE)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Sophie VOYER, Service des communications
Marie DESORMEAUX, Service des communications

Lecture :

Jean-François BOUCHARD
Ingénieur en structure

Caroline TURCOTTE
Chef de division Ingénierie par intérim
Chef de section - Automatisation

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
DIRECTION**

Marie-Josée M GIRARD
Chef de division - Projets majeurs
en remplacement d'André MARSAN, directeur
de la Direction de l'eau potable

Approuvé le : 2017-07-28

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
SERVICE**

Chantal MORISSETTE
Directrice

Approuvé le : 2017-08-02

CE : 20.020
2017/08/16 08:30



L'ÉTUDE DE CE DOSSIER SE FERA
À HUIS CLOS

**Dossier # : 1177526021**

| | |
|--|---|
| Unité administrative responsable : | Service de l'eau , Direction de l'épuration des eaux usées , Support à l'exploitation |
| Niveau décisionnel proposé : | Comité exécutif |
| Charte montréalaise des droits et responsabilités : | Art. 24 h) soutenir une gestion responsable des ressources, notamment en matière de gestion de l'eau |
| Compétence d'agglomération : | Alimentation en eau et assainissement des eaux |
| Projet : | - |
| Objet : | Accorder un contrat à Groupe Mécano inc. pour des travaux de mécanique pour l'installation de vannes aux réservoirs de stockage de produits chimiques de la station d'épuration des eaux usées Jean-R.-Marcotte, pour une somme maximale de 294 440,70 \$, taxes incluses – Appel d'offres public SP17011-163264-C - 4 soumissionnaires |

Il est recommandé :

1. d'accorder à Le Groupe Mécano inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour des travaux mécanique pour l'installation de vannes aux réservoirs de stockage de produits chimiques de la station d'épuration des eaux usées Jean-R.-Marcotte, au prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 294 440,70 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public SP17011-163264-C;
2. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par l'agglomération.

Signé par Benoit DAGENAI **Le** 2017-08-03 08:37

Signataire :

Benoit DAGENAI

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Services institutionnels

IDENTIFICATION

Dossier # :1177526021

| | |
|--|---|
| Unité administrative responsable : | Service de l'eau , Direction de l'épuration des eaux usées , Support à l'exploitation |
| Niveau décisionnel proposé : | Comité exécutif |
| Charte montréalaise des droits et responsabilités : | Art. 24 h) soutenir une gestion responsable des ressources, notamment en matière de gestion de l'eau |
| Compétence d'agglomération : | Alimentation en eau et assainissement des eaux |
| Projet : | - |
| Objet : | Accorder un contrat à Groupe Mécano inc. pour des travaux de mécanique pour l'installation de vannes aux réservoirs de stockage de produits chimiques de la station d'épuration des eaux usées Jean-R.-Marcotte, pour une somme maximale de 294 440,70 \$, taxes incluses – Appel d'offres public SP17011-163264-C - 4 soumissionnaires |

CONTENU

CONTEXTE

La Station d'épuration des eaux usées Jean-R.-Marcotte (Station) est munie de cinq réservoirs de produits chimiques contenant du chlorure ferrique et de l'alun. Les réservoirs 663-M52-001/002 furent installés au début des années 1980 tandis que les réservoirs 663-M52-015/016/017 furent installés au début des années 1990.

Les vannes de contrôle de ces réservoirs sont rendues à la fin de leur vie utile et doivent être remplacées.

Un contrat de pré-achat de vannes a été accordé en septembre 2016 à D.M. Valve & Contrôles inc. pour la fourniture, livraison et mise en service de ces vannes. Ces dernières doivent être livrées à la fin du mois d'août 2017 et la mise en services sera faite par l'entrepreneur d'installation en collaboration avec le fournisseur de vannes.

Un appel d'offres public a été lancé le 07 juin 2017 et l'ouverture des soumissions s'est effectuée le 5 juillet 2017. La validité des soumissions est de 90 jours. Le montant des contingences a été fixé à 15 % pour couvrir les imprévus vu que les travaux se déroulent dans des installations existantes. Trois addenda ont été émis :

- Addenda 1 en date du 9 juin 2017 : réponse à une question

· Addenda 2 en date du 28 juin 2017 : révision de documents d'appel d'offres et réponses à des questions

· Addenda 3 en date du 4 juillet 2017 : réponses à des questions

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CE16 1551 - Accorder un contrat à D. M. Valve & Controles Inc. pour la fourniture, la livraison et la mise en service des vannes des réservoirs de dépotage et stockage de produits chimiques 663-M52001/002/015/016/017 de la Station d'épuration des eaux usées Jean-R.-Marcotte, pour une somme maximale de 310 736,61 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 16-15297 - 4 soumissionnaires - 2 conformes

DESCRIPTION

Le présent contrat consiste à démanteler les vannes existantes ainsi que leurs ensembles de support aux réservoirs de produits chimiques de la Station.

L'entrepreneur devra par la suite fabriquer et installer de nouveaux ensembles de supports ainsi qu'installer les vannes préachetées. Les travaux incluent également tous les raccordements, les travaux électriques et les activités de mise en service des équipements.

JUSTIFICATION

Six (6) entreprises se sont procuré les documents d'appel d'offres et quatre (4) d'entre elles ont déposé une soumission. Aucune entreprise parmi celles qui n'ont pas soumissionné n'a fourni une raison à son désistement.

Tableau d'analyse des soumissions

| Firmes soumissionnaires | Prix (avec taxes) | Contingences (avec taxes) | Total (avec taxes) |
|---|--------------------------|----------------------------------|---------------------------|
| 1- Groupe Mécano inc. | 256 035,39 | 38 405,31 | 294 440,70 |
| 2- Mécanique CNC (2002) inc. | 260 034,59 | 39 005,19 | 299 039,78 |
| 3- Le Groupe LML Ltée | 352 204,07 | 52 830,61 | 405 034,68 |
| 4- Black & McDonald Ltée | 367 107,45 | 55 066,12 | 422 173,57 |
| Estimation Interne | 314 332,50 | 47 149,87 | 361 482,37 |
| Coût moyen des soumissions reçues | | | 355 172,18 \$ |
| Écart entre la moyenne et la plus basse conforme (%) | | | 20,63% |
| Écart entre la plus haute et la plus basse conforme (\$) | | | 127 732,87 \$ |
| Écart entre la plus haute et la plus basse conforme (%) | | | 43,38% |
| Écart entre la plus basse conforme et l'estimation interne (\$) | | | (67 041,67) |
| Écart entre la plus basse conforme et l'estimation interne (%) | | | -18,55% |

| | |
|--|----------|
| Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (\$) | 4 599,08 |
| Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (%) | 1,56% |

Lors de l'ouverture des soumissions, Mécanique CNC (2002) inc. apparaissait comme étant le plus bas soumissionnaire avec un montant total de soumission égal à 281 843,97\$ taxes incluses. Or, il s'est avéré que dans son bordereau, le soumissionnaire avait commis une erreur dans le calcul d'un article. Vu que le prix unitaire prévaut, nous avons effectué la multiplication de celui-ci par la quantité établie au bordereau et le prix corrigé de la soumission s'est élevé à 299 039,78\$ taxes incluses. Cette correction a impliqué alors un changement d'ordre des soumissions. Groupe Mécano inc. est en réalité le plus bas soumissionnaire.

L'écart entre le plus bas soumissionnaire conforme et l'estimation interne est favorable de 18,55%.

Il est donc recommandé d'octroyer le contrat au plus bas soumissionnaire conforme, soit Groupe Mécano inc. pour la somme de sa soumission, soit 294 440,70\$, taxes incluses.

Les validations requises indiquant que l'adjudicataire recommandé ne fait pas partie de la liste des entreprises à licences restreintes de la Régie du bâtiment du Québec et de la RENA ont été complétées : Groupe Mécano inc., 894, rue Bergar, Laval (Québec) H7L 5A1 – NEQ :1168580356. De plus l'entreprise a fourni l'attestation de Revenu Québec en date du 12 avril 2017 avec sa soumission, et une plus récente en date du 12 juillet 2017 à notre demande.

Une attestation de l'Autorité des marchés financiers n'était pas requise pour ce contrat. Par ailleurs, Groupe Mécano inc. ne détient pas une telle attestation.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le coût pour les travaux de mécanique pour l'installation de vannes aux réservoirs de stockage de produits chimiques est de 294 440,7\$ taxes incluses.

Ceci représente un montant de 268 863,61\$ net de ristournes de taxes. Cette dépense sera financée par emprunt à la charge de l'agglomération à moins de disponibilité de la réserve.

Le détail des informations comptables se retrouve dans l'intervention financière du Service des finances.

Cette dépense est entièrement assumée par l'agglomération puisqu'elle concerne l'assainissement des eaux qui est une compétence d'agglomération en vertu de la *Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations*.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Pratiquer une gestion responsable des ressources.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Si le contrat n'est pas accordé, les nouvelles vannes ne pourront pas être installées. Les vannes en place actuellement, ayant atteint la fin de leur vie utile, risquent de ne plus fonctionner ce qui mettra en péril l'alimentation de la Station en produits chimiques. Ces derniers sont essentiels au procédé de traitement des eaux usées.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Il n'y a pas d'opération de communication en accord avec la Direction des communications.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

- Octroi du contrat: août 2017;
- Fin des travaux : décembre 2017.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Ghizlane KOULILA)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Stéphanie VIDAL, Service des communications

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Sally DAGHER
Ingénieure - Administratrice de contrats

ENDOSSÉ PAR

Le : 2017-07-25

Richard FONTAINE
Directeur(trice) du traitement des eaux usees

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Richard FONTAINE
Directeur(trice) du traitement des eaux usees

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Chantal MORISSETTE
Directrice

Approuvé le : 2017-07-31

Approuvé le : 2017-08-03



Dossier # : 1173493003

| | |
|--|---|
| Unité administrative responsable : | Service des infrastructures_voirie et transports , Direction , Division des grands projets 2 |
| Niveau décisionnel proposé : | Conseil d'agglomération |
| Charte montréalaise des droits et responsabilités : | Art. 24 h) soutenir une gestion responsable des ressources, notamment en matière de gestion de l'eau |
| Compétence d'agglomération : | Alimentation en eau et assainissement des eaux |
| Projet : | - |
| Objet : | Accorder un contrat à la compagnie Les entreprises Michaudville inc., pour des travaux de réfection des infrastructures et aménagement de surface de la rue Ottawa entre les rues Guy et du Séminaire - Griffintown Lot-3A. Arrondissement du Sud-Ouest. Dépense totale de 7 831 000,00 \$ (contrat: 7 326 000,00 \$ et incidences : 505 000,00 \$), taxes incluses. Appel d'offres public 337601 - 4 soumissionnaires conformes. |

Il est recommandé :

1. d'autoriser une dépense maximale de 7 831 000,00 \$, taxes incluses, pour la réalisation des travaux de réfection des infrastructures et aménagement de surface de la rue Ottawa entre les rues Guy et du Séminaire - Griffintown Lot - 3A dans le cadre des travaux municipaux requis en vue du redéveloppement du secteur Griffintown , comprenant tous les frais incidents, le cas échéant ;
2. d'accorder à la compagnie Les Entreprises Michaudville inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 7 326 000,00 \$, taxes et contingences incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 337601;
3. d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera assumée à 16% par l'agglomération et à 84% par la ville centre.

Signé par Alain DUFORT **Le** 2017-08-03 08:50

Signataire : Alain DUFORT

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Arrondissement de Ville-Marie
et Concertation des arrondissements

IDENTIFICATION

Dossier # :1173493003

| | |
|--|---|
| Unité administrative responsable : | Service des infrastructures_voie et transports , Direction , Division des grands projets 2 |
| Niveau décisionnel proposé : | Conseil d'agglomération |
| Charte montréalaise des droits et responsabilités : | Art. 24 h) soutenir une gestion responsable des ressources, notamment en matière de gestion de l'eau |
| Compétence d'agglomération : | Alimentation en eau et assainissement des eaux |
| Projet : | - |
| Objet : | Accorder un contrat à la compagnie Les entreprises Michaudville inc., pour des travaux de réfection des infrastructures et aménagement de surface de la rue Ottawa entre les rues Guy et du Séminaire - Griffintown Lot-3A. Arrondissement du Sud-Ouest. Dépense totale de 7 831 000,00 \$ (contrat: 7 326 000,00 \$ et incidences : 505 000,00 \$), taxes incluses. Appel d'offres public 337601 - 4 soumissionnaires conformes. |

CONTENU

CONTEXTE

En 2013, la Ville de Montréal a adopté le Programme particulier d'urbanisme (PPU) du secteur Griffintown afin d'améliorer la qualité de l'espace public dans ce secteur en requalification. Le Service de la mise en valeur du territoire (SMVT) est mandaté afin de coordonner la mise en œuvre de certaines des interventions identifiées pour concrétiser la vision de développement du secteur. Plus particulièrement, la Direction de l'habitation (DH) est mandatée pour coordonner la réalisation du projet des Bassins du Nouveau Havre tandis que la Direction de l'urbanisme (DU) est mandatée pour coordonner les interventions municipales identifiées au Dossier d'approbation de projet (DAP) approuvé en juin 2016. À cet effet, la rue Ottawa entre les rues Guy et du Séminaire a été identifiée pour être réaménagée dès 2017.

De plus, le Service de l'eau a pour mandat, entre autres, d'identifier et de prioriser les travaux de renouvellement d'infrastructures d'aqueduc et d'égouts secondaires sur le territoire de la Ville de Montréal.

Ces travaux s'inscrivent dans la stratégie de la gestion de l'eau pour des infrastructures performantes. Ils font partie des interventions qui contribuent à améliorer les infrastructures collectives et la qualité de vie des citoyens.

À la suite de différentes analyses et inspections télévisées et considérant leur âge avancé, la conduite d'égout unitaire (installée en 1893) et la conduite d'eau secondaire (installée entre 1876 et 1928) dans la rue Ottawa ont été identifiées par la Direction de la gestion

stratégique des réseaux d'eau (DGSRE) comme prioritaires pour ce qui est de leur remplacement, la technique de réhabilitation n'ayant pas été retenue.

Dans le cadre de la requalification du secteur Griffintown, la Ville a opté pour l'installation d'un réseau séparatif. En ce qui a trait à la rue Ottawa entre les rues Guy et du Séminaire, une conduite collectrice sanitaire de 600 mm sera construite, le présent contrat comprend également des travaux de reconstruction de chaussée, de trottoirs et de bordures, ainsi que des travaux d'aménagement paysager et d'éclairage.

La Direction de la gestion stratégique des réseaux d'eau (DGSRE), la direction de l'épuration des eaux usées (DÉEU), ainsi que la direction de l'urbanisme (DU) et la direction de l'habitation (DH) du Service de la mise en valeur du territoire (SMVT) ont mandaté la Division des grands projets - portefeuille # 2 du SIVT afin de réaliser les travaux mentionnés à l'objet du présent dossier.

En vertu de la loi 76, l'appel d'offres a été publié du 27 juin au 19 juillet 2017. La soumission est valide pendant les cent vingt (120) jours qui suivent sa date d'ouverture, soit jusqu'au 16 novembre 2017.

L'appel d'offres a été publié dans le journal Le Devoir et sur le site électronique d'appel d'offres SEAO. La durée de publication a été de 22 jours, ce qui est conforme au délai minimal requis par la Loi sur les cités et villes.

Trois (3) addenda furent émis afin d'aviser l'ensemble des preneurs du cahier des charges des modifications faites aux documents d'appel d'offres :

- Addenda n° 1 publié le 29 juin 2017 : Clarifications diverses dans les devis techniques d'égout et aqueduc, de voirie du cahier des charges et émission de la formule de soumission sans impact significatif sur le coût des travaux ;
- Addenda n° 2 publié le 11 juin 2017 : Précisions au devis technique d'éclairage et d'aménagement paysager et émission de la formule de soumission sans impact significatif sur le coût des travaux ;
- Addenda n° 3 publié le 13 juin 2017 : Émission de la formule de soumission corrigeant celle émise dans l'addenda 2, le tout sans impact significatif sur le coût des travaux.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CG16 0652 - Le 1 décembre 2016 - Adoption du Programme triennal d'immobilisations 2017-2019 de la Ville de Montréal (volet agglomération) (1163843006);

CG16 0480 - Le 25 août 2016 - Accorder un contrat au Groupe T.N.T. inc. pour des travaux de réfection des infrastructures et aménagement de surface des rues Olier, du Séminaire et Young - Griffintown Lot-1, dans l'arrondissement du Sud-Ouest - Dépense totale de 5 510 677,25 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 331701 - 9 soumissionnaires (1163493001)

CG15 0660 - Le 19 novembre 2015 - Adoption du Programme triennal d'immobilisations 2016-2018 de la Ville de Montréal (volet agglomération) (1153843005);

CG15 0468 - Le 20 août 2015 - Accorder un contrat à Catalogna et Frères Ltée, pour la construction d'une conduite d'eau principale de 600 mm de diamètre et abandon de la conduite d'eau existante dans l'axe de la rue Guy, du Canal de Lachine à la rue William (Les Bassins du Nouveau Havre). Arrondissement: Le Sud-Ouest. Dépense totale de 1 551 380,39 \$ (contrat: 1 374 380,39 \$ + incidences: 177 000,00 \$), taxes incluses. Appel d'offres public 227703 - 4 soumissionnaires

CM14 0931 - 16 septembre 2014 - Accorder un contrat à Les Entreprises Michaudville inc., pour la construction d'un égout séparatif (sanitaire, pluvial) et reconstruction de conduites

d'eau secondaire, de chaussée, de trottoirs, de bordures, et travaux d'aménagement paysager et d'éclairage, là où requis, dans la rue Basin, d'un point à l'ouest de la rue des Seigneurs à la rue Richmond et dans la rue Richmond, du parc du Canal Lachine à la rue William. Arrondissement: Le Sud-Ouest. Dépense totale de 4 600 000,00 \$ (contrat: 4 158 000,00 \$ + incidences: 442 000,00 \$), taxes incluses. Appel d'offres public 227702 - 1 soumissionnaire (1144822043);

CE14 1317 - 27 août 2014 - Autoriser le lancement d'un appel d'offres public pour la phase 2 des travaux de déplacement d'une conduite d'eau potable principale de 600 mm, incluant l'abandon de la conduite existante, dans l'axe de la rue Guy, entre le canal Lachine et la rue William, dans le cadre du projet «Les Bassins du Nouveau Havre» (1143227001);

CM13 0478 - 27 mai 2013 - Adoption, avec changements, du règlement intitulé « Règlement modifiant le Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal (04-047) », afin d'y intégrer le programme particulier d'urbanisme du secteur Griffintown révisé à la suite de la consultation publique tenue par l'OCPM (1134543001);

CG12 0150 - 17 mai 2012 - Accorder un contrat à Louisbourg SBC, s.e.c., Division Construction Louisbourg pour la construction d'une conduite d'eau principale, d'une chambre de vannes et d'une chambre de mesure de débit dans la rue Basin dans le cadre du projet Les Bassins du Nouveau Havre (Phase 1). - Arrondissement: Le Sud-Ouest. - Dépense totale de 624 435,84 \$, taxes incluses (contrat: 566 435,84 \$ + incidences: 58 000,00 \$) - Appel d'offres public 227701 - 5 soumissionnaires. (1120266017);

CE11 2136 - 21 décembre 2011 - Autorisation pour le lancement d'un appel d'offres public pour la construction d'une chambre de vanne dans la rue Basin, d'une chambre de mesure de débit dans le parc 4 Sud, à la limite de la rue Basin, et d'une portion de la conduite d'aqueduc de 600 mm reliant les deux chambres, dans le cadre du projet Les Bassins du Nouveau Havre. (1114175002);

CE11 1644 - 19 octobre 2011 - Autorisation pour le lancement d'un appel d'offres public pour la construction d'une chambre de vanne dans la rue Basin dans le cadre du projet « Les Bassins du Nouveau Havre » (1115333001);

D2104243071 - 17 décembre 2010 - Approbation du projet de remplacement du lot 4 527 069 par 31 lots portant les numéros 4 498 991 à 4 499 021 (2104243071);

CG10 0408 - 25 novembre 2010 - Approbation d'un projet d'entente sur les travaux municipaux avec la SIC pour la réalisation du projet « Les Bassins du Nouveau Havre » (1104175002);

CM09 0702 - 25 août 2009 - Adoption du Règlement autorisant la construction d'immeubles à des fins résidentielles et commerciales sur le lot 1 852 819 du cadastre du Québec (1083468009);

CM09 0674 - 25 août 2009 - Adoption de l'accord de développement pour le projet « Les Bassins du Nouveau Havre » (1094175003);

CM09 0154 - 30 mars 2009 - Acceptation par le conseil municipal de procéder à la conclusion des protocoles de l'entente sur les travaux municipaux du projet « Les Bassins du Nouveau Havre » (1081587001).

DESCRIPTION

Les travaux de ce contrat consistent en la construction de 365 mètres d'égout collecteur sanitaire de 600 mm de diamètre, de 364 mètres d'égout pluvial de diamètres variant de

375 mm à 750 mm, en la reconstruction de 397 mètres de conduite d'aqueduc secondaire de 250 mm de diamètre dans la rue Ottawa entre les rues Guy et du Séminaire.

Les travaux du présent contrat consistent également en la réalisation d'un réaménagement géométrique de la rue Ottawa entre les rues Guy et du Séminaire, incluant la reconstruction de chaussée, de trottoirs et de bordures, ainsi que des travaux d'installation d'un nouveau système d'éclairage et d'aménagement paysager. Finalement, ce lot de construction inclut des travaux de prolongement des massifs de la CSEM ainsi que des travaux de réfection sur les installations souterraines de Bell Canada. La localisation de l'ensemble des travaux du présent contrat apparaît en pièce jointe au document «Plan de localisation Lot 3A - Griffintown».

Dans le présent dossier, l'enveloppe de contingences est déterminée à 732 600,00 \$ (taxes incluses), soit une moyenne pondérée de 10 % du coût des travaux tel qu'inscrit au bordereau de soumission.

Les dépenses incidentes comprennent des dépenses en matière d'utilités publiques, de communication et de gestion des impacts, de marquage et signalisation, de travaux et surveillance par la CSEM et Bell Canada ainsi que les frais de laboratoire pour le contrôle qualitatif des matériaux et pour la surveillance des sols excavés. Le détail de l'enveloppe d'incidences applicables au présent projet apparaît au document «Incidences et ristournes» en pièce jointe.

Sur vingt (20) preneurs de cahier des charges, quatre (4) firmes ont déposé une soumission et seize (16) n'en ont pas déposé; soit une proportion respective de 20 % et 80 %. Voici les différents motifs de désistement:

- cinq (5) firmes sont connues comme sous-traitants ou fournisseurs,
- et onze (11) fournisseurs n'ont pas motivé leur désistement à soumissionner.

JUSTIFICATION

Le tableau des résultats de soumission ci-dessous résume la liste des soumissionnaires et des prix soumis, les écarts de prix entre les soumissions reçues ainsi que l'écart entre l'estimation des professionnels et le montant du contrat :

RÉSULTATS DE SOUMISSION

(taxes incluses)

| FIRMES SOUMISSIONNAIRES CONFORMES* | | PRIX | CONTINGENCES | TOTAL |
|---|---|------------------|-----------------|------------------------|
| 1 | LES ENTREPRISES MICHAUDVILLE INC. (Licence RBQ # 1504-5727-24) (Attestation Revenu Québec délivrée 2017-06-09, expire 2017-09-30) | 6 662 090,45 \$ | 663 909,55 \$ | 7 326 000,00 \$ |
| 2 | GROUPE TNT INC. | 6 872 225,80 \$ | 684 923,08 \$ | 7 557 148,88 \$ |
| 3 | C.M.S. ENTREPRENEURS GENERAUX INC. | 6 968 940,81 \$ | 694 594,08 \$ | 7 663 534,89 \$ |
| 4 | CONSTRUCTION BAU-VAL INC. | 10 400 147,11 \$ | 1 037 715,21 \$ | 11 437 862,32 \$ |
| Estimation des professionnels par la firme Legico CHP | | 6 686 000,16 \$ | 668 600,02 \$ | 7 354 600,18 \$ |
| Coût moyen des soumissions reçues (\$) | | | | 8 496 136,52 \$ |
| Écart entre la moyenne et la plus basse conforme (%) | | | | 16,0% |
| Écart entre la plus haute et la plus basse conforme | | | | 56,1% |
| Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation | | | | -0,4% |
| Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse | | | | 3,2% |

* Les prix ont été vérifiés pour l'ensemble des soumissions recevables. Cependant, seuls les documents relatifs aux 2 plus basses soumissions conformes ont été vérifiés (attestation de Revenu Québec, licence RBQ, etc.).

Les prix de soumission et les expériences du maître d'oeuvre furent vérifiés pour l'ensemble des soumissions reçues. Cependant, seuls les documents fournis avec les 2 plus basses soumissions furent vérifiés au complet (cautionnement, lettre d'engagement, licence de la Régie du bâtiment, attestation de Revenu Québec, certificat d'attestation et déclaration relative aux conflits d'intérêt).

L'estimation de contrôle de la firme LEGICO-CHP (estimation des professionnels externes) est établie à partir des documents d'appel d'offres, pendant la période d'appel d'offres, et selon les prix des matériaux et des équipements ainsi que le taux de la main d'oeuvre réels du marché actuel. L'écart entre le prix soumis par le plus bas soumissionnaire conforme et l'estimation de soumission est de 28 600,18 \$, soit 0,4 % en faveur de la ville.

Compte tenu que cet écart est minime, la DGPEC recommande l'octroi du contrat.

Le présent dossier donne suite à un appel d'offres assujetti à la Loi sur l'intégrité en matière de contrats publics (Loi 1) conformément au décret # 1049-2013 adopté le 23 octobre 2013. L'adjudicataire recommandé, Les Entreprises Michaudville Inc., détient une attestation de l'Autorité des marchés financiers, laquelle est en vigueur depuis le 10 avril 2013. Une copie de cette attestation se trouve en pièce jointe au dossier ainsi que la demande de renouvellement auprès de l'AMF.

Des validations ont été faites selon lesquelles l'adjudicataire recommandé ne fait pas partie de la liste des entreprises à licence restreinte de la Régie du bâtiment du Québec (RBQ) ni du Registre des entreprises non admissibles (RENA). Une attestation valide délivrée le 9 juin 2017 par Revenu Québec, a été déposée avec sa soumission, laquelle sera validée à nouveau au moment de l'octroi du contrat.

L'adjudicataire recommandé est conforme en vertu de la Politique de gestion contractuelle de la Ville.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le coût total du contrat à octroyer est de 7 326 000,00 \$ (taxes incluses) incluant un montant de 6 662 090,45 \$ (taxes incluses) pour les travaux et un montant de 663 909,55 \$ (taxes incluses) pour les contingences.

Le coût total maximal de ce contrat attribuable au Service de la mise en valeur du territoire (SMVT) est de 5 141 864.04 \$ (toutes taxes incluses) et sera assumé comme suit :

Un montant maximal de 3 744 295.76 \$ (net des ristournes) sera financé par le règlement d'emprunt de compétence locale # 13-038 – « RÉAMÉNAGEMENT DU DOMAINE PUBLIC ET DE

L'ACQUISITION DE TERRAINS À DES FINS DE PARCS ET PLACES PUBLIQUES DANS LE SECTEUR GRIFFINTOWN ».

Un montant maximal de 950 911.47 \$ (net des ristournes) sera financé par le règlement d'emprunt de compétence locale # 15-097 – « TRAVAUX D'AMÉNAGEMENT ET DE RÉAMÉNAGEMENT DU DOMAINE PUBLIC DANS LE CADRE DU PROJET LES BASSINS DU NOUVEAU HAVRE ».

Un montant maximal de 1 310 936.39 \$ (net des ristournes) sera financé par le règlement d'emprunt de compétence locale # 16-062 – « RENOUVELLEMENT DU RÉSEAU SECONDAIRE D'AQUEDUC ET ÉGOUT ».

Un montant maximal de 1 144 603.17 \$ (net des ristournes) sera financé par le règlement d'emprunt de compétence d'agglomération # 14-020 – « RECONSTRUCTION ET RÉHABILITATION DES SYSTÈMES DE PRODUCTION ET DE DISTRIBUTION DE L'EAU POTABLE ET DE COLLECTE ET D'ÉPURATION DES EAUX USÉES».

La dépense totale est donc de 7 831 000,00 \$ (taxes incluses) car le montant requis pour couvrir les dépenses incidentes est de 505 000,00 \$ (taxes incluses). Cette dépense représente un coût net de 7 150 746,78 \$ lorsque diminuée des ristournes fédérale et provinciale.

Le détail des informations budgétaires et comptables se retrouve dans l'intervention du Service des finances.

Cette dépense est répartie de la façon suivante entre le PTI 2017-2019 du Service de la mise en valeur du territoire et celui du Service de l'eau:

- 52,4 % est prévu au budget triennal de la DU du Service de la mise en valeur du territoire;
- 13,3 % est prévu au budget triennal de la DH du Service de la mise en valeur du territoire;
- 18,3 % est prévu au budget triennal de la DGSRE du Service de l'eau ; cette partie de la dépense est admissible au programme TECQ (taxe sur l'essence Canada Québec) dont le taux de subvention est de 100 %.
- 16 % est prévu au budget triennal de la DÉEU du Service de l'eau;

Le sommaire de la répartition des coûts est présenté dans le document «Incidences et ristournes» en pièce jointe au dossier.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Le présent projet inclut des travaux de réfection de conduite d'eau potable visant à réduire les fuites d'eau en dépistant et en réparant les bris des infrastructures souterraines d'aqueduc le tout en conformité avec l'action 17 du Plan de développement durable de la collectivité montréalaise 2010-2015.

Le projet inclut également des travaux de plantation d'arbres, contribuant ainsi au verdissement et à la réduction des îlots de chaleur afin de tendre vers un équilibre entre la verdure et le bâti, surtout dans une ville densément peuplée comme Montréal, le tout en conformité avec le Plan d'action Montréal durable 2016-2020.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Advenant le cas où l'octroi du contrat est refusé, le Service de l'eau nous informe que le fait de ne pas procéder aux travaux dans un délai relativement rapproché implique possiblement des refoulements d'égout plus fréquents liés à la densification du secteur Griffintown.

Afin de réaliser un maximum de travaux reliés à la mise en place du collecteur sanitaire cette année, le début du contrat est prévu à la première semaine du mois de septembre. Le fait de reporter cet octroi à un conseil ultérieur à celui du mois août aurait un impact sur le phasage des travaux prévu aux documents d'appel d'offres et sur la réalisation du projet. De plus, il est préférable de maximiser le travail en dehors de la période hivernale.

Également, advenant le cas où l'octroi du contrat est reporté à une date ultérieure au 16 novembre 2017, soit la date d'échéance de la validité de la soumission, le plus bas soumissionnaire conforme pourrait alors retirer sa soumission. Le cas échéant, il faudrait procéder à un autre processus d'appel d'offres et défrayer les frais afférents.

L'impact sur la circulation est plutôt mineur puisqu'il s'agit de rue locale. La section intitulée « Maintien de la circulation, de la signalisation temporaire et de la gestion des impacts » est présente au devis.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Une stratégie de communication a été approuvée par le Service des communications.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

DATES VISÉES:

Octroi du contrat : 24 août 2017 au conseil d'agglomération

Début des travaux : Septembre 2017

Fin des travaux : Juin 2018

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :

Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Paule TANGUAY)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Genny PAQUETTE, Service de l'eau
Stéphane CARON, Le Sud-Ouest
Maude BARABÉ, Service de la mise en valeur du territoire
Marianne CLOUTIER, Service de la mise en valeur du territoire

Lecture :

Marianne CLOUTIER, 27 juillet 2017
François CADOTTE, 27 juillet 2017
Genny PAQUETTE, 27 juillet 2017
Stéphane CARON, 27 juillet 2017
Maude BARABÉ, 27 juillet 2017

RESPONSABLE DU DOSSIER

Jean-Pierre BOSSÉ
ingenieur(e) charge(e) de planification

ENDOSSÉ PAR

Le : 2017-07-26

Christianne RAIL
Chef de section, voir délégation

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Chantal AYLWIN
Directrice des infrastructures
Tél : 514 872-4101
Approuvé le : 2017-08-02



Dossier # : 1177526027

| | |
|--|--|
| Unité administrative responsable : | Service de l'eau , Direction de l'épuration des eaux usées , Support à l'exploitation |
| Niveau décisionnel proposé : | Comité exécutif |
| Charte montréalaise des droits et responsabilités : | Art. 24 h) soutenir une gestion responsable des ressources, notamment en matière de gestion de l'eau |
| Compétence d'agglomération : | Alimentation en eau et assainissement des eaux |
| Projet : | - |
| Objet : | Accorder un contrat à Le Groupe LML Ltée, pour la mise à niveau électrique et d'instrumentation de la station de pompage Cousineau, pour une somme maximale de 159 845,31 \$, taxes incluses – Appel d'offres public 3284-AE-17 – 2 soumissionnaires |

Il est recommandé :

1. d'accorder à Le Groupe LML Ltée., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour la mise à niveau et d'instrumentation de la station de pompage Cousineau, au prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 159 845,31 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 3284-AE-17;
2. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par l'agglomération.

Signé par Benoit DAGENAI **Le** 2017-08-07 09:36

Signataire :

Benoit DAGENAI

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Services institutionnels

IDENTIFICATION

Dossier # :1177526027

| | |
|--|--|
| Unité administrative responsable : | Service de l'eau , Direction de l'épuration des eaux usées , Support à l'exploitation |
| Niveau décisionnel proposé : | Comité exécutif |
| Charte montréalaise des droits et responsabilités : | Art. 24 h) soutenir une gestion responsable des ressources, notamment en matière de gestion de l'eau |
| Compétence d'agglomération : | Alimentation en eau et assainissement des eaux |
| Projet : | - |
| Objet : | Accorder un contrat à Le Groupe LML Ltée, pour la mise à niveau électrique et d'instrumentation de la station de pompage Cousineau, pour une somme maximale de 159 845,31 \$, taxes incluses – Appel d'offres public 3284-AE-17 – 2 soumissionnaires |

CONTENU

CONTEXTE

La station de pompage Cousineau (Station) permet d'évacuer les eaux d'un réseau pseudo-séparatif lorsque celui-ci est à pleine capacité. En temps sec, les eaux sont évacuées de façon gravitaire vers le réseau de la rue Crevier. En temps de pluie, lors de la fonte des neiges et lors de la crue printanière de la rivière des Prairies, le surplus d'eau est déversé vers le puits de pompage Cousineau pour être pompé vers le réseau du boulevard Laurentien.

Les équipements de la station de pompage Cousineau ont été installés il y a 30 ans et sont confrontés à des conditions causant leur détérioration rapide, notamment; l'humidité excessive, la présence de sulfure d'hydrogène (H2S), de neige et de sel de déglçage.

De plus, le revêtement existant du panneau de contrôle n'étant pas adéquat, celui-ci est dans un état avancé de corrosion rendant les équipements à l'intérieur dans un état précaire.

Actuellement, une seule pompe est en place à la Station. Celle-ci est très sollicitée lors des périodes de fortes pluies et des inondations. De plus, elle fonctionne à 120 V, tandis que toutes les pompes de rechange maintenues en stock fonctionnent à 600 V.

Afin d'optimiser le fonctionnement de la Station, il est nécessaire de procéder au remplacement de la pompe existante et d'ajouter une pompe en soutien. Pour ce faire, il faudra mettre à niveau le système électrique et d'instrumentation et contrôle de la Station.

Un appel d'offres public a été lancé le 05 juin 2017 et l'ouverture des soumissions s'est effectuée le 28 juin 2017. La validité des soumissions est de 90 jours. Le montant des contingences a été fixé à 15 % pour couvrir les imprévus vu que les travaux se déroulent dans des installations existantes. Deux addenda ont été émis :

- Addenda 1 en date du 9 juin 2017 : réponse à une question
- Addenda 2 en date du 21 juin 2017 : réponses à des questions

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

Sans objet

DESCRIPTION

Le projet consiste à remplacer le panneau de contrôle de la pompe submersible installée dans le puits humide. Ce panneau comprend l'entrée électrique d'Hydro-Québec, un panneau de distribution pour les services de la structure ainsi qu'un transformateur et un démarreur pour la pompe. Le projet comprend également le remplacement des équipements de contrôle du départ de la pompe soient les flottes et la sonde de niveau ainsi que l'automate qui contrôle et transmet les informations au poste de commande de la station d'épuration des eaux usées Jean-R.-Marcotte.

Ce projet permettra dans un premier temps de standardiser les niveaux de tension des pompes afin de faciliter le remplacement de la pompe existante.

Dans un deuxième temps, une pompe de soutien pourra être ajoutée pour améliorer l'efficacité et la fiabilité de la Station.

Le remplacement et l'ajout des pompes seront entrepris par l'équipe de l'entretien de la Direction de l'épuration des eaux usées (DEEU).

De plus, la mise à niveau des systèmes de contrôle permettra de fournir plus d'indications sur le volume d'eau acheminé à la Station, et le transmettre au poste de contrôle de la station d'épuration. Ceci permettra de mieux prévenir les refoulements d'égouts.

JUSTIFICATION

Sept (7) entreprises se sont procuré les documents d'appel d'offres et deux (2) d'entre elles ont déposé une soumission. Aucune entreprise parmi celles qui n'ont pas soumissionné n'a fourni une raison à son désistement.

Tableau d'analyse des soumissions

| Firmes soumissionnaires | Prix (avec taxes) | Contingences (avec taxes) | Total (avec taxes) |
|-----------------------------------|--------------------------|----------------------------------|---------------------------|
| 1- Le Groupe LML Ltée | 138 995,92 | 20 849,39 | 159 845,31 |
| 2- La Cie Électrique Britton Ltée | 300 774,60 | 45 116,19 | 345 890,79 |
| Estimation du professionnel | 192 656,71 | 28 898,51 | 221 555,22 |
| Coût moyen des soumissions reçues | | | 252 868,05 \$ |

| | |
|---|---------------|
| Écart entre la moyenne et la plus basse conforme (%) | 58,20% |
| Écart entre la plus haute et la plus basse conforme (\$) | 186 045,48 \$ |
| Écart entre la plus haute et la plus basse conforme (%) | 116,39% |
| Écart entre la plus basse conforme et l'estimation interne (\$) | (61 709,91) |
| Écart entre la plus basse conforme et l'estimation interne (%) | -27,85% |

L'écart entre le plus bas soumissionnaire conforme et l'estimation interne est favorable de 27,85 %. En effet, Le Groupe LML Ltée est spécialisé dans l'électricité industrielle et fabrique des panneaux électriques, ce qui explique qu'il soit plus compétitif que le marché dans le cadre de ce projet. Il est donc recommandé d'octroyer le contrat au plus bas soumissionnaire conforme, soit Le Groupe LML Ltée pour la somme de sa soumission, soit 159 845,31 \$, toutes taxes incluses.

Les validations requises indiquant que l'adjudicataire recommandé ne fait pas partie de la liste des entreprises à licences restreintes de la Régie du bâtiment du Québec et de la RENA ont été complétées : Le Groupe LML Ltée, 360 boulevard Du Séminaire nord, suite 22, Saint-Jean-sur-Richelieu, Québec, J3B 5L1 – NEQ :1169018786. De plus l'entreprise a fourni l'attestation de Revenu Québec en date du 15 juin 2017 avec sa soumission.

Tel que requis dans le cadre de cet appel d'offres, et conformément au Décret 1049-2013 du 23 octobre 2013, Le Groupe LML Ltée détient une attestation de l'Autorité des marchés financiers qui est jointe au présent dossier.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le coût pour la mise à niveau électrique et d'instrumentation de la station de pompage Cousineau est de 159 845,31\$ taxes incluses.

Ceci représente un montant de 145 960,07\$ net de ristournes de taxes.

Cette dépense sera financée par emprunt à la charge de l'agglomération à moins de disponibilité de la réserve.

Le détail des informations comptables se retrouve dans l'intervention financière du Service des finances.

Cette dépense est entièrement assumée par l'agglomération puisqu'elle concerne l'assainissement des eaux qui est une compétence d'agglomération en vertu de la Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Pratiquer une gestion responsable des ressources.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Le fait de ne pas accorder ce contrat mettra en péril le remplacement de la pompe existante à la Station et par la suite augmentera les risques de refoulement d'égout dans les maisons des citoyens desservies par cette Station lors des épisodes de fortes précipitations et de fonte de neige.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Il n'y a pas d'opération de communication en accord avec la Direction des communications.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

- Octroi du contrat: août 2017
- Fin des travaux : janvier 2018

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Ghizlane KOULILA)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Stéphanie VIDAL, Service des communications

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Sally DAGHER
Ingénieure - Administratrice de contrats

ENDOSSÉ PAR

Michel VERREAUULT
Surintendant administration et soutien à
l'exploitation

Le : 2017-08-01

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Richard FONTAINE

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Chantal MORISSETTE

Directeur(trice) du traitement des eaux usees

Directrice

Approuvé le : 2017-08-02

Approuvé le : 2017-08-03



Dossier # : 1174753001

| | |
|--|--|
| Unité administrative responsable : | Service de l'eau , Direction de l'eau potable , Projets majeurs , Projets Réservoirs |
| Niveau décisionnel proposé : | Conseil d'agglomération |
| Charte montréalaise des droits et responsabilités : | Art. 18 f) fournir aux citoyennes et aux citoyens de la ville l'accès à une eau potable de qualité et en quantité suffisante |
| Compétence d'agglomération : | Alimentation en eau et assainissement des eaux |
| Projet : | Gestion de l'eau |
| Objet : | Accorder un contrat à Pomerleau Inc. pour la construction de la nouvelle station de pompage Rosemont – Contrat R-2012-03 – Dépense totale de 62 479 359,20 \$, taxes incluses – Appel d'offres public 10220 (5 soumissionnaires) |

Il est recommandé :

1. d'autoriser une dépense de 62 479 359,20 \$, taxes incluses, pour la construction de la nouvelle station de pompage Rosemont, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant ;
2. d'accorder à Pomerleau Inc., firme ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 58 942 791,70 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 10220 ;
3. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par l'agglomération.

Signé par Alain DG MARCOUX **Le** 2017-07-07 13:57

Signataire :

Alain DG MARCOUX

Directeur général
Direction générale , Cabinet du directeur général

IDENTIFICATION

Dossier # :1174753001

| | |
|--|--|
| Unité administrative responsable : | Service de l'eau , Direction de l'eau potable , Projets majeurs , Projets Réservoirs |
| Niveau décisionnel proposé : | Conseil d'agglomération |
| Charte montréalaise des droits et responsabilités : | Art. 18 f) fournir aux citoyennes et aux citoyens de la ville l'accès à une eau potable de qualité et en quantité suffisante |
| Compétence d'agglomération : | Alimentation en eau et assainissement des eaux |
| Projet : | Gestion de l'eau |
| Objet : | Accorder un contrat à Pomerleau Inc. pour la construction de la nouvelle station de pompage Rosemont – Contrat R-2012-03 – Dépense totale de 62 479 359,20 \$, taxes incluses – Appel d'offres public 10220 (5 soumissionnaires) |

CONTENU

CONTEXTE

Le réservoir Rosemont est localisé dans le parc Étienne-Desmarteau, situé dans le quadrilatère formé par les rues Beaubien, De Bellechasse, 16e avenue et la 20e avenue à Montréal. Il s'agit d'un réservoir construit de 1960 à 1967 qui a été mis hors service en 1978, car la configuration du réservoir et de sa station de pompage ne permettait pas de l'opérer de façon adéquate. En effet, de nombreux changements apportés au réseau d'eau potable en 1977 rendaient son opération difficile, voire impossible.

La Direction de l'eau potable (DEP) a lancé un programme de remise en service du réservoir Rosemont dans le cadre de la stratégie de l'eau 2011-2020. Ce programme découle d'un rapport de faisabilité commandé en octobre 2011 sur la remise en service du réservoir Rosemont. Une étude faite par les ingénieurs hydrauliciens de la DEP en juillet 2012 est venue détailler la remise en service du réservoir Rosemont, sa faisabilité technique et l'opération future de l'installation.

Les objectifs de la remise en service du réservoir Rosemont sont :

- augmenter la réserve d'eau potable de la Ville de Montréal de 40 %;
- diminuer le risque de manque d'eau potable en période de haute consommation;
- établir le bouclage du réseau avec le nord de la Ville;
- permettre de réaliser les travaux majeurs requis au réservoir McTavish.

Grandes étapes du projet de remise en service du réservoir Rosemont :

Étapes réalisées

| | Date de début | Date de fin |
|--|---------------|---------------|
| Réfection structurale du réservoir | Octobre 2013 | Juin 2014 |
| Construction d'une nouvelle conduite d'amenée d'eau de 4,025 km, en tunnel, de 2100 mm de diamètre | Mai 2014 | Décembre 2016 |

Étapes en cours de réalisation

| | Date de début | Date de fin prévue |
|--|---------------|--------------------|
| Construction de conduites principales (2 lots) | Novembre 2015 | Mars 2019 |
| Imperméabilisation du réservoir et réfection des installations sportives | Mai 2017 | Octobre 2019 |

Étape faisant l'objet du présent dossier

| | Date de début prévue | Date de fin prévue |
|--|----------------------|--------------------|
| Construction d'une nouvelle station de pompage | Septembre 2017 | Septembre 2020 |

Étape à venir

| | Date de début prévue | Date de fin prévue |
|--------------------------------|----------------------|--------------------|
| Réaménagement de la 16e Avenue | Juillet 2020 | Octobre 2020 |

L'appel d'offres a été publié dans le quotidien Le Devoir ainsi que sur le système électronique d'appel d'offres (SEAO) le 8 mars 2017. L'ouverture des soumissions a eu lieu dans les locaux de la Direction du greffe à l'Hôtel de Ville le 8 mai 2017. La durée initiale de publication était de quarante-sept (47) jours. Cependant, elle fut prolongée de quatorze (14) jours, pour une durée réelle de soixante et un (61) jours, afin de tenir compte des demandes des soumissionnaires de prolonger la durée et des modifications apportées au projet, suite aux addenda ci-dessous. Les soumissions sont valides pendant les cent quatre-vingt (180) jours qui suivent sa date d'ouverture, soit jusqu'au 4 novembre 2017.

Cinq (5) addenda ont été publiés afin d'apporter certaines précisions sur le projet :

| Add. | Date | Raisons |
|------|---------------|--|
| 1 | 6 avril 2017 | Précisions apportées aux instructions aux soumissionnaires (présentation de la soumission), modifications du formulaire de soumission (ajout d'items au bordereau), précisions, additions et modifications aux plans et devis techniques et réponses aux questions des soumissionnaires. |
| 2 | 11 avril 2017 | Report de la date d'ouverture du 24 avril au 8 mai 2017, afin d'allonger la période d'appel d'offres, à la demande des soumissionnaires, modifications du formulaire de soumission (nouvelle date d'ouverture des soumissions), précisions, additions et modifications aux plans et devis techniques et réponses aux questions des soumissionnaires. Modification au niveau de la tension électrique suite à la confirmation tardive d'Hydro-Québec de la modification de son réseau de distribution électrique 12 kV dans le secteur du projet. La tension du réseau passera de 12 kV à 25kV. |
| 3 | 18 avril 2017 | Précisions, additions et modifications aux plans et devis techniques et réponses aux questions des soumissionnaires. |
| 4 | 26 avril 2017 | Précisions apportées aux clauses administratives spéciales (description d'items au bordereau de soumission), modifications du formulaire de soumission (ajout d'items au bordereau), précisions, additions et |

| | | |
|---|------------|--|
| | | modifications aux plans et devis techniques et réponses aux questions des soumissionnaires. |
| 5 | 1 mai 2017 | Précisions, additions et modifications aux plans et devis techniques et réponses aux questions des soumissionnaires. |

L'estimation des professionnels a été révisée en tenant compte des modifications apportées par ces addenda.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CG17 0091 - 30 mars 2017 - Accorder un contrat à Construction Vert Dure inc. pour la réalisation des travaux d'imperméabilisation et drainage du toit du réservoir Rosemont - Dépense totale de 16 174 579,24 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 10203 - (9 soumissionnaires).

CG16 0726 - 22 décembre 2016 - Accorder un contrat à Les Entreprises Michaudville inc., pour la construction de conduites d'eau de 900 mm et 1200 mm, sur les rues Léonard-de-Vinci, Bélanger et 16e Avenue entre les rues Crémazie et Beaubien - Arrondissements de Villeray - Saint-Michel - Parc-Extension et de Rosemont - La Petite-Patrie - Dépense totale de 22 667 039,99 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 10118 - (8 soumissionnaires).

CG15 0500 - 20 août 2015 - Accorder un contrat à Roxboro Excavation inc. pour la construction de conduites d'eau de 900 mm et de 1200 mm dans la 16e Avenue, entre la rue Beaubien et le boulevard Rosemont, dans l'arrondissement de Rosemont-La Petite-Patrie - Dépense totale de 9 560 135,32 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 10117 (5 soumissionnaires).

CG14 0356 - 21 août 2014 - Accorder un contrat de services professionnels à Les Services exp inc. pour fournir des services professionnels d'ingénierie relatifs aux infrastructures municipales et aux équipements connexes de la Direction de l'eau potable pour une somme maximale de 7 460 722,32 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 14-13413 - (6 soumissionnaires).

CG14 0026 - 30 janvier 2014 - Accorder un contrat à Les Entreprises Michaudville inc. pour la construction d'une conduite d'eau de 2100 mm en tunnel de l'intersection Notre-Dame/Alphonse-D.-Roy au réservoir Rosemont - Dépense totale de 72 765 000 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 10065 (3 soumissionnaires).

CG13 0339 - 29 août 2013 - Accorder un contrat à Cimota inc. pour la réfection structurale du réservoir Rosemont - Dépense totale de 6 059 830,38 \$, taxes incluses - appel d'offres public 10088 (5 soumissionnaires).

CG12 0301 - 23 août 2012 - Accorder des contrats de services professionnels d'ingénierie pour des travaux relatifs aux réservoirs, à leur station de pompage et à leurs conduites d'eau d'alimentation et de sortie, à Dessau inc. pour la somme maximale de 4 739 867,37 \$, taxes incluses et à Genivar inc. pour la somme maximale de 4 510 149,48 \$ - Appel d'offres public 12-12099 (5 soumissionnaires pour les deux contrats).

DESCRIPTION

Le présent dossier vise à octroyer un contrat à Pomerleau Inc. pour des travaux de construction d'une nouvelle station de pompage pour le réservoir Rosemont, ainsi que pour les travaux inhérents associés à ce projet.

Les travaux sont sommairement décrits ci-dessous :

- la démolition de la station de pompage existante et d'une partie du réservoir existant;

- l'excavation du sol et du roc dans l'emprise de la future station de pompage;
- la construction d'une nouvelle station de pompage;
- la fourniture et l'installation de cinq (5) groupes motopompes de 1,32 m³/s d'une puissance de 900 HP;
- la fourniture et l'installation de la tuyauterie, des équipements et accessoires de mécanique de procédé;
- la fourniture et l'installation des composantes et des équipements électriques;
- la fourniture et l'installation de deux (2) groupes électrogènes de 2 500 kW;
- la fourniture et l'installation des composantes et des équipements de mécanique du bâtiment;
- la fourniture et l'installation d'un système de désinfection à l'hypochlorite de sodium;
- l'aménagement extérieur de la station de pompage;
- le raccordement au réseau d'eau domestique et d'égout;
- le raccordement de la station de pompage au nouveau réseau de distribution d'eau potable.

Une enveloppe budgétaire pour des travaux contingents de 6 315 299,10 \$, taxes incluses, soit 12 % du coût des travaux a été prévue au bordereau de soumission afin de couvrir les frais imputables à des imprévus qui peuvent survenir en cours de chantier.

Des frais d'incidences de 3 536 567,50 \$, taxes incluses, représentant 6 % de la valeur du contrat, ont aussi été planifiés pour couvrir, sans s'y limiter, les coûts associés aux activités suivantes :

- le contrôle qualitatif des matériaux;
- coordination et maîtrise d'œuvre;
- activités de communications associées au projet;
- raccordements aux utilités publiques;
- autres services spécialisés pour suivre et compléter le projet.

L'entrepreneur est tenu d'avoir complété l'ensemble de ces travaux dans un délai de mille cent dix (1110) jours de calendrier suivant la date de l'ordre de débiter les travaux. Tout retard non justifié entraînera l'application de l'article 5.1.14.3 du Cahier des clauses administratives générales, soit une pénalité de 0,1 % du prix du contrat accordé, par jour de retard, excluant la taxe fédérale sur les produits et services (TPS) et la taxe de vente du Québec (TVQ) et le montant des travaux contingents. Cette pénalité n'est jamais inférieure à 200 \$ par jour de retard.

JUSTIFICATION

De par la spécificité et la complexité des travaux de construction à réaliser pour ce projet, la DEP, conformément aux dispositions de l'article 573.1.0.1.1 de la Loi des cités et villes, a choisi de procéder par appel d'offres avec critères d'évaluation pondérés (système à deux (2) enveloppes).

La DEP a suivi les dispositions de l'encadrement administratif C-RM-APP-D-16-001 et a fait approuver sa grille d'évaluation spécifique par le Service de l'approvisionnement, et ce, avant la publication de l'appel d'offres public.

À la suite de l'appel d'offres public no. 10220, il y a eu vingt et un (21) preneurs du cahier des charges sur le site SÉAO et cinq (5) soumissions ont été déposées. Les motifs de désistement des seize (16) firmes sont les suivants :

- dix (10) preneurs du cahier des charges ont acheté les documents à titre de sous-traitants ou fournisseurs;

- trois (3) preneurs ont indiqué qu'ils manquaient de temps pour soumissionner;
- un (1) preneur a indiqué ne pas rencontrer les spécifications demandées;
- deux (2) preneurs n'ont fourni aucune réponse.

Le comité de sélection a siégé le 30 mai 2017. L'analyse des offres a permis de constater que quatre (4) soumissionnaires sont conformes, ayant obtenu au moins la note de passage de 70 %, ce qui a permis l'ouverture de l'enveloppe de prix. La soumission de Construction Bau-Val Inc. n'ayant pas obtenu la note de passage de 70%, a été déclarée non conforme. Le comité de sélection recommande que le contrat soit accordé à la firme ayant obtenu le plus haut pointage final, soit la firme Pomerleau Inc.

| Soumissionnaires conformes | Note Intérim | Note finale | Prix de base (Taxes incluses) | Contingences (Taxes incluses) | Total (Taxes incluses) |
|--|--------------|-------------|-------------------------------|-------------------------------|------------------------|
| Pomerleau Inc. | 78,7 | 0,022 | 52 627 492,60 \$ | 6 315 299,10 \$ | 58 942 791,70 \$ |
| CRT Construction Inc. | 81,0 | 0,021 | 55 098 314,67 \$ | 6 611 797,77 \$ | 61 710 112,44 \$ |
| Alta Construction (2011) Ltée | 76,7 | 0,021 | 54 777 855,05 \$ | 6 573 342,61 \$ | 61 351 197,66 \$ |
| EBC Inc. | 78,3 | 0,019 | 58 861 465,61 \$ | 7 063 375,87 \$ | 65 924 841,48 \$ |
| Dernière estimation réalisée à l'externe | | | 61 502 892,64 \$ | 7 380 347,12 \$ | 68 883 239,76 \$ |
| Écart entre l'adjudicataire et la dernière estimation (\$) (<i>l'adjudicataire - estimation</i>) | | | | | - 9 940 448,06 \$ |
| Écart entre l'adjudicataire et la dernière estimation (%) (<i>(l'adjudicataire - estimation) / estimation x 100</i>) | | | | | - 14,43 % |
| Écart entre celui ayant obtenu la 2 ^{ième} meilleure note finale et l'adjudicataire (\$) (<i>2^{ième} meilleure note finale - adjudicataire</i>) | | | | | 2 767 320,74 \$ |
| Écart entre celui ayant obtenu la 2 ^{ième} meilleure note finale et l'adjudicataire (%) (<i>(2^{ième} meilleure note finale - adjudicataire) / adjudicataire x 100</i>) | | | | | 4,69 % |

Veillez noter que le montant de la soumission de la compagnie Pomerleau Inc. a été corrigé dû à des erreurs de calcul, et ce, conformément à l'article 3.8.2.1.1 des instructions aux soumissionnaires. Le montant total est passé de 58 942 774,22 \$ à 58 942 791,70 \$. La correction des erreurs de calcul n'a pas d'effet sur l'ordre des soumissionnaires.

Un écart favorable de - 9 940 448,06 (-14,43 %) est noté entre le soumissionnaire ayant obtenu le plus haut pointage et l'estimation réalisée à l'externe par la firme WSP Canada Inc. Cet écart est dû principalement aux articles suivants du bordereau de soumission :

- Travaux de génie civil: Écart de - 907 499,71 \$, soit -36 %
- Travaux de structure: Écart de - 6 273 414,50 \$, soit -39 %
- Travaux de mécanique de bâtiment: Écart de - 736 350,00 \$, soit -19 %
- Travaux d'électricité: Écart de - 2 207 750,00 \$, soit -21 %

Les validations requises ont été faites à l'effet que le soumissionnaire recommandé ne fait pas partie de la liste des entreprises à licences restreintes de la Régie du bâtiment du Québec et de celle du registre des entreprises non admissibles (RENA). La compagnie a également fourni l'attestation de Revenu Québec en date du 8 mai 2017 avec sa soumission, laquelle sera validée de nouveau au moment de l'octroi du contrat.

Le présent dossier donne suite à un appel d'offres assujéti à la Loi sur l'intégrité en matière de contrats publics (Loi 1) conformément au décret 796-2014 adopté le 24 octobre 2014. Le soumissionnaire recommandé, l'entreprise Pomerleau Inc. détient une attestation de contracter délivrée par l'Autorité des marchés financiers (AMF), laquelle est en vigueur depuis le 4 novembre 2016 et valide jusqu'au 17 mars 2019. Une copie de cette attestation se trouve en pièce jointe au dossier.

En vertu du Règlement sur la commission permanente du conseil d'agglomération sur l'examen des contrats (RCG 11-008), le dossier sera soumis à ladite commission pour étude, parce que la valeur du contrat est de plus de 10 M\$.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le coût total du contrat à octroyer est de 58 942 791,70 \$, taxes incluses, comprenant un montant de 52 627 492,60 \$, taxes incluses, pour les travaux et un montant de 6 315 299,10 \$, taxes incluses, pour les contingences.

La dépense totale de 62 479 359,20 \$, taxes incluses, comprend le coût total du contrat ainsi qu'un montant de 3 536 567,50 \$, taxes incluses, pour les incidences.

La dépense de 62 479 359,20 \$, taxes incluses, représente un coût net de 57 051 982,81 \$ lorsque diminuée des ristournes fédérale et provinciale.

Cette dépense est admissible à une subvention estimée à 8 372 192 \$ au programme de Fonds Chantiers Canada Québec (FCCQ), volet Grandes Villes pour les années 2017 et 2018. Toutefois, cette subvention sera soumise à la disponibilité de l'enveloppe dédiée à ce programme.

En 2017 et 2018, un montant d'emprunt de 3 139 572,17 \$ est à la charge spécifique des villes reconstituées et un montant de 4 186 096,23 \$ sera financé par la réserve de l'eau locale selon les disponibilités sinon par l'emprunt à la charge de la Ville de Montréal. L'affectation de la réserve de l'eau locale sera effectuée annuellement en fin d'exercice en fonction des dépenses réelles constatées.

La portion de dépenses des années 2019 et 2020 sera financée par l'emprunt à la charge de l'agglomération. Ce montant se chiffre à 41 354 121,95 \$.

L'octroi de ce contrat aura un impact sur le budget de fonctionnement correspondant aux frais d'entretien et d'exploitation de la nouvelle station de pompage. Cette dépense sera assumée par le budget de fonctionnement de la Direction de l'eau potable. Pour ce faire, un ajustement de la base budgétaire à hauteur de 1 175 000,00 \$ relié à la mise en service de la station de pompage sera requis pour l'exercice 2020. Ensuite, considérant que la station McTavish sera en chantier et que les coûts d'exploitation de cette station seront réduits de 50 % et que la Station Closse sera en opération, un ajustement de 1 200 000,00 \$ annuellement sera requis pour l'exercice 2021 à 2025. Finalement, considérant que toutes les stations seront en opération normale et que les chantiers seront terminés, un ajustement de la base budgétaire à hauteur de 1 700 000,00 \$ annuellement sera requis à compter de l'exercice 2026.

Cette dépense est entièrement assumée par l'agglomération puisqu'elle concerne la production de l'eau potable qui est une compétence d'agglomération en vertu de la « *Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations* ».

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Le présent projet contribuera à:

- remettre en service une infrastructure abandonnée;
- pratiquer une gestion responsable des ressources;
- améliorer la flexibilité du réseau de distribution d'eau potable.

L'adjudicataire devra réaliser les travaux de façon à respecter les plans et devis, et par le fait même la Politique de développement durable de la Ville de Montréal et les directives applicables qui s'y rattachent.

Considérant que la station de pompage est un édifice industriel contrôlé à distance et qu'aucun employé ne l'occupe, la certification LEED OR est inatteignable. Toutefois, malgré l'impossibilité à atteindre la certification LEED OR, le projet est piloté dans l'esprit de la politique de développement durable de la Ville de Montréal.

Les éléments suivants de la politique seront, entre autres, appliqués :

- recycler les produits et équipements suite à la démolition sélective (la pierre existante sera réutilisée dans l'enveloppe du nouveau bâtiment);
- mettre en place un plan de gestion des déchets afin d'envoyer un maximum de déchets de construction vers des filières de revalorisation;
- construire un toit vert sur la totalité du bâtiment pour une meilleure intégration au parc Étienne-Desmarteau;
- utiliser des équipements mécaniques à haute efficacité énergétique.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Étant donné la proximité de certaines institutions avec les travaux du contrat, notamment le Collège de Rosemont, de nombreux échanges ont eu lieu entre la DEP et les représentants de l'arrondissement et des institutions limitrophes aux travaux afin de réduire les impacts des travaux sur les résidents et les citoyens utilisant les institutions situés près du projet. Tout report associé à l'octroi de ce contrat retardera la mise en service du réservoir Rosemont, ainsi que d'importants travaux de réfection prévus au réservoir McTavish.

De plus, ne pas remettre en service ce réservoir représente un risque au niveau de la fiabilité d'alimentation au réseau d'eau potable du secteur Est et Nord-Est de la Ville en période de grande consommation ou de bris en réseau.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Afin de minimiser les impacts sur les institutions et les résidents en périphérie des travaux, un plan de communication a été élaboré en accord avec le Service des communications et en partenariat avec l'arrondissement pour que les citoyens soient informés de ces travaux. Des moyens spécifiques seront développés afin de maintenir des liens étroits avec la communauté environnante : agent de liaison, rencontres avec les parties prenantes (institutions), courriels d'information réguliers, avis aux résidents détaillés sur les phases de travaux et les mesures de mitigation des impacts, entre autres.

Les travaux du présent contrat ont été mentionnés lors de deux (2) séances d'information publique tenue dans l'arrondissement en avril 2015 et en avril 2017. Deux (2) présentations spécifiques ont également été réalisées auprès de la direction et du personnel du Collège de Rosemont.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

- Commission permanente sur l'examen des contrats : 9 août 2017
- Octroi de contrat : 24 août 2017

- Mobilisation du chantier : septembre 2017
- Délai contractuel : 1110 jours de calendrier
- Fin des travaux : septembre 2020.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Fanny LALONDE-GOSSELIN)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Daniel LAFOND, Rosemont - La Petite-Patrie
Sophie VOYER, Service des communications

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Denis COCHRANE
Ingénieur

ENDOSSÉ PAR Le : 2017-06-12

Marie-Josée M GIRARD
C/d Projets majeurs

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Marie-Josée M GIRARD
C/d Projets majeurs
en remplacement d'André MARSAN, directeur

Approuvé le : 2017-06-19

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Richard FONTAINE
Directeur(trice) du traitement des eaux usees

Approuvé le : 2017-07-07

Service du greffe

Division des élections, du soutien aux commissions et de la réglementation
275, rue Notre-Dame Est, bureau R-134
Montréal (Québec) H2Y 1C6

Commission permanente sur l'examen des contrats

La commission :

Présidente

*Mme Émilie Thuillier
Arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville*

Vice-présidentes

*Mme Karine Boivin Roy
Arrondissement de Mercier – Hochelaga-
Maisonneuve*

*Mme Paola Hawa
Ville de Sainte-Anne-de-Bellevue*

Membres

*Mme Dida Berku
Ville de Côte-Saint-Luc*

*M. Richard Celzi
Arrondissement de Mercier – Hochelaga-
Maisonneuve*

*Mme Marie Cinq-Mars
Arrondissement d'Outremont*

*M. Richard Deschamps
Arrondissement de LaSalle*

*M. Marc-André Gadoury
Arrondissement de Rosemont – La Petite-
Patrie*

*M. Luc Gagnon
Arrondissement de Verdun*

*M. Manuel Guedes
Arrondissement de Rivière-des-Prairies –
Pointe-aux-Trembles*

*Mme Lili-Anne Tremblay
Arrondissement de Saint-Léonard*

Le 24 août 2017

**Rapport d'examen de la conformité du processus
d'appel d'offres - Mandat SMCE174753001**

**Accorder un contrat à Pomerleau Inc. pour la
construction de la nouvelle station de pompage
Rosemont – Contrat R-2012-03 – Dépense totale de
62 479 359,20 \$, taxes incluses – Appel d'offres public
10220 (5 soumissionnaires).**

(ORIGINAL SIGNÉ)

(ORIGINAL SIGNÉ)

Émilie Thuillier
Présidente

Pierre G. Laporte
Secrétaire recherchiste

Introduction

La Commission permanente sur l'examen des contrats s'assure de la conformité du processus d'appel d'offres à l'égard des contrats qui lui sont soumis et en fait état aux instances compétentes, avant l'octroi. Cette commission peut également proposer, le cas échéant, des améliorations au processus.

Les modalités de fonctionnement de la commission sont prévues dans le *Règlement sur la Commission municipale sur l'examen des contrats* (11-007) et le *Règlement sur la Commission d'agglomération sur l'examen des contrats* (RCG 11-008).

Les contrats examinés par la commission doivent répondre à certains critères fixés par les conseils. Ceux-ci ont fait l'objet de résolutions du conseil municipal (CM11 0202) et du conseil d'agglomération (CG11 0082).

Mandat SMCE174753001

Accorder un contrat à Pomerleau Inc. pour la construction de la nouvelle station de pompage Rosemont – Contrat R-2012-03 – Dépense totale de 62 479 359,20 \$, taxes incluses – Appel d'offres public 10220 (5 soumissionnaires).

À sa séance du 2 août 2017, le comité exécutif a mandaté la Commission permanente sur l'examen des contrats d'étudier le présent contrat. Ce dossier répondait au critère suivant :

- *Contrat de plus de 10 M\$.*

Le 9 août 2017, les membres de la commission se sont réunis lors d'une séance de travail afin d'étudier la conformité du processus relativement au mandat confié. Des représentants du Service de l'eau ont répondu aux questions des membres de la commission.

Les membres ont obtenu des réponses satisfaisantes à leurs questions sur ce dossier. Ils ont apprécié le choix du Service d'une approche permettant de tenir compte de l'aspect qualitatif des offres soumises et pas seulement du montant de la soumission, même si, au bout du compte, le plus bas soumissionnaire conforme l'a emporté.

Ils ont bien compris que l'essentiel de l'écart de prix entre l'estimation et la soumission de l'adjudicataire reposait sur le coût des travaux de génie civil et de structure.

Conclusion

À l'issue de ses travaux, la Commission permanente sur l'examen des contrats remercie les représentants du Service de l'eau pour leurs interventions au cours de la séance de travail de la commission. La commission adresse la conclusion suivante au conseil d'agglomération :

Considérant que le dossier soumis à l'examen répond aux critères établis par le conseil d'agglomération à savoir :

- *Contrat de plus de 10 M\$.*

Considérant les renseignements qui ont été soumis aux membres de la commission;

Considérant les nombreuses questions adressées par les membres de la commission aux responsables du dossier;

Considérant l'analyse approfondie faite par les membres de la commission sur les nombreux aspects liés à ce dossier;

À l'égard du mandat SMCE174753001 qui lui a été confié, la Commission permanente sur l'examen des contrats constate, à l'unanimité, la conformité du processus tenu dans le cadre de ce dossier.

CE : 20.025
2017/08/16 08:30



L'ÉTUDE DE CE DOSSIER SE FERA
À HUIS CLOS

CE : 20.026
2017/08/16 08:30



L'ÉTUDE DE CE DOSSIER SE FERA
À HUIS CLOS



Dossier # : 1177000004

| | |
|---|---|
| Unité administrative responsable : | Service des infrastructures_voie et transports , Direction des transports , Division de la gestion des actifs de voirie |
| Niveau décisionnel proposé : | Conseil municipal |
| Projet : | Programme de réfection des structures routières |
| Objet : | Accorder un contrat à Construction Demathieu & Bard (CDB) inc. pour les travaux de réfection des structures du tunnel St-Rémi situé dans l'arrondissement du Sud-Ouest – Dépense totale de 4 799 261,74 \$, taxes incluses (travaux et contingences: 4 544 609,38 \$ + incidences: 254 652,37 \$, taxes incluses) - Appel d'offres public 300101 - 10 soumissionnaires conformes. |

Il est recommandé :

1. d'autoriser une dépense de 4 799 261,74 \$, taxes incluses, pour les travaux de réfection des structures du tunnel St-Rémi situé dans l'arrondissement du Sud-Ouest, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;
2. d'accorder à Construction Demathieu & Bard (CDB) inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 4 544 609,38 \$, taxes et contingences incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 300101 ;
3. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par la ville centre.

Signé par Alain DUFORT **Le** 2017-07-18 15:27

Signataire : Alain DUFORT

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Arrondissement de Ville-Marie
et Concertation des arrondissements

IDENTIFICATION **Dossier # :1177000004**

| | |
|---|---|
| Unité administrative responsable : | Service des infrastructures_voie et transports , Direction des transports , Division de la gestion des actifs de voirie |
| Niveau décisionnel proposé : | Conseil municipal |
| Projet : | Programme de réfection des structures routières |
| Objet : | Accorder un contrat à Construction Demathieu & Bard (CDB) inc. pour les travaux de réfection des structures du tunnel St-Rémi situé dans l'arrondissement du Sud-Ouest – Dépense totale de 4 799 261,74 \$, taxes incluses (travaux et contingences: 4 544 609,38 \$ + incidences: 254 652,37 \$, taxes incluses) - Appel d'offres public 300101 - 10 soumissionnaires conformes. |

CONTENU

CONTEXTE

Le tunnel Saint-Rémi, situé dans l'arrondissement du Sud-Ouest, a été construit en 1951. Il permet la continuité de la rue Saint-Rémi entre les rues Saint-Ambroise et Cabot en passant sous le canal de Lachine, les pistes cyclables du canal de Lachine et la rue Saint-Patrick (voir plans de localisation en pièce jointe).

L'ouvrage d'une longueur de 147,5 mètres est divisé en trois (3) tubes, soit un tube central étant un couloir de ventilation, un tube du côté Ouest dans lequel se trouvent deux (2) voies de circulation en direction Sud et un tube du côté Est dans lequel se trouvent deux (2) voies de circulation en direction Nord. Dans ce dernier tube se trouve un trottoir surélevé sous lequel cheminent des massifs de services publics. Le tunnel comporte également six (6) tours de ventilation, des murs de soutènement bordant les approches et il est desservi par une station de pompage.

Les dernières réparations effectuées datant déjà de 1995, les inspections générales et le relevé des dommages réalisés à l'été 2015 ont permis de constater la détérioration de l'ouvrage et des dommages à plusieurs éléments devant être réparés. Les éléments les plus déficients ou détériorés sont: le mur ouest du tube ouest, le plafond du tunnel (intrados de la dalle des 3 tubes) ainsi que la face est des murs des tours de ventilation côté ouest. Cependant plusieurs des éléments du tunnel comportent des dommages et nécessitent des réparations. De plus, comme le système d'éclairage actuel date des années 1980, il ne respecte plus les niveaux d'éclairage et d'uniformité prescrits dans les Normes et Guides techniques pour ce type d'ouvrage et doit être remplacé.

Ainsi, afin de maintenir la fonctionnalité de l'ouvrage et d'assurer sa pérennité ainsi que la sécurité des usagers, il est requis de procéder à la réfection des structures du tunnel.

Le présent dossier a pour objet d'accorder un contrat pour la réfection des structures du tunnel St-Rémi dans l'arrondissement du Sud-Ouest, dont voici les principales étapes :

Étape terminée :

| | | | |
|--|-----------------------|---------------|-------------|
| | Coût (taxes incluses) | Date de début | Date de fin |
|--|-----------------------|---------------|-------------|

| | | | |
|--|---------------|-----------|-----------|
| • Avant-projet, plans et devis (AECOM) | 181 621,34 \$ | juin 2015 | juin 2017 |
|--|---------------|-----------|-----------|

Étape à autoriser dans le présent dossier :

| | Coût (taxes incluses) | Date de début prévue | Date de fin prévue |
|---------------------------|-----------------------|----------------------|--------------------|
| • Travaux de construction | 4 544 609,38 \$ | septembre 2017 | juin 2018 |

Étapes à venir :

| | Coût (taxes incluses) | Date de début prévue | Date de fin prévue |
|---|-----------------------|----------------------|--------------------|
| • Surveillance des travaux | N/D | septembre 2017 | juin 2018 |
| • Assistance concepteur pendant les travaux et plans finaux (AECOM) | 78 183,00 \$ | septembre 2017 | juin 2018 |

Un appel d'offres public pour la réalisation des travaux a été publié du 1er mai au 14 juin 2017. La soumission est valide pendant les cent vingt (120) jours suivant sa date d'ouverture, soit jusqu'au 13 octobre 2017. L'appel d'offres a été publié dans le journal Le Devoir et sur le site électronique d'appel d'offres SEAO. La durée de la publication a été de 45 jours calendrier, incluant le jour de la publication et de la fermeture.

Onze (11) addenda ont été émis lors de l'appel d'offres 300101 :

- Addenda 1 émis le 9 mai 2017 : report de l'ouverture des soumissions au 31 mai 2017 pour permettre la visite des lieux;
- Addenda 2 émis le 12 mai 2017: révision d'articles au cahier des clauses techniques spéciales - Devis Structure;
- Addenda 3 émis le 16 mai 2017 : révision du cahier des clauses administratives spéciales - Devis Éclairage, des plans d'éclairage et révision du formulaire de soumission;
- Addenda 4 émis le 18 mai 2017 : révision d'articles au cahier des clauses techniques spéciales - Devis Structure et Devis Éclairage et révision du formulaire de soumission;
- Addenda 5 émis le 19 mai 2017 : révision d'articles au cahier des clauses techniques spéciales - Devis Structure et révision du formulaire de soumission;
- Addenda 6 émis le 23 mai 2017 : publication du tableau questions et réponses;
- Addenda 7 émis le 25 mai 2017 : report de l'ouverture des soumissions au 7 juin 2017;
- Addenda 8 émis le 29 mai 2017 : report de l'ouverture des soumissions au 14 juin 2017, ajout du document "Répertoire des prix unitaires des travaux de la Ville de Montréal" à titre de document normalisé au cahier des charges, révision d'articles au cahier des clauses administratives spéciales - Devis Éclairage;

- Addenda 9 émis le 31 mai 2017 : révision d'articles au cahier des clauses techniques spéciales - Devis Structure et révision du formulaire de soumission;
- Addenda 10 émis le 2 juin 2017 : révision d'articles au cahier des clauses techniques spéciales - Devis Éclairage, aux plans d'éclairage et révision du formulaire de soumission;
- Addenda 11 émis le 6 juin 2017 : publication du tableau questions et réponses(suite au report de la date d'ouverture).

Le nombre élevé d'addenda pour ce projet s'explique par la complexité des travaux d'éclairage et des ajustements nécessaires afin de bien encadrer ceux-ci dans les documents d'appel d'offres.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CE15 1153 - 10 juin 2015 (dossier 1150541011) : Accorder un contrat de services professionnels à la firme Aecom Consultants Inc. pour la conception du projet de réfection du tunnel Saint-Rémi (projet 12-02) pour une somme maximale de 310 237,04 \$, taxes incluses. Dépense totale de 313 686,29 \$, taxes incluses (services professionnels et déboursés:310 237,04 \$ et incidences: 3 449,25 \$) - Appel d'offres public 15-14144 - 7 soumissionnaires / Approuver un projet de convention à cette fin.

DESCRIPTION

Accorder un contrat à Construction Demathieu & Bard (CDB) inc., pour la réfection des structures du tunnel St-Rémi.

Les travaux projetés consistent à :

- réparer le béton de l'intrados de la dalle (plafond du tunnel) et des murs du tunnel;
- réfection du système d'étanchéité du mur ouest;
- stabiliser les tours de ventilation nord-ouest et sud-ouest;
- réparer le béton des tours de ventilation, des portails et des galeries de portail;
- réparer le système de drainage à l'intérieur du tunnel;
- remplacer le système d'éclairage dans le tunnel;
- réaliser les travaux connexes.

Il est prévu que les travaux débutent en septembre 2017 pour se terminer en juin 2018. Le délai contractuel pour la réalisation des travaux est de 150 jours calendrier (22 semaines). Il se définit en deux (2) phases, soit de 80 jours pour la phase 1 en 2017 et 70 jours pour la phase 2 en 2018. La pénalité pour retard dans l'exécution des travaux est celle prévue dans le Cahier des clauses administratives générales (article 5.1.14.3b) et représente 0,1 % du prix du contrat par jour, excluant les taxes et les contingences. Pour ce contrat, la pénalité pour retard représente 3 437,12 \$ par jour.

Dans le présent contrat, l'enveloppe des contingences pour pallier aux imprévus est de 15% du coût des travaux et est déterminée en fonction de la complexité des travaux à effectuer et des risques qui y sont associés.

Des dépenses incidentes sont également prévues dans le cadre de la réalisation du projet, celles-ci comprennent principalement le contrôle qualitatif, les expertises particulières et le branchement électrique pour le nouveau système d'éclairage qui sera réalisé par Hydro-Québec. Le détail de l'enveloppe d'incidences applicables au présent projet se trouve en pièce jointe.

Le détail du coût des travaux, des contingences et des incidences du projet est décrit à la section "Aspects financiers" du présent dossier.

Le mandataire ayant effectué la conception du projet assurera le soutien technique durant les travaux. La surveillance des travaux sera effectuée par un autre mandataire et ces services seront payables selon la méthode horaire.

JUSTIFICATION

La réalisation du projet est essentielle pour assurer le maintien de l'ouvrage et la sécurité des usagers. Le projet permettra de prévenir l'aggravation des dommages ou autres défauts qui pourraient entraîner la fermeture partielle ou complète du tunnel.

Le tableau ci-dessous présente la liste des soumissions conformes avec le prix de base de la soumission, le montant des contingences et le montant total, taxes incluses. Le tableau présente également les différents écarts entre les soumissions reçues ainsi que les écarts entre ces soumissions et l'estimation.

| Soumissions conformes* | Prix de base (taxes incluses) | Contingences (taxes incluses) | Total (taxes incluses) |
|---|-------------------------------------|-------------------------------------|------------------------------|
| Construction Demathieu & Bard (CDB) inc. | 3 951 834,24 \$ | 592 775,14 \$ | 4 544 609,38 \$ |
| Le Groupe Lefebvre M.R.P. inc. | 4 200 726,60 \$ | 630 108,99 \$ | 4 830 835,59 \$ |
| Entrepreneurs de Construction Concordia Inc. | 4 584 926,23 \$ | 687 738,93 \$ | 5 272 665,17 \$ |
| Excavation Loiselle inc. | 4 746 269,18 \$ | 711 940,38 \$ | 5 458 209,55 \$ |
| Construction Carbo Inc. | 4 752 916,46 \$ | 712 937,47 \$ | 5 465 853,94 \$ |
| Construction Deric Inc. | 4 790 659,88 \$ | 718 598,98 \$ | 5 509 258,86 \$ |
| Construction DIMCO Inc. | 4 822 815,51 \$ | 723 422,33 \$ | 5 546 237,84 \$ |
| Roxboro Excavation INC. | 4 925 314,03 \$ | 738 797,10 \$ | 5 664 111,13 \$ |
| Constructions ConCreate Ltée | 4 965 558,81 \$ | 744 833,83 \$ | 5 710 392,64 \$ |
| Construction Bau-Val Inc. | 5 019 016,44 \$ | 752 852,47 \$ | 5 771 868,91 \$ |
| Estimation des professionnels externes | 6 286 954,87 \$ | 943 043,23 \$ | 7 229 998,10 \$ |
| Coût moyen des soumissions conformes <i>(total du coût des soumissions conformes / nombre de soumissions)</i> | | | 5 377 404,30 \$ |
| Écart entre la moyenne et la plus basse conforme (%) <i>((coût moyen des soumissions conformes - la plus basse) / la plus basse) x 100</i> | | | 18,3 % |
| Écart entre la plus haute et la plus basse conformes (\$) <i>(la plus haute conforme - la plus basse conforme)</i> | | | 1 227 259,53 \$ |
| Écart entre la plus haute et la plus basse conformes (%) <i>((la plus haute conforme - la plus basse conforme) / la plus basse) x 100</i> | | | 27,0 % |

| | |
|---|------------------|
| Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (\$) <i>(la plus basse conforme – estimation)</i> | -2 685 388,72 \$ |
| Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (%) <i>((la plus basse conforme – estimation) / estimation) x 100</i> | -37,1 % |
| Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (\$) <i>(la deuxième plus basse – la plus basse)</i> | 286 226,21 \$ |
| Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (%) <i>((la deuxième plus basse – la plus basse) / la plus basse) x 100</i> | 6,3 % |

* Les prix ont été vérifiés pour l'ensemble des soumissions recevables. Cependant, seuls les documents relatifs aux 2 plus basses soumissions conformes ont été vérifiés (cautionnement, attestation de Revenu Québec, licence RBQ, etc.).

Lors de l'appel d'offres public, 10 preneurs du cahier des charges sur un total de 27 ont déposé une soumission, ce qui représente un ratio de 37 % alors que 17 preneurs du cahier des charges n'ont pas déposé de soumission, ce qui représente un ratio de 63 %. 12 preneurs n'ont pas mentionné les raisons qui les ont amenés à ne pas soumissionner, 2 ont indiqué que leur carnet de commandes était complet et 3 firmes sont reconnues comme étant des sous-traitants. La liste des preneurs du cahier des charges (SEAO) est en pièce jointe.

Les dix (10) soumissions déposées sont conformes.

L'offre déposée par le plus bas soumissionnaire est inférieure à l'estimation réalisée par les professionnels externes, laquelle s'élevait à 7 229 998,10 \$, incluant les contingences et les taxes. La différence est de - 2 685 388,72 \$, soit - 37,1 %.

Puisque le contrat d'exécution de travaux est d'une valeur de plus de 2 M\$ et que l'écart entre le plus bas soumissionnaire et la dernière estimation est supérieur à 20 %, le dossier doit être soumis à la Commission permanente sur l'examen des contrats.

L'écart observé entre l'estimation et le prix du plus bas soumissionnaire concerne principalement le bordereau structure. Cela peut s'expliquer par l'écart entre les prix soumis pour certains articles dont les quantités sont importantes et qui sont considérés très bas par rapport à la référence (prix unitaires MTMDDET et prix de projets similaires de réfection). Aussi, une surestimation de certains articles, les méthodes envisagées par les soumissionnaires, les décisions d'affaires des entreprises ayant soumissionné peuvent expliquer les écarts.

Le faible écart de 6,3 % entre le plus bas soumissionnaire et le deuxième soumissionnaire, l'écart de 16 % entre le plus bas soumissionnaire et le troisième soumissionnaire et l'écart de 27% entre le plus bas soumissionnaire et le plus haut donnent une indication sur la situation du marché au moment du dépôt des soumissions et démontrent une répartition normale d'un marché concurrentiel compte tenu du nombre de soumissions déposées.

Le présent dossier donne suite à un appel d'offres assujéti à la Loi sur l'intégrité en matière de contrats publics conformément au décret # 1049-2013 adopté le 23 octobre 2013. L'adjudicataire recommandé, Construction Demathieu & Bard (CDB) inc., détient une attestation de l'Autorité des marchés financiers, laquelle est en vigueur depuis le 20 septembre 2016. Une copie de cette attestation se trouve en pièce jointe au dossier.

Les validations requises selon lesquelles l'adjudicataire recommandé ne fait pas partie de la liste des entreprises à licences restreintes de la Régie du bâtiment du Québec ont été effectuées. Une attestation valide délivrée par Revenu Québec fut déposée avec sa soumission. Le numéro de la licence RBQ de l'adjudicataire recommandé est le suivant :

RBQ # 8107-4148-59. Une attestation valide délivrée le 15 mai 2017 par Revenu Québec fut déposée avec sa soumission.

L'analyse des soumissions démontre que Construction Demathieu & Bard (CDB) inc. est le plus bas soumissionnaire conforme.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le budget requis pour financer les travaux du présent dossier s'élève à 4 799 261,74 \$, taxes incluses, et se détaille comme suit :

- Prix de base des travaux : 3 951 834,24 \$ (total des travaux tel qu'inscrit au bordereau d'appel d'offres publics);
- Contingences : 592 775,14 \$ (15 % du coût total des travaux tel qu'inscrit au bordereau d'appel d'offres publics). Le pourcentage de contingence de 15 % est prévu en fonction de la nature du projet et des travaux à effectuer;
- Incidences : 254 652,37 \$ dont principalement le contrôle qualitatif 158 073,37 \$, les frais de branchement électrique 89 680,50\$, les expertises particulières 4 599,00 \$ et autres 2 299,50 \$.

Cette dépense totale représente un coût net de 4 382 365,67 \$, lorsque diminuée des ristournes fédérales et provinciales.

Les travaux seront financés au Programme de réfection des structures routières - 46000 et la dépense est prévue au PTI 2017-2019 de la Direction des transports du Service des infrastructures, de la voirie et des transports.

Cette dépense est entièrement assumée par la ville centre. Elle sera imputée au règlement d'emprunt 16-011.

Le détail des informations comptables se trouve dans l'intervention du Service des finances.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

La réalisation du projet de réfection du tunnel Saint-Rémi permettra d'assurer le maintien de l'actif et sa fonctionnalité ainsi que la sécurité des usagers.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Une décision favorable à la présente demande d'octroi de contrat permettra de débiter les travaux de construction en septembre 2017 afin de commencer la réfection des structures du tunnel et de limiter les interventions d'entretien d'urgence et de sécurisation.

Advenant le cas où l'octroi du contrat serait reporté à une date ultérieure à la date de validité du cautionnement, soit le 13 octobre 2017, le plus bas soumissionnaire conforme ainsi que tous les autres soumissionnaires pourraient alors retirer leur soumission. Il faudrait donc procéder à un autre appel d'offres et défrayer les frais associés.

De plus, compte tenu des travaux qui se déroulent dans l'environnement du tunnel St-Rémi dont principalement ceux du projet Turcot, cela nous obligerait à reporter les travaux du tunnel après 2020, compte tenu de la coordination qui a été établie avec le bureau d'intégration et de coordination (BIC), et aurait aussi comme principal impact la dégradation additionnelle des structures et la tenue d'interventions répétitives pour la sécurisation (enlèvement de fragments de béton).

Impact durant les travaux :

Durant les travaux, il est prévu en phase 1 de fermer les deux voies de circulation direction sud. Un chemin de détour est prévu et sera maintenu pendant toute la durée de l'entrave. Une fois que les travaux de la phase 1 seront terminés, le trafic sera rétabli en direction sud. En phase 2, il est prévu de fermer les deux voies de circulation direction nord. De la même manière, un chemin de détour est prévu et sera maintenu pendant toute la durée de l'entrave. Cependant, pendant toute la durée des travaux, les piétons et les cyclistes pourront emprunter le tunnel en circulant soit sur le trottoir existant, soit dans le passage sécurisé et aménagé en tenant compte de l'avancement et cheminement des travaux.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Une stratégie de communication a été préparée et approuvée par la Direction des communications.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Présentation du dossier au Comité Exécutif de la Ville : 02 août 2017 ;
Commission sur l'examen des contrats (CEC) : 09 août 2017 ;
Octroi du contrat : suite à l'adoption du présent dossier par le conseil municipal le 21 août 2017 ;
Début des travaux : septembre 2017 ;
Fin des travaux : juin 2018.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Danièle HANDFIELD)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Véronique PARENTEAU, Service des infrastructures_voirie et transports
Stéphane CARON, Le Sud-Ouest
Estelle ANDRÉ, Le Sud-Ouest

Lecture :

Véronique PARENTEAU, 24 juillet 2017
Estelle ANDRÉ, 11 juillet 2017

RESPONSABLE DU DOSSIER

Johanne MARTIN
Agente technique principale

ENDOSSÉ PAR

Jean CARRIER
Chef de division

Le : 2017-07-07

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
DIRECTION**

Benoit CHAMPAGNE
Directeur

Approuvé le : 2017-07-18

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
SERVICE**

Claude CARETTE
Directeur

Approuvé le : 2017-07-18

Service du greffe

Division des élections, du soutien aux commissions et de la réglementation
275, rue Notre-Dame Est, bureau R-134
Montréal (Québec) H2Y 1C6

Commission permanente sur l'examen des contrats

La commission :

Présidente

*Mme Émilie Thuillier
Arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville*

Vice-présidente

*Mme Karine Boivin Roy
Arrondissement de Mercier – Hochelaga-
Maisonneuve*

Membres

*M. Richard Celzi
Arrondissement de Mercier – Hochelaga-
Maisonneuve*

*Mme Marie Cinq-Mars
Arrondissement d'Outremont*

*M. Richard Deschamps
Arrondissement de LaSalle*

*M. Marc-André Gadoury
Arrondissement de Rosemont – La Petite-
Patrie*

*M. Luc Gagnon
Arrondissement de Verdun*

*M. Manuel Guedes
Arrondissement de Rivière-des-Prairies –
Pointe-aux-Trembles*

*Mme Lili-Anne Tremblay
Arrondissement de Saint-Léonard*

Le 21 août 2017

**Rapport d'examen de la conformité du processus
d'appel d'offres - Mandat SMCE177000004**

Accorder un contrat à Construction Demathieu & Bard (CDB) inc. pour les travaux de réfection des structures du tunnel St-Rémi situé dans l'arrondissement du Sud-Ouest – Dépense totale de 4 799 261,74 \$, taxes incluses (travaux et contingences: 4 544 609,38 \$ + incidences: 254 652,37 \$, taxes incluses) - Appel d'offres public 300101 - 10 soumissionnaires conformes.

(ORIGINAL SIGNÉ)

(ORIGINAL SIGNÉ)

Émilie Thuillier
Présidente

Pierre G. Laporte
Secrétaire recherchiste

Introduction

La Commission permanente sur l'examen des contrats s'assure de la conformité du processus d'appel d'offres à l'égard des contrats qui lui sont soumis et en fait état aux instances compétentes, avant l'octroi. Cette commission peut également proposer, le cas échéant, des améliorations au processus.

Les modalités de fonctionnement de la commission sont prévues dans le *Règlement sur la Commission municipale sur l'examen des contrats* (11-007) et le *Règlement sur la Commission d'agglomération sur l'examen des contrats* (RCG 11-008).

Les contrats examinés par la commission doivent répondre à certains critères fixés par les conseils. Ceux-ci ont fait l'objet de résolutions du conseil municipal (CM11 0202) et du conseil d'agglomération (CG11 0082).

Mandat SMCE177000004

Accorder un contrat à Construction Demathieu & Bard (CDB) inc. pour les travaux de réfection des structures du tunnel St-Rémi situé dans l'arrondissement du Sud-Ouest – Dépense totale de 4 799 261,74 \$, taxes incluses (travaux et contingences: 4 544 609,38 \$ + incidences: 254 652,37 \$, taxes incluses) - Appel d'offres public 300101 - 10 soumissionnaires conformes.

À sa séance du 2 août 2017, le comité exécutif a mandaté la Commission permanente sur l'examen des contrats d'étudier le présent contrat. Ce dossier répondait au critère suivant :

- *Contrat d'exécution de travaux d'une valeur de plus de 2 M\$ présentant un écart de plus de 20 % entre l'estimation interne effectuée pendant le processus d'appel d'offres et la soumission de l'adjudicataire.*

Le 11 août 2017, les membres de la commission se sont réunis lors d'une séance de travail afin d'étudier la conformité du processus d'appel d'offres relativement au mandat confié. Des représentants du Service des infrastructures, de la voirie et des transports ont répondu aux questions des membres de la commission.

Les membres ont jugé satisfaisantes les réponses reçues suite à leurs questions.

Ils ont cependant été surpris de constater que le prix soumis par l'adjudicataire proposé était très inférieur à l'estimation réalisée à l'externe. Ils ont été rassurés de savoir que des visites du site des travaux étaient obligatoires, ce qui ne pouvait que favoriser une bonne compréhension du mandat.

Enfin, compte tenu des écarts importants entre la soumission de l'adjudicataire et l'estimation réalisée à l'externe, la Commission a invité le Service à joindre la lettre de la firme chargée de l'estimation au dossier décisionnel.

Conclusion

À l'issue de ses travaux, la Commission permanente sur l'examen des contrats remercie les représentants du Service des infrastructures, de la voirie et des transports pour leurs interventions au cours de la séance de travail de la commission. La commission adresse la conclusion suivante au conseil municipal :

Considérant que le dossier soumis à l'examen répond aux critères établis par le conseil municipal à savoir :

- *Contrat d'exécution de travaux d'une valeur de plus de 2 M\$ présentant un écart de plus de 20 % entre l'estimation interne effectuée pendant le processus d'appel d'offres et la soumission de l'adjudicataire;*

Considérant les renseignements qui ont été soumis aux membres de la commission;

Considérant les nombreuses questions adressées par les membres de la commission aux responsables du dossier;

Considérant l'analyse approfondie faite par les membres de la commission sur les nombreux aspects liés à ce dossier;

À l'égard du mandat SMCE177000004 qui lui a été confié, la Commission permanente sur l'examen des contrats constate, à l'unanimité, la conformité du processus tenu dans le cadre de ce dossier.



Dossier # : 1175374001

| | |
|---|--|
| Unité administrative responsable : | Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction de la gestion de projets immobiliers , Division projets corporatifs |
| Niveau décisionnel proposé : | Comité exécutif |
| Compétence d'agglomération : | Acte mixte |
| Projet : | - |
| Objet : | Accorder un contrat à Construction Batilia inc., pour l'agrandissement de la salle de vélos de l'édifice Chaussegros-de -Léry - Dépense totale de 271 253,35 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 5892 - 17 soum. |

Il est recommandé :

1. d'autoriser une dépense de 271 253,35\$, taxes incluses, pour l'agrandissement de la salle de vélos de l'édifice Chaussegros-de-Léry, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant ;
2. d'accorder à **Construction Batilia inc.**, plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 253 507,81 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 5892.
3. d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera assumée à 15,38% par l'agglomération, pour un montant de 41 718,77 \$ et à 84,62% par la ville centre, pour un montant de 229 534,59\$.

Signé par Alain DG MARCOUX **Le** 2017-07-21 10:31

Signataire :

Alain DG MARCOUX

Directeur général
Direction générale , Cabinet du directeur général

IDENTIFICATION

Dossier # :1175374001

| | |
|---|--|
| Unité administrative responsable : | Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction de la gestion de projets immobiliers , Division projets corporatifs |
| Niveau décisionnel proposé : | Comité exécutif |
| Compétence d'agglomération : | Acte mixte |
| Projet : | - |
| Objet : | Accorder un contrat à Construction Batilia inc., pour l'agrandissement de la salle de vélos de l'édifice Chaussegros-de-Léry - Dépense totale de 271 253,35 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 5892 - 17 soum. |

CONTENU

CONTEXTE

En 2008, des travaux ont été réalisés à l'édifice Chaussegros-de-Léry afin d'offrir une salle de vélos pour les usagers de l'édifice. Depuis quelques années, la demande d'accès à la salle de vélos est en constante augmentation puisque de plus en plus d'usagers voyagent à vélos. En fait, la superficie existante ne permettant pas de répondre à la demande et l'achalandage est particulièrement important pendant l'été où il y a file d'attente aux douches et un manque de casiers. On constate également un débordement de vélos dans le stationnement. Pour répondre à cette demande croissante, des travaux doivent être réalisés. Afin d'agrandir la salle de vélos, 3 places de stationnement à côté de la salle existante (à proximité du stationnement VIP au 2e sous-sol de l'édifice), devront être relocalisées. Les usagers de ces cases VIP seront déplacés, soit à de nouvelles cases dédiées ou à des cases de stationnement régulières.

Les installations actuelles de la salle de vélo contiennent 8 supports à vélos (47 vélos) et cinquante-deux (52) casiers. Cependant, la demande est beaucoup plus importante car à l'extérieur de la salle de vélo, il y a sept (7) supports à vélo (49 vélos) ainsi que douze (12) casiers. Seulement deux (2) douches et une (1) toilette sont disponibles pour les usagers estimés à environ 100 personnes.

L'agrandissement accueillera quarante-quatre (44) nouveaux casiers additionnels. Dix (10) casiers et quatre (4) supports à vélo (32 vélos) existants seront relocalisés à l'intérieur de la salle agrandie. Une (1) toilette, une (1) douche pour les personnes à mobilité réduite (conformément au Code National du Bâtiment) et deux (2) douches régulières seront ajoutées pour répondre à la demande. Par ailleurs, les douches de cette salle à vélo ne sont pas uniquement dédiées aux cyclistes, puisqu'elles permettent également à tous les usagers -sportifs de l'édifice (incluant les personnes à mobilité réduite) d'utiliser les installations à leur convenance.

L'appel d'offres public 5892 a été publié sur le site du système électronique d'appels d'offres (SÉAO) ainsi que dans le quotidien Le Devoir le 9 janvier 2017 et l'ouverture des soumissions a eu lieu le 30 janvier 2017. La durée de la publication a été de 22 jours calendrier, ce qui est conforme au délai minimal requis par la Loi sur les cités et villes.

Trois (3) addenda ont été émis lors de de l'appel d'offres.

Addenda 1 (18 janvier 2017) : afin de réémettre le formulaire de soumission, d'apporter une spécification au cahier des clauses administratives spéciales et des modifications aux dessins d'architecture et d'ingénierie.

Addenda 2 (20 janvier 2017) : afin de reporter la date d'ouverture des soumissions.

Addenda 3 (24 janvier 2017) : afin de réémettre le formulaire de soumission.

Le délai de validité de la soumission était initialement de quatre-vingt-dix (90) jours. Des analyses supplémentaires devant être faites pour assurer la viabilité du projet, la date de validité des soumissions a été dépassée. Toutefois, l'entrepreneur a fourni un document certifiant qu'il maintient le prix de sa soumission déposée le 30 janvier 2017 afin de permettre la réalisation du projet en novembre 2017.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CE 08 1037 - 4 juin 2008

d'autoriser une dépense de 4 000 000 \$, taxes incluses, pour les travaux de réaménagement des étages trois à six et travaux connexes dans le complexe Chaussegros-de-Léry, dont l'aménagement d'un local à vélos.

DESCRIPTION

Le présent dossier vise à accorder un contrat à Construction Batilia inc. pour les travaux d'agrandissement de la salle de vélos localisée au 2e sous-sol de l'édifice Chaussegros-de-Léry à la place de 3 cases de stationnement, notamment:

- Installation de nouvelles toilettes et de 3 douches (dont une à accessibilité universelle);
- Ajout de supports à vélos (32 vélos);
- Ajout de 44 casiers ainsi qu'un coin comptoir;
- Adaptation du système de ventilation (climatisation, chauffage, humidification) pour l'agrandissement de la salle ainsi que la modification du système existant considéré comme insuffisant;
- Installation du système des gicleurs;
- Travaux de drainage.

JUSTIFICATION

Il y a eu vingt-trois (23) preneurs du cahier des charges, dix-sept (17) ont déposé une soumission. Seulement les dix (10) plus bas soumissionnaires ont fait l'objet d'une analyse de conformité. Les raisons évoquées par les preneurs de documents n'ayant pas déposé de soumission sont relatives à la disponibilité des firmes, ou bien ce sont des sous-traitants ou des compagnies de service et de distribution.

Les six (6) preneurs de cahier de charges n'ayant pas remis de soumission sont:

1. Association Patronale des Entreprises en Construction (APECQ)
2. Cartier Général
3. Construction Adoc Inc.
4. Construction CPB Inc.
5. Groupe NCN Cardinal Inc.
6. La Cie construction Relève Inc.

| Firmes soumissionnaires | Prix de base (tx in) | Contingences (tx in) | Total (tx in) |
|----------------------------------|-------------------------|-------------------------|------------------|
| Construction Batilia inc. | 220 441,57 \$ | 33 066,24 \$ | 253 507,81 \$ |

| | | | |
|--|------------------|--------------|---------------|
| Les Entreprises Verrecchia inc. | 251 042,16 \$ | 37 656,32 \$ | 288 698,49 \$ |
| Procova Inc. | 251 769,25 \$ | 37 769,29 \$ | 289 564,54 \$ |
| Construction Encore Ltée | 255 499,74 \$ | 38 324,96 \$ | 293 824,36 \$ |
| Ardec Construction inc. | 256 624,20 \$ | 38 493,63 \$ | 295 117,83 \$ |
| MGB Associés | 262 620,87\$ | 39 393,13 \$ | 302 014,00 \$ |
| XO Construction Inc. | 262 880,79 \$ | 39 432,12 \$ | 302 312,92 \$ |
| Les entreprises Constructo | 264 964,49 \$ | 39 744,67 \$ | 303 709,16 \$ |
| Trempro Construction Inc. | 270 150,20 \$ | 40 522,53 \$ | 310 672,73 \$ |
| Polyval Construction inc. | 270 763,83 \$ | 40 614,57 \$ | 311 378,39 \$ |
| Construction Irénée Paquet & Fils inc. | 270 967,96 \$ | 40 645,19 \$ | 311 613,15 \$ |
| Roland Grenier Construction | 275 037,45 \$ | 41 255,62 \$ | 316 293,06 \$ |
| Groupe DCR | 281 573,78 \$ | 42 236,07 \$ | 323 809,84 \$ |
| JBA le Restaurateur | 281 746,24 \$ | 42 261,94 \$ | 324 007,60 \$ |
| Axe Construction | 286 211,37 \$ | 42 931,71 \$ | 329 143,08 \$ |
| Renovacoeur | 314 816,50 \$ | 47 222,47 \$ | 362 038,97 \$ |
| Société générale de construction BPF inc. | 329 978,25 \$ | 49 496,74 \$ | 379 474,99 \$ |
| Dernière estimation réalisée | 287 579,89 \$ | 43 136,98 \$ | 330 716,88 \$ |
| Coût moyen des soumissions conformes (total du coût des soumissions conformes / nombre de soumissions) | | | 311 598,88 \$ |
| Écart entre la moyenne et la plus basse conforme (%) ((coût moyen des soumissions conformes - la plus basse) / la plus basse) x 100 | | | 22,91 % |
| Écart entre la plus haute et la plus basse conformes (\$) (la plus haute conforme - la plus basse conforme) | | | 125 967,18 \$ |
| Écart entre la plus haute et la plus basse conformes (%) ((la plus haute conforme - la plus basse conforme) / la plus basse) x 100 | | | 49,69 % |
| Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (\$) (la plus basse conforme - estimation) | | | -77 209,07 \$ |
| Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (%) ((la plus basse conforme - estimation) / estimation) x 100 | | | - 23.35% |
| Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (\$) (la deuxième plus basse - la plus basse) | | | 35 190.68 \$ |

| | |
|---|---------|
| Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (%) $((\text{la deuxième plus basse} - \text{la plus basse}) / \text{la plus basse}) \times 100$ | 13.88 % |
|---|---------|

Les montants des soumissions reçues comprennent les contingences et les taxes applicables en vigueur pour l'année 2017.

La différence entre l'estimation des professionnels et le prix du plus bas soumissionnaire est de -23,35%.

Cette différence de prix se justifie par le fait que le mois de janvier est une bonne période de l'année pour lancer un appel d'offres car les entrepreneurs n'ont pas un carnet de commandes chargé.

Par ailleurs, le très grand nombre de soumissionnaires révèle un marché actif et compétitif et la moyenne des soumissions est comparable à la dernière estimation, ce qui démontre que les documents d'appel d'offres sont suffisamment clairs.

Les professionnels recommandent d'octroyer le contrat à Construction Batilia inc., plus bas soumissionnaire conforme (voir la recommandation en pièce jointe).

Construction Batilia inc, n'est pas inscrite sur la liste des licences restreintes de la Régie du bâtiment du Québec (RBQ) ni sur le registre des entreprises non admissibles aux contrats publics (RENA). Construction Batilia inc. n'a pas à obtenir une attestation de l'Autorité des marchés financiers (AMF) dans le cadre de ce contrat mais possède ladite attestation.

L'ensemble des parties prenantes a été consulté sur ce dossier.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

La dépense totale à autoriser est de 271 253,36 \$, taxes incluses, avant ristourne. Les contingences de 15 % (33 066,24 \$, taxes incluses) serviront à couvrir des imprévus qui pourraient survenir en cours de chantier, tels que des problèmes de décontamination ou des obstacles non détectés lors des coupes exploratoires.

Les incidences générales de 7 % (17 745,55 \$, taxes incluses) serviront à couvrir le coût des laboratoires, expertises ou des travaux à exécuter par des tiers.

Le coût total maximal de ce contrat qui est de 271 253,36 \$ sera réparti comme suit :

Service de la gestion et de la planification immobilière (SGPI) :

De ce montant, une somme maximale de 41 718,77 \$ sera financée par le règlement d'emprunt de compétence d'agglomération 15-070 - «Travaux de rénovation et de protection d'immeubles d'agglomération et corporatif».

Un montant maximal de 229 534,59 \$ sera financé par le règlement d'emprunt de compétence municipale RCG 17-999 - «Travaux de rénovation et de protection d'immeubles corporatifs».

Cette dépense sera assumée à 84,62 % par la ville centre et 15,38 % par l'agglomération.

La dépense sera répartie sur 3 ans soit 162 752,01 \$ en 2017, 94 938,67 \$ en 2018 et 13 562,67 \$ en 2019 (libération de la retenue).

Le tableau des coûts est inclus dans la section des pièces jointes du présent sommaire décisionnel.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

L'agrandissement du local à vélos incitera un plus grand nombre d'utilisateurs à utiliser un moyen de transport écologique, ce qui réduit le gaz à effet de serre (GES).
Il s'inscrit ainsi dans le Plan de réduction des GES de la collectivité montréalaise 2013-2020.
Le projet se conformera à la Politique du développement durable de la Ville de Montréal et appliquera les directives écologiques en vigueur.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Afin de fournir une salle de vélos ayant la capacité de répondre à la demande pour la saison de vélo 2018, les travaux doivent être réalisés avant le mois de avril 2018.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Il n'y a pas d'opération de communication, en accord avec le Service des communications.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Octroi de contrat au comité exécutif : 16 août 2017
Réalisation des travaux : du début novembre 2017 à la fin du mois de janvier 2018.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Pierre-Luc STÉBEN)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Frédéric PAUL
CONCEPTEUR DES AMÉNAGEMENTS -
IMMEUBLES

ENDOSSÉ PAR

Isabelle BONNEAU
c/d gestion de projets immobiliers

Le : 2017-07-14

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
DIRECTION**

Carlos MANZONI
Chef de division

Approuvé le : 2017-07-20

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
SERVICE**

Sylvie DESJARDINS
Directrice du bureau de projet et des services
administratifs

Approuvé le : 2017-07-21



Dossier # : 1177231064

| | |
|--|--|
| Unité administrative responsable : | Service des infrastructures_voirie et transports , Direction des infrastructures , Division de la conception des travaux |
| Niveau décisionnel proposé : | Conseil municipal |
| Charte montréalaise des droits et responsabilités : | Art. 26 a) aménager son territoire de façon sécuritaire |
| Projet : | - |
| Objet : | Accorder un contrat aux Pavages Chenail inc., pour des travaux de voirie dans le site du dépôt à neige Newman dans l'arrondissement du Sud-Ouest. Dépense totale de 2 224 042,17 \$ (contrat: 2 134 542,17 \$ + incidences: 89 500,00 \$), taxes incluses. Appel d'offres public 330601 - 3 soumissionnaires |

Il est recommandé :

1. d'autoriser une dépense de 2 224 042,17 \$, taxes incluses, pour des travaux de voirie dans le site du dépôt à neige Newman dans l'arrondissement du Sud-Ouest, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant ;
2. d'accorder aux Pavages Chenail inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 2 134 542,17 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 330601 ;
3. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par la ville centrale.

Signé par Alain DUFORT **Le** 2017-07-24 13:17

Signataire : Alain DUFORT

 Directeur général adjoint
 Direction générale , Direction générale adjointe - Arrondissement de Ville-Marie
 et Concertation des arrondissements

IDENTIFICATION

Dossier # :1177231064

| | |
|--|--|
| Unité administrative responsable : | Service des infrastructures_voie et transports , Direction des infrastructures , Division de la conception des travaux |
| Niveau décisionnel proposé : | Conseil municipal |
| Charte montréalaise des droits et responsabilités : | Art. 26 a) aménager son territoire de façon sécuritaire |
| Projet : | - |
| Objet : | Accorder un contrat aux Pavages Chenail inc., pour des travaux de voirie dans le site du dépôt à neige Newman dans l'arrondissement du Sud-Ouest. Dépense totale de 2 224 042,17 \$ (contrat: 2 134 542,17 \$ + incidences: 89 500,00 \$), taxes incluses. Appel d'offres public 330601 - 3 soumissionnaires |

CONTENU

CONTEXTE

Dans le cadre de ses opérations de déneigement, la Ville de Montréal élimine environ 12 millions de mètres cubes de neige en utilisant plus de 28 sites différents dont 16 chutes à l'égout.

Le site du dépôt à neige Newman situé dans l'arrondissement du Sud-Ouest requiert des travaux d'asphaltage afin de maximiser son utilisation en période hivernale et d'améliorer la circulation et la sécurité des camions. Ces travaux de pavage éviteront de procéder à des corrections annuelles coûteuses et permettront une utilisation optimale de ce site avant la période de gel ainsi que lors de tout dégel important au cours de la période hivernale.

Les travaux ne requièrent pas de modifications au certificat d'autorisation du ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la lutte contre les changements climatiques (MDDELCC).

Les travaux s'inscrivent dans le cadre de l'amélioration des sites de disposition des neiges usées pour l'ensemble de la ville de Montréal. Cette compétence relève du Service de la concertation des arrondissements.

Le Service de la concertation des arrondissements a mandaté la Direction des infrastructures du Service des infrastructures, de la voirie et du transport (SIVT) afin de préparer les documents requis au lancement de l'appel d'offres et de réaliser les travaux mentionnés à l'objet du présent dossier.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

Ne s'applique pas.

DESCRIPTION

Les travaux du présent contrat consistent en la construction d'une chaussée flexible dans le site du dépôt à neige Newman de l'arrondissement du Sud-Ouest, à la réhabilitation du chemin d'accès, à l'installation d'une nouvelle entrée de service en eau potable, au remplacement de barrières pivotantes, de clôture à mailles de chaîne, à l'installation d'une nouvelle clôture, à la reconstruction de bordures de béton, à l'agrandissement de la fondation pour l'installation d'une nouvelle guérite et à la réparation de fissures dans le bassin de rétention.

La nouvelle superficie à paver est approximativement de 25 000 mètres carrés. L'entrée du site est déjà asphaltée, elle sera réhabilitée et réaménagée pour réduire la pente près de la guérite et faciliter le redémarrage des camions. Veuillez trouver en pièce jointe la description des principaux actifs visés par les travaux ainsi qu'un plan de localisation.

Dans notre démarche de concertation, les travaux de ce projet ont été coordonnés avec les parties prenantes avant le lancement de l'appel d'offres. Des demandes de commentaires ont été transmises à l'arrondissement et au requérant lors de l'élaboration des plans et devis, aux différentes étapes d'avancement, lesquels ont été pris en compte.

Dans le présent dossier, l'enveloppe de contingences est déterminée à 194 049,29 \$, taxes incluses, soit 10 % du coût des travaux avant les taxes, tel que décrit au bordereau d'appel d'offres.

Les dépenses incidentes au présent dossier comprennent des dépenses en matière d'utilités publiques, de chloration de conduite d'eau, de gestion des impacts ainsi que des frais de laboratoire et de services professionnels pour le contrôle qualitatif des matériaux et la gestion des sols excavés. Le détail de l'enveloppe d'incidences applicables au présent projet apparaît au document *Incidences et ristournes* en pièce jointe.

Sur neuf (9) preneurs du cahier des charges, trois (3) firmes ont déposé une soumission et six (6) n'en ont pas déposé, soit une proportion respective de 33 % et 67 %. Parmi les six (6) qui n'en ont pas déposé, voici les motifs de désistement:

- les délais d'octroi de la Ville sont trop long (1),
- les délais de livraison sont hors d'atteinte (1),
- le carnet de commandes est complet (1),
- un autre projet de même type en soumission en même temps dans une autre ville (1),
- deux (2) entrepreneurs n'ont pas motivé leur désistement.

La liste des preneurs du cahier des charges (SEAO) est en pièce jointe.

JUSTIFICATION

Le tableau des résultats de soumission présenté dans le formulaire Annexe résume la liste des soumissionnaires et des prix soumis, l'écart de prix entre les deux plus basses soumissions reçues et l'écart entre l'estimation des professionnels et le montant du contrat à accorder.

Les prix de soumission ont été vérifiés pour l'ensemble des soumissions reçues. Cependant, seuls les documents fournis avec les deux (2) plus basses soumissions ont été vérifiés (cautionnement, lettre d'engagement, licence de la RBQ, attestation de Revenu Québec, certificat d'attestation et déclaration relative aux conflits d'intérêt).

L'équipe de l'économie de la construction (ÉÉC) de la Division de la gestion de projets et de l'économie de la construction (DGPEC) a procédé à l'analyse des soumissions déposées par 3 entrepreneurs. L'étalement des prix reçus est régulier, ce qui indique un marché actif et concurrentiel. L'écart défavorable observé de 26.4% entre le prix du plus bas soumissionnaire et l'estimation, se trouve principalement dans l'article de nettoyage de l'aire de dépôt.

L'ÉEC a estimé le prix de disposition des déblais résultant de ce nettoyage en se basant sur le rapport de caractérisation environnementale des sols fournis aux documents d'appel d'offres. Ce dernier indique une présence majoritaire de sols caractérisés "B-C". Les coûts moyens engendrés par la disposition de ces sols sont évalués, dans le marché, à un coût moyen de 35 \$ / t.m.

En réalité, il fallait interpréter les matériaux à disposer comme des débris et sédiments de la fonte des neiges (matières résiduelles) accumulés durant l'hiver et non comme étant des matériaux de sols caractérisés en place. En analysant les résultats obtenus, l'ÉEC constate que le plus bas soumissionnaire et la majorité des entrepreneurs ont fixé un coût moyen de 80 \$ / t.m. pour la disposition des matières résiduelles. Ils se sont basés sur l'article 8 du devis technique Voirie qui disait clairement que les matériaux à disposer étaient des matières résiduelles de neige. Ils devaient prévoir un coût à la tonne incluant tous les travaux de récupération des débris et sédiments ainsi que tous les frais de transport et de disposition dans un site autorisé par le MDDELCC. La disposition de débris, boues, sédiments et matières résiduelles est en réalité plus coûteuse et avait été alors sous-estimée de 284 563,13 \$ contingences et taxes incluses.

En considérant ces informations et suite à une visite des lieux, lorsque l'hypothèse de l'estimation interne est ajustée, l'écart entre le plus bas soumissionnaire et l'estimation interne de l'ÉEC est de 8,2 % et se situe dans les limites acceptables. Dans ce contexte, l'ÉEC appuie la recommandation de l'adjudication du contrat.

Le présent dossier répond à l'un des critères et l'une des conditions préalables à sa présentation devant la Commission permanente sur l'examen des contrats. En effet, il s'agit d'un contrat de plus de 2 M\$ répondant à une des conditions, à savoir qu'il existe un écart de plus de 20 % entre l'estimation initiale préparée par la Division de la gestion de projets et économie de la construction et la soumission de l'adjudicataire.

Les dispositions contractuelles liées aux échéanciers concernent principalement les pénalités pour retard et sont décrites à l'article 5.1.14.3 des Clauses administratives générales du cahier des charges de l'appel d'offres 330601. Pour chaque jour de retard à terminer les travaux, l'entrepreneur doit payer à la Ville une pénalité de 0,1 % du prix du contrat accordé, excluant les taxes et le montant des contingences. Cette pénalité n'est jamais inférieure à 200 \$ par jour de retard. Aucun boni n'est prévu dans les documents de l'appel d'offres.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le coût total maximal relatif à ce contrat est de 2 224 042,17 \$ (taxes incluses) incluant des incidences de 89 500,00 \$ (taxes incluses). Cette dépense est entièrement assumée par la ville centrale et représente un coût net de 2 030 846,94 \$ lorsque diminuée des ristournes fédérale et provinciale, lequel est financé par le Règlement d'emprunt # 17-026 «Financer les améliorations des lieux d'élimination de neige et des équipements connexes». Cette dépense est prévue au PTI de la Direction des travaux publics du Service de la concertation des arrondissements.

La répartition du coût des travaux et des incidences est présentée en pièces jointes dans les documents «Incidences et ristournes» et «Budget requis».

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Amélioration des sites de disposition des neiges usées

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Advenant le report de la date d'octroi, les travaux pourraient ne pas se réaliser en 2017 pour les besoins d'utilisation du site en hiver. Ils seraient alors reportés en septembre 2018 en raison du délai nécessaire à la fonte des neiges accumulées dans le site.

Si ce report est ultérieur à la date d'échéance de la validité de la soumission, soit le 9 novembre 2017, le plus bas soumissionnaire conforme pourrait alors retirer sa soumission. Le cas échéant, il faudrait procéder à un autre processus d'appel d'offres et défrayer les coûts afférents.

L'impact sur la circulation est décrit en pièce jointe dans le document «Principes de gestion de la circulation».

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Une stratégie de communication a été approuvée par le Service des communications.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

DATES VISÉES :

Commission sur l'examen des contrats: 9 août 2017

Octroi du contrat : à la suite de l'adoption du présent dossier par les instances décisionnelles visées

Début des travaux : septembre 2017

Fin des travaux : novembre 2017

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :

Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Daniel BOUGIE)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Richard ACHILLE, Service de la concertation des arrondissements
Stéphane CARON, Le Sud-Ouest

Lecture :

Richard ACHILLE, 17 juillet 2017

RESPONSABLE DU DOSSIER

Alain BEAUDET
Ingenieur(e)

ENDOSSÉ PAR Le : 2017-07-17

Yvan PÉLOQUIN
Chef de division - Conception des travaux

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
DIRECTION**

Chantal AYLWIN
Directrice des infrastructures

Approuvé le : 2017-07-24**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
SERVICE**

Benoit CHAMPAGNE
Directeur des transports, en remplacement du
directeur du service

Approuvé le : 2017-07-24

ANNEXE - CONTRAT DE CONSTRUCTION

INFORMATIONS RELATIVES AU PROCESSUS D'APPEL D'OFFRES ET À SON RÉSULTAT

| | |
|---|---|
| Identification | |
| No de l'appel d'offres : | No du GDD : |
| <input type="text" value="330601"/> | <input type="text" value="1177231064"/> |
| Titre de l'appel d'offres : <input style="width: 100%;" type="text" value="Travaux de voirie dans le site du dépôt à neige Newman."/> | |
| Type d'adjudication : <input type="text" value="Au plus bas soumissionnaire conforme"/> | |

| | |
|--|--|
| Déroulement de l'appel d'offres | |
| Lancement effectué le : | Ouverture originalement prévue le : |
| <input type="text" value="19"/> - <input type="text" value="6"/> - <input type="text" value="2017"/> | <input type="text" value="12"/> - <input type="text" value="7"/> - <input type="text" value="2017"/> |
| Ouverture faite le : | Délai total accordé aux soumissionnaires : |
| <input type="text" value="12"/> - <input type="text" value="7"/> - <input type="text" value="2017"/> | <input type="text" value="22"/> jrs |

| | |
|---|--|
| Addenda émis | |
| Nombre d'addenda émis durant l'appel d'offres : | <i>Si addenda, détailler ci-après</i> |
| <input type="text" value="1"/> | <input style="width: 100%;" type="text" value="Impact sur le coût estimé du contrat (\$)"/> |
| <input style="width: 15%;" type="text" value="Date de l'addenda"/> | <input style="width: 60%;" type="text" value="Description sommaire de l'addenda"/> |
| <input type="text" value="5"/> - <input type="text" value="7"/> - <input type="text" value="2017"/> | <input style="width: 60%;" type="text" value="Quantité de nettoyage de l'aire de dépôt passant de 1000 tonnes à 5000 tonnes, ajout de 2 barrières pivotantes et diminution de 50 tonnes de matériaux contaminés de type BC."/> |
| | <input style="width: 100%;" type="text" value="300 000,00"/> |

| | | |
|---|--------------------------------|---|
| Analyse des soumissions | | |
| Nbre de preneurs | Nbre de soumissions reçues | % de réponses |
| <input type="text" value="9"/> | <input type="text" value="3"/> | <input type="text" value="33"/> |
| | Nbre de soumissions rejetées | % de rejets |
| | <input type="text"/> | <input type="text" value="0,0"/> |
| Soumissions rejetées (nom) | | Motif(s) de rejet: administratif et / ou technique |
| <input style="width: 100%;" type="text"/> | | <input style="width: 100%;" type="text"/> |
| Durée de la validité initiale de la soumission : | | Date d'échéance initiale : |
| <input type="text" value="120"/> jrs | | <input type="text" value="9"/> - <input type="text" value="11"/> - <input type="text" value="2017"/> |
| Prolongation de la validité de la soumission de : | | Date d'échéance révisée : |
| <input type="text"/> jrs | | <input type="text" value="JJ"/> - <input type="text" value="MM"/> - <input type="text" value="AAAA"/> |

| | | | |
|---|---|---|---|
| Résultats de l'appel d'offres | | | |
| Soumissions conformes | Prix soumis incluant taxes et corrections au besoin | | |
| | Avant contingences | Contingences | Total |
| LES PAVAGES CHENAIL INC. | 1 940 492,88 | 194 049,29 | 2 134 542,17 |
| CONSTRUCTION BAU-VAL INC. | 1 942 727,28 | 194 272,73 | 2 137 000,01 |
| ROXBORO EXCAVATION INC. | 2 175 803,81 | 217 580,38 | 2 393 384,19 |
| Estimation | Interne | <input type="text" value="1 535 527,38"/> | <input type="text" value="153 552,73"/> |
| Écart entre la plus basse soumission et l'estimation | | | <input type="text" value="26,4%"/> |
| Écart entre la seconde plus basse soumission conforme et la plus basse | | | <input type="text" value="0,12%"/> |
| Dossier à être étudié par la CEC : <input type="text" value="Oui"/> <input checked="" type="checkbox"/> <input type="text" value="NON"/> <input type="checkbox"/> | | | |

| | | | | |
|--|----------------------|-------------------------------------|-----------|--|
| Validation du droit de contracter du soumissionnaire recommandé (cocher la case appropriée) | | | | |
| | N.A. | OK | N.A. | OK |
| RBQ | <input type="text"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | AMF | <input type="text"/> <input checked="" type="checkbox"/> |
| RENA | <input type="text"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | Revenu Qc | <input type="text"/> <input checked="" type="checkbox"/> |

Joindre l'attestation de l'AMF, le cas échéant

| | |
|---|--|
| Recommandation | |
| Nom du soumissionnaire : | <input style="width: 100%;" type="text" value="LES PAVAGES CHENAIL INC."/> |
| Montant du contrat (incluant les contingences) (\$) : | <input type="text" value="2 134 542,17"/> |
| Montant des incidences (\$) : | <input type="text" value="89 500,00"/> |
| Date prévue de début des travaux : | Date prévue de fin des travaux : |
| <input type="text" value="4"/> - <input type="text" value="9"/> - <input type="text" value="2017"/> | <input type="text" value="3"/> - <input type="text" value="11"/> - <input type="text" value="2017"/> |

Service du greffe

Division des élections, du soutien aux commissions et de la réglementation
275, rue Notre-Dame Est, bureau R-134
Montréal (Québec) H2Y 1C6

Commission permanente sur l'examen des contrats

La commission :

Présidente

*Mme Émilie Thuillier
Arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville*

Vice-présidente

*Mme Karine Boivin Roy
Arrondissement de Mercier – Hochelaga-
Maisonneuve*

Membres

*M. Richard Celzi
Arrondissement de Mercier – Hochelaga-
Maisonneuve*

*Mme Marie Cinq-Mars
Arrondissement d'Outremont*

*M. Richard Deschamps
Arrondissement de LaSalle*

*M. Marc-André Gadoury
Arrondissement de Rosemont – La Petite-
Patrie*

*M. Luc Gagnon
Arrondissement de Verdun*

*M. Manuel Guedes
Arrondissement de Rivière-des-Prairies –
Pointe-aux-Trembles*

*Mme Lili-Anne Tremblay
Arrondissement de Saint-Léonard*

Le 21 août 2017

**Rapport d'examen de la conformité du processus
d'appel d'offres - Mandat SMCE177231064**

**Accorder un contrat aux Pavages Chenail inc., pour
des travaux de voirie dans le site du dépôt à neige
Newman dans l'arrondissement du Sud-Ouest.
Dépense totale de 2 224 042,17 \$ (contrat:
2 134 542,17 \$ + incidences: 89 500,00 \$), taxes
incluses. Appel d'offres public 330601 - 3
soumissionnaires.**

(ORIGINAL SIGNÉ)

(ORIGINAL SIGNÉ)

Émilie Thuillier
Présidente

Pierre G. Laporte
Secrétaire recherchiste

Introduction

La Commission permanente sur l'examen des contrats s'assure de la conformité du processus d'appel d'offres à l'égard des contrats qui lui sont soumis et en fait état aux instances compétentes, avant l'octroi. Cette commission peut également proposer, le cas échéant, des améliorations au processus.

Les modalités de fonctionnement de la commission sont prévues dans le *Règlement sur la Commission municipale sur l'examen des contrats* (11-007) et le *Règlement sur la Commission d'agglomération sur l'examen des contrats* (RCG 11-008).

Les contrats examinés par la commission doivent répondre à certains critères fixés par les conseils. Ceux-ci ont fait l'objet de résolutions du conseil municipal (CM11 0202) et du conseil d'agglomération (CG11 0082).

Mandat SMCE177231064

Accorder un contrat aux Pavages Chenail inc., pour des travaux de voirie dans le site du dépôt à neige Newman dans l'arrondissement du Sud-Ouest. Dépense totale de 2 224 042,17 \$ (contrat: 2 134 542,17 \$ + incidences: 89 500,00 \$), taxes incluses. Appel d'offres public 330601 - 3 soumissionnaires.

À sa séance du 2 août 2017, le comité exécutif a mandaté la Commission permanente sur l'examen des contrats d'étudier le présent contrat. Ce dossier répondait au critère suivant :

- *Contrat d'exécution de travaux d'une valeur de plus de 2 M\$ présentant un écart de plus de 20 % entre l'estimation interne effectuée pendant le processus d'appel d'offres et la soumission de l'adjudicataire.*

Le 11 août 2017, les membres de la commission se sont réunis lors d'une séance de travail afin d'étudier la conformité du processus d'appel d'offres relativement au mandat confié. Un représentant du Service des infrastructures, de la voirie et des transports a répondu aux questions des membres de la commission.

Les membres de la commission ont soulevé diverses questions sur le processus d'appel d'offres dans ce dossier et ont reçu des réponses satisfaisantes.

Les membres ont aussi invité le Service à indiquer au sommaire décisionnel l'écart de prix entre l'estimation et le prix révisé de l'adjudicataire.

Conclusion

À l'issue de ses travaux, la Commission permanente sur l'examen des contrats remercie les représentants du Service des infrastructures, de la voirie et des transports pour leurs interventions au cours de la séance de travail de la commission. La commission adresse la conclusion suivante au conseil municipal :

Considérant que le dossier soumis à l'examen répond aux critères établis par le conseil municipal à savoir :

- *Contrat d'exécution de travaux d'une valeur de plus de 2 M\$ présentant un écart de plus de 20 % entre l'estimation interne effectuée pendant le processus d'appel d'offres et la soumission de l'adjudicataire;*

Considérant les renseignements qui ont été soumis aux membres de la commission;

Considérant les nombreuses questions adressées par les membres de la commission aux responsables du dossier;

Considérant l'analyse approfondie faite par les membres de la commission sur les nombreux aspects liés à ce dossier;

À l'égard du mandat SMCE177231064 qui lui a été confié, la Commission permanente sur l'examen des contrats constate, à l'unanimité, la conformité du processus tenu dans le cadre de ce dossier.



Dossier # : 1170890006

| | |
|---|--|
| Unité administrative responsable : | Arrondissement Ville-Marie , Direction des travaux publics , Division des grands projets |
| Niveau décisionnel proposé : | Conseil municipal |
| Projet : | - |
| Objet : | Accorder un contrat à Excavation Loiselle inc., pour les travaux de modifications à la conduite d'égout unitaire de l'ancienne rue des Rivières dans le cadre de la phase 2 du Quartier des gares - Dépense totale de 3 798 419,71 \$, taxes incluses (contrat 3 481 884,73 \$ + incidences 316 534,98 \$) - Appel d'offres public VMP-17-033 - (2 soumissionnaires) / Approuver un projet d'entente entre 44107000 Canada inc. et la Ville de Montréal à cet effet |

D'autoriser une dépense de 3 798 419,71 \$, taxes incluses pour les travaux de modifications au collecteur de l'ancienne rue des Rivières dans le cadre de la phase 2 du Quartier des gares, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant ;
D'accorder à Excavation Loiselle inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 3 481 884,73 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public VMP-17-033 ;

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel;

D'approuver un projet d'entente entre 4410700 Canada inc. et la Ville de Montréal.

Signé par Alain DUFORT **Le** 2017-07-31 13:36

Signataire : Alain DUFORT

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Arrondissement de Ville-Marie
et Concertation des arrondissements

IDENTIFICATION

Dossier # :1170890006

| | |
|---|--|
| Unité administrative responsable : | Arrondissement Ville-Marie , Direction des travaux publics , Division des grands projets |
| Niveau décisionnel proposé : | Conseil municipal |
| Projet : | - |
| Objet : | Accorder un contrat à Excavation Loisel inc., pour les travaux de modifications à la conduite d'égout unitaire de l'ancienne rue des Rivières dans le cadre de la phase 2 du Quartier des gares - Dépense totale de 3 798 419,71 \$, taxes incluses (contrat 3 481 884,73 \$ + incidences 316 534,98 \$) - Appel d'offres public VMP-17-033 - (2 soumissionnaires) / Approuver un projet d'entente entre 44107000 Canada inc. et la Ville de Montréal à cet effet |

CONTENU

CONTEXTE

Dans le cadre de la phase 2 du Quartier des gares, l'arrondissement de Ville-Marie, en collaboration avec le Service de l'eau, doit réaliser à l'automne 2017 des travaux de déplacement de conduites sous les anciennes rues des Rivières et Glackmeyer. Ces travaux, qui ont été planifiés en étroite collaboration avec le MTQ et Cadillac-Fairview, sont préalables au projet immobilier de ce dernier (le 750 Peel). Ceux-ci nécessiteront des entraves sur la rue Peel (entre les rues Saint-Jacques et Saint-Antoine), sur la rue Saint-Antoine (entre les rues Peel et Jean-d'Estrées) et sur la rue Jean-d'Estrées (entre les rues Saint-Antoine et Saint-Jacques). La séquence des travaux sera la suivante :

Peel : septembre 2017

Saint-Antoine : octobre 2017

Jean-d'Estrées : novembre 2017

En plus des échéances convenues avec Cadillac-Fairview (44107000 Canada inc.), l'arrondissement de Ville-Marie doit libérer la rue Saint-Antoine pour la mi-novembre à cause de la fermeture des bretelles Lucien-l'Allier et du Fort de l'autoroute Ville-Marie (A-720) en lien avec les travaux de l'échangeur Turcot.

Il est entendu qu'une partie des coûts associés aux services professionnels et aux travaux entourant le déplacement de la conduite d'égout unitaire seront payés par 44107000 Canada inc. et font l'objet d'une entente disponible en pièce jointe.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CM17 0790 - 13 juin 2017 : Accepter l'offre de service de l'arrondissement de Ville-Marie pour la prise en charge de la conception, de la coordination et de la réalisation des travaux d'aménagement de la phase 2 du Quartier des gares uniquement, dans le cadre de la mise en œuvre du PPU, laquelle phase est décrite au sommaire décisionnel, le tout sous condition de l'approbation de la géométrie et de l'aménagement par le Service des infrastructures, de la voirie et des transports préalable à la réalisation des travaux, conformément à l'article 85 de la Charte de la Ville de Montréal

CM17 0295 - 28 mars 2017 : Accorder un contrat de services professionnels à Les Services exp inc. pour la réalisation des plans et devis et la surveillance des travaux d'aménagement de la phase 2 du Quartier des gares - Dépense totale de 2 612 420,56 \$, taxes incluses - Appel d'offres public VMP-17-002 (4 soum.)

CA17 240037 - 14 février 2017 : Offrir, en vertu du deuxième alinéa de l'article 85 de la charte de la Ville de Montréal (RLRQ, c. C 11.4), au Service des infrastructures, de la voirie et des transports, de prendre en charge la conception, la coordination et la réalisation des travaux d'aménagement de la phase 2 du Quartier des gares dans le cadre de la mise en oeuvre du PPU du Quartier des gares

CG16 0393 - 22 juin 2016 : Accorder un contrat à Excavation Loisselle inc. pour les travaux d'infrastructures souterraines et d'aménagement du Quartier des gares - Phase 1 - Dépense totale de 8 069 287,19 \$, taxes incluses - Appel d'offres public VMP-16-020 (4 soum.)

CM16 0152 - 26 janvier 2016 : Adoption, avec changements, du règlement intitulé « Règlement modifiant le Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal (04-047) » afin d'y intégrer le programme particulier d'urbanisme (PPU) du Quartier des gares délimité par les boulevards René-Lévesque et Robert-Bourassa et les rues Notre-Dame, de la Montagne, Saint-Jacques et Lucien-L'Allier

DESCRIPTION

Le présent dossier vise à retenir les services de la firme Excavation Loisselle inc. en vue de réaliser les travaux de modifications à la conduite d'égout unitaire de l'ancienne rue des Rivières et de faire approuver un projet d'entente entre 44107000 Canada inc. et la Ville de Montréal à cet effet.

De manière plus spécifique, les travaux comprendront :

- 1) Rue Peel, de la rue Saint-Antoine à la rue Saint-Jacques :
la reconstruction d'environ 163 mètres de conduite d'eau potable de 200 mm de diamètre (payée par le Service de l'eau)
la reconstruction d'environ 157 mètres de conduite d'eau potable de 300 mm de diamètre (payée par le Service de l'eau)
la reconstruction d'environ 146 mètres de conduite d'égout unitaire de 750 mm de diamètre (payée par 44107000 Canada inc.)
- 2) Rue Saint-Antoine, de la rue Jean d'Estrées à la rue Peel :
la reconstruction d'environ 50 mètres de conduite d'eau potable de 300 mm de diamètre (payée par le Service de l'eau)
la reconstruction d'environ 64 mètres de conduite d'égout unitaire de 525 mm de diamètre (payée par 44107000 Canada inc.)
- 3) Rue Jean-d'Estrées, de la rue Saint-Antoine à la rue Saint-Jacques :
la reconstruction d'environ 76 mètres de conduite d'eau potable de 200 mm de diamètre (payée par le Service de l'eau)
la reconstruction d'environ 87 mètres de conduite d'égout unitaire de 600 mm de diamètre (payée par 44107000 Canada inc.)

La valeur maximale du contrat de travaux est de 3 481 884,73 \$. 10% de contingences étaient inscrits aux documents d'appel d'offres et sont compris dans ce montant.

10% de dépenses incidentes sont applicables au présent projet. Les dépenses incidentes comprennent des dépenses en matière de services d'utilité publique, de communication et de gestion des impacts, ainsi que les frais de laboratoire pour le contrôle qualitatif des

matériaux et pour la gestion des sols excavés, et autres frais incidents qui pourraient survenir.

La partie des travaux remboursable par 44107000 Canada inc. inclut l'ensemble des travaux d'égout unitaire ainsi qu'une partie de l'organisation de chantier et du maintien de la circulation.

JUSTIFICATION

Le tableau des résultats de soumission présenté ci-dessous résume la liste des soumissionnaires conformes et des prix soumis, l'écart de prix entre les deux plus basses soumissions conformes reçues et l'écart entre l'estimation des professionnels et le montant du contrat à accorder.

L'appel d'offres public a été publié le 5 juillet 2017 et l'ouverture des soumissions a eu lieu le 21 juillet 2017. À noter que deux soumissions ont été reçues.

Un addenda a été émis durant la période d'appel d'offres :

- Addenda n°1 (émis le 14 juillet 2017) : précisions apportées sur le contenu administratif de l'appel d'offres et le phasage des travaux.

Le délai prévu pour la validité des soumissions est de cent-vingt (120) jours calendrier suivant la date de l'ouverture des soumissions.

Les prix des soumissions ont été vérifiés pour l'ensemble des soumissions reçues. L'analyse de conformité a aussi été effectuée pour l'ensemble des soumissionnaires. Le résumé de l'analyse est disponible en pièce jointe.

| Soumissions conformes | Montant forfaitaire incluant taxes | Contingence (10%) incluant taxes | Total |
|---|---|---|------------------------|
| Excavation Loiselle inc. | 3 165 349,75 \$ | 316 534,98 \$ | 3 481 884,73 \$ |
| Les Excavations Gilbert Théorêt inc. | 4 355 701,40 \$ | 435 570,14 \$ | 4 791 271,54 \$ |
| | | | |
| Dernière estimation réalisée | 2 512 916,60 \$ | 251 291,66 \$ | 2 764 208,26 \$ |
| Moyenne des prix reçus | | | 4 136 578,14 \$ |
| Écart entre l'adjudicataire et la dernière estimation (\$) (<i>(l'adjudicataire - estimation)</i>) | | | 717 676,47 \$ |
| Écart entre l'adjudicataire et la dernière estimation (%) (<i>((l'adjudicataire - estimation) / estimation) x 100</i>) | | | 25,96% |
| Écart entre la 2 ^e plus basse conforme et l'adjudicataire (\$) (<i>(2^e plus basse conforme - adjudicataire)</i>) | | | 1 309 386,81 \$ |
| Écart entre la 2 ^e plus basse conforme et l'adjudicataire (%) (<i>((2^e plus basse conforme - adjudicataire) / adjudicataire) x 100</i>) | | | 37,61 % |

Le prix du plus bas soumissionnaire est de 25,96% (717 676,47 \$) plus haut que l'estimation faite par Les services exp, le mandataire de la Ville, qui était de 2 764 208,26 \$ (incluant les taxes et les contingences). Cette estimation est basée sur les plans et devis pour soumission élaborés par Les services exp.

La différence de 25,96% entre la dernière estimation réalisée et le prix d'Excavation Loiseau s'explique principalement par les coûts associés à l'organisation de chantier, la gestion et le maintien de la circulation. L'entrepreneur a probablement majoré ces items au bordereau pour pallier à la perte de productivité associée aux contraintes de circulation imposées dans les documents d'appel d'offres. En effet, la réalisation de travaux dans un secteur du centre-ville où la circulation piétonne, cycliste et automobile est dense et où des projets immobiliers sont en cours (Tour des Canadiens phase 2) pose de réels défis.

Sur sept (7) preneurs du cahier des charges, deux (2) firmes ont déposé une soumission et cinq (5) n'en ont pas déposé. Les motifs de désistement du non dépôt de soumissions des preneurs du cahier des charges sont les suivants :

- une (1) firme était un sous-traitant
- quatre (4) firmes n'ont pas justifié leur désistement

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le coût total maximal de ce contrat de 3 798 419,71 \$ (taxes incluses), incluant des incidences de 316 534,98 \$ (taxes incluses), sera assumé comme suit :

Un montant maximal de 3 468 463,49 \$ sera financé par le règlement d'emprunt de compétence locale # 16-026 - « Renouvellement du réseau secondaire d'aqueduc et égout ». Une portion du coût net de 3 468 463,49 \$ est admissible à une subvention estimée à 922 301,91 \$ dans le cadre du programme de la TECQ (taxe sur l'essence et de la contribution du Québec), ce qui laisse un impact de 2 546 161,58 \$ à la charge des contribuables.

La répartition des coûts des travaux et des dépenses incidentes est présentée en pièces jointes au dossier.

Conformément à l'entente entre 44107000 Canada inc. et la Ville de Montréal disponible en pièce jointe, un montant de 1 847 955,16 \$ sera remboursé par 44107000 Canada inc. Ce montant représente plus de 61 % des coûts du contrat, avant taxes et incidences.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Action 7 du plan d'action Montréal durable 2016-2020 : « Optimiser la gestion de l'eau ».

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Ce contrat doit être octroyé dans les meilleurs délais afin que la période des travaux ne chevauchent la date de fermeture des entrées Lucien-l'Allier et Du Fort de l'autoroute 720 prévue à la mi-novembre et afin de ne pas compromettre le projet immobilier du 750 Peel. Un plan détaillé de maintien de circulation est prévu au contrat. Ce plan a été élaboré en collaboration avec le SIVT et le MTQ. Des pénalités sont prévues au contrat en cas de retard.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Un plan de communication sera élaboré par la Division des communications de l'arrondissement.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CE : 2 août 2017
Octroi du contrat par le CM : 21 août 2017
Début des travaux : septembre 2017
Fin des travaux : novembre 2017

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Aicha ZAMPALEGRE)

Document(s) juridique(s) visé(s) :
Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Suzana CARREIRA CARVALHO)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Kathy DAVID, Service de l'eau , Direction de la gestion stratégique des réseaux d'eau

Lecture :

Kathy DAVID, 24 juillet 2017

RESPONSABLE DU DOSSIER

Raynald MACHER-POITRAS
Ingénieur préposé à la planification

ENDOSSÉ PAR

Louis-François MONET
Chef de division

Le : 2017-07-17

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Guy CHARBONNEAU
Directeur

Service du greffe

Division des élections, du soutien aux commissions et de la réglementation
275, rue Notre-Dame Est, bureau R-134
Montréal (Québec) H2Y 1C6

Commission permanente sur l'examen des contrats

La commission :

Présidente

*Mme Émilie Thuillier
Arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville*

Vice-présidente

*Mme Karine Boivin Roy
Arrondissement de Mercier – Hochelaga-
Maisonneuve*

Membres

*M. Richard Celzi
Arrondissement de Mercier – Hochelaga-
Maisonneuve*

*Mme Marie Cinq-Mars
Arrondissement d'Outremont*

*M. Richard Deschamps
Arrondissement de LaSalle*

*M. Marc-André Gadoury
Arrondissement de Rosemont – La Petite-
Patrie*

*M. Luc Gagnon
Arrondissement de Verdun*

*M. Manuel Guedes
Arrondissement de Rivière-des-Prairies –
Pointe-aux-Trembles*

*Mme Lili-Anne Tremblay
Arrondissement de Saint-Léonard*

Le 21 août 2017

**Rapport d'examen de la conformité du processus
d'appel d'offres - Mandat SMCE170890006**

**Accorder un contrat à Excavation Loiseau inc.,
pour les travaux de modifications à la conduite
d'égout unitaire de l'ancienne rue des Rivières
dans le cadre de la phase2 du Quartier des gares /
Dépense totale de 3 798 419, 71\$, taxes incluses
(cOntrat : 3 481 884,73\$ / Appel d'offres public
VMP-17-033 (2 soumissionnaires) / Approuver un
projet d'entente entre 44107000 Canada inc. et la
Ville de Montréal à cet effet.**

(ORIGINAL SIGNÉ)

(ORIGINAL SIGNÉ)

Émilie Thuillier
Présidente

Pierre G. Laporte
Secrétaire recherchiste

Introduction

La Commission permanente sur l'examen des contrats s'assure de la conformité du processus d'appel d'offres à l'égard des contrats qui lui sont soumis et en fait état aux instances compétentes, avant l'octroi. Cette commission peut également proposer, le cas échéant, des améliorations au processus.

Les modalités de fonctionnement de la commission sont prévues dans le *Règlement sur la Commission municipale sur l'examen des contrats* (11-007) et le *Règlement sur la Commission d'agglomération sur l'examen des contrats* (RCG 11-008).

Les contrats examinés par la commission doivent répondre à certains critères fixés par les conseils. Ceux-ci ont fait l'objet de résolutions du conseil municipal (CM11 0202) et du conseil d'agglomération (CG11 0082).

Mandat SMCE170890006

Accorder un contrat à Excavation Loïselle inc., pour les travaux de modifications à la conduite d'égout unitaire de l'ancienne rue des Rivières dans le cadre de la phase 2 du Quartier des gares / Dépense totale de 3 798 419, 71\$, taxes incluses (cOntrat : 3 481 884,73\$ / Appel d'offres public VMP-17-033 (2 soumissionnaires) / Approuver un projet d'entente entre 44107000 Canada inc. et la Ville de Montréal à cet effet.

À sa séance du 2 août 2017, le comité exécutif a mandaté la Commission permanente sur l'examen des contrats d'étudier le présent contrat. Ce dossier répondait au critère suivant :

- *Contrat d'exécution de travaux d'une valeur de plus de 2 M\$ présentant un écart de plus de 20 % entre l'estimation interne effectuée pendant le processus d'appel d'offres et la soumission de l'adjudicataire et un écart de prix de plus de 20 % et entre l'adjudicataire et le deuxième plus bas soumissionnaire conforme.*

Le 11 août 2017, les membres de la commission se sont réunis lors d'une séance de travail afin d'étudier la conformité du processus d'appel d'offres relativement au mandat confié. Des représentants de l'arrondissement de Ville-Marie ont répondu aux questions des membres de la commission.

Les membres de la commission ont soulevé diverses questions sur le processus d'appel d'offres dans ce dossier et ont obtenu des réponses satisfaisantes en ce qui a trait aux surcoûts dans ce contrat. La période d'appel d'offres, à la veille des vacances de la construction, n'était probablement pas propice à l'obtention de meilleurs prix.

De plus, l'échéancier de réalisation des travaux de ce contrat était extrêmement serré et représente un défi de taille. Selon certains membres, on pourrait même parler d'un dossier à risque. Devant un tel constat, un des membres de la Commission a choisi d'inscrire dissidence

Conclusion

À l'issue de ses travaux, la Commission permanente sur l'examen des contrats remercie les représentants de l'arrondissement de Ville-Marie pour leurs interventions au cours de la séance de travail de la commission. La commission adresse la conclusion suivante au conseil municipal :

Considérant que le dossier soumis à l'examen répond aux critères établis par le conseil municipal à savoir :

- *Contrat d'exécution de travaux d'une valeur de plus de 2 M\$ présentant un écart de plus de 20 % entre l'estimation interne effectuée pendant le processus d'appel d'offres et la soumission de l'adjudicataire et un écart de prix de plus de 20 % et entre l'adjudicataire et le deuxième plus bas soumissionnaire conforme;*

Considérant les renseignements qui ont été soumis aux membres de la commission;

Considérant les nombreuses questions adressées par les membres de la commission aux responsables du dossier;

Considérant l'analyse approfondie faite par les membres de la commission sur les nombreux aspects liés à ce dossier;

À l'égard du mandat SMCE170890006 qui lui a été confié, la Commission permanente sur l'examen des contrats constate, à la majorité, la conformité du processus tenu dans le cadre de ce dossier.

M. Gagnon a inscrit sa dissidence.

CE : 20.031
2017/08/16 08:30



L'ÉTUDE DE CE DOSSIER SE FERA
À HUIS CLOS



Dossier # : 1177231067

| | |
|--|---|
| Unité administrative responsable : | Service des infrastructures_voirie et transports , Direction des infrastructures , Division de la conception des travaux |
| Niveau décisionnel proposé : | Conseil municipal |
| Charte montréalaise des droits et responsabilités : | Art. 24 h) soutenir une gestion responsable des ressources, notamment en matière de gestion de l'eau |
| Projet : | - |
| Objet : | Accorder un contrat à Sanexen Services Environnementaux inc., pour des travaux de réhabilitation de conduites d'eau secondaires par chemisage sur diverses rue de la ville de Montréal. Dépense totale de 10 506 257,03 \$ (contrat: 10 291 257,03 \$ + incidences: 215 000,00 \$), taxes incluses. Appel d'offres public 333713 - 3 soumissionnaires |

Il est recommandé :

1. d'autoriser une dépense de 10 506 257,03 \$, taxes incluses, pour des travaux de réhabilitation de conduites d'eau secondaires par chemisage sur diverses rues dans les arrondissements d'Ahuntsic-Cartierville, d'Anjou, de Lachine, de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve, du Plateau Mont-Royal, de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles, de Rosemont-La Petite-Patrie, de Saint-Léonard, du Sud-Ouest et de Verdun, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant ;
2. d'accorder à Sanexen Services Environnementaux inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 10 291 257,03 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 333713 ;
3. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par la ville centrale.

Signé par Alain DUFORT **Le** 2017-07-26 11:09

Signataire : Alain DUFORT

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Arrondissement de Ville-Marie
et Concertation des arrondissements

IDENTIFICATION

Dossier # :1177231067

| | |
|--|---|
| Unité administrative responsable : | Service des infrastructures_voie et transports , Direction des infrastructures , Division de la conception des travaux |
| Niveau décisionnel proposé : | Conseil municipal |
| Charte montréalaise des droits et responsabilités : | Art. 24 h) soutenir une gestion responsable des ressources, notamment en matière de gestion de l'eau |
| Projet : | - |
| Objet : | Accorder un contrat à Sanexen Services Environnementaux inc., pour des travaux de réhabilitation de conduites d'eau secondaires par chemisage sur diverses rue de la ville de Montréal. Dépense totale de 10 506 257,03 \$ (contrat: 10 291 257,03 \$ + incidences: 215 000,00 \$), taxes incluses. Appel d'offres public 333713 - 3 soumissionnaires |

CONTENU

CONTEXTE

Les travaux de réhabilitation de conduites d'eau secondaires par la technique de chemisage sont proposés par la Direction de la gestion stratégique des réseaux d'eau (DGSRE) du Service de l'eau. Ces travaux s'inscrivent dans la stratégie de la gestion de l'eau des infrastructures performantes et font partie des interventions qui contribuent à améliorer les infrastructures collectives et la qualité de vie des citoyens.

Cette technique de chemisage sans tranchée représente de nombreux avantages comparativement aux méthodes plus traditionnelles de reconstruction par excavation, notamment :

- réduction importante des coûts d'exécution comparativement à la reconstruction par excavation;
- rapidité dans la réalisation des travaux;
- réduction des perturbations sur les infrastructures environnantes;
- rapidité de la remise en état des lieux;
- réduction de la disposition des sols et des matériaux d'excavation;
- maintien de la circulation durant les travaux.

Dans un contexte de déficit d'entretien des réseaux d'aqueduc, les techniques de réhabilitation permettent le renouvellement d'un très grand nombre de conduites d'aqueduc.

Pour mesurer l'évolution du coût par kilomètre des contrats accordés depuis 2008, une liste est présentée en pièce jointe.

Pour l'année 2017, il est prévu d'exécuter des travaux de réhabilitation de conduites d'eau secondaires sur une longueur révisée d'environ vingt-huit (28) kilomètres.

Déjà en 2017, d'autres contrats d'envergure avaient été octroyés pour des travaux de même nature sur le territoire de la Ville de Montréal. Étant donné les besoins importants en réhabilitation de conduites d'eau secondaires de plusieurs rues dans le contrat mentionné à l'objet du présent dossier, la DGSRE a mandaté la Direction des infrastructures (DI) du Service des infrastructures, de la voirie et des transports (SIVT) afin de préparer les documents requis au lancement d'un nouvel appel d'offres et de réaliser ces travaux.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CM17 0423 - 24 avril 2017 - Accorder un contrat à Aquaréhab (Canada) inc., pour des travaux de réhabilitation de conduites d'eau potable par chemisage sur diverses rues dans les arrondissements du Plateau-Mont-Royal, de Rosemont-La Petite-Patrie et de Villeray-Saint-Michel-Parc-Extension. Dépense totale de 7 505 956,78 \$ (contrat: 7 355 956,78 \$ + incidences: 150 000,00 \$), taxes incluses. Appel d'offres public 333705 - 2 soumissionnaires (1177231021);

CM17 0460 - 24 avril 2017 - Accorder un contrat à Sanexen Services Environnementaux inc., pour des travaux de réhabilitation de conduites d'eau potable par chemisage sur diverses rues dans les arrondissements d'Anjou, de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve, de Montréal-Nord, de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles et de Saint-Léonard. Dépense totale de 10 118 411,41 \$ (contrat: 9 938 411,41 \$ + incidences: 180 000,00 \$), taxes incluses. Appel d'offres public 333704 - 2 soumissionnaires (1177231018);

CM17 0322 - 27 mars 2017 - Accorder un contrat à Sanexen Services Environnementaux inc., pour des travaux de réhabilitation de conduites d'eau potable par chemisage sur diverses rues dans les arrondissements d'Ahuntyc-Cartierville, de L'Île-Bizard-Sainte-Geneviève et de Saint-Laurent. Dépense totale de 11 155 281,92 \$ (contrat: 10 955 281,92 \$ + incidences: 200 000,00 \$), taxes incluses. Appel d'offres public 333703 - 2 soumissionnaires (1177231003);

CM17 0285 - 27 mars 2017 - Accorder un contrat à Sanexen Services Environnementaux inc., pour des travaux de réhabilitation de conduites d'eau potable par chemisage sur diverses rues dans les arrondissements de LaSalle, de Lachine, de Verdun et du Sud-Ouest. Dépense totale de 6 113 626,63 \$ (contrat: 5 993 626,63 \$ + incidences: 120 000,00 \$), taxes incluses. Appel d'offres public 333702 - 3 soumissionnaires (1167231068);

CM17 0291 - 27 mars 2017 - Accorder un contrat à Sanexen Services Environnementaux, pour des travaux de réhabilitation de conduites d'eau potable par chemisage sur diverses rues dans les arrondissements de Côte-des-Neiges-Notre-Dame-de-Grâce, du Plateau-Mont-Royal et de Ville-Marie. Dépense totale de 4 679 987,13 \$ (contrat: 4 574 987,13 \$ + incidences: 105 000 \$), taxes incluses. Appel d'offres public 333701 - 2 soumissionnaires (1167231067);

CM17 0157 - 20 février 2017 - Accorder deux (2) contrats de services professionnels pour une période de 36 mois : contrat #1 avec Tetra Tech QI inc. pour une somme maximale de 2 086 251,27 \$, taxes incluses pour la surveillance des travaux de réhabilitation de conduites d'eau potable, le support technique et le contrôle de qualité et contrat #2 (un seul soumissionnaire conforme) avec Cima+ S.E.N.C. pour la somme maximale de 1 626 692,17 \$, taxes incluses pour la surveillance des travaux de réhabilitation de conduites d'égout, le support technique et le contrôle de qualité. Appel d'offres public 16-15591 - 5 soumissions reçues (1167231054).

DESCRIPTION

La longueur totale des conduites d'aqueduc à réhabiliter par chemisage prévu en 2017 est de 28,4 kilomètres, ce qui représente un taux de renouvellement de l'ordre de 0,84 % pour l'ensemble du réseau de la Ville de Montréal.

Le présent contrat prévoit réhabiliter une longueur de 5,8 kilomètres et les travaux seront réalisés dans les arrondissements d'Ahuntsic-Cartierville, d'Anjou, de Lachine, de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve, du Plateau Mont-Royal, de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles, de Rosemont-La Petite-Patrie, de Saint-Léonard, du Sud-Ouest et de Verdun.

La liste des rues où des travaux de réhabilitation de conduites d'eau potable auront lieu est jointe au présent dossier ainsi que la description des actifs visés par les travaux.

Dans notre démarche de concertation, les travaux de ce projet ont été coordonnés avec les parties prenantes avant le lancement de l'appel d'offres. Des demandes de commentaires ont été transmises au requérant et aux arrondissements lors de l'élaboration des plans et devis, aux différentes étapes d'avancement, lesquels ont été pris en compte.

Dans le présent dossier, l'enveloppe de contingences est déterminée à 935 568,82 \$ (taxes incluses), soit 10 % du coût des travaux avant les taxes, tel que décrit au bordereau d'appel d'offres.

Les dépenses incidentes comprennent des dépenses en matière d'utilités publiques, de gestion des impacts, de marquage et signalisation ainsi que des frais de services professionnels pour le contrôle qualitatif des matériaux et pour la surveillance environnementale. Le détail de l'enveloppe d'incidences applicables au présent projet apparaît au document *Incidences et ristournes* en pièce jointe.

La liste des preneurs du cahier des charges (SEAO) est en pièce jointe.

JUSTIFICATION

Le tableau des résultats de soumission présenté dans le formulaire Annexe résume la liste des soumissionnaires et des prix soumis, l'écart de prix entre les deux plus basses soumissions reçues et l'écart entre l'estimation des professionnels et le montant du contrat à accorder.

Les prix de soumission ont été vérifiés pour l'ensemble des soumissions reçues. Cependant, seuls les documents fournis avec les deux (2) plus basses soumissions ont été vérifiés (cautionnement, lettre d'engagement, licence de la RBQ, attestation de Revenu Québec, certificat d'attestation et déclaration relative aux conflits d'intérêt).

L'estimation des professionnels de la Division gestion de projet et économie de la construction (DGPEC) est établie à partir des documents d'appel d'offres, pendant la période d'appel d'offres, et selon les prix du marché actuel : matériaux, équipements, main d'œuvre, etc.

L'équipe de l'économie de la construction de la DGPEC a examiné les trois (3) soumissions reçues et constaté que l'écart défavorable entre la plus basse soumission et l'estimation de soumission est de 20 %. Cet écart total est induit par les écarts dans les articles de fourniture et pose sans tranchée d'une gaine structurale pour conduites d'eau potable (7%), de fourniture et pose de service d'eau par torpillage (4%), de travaux d'exécution de la tranchée pour pose de service d'eau (3%), de réseau d'alimentation temporaire en eau potable (3%), de puits d'accès (3%), et le reste est réparti à travers les autres articles du bordereau de soumission.

Après analyse, la DGPEC conclut que les prix soumis sont en général élevés. Par contre, la DGPEC n'a pas pu vérifier les prix des articles de gainage parce qu'elle n'a pas reçu de prix de la part des fournisseurs pour la matière première. En procédant par comparaison, elle

constate que les prix soumis dans le cadre de cette soumission pour ces travaux (gainage) sont les plus chers de l'année.

La DGSRE est en accord pour octroyer le contrat malgré l'écart de 20 % entre la plus basse soumission et l'estimation interne. Voici leurs justifications pour octroyer le contrat:

- Plusieurs tronçons ont déjà fait l'objet d'appels d'offres en 2017 via des projets intégrés et ceux-ci n'ont pu être octroyés;
- Plusieurs tronçons ont des possibilités de plomb en quantités significatives et la Ville souhaite respecter son engagement auprès du ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC) d'éliminer les ESP du côté public d'ici 2026;
- Certains tronçons présentent un risque accru pour de futurs bris, car les conduites ciblées sont très fragiles. Certaines conduites ont subi de nombreux bris à répétition (parfois plusieurs bris sur la conduite dans la même journée). Ces conduites présentent des signes de faiblesse et leur localisation rend parfois les réparations de bris difficiles et occasionne des impacts majeurs pour les citoyens (ex. : conduite située en arrière lot inondant les résidents lors de bris). Ces conduites sont urgentes à réhabiliter avant la prochaine période hivernale où le risque de bris est plus élevé;
- Certains bris ont occasionné des dommages importants aux infrastructures avoisinantes (effondrement de conduites d'égout). Comme ces conduites d'aqueduc sont fragiles, le risque d'endommager les autres infrastructures est accru, entraînant des interventions d'urgence et des dépenses importantes pour la Ville;
- Plusieurs de ces conduites sont localisées sur des voies artérielles. Par conséquent, les interventions d'urgence pour réparer ces bris ont un impact majeur sur la circulation et les circuits d'autobus;
- Plusieurs tronçons doivent être réalisés avant des interventions de chaussées prévues en 2018;
- La DGSRE souhaite augmenter son taux de renouvellement de conduite d'aqueduc afin de diminuer le déficit d'entretien sur son réseau.

La Direction des infrastructures procédera à une vigie du marché de la réhabilitation.

Le présent dossier répond à l'un des critères préalables à sa présentation devant la Commission permanente sur l'examen des contrats. En effet, il s'agit d'un contrat de plus de 10 000 000 \$.

Des pénalités peuvent être appliquées si l'entrepreneur ne respecte pas l'échéancier des travaux (article 24 des clauses administratives spéciales du cahier des charges). Aucun boni n'est prévu dans les documents d'appel d'offres.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le coût total maximal relatif à ce contrat est de 10 506 257,03 \$ taxes incluses, incluant des incidences de 215 000,00 \$, taxes incluses.

Cette dépense, entièrement assumée par la ville centrale, représente un coût net de 9 593 613,05 \$ lorsque diminuée des ristournes fédérale et provinciale, lequel est financé par les Règlements d'emprunt # 16-026 de compétence locale «Renouvellement du réseau secondaire d'aqueduc et d'égout».

Le coût de certaines rues de ce contrat sera subventionné par le programme FEPTEU (Fonds de l'eau potable et le traitement des eaux usées) pour un maximum de 83 %, laissant ainsi un impact estimé de 17 % à la charge des contribuables alors que le coût des autres rues sera entièrement subventionné par le programme TECQ (taxe sur l'essence et de la contribution du Québec).

La répartition du coût des travaux et des dépenses incidentes est présentée dans le document «Incidences et ristournes» en pièce jointe.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Action 7 du plan d'action Montréal durable 2016-2020 : « Optimiser la gestion de l'eau ».

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Advenant le cas où l'octroi du contrat est refusé, le fait de ne pas procéder aux travaux dans un délai relativement rapproché pourrait avoir pour conséquence comme suit:

- engendrer une augmentation du nombre de bris d'aqueduc;
- engendrer une risque de provoquer une augmentation des coûts pour l'entretien du réseaux;

Également, advenant le cas où l'octroi du contrat est reporté à une date ultérieure au 9 novembre 2017, soit la date d'échéance de la validité de la soumission, le plus bas soumissionnaire conforme pourrait alors retirer sa soumission. Le cas échéant, il faudrait procéder à un autre processus d'appel d'offres et défrayer les coûts afférents.

L'impact sur la circulation est décrit en pièce jointe dans le document « Principes de gestion de la circulation ».

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Une stratégie de communication a été approuvée par le Service des communications.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

DATES VISÉES :

Commission sur l'examen des contrats: 9 août 2017

Octroi du contrat : à la suite de l'adoption du présent dossier par les instances décisionnelles visées

Début des travaux : septembre 2017

Fin des travaux : juillet 2018

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :

Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Aicha ZAMPALEGRE)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Mathieu-Pierre LABERGE, Service de l'eau
Abdelwahid BEKKOUCHE, Service de l'eau
Kathy DAVID, Service de l'eau
Éric PAINCHAUD, Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles
Estelle ANDRÉ, Le Sud-Ouest
Benoît MALETTE, Le Plateau-Mont-Royal
Eric FAUTEUX, Mercier - Hochelaga-Maisonneuve
Michel BORDELEAU, Ahuntsic-Cartierville
Jean-Simon FRENETTE, Rosemont - La Petite-Patrie
Benoît DESLOGES, Anjou
Louis LAFONTAINE, Saint-Léonard
Robert MALEK, Lachine
Driss ELLASSRAOUI, Service de l'eau
Sylvette ARSENAULT, Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles
Gilles CÔTÉ, Ahuntsic-Cartierville
Johanne NEPTON, Rosemont - La Petite-Patrie
Jean-François MARCHAND, Saint-Léonard

Lecture :

Gilles CÔTÉ, 25 juillet 2017
Jean-François MARCHAND, 24 juillet 2017
Johanne NEPTON, 21 juillet 2017
Benoît DESLOGES, 21 juillet 2017
Kathy DAVID, 21 juillet 2017
Michel BORDELEAU, 21 juillet 2017
Sylvette ARSENAULT, 21 juillet 2017

RESPONSABLE DU DOSSIER

Wilson WONG
Ingénieur

ENDOSSÉ PAR

Le : 2017-07-21

Yvan PÉLOQUIN
Chef de division - Conception des travaux

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Chantal AYLWIN
Directrice des infrastructures

Approuvé le : 2017-07-25

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Benoit CHAMPAGNE
Directeur des transports, en remplacement
du directeur de service

Approuvé le : 2017-07-25

ANNEXE - CONTRAT DE CONSTRUCTION - RÉSULTATS PRÉLIMINAIRES
INFORMATIONS RELATIVES AU PROCESSUS D'APPEL D'OFFRES ET À SON RÉSULTAT

Identification

No de l'appel d'offres : No du GDD :

Titre de l'appel d'offres :

Type d'adjudication :

Déroulement de l'appel d'offres

Lancement effectué le : - - Ouverture originalement prévue le : - -

Ouverture faite le : - - Délai total accordé aux soumissionnaires : jrs

Addenda émis

Nombre d'addenda émis durant l'appel d'offres : *Si addenda, détailler ci-après* Impact sur le coût estimé du contrat (\$)

| Date de l'addenda | Description sommaire de l'addenda | Impact sur le coût estimé du contrat (\$) |
|---|---|---|
| <input type="text" value="4"/> - <input type="text" value="7"/> - <input type="text" value="2017"/> | <input type="text" value="Modifications de quantités au bordereau suite à l'ajout d'une section de rue"/> | <input type="text" value="667 145,00"/> |

Analyse des soumissions

Nbre de preneurs Nbre de soumissions reçues % de réponses

Nbre de soumissions rejetées % de rejets

Soumissions rejetées (nom) Motif(s) de rejet: administratif et / ou technique

Durée de la validité initiale de la soumission : jrs Date d'échéance initiale : - -

Prolongation de la validité de la soumission de : jrs Date d'échéance révisée : - -

Résultats de l'appel d'offres

| Soumissions conformes | Prix soumis incluant taxes et corrections au besoin | | |
|---|---|---|---|
| | Avant contingences | Contingences | Total |
| SANEXEN SERVICES ENVIRONNEMENTAUX INC. | 9 355 688,21 | 935 568,82 | 10 291 257,03 |
| RÉHABILITATION DU O INC. | 10 138 897,90 | 1 013 889,80 | 11 152 787,70 |
| AQUAREHAB (CANADA) INC. | 11 036 039,79 | 1 103 603,98 | 12 139 643,77 |
| Estimation | interne | <input type="text" value="7 795 680,53"/> | <input type="text" value="779 568,05"/> |
| Écart entre la plus basse soumission et l'estimation | | | <input type="text" value="20,0%"/> |
| Écart entre la seconde plus basse soumission conforme et la plus basse | | | <input type="text" value="8,4%"/> |

Dossier à être étudié par la CEC :

Validation du droit de contracter du soumissionnaire recommandé (cocher la case appropriée)

| | N.A. | OK | N.A. | OK | |
|------|--------------------------|-------------------------------------|-----------|--------------------------|---|
| RBQ | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | AMF | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> <i>Joindre l'attestation de l'AMF, le cas échéant</i> |
| RENA | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | Revenu Qc | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> |

Recommandation

Nom du soumissionnaire :

Montant du contrat (incluant les contingences) (\$) :

Montant des incidences (\$) :

Date prévue de début des travaux : - - Date prévue de fin des travaux : - -

Service du greffe

Division des élections, du soutien aux commissions et de la réglementation
275, rue Notre-Dame Est, bureau R-134
Montréal (Québec) H2Y 1C6

Commission permanente sur l'examen des contrats

La commission :

Présidente

*Mme Émilie Thuillier
Arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville*

Vice-présidente

*Mme Karine Boivin Roy
Arrondissement de Mercier – Hochelaga-
Maisonneuve*

Membres

*M. Richard Celzi
Arrondissement de Mercier – Hochelaga-
Maisonneuve*

*Mme Marie Cinq-Mars
Arrondissement d'Outremont*

*M. Richard Deschamps
Arrondissement de LaSalle*

*M. Marc-André Gadoury
Arrondissement de Rosemont – La Petite-
Patrie*

*M. Luc Gagnon
Arrondissement de Verdun*

*M. Manuel Guedes
Arrondissement de Rivière-des-Prairies –
Pointe-aux-Trembles*

*Mme Lili-Anne Tremblay
Arrondissement de Saint-Léonard*

Le 21 août 2017

**Rapport d'examen de la conformité du processus
d'appel d'offres - Mandat SMCE177231067**

Accorder un contrat à Sanexen Services Environnementaux inc., pour des travaux de réhabilitation de conduites d'eau secondaires par chemisage sur diverses rues de la ville de Montréal. Dépense totale de 10 506 257,03 \$ (contrat: 10 291 257,03 \$ + incidences: 215 000,00 \$), taxes incluses. Appel d'offres public 333713 - 3 soumissionnaires.

(ORIGINAL SIGNÉ)

(ORIGINAL SIGNÉ)

Émilie Thuillier
Présidente

Pierre G. Laporte
Secrétaire recherchiste

Introduction

La Commission permanente sur l'examen des contrats s'assure de la conformité du processus d'appel d'offres à l'égard des contrats qui lui sont soumis et en fait état aux instances compétentes, avant l'octroi. Cette commission peut également proposer, le cas échéant, des améliorations au processus.

Les modalités de fonctionnement de la commission sont prévues dans le *Règlement sur la Commission municipale sur l'examen des contrats* (11-007) et le *Règlement sur la Commission d'agglomération sur l'examen des contrats* (RCG 11-008).

Les contrats examinés par la commission doivent répondre à certains critères fixés par les conseils. Ceux-ci ont fait l'objet de résolutions du conseil municipal (CM11 0202) et du conseil d'agglomération (CG11 0082).

Mandat SMCE177231067

Accorder un contrat à Sanexen Services Environnementaux inc., pour des travaux de réhabilitation de conduites d'eau secondaires par chemisage sur diverses rues de la ville de Montréal. Dépense totale de 10 506 257,03 \$ (contrat: 10 291 257,03 \$ + incidences: 215 000,00 \$), taxes incluses. Appel d'offres public 333713 - 3 soumissionnaires.

À sa séance du 2 août 2017, le comité exécutif a mandaté la Commission permanente sur l'examen des contrats d'étudier le présent contrat. Ce dossier répondait au critère suivant :

- *Contrat de plus de 10 M\$.*

Le 11 août 2017, les membres de la commission se sont réunis lors d'une séance de travail afin d'étudier la conformité du processus d'appel d'offres relativement au mandat confié. Des représentants du Service des infrastructures, de la voirie et des transports ont répondu aux questions des membres de la commission.

Les membres de la commission ont soulevé diverses questions sur le processus d'appel d'offres dans ce dossier.

Ils ont constaté que le moment choisi pour lancer l'appel d'offres dans ce dossier n'était pas vraiment approprié, surtout quand on le compare aux autres contrats de même nature octroyés plus tôt durant l'année. Cela dit, les membres ont bien compris qu'il y avait urgence d'agir. Les soumissionnaires ont sans doute bien compris la situation et ont soumis des prix plus élevés.

Conclusion

À l'issue de ses travaux, la Commission permanente sur l'examen des contrats remercie les représentants du Service des infrastructures, de la voirie et des transports pour leurs interventions au cours de la séance de travail de la commission. La commission adresse la conclusion suivante au conseil municipal :

Considérant que le dossier soumis à l'examen répond aux critères établis par le conseil municipal à savoir :

- *Contrat de plus de 10 M\$;*

Considérant les renseignements qui ont été soumis aux membres de la commission;

Considérant les nombreuses questions adressées par les membres de la commission aux responsables du dossier;

Considérant l'analyse approfondie faite par les membres de la commission sur les nombreux aspects liés à ce dossier;

À l'égard du mandat SMCE177231067 qui lui a été confié, la Commission permanente sur l'examen des contrats constate, à l'unanimité, la conformité du processus tenu dans le cadre de ce dossier.



Dossier # : 1173285002

| | |
|---|---|
| Unité administrative responsable : | Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction de la gestion de projets immobiliers , Division projets sécurité publique |
| Niveau décisionnel proposé : | Conseil d'agglomération |
| Compétence d'agglomération : | Services de police et sécurité incendie |
| Projet : | - |
| Objet : | Accorder un contrat à Construction Socam Ltée pour réaliser les travaux d'agrandissement et de rénovation d'un immeuble administratif de la ville de Montréal situé au 10351 Sherbrooke Est (1106) à Montréal-Est. Dépense totale de 20 517 074,90\$ (contrat : 16 956 053.10 \$ + incidences : 3 561 021,80 \$), taxes incluses - Appel d'offres public no 5873 - (5 soumissions) |

Il est recommandé :

1. d'autoriser une dépense de 20 517 074,90 \$, taxes incluses, pour les travaux d'agrandissement et de rénovation d'un immeuble administratif de la ville de Montréal (1106) situé au 10351, rue Sherbrooke Est à Montréal-Est, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;
2. d'accorder à Construction Socam Ltée, plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, au prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 16 956 053,10\$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 5873;
3. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par l'agglomération;
4. d'autoriser le montant de 411 617 \$ annuellement pour l'entretien et l'exploitation dès janvier 2019.

Signé par Alain DG MARCOUX **Le** 2017-07-21 14:50

Signataire :

Alain DG MARCOUX

Directeur général
Direction générale , Cabinet du directeur général

IDENTIFICATION

Dossier # :1173285002

| | |
|---|---|
| Unité administrative responsable : | Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction de la gestion de projets immobiliers , Division projets sécurité publique |
| Niveau décisionnel proposé : | Conseil d'agglomération |
| Compétence d'agglomération : | Services de police et sécurité incendie |
| Projet : | - |
| Objet : | Accorder un contrat à Construction Socam Ltée pour réaliser les travaux d'agrandissement et de rénovation d'un immeuble administratif de la ville de Montréal situé au 10351 Sherbrooke Est (1106) à Montréal-Est. Dépense totale de 20 517 074,90\$ (contrat : 16 956 053.10 \$ + incidences : 3 561 021,80 \$), taxes incluses - Appel d'offres public no 5873 - (5 soumissions) |

CONTENU

CONTEXTE

Suite au dépôt du rapport du vérificateur général en décembre 2012, le SPVM a demandé au SGPI de reloger son Service des enquêtes spécialisées (SES) dans un édifice dédié uniquement à ses activités. Le rapport du vérificateur a mis en lumière des incompatibilités d'usage, et des déficiences quant à la sécurité des citoyens et des usagers. Localisé dans la ville liée de Montréal-Est, l'immeuble au 10351 Sherbrooke Est (LEED Or) est acquis à cette fin en 2014. Suite à cette acquisition, des services professionnels en architecture et en ingénierie sont retenus afin de réaliser les documents d'appel d'offres de la phase 1 : agrandissement et rénovation d'un immeuble administratif. La phase 2 est la construction de nouvelles salles de tir et la phase 3 sera un centre de formation, cette phase est présentement en réévaluation. Il est aussi prévu d'aménager le site pour y inclure des stationnements extérieurs et intérieurs, et un terrain extérieur de formation. L'objectif est de créer un pôle de services SPVM qui réglera plusieurs défaillances de fonctionnalité, en plus de répondre aux nouveaux besoins du SPVM en relation avec les normes et enjeux que demande une ville comme Montréal.

Les quatre divisions, trois sections et huit modules du SES qui occuperont le bâtiment administratif sont majoritairement situés sur quatre étages de la Place Versailles, en plus de quatre autres sites dispersés sur le territoire de la ville de Montréal. De ces quatre sites supplémentaires, deux sont en location, et deux sont des propriétés de la Ville. La Place Versailles est un centre commercial dont les usages sont non-compatibles avec les activités du SES, tant pour des raisons de confidentialité, d'opération que de sécurité des usagers et des citoyens. Le bail initial de la Place Versailles expirant le 30 septembre 2018 a été prolongé dernièrement de trois mois afin de terminer les travaux de réaménagement avant l'occupation du bâtiment existant au 10351 Sherbrooke Est par le SES du SPVM.

Le bâtiment existant au 10351 Sherbrooke Est requiert un aménagement intérieur important afin de répondre adéquatement aux besoins spécifiques des unités qui composent

le SES. Suite à l'acquisition, le SGPI et le SPVM ont constaté un déficit d'espace dès le mois d'octobre 2014. Cette information a été confirmée par les professionnels œuvrant sur le projet en juillet 2015. Un projet d'agrandissement a été ajouté au projet de réaménagement initial, et ce, en décembre 2015. Cet agrandissement permettait de rencontrer tous les besoins du SPVM.

Un appel d'offres public a été publié sur le site du SEAO et dans le journal Le Devoir pendant cinquante (50) jours, du 16 mai au 05 juillet 2017. La stratégie de sollicitation du marché est sans particularité. Le délai accordé aux soumissionnaires était suffisant. La durée de validité des soumissions est de cent-vingt (120) jours calendrier à compter de la date d'ouverture des soumissions. Dix addenda ont été émis les 16 mai, 19 mai, 24 mai, 25 mai, 29 mai, 1er juin, 8 juin, 9 juin, 12 juin ainsi que le 21 juin 2017 et concernaient des questions techniques et reports de date. Les firmes adjudicataires doivent avoir été enquêtées et approuvées par le Service de police de la Ville de Montréal (SPVM) préalablement avant l'autorisation de débiter les travaux.

| Numéro de l'addenda | Date | Contenu |
|---------------------|------------|---|
| 1 | 2017-05-16 | Ajout d'heures des visites pour les soumissionnaires. |
| 2 | 2017-05-19 | Clarifications aux documents d'architecture. |
| 3 | 2017-05-24 | Ajout de journées et d'heures des visites pour les soumissionnaires. Clarification aux documents d'architecture. |
| 4 | 2017-05-25 | Report de la date d'ouverture. |
| 5 | 2017-05-29 | Ajout de journées pour les visites des soumissionnaires. |
| 6 | 2017-06-01 | Clarification aux documents d'architecture et de civil. |
| 7 | 2017-06-08 | Clarification aux documents d'architecture, de structure, de mécanique, de télécommunication et d'électricité. |
| 8 | 2017-06-09 | Clarification aux documents de réhabilitation environnementale. |
| 9 | 2017-06-12 | Report de la date d'ouverture. Clarification aux documents de mécanique, |
| 10 | 2017-06-21 | Clarification aux documents d'architecture et de mécanique, |

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CG17 0070 - 30 mars 2017 - Approuver le projet de neuvième convention de prolongation du bail par lequel la Ville de Montréal loue de Place Versailles inc., des espaces à bureaux au 7275, rue Sherbrooke Est, pour les besoins du Service de police de la Ville de Montréal, pour un terme de douze mois, soit du 1^{er} janvier au 31 décembre 2018 - Dépense totale de 1 256 562,28 \$, taxes incluses

CG15 0248 - 30 avril 2015 - Accorder un contrat de services professionnels à Les Architectes Labonté Marcil (S.E.N.C) et Les Services EXP inc., pour le programme de protection et de réhabilitation de bâtiments occupés par le Service de police de la Ville de Montréal (lot 1), pour une dépense totale de 2 742 899,09 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 14-14081 - (6 soum.) / Approuver un projet de convention à cette fin.

CG14 0301 - 19 juin 2014 - Approuver le projet d'acte par lequel la Ville acquiert de Produits Shell Canada un immeuble situé au 10351, rue Sherbrooke Est dans la Ville de Montréal-Est, pour le regroupement de divers services dans un bâtiment dédié uniquement au Service de police de la Ville de Montréal, pour la somme de 8 278 200 \$, taxes incluses

DESCRIPTION

Au cours de l'appel d'offres public n° 5873, il y a eu 14 preneurs du cahier des charges sur le site SÉAO et 5 soumissions ont été déposées dont la liste est en pièce jointe. Parmi les preneurs du cahier des charges qui n'ont pas déposé de soumission, deux (2) sont des associations qui n'ont pas de licences pour réaliser des projets et trois (3) des sous-traitants. Les quatre (4) entrepreneurs qui n'ont pas déposé des soumissions n'avaient plus de disponibilité à leur carnet de commandes ou n'avaient pas les ressources pour réaliser ce contrat selon les exigences et les délais requis aux documents contractuels.

Le présent dossier vise à accorder un contrat à Construction Socam pour l'agrandissement et la rénovation d'un immeuble administratif de la ville de Montréal.

Les travaux sont sommairement décrits ci-dessous :

- Travaux de démolition intérieure du bâtiment administratif et de l'annexe existante (cloisonnement, portes et cadres, finis intérieurs, mécanique, électricité, etc.);
- Travaux de réaménagement du bâtiment administratif et de l'annexe existante (toutes les disciplines);
- Agrandissement de l'annexe ;
- Travaux de réaménagement du site;
- Travaux de portes et cadres et quincaillerie;
- Autres travaux divers en architecture, en mécanique, en électricité et en structure selon les indications aux dessins.

Des contingences de 15 % sont prévues au contrat de l'entrepreneur pour faire face aux imprévus de chantier.

JUSTIFICATION

Au cours de l'appel d'offres public n° 5873, il y a eu 14 preneurs du cahier des charges. Suite à l'analyse des soumissions par les professionnels et la Ville, il s'avère que les 5 soumissionnaires sont conformes et que Construction Socam Ltée. a présenté la soumission la plus basse conforme.

| Firmes soumissionnaires | Prix | Contingences | Total |
|---|----------------------|---------------------|----------------------|
| Construction Socam Ltée | 14 744 394,00 | 2 211 659,10 | 16 956 053,10 |
| Construction Gamarco Inc. | 15 140 125,30 | 2 271 018,80 | 17 411 144,10 |
| Groupe Geysler Inc. | 15 488 632,18 | 2 323 294,82 | 17 811 927,00 |
| Céleb Construction Ltée | 15 646 947,75 | 2 347 042,16 | 17 993 989,91 |
| Sidcan Inc. | 16 044 587,63 | 2 406 688,15 | 18 451 275,78 |
| | | | |
| Estimation des professionnels (\$) | 15 618 502,66 | 2 342 775,39 | 17 961 278,05 |
| | | | |
| Coût moyen des soumissions reçues (total du coût des soumissions reçues / nombre de soumissions) | | | 17 724 877,98 |
| Écart entre la moyenne et la plus basse conforme (%) ((coût moyen des soumissions – la plus basse) / la plus basse x 100) | | | 4,53% |
| | | | |
| Écart entre la plus haute et la plus basse conforme (\$) (la plus haute – la plus basse) | | | 1 495 222,68 |
| Écart entre la plus haute et la plus basse conforme (%) ((la plus haute – la plus basse) / la plus basse x 100) | | | 8,82% |
| | | | |
| Écart entre l'estimation des professionnels et la plus basse conforme (\$) (la plus basse – estimation des professionnels) | | | -1 005 224,95 |
| Écart entre l'estimation des professionnels et la plus basse conforme (%) ((la plus basse – estimation des professionnels) / estimation x 100) | | | -5,60% |
| | | | |
| Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (\$) (la deuxième plus basse – la plus basse) | | | 455 091,00 |
| Écart entre la plus haute et la plus basse (%) (la deuxième plus basse – la plus basse) / la plus basse x 100) | | | 2,68% |

Note #1: Tous les prix incluent les taxes.

Note #2: L'estimation des professionnels a été effectuée par ALM et EXP.

Le coût déposé par le plus bas soumissionnaire est inférieur à l'estimation des professionnels qui était de 17 961 278,05 \$ (incluant les taxes et les contingences). Cette différence correspond à -1 005 224,95 \$ (5,60 %). Le coût moyen des soumissions reçues est de 17 724 877,98 \$, ce qui représente un écart de 4,53 % avec la plus basse soumission conforme. La différence entre la plus haute et la plus basse soumission s'élève à 1 495 222,68 \$ soit 8,82 %. L'estimation des professionnels externes était basée sur des travaux similaires.

L'analyse des soumissions faite par les professionnels externes démontre que Construction Socam Ltée est le plus bas soumissionnaire conforme. Les professionnels recommandent l'octroi du contrat pour l'agrandissement et la rénovation d'un immeuble administratif de la ville Montréal à cette firme.

Les validations requises ont été faites à l'effet que l'adjudicataire recommandé ne fait pas partie de la liste des entreprises à licences restreintes de la Régie du bâtiment du Québec ni de celle du registre non admissible (RENA). La compagnie a également fourni l'attestation de Revenu Québec en date du 18 mai 2017 avec sa soumission, laquelle sera validée de nouveau au moment de l'octroi du contrat.

Le présent dossier donne suite à un appel d'offres assujéti à la Loi sur l'intégrité en matière de contrats publics (Loi 1) conformément au décret 435-2015 adopté le 27 mai 2015. L'adjudicataire recommandé, Construction Socam Ltée., détient une attestation de contracter, délivrée par l'Autorité des marchés financiers (AMF), laquelle est en vigueur jusqu'au 8 décembre 2019. Une copie de cette attestation se trouve en pièce jointe au dossier.

En vertu du Règlement sur la commission permanente du conseil d'agglomération sur l'examen des contrats (11-008) et de la résolution CG11 0082, le dossier sera soumis à ladite commission pour étude parce qu'il s'agit d'un contrat d'exécution de travaux de plus de 10 M\$.

RÉSUMÉ DES ÉTAPES

| | |
|------------------------|--|
| DÉPENSES PRÉCÉDENTES | ACHAT BÂTIMENT.....7 200 000,00\$ SERVICES PROFESSIONNELS.....1 700 000,00\$ |
| PRÉSENT PROJET | PHASE 1 - TRAVAUX D'AGRANDISSEMENT ET DE RÉNOVATION..... 20 517 074,90\$ À VENIR : AJUSTEMENT DES HONORAIRES: SERVICES PROFESSIONNELS SELON LE COÛT RÉEL DES TRAVAUX..... 300 000,00\$ |
| PROJETS À VENIR | PHASE 2 - DÉCONTAMINATION SOLS.....1 050 000,00\$ NOUVELLES SALLES DE TIR.....18 500 000,00\$ BASSIN DE RÉTENTION.....525 000,00\$ STATIONNEMENT TEMPORAIRE.....840 000,00\$ |
| PROJET EN RÉÉVALUATION | PHASE 3 - CENTRE DE FORMATION.....EN ÉVALUATION |

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le montant total du contrat à accorder, incluant les taxes, est de 16 956 053,10 \$. Ce montant inclut les contingences qui s'élèvent à 2 211 659,10 \$ afin de pallier aux imprévus lors du chantier. De plus, un montant en incidence de 3 561 021,80 \$, taxes incluses, est requis au projet pour couvrir les frais de surveillance, de laboratoire, de télécom, de fibre noire (data sécurisé), de déménagement et de mobilier, voir le tableau des coûts des travaux en pièce jointe.

Le coût des travaux est prévu au programme triennal d'immobilisation (PTI) du Service de

la gestion et de la planification immobilière (SGPI) (PTI 2017-2019) et sera financé par le règlement d'emprunt pour les travaux de protection d'immeubles, RCG17-016.

Cette dépense est assumée à 100 % par l'agglomération. Les travaux seront réalisés à 25 % en 2017 et 75 % en 2018.

Des frais récurrents sont requis pour l'entretien et l'exploitation pour l'agrandissement au 10351 Sherbrooke Est et se détaillent ainsi :

- Entretien : 156 617 \$ / année
 - Opération (énergie) : 255 000 \$ / année
- Total : 411 617 \$ / année**

Ce montant doit être prévu au budget de la Direction de l'exploitation immobilière, de l'entretien et de l'énergie du SGPI dès janvier 2019.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Une certification LEED argent est visée. De plus, les principes du développement durable applicables seront exigés, notamment l'utilisation des matériaux les moins dommageables, les équipements les plus écoénergétiques et la gestion des déchets de construction sur le chantier.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Le contrat devra être octroyé au plus bas soumissionnaire, le plus rapidement possible, afin de mettre en œuvre le projet dès septembre 2017. De plus, le bail de Place Versailles se termine en décembre 2018.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Une affiche sera installée au chantier pour informer les citoyens et les usagers de la portée des travaux et des coûts qui y sont reliés. Une stratégie de communication sera élaborée et coordonnée entre le Service des communications, le SPVM et le SGPI.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Contrat : 15030 Mandat : 17602-2-003

| | |
|--|-----------------------------|
| Octroi CG : | Automne 2017 |
| Enquêtes du SPVM et octroi du contrat pour les travaux : | Automne 2017 |
| Réalisation des travaux : | Octobre 2017 à Octobre 2018 |
| Fin des travaux : | Octobre 2018 |

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Pierre-Luc STÉBEN)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Sophie CÔTÉ, Service de police de Montréal
Maline GAGNÉ-TRINQUE, Service de police de Montréal

Lecture :

Maline GAGNÉ-TRINQUE, 11 juillet 2017
Sophie CÔTÉ, 11 juillet 2017

RESPONSABLE DU DOSSIER

Maude THERRIEN
Conceptrice des aménagements

ENDOSSÉ PAR

Le : 2017-07-11

Jean BOUVRETTE
C/D services techniques

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
DIRECTION**

Carlos MANZONI
Chef de division

Approuvé le : 2017-07-21

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
SERVICE**

Sylvie DESJARDINS
Directrice du bureau de projet et des services
administratifs

Approuvé le : 2017-07-21

Service du greffe

Division des élections, du soutien aux commissions et de la réglementation
275, rue Notre-Dame Est, bureau R-134
Montréal (Québec) H2Y 1C6

Commission permanente sur l'examen des contrats

La commission :

Présidente

*Mme Émilie Thuillier
Arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville*

Vice-présidentes

*Mme Karine Boivin Roy
Arrondissement de Mercier – Hochelaga-
Maisonneuve*

*Mme Paola Hawa
Ville de Sainte-Anne-de-Bellevue*

Membres

*Mme Dida Berku
Ville de Côte-Saint-Luc*

*M. Richard Celzi
Arrondissement de Mercier – Hochelaga-
Maisonneuve*

*Mme Marie Cinq-Mars
Arrondissement d'Outremont*

*M. Richard Deschamps
Arrondissement de LaSalle*

*M. Marc-André Gadoury
Arrondissement de Rosemont – La Petite-
Patrie*

*M. Luc Gagnon
Arrondissement de Verdun*

*M. Manuel Guedes
Arrondissement de Rivière-des-Prairies –
Pointe-aux-Trembles*

*Mme Lili-Anne Tremblay
Arrondissement de Saint-Léonard*

Le 24 août 2017

**Rapport d'examen de la conformité du processus
d'appel d'offres - Mandat SMCE173285002**

Accorder un contrat à Construction Socam Ltée pour réaliser les travaux d'agrandissement et de rénovation d'un immeuble administratif de la Ville de Montréal situé au 10351 Sherbrooke Est (1106) à Montréal-Est. Dépense totale de 20 517 074,90\$ (contrat : 16 956 053,10 \$ + incidences : 3 561 021,80 \$), taxes incluses - Appel d'offres public no 5873 - (5 soumissions).

(ORIGINAL SIGNÉ)

(ORIGINAL SIGNÉ)

Émilie Thuillier
Présidente

Pierre G. Laporte
Secrétaire recherchiste

Introduction

La Commission permanente sur l'examen des contrats s'assure de la conformité du processus d'appel d'offres à l'égard des contrats qui lui sont soumis et en fait état aux instances compétentes, avant l'octroi. Cette commission peut également proposer, le cas échéant, des améliorations au processus.

Les modalités de fonctionnement de la commission sont prévues dans le *Règlement sur la Commission municipale sur l'examen des contrats* (11-007) et le *Règlement sur la Commission d'agglomération sur l'examen des contrats* (RCG 11-008).

Les contrats examinés par la commission doivent répondre à certains critères fixés par les conseils. Ceux-ci ont fait l'objet de résolutions du conseil municipal (CM11 0202) et du conseil d'agglomération (CG11 0082).

Mandat SMCE173285002

Accorder un contrat à Construction Socam Ltée pour réaliser les travaux d'agrandissement et de rénovation d'un immeuble administratif de la Ville de Montréal situé au 10351 Sherbrooke Est (1106) à Montréal-Est. Dépense totale de 20 517 074,90\$ (contrat : 16 956 053,10 \$ + incidences : 3 561 021,80 \$), taxes incluses - Appel d'offres public no 5873 - (5 soumissions).

À sa séance du 9 août 2017, le comité exécutif a mandaté la Commission permanente sur l'examen des contrats d'étudier le présent contrat. Ce dossier répondait aux critères suivants :

- *Contrat de plus de 10 M\$.*

Le 10 août 2017, les membres de la commission se sont réunis lors d'une séance de travail afin d'étudier la conformité du processus relativement au mandat confié. Des représentants du Service de la gestion et de la planification immobilière ont répondu aux questions des membres de la commission.

Les membres ont reçu des réponses précises et satisfaisantes à leurs questions. Ils ont qualifié le dossier décisionnel de ce contrat d'exemplaire par la pertinence et la présentation de son contenu.

Conclusion

À l'issue de ses travaux, la Commission permanente sur l'examen des contrats remercie les représentants du Service de la gestion et de la planification immobilière pour leurs interventions au cours de la séance de travail de la commission. La commission adresse la conclusion suivante au conseil d'agglomération :

Considérant que le dossier soumis à l'examen répond aux critères établis par le conseil d'agglomération à savoir :

- *Contrat de plus de 10 M\$.*

Considérant les renseignements qui ont été soumis aux membres de la commission;

Considérant les nombreuses questions adressées par les membres de la commission aux responsables du dossier;

Considérant l'analyse approfondie faite par les membres de la commission sur les nombreux aspects liés à ce dossier;

À l'égard du mandat SMCE173285002 qui lui a été confié, la Commission permanente sur l'examen des contrats constate, à l'unanimité, la conformité du processus tenu dans le cadre de ce dossier.

CE : 20.034
2017/08/16 08:30



L'ÉTUDE DE CE DOSSIER SE FERA
À HUIS CLOS

**Dossier # : 1177231063**

| | |
|--|--|
| Unité administrative responsable : | Service des infrastructures_voirie et transports , Direction des infrastructures , Division de la conception des travaux |
| Niveau décisionnel proposé : | Conseil municipal |
| Charte montréalaise des droits et responsabilités : | Art. 24 h) soutenir une gestion responsable des ressources, notamment en matière de gestion de l'eau |
| Projet : | - |
| Objet : | Accorder un contrat aux Entreprises Claude Chagnon inc., pour des travaux d'égout, de conduites d'eau et de voirie dans la rue Agnès, de la place Guay à la rue Richelieu dans l'arrondissement du Sud-Ouest. Dépense totale de 2 308 945,93 \$ (contrat: 2 063 545,93 \$ + incidences: 245 400 \$), taxes incluses. Appel d'offres public 316003 - 3 soumissionnaires |

Il est recommandé :

1. d'autoriser une dépense de 2 308 945,93 \$, taxes incluses, pour des travaux d'égout, de conduites d'eau et de voirie dans la rue Agnès, de la place Guay à la rue Richelieu, dans l'arrondissement du Sud-Ouest, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant ;
2. d'accorder aux Entreprises Claude Chagnon inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 2 063 545,93 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 316003 ;
3. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par la ville centrale.

Signé par Alain DUFORT **Le** 2017-07-31 11:30

Signataire : Alain DUFORT

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Arrondissement de Ville-Marie
et Concertation des arrondissements

IDENTIFICATION

Dossier # :1177231063

| | |
|--|--|
| Unité administrative responsable : | Service des infrastructures_voirie et transports , Direction des infrastructures , Division de la conception des travaux |
| Niveau décisionnel proposé : | Conseil municipal |
| Charte montréalaise des droits et responsabilités : | Art. 24 h) soutenir une gestion responsable des ressources, notamment en matière de gestion de l'eau |
| Projet : | - |
| Objet : | Accorder un contrat aux Entreprises Claude Chagnon inc., pour des travaux d'égout, de conduites d'eau et de voirie dans la rue Agnès, de la place Guay à la rue Richelieu dans l'arrondissement du Sud-Ouest. Dépense totale de 2 308 945,93 \$ (contrat: 2 063 545,93 \$ + incidences: 245 400 \$), taxes incluses. Appel d'offres public 316003 - 3 soumissionnaires |

CONTENU

CONTEXTE

Le Service de l'eau a pour mandat, entre autres, d'identifier et de prioriser les travaux de renouvellement d'infrastructures d'aqueduc et d'égouts secondaires sur le territoire de la ville de Montréal.

Ces travaux s'inscrivent dans la stratégie de la gestion de l'eau pour des infrastructures performantes. Ils font partie des interventions qui contribuent à améliorer les infrastructures collectives et la qualité de vie des citoyens.

À la suite de différentes analyses et inspections télévisées et considérant leurs âges avancés et leurs états de dégradation structurale, les conduites d'égout unitaire (installées en 1888) ainsi que la conduite d'eau secondaire (installée en 1892 et 1962 pour la portion au sud de Saint-Antoine) de la rue Agnès ont été identifiées par la Direction de la gestion stratégique des réseaux d'eau (DGSRE) du Service de l'eau comme prioritaires pour ce qui est de leur remplacement. Plusieurs réparations d'urgence de la conduite d'égout ont dû être réalisées par la Division des travaux publics de l'arrondissement. Ces tronçons n'ont pas été retenus dans le programme d'intervention avec la technique de réhabilitation.

La Direction des transports du Service des infrastructures, de la voirie et des transports (SIVT) poursuit – via son Programme de réfection du réseau routier local – sa mission de planifier les activités de réhabilitation sur le réseau routier, et ce, aux fins d'en préserver le niveau de service établi tout au long du cycle de vie des différents actifs. Les investissements alloués à la protection du réseau routier témoignent de l'engagement de la Ville de Montréal à améliorer tant le confort et la sécurité des usagers de la route, la qualité de vie des citoyens, que l'efficacité des déplacements des personnes et des marchandises.

Ces investissements viennent donc contribuer au développement et à la croissance de

Montréal, atténuer le problème de dégradation des infrastructures routières et améliorer l'état global des chaussées par l'application de meilleures techniques d'intervention, le tout en fonction de l'état de la chaussée et des contraintes de circulation.

La DGSRE et la Direction des transports du SIVT ont mandaté la Direction des infrastructures du SIVT afin de préparer les documents requis au lancement de l'appel d'offres et de réaliser les travaux mentionnés à l'objet du présent dossier.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

Ne s'applique pas.

DESCRIPTION

Les travaux d'égout, de conduites d'eau et de voirie dans la rue Agnès, de la Place Guay à la rue Richelieu dans l'arrondissement du Sud-Ouest, sur une distance d'environ 185 mètres, consistent en :

- la reconstruction de 181 mètres d'égout unitaire de diamètre variant entre 375 mm et 750 mm,
- la reconstruction de 217 mètres de conduite d'eau secondaire de 200 mm de diamètre,
- la reconstruction de la chaussée là où requis,
- la reconstruction des trottoirs là où requis.

Les travaux incluent également du planage et du pavage dans la rue Saint-Antoine Ouest, entre la rue Laporte et la rue du Couvent.

Veillez trouver en pièce jointe la description des principaux actifs visés par les travaux ainsi qu'un plan de localisation.

Dans notre démarche de concertation, les travaux de ce projet ont été coordonnés avec les parties prenantes avant le lancement de l'appel d'offres. Des demandes de commentaires ont été transmises à l'arrondissement et aux requérants lors de l'élaboration des plans et devis, aux différentes étapes d'avancement, lesquels ont été pris en compte.

Dans le présent dossier, l'enveloppe de contingences est déterminée à 187 595,08 \$, taxes incluses, soit 10 % du coût des travaux avant les taxes, tel que décrit au bordereau d'appel d'offres.

Les dépenses incidentes au présent dossier comprennent des dépenses en matière d'utilités publiques, de chloration des conduites d'eau, de gestion des impacts, de marquage et signalisation, ainsi que des frais de laboratoire et de services professionnels pour le contrôle qualitatif des matériaux et la surveillance environnementale. Le détail de l'enveloppe d'incidences applicables au présent projet apparaît au document *Incidences et ristournes* en pièce jointe.

Sur quinze (15) preneurs du cahier des charges, trois (3) firmes ont déposé une soumission et douze (12) n'en ont pas déposé, soit une proportion respective de 20 % et 80 %. Parmi les douze (12) qui n'en ont pas déposé, il s'avère que :

- deux (2) firmes sont connues comme sous-traitantes;
- une (1) firme a mentionné que la période de soumission ne lui convenait pas;
- une (1) firme a mentionné que les délais d'octroi de la Ville étaient trop longs;
- trois (3) firmes ont mentionné que leur carnet de commandes était complet.
- cinq (5) firmes n'ont pas mentionné leur désistement.

La liste des preneurs du cahier des charges (SEAO) est en pièce jointe.

Le présent appel d'offres #316003 fait suite à deux (2) appels d'offres annulés. L'appel d'offres initial 316001 comprenait des travaux de reconstruction d'égout, d'aqueduc et de voirie ainsi que des travaux de réhabilitation sur plusieurs rues. Il a été publié en février 2017 et a été annulé, aucune soumission n'ayant été reçue. Il fût remplacé par l'appel d'offres 316002, publié du 13 mars au 12 avril 2017 et annulé en raison d'un écart défavorable de plus de 15 % entre l'estimation interne effectuée pendant le processus d'appel d'offres et la plus basse soumission conforme. Trois (3) soumissions avaient été déposées lors de cet appel d'offres. Il comprenait essentiellement les mêmes travaux que l'appel d'offres précédent.

Suite à ces sollicitations infructueuses du marché, les travaux de réhabilitation prévus ont été retirés et une décision a été prise de scinder les travaux dans la rue Agnès (316003) et dans la rue Hamilton (316004) afin de favoriser une nouvelle sollicitation avec des travaux de plus petite envergure.

JUSTIFICATION

Le tableau des résultats de soumission présenté dans le formulaire Annexe résume la liste des soumissionnaires et des prix soumis, l'écart de prix entre les deux plus basses soumissions reçues et l'écart entre l'estimation des professionnels et le montant du contrat à accorder.

Les prix de soumission ont été vérifiés pour l'ensemble des soumissions reçues. Cependant, seuls les documents fournis avec les deux (2) plus basses soumissions ont été vérifiés (cautionnement, lettre d'engagement, licence de la RBQ, attestation de Revenu Québec, certificat d'attestation et déclaration relative aux conflits d'intérêt).

Le présent dossier répond à l'un des critères et l'une des conditions préalables à sa présentation devant la Commission permanente sur l'examen des contrats. En effet, il s'agit d'un contrat de plus de 2 000 000 \$ pour lequel il existe un écart de prix de plus de 20 % entre l'adjudicataire et le deuxième plus bas soumissionnaire conforme.

Les dispositions contractuelles liées aux échéanciers concernent principalement les pénalités pour retard et sont décrites à l'article 5.1.14.3 des Clauses administratives générales du cahier des charges de l'appel d'offres 316003. Pour chaque jour de retard à terminer les travaux, l'entrepreneur doit payer à la Ville une pénalité de 0,1 % du prix du contrat accordé, excluant les taxes et le montant des contingences. Cette pénalité n'est jamais inférieure à 200 \$ par jour de retard. Aucun boni n'est prévu dans les documents de l'appel d'offres.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

La dépense totale maximale pour la Ville relative à ce contrat est de 2 308 945,93 \$, taxes incluses, incluant des incidences de 245 400,00 \$ taxes incluses.

Cette dépense, entièrement assumée par la ville centrale, est prévue et répartie entre les différents PTI des unités d'affaires de la façon suivante :

- 77,73 % au PTI de la DGSRE du Service de l'eau pour un montant de 1 794 832,56 \$, taxes incluses;
- 22,27 % au PTI de la Direction des transports du SIVT pour un montant de 514 113,37 \$, taxes incluses.

La dépense totale de 2 308 945,93 \$ représente un coût net de 2 308 375,39 \$ lorsque diminuée des ristournes fédérale et provinciale, lequel est financé par les règlements d'emprunt suivants :

- #16-062 « PG Renouv. Rés. Second. AQ et ÉG » pour un montant de 1 638 921,36 \$;
- #17-008 « Programme de réfection du réseau routier local » pour un montant de 375 597,45 \$;
- #16-006 « Programme de réfection d'artères» pour un montant de 138 515,92 \$.

Une portion du coût net de 2 308 375,39 \$ est admissible à une subvention estimée à 1 638 921,36 \$ dans le cadre du programme de la TECQ (taxe sur l'essence et de la contribution du Québec), ce qui laisse un impact de 469 454,03 \$ à la charge des contribuables.

La répartition du coût des travaux et des dépenses incidentes est présentée en pièces jointes au dossier dans les documents «Incidences et ristournes» et «Budget requis».

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Action 7 du plan d'action Montréal durable 2016-2020 : « Optimiser la gestion de l'eau ».

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Advenant le cas où l'octroi du contrat est refusé, la DGSRE nous informe que le fait de ne pas procéder aux travaux dans un délai relativement rapproché, implique une détérioration accrue des infrastructures existantes des conduites d'eau, des conduites d'égout et de la chaussée.

Également, advenant le cas où l'octroi du contrat est reporté à une date ultérieure au 2 novembre 2017, soit la date d'échéance de la validité de la soumission, le plus bas soumissionnaire conforme pourrait alors retirer sa soumission. Le cas échéant, il faudrait procéder à un autre processus d'appel d'offres et défrayer les frais afférents.

L'impact sur la circulation est décrit en pièce jointe dans le document « Principes de gestion de la circulation ».

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Une stratégie de communication a été approuvée par le Service des communications.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

DATES VISÉES :

Commission sur l'examen des contrats: 9 août 2017

Octroi du contrat : à la suite de l'adoption du présent dossier par les instances décisionnelles visées

Début des travaux : septembre 2017

Fin des travaux : décembre 2017

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :

Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Aicha ZAMPALEGRE)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Stéphane CARON, Le Sud-Ouest

Kathy DAVID, Service de l'eau

Jean CARRIER, Service des infrastructures_voirie et transports

Mohamed BECHIR BOUZAI, Service des infrastructures_voirie et transports

Lecture :

Jean CARRIER, 24 juillet 2017

Kathy DAVID, 24 juillet 2017

RESPONSABLE DU DOSSIER

Charles GRONDIN
Ingénieur

ENDOSSÉ PAR

Le : 2017-07-24

Yvan PÉLOQUIN
Chef de division - Conception des travaux

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
DIRECTION**

Sylvain ROY
C/d Expertise et soutien technique, en
remplacement de la directrice de direction

Approuvé le : 2017-07-28

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
SERVICE**

Benoit CHAMPAGNE
Directeur des transports en remplacement du
directeur du service

Approuvé le : 2017-07-28

ANNEXE - CONTRAT DE CONSTRUCTION

INFORMATIONS RELATIVES AU PROCESSUS D'APPEL D'OFFRES ET À SON RÉSULTAT

| | |
|--|---|
| Identification | |
| No de l'appel d'offres : | No du GDD : |
| <input type="text" value="316003"/> | <input type="text" value="1177231063"/> |
| Titre de l'appel d'offres : <input style="width: 100%;" type="text" value="Travaux d'égout, de conduites d'eau et de voirie dans la rue Agnès, de la Place Guay à la rue Richelieu."/> | |
| Type d'adjudication : <input type="text" value="Au plus bas soumissionnaire conforme"/> | |

| | |
|--|---|
| Déroulement de l'appel d'offres | |
| Lancement effectué le : | Ouverture originalement prévue le : |
| <input type="text" value="12"/> - <input type="text" value="6"/> - <input type="text" value="2017"/> | <input type="text" value="5"/> - <input type="text" value="7"/> - <input type="text" value="2017"/> |
| Ouverture faite le : | Délai total accordé aux soumissionnaires : |
| <input type="text" value="5"/> - <input type="text" value="7"/> - <input type="text" value="2017"/> | <input type="text" value="22"/> jrs |

| | |
|--|---|
| Addenda émis | |
| Nombre d'addenda émis durant l'appel d'offres : | <i>Si addenda, détailler ci-après</i> |
| <input type="text" value="2"/> | <input style="width: 100%;" type="text" value="Impact sur le coût estimé du contrat (\$)"/> |
| <input type="text" value="Date de l'addenda"/> | <input type="text" value="Description sommaire de l'addenda"/> |
| <input type="text" value="26"/> - <input type="text" value="6"/> - <input type="text" value="2017"/> | <input type="text" value="10 m.l. de moins de tuyau 525 en TBA ajouté au bordereau de soumission"/> |
| <input type="text" value="27"/> - <input type="text" value="6"/> - <input type="text" value="2017"/> | <input type="text" value="Diverses modifications et précisions apportées au cahier de charges"/> |
| | <input type="text" value="(7 000,00)"/> |
| | <input type="text" value="-"/> |

| | | |
|---|--|---|
| Analyse des soumissions | | |
| Nbre de preneurs <input type="text" value="15"/> | Nbre de soumissions reçues <input type="text" value="3"/> | % de réponses <input type="text" value="20"/> |
| | Nbre de soumissions rejetées <input type="text" value=""/> | % de rejets <input type="text" value="0,0"/> |
| Soumissions rejetées (nom) <input style="width: 100%;" type="text" value="Motif(s) de rejet: administratif et / ou technique"/> | | |
| <input style="width: 100%;" type="text"/> | <input style="width: 100%;" type="text"/> | |
| <input style="width: 100%;" type="text"/> | <input style="width: 100%;" type="text"/> | |
| <input style="width: 100%;" type="text"/> | <input style="width: 100%;" type="text"/> | |
| Durée de la validité initiale de la soumission : | <input type="text" value="120"/> jrs | Date d'échéance initiale : <input type="text" value="2"/> - <input type="text" value="11"/> - <input type="text" value="2017"/> |
| Prolongation de la validité de la soumission de : | <input type="text" value=""/> jrs | Date d'échéance révisée : <input type="text" value="JJ"/> - <input type="text" value="MM"/> - <input type="text" value="AAAA"/> |

| Résultats de l'appel d'offres | | | |
|---|---|---|---|
| Soumissions conformes | Prix soumis incluant taxes et corrections au besoin | | |
| | Avant contingences | Contingences | Total |
| LES ENTREPRISES CLAUDE CHAGNON INC. | 1 875 950,85 | 187 595,08 | 2 063 545,93 |
| CONSTRUCTION BAU-VAL INC. | 2 260 909,10 | 226 090,91 | 2 487 000,01 |
| ENTREPRISES MICHAUVILLE INC. | 2 270 454,54 | 227 045,46 | 2 497 500,00 |
| Estimation | Interne | <input type="text" value="1 897 472,65"/> | <input type="text" value="189 747,27"/> |
| Écart entre la plus basse soumission et l'estimation | | | <input type="text" value="-1,1%"/> |
| Écart entre la seconde plus basse soumission conforme et la plus basse | | | <input type="text" value="20,5%"/> |
| Dossier à être étudié par la CEC : <input type="text" value="Oui"/> <input checked="" type="checkbox"/> <input type="text" value="NON"/> <input type="checkbox"/> | | | |

| | | | | |
|--|--------------------------|-------------------------------------|-----------|--|
| Validation du droit de contracter du soumissionnaire recommandé (cocher la case appropriée) | | | | |
| | N.A. | OK | N.A. | OK |
| RBQ | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | AMF | <input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/> |
| RENA | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | Revenu Qc | <input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/> |

Joindre l'attestation de l'AMF, le cas échéant

| | |
|--|---|
| Recommandation | |
| Nom du soumissionnaire : | <input style="width: 100%;" type="text" value="LES ENTREPRISES CLAUDE CHAGNON INC."/> |
| Montant du contrat (incluant les contingences) (\$): | <input type="text" value="2 063 545,93"/> |
| Montant des incidences (\$): | <input type="text" value="245 400,00"/> |
| Date prévue de début des travaux : | Date prévue de fin des travaux : |
| <input type="text" value="11"/> - <input type="text" value="9"/> - <input type="text" value="2017"/> | <input type="text" value="15"/> - <input type="text" value="12"/> - <input type="text" value="2017"/> |

Service du greffe

Division des élections, du soutien aux commissions et de la réglementation
275, rue Notre-Dame Est, bureau R-134
Montréal (Québec) H2Y 1C6

Commission permanente sur l'examen des contrats

La commission :

Présidente

*Mme Émilie Thuillier
Arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville*

Vice-présidente

*Mme Karine Boivin Roy
Arrondissement de Mercier – Hochelaga-
Maisonneuve*

Membres

*M. Richard Celzi
Arrondissement de Mercier – Hochelaga-
Maisonneuve*

*Mme Marie Cinq-Mars
Arrondissement d'Outremont*

*M. Richard Deschamps
Arrondissement de LaSalle*

*M. Marc-André Gadoury
Arrondissement de Rosemont – La Petite-
Patrie*

*M. Luc Gagnon
Arrondissement de Verdun*

*M. Manuel Guedes
Arrondissement de Rivière-des-Prairies –
Pointe-aux-Trembles*

*Mme Lili-Anne Tremblay
Arrondissement de Saint-Léonard*

Le 21 août 2017

**Rapport d'examen de la conformité du processus
d'appel d'offres - Mandat SMCE177231063**

Accorder un contrat aux Entreprises Claude Chagnon inc., pour des travaux d'égout, de conduites d'eau et de voirie dans la rue Agnès, de la place Guay à la rue Richelieu dans l'arrondissement du Sud-Ouest. Dépense totale de 2 308 945,93 \$ (contrat: 2 063 545,93 \$ + incidences: 245 400 \$), taxes incluses. Appel d'offres public 316003 - 3 soumissionnaires.

(ORIGINAL SIGNÉ)

(ORIGINAL SIGNÉ)

Émilie Thuillier
Présidente

Pierre G. Laporte
Secrétaire recherchiste

Introduction

La Commission permanente sur l'examen des contrats s'assure de la conformité du processus d'appel d'offres à l'égard des contrats qui lui sont soumis et en fait état aux instances compétentes, avant l'octroi. Cette commission peut également proposer, le cas échéant, des améliorations au processus.

Les modalités de fonctionnement de la commission sont prévues dans le *Règlement sur la Commission municipale sur l'examen des contrats* (11-007) et le *Règlement sur la Commission d'agglomération sur l'examen des contrats* (RCG 11-008).

Les contrats examinés par la commission doivent répondre à certains critères fixés par les conseils. Ceux-ci ont fait l'objet de résolutions du conseil municipal (CM11 0202) et du conseil d'agglomération (CG11 0082).

Mandat SMCE177231063

Accorder un contrat aux Entreprises Claude Chagnon inc., pour des travaux d'égout, de conduites d'eau et de voirie dans la rue Agnès, de la place Guay à la rue Richelieu dans l'arrondissement du Sud-Ouest. Dépense totale de 2 308 945,93 \$ (contrat: 2 063 545,93 \$ + incidences: 245 400 \$), taxes incluses. Appel d'offres public 316003 - 3 soumissionnaires.

À sa séance du 9 août 2017, le comité exécutif a mandaté la Commission permanente sur l'examen des contrats d'étudier le présent contrat. Ce dossier répondait au critère suivant :

- *Contrat d'exécution de travaux d'une valeur de plus de 2 M\$ présentant un écart de prix de plus de 20 % entre l'adjudicataire et le deuxième plus bas soumissionnaire conforme.*

Le 10 août 2017, les membres de la commission se sont réunis lors d'une séance de travail afin d'étudier la conformité du processus d'appel d'offres relativement au mandat confié. Un représentant du Service des infrastructures, de la voirie et des transports a répondu aux questions des membres de la commission.

Les membres de la commission ont soulevé diverses questions sur le processus d'appel d'offres dans ce dossier et ont reçu des réponses satisfaisantes.

Ils ont bien compris que le Service en était à sa troisième tentative pour octroyer le contrat, le premier essai n'ayant attiré aucun soumissionnaire et le second ayant donné lieu à des prix soumis trop élevés.

Les membres ont bien compris que l'adjudicataire a proposé un prix très compétitif alors que les autres soumissionnaires, aux carnets de commandes sans doute bien remplis, ont présenté des soumissions beaucoup plus élevées.

Conclusion

À l'issue de ses travaux, la Commission permanente sur l'examen des contrats remercie les représentants du Service des infrastructures, de la voirie et des transports pour leurs interventions au cours de la séance de travail de la commission. La commission adresse la conclusion suivante au conseil municipal :

Considérant que le dossier soumis à l'examen répond aux critères établis par le conseil municipal à savoir :

- *Contrat d'exécution de travaux d'une valeur de plus de 2 M\$ présentant un écart de prix de plus de 20 % entre l'adjudicataire et le deuxième plus bas soumissionnaire conforme*

Considérant les renseignements qui ont été soumis aux membres de la commission;

Considérant les nombreuses questions adressées par les membres de la commission aux responsables du dossier;

Considérant l'analyse approfondie faite par les membres de la commission sur les nombreux aspects liés à ce dossier;

À l'égard du mandat SMCE177231063 qui lui a été confié, la Commission permanente sur l'examen des contrats constate, à l'unanimité, la conformité du processus tenu dans le cadre de ce dossier.



Dossier # : 1177526010

| | |
|--|--|
| Unité administrative responsable : | Service de l'eau , Direction de l'épuration des eaux usées , Support à l'exploitation |
| Niveau décisionnel proposé : | Conseil d'agglomération |
| Charte montréalaise des droits et responsabilités : | Art. 24 h) soutenir une gestion responsable des ressources, notamment en matière de gestion de l'eau |
| Compétence d'agglomération : | Alimentation en eau et assainissement des eaux |
| Projet : | - |
| Objet : | Autoriser une dépense additionnelle de 12 009 228,20 \$ pour compléter les travaux d'ingénierie et d'architecture relatifs à l'unité d'ozonation et l'unité de production d'oxygène de la Station d'épuration des eaux usées Jean-R.-Marcotte / Approuver un projet d'avenant modifiant la convention de services professionnels avec SNC-Lavalin inc. et Réal Paul Architecte (CG14 0470) majorant ainsi le montant total du contrat de 12 025 783,68 \$ à 24 035 011,88 \$, toutes taxes incluses. |

Il est recommandé :

1. d'autoriser une dépense additionnelle de 12 009 228,20 \$, taxes incluses, pour compléter les travaux d'ingénierie et d'architecture relatifs à l'unité d'ozonation et l'unité de production d'oxygène de la Station d'épuration des eaux usées Jean-R.-Marcotte
2. d'approuver un projet d'avenant modifiant la convention de services professionnels intervenue entre la Ville de Montréal et les firme SNC-Lavalin inc. et Réal Paul Architecte, majorant ainsi le montant total du contrat de 12 025 783,68 \$ à 24 035 011,88 \$, taxes incluses ;
3. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Signé par Benoit DAGENAI **Le** 2017-08-01 15:41

Signataire :

Benoit DAGENAI

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Services institutionnels

IDENTIFICATION

Dossier # :1177526010

| | |
|--|---|
| Unité administrative responsable : | Service de l'eau , Direction de l'épuration des eaux usées , Support à l'exploitation |
| Niveau décisionnel proposé : | Conseil d'agglomération |
| Charte montréalaise des droits et responsabilités : | Art. 24 h) soutenir une gestion responsable des ressources, notamment en matière de gestion de l'eau |
| Compétence d'agglomération : | Alimentation en eau et assainissement des eaux |
| Projet : | - |
| Objet : | Autoriser une dépense additionnelle de 12 009 228,20 \$ pour compléter les travaux d'ingénierie et d'architecture relatifs à l'unité d'ozonation et l'unité de production d'oxygène de la Station d'épuration des eaux usées Jean-R.-Marcotte / Approuver un projet d'avenant modifiant la convention de services professionnels avec SNC-Lavalin inc. et Réal Paul Architecte (CG14 0470) majorant ainsi le montant total du contrat de 12 025 783,68 \$ à 24 035 011,88, \$, toutes taxes incluses. |

CONTENU

CONTEXTE

En 1997, un comité tripartite constitué d'experts du Ministère du développement durable, de l'environnement et de la lutte contre les changements climatiques (MDDELCC), du Ministère des affaires municipales et de l'occupation du territoire (MAMOT) et de la Ville de Montréal fut créé afin de statuer sur la nécessité d'une désinfection des eaux usées de la ville de Montréal. Ce comité estimait que la désinfection des eaux usées traitées par la Ville de Montréal était une nécessité et qu'elle devrait être mise en œuvre dans les meilleurs délais.

Les conclusions et recommandations du comité tripartite ont été présentées à la Commission permanente du conseil d'agglomération sur l'environnement, le transport et les infrastructures en mars et avril 2008. Les recommandations ont été entérinées le 23 avril 2008 par la Commission et la réponse du CE au rapport de la Commission portant sur la désinfection a été déposée à la séance du conseil d'agglomération du 28 mai 2008 qui en a pris acte.

Un plan de travail a été établi sur la base des étapes principales suivantes :

- la qualification des fournisseurs;
- l'acquisition du système d'ozonation complet;
- l'ingénierie préliminaire;

- l'ingénierie détaillée;
- la réalisation des ouvrages.

En octobre 2014, un contrat de services professionnels a été octroyé à la firme SNC-Lavalin inc. et à la firme Réal Paul Architecte pour les travaux d'ingénierie et d'architecture relatifs à l'unité d'ozonation et l'unité de production d'oxygène de la Station d'épuration des eaux usées Jean-R.-Marcotte au montant maximal de 12 025 783,68 \$ (CG14 0470) (toutes taxes).

Le contrat comprenait huit (8) mandats, soit :

- Mandat 1 : la gestion de projet;
- Mandat 2 : la réalisation d'études;
- Mandat 3 : l'approbation et acceptation des dessins d'atelier et essais d'atelier des fournisseurs;
- Mandat 4 : la préparation de plans et devis;
- Mandat 5 : la surveillance bureau et en résidence de travaux;
- Mandat 6 : le suivi et le contrôle qualité sur le chantier;
- Mandat 7 : la production des manuels d'exploitation;
- Mandat 8 : la coordination de la formation.

en vue de la réalisation des plans et devis détaillés pour les huit (8) lots de construction suivants :

- LOT no 1 – Bâtiment de production d'oxygène;
- LOT no 2 – Bâtiment de production d'ozone;
- LOT no 3 – Bâtiment de refroidissement;
- LOT no 4 – Bâtiment de pompage et de transfert de l'eau de transport;
- LOT no 5 – Système de mise en contact et de captation des gaz aux puits d'émissaire Est et Ouest;
- LOT no 6 – Bâtiment de destruction d'ozone;
- LOT no 7 – Bâtiments du groupe électrogène, l'alimentation et la distribution électrique incluant une sous-station électrique 25 kV;
- LOT no 8 – Services auxiliaires et les raccordements entre les bâtiments et les puits.

En date de mai 2017, les firmes SNC-Lavalin inc. et Réal Paul Architecte avaient, entre autres :

- réalisé 21 études techniques préparatoires complémentaires aux études technico-économiques réalisées préalablement dans le cadre du contrat 11-11612;
- achevé à 90 % le modèle 3D de l'unité d'ozonation;
- soumis deux cent neuf (211) cahiers techniques et mille (1000) plans pour revue par la Ville dans le cadre de la préparation des plans et devis de l'appel d'offres pour la construction de l'unité d'ozonation;
- achevé les plans et devis pour l'appel d'offres de conception/construction du poste de transformation électrique 315/25 kV. La Ville a octroyé le contrat de conception/construction du poste électrique le 30 mars 2017;
- fourni le service de gestion documentaire durant la phase d'acceptation des dessins d'atelier pour le contrat de fourniture de l'unité d'ozonation et le contrat de préparation des sites.
- fourni le service de surveillance bureau des travaux durant la phase 1 des travaux de préparation des sites dans le cadre du contrat 7309-AE;

Sur les 105 234 heures prévues au contrat, la réalisation des travaux d'ingénierie et d'architecture mentionnés précédemment a requis 102 704 heures de services

professionnels. La Direction de l'épuration des eaux usées évalue que le budget d'heures du contrat sera épuisé d'ici la fin d'août 2017 malgré que les travaux d'ingénierie et d'architecture ne seront pas achevés.

Des crédits additionnels sont donc requis pour terminer les huit (8) mandats des travaux d'ingénierie et d'architecture relatifs à l'unité d'ozonation et l'unité de production d'oxygène.

À titre de rappel, le besoin de crédits additionnels pour les services professionnels avait été annoncé en octobre 2016 lors de l'adoption du règlement autorisant un emprunt de 130 000 000 \$ pour le financement de la conception, l'acquisition et l'installation des équipements de désinfection de l'effluent de la station d'épuration des eaux usées Jean-R.-Marcotte pour compléter le montage financier du projet de désinfection.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CG16 0587 – 27 octobre 2016 : Adoption - Règlement autorisant un emprunt de 130 000 000 \$ pour le financement de la conception, l'acquisition et l'installation des équipements de désinfection de l'effluent de la station d'épuration des eaux usées Jean-R.-Marcotte (1162839002)

CG16 0544 – 29 septembre 2016 : Accorder un contrat à Allia Infrastructures Ltée pour la préparation de sites (ozonation et poste électrique) dans le cadre du projet de désinfection à la Station d'épuration des eaux usées Jean-R.-Marcotte, pour une somme maximale de 4 546 696,38 \$ (1163334021)

CG15 0163 – 26 mars 2015 : Octroyer un contrat à la firme Degrémont Ltée, pour la fabrication, la livraison et la mise en service de l'unité d'ozonation de la Station d'épuration des eaux usées Jean-R.-Marcotte, pour une somme maximale de 98 950 000 \$ (1153334001).

CG14 0470 – 30 octobre 2014 : Octroyer un contrat de services professionnels à SNC-Lavalin inc. et Réal Paul Architecte pour les travaux d'ingénierie et d'architecture relatifs à l'unité d'ozonation et l'unité de production d'oxygène de la Station d'épuration des eaux usées Jean-R.-Marcotte au montant maximal de 12 025 783 \$ (1143334014).

CE13 0932 – 19 juin 2013 : Autoriser la présentation d'une demande d'aide financière au ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire dans le cadre du sous-volet 2.1 : Infrastructures du programme d'eau potable ou d'eaux usées du programme Fonds Chantiers Canada-Québec pour la réalisation de travaux pour la production d'oxygène requis au projet de désinfection des eaux usées (FCCQ 807050) à la Station d'épuration des eaux usées Jean-R.-Marcotte (1133334010).

CE13 0927- 19 juin 2013: Autoriser le lancement d'un appel d'offres public pour l'obtention de services professionnels pour les travaux d'ingénierie et d'architecture relatifs à l'unité d'ozonation et de production d'oxygène de la Station d'épuration des eaux usées Jean-R.-Marcotte et approuver les critères d'évaluation (1133334009).

CE13 0926 - 19 juin 2013: Autoriser le lancement de la phase 2 de l'appel d'offres auprès des fournisseurs qualifiés pour l'acquisition de l'unité d'ozonation de la Station d'épuration des eaux usées Jean-R.-Marcotte (1133334007).

CG12 0015 – 26 janvier 2012 : Octroyer un contrat de services professionnels à la firme Dessau pour des services professionnels de soutien à la réalisation d'études technico-économiques et de travaux d'ingénierie dans le cadre de l'acquisition de l'unité d'ozonation de la Station d'épuration des eaux usées Jean-R.-Marcotte au prix de 2 741 520 \$

(1113334057).

CE11 1468 – 21 septembre 2011 : Autoriser le lancement d'un appel d'offres public pour des services professionnels de soutien à la réalisation d'études technico-économiques et de travaux d'ingénierie dans le cadre de l'acquisition de l'unité d'ozonation de la Station d'épuration des eaux usées Jean-R.-Marcotte et approuver les critères de sélection (1113334007).

CE11 1092 - 3 août 2011 : Informer le CE du résultat des délibérations du comité de sélection visant à qualifier des fournisseurs suite à l'appel d'offres public de qualification des fournisseurs de système d'ozonation et confirmer la poursuite du processus d'acquisition d'un système d'ozonation pour la Station d'épuration des eaux usées Jean-R.-Marcotte (1113334024);

CG10 0362 - 28 octobre 2010 : Octroyer un contrat de services professionnels à M. Pierre-André Liechti de la firme Ozone Knowhow pour une expertise technique en ozonation - Dépense totale de 468 431,35 \$, taxes incluses (1103334054);

CE10 0946 - 16 juin 2010 : Autorisation de lancer un appel d'offres public pour la qualification des fournisseurs de systèmes d'ozonation pour la Station Jean-R.-Marcotte no 10-11257 (1093334018);

CE10 0945 – 16 juin 2010 : Autoriser le lancement d'un appel d'offres pour services professionnels d'expertise technique en ozonation relatifs au projet de désinfection à l'ozone à la Station d'épuration des eaux usées Jean-R.-Marcotte (1103334025).

CG10 0192 - 20 mai 2010 : Approbation et signature du protocole d'entente de financement entre le MAMROT et la Ville de Montréal pour le projet de désinfection (1103334014);

CG09 0355 - 24 septembre 2009 : Autorisation d'un règlement d'emprunt de 200 M\$ pour la conception, l'acquisition et l'installation des équipements de désinfection de l'effluent de la Station d'épuration des eaux usées Jean-R.-Marcotte de la Ville de Montréal (1083474001).

CG08 0507 – 28 octobre 2008 : Dépôt de la réponse du comité exécutif au rapport de la Commission permanente du conseil d'agglomération sur l'environnement, le transport et les infrastructures portant sur la désinfection des eaux usées à la Station d'épuration de Montréal (1082714016).

CE08 1779 – 1er octobre 2008 : Il est résolu de déposer, à la prochaine assemblée du conseil d'agglomération, la réponse du comité exécutif au rapport de la Commission permanente du conseil d'agglomération sur l'environnement, le transport et les infrastructures portant sur la désinfection des eaux usées à la Station d'épuration de Montréal (1082714016).

DESCRIPTION

Le présent sommaire décisionnel vise l'autorisation d'une dépense additionnelle de 12 009 228,20 \$, toutes taxes incluses, au contrat de services professionnels les travaux d'ingénierie et d'architecture de la firme SNC-Lavalin inc. et de la firme Réal Paul Architecte afin de permettre, entre autres,

- l'achèvement des plans et devis pour l'appel d'offres de construction de l'unité d'ozonation
- l'achèvement des plans et devis pour l'appel d'offres pour la conception/construction

de l'unité de production d'oxygène;

- la surveillance bureau et en résidence des travaux de construction durant la construction de l'unité d'ozonation, la construction de l'unité de production d'oxygène et la construction du poste électrique de transformation 315/25 kV;
- le suivi et le contrôle qualité sur le chantier;
- la production des manuels d'exploitation
- la coordination de la formation
- la préparation des plans et devis pour l'appel d'offres de finition extérieure;
- la gestion documentaire des documents techniques des divers contrats.

La majoration du contrat augmentera le montant total du contrat de 12 025 783,68 \$ à 24 035 011,88 \$, toutes taxes incluses.

JUSTIFICATION

En 2014, les heures et honoraires professionnels avaient été déterminés à l'aide d'une estimation paramétrique interne sur la base de l'estimation 2013 du coût du projet de désinfection, soit 255 700 000 \$, taxes nettes. Il est important de noter que le contrat pour la fourniture de l'unité d'ozonation n'avait pas été octroyé au moment de préparer l'estimation interne des honoraires faisant en sorte que le coût des équipements à installer n'était pas connu avec certitude.

En janvier 2016 après avoir complété 30 % de l'ingénierie, l'estimation du coût du projet de désinfection a été revue afin de produire une estimation de coût de classe C (± 20 %). Le coût total du projet de désinfection incluant le coût du poste électrique a été évalué à 375 400 000 \$, taxes nettes. Un règlement d'emprunt de 130 000 000 \$ a été approuvé en octobre 2016 pour compléter le montage financier du projet de désinfection.

Au début de 2017, les heures et honoraires pour achever les travaux d'ingénierie et d'architecture ont été réévalués sur la base d'une estimation détaillée des livrables et des activités à réaliser.

Le tableau, ci-dessous, présente les heures et honoraires du contrat avant majoration, les crédits additionnels demandés ainsi que les heures et honoraires du contrat après majoration.

| Contrat 12-12017 | | | | |
|--|---------------------------------|-------------------|--------------------------------|-------------------|
| Services professionnels pour les travaux d'ingénierie et d'architecture relatifs à l'unité d'ozonation et de production d'oxygène | | | | |
| | Contrat avant majoration | | Contrat avec majoration | |
| | Heures | Honoraires | Heures | Honoraires |
| Total | 105 235 | 8 882 676,00 \$ | 210 470 | 17 765 352,00 \$ |
| Indexation | | 200 000 \$ | | 400 000,00 \$ |
| Total incluant indexation | | 9 082 676,00 \$ | | 18 165 352,00 \$ |
| Roulottes | | 14 400,00 \$ | | 14 400,00 \$ |
| Services additionnels (15 %) | | 1 362 401,00 \$ | | 2 724 802,80 \$ |
| Total (avant taxes) | | 10 459 477,00 \$ | | 20 904 554,80 \$ |
| Total (toutes taxes) | | 12 025 783,68 \$ | | 24 035 011,88 \$ |

Une majoration de 105 235 heures est donc requise pour compléter les travaux d'ingénierie et d'architecture. Après majoration, les honoraires des services professionnels de SNC-Lavalin inc et Réal Paul Architecte représente 7,0 % de la valeur du projet de désinfection.

Il est à noter que la majoration des heures et des honoraires du contrat ne change pas la nature des services et la portée des mandats et lots de construction prévus initialement au contrat 13-12645.

Finalement, le Ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire a indiqué dans un avis que rien n'empêchait la poursuite à ce stade de la réalisation du mandat par les entreprises contractantes après avoir constaté que le contrat accordé était un contrat unitaire plutôt qu'à prix forfaitaire.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le coût pour compléter les travaux d'ingénierie et d'architecture relatifs à l'unité d'ozonation et l'unité de production d'oxygène de la Station d'épuration des eaux usées Jean-R.-Marcotte est de 12 009 228,20 \$, taxes incluses, et représente un montant net pour l'agglomération de 10 966 026,05 \$ lorsque diminué des ristournes fédérale et provinciale.

Cette dépense est prévue au budget triennal d'immobilisations 2017-2019 de la Direction de l'épuration des eaux usées du Service de l'eau.

Cette portion de dépense est admissible à une subvention estimée à 9 321 122,15 \$ provenant du programme de subvention Fonds Chantiers Canada-Québec, volet Grands projets (85 %) et du programme de subvention Fonds Chantiers Canada-Québec, volet Grandes villes (85 %), dans le cadre du protocole d'entente de financement du projet de désinfection, accordée par le MAMROT. La portion non subventionnée de 1 644 903,91 \$ sera financée par emprunt à la charge de l'agglomération à moins de disponibilité de la réserve.

Le détail des informations comptables se retrouve dans l'intervention financière du Service des finances.

Cette dépense est entièrement assumée par l'agglomération puisqu'elle concerne l'assainissement des eaux qui est une compétence d'agglomération en vertu de la Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Le projet de désinfection à l'ozone de l'effluent de la Station permettra d'éliminer grandement les quantités de bactéries, virus et autres produits émergents des eaux rejetées au fleuve par la Station. Ainsi, la qualité de l'eau du fleuve pour les municipalités, la faune et les autres usagers de l'eau en aval de l'île aux Vaches sera nettement améliorée et permettra des usages jusqu'à maintenant grevés à cause de la qualité de l'effluent.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Le fait de ne pas approuver le présent sommaire décisionnel pourrait engendrer un retard significatif de la mise en œuvre de la désinfection de l'effluent. En effet, le lancement de l'appel d'offres pour la construction de l'unité en juin 2017 pourrait être compromis faute de

services professionnels.

Un tel retard pourrait mettre en péril le versement d'une partie ou de la totalité de la subvention accordée pour la réalisation du projet de désinfection.

Il est important de rappeler que, dans l'intervalle, la Ville continue de rejeter dans le fleuve différents contaminants qui altèrent la qualité de l'eau du fleuve.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Il n'y a pas d'opération de communication en accord avec la Direction des communications.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Fanny LALONDE-GOSSELIN)

Document(s) juridique(s) visé(s) :
Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Michel S SIMARD)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Stéphanie VIDAL, Service des communications

Lecture :

Stéphanie VIDAL, 24 mai 2017

RESPONSABLE DU DOSSIER

Richard ÉTHIER
Chef de projet - Désinfection

ENDOSSÉ PAR

Richard FONTAINE
Directeur(trice) du traitement des eaux usées

Le : 2017-05-17

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
DIRECTION**

Richard FONTAINE
Directeur(trice) du traitement des eaux usees

Approuvé le : 2017-08-01

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
SERVICE**

Chantal MORISSETTE
Directrice

Approuvé le : 2017-08-01

**Dossier # : 1175015001**

| | |
|---|---|
| Unité administrative responsable : | Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction planification immobilière , Division gestion du portefeuille immobilier |
| Niveau décisionnel proposé : | Conseil d'agglomération |
| Compétence d'agglomération : | Acte mixte |
| Projet : | - |
| Objet : | Accorder un contrat de services professionnels à Groupe TBM inc.pour l'évaluation qualitative des immeubles municipaux de la Ville de Montréal, pour une somme maximale de 4 423 318,20 \$ taxes incluses, et approuver les dépenses d'incidences à ce projet, pour un montant de 442 331,82 \$ - Dépense totale de 4 865 650,02 \$ taxes incluses - Appel d'offres public 17-15662 - Un (01) soumissionnaire conforme / Approuver un projet de convention à cette fin. |

Il est recommandé :

1. d'autoriser une dépense de 4 865 650,02 \$, taxes incluses, pour pour l'évaluation qualitative des immeubles municipaux de la Ville de Montréal, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant ;
2. d'approuver un projet de convention par lequel la seule firme soumissionnaire Groupe TBM inc., firme ayant obtenu la note de passage en fonction des critères de sélection préétablis, s'engage à fournir à la Ville les services professionnels requis à cette fin, pour une somme maximale de 4 423 318,20 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 17-15662 et selon les termes et conditions stipulés au projet de convention ;
3. d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par la ville centrale.

Signé par Benoit DAGENAI **Le** 2017-06-23 10:22**Signataire :**

Benoit DAGENAI

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Services institutionnels

IDENTIFICATION

Dossier # :1175015001

| | |
|---|---|
| Unité administrative responsable : | Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction planification immobilière , Division gestion du portefeuille immobilier |
| Niveau décisionnel proposé : | Conseil d'agglomération |
| Compétence d'agglomération : | Acte mixte |
| Projet : | - |
| Objet : | Accorder un contrat de services professionnels à Groupe TBM inc.pour l'évaluation qualitative des immeubles municipaux de la Ville de Montréal, pour une somme maximale de 4 423 318,20 \$ taxes incluses, et approuver les dépenses d'incidences à ce projet, pour un montant de 442 331,82 \$ - Dépense totale de 4 865 650,02 \$ taxes incluses - Appel d'offres public 17-15662 - Un (01) soumissionnaire conforme / Approuver un projet de convention à cette fin. |

CONTENU

CONTEXTE

La Ville de Montréal possède l'un des parcs immobiliers les plus importants du Québec avec plus de deux (2) millions de mètres carrés en immeubles. Ces derniers permettent d'offrir différents services aux citoyens (Hôtel de Ville, bureaux d'arrondissement, cours municipales, piscines, patageoires, bibliothèques, arénas, centres sportifs, etc.), en veillant à assurer leur sécurité et leur qualité de vie avec des structures adéquates (casernes, postes de police, usines de traitement des eaux, etc.).

Le Service de la gestion et de la planification immobilière (SGPI) a, entre autres, pour mission de veiller à la bonne gestion du parc immobilier et de maintenir à jour les données quantitatives (superficie, emplacement, occupation, etc.) et qualitatives (état des différents systèmes constructifs) des immeubles municipaux. Le SGPI accorde une priorité à l'évaluation systématique et régulière de l'ensemble des immeubles, avec une fréquence appropriée pour chacun d'entre eux, soit au maximum tous les cinq (5) ans. Cette évaluation, permet de dresser un portrait régulièrement actualisé du parc immobilier et d'entreprendre des travaux (réfection et mise en conformité) visant à résorber le déficit d'investissement des immeubles municipaux.

C'est pourquoi, une première évaluation qualitative (audit) de 80% de l'ensemble des bâtiments municipaux (tout statut et usage inclus) a été réalisée de 2009 à 2016, par une firme de professionnels externes. Le SGPI veut maintenant amorcer le nouveau cycle d'évaluation de l'état et de la conformité des immeubles en propriété, notamment ceux qui n'ont pas été évalués dans le cycle précédent. Le présent dossier vise la rétention des services professionnels relatifs à une telle évaluation.

La Direction de l'approvisionnement a procédé à un appel d'offres public (17-15662), en vue d'obtenir des propositions pour des services professionnels couvrant diverses disciplines et

relatifs à l'évaluation qualitative des immeubles municipaux de la Ville de Montréal. Cet appel d'offres a été publié sur le site du SEAO et dans le journal «Le Devoir» durant 24 jours, soit du 20 février au 15 mars 2017. La stratégie de sollicitation du marché est sans particularités. Le délai accordé aux soumissionnaires était suffisant. La durée de validité des soumissions était de deux cent soixante-dix (270) jours calendrier à compter de la date d'ouverture des soumissions.

Trois addenda ont été émis durant l'appel d'offres :

| Numéro de l'addenda | Date | Contenu |
|---------------------|--------------|--|
| 1 | 2 mars 2017 | <ul style="list-style-type: none"> • Report de la date d'ouverture des soumissions, afin de donner plus de temps aux professionnels pour compléter leur soumission et fournir une offre de qualité. La date prévue initialement le 8 mars 2017 a été reportée au 15 mars 2017. • Réponses à diverses questions des soumissionnaires. |
| 2 | 6 mars 2017 | <ul style="list-style-type: none"> • Précisions et clarifications découlant des questions des soumissionnaires. |
| 3 | 10 mars 2017 | <ul style="list-style-type: none"> • Précisions et clarifications découlant des questions des soumissionnaires. |

Puisque le comité de sélection devait avoir lieu en avril 2017, le report de la date d'ouverture des soumissions n'a pas eu d'incidence sur la suite du dossier.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

Résolution: CG09 0423 du 24 septembre 2009 : Approuver un projet de convention de services professionnels avec SNC-Lavalin ProFac Services de consultation inc. pour l'évaluation qualitative des immeubles municipaux - Dépense maximale de 2 360 000 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 09-11089 (5 soum.)

DESCRIPTION

Le présent dossier vise à accorder un contrat de services professionnels à la firme Groupe TBM inc. pour réaliser une évaluation qualitative des bâtiments, qui sera basée sur des inspections visuelles détaillées et complètes de ces derniers. Une telle évaluation impliquera des professionnels de diverses disciplines, ainsi que des experts dans des domaines particuliers comme en réglementation. Les professionnels auront à visiter 1950 immeubles qui totalisent environ 2 400 000 m². La durée visée du présent mandat est de quatre (4) années.

La firme Groupe TBM inc., qui assumera la responsabilité totale de l'ensemble du mandat, s'est adjoint la collaboration de plusieurs firmes expérimentées dans le but de s'assurer de mener à bien ce mandat important dans les délais prescrits. Il s'agit de : en architecture, les firmes Bergeron Bouthillier architectes et Architectes Girard Côté Bérubé Dion; en ingénierie, la firme Bouthillette Parizeau (BPA); en structure, la firme L2C Expert Conseil; en environnement, les firmes le Groupe SCP Environnement et BC Environnement.

La Ville attend du Contractant qu'il fournisse tous les services professionnels et tâches connexes (administratives et autres) nécessaires à la production de la documentation demandée au mandat, et ce, en regard des états physique et opérationnel des immeubles

considérés et de leur conformité aux lois et à la réglementation applicable. Cette évaluation inclut le site sur lequel est implanté l'ouvrage considéré, avec tous les bâtiments, services et espaces extérieurs (stationnements, allées, etc.) qui s'y rattachent et qui sont nécessaires à son fonctionnement. Plus particulièrement, et pour chacun des immeubles concernés par ce mandat, les services professionnels de base comprennent entre autres :

- Visites et inspections visuelles complètes des immeubles avec la tenue d'un journal de bord complet, collecte des informations et saisie des données en ligne.
- Analyse des données recueillies et évaluation de l'état et de la conformité des éléments constitutifs de l'immeuble, eu égard à leur état et/ou leur conformité aux divers lois, codes et règlements régissant les immeubles.
- Relevés de toutes les interventions recommandées pour chacun des éléments considéré : type, niveau de priorité et coûts, avec leur identification en plan..
- Photographies illustrant les éléments pour lesquels des interventions sont recommandées (à l'intérieur et à l'extérieur des immeubles).
- Inventaire des principales composantes électromécaniques pour faciliter la gestion future de ces éléments.
- Documentation complémentaire nécessaire au mandat, afin de constituer un dossier d'évaluation qualitative courant pour chaque immeuble.

Les services seront rémunérés selon la méthode à taux unitaire par mètre carré, selon la superficie qui aura été fournie par la Ville dans la liste des bâtiments à relever ou celle qui aura été calculée par le Contractant et acceptée par la Ville comme étant la superficie bâtie valide

JUSTIFICATION

Le Comité de sélection recommande de retenir l'offre de services de la seule firme conforme, soit Groupe TBM inc. ,étant donné que cette firme s'est qualifiée aux termes des deux (2) étapes du processus de sélection selon les critères de sélection préalablement établis.

Il y a eu quatorze (14) preneurs de cahier des charges :

1. SNC-Lavalin inc..
2. Les Consultants S.M. Inc.
3. Ambioner
4. WSP Canada Inc.
5. Cosigma structure inc.
6. DMA architectes s.e.n.c.r.l
7. GHD Consultants Limitée
8. Groupe TBM inc.
9. Lemay CO inc.
10. Les Services EXP inc.
11. MDA architectes
12. Nadeau Nadeau Blondin, architectes inc.
13. Planifika inc.
14. Aedifica Architecture + Design

Deux (2) de ces firmes ont déposé une offre de services :

1. Groupe TBM inc.
2. Planifika inc.

Parmi les quatorze (14) preneurs du cahier des charges, cinq (5) sont des firmes

d'architectes et quatre (4) sont des firmes d'ingénierie, firmes qui n'ont pas le profil requis pour la réalisation du mandat. La firme Planifika inc. ne répondait pas à l'ensemble des critères éliminatoires et la soumission a été rejetée par le comité de sélection. Pour plus de renseignements, voir l'intervention du Service de l'approvisionnement ainsi que le tableau ci-dessous :

| Soumissions conformes | Note Intérim | Note finale | Prix de base avec taxes | Contingences avec taxes | Total |
|---|--------------|-------------|-------------------------|-------------------------|-----------------|
| Soumissionnaire 1 | 79,3 | 0,35 | 3 686 098,50 \$ | 737 219,70 \$ | 4 423 318,20 \$ |
| Dernière estimation réalisée | | | 3 932 420,94 \$ | 786 484,19\$ | 4 718 905,13 \$ |
| Écart entre l'adjudicataire et la dernière estimation (\$) (l'adjudicataire - estimation) | | | | | - 246 322,44 \$ |
| Écart entre l'adjudicataire et la dernière estimation (%) ((l'adjudicataire - estimation) / estimation) x 100 | | | | | -6,26% |
| Écart entre la 2 ^{ème} meilleure note finale et l'adjudicataire (\$) (2 ^{ème} meilleure note finale - adjudicataire) | | | | | N/A |
| Écart entre la 2 ^{ème} meilleure note finale et l'adjudicataire (%) ((2 ^{ème} meilleure note finale - adjudicataire) / adjudicataire) x 100 | | | | | |

Les honoraires professionnels ont été évalués à l'interne à la fin de l'appel d'offres (après l'émission des addenda). Nous constatons que le montant de la soumission de l'adjudicataire est inférieur à celui de la dernière estimation avec un écart qui s'élève à - 6,26 %, ce qui est acceptable.

Au montant des honoraires de base, s'ajoute un budget de contingences de 20 % des honoraires soumis. Ces contingences serviront à absorber des changements potentiels dans l'envergure du mandat. Ce budget couvrira également, entre autres, des services additionnels particuliers qui pourraient être requis afin d'approfondir l'analyse de certaines composantes pour lesquelles l'examen visuel ne permet pas d'avoir une idée suffisante de leur état ou de leur conformité.

La firme ne figure ni au Registre d'entreprises non admissibles aux contrats publics (RENA) ni au registre du Directeur général des élections du Québec (DGEQ). Cette firme détient une «Autorisation de contracter avec un organisme public» de l'Autorité des marchés financiers (AMF) datée du 1er août 2016 et valide jusqu'au 31 juillet 2019 (voir pièce jointe Autorisation de l'AMF de contracter/sous-contracter avec un organisme public).

En vertu du Règlement sur la commission permanente du conseil d'agglomération sur l'examen des contrats (11-008) et de la résolution CG11 0082, le dossier sera soumis à ladite commission pour étude, parce qu'il s'agit d'un contrat de services professionnels dont la valeur est supérieure à 1 M\$ pour lequel il n'y a qu'un soumissionnaire conforme.

Par ailleurs, conformément aux documents contractuels, le Service de police de la Ville de Montréal (SPVM) a soumis à une enquête les firmes de l'équipe adjudicataire. Le résultat de l'enquête étant positif, l'équipe adjudicataire est acceptée par le SPVM.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Les honoraires prévus de ce projet représentent un montant maximal de 4 423 318,20 \$, incluant les taxes et les contingences (voir Tableau des coûts - dépenses à autoriser en pièce jointe).

Des incidences sont également prévues au contrat. Le montant des incidences à approuver

est de 384 720,00 \$ avant taxes, soit 442 331,82 \$ taxes incluses. Cette provision correspond à 12% du montant des honoraires soumis avant les contingences. Elle couvrira les dépenses pour des services très spécialisés, que la firme adjudicataire ne peut fournir mais qui sont nécessaires à la bonne réalisation de son mandat et tels que :

- des analyses, mesures, tests et expertises particuliers qui pourraient être requis (par exemple thermographie et rayons X);
- des frais de location d'engins, par exemple pour réaliser les percées d'exploration de la maçonnerie;
- des frais de laboratoire, par exemple pour déterminer la qualité du béton.

Le montant total maximal à autoriser, incluant les taxes, les contingences et les incidences s'élève donc à 4 865 650,02 \$. Les crédits pour cette dépense sont prévus au budget de fonctionnement du Service de la gestion et de la planification immobilière (SGPI). Pour plus de précisions, voir l'intervention du Service des finances.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Le mandat des professionnels n'est pas concerné par ce volet. Toutefois, la firme a joint à sa soumission un questionnaire sur la gestion environnementale, expliquant les actions mises en place dans son entreprise, afin de favoriser la protection de l'environnement.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Le processus d'octroi de contrat à la firme de professionnels Groupe TBM inc. doit être complété dans les meilleurs délais, de façon à pouvoir débiter l'évaluation qualitative des bâtiments municipaux de la Ville de Montréal, selon le programme des évaluations et l'échéancier établis par le SPGI. L'octroi de ce contrat à la firme retenue est une étape importante du plan stratégique visant à résorber le déficit cumulé d'investissement en protection.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

À la présente étape, il n'y a pas d'opérations de communication. Elles seront plutôt associées à chacun des bâtiments, en fonction du calendrier détaillé d'évaluation des immeubles qui sera établi conjointement avec le SGPI et l'adjudicataire au début du mandat.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Résolution du conseil d'agglomération : 24 août 2017
Début de prestation des services professionnels : Septembre 2017
Fin du contrat : Septembre 2021

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Validation du processus d'approvisionnement :
Service de l'approvisionnement , Direction (Yves BELLEVILLE)

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Diane NGUYEN)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Assya BENDEDDOUCH
Gestionnaire immobilier

ENDOSSÉ PAR

Nicole RODIER
Chef de division

Le : 2017-05-12

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Jean J ST-ONGE
Directeur Planification Immobilière

Approuvé le : 2017-05-15

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Marie-Claude LAVOIE
Directrice de service SGPI

Approuvé le : 2017-05-19

Service du greffe

Division des élections, du soutien aux commissions et de la réglementation
275, rue Notre-Dame Est, bureau R-134
Montréal (Québec) H2Y 1C6

Commission permanente sur l'examen des contrats

La commission :

Présidente

Mme Émilie Thuillier
Arrondissement d'Achats-Cartierville

Vice-présidentes

Mme Karine Boivin Roy
Arrondissement de Mercier – Hochelaga-
Maisonnette

Mme Paola Hawa
Ville de Sainte-Anne-de-Bellevue

Membres

Mme Dida Berku
Ville de Côte-Saint-Luc

M. Richard Celzi
Arrondissement de Mercier – Hochelaga-
Maisonnette

Mme Marie Cinq-Mars
Arrondissement d'Outremont

M. Richard Deschamps
Arrondissement de LaSalle

M. Marc-André Gadoury
Arrondissement de Rosemont – La Petite-
Patrie

M. Luc Gagnon
Arrondissement de Verdun

M. Manuel Guedes
Arrondissement de Rivière-des-Prairies –
Pointe-aux-Trembles

Mme Lili-Anne Tremblay
Arrondissement de Saint-Léonard

Le 24 août 2017

**Rapport d'examen de la conformité du processus
d'appel d'offres - Mandat SMCE175015001**

**Accorder un contrat de services professionnels à
Groupe TBM inc. pour l'évaluation qualitative des
immeubles municipaux de la Ville de Montréal, pour
une somme maximale de 4 423 318,20 \$ taxes
incluses, et approuver les dépenses d'incidences à ce
projet, pour un montant de 442 331,82 \$ - Dépense
totale de 4 865 650,02 \$ taxes incluses - Appel d'offres
public 17-15662 - Un (01) soumissionnaire conforme /
Approuver un projet de convention à cette fin.**

(ORIGINAL SIGNÉ)

(ORIGINAL SIGNÉ)

Émilie Thuillier
Présidente

Pierre G. Laporte
Secrétaire recherchiste

Introduction

La Commission permanente sur l'examen des contrats s'assure de la conformité du processus d'appel d'offres à l'égard des contrats qui lui sont soumis et en fait état aux instances compétentes, avant l'octroi. Cette commission peut également proposer, le cas échéant, des améliorations au processus.

Les modalités de fonctionnement de la commission sont prévues dans le *Règlement sur la Commission municipale sur l'examen des contrats* (11-007) et le *Règlement sur la Commission d'agglomération sur l'examen des contrats* (RCG 11-008).

Les contrats examinés par la commission doivent répondre à certains critères fixés par les conseils. Ceux-ci ont fait l'objet de résolutions du conseil municipal (CM11 0202) et du conseil d'agglomération (CG11 0082).

Mandat SMCE175015001

Accorder un contrat de services professionnels à Groupe TBM inc. pour l'évaluation qualitative des immeubles municipaux de la Ville de Montréal, pour une somme maximale de 4 423 318,20 \$ taxes incluses, et approuver les dépenses d'incidences à ce projet, pour un montant de 442 331,82 \$ - Dépense totale de 4 865 650,02 \$ taxes incluses - Appel d'offres public 17-15662 - Un (01) soumissionnaire conforme / Approuver un projet de convention à cette fin.

À sa séance du 5 juillet 2017, le comité exécutif a mandaté la Commission permanente sur l'examen des contrats d'étudier le présent contrat. Ce dossier répondait au critère suivant :

- *Contrat de services professionnels d'une valeur de plus de 1 M\$ pour lequel une seule soumission conforme a été reçue suite à un appel d'offres.*

Le 10 août 2017, les membres de la commission se sont réunis lors d'une séance de travail afin d'étudier la conformité du processus relativement au mandat confié.

Des représentants du Service de la gestion et de la planification immobilière ont répondu de façon satisfaisante aux questions des membres de la commission.

Les membres ont invité le Service à remplacer dans les pièces du sommaire décisionnel le tableau présentant les résultats de l'évaluation qualitative des offres par le tableau habituellement préparé par le Service de l'approvisionnement. Le tableau inséré par erreur dans le dossier présentait des informations qui n'auraient pas dû se retrouver dans le sommaire.

Conclusion

À l'issue de ses travaux, la Commission permanente sur l'examen des contrats remercie les représentants du Service de la gestion et de la planification immobilière pour leurs interventions au cours de la séance de travail de la commission. La commission adresse la conclusion suivante au conseil d'agglomération :

Considérant que le dossier soumis à l'examen répond aux critères établis par le conseil d'agglomération à savoir :

- *Contrat de services professionnels d'une valeur de plus de 1 M\$ pour lequel une seule soumission conforme a été reçue suite à un appel d'offres*

Considérant les renseignements qui ont été soumis aux membres de la commission;

Considérant les nombreuses questions adressées par les membres de la commission aux responsables du dossier;

Considérant l'analyse approfondie faite par les membres de la commission sur les nombreux aspects liés à ce dossier;

À l'égard du mandat SMCE175015001 qui lui a été confié, la Commission permanente sur l'examen des contrats constate, à l'unanimité, la conformité du processus tenu dans le cadre de ce dossier.



Dossier # : 1175965002

| | |
|---|---|
| Unité administrative responsable : | Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction de la gestion de projets immobiliers , Division projets corporatifs |
| Niveau décisionnel proposé : | Conseil d'agglomération |
| Compétence d'agglomération : | Acte mixte |
| Projet : | - |
| Objet : | Accorder un contrat de services professionnels à AEdifica inc. pour les services professionnels d'animation du processus de conception intégrée (PCI) dans le cadre du projet de restauration et de mise aux normes de l'hôtel de ville, situé au 275 rue Notre-Dame Est, pour une somme maximale de 152 715,55 \$, taxes incluses - Appel d'offres public (17-16254) - (2 soumissionnaires, 1 seul conforme) / Approuver un projet de convention à cette fin |

Il est recommandé :

1. d'autoriser une dépense de 152 715,55 \$, taxes incluses, pour les services professionnels d'animation du processus de conception intégrée (PCI) dans le cadre du projet de restauration et de mise aux normes de l'hôtel de ville, situé au 275 rue Notre-Dame Est, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant ;
2. d'approuver un projet de convention par lequel AEdifica inc., firme ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis, s'engage à fournir à la Ville les services professionnels requis à cette fin, pour une somme maximale de 145 443,38 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public (17-16254) et selon les termes et conditions stipulés au projet de convention ;
3. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Les crédits budgétaires requis au financement de cette dépense ont été considérés dans l'établissement du taux de dépenses mixtes d'administration générale imputées au budget de l'agglomération.

Signé par Benoit DAGENAI **Le** 2017-07-31 17:01

Signataire :

Benoit DAGENAI

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Services institutionnels

IDENTIFICATION

Dossier # :1175965002

| | |
|---|---|
| Unité administrative responsable : | Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction de la gestion de projets immobiliers , Division projets corporatifs |
| Niveau décisionnel proposé : | Conseil d'agglomération |
| Compétence d'agglomération : | Acte mixte |
| Projet : | - |
| Objet : | Accorder un contrat de services professionnels à AEdifica inc. pour les services professionnels d'animation du processus de conception intégrée (PCI) dans le cadre du projet de restauration et de mise aux normes de l'hôtel de ville, situé au 275 rue Notre-Dame Est, pour une somme maximale de 152 715,55 \$, taxes incluses - Appel d'offres public (17-16254) - (2 soumissionnaires, 1 seul conforme) / Approuver un projet de convention à cette fin |

CONTENU

CONTEXTE

L'hôtel de ville de Montréal est le bâtiment phare de l'Administration municipale. Conçu par les architectes Alexander Cowper Hutchison et Henri-Maurice Perrault, cet édifice d'intérêt patrimonial, situé dans un secteur significatif de valeur exceptionnelle dans l'arrondissement historique de Montréal, est désigné comme lieu historique national du Canada. Inauguré en 1878 et reconstruit de 1923 à 1926 avec un étage supplémentaire à la suite d'un incendie en 1922, il a connu au cours du temps plusieurs agrandissements.

Les diverses désignations tant municipales, provinciales que fédérales ainsi que l'énoncé patrimonial rédigé par la Direction de la culture en 2008 soulignent le caractère unique de ce bâtiment historique. Il est le témoin de l'évolution de la démocratie municipale et sa mémoire collective reflète les aspirations politiques et sociales d'une grande métropole. Il est un fleuron artistique et patrimonial dont la valeur urbaine, au coeur de la cité administrative, reste actuelle et dynamique. L'importance de cet édifice commande des investissements majeurs inévitables vu son statut. La Ville se doit d'agir en propriétaire responsable exemplaire, tel que prescrit dans sa Politique du patrimoine, afin d'accueillir ses visiteurs de prestige, ses citoyens, les touristes et les nombreuses célébrations dans un bâtiment qui reflète les valeurs de notre métropole.

Depuis les derniers grands travaux, la Division de la gestion immobilière a développé un plan directeur de l'hôtel de ville permettant une gestion intégrée et stratégique du maintien de l'actif, de la mise en valeur du bâtiment ainsi que l'intégration des nouvelles réglementations, technologies et normes de développement durable. En partenariat avec les services occupants, la Division de la sécurité, le Service de sécurité incendie de Montréal, le SPVM, le Service des technologies de l'information, la Direction de la culture, les Grands parcs, l'arrondissement Ville-Marie, le Service de la mise en valeur du territoire - Division du patrimoine et l'expertise de firmes externes, le plan directeur a permis de dresser un portrait de l'historique et de l'état de l'édifice, d'identifier les besoins immobiliers qui

devront être priorisés dans les cinq (5) prochaines années, le tout dans le but d'atteindre les objectifs suivants :

- 1- Conformité de l'immeuble à la réglementation actuelle et sécurité des usagers;
- 2- Préservation de la valeur de l'actif;
- 3- Rentabilité des équipements et frais d'exploitation;
- 4- Modèle exemplaire d'environnement de travail adapté, sain et durable;
- 5- Restauration du patrimoine.

De plus, ce projet est cohérent avec la politique de mise à niveau des infrastructures de l'administration. Les travaux sont la continuité des phases précédentes de mise à niveau. Ils sont nécessaires afin de freiner la détérioration de l'enveloppe du bâtiment, de préserver les actifs de la Ville et d'assurer un environnement plus sain et sécuritaire pour les occupants et le public.

L'appel d'offres public (17-16254), publié dans Le Devori le 14 juin 2017, a offert aux soumissionnaires un délai de 22 jours afin d'obtenir les documents nécessaires sur le Système électronique d'Appel d'offres (SÉAO) et de déposer leur soumission. Les soumissions sont valides pour une période de 180 jours à partir de la date de dépôt, soit le 5 juillet 2017. Aucun addenda n'a été émis.

La grille d'analyse pour cet appel d'offres est conforme à la division des critères d'évaluation et des pourcentages de la grille pré-approuvée par le Comité exécutif à sa séance du 24 septembre 2008, par la résolution CE12 1261.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CE17-1094

Accorder un contrat de services professionnels à CIMA+ S.E.N.C pour les services professionnels en développement durable (accompagnateur LEED, modélisateur énergétique et agent de mise en service améliorée) dans le cadre du projet de restauration patrimoniale et mise aux normes de l'Hôtel de ville, situé au 275 Notre-Dame Est, pour une somme maximale de 195 975,70 \$, taxes incluses - Appel d'offres public (17-15473) - (5 soumissionnaires) / Approuver un projet de convention à cette fin.

CG17-0192

Accorder un contrat de services professionnels à Beaupré Michaud et Associées Architectes, NCK inc. et Martin Roy et associés pour le réaménagement de l'Édifice Lucien-Saulnier, situé au 85-155 Notre-Dame Est, pour une somme maximale de 943 767,51 \$, taxes incluses - Appel d'offres public (17-15718) - (4 soumissionnaires) / Approuver un projet de convention à cette fin.

CG16-0567

Octroyer un contrat à Site intégration plus inc. (Groupe SIP) pour les travaux de rénovation des contrôles et le remplacement des projecteurs des systèmes de mise en lumière de l'hôtel de ville, situé au 275 rue Notre-Dame Est - Dépense totale 1 058 832,71 \$ - Appel d'offres public 5870 - 3 soumissionnaires.

CG16-0422

Octroyer un contrat à Gesmonde Ltée pour les travaux de mise à niveau des infrastructures d'accueil et de protocole et des locaux supports de l'hôtel de ville de Montréal situé au 275 rue Notre-Dame Est - Dépense totale 1 604 398,96 \$ - Appel d'offres public 5835 - 2 soumissionnaires.

CG16-0423

Octroyer un contrat à Groupe Atwill-Morin pour les travaux de restauration de l'enveloppe - phase 1 de l'hôtel de ville de Montréal situé au 275 rue Notre-Dame Est - Dépense totale 967 810,91 \$ - Appel d'offres public 5834 (2 soumissionnaires)

CG16-0129

Autoriser une dépense additionnelle de 192 128,16 \$, taxes incluses, pour les travaux d'étanchéité des fondations sous la place Vauquelin de l'hôtel de ville, de l'édifice Lucien-Saulnier et du tunnel dans le cadre du contrat accordé à St-Denis Thompson (CG15 0689) majorant ainsi le montant total du contrat de 783 589,61 \$ à 975 717,77 \$, taxes incluses.

CG15-0689

Accorder un contrat à St-Denis Thompson pour les travaux d'étanchéité des fondations sous la place Vauquelin de l'hôtel de ville, de l'édifice Lucien-Saulnier et du tunnel - Dépense totale 905 045,99 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 5806 - 10 soumissionnaires

CG16-0545

Approuver un projet de bail par lequel la Ville loue de 630 René-Lévesque West Property Co., pour un terme de 9 ans à compter du 1^e juin 2017, des espaces aux 1^e, 2^e, 3^e, 4^e et 6^e étages de l'immeuble sis au 630, boulevard René-Lévesque Ouest, d'une superficie d'environ 94 795 pieds carrés, à des fins de bureaux, pour un loyer total de 35 333 296,01 \$, taxes incluses, le tout selon les termes et conditions prévus au projet de bail - Dépense totale pour ce projet de 38 838 895,14 \$, taxes incluses.

CE15-1902

Autoriser une dépense de 154 103,87 \$, taxes incluses, pour réaliser la gestion des coûts dans le cadre du projet de réfection de l'enveloppe, mise aux normes, restauration patrimoniale et certification LEED de l'hôtel de ville de Montréal, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant, et d'approuver un projet de convention par lequel GLT+ inc., firme ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis, s'engage à fournir à la Ville les services professionnels requis à cette fin, pour une somme maximale de 146 765,59 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 15-14711, le tout selon les termes et conditions stipulés au projet de convention.

CG15-0417

Accorder un contrat de services professionnels à Affleck de la Riva architectes, WSP Global inc, Williams, Asselin, Ackaoui et associés inc. ainsi que Blouin Tardif architecture environnement pour les services professionnels de firmes en architecture, ingénierie électromécanique ainsi qu'en ingénierie de charpente et civil et en architecture de paysage afin de réaliser les plans et devis ainsi que la surveillance des travaux liés à la réfection de l'enveloppe, à la mise aux normes, à la restauration patrimoniale et à la certification LEED BE E&E niveau Or de l'hôtel de ville (0001) - Contrat 13672 pour une somme maximale de 4 596 285,58 \$, taxes incluses - Appel d'offres public (15-13880) - (1 soumissionnaire) / Approuver un projet de convention à cette fin.

DESCRIPTION

Le mandat des professionnels comprendra, entre autres, la prestation de services professionnels pour l'animation des ateliers du processus de conception intégrée, des tables de concertations et des rencontres de panel d'experts à chaque étape de la programmation et de la conception du projet, soit :

- Établir le plan d'action et les thèmes des ateliers;
- Organiser les ateliers selon un échéancier réaliste;
- Planifier chacun des ateliers (intrants, participants, salle, méthodologie, outils, extrants...);

- Animer les rencontres;
- Produire les rapports synthèses;
- Faire le suivi des actions et la progression des ateliers.

L'Animateur PCI est le gardien du processus de conception intégrée. Il en assure la planification, l'organisation, la direction, le suivi et le contrôle pour la Ville. Il s'assure de la participation de toutes les parties prenantes à chaque rencontre d'évaluation du contenu du projet. L'indépendance de l'Animateur PCI par rapport aux autres équipes (responsables du développement des solutions, de la production des documents d'appel d'offres et de la certification LEED) est essentielle afin d'encadrer la démarche de qualité architecturale du projet en fonction des objectifs de la Ville.

Tout au long de sa prestation, la firme sera encadrée par les professionnels de la Direction de la gestion de projets immobiliers, Division des projets corporatifs du Service de la gestion et de la planification immobilière (SGPI).

JUSTIFICATION

Il y a eu six (6) preneurs du cahier des charges, deux (2) ont remis une soumission. AEdifica inc. a obtenu un pointage supérieur à 70 %, ce qui a permis l'ouverture de l'enveloppe de prix.

Cependant, bien que la soumission de Martin Roy et associés a obtenu un pointage supérieur à 70 %, elle a été rejetée puisque la firme a soumissionné en parallèle sur l'appel d'offres 17-16188 - Services professionnels architecture, ingénierie et divers consultants, dans l'équipe de Beaupré Michaud architectes qui est l'adjudicataire de ce contrat. Martin Roy et associés doit être éliminée en vertu de la clause du chapitre 2.2 - Équipe de conception des Données générales de la mission à l'effet que l'animateur PCI ne peut pas être de la même firme que celle de l'Équipe de conception (AO 17-16188, contrat 15193) du projet de restauration et mise aux normes de l'hôtel de ville. L'octroi du contrat de services professionnels en architecture, ingénierie et divers consultants (appel d'offres 17-16188) a préséance sur l'octroi de contrat de services professionnels pour l'animation PCI (appel d'offres 17-16254).

Les preneurs du cahier des charges n'ayant pas déposé de soumissions ont déclaré qu'ils n'avaient pas l'expertise requise aux documents d'appel d'offres.

- BC2 Groupe conseil inc.
- En mode solutions
- Les services EXP
- Provencher Roy + associés architectes

| Soumissions conformes | Note Intérim | Note finale | Prix de base | Contingences 15% | Total |
|--|---------------|--------------|----------------------|---------------------|----------------------|
| AEdifica inc. | 87,3 % | 10,86 | 126 472,50 \$ | 18 970,88 \$ | 145 443,38 \$ |
| Dernière estimation réalisée (4 juillet 2017) | | | 86 806,13 \$ | 13 020,92 \$ | 109 809,75 \$ |
| Écart entre l'adjudicataire et la dernière estimation (\$) (l'adjudicataire - estimation) | | | | | 35 633,63 \$ |
| Écart entre l'adjudicataire et la dernière estimation (%) ((l'adjudicataire - estimation) / estimation) x 100 | | | | | 32,5 % |

| | |
|---|------|
| Écart entre la 2 ^{ème} meilleure note finale et l'adjudicataire (\$) $(2^{\text{ème}} \text{ meilleure note finale} - \text{adjudicataire})$ | S.O. |
| Écart entre la 2 ^{ème} meilleure note finale et l'adjudicataire (%) $((2^{\text{ème}} \text{ meilleure note finale} - \text{adjudicataire}) / \text{adjudicataire}) \times 100$ | S.O. |

Les montants de la soumission reçue comprennent les contingences et les taxes applicables en vigueur pour 2017.

Les membres du comité de sélection tenu le 19 juillet 2017, recommandent de retenir l'offre de AEdifica inc. pour les services professionnels d'animation du processus de conception intégrée dans le cadre du projet de restauration patrimoniale et mise aux normes de l'hôtel de ville de Montréal. AEdifica inc. a obtenu un pointage de 10,86, selon les critères d'évaluation préalablement établis et connus de tous les soumissionnaires (voir l'intervention de la Direction de l'approvisionnement).

La différence de 32,5 % entre l'estimation interne des honoraires professionnels et le coût du soumissionnaire s'explique par le peu d'expérience de ce genre de services à la Ville. Le montant forfaitaire pour le processus PCI a été sous-estimé par l'équipe interne malgré les comparables existants examinés. Après analyse, les deux (2) principales différences se situent dans le nombre de consultants à coordonner et l'application de ce type de processus à un bâtiment existant et patrimonial. Par contre, l'ensemble des autres postes budgétaires se comparent à l'estimation.

AEdifica inc. n'est pas inscrite sur le Registre des entreprises non admissibles aux contrats publics (RENA). Les membres de AEdifica inc. ne sont pas inscrits sur la liste des personnes non admissibles en vertu de la Politique de gestion contractuelle de la Ville de Montréal. AEdifica inc. n'a pas à obtenir une attestation de l'Autorité des marchés financiers (AMF) dans le cadre de ce contrat.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

La dépense totale à autoriser est de 152 715,55 \$, taxes incluses, avant ristourne. Des contingences de 15 % (18 970,88 \$, taxes incluses) sont ajoutées au contrat de AEdifica inc. afin de couvrir des services supplémentaires connexes et des ateliers supplémentaires qui pourraient être requis vu la complexité des paramètres technologiques à intégrer dans un bâtiment patrimonial.

Des incidences générales de 5 % (7 272,17 \$ \$, taxes incluses) sont également ajoutées afin de couvrir certains frais de location de salles.

Le coût total maximal de ce contrat de 152 715,55 \$ sera assumé à 61,3 % par la Ville centre et 38,7 % par l'Agglomération.

La part du projet 66034 - Rénovation de l'hôtel de ville est de 152 715,55 \$ taxes incluses.

Un montant maximal de 93 614,63 \$ sera financé par le règlement d'emprunt de compétence municipale 17-031 - «Travaux de rénovation de l'hôtel de ville de Montréal».

Un montant maximal de 59 100,92 \$ sera financé par le règlement d'emprunt de compétence d'agglomération RCG 15-009 - «Travaux de rénovation de l'hôtel de ville de Montréal».

La dépense est planifiée être répartie ainsi : 25 % en 2017, 75% en 2018.

Le tableau des coûts est inclus dans la section des pièces jointes du présent sommaire décisionnel.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

L'hôtel de ville de Montréal se doit d'être un modèle de développement durable pour l'ensemble du parc immobilier de la ville et tous les citoyens. Le projet s'inscrit dans les grandes orientations de la Politique de développement durable de la Ville de Montréal adoptée en 2009. L'obtention de la certification LEED - Bâtiment existant, entretien et exploitation de niveau OR est spécifiée dans le plan de développement durable de l'hôtel de ville approuvé en 2009 et est prévue dans ce mandat.

Pour encadrer et assurer le contrôle de la qualité de la démarche de conception et de certification, une équipe de développement durable comprenant un accompagnateur LEED, un agent de mise en service et un modélisateur énergétique sera mandatée. L'équipe de conception sera constituée de consultants «professionnels agréés LEED» dans chaque discipline. En outre, les services d'un animateur de processus de conception intégrée (PCI) permettra une meilleure intégration des éléments de développement durable dans le contexte d'un bâtiment patrimonial.

D'une façon générale, les professionnels devront concevoir le projet en appliquant les principes de développement durable, à savoir :

- l'amélioration de la qualité de l'air et réduire les émissions de gaz à effet de serre par la réduction de l'utilisation du mazout et du gaz naturel dans le chauffage des bâtiments et la sélection d'équipements éco-énergétiques;
- la gestion responsable des ressources par la réduction des fuites d'eau et l'amélioration de l'efficacité d'usage de l'eau potable, la récupération des matières recyclables et organiques, le recyclage des produits, des équipements et des déchets de construction;
- l'adoption de bonnes pratiques de développement durable tels que l'appui des technologies vertes et l'adoption d'un système de gestion intégrant des notions de développement durable;
- la sélection de matériaux moins dommageables pour la santé;
- l'interdiction d'utiliser les produits qui sont sur la « liste rouge » comprise dans les certifications Living Building Challenge (LBC) et WELL.

De plus, en étant le premier projet municipal montréalais certifié dans cette catégorie (bâtiment existant, entretien et exploitation), l'hôtel de ville deviendra un modèle. Cette certification nécessitera une révision des politiques d'achat, d'entretien et d'exploitation des bâtiments de la Ville. L'ensemble des mesures sera comptabilisé afin d'illustrer les avantages de l'investissement dans le développement durable. Cette première certification facilitera les démarches par la suite afin que d'autres bâtiments municipaux puissent être certifiés plus facilement.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Tout retard dans l'octroi du contrat d'animation des ateliers compromettra le processus de conception intégrée en réduisant l'optimisation de l'intégration de tous les paramètres du projet et retardant la conception du projet global de restauration et mise aux normes. Il pourrait aussi réduire la faisabilité d'obtenir une certification LEED.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Il n'y a pas d'opération de communication à cette étape du projet en accord avec le Service des communications.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Octroi de contrat : Conseil d'agglomération 24 août 2017
Processus conception intégrée Septembre 2017 à décembre 2018
AO construction : Janvier 2019
Octroi de contrat construction Mars 2019
Travaux : Avril 2019 à juin 2021
Déménagement HDV : Été 2021

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Pierre-Luc STÉBEN)

Validation du processus d'approvisionnement :
Service de l'approvisionnement , Direction (Matthieu C CROTEAU)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Marthe LAWRENCE, Service des communications
Marie-Eve BONNEAU, Service du greffe
André CAZELAIS, Service de la gestion et de la planification immobilière

Lecture :

Marie-Eve BONNEAU, 28 juillet 2017

RESPONSABLE DU DOSSIER

Annie LONGPRÉ
gestionnaire immobilier

ENDOSSÉ PAR

Carlos MANZONI
Chef de division

Le : 2017-07-24

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
DIRECTION**

Sylvie DESJARDINS
Directrice du bureau de projet et des services
administratifs
Directrice de la gestion des projets immobiliers
par itérim du 25 au 28 juillet 2017

Approuvé le : 2017-07-27

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
SERVICE**

Marie-Claude LAVOIE
Directrice de service SGPI

Approuvé le : 2017-07-28

CE : 20.039

2017/08/16 08:30



L'ÉTUDE DE CE DOSSIER SE FERA
À HUIS CLOS



Dossier # : 1174114001

| | |
|---|--|
| Unité administrative responsable : | Service des technologies de l'information , Direction , Division Performance TI et sourçage |
| Niveau décisionnel proposé : | Conseil d'agglomération |
| Compétence d'agglomération : | Acte mixte |
| Projet : | - |
| Objet : | Conclure deux (2) contrats de services professionnels avec les firmes suivantes, soit Conseillers en gestion et informatique CGI inc. (lot 1 au montant de 4 071 483, 66 \$ taxes incluses) et R3D Conseil inc. (lot 2 au montant de 5 369 240,52 \$ taxes incluses), pour une durée de 24 mois, pour la fourniture sur demande de prestations de services spécialisés en analyse fonctionnelle et en analyse d'affaires / Appel d'offres public 17-16023 - 3 soumissionnaires / Approuver les projets de convention à cette fin |

Il est recommandé :

1. de conclure deux contrats, d'une durée de 24 mois, pour la fourniture sur demande de prestations de services spécialisés en analyse fonctionnelle et en analyse d'affaires, dans le but de supporter le Service des technologies de l'information ;
2. d'approuver les projets de convention de services professionnels par lesquels les firmes ci-après désignées ayant obtenu les plus hauts pointages en fonction des critères de sélection préétablis, s'engagent à fournir à la Ville les services spécialisés requis à cette fin, pour les sommes maximales inscrites à l'égard de chacune d'elles, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public N°17-16023 et selon les termes et conditions stipulés aux projets de conventions ;

| Firme | Description | Montant |
|---|---|-----------------|
| Conseillers en gestion et informatique CGI Inc. | Lot 1 - Prestation de services spécialisés en analyse fonctionnelle | 4 071 483,66 \$ |
| R3D Conseil Inc. | Lot 2- Prestation de services spécialisés en analyse d'affaires | 5 369 240,52 \$ |

3. d'imputer ces dépenses de consommation à même le budget du Service des technologies de l'information, et ce au rythme des besoins à combler.

Signataire :

Benoit DAGENAIS

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Services institutionnels

IDENTIFICATION

Dossier # :1174114001

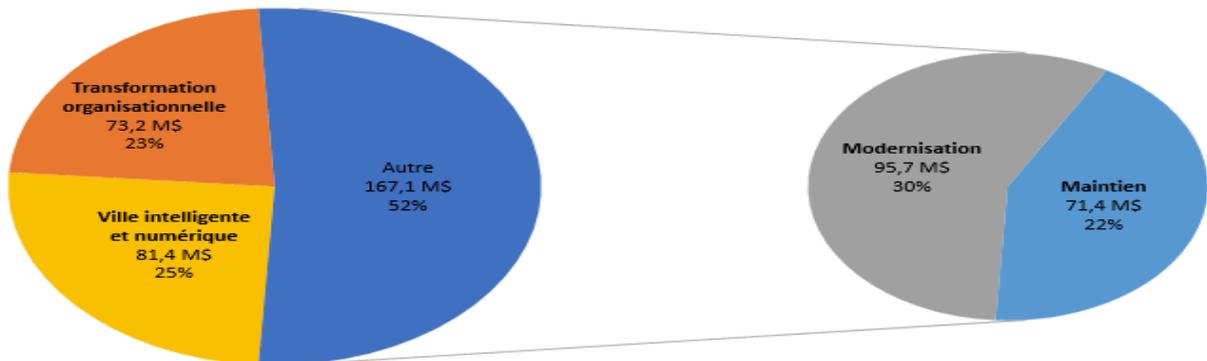
| | |
|---|--|
| Unité administrative responsable : | Service des technologies de l'information , Direction , Division Performance TI et sourcing |
| Niveau décisionnel proposé : | Conseil d'agglomération |
| Compétence d'agglomération : | Acte mixte |
| Projet : | - |
| Objet : | Conclure deux (2) contrats de services professionnels avec les firmes suivantes, soit Conseillers en gestion et informatique CGI inc. (lot 1 au montant de 4 071 483, 66 \$ taxes incluses) et R3D Conseil inc. (lot 2 au montant de 5 369 240,52 \$ taxes incluses), pour une durée de 24 mois, pour la fourniture sur demande de prestations de services spécialisés en analyse fonctionnelle et en analyse d'affaires / Appel d'offres public 17-16023 - 3 soumissionnaires / Approuver les projets de convention à cette fin |

CONTENU

CONTEXTE

Le Service des technologies de l'information (Service des TI) assure la modernisation des services technologiques clés de la Ville de Montréal (Ville), notamment la réalisation de projets de transformation organisationnelle et des initiatives de la Ville intelligente et numérique. Afin de soutenir ces initiatives, le Service des TI doit recourir à des activités d'analyse d'affaires et d'analyse fonctionnelles. L'analyse d'affaires est une activité réalisée surtout lors des phases de planification et d'identification de la solution. Cette activité consiste à identifier les grands requis d'affaires de la solution. L'analyse fonctionnelle est une activité présente surtout dans la phase de réalisation des projets et consiste à préciser les grands requis d'affaires, sous la forme spécifications fonctionnelles détaillées.

Ces activités sont très présentes dans les 71 projets et programmes du Plan triennal d'investissements 2017-2019, qui a la distribution suivante :



Pour réaliser ces activités, le Service des TI doit recourir à une nouvelle approche de sourcing en analyse fonctionnelle et analyse d'affaires, incluant l'utilisation de services d'appoint spécialisés, qui se base sur les principes suivants:

1. Accroître la capacité de réalisation et livraison des projets TI en externalisant la production de services et/ou livrables spécialisés à l'intérieur de notre cadre de livraison des projets;
2. Minimiser et partager les risques inhérents à la réalisation des services et/ou livrables en responsabilisant l'adjudicataire face aux services attendus;
3. Ouvrir davantage le marché à la concurrence et ainsi rejoindre plus de PME notamment en créant des lots d'appels d'offres spécialisés permettant à de multiples fournisseurs de soumissionner. Cette approche permet également de réduire les coûts.

Cette approche de sourcing se décline principalement selon les modes de sourcing suivants:

1. Utilisation de solutions logicielles diversifiées sous la forme de produits commerciaux "sur site", de logicielles libres et de solutions infonuagiques;
2. Implantation de plateformes et de solutions d'hébergement de données tant à l'interne que dans l'infonuagique;
3. Services gérés & services d'intégrateurs technologiques pour de multiples services tels que l'implantation de solutions logicielles, la location de circuits de données et la gestion de plateformes de contact client;
4. Ententes-cadres de biens et services notamment pour l'acquisition de matériel d'infrastructure, de télécommunication et de radiocommunication;
5. Prestations de services spécialisés en TI permettant la réalisation d'initiatives et de projets par mandats;
6. Réalisation d'activités de recherche & développement avec des partenaires externes;
7. Réalisation de projets à l'interne en fonction de la disponibilité et des expertises de pointe requises.

Afin d'acquérir ces services d'appoint, le Service des TI a décidé d'utiliser le 5e volet, soit la prestation de services spécialisés en analyse fonctionnelle et en analyse d'affaires. En effet, ce mode de sourcing, qui est utilisé maintenant depuis 6 mois, offre une prise en charge par l'adjudicataire pour la gestion par mandats de multiples initiatives.

C'est dans ce contexte que la Ville a lancé l'appel d'offres 17-16023. Cet appel d'offres, publié dans le journal Le Devoir et sur le site électronique d'appel d'offres SÉAO, a débuté le 10 avril 2017 pour se terminer le 8 mai 2017. La durée de la publication a été de 29 jours. Le délai de validité des soumissions est de 365 jours de la date du dépôt des soumissions.

Dans le cadre de cet appel d'offres, deux (2) addenda ont été publiés :

| No.addenda | Date de publication | Nature |
|------------|---------------------|---|
| 1 | 21 avril 2017 | Report de la date de dépôt des soumissions, et réponses aux questions du marché. |
| 2 | 2 mai 2017 | Article 15 du cahier des clauses administratives particulières ajouté, et réponses aux questions du marché. |

Le présent dossier vise donc à conclure deux (2) contrats avec les firmes suivantes : Conseillers en gestion et informatique CGI inc. (lot 1 au montant de 4 071 483, 66 \$) et avec R3D Conseil inc. (lot 2 au montant de 5 369 240,52 \$), incluant les taxes, pour une durée de 24 mois, pour la

fourniture, sur demande, de prestations de services spécialisés en analyse fonctionnelle et en analyse d'affaires, et d'approuver les projets de convention à cette fin.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

DA171805001 - 10 avril 2017 - Approuver la grille d'évaluation qui sera utilisée dans le cadre de futurs appels d'offres pour obtenir des services professionnels en informatique, dans le but de supporter la réalisation de différents projets du Service des technologies de l'information.

DESCRIPTION

La description des lots qui font l'objet du présent dossier est présenté ci-dessous :

| Adjudicataire recommandé | Lot | Domaine |
|--|-----|---|
| Conseillers en gestion et informatique CGI inc | 1 | Prestation de services spécialisés en analyse fonctionnelle |
| R3D Conseil inc. | 2 | Prestation de services spécialisés en analyse d'affaires |

Le lot suivant ne fera pas l'objet d'une demande d'autorisation de conclure un contrat étant donné qu'il n'y a aucun soumissionnaire conforme.

| Adjudicataires recommandé | Lot | Domaine |
|---------------------------|-----|---|
| Ne s'applique pas | 3 | Prestation de services spécialisés en rédaction technique |

La prestation de services spécialisés en analyse fonctionnelle et en analyse d'affaires se décline comme suit:

- Gestion des mandats en analyse fonctionnelle et en analyse d'affaires avec un coordonnateur de services de l'adjudicataire qui agit comme un point de contact avec la Ville et assure la coordination des mandats pour la Ville;
- Définition des requis pour des mandats spécifiques en analyse fonctionnelle et en analyse d'affaires, par les ressources de la Ville pour des livrables définis, avec un budget et un échéancier établis;
- Réalisation des mandats chez l'adjudicataire qui utilise ses équipements, ses pratiques & méthodologies et qui effectue la gestion & l'administration de ses ressources afin de réaliser les livrables;
- Banque d'heures par lots, pour les différents volets de services en analyse fonctionnelle et en analyse d'affaires;
- Utilisation d'un processus d'assurance qualité pour vérifier l'atteinte des requis demandés.

À ce titre, le processus d'assurance qualité opéré par la Ville est le suivant:

Pré mandat:

- Encadrement et suivi centralisé par la division Performance TI et sourcing;
- Initiation par une demande de prestation de service en analyse fonctionnelle et analyse d'affaires comprenant entre autres, la liste et la description des livrables attendus, le niveau de qualité exigé, l'enveloppe budgétaire ainsi que l'échéancier de livraison;
- Audit de pré-démarrage afin de garantir les conditions de succès du projet et du mandat;
- Rencontre de démarrage entre le fournisseur et le responsable de la Ville.

En cours de mandat:

- Rencontre de coordination et d'assurance qualité au minimum une fois par semaine pendant la prestation de service;
- Suivi de la consommation via divers rapports de gestion et validation de la facturation;
- Évaluation périodique de la qualité des livrables des mandats réalisés en analyse fonctionnelle et analyse d'affaires par les fournisseurs;
- Rencontres de suivi avec les chargés de prestations (statuts, enjeux de performance et contractuels);
- Revues indépendantes des projets conduites par le Bureau de projets;
- Démonstration de l'atteinte des objectifs lors de la dernière rencontre d'assurance qualité.

Post mandat:

- Rencontre entre les équipes pour le transfert de connaissance et la revue finale des livrables;
- Gestion de la documentation;
- Soutien à l'exploitation lorsque requis (débugage, corrections, patch de sécurité);
- Évaluation globale en fin de mandat;
- Suivi de la consommation globale des ententes;
- Inventaire des leçons apprises afin d'améliorer la performance des équipes dans la prestation des services et la réalisation des projets.

Afin d'assurer la réalisation des mandats en analyse d'affaires et analyse fonctionnelle, le Service des TI utilise un cadre de gestion de projets. Ce processus d'assurance qualité est l'une des composantes de la méthodologie de gestion de projets en vigueur au Service des TI. Le Cadre de gestion de projets prévoit des processus et des outils de gouvernance, de planification et de suivi et contrôle qui se déclinent comme suit :

- Gouvernance de projet – L'octroi des budgets et des crédits est encadré par le Comité sectoriel des TI (CSTI) lors des points de passage d'une phase à une autre (par exemple, lors du passage de la phase de planification à la phase de réalisation);
- Planification de projet – Les projets sont planifiés dans une méthodologie de gestion de projets permettant de mesurer l'avancement des travaux, de comparer les progrès réels et les progrès prévus, et de mettre en œuvre des mesures correctives lorsque les progrès réels ne sont pas conformes aux prévisions de déroulement;
- Suivi et contrôle de projet – Des outils de suivi et contrôle permettent de produire des indicateurs de santé des projets : registre d'approbation des biens livrables, registre des approvisionnements, registre des risques, registre des points en suspens, registre des demandes de changements, registre des communications, registre des parties prenantes, etc.;
- Processus de revue indépendante des projets, programmes et portefeuille d'initiatives TI viendra bonifier le cadre de gestion de projets afin d'assurer la conformité des projets face aux meilleures pratiques TI au sein de la Ville;
- Gouvernance des projets prioritaires – Les projets du Service des TI identifiés comme prioritaires par l'Administration de la Ville sont suivis au Comité de coordination des projets d'envergure (CCPE).

JUSTIFICATION

Le résultat du processus d'appel d'offres a permis de conclure à un intérêt marqué du marché avec un total de dix-neuf (19) preneurs de cahier des charges. De ce nombre, trois (3) d'entre eux ont déposé une soumission sur un ou plusieurs lots, soit 15,8 % des preneurs, alors que seize (16) firmes n'ont pas déposé de soumission (84,2 %). De ces 16 firmes, cinq (5) d'entre elles ont transmis un avis de désistement au Service de l'approvisionnement. Les raisons de désistement invoquées sont:

- Une firme déclare que le devis est trop spécialisé;

- Une firme déclare qu'elle ne peut offrir les prestations de services dans les délais;
- Deux firmes déclarent qu'elles n'offrent pas les services requis;
- Une firme mentionne des raisons variées.

Trois firmes ont soumissionné sur un ou plusieurs lots : Conseillers en gestion et informatique CGI inc. (lots 1,2 et 3), R3D Conseil inc. (lots 1 et 2), et Landry et associés (Landry stratégies inc.) (lot 2).

La firme Conseillers en gestion et informatique CGI inc. est l'adjudicataire recommandée pour le lot 1. Cependant, elle n'a pas été retenue pour les lots 2 et 3, ayant été jugée non conforme pour lesdits lots.

La firme Landry et associés (Landry stratégies inc.) a été jugée non conforme pour le lot 2, n'ayant pas obtenu la note de passage.

Le lot 3 n'a pas été octroyé puisque le seul soumissionnaire, Conseillers en gestion et informatique CGI inc., a été jugé non conforme.

Il est à noter qu'une même firme pouvait déposer une soumission pour chacun des trois lots en présentant des équipes différentes.

Toutes les firmes ont déposé des soumissions déclarées conformes d'un point de vue administratif. L'évaluation des soumissions a été effectuée selon une grille de pondération et des critères d'évaluation préalablement approuvée par la direction du Service de l'approvisionnement en date du 10 avril 2017 (DA171805001). Les résultats qui découlent de cette évaluation sont les suivants :

Lot no. 1 - Prestation de services spécialisés en analyse fonctionnelle

| Soumissions conformes | Note Intérim | Note finale | Prix de base | Autre (préciser) | Total |
|---|--------------|-------------|-----------------|------------------|-----------------|
| Conseillers en gestion et informatique CGI inc. | 78,3 | 0,32 | 4 071 483,66 \$ | | 4 071 483,66 \$ |
| R3D Conseil inc. | 72,5 | 0,21 | 5 750 037,72 \$ | | 5 750 037,72 \$ |
| Dernière estimation réalisée | | | | | 5 012 243,14 \$ |
| Écart entre l'adjudicataire et la dernière estimation (\$) | | | | | (940 759,48 \$) |
| Écart entre l'adjudicataire et la dernière estimation (%) | | | | | (18,77%) |
| Écart entre la 2 ^{ème} meilleure note finale et l'adjudicataire (\$) | | | | | 1 678 554,06 \$ |
| Écart entre la 2 ^{ème} meilleure note finale et l'adjudicataire (%) | | | | | 41,23% |
| Écart entre le prix moyen et la dernière estimation (\$) | | | | | (101 482,45 \$) |
| Écart entre le prix moyen et la dernière estimation (%) | | | | | (2,02%) |

On constate un écart de (18,77 %) entre la plus basse soumission conforme et l'estimation s'explique partiellement par l'utilisation d'un taux horaire moyen pondéré inférieur à celui utilisé dans le marché rendant la soumission de l'adjudicataire très compétitive.

Par ailleurs, nous pouvons conclure que dans le cas du lot no.1, les offres de la part des deux (2) firmes sont concurrentielles, puisque l'écart entre le prix moyen des offres (101 482,45 \$) et l'estimé de la Ville est de 2,02%. L'adjudicataire s'est démarqué au niveau de la qualité de son offre de services avec une note de 78,3 contre 72,5 et également au niveau de son prix, lequel est plus bas de 41,23%, par rapport au deuxième plus bas soumissionnaire..

Lot no. 2 - Prestation de services spécialisés en analyse d'affaires

| Soumissions conformes | Note Intérim | Note finale | Prix de base | Autre (préciser) | Total |
|---|--------------|-------------|-----------------|------------------|-----------------|
| R3D Conseil inc. | 70,5 | 0,22 | 5 369 240,52 \$ | | 5 369 240,52 \$ |
| Dernière estimation réalisée | | | | | 5 783 357,48 \$ |
| Écart entre l'adjudicataire et la dernière estimation (\$) | | | | | (414 116,96 \$) |
| Écart entre l'adjudicataire et la dernière estimation (%) | | | | | (7,16%) |
| Écart entre la 2 ^{ème} meilleure note finale et l'adjudicataire (\$) | | | | | N/A |
| Écart entre la 2 ^{ème} meilleure note finale et l'adjudicataire (%) | | | | | N/A |

Selon le Règlement sur la commission permanente du conseil d'agglomération sur l'examen des contrats (RCG 11-008) et de la résolution CG11 0082, le dossier sera soumis à ladite commission pour étude en vertu du critère suivant :

- Contrat de services professionnels d'une valeur de plus de 1 M\$.

Et répondant aux conditions suivantes :

- Écart de prix de plus de 20 % entre l'adjudicataire et le deuxième plus bas soumissionnaire conforme ou celui ayant obtenu la deuxième meilleure note totale suite à l'utilisation d'une grille d'évaluation (Lot 1);
- Une seule soumission conforme reçue suite à un appel d'offres (Lot 2).

En vertu du décret 435-2015 du Gouvernement du Québec, entré en vigueur le 2 novembre 2015, l'adjudicataire de tout contrat de services de plus de 1 M \$ doit avoir une accréditation de l'Autorité des marchés financiers (AMF).

- La firme Conseillers en gestion et informatique CGI inc. a obtenu son accréditation le 17 janvier 2014 et à présenté une demande de renouvellement le 14 octobre 2016 (voir pièces jointes);
- La firme R3D Conseil inc. a obtenu son accréditation le 13 mai 2014 et a présenté une demande de renouvellement le 10 février 2017 (voir pièces jointes).

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Les dépenses seront assumées au PTI et/ou au budget de fonctionnement du Service des TI pour la durée des contrats. Les prestations de services spécialisés seront utilisés au fur et à mesure de l'expression des besoins. Tous les besoins futurs de prestations de services seront régis par le processus d'autorisation de dépenses en fonction d'une entente. Les engagements budgétaires, les virements budgétaires et le partage des dépenses seront évalués à ce moment selon la nature des projets.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Ne s'applique pas.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Dans le cadre de la réalisation de chaque projet, donner suite à ce dossier, permettra au Service des TI de bénéficier des impacts suivants :

- Responsabilisation des adjudicataires dans la réalisation des livrables de la Ville, et partage de risque;
- L'augmentation de la cadence de réalisation de projets;
- Possibilité de faire de la livraison "agile" avec cette approche qui est normalement réalisée à l'interne;
- Accroissement de la capacité de réalisation de la Ville;
- Approche complémentaire avec les autres modes de livraisons, qui est mieux adaptée pour la livraison dans certaines situations.

Au niveau du PTI 2017-2019, la mise en place de ces contrats permet :

- D'assurer la transformation organisationnelle de la Ville, par l'entremise de projets d'implantation de systèmes informatiques plus modernes et plus efficaces;
- De moderniser et de maintenir les actifs de plusieurs systèmes informatiques, en appui aux activités administratives de la Ville et à la prestation de services aux citoyens, ainsi que de maintenir les infrastructures et les nombreux systèmes informatiques du parc applicatif de la Ville.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Ne s'applique pas.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

- L'approbation du dossier par le Comité exécutif : le 2 août 2017;
- L'étude du dossier par la Commission permanente sur l'examen des contrats : le 9 août 2017;
- L'approbation du dossier par le Comité exécutif : le 16 août 2017;
- L'approbation du dossier par le Conseil municipal : le 21 août 2017;
- L'approbation du dossier par le Conseil d'agglomération : le 24 août 2017;
- La rencontre de départ des ententes avec le fournisseur : le 5 septembre 2017.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Validation du processus d'approvisionnement :
Service de l'approvisionnement , Direction (Maricela FERRER VISBAL)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Michel TURCOTTE
Analyste de dossiers

ENDOSSÉ PAR

Le : 2017-06-26

Lyne PARENTEAU
Chef de division, Performance TI et sourçage

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Lyne PARENTEAU
Chef de division, performance TI et sourçage

Tél :

Approuvé le : 2017-07-24

Service du greffe

Division des élections, du soutien aux commissions et de la réglementation
275, rue Notre-Dame Est, bureau R-134
Montréal (Québec) H2Y 1C6

Commission permanente sur l'examen des contrats

La commission :

Présidente

Mme Émilie Thuillier
Arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville

Vice-présidentes

Mme Karine Boivin Roy
Arrondissement de Mercier – Hochelaga-
Maisonneuve

Mme Paola Hawa
Ville de Sainte-Anne-de-Bellevue

Membres

Mme Dida Berku
Ville de Côte-Saint-Luc

M. Richard Celzi
Arrondissement de Mercier – Hochelaga-
Maisonneuve

Mme Marie Cinq-Mars
Arrondissement d'Outremont

M. Richard Deschamps
Arrondissement de LaSalle

M. Marc-André Gadoury
Arrondissement de Rosemont – La Petite-
Patrie

M. Luc Gagnon
Arrondissement de Verdun

M. Manuel Guedes
Arrondissement de Rivière-des-Prairies –
Pointe-aux-Trembles

Mme Lili-Anne Tremblay
Arrondissement de Saint-Léonard

Le 24 août 2017

**Rapport d'examen de la conformité du processus
d'appel d'offres - Mandat SMCE174114001**

Conclure deux (2) contrats de services professionnels avec les firmes suivantes, soit Conseillers en gestion et informatique CGI inc. (lot 1 au montant de 4 071 483, 66 \$ taxes incluses) et R3D Conseil inc. (lot 2 au montant de 5 369 240,52 \$ taxes incluses), pour une durée de 24 mois, pour la fourniture sur demande de prestations de services spécialisés en analyse fonctionnelle et en analyse d'affaires / Appel d'offres public 17-16023 - 3 soumissionnaires / Approuver les projets de convention à cette fin.

(ORIGINAL SIGNÉ)

(ORIGINAL SIGNÉ)

Émilie Thuillier
Présidente

Pierre G. Laporte
Secrétaire recherchiste

Introduction

La Commission permanente sur l'examen des contrats s'assure de la conformité du processus d'appel d'offres à l'égard des contrats qui lui sont soumis et en fait état aux instances compétentes, avant l'octroi. Cette commission peut également proposer, le cas échéant, des améliorations au processus.

Les modalités de fonctionnement de la commission sont prévues dans le *Règlement sur la Commission municipale sur l'examen des contrats* (11-007) et le *Règlement sur la Commission d'agglomération sur l'examen des contrats* (RCG 11-008).

Les contrats examinés par la commission doivent répondre à certains critères fixés par les conseils. Ceux-ci ont fait l'objet de résolutions du conseil municipal (CM11 0202) et du conseil d'agglomération (CG11 0082).

Mandat SMCE174114001

Conclure deux (2) contrats de services professionnels avec les firmes suivantes, soit Conseillers en gestion et informatique CGI inc. (lot 1 au montant de 4 071 483, 66 \$ taxes incluses) et R3D Conseil inc. (lot 2 au montant de 5 369 240,52 \$ taxes incluses), pour une durée de 24 mois, pour la fourniture sur demande de prestations de services spécialisés en analyse fonctionnelle et en analyse d'affaires / Appel d'offres public 17-16023 - 3 soumissionnaires / Approuver les projets de convention à cette fin.

À sa séance du 2 août 2017, le comité exécutif a mandaté la Commission permanente sur l'examen des contrats d'étudier le présent contrat. Ce dossier répondait aux critères suivants :

- *Contrat de services professionnels d'une valeur de plus de 1 M\$ présentant un écart de prix de plus de 20 % entre l'adjudicataire et le soumissionnaire ayant obtenu la deuxième meilleure note totale suite à l'utilisation d'une grille d'évaluation.*

Le 9 août 2017, les membres de la commission se sont réunis lors d'une séance de travail afin d'étudier la conformité du processus relativement au mandat confié. Des représentants du Service des technologies de l'information ont répondu aux questions des membres de la commission.

Dans ce dossier, comme dans les deux autres soumis par le Service lors de la séance du 9 août 2017, les membres n'ont pu que constater que le marché pour répondre aux besoins de la Ville exprimés dans les documents de l'appel d'offres était très restreint. Ils ont aussi noté que CGI avait déposé une offre très concurrentielle.

Les membres ont aussi invité le Service à apporter des précisions au dossier décisionnel quant aux questions suivantes:

- il conviendrait de présenter la liste des soumissionnaires pour chaque lot;
- il conviendrait de préciser que CGI a été disqualifié pour les lots 2 et 3;
- il conviendrait aussi préciser qu'une même firme pouvait déposer une soumission pour chacun des trois lots en présentant des équipes différentes.

Enfin, la commission a demandé au Service des précisions supplémentaires sur la portée de l'article 15 du cahier des clauses particulières ajouté en addenda.

Conclusion

À l'issue de ses travaux, la Commission permanente sur l'examen des contrats remercie les représentants du Service des technologies de l'information pour leurs interventions au cours de la séance de travail de la commission. La commission adresse la conclusion suivante au conseil d'agglomération :

Considérant que le dossier soumis à l'examen répond aux critères établis par le conseil d'agglomération à savoir :

- *Contrat de services professionnels d'une valeur de plus de 1 M\$ présentant un écart de prix de plus de 20 % entre l'adjudicataire et le soumissionnaire ayant obtenu la deuxième meilleure note totale suite à l'utilisation d'une grille d'évaluation.*

Considérant les renseignements qui ont été soumis aux membres de la commission;

Considérant les nombreuses questions adressées par les membres de la commission aux responsables du dossier;

Considérant l'analyse approfondie faite par les membres de la commission sur les nombreux aspects liés à ce dossier;

À l'égard du mandat SMCE174114001 qui lui a été confié, la Commission permanente sur l'examen des contrats constate, à l'unanimité, la conformité du processus tenu dans le cadre de ce dossier.



Dossier # : 1177438005

| | |
|---|---|
| Unité administrative responsable : | Service des technologies de l'information , Direction , Division Performance TI et sourçage |
| Niveau décisionnel proposé : | Conseil d'agglomération |
| Compétence d'agglomération : | Acte mixte |
| Projet : | - |
| Objet : | Conclure un contrat de services professionnels avec Conseillers en gestion et informatique CGI inc. pour une durée de 24 mois, pour la fourniture, sur demande, de prestations de services spécialisés en gestion de projets informatiques, pour une somme maximale de 6 809 923, 26 \$, taxes incluses / Appel d'offres 17-16021 - 7 soumissionnaires / Approuver le projet de convention à cette fin. |

Il est recommandé :

1. de conclure un contrat d'une durée de 24 mois, pour la fourniture sur demande de prestations de services spécialisés en gestion de projets informatiques, dans le but de supporter le Service des technologies de l'information ;
2. d'approuver un projet de convention par lequel Conseillers en gestion et informatique CGI inc., firme ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis, s'engage à fournir à la Ville les services professionnels requis à cette fin, pour une somme maximale de 6 809 923,26 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 17-16021 et selon les termes et conditions stipulés au projet de convention ;
3. d'imputer ces dépenses de consommation à même le budget du Service des technologies de l'information, et ce au rythme des besoins à combler.

Signé par Benoit DAGENAI **Le** 2017-07-25 15:12

Signataire :

Benoit DAGENAI

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Services institutionnels

IDENTIFICATION

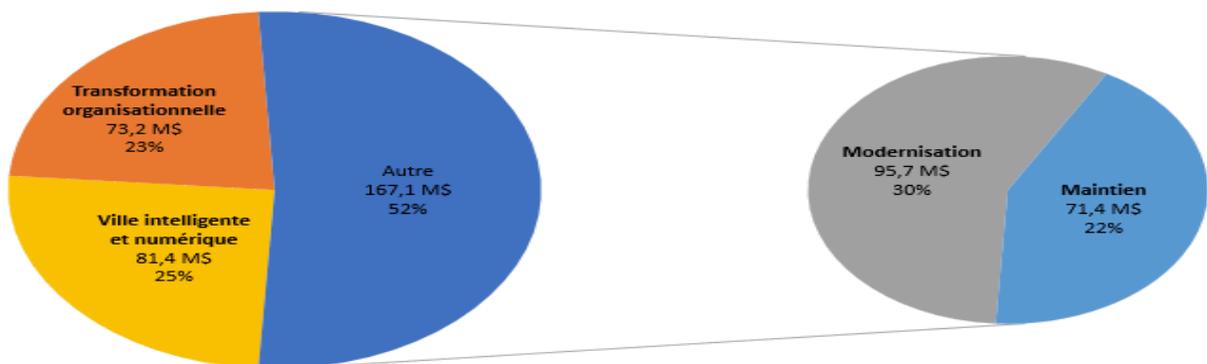
Dossier # :1177438005

| | |
|---|---|
| Unité administrative responsable : | Service des technologies de l'information , Direction , Division Performance TI et sourcing |
| Niveau décisionnel proposé : | Conseil d'agglomération |
| Compétence d'agglomération : | Acte mixte |
| Projet : | - |
| Objet : | Conclure un contrat de services professionnels avec Conseillers en gestion et informatique CGI inc. pour une durée de 24 mois, pour la fourniture, sur demande, de prestations de services spécialisés en gestion de projets informatiques, pour une somme maximale de 6 809 923, 26 \$, taxes incluses / Appel d'offres 17-16021 - 7 soumissionnaires / Approuver le projet de convention à cette fin. |

CONTENU

CONTEXTE

Le Service des technologies de l'information (Service des TI) assure la modernisation des services technologiques clés de la Ville de Montréal (Ville), notamment la réalisation de projets de transformation organisationnelle et des initiatives de la Ville intelligente et numérique. Afin de soutenir ces initiatives, le Service des TI réalise la gestion des projets du plan triennal d'investissements 2017-2019, qui a la distribution suivante :



Pour assurer la livraison de ce plan d'investissement, le Service des TI doit recourir à une nouvelle approche de sourcing en gestion de projets, incluant l'utilisation de services d'appoint spécialisés, qui se base sur les principes suivants :

1. Accroître la capacité de réalisation et livraison des projets TI en externalisant la production de services et/ou livrables spécialisés à l'intérieur de notre cadre de livraison des projets;
2. Minimiser et partager les risques inhérents à la réalisation des services et/ou livrables en responsabilisant l'adjudicataire face aux services attendus;

3. Ouvrir davantage le marché à la concurrence et ainsi rejoindre plus de PME notamment en créant des lots d'appels d'offres spécialisés permettant à de multiples fournisseurs de soumissionner. Cette approche permet également de réduire les coûts.

Cette approche de sourçage, se décline principalement selon les modes de sourçage suivants:

1. Utilisation de solutions logicielles diversifiées sous la forme de produits commerciaux "sur site", de logicielles libres et de solutions infonuagiques;
2. Implantation de plateformes et de solutions d'hébergement de données tant à l'interne que dans l'infonuagique;
3. Services gérés & services d'intégrateurs technologiques pour de multiples services tels que l'implantation de solutions logicielles, la location de circuits de données et la gestion de plateformes de contact client;
4. Ententes-cadres de biens et services notamment pour l'acquisition de matériel d'infrastructure, de télécommunication et de radiocommunication;
5. Prestations de services spécialisés en TI permettant la réalisation d'initiatives et de projets par mandats;
6. Réalisation d'activités de recherche & développement avec des partenaires externes;
7. Réalisation de projets à l'interne en fonction de la disponibilité et des expertises de pointe requises.

Afin d'acquérir ces services d'appoint, le Service des TI a décidé d'utiliser le 5e volet, soit la prestation de services spécialisés en gestion de projets informatiques. Ce mode de sourçage qui est utilisé maintenant depuis 6 mois offre une prise en charge par l'adjudicataire pour la gestion par mandats de multiples initiatives.

C'est dans ce contexte que la Ville a lancé l'appel d'offres 17-16021. Cet appel d'offres, publié dans le journal Le Devoir et sur le site électronique d'appel d'offres SÉAO, a débuté le 10 avril 2017 pour se terminer le 8 mai 2017. La durée de la publication a été de 29 jours. Le délai de validité des soumissions est de 365 jours de la date du dépôt des soumissions.

Dans le cadre de cet appel d'offres, trois (3) addenda ont été publiés :

| No.addenda | Date de publication | Nature |
|------------|---------------------|--|
| 1 | 20 avril 2017 | Report de la date de dépôt des soumissions, et réponses aux questions du marché. |
| 2 | 2 mai 2017 | Précision fournie quant à la réponse 14 de l'addenda no.1. Article 14 du cahier des clauses administratives particulières ajouté. Réponses aux questions du marché. |
| 3 | 4 mai 2017 | Réponses aux questions du marché. |

Le présent dossier vise donc à conclure un contrat avec la firme Conseillers en gestion et informatique CGI inc. au montant de 6 809 923, 26 \$, incluant les taxes, pour une durée de 24 mois, pour la fourniture, sur demande, de prestations de services spécialisés en gestion de projets informatiques, et d'approuver le projet de convention à cette fin.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

DA171805001 - 10 avril 2017 - Approuver la grille d'évaluation qui sera utilisée dans le cadre de futurs appels d'offres pour obtenir des services professionnels en informatique, dans le but de supporter la réalisation de différents projets du Service des technologies de l'information.

DESCRIPTION

La prestation de service spécialisé en gestion de projets informatiques se décline comme suit:

- Gestion des mandats avec un coordonnateur de services de l'adjudicataire qui agit comme un point de contact avec la Ville et assure la coordination des mandats pour la Ville;
- Définition des requis pour des mandats spécifiques par les ressources de la Ville pour des livrables définis, avec budget et échéancier établis;
- Réalisation des mandats chez l'adjudicataire qui utilise ses équipements, ses pratiques & méthodologies et qui effectue la gestion & l'administration de ses ressources afin de réaliser les livrables;
- Banque d'heures par lots, pour les différents volets de services de gestion de projets informatiques;
- Utilisation d'un processus d'assurance qualité pour vérifier l'atteinte des requis demandés.

À ce titre, le processus d'assurance qualité opéré par la Ville est le suivant:

Pré mandat:

- Encadrement et suivi centralisé par la division Performance TI et sourcing;
- Initiation par une demande de prestation de services en gestion de projets informatique comprenant entre autres, la liste et la description des livrables attendus, le niveau de qualité exigé, l'enveloppe budgétaire ainsi que l'échéancier de livraison;
- Audit de pré-démarrage afin de garantir les conditions de succès du projet et du mandat;
- Rencontre de démarrage entre le fournisseur et le responsable de la Ville.

En cours de mandat:

- Rencontre de coordination et d'assurance qualité au minimum une fois par semaine pendant la prestation de service;
- Suivi de la consommation via divers rapports de gestion et validation de la facturation;
- Évaluation périodique de la qualité des livrables des mandats réalisés en gestion de projets informatique par les fournisseurs;
- Rencontres de suivi avec les chargés de prestations (statuts, enjeux de performance et contractuels);
- Revues indépendantes des projets conduites par le Bureau de projets;
- Démonstration de l'atteinte des objectifs lors de la dernière rencontre d'assurance qualité.

Post mandat:

- Rencontre entre les équipes pour le transfert de connaissance et la revue finale des livrables;
- Gestion de la documentation;
- Soutien à l'exploitation lorsque requis (débugage, corrections, patch de sécurité);
- Évaluation globale en fin de mandat;
- Suivi de la consommation globale des ententes;
- Inventaire des leçons apprises afin d'améliorer la performance des équipes dans la prestation des services et la réalisation des projets.

Afin d'assurer la réalisation des mandats spécialisés en gestion de projets informatiques, le Service des TI utilise un cadre de gestion de projets. Ce processus d'assurance qualité est l'une des composantes de la méthodologie de gestion de projets en vigueur au Service des TI. Le Cadre de gestion de projets prévoit des processus et des outils de gouvernance, de planification et de suivi et contrôle qui se déclinent comme suit :

- Gouvernance de projet – L'octroi des budgets et des crédits est encadré par le Comité sectoriel des TI (CSTI) lors des points de passage d'une phase à une autre (par exemple, lors du passage de la phase de planification à la phase de réalisation);
- Planification de projet – Les projets sont planifiés dans une méthodologie de gestion de projets corporatifs permettant de mesurer l'avancement des travaux, de comparer les progrès réels et les progrès prévus, et de mettre en œuvre des mesures correctives lorsque les progrès réels ne sont pas conformes aux prévisions de déroulement;
- Suivi et contrôle de projet – Des outils de suivi et contrôle permettent de produire des indicateurs de santé des projets : registre d'approbation des biens livrables, registre des approvisionnements, registre des risques, registre des points en suspens, registre des demandes de changements, registre des communications, registre des parties prenantes.
- Processus de revue indépendante des projets, programmes et portefeuille d'initiatives TI viendra bonifier le cadre de gestion de projets afin d'assurer la conformité des projets face aux meilleures pratiques TI au sein de la Ville;
- Gouvernance des projets prioritaires – Les projets du service des TI identifiés comme prioritaires par l'Administration de la Ville sont soumis au Comité de coordination des projets d'envergure (CCPE).

JUSTIFICATION

Le résultat du processus d'appel d'offres a permis de conclure à un intérêt marqué du marché avec un total de vingt-deux (22) preneurs de cahier des charges. De ce nombre, sept (7) d'entre eux ont déposé une soumission, soit 31,8 %, alors que quinze (15) firmes n'ont pas déposé de soumission (68,2%). De ces 15 firmes, trois (3) d'entre elles ont transmis un avis de désistement au Service de l'approvisionnement. Les raisons de désistement invoquées sont:

- Une firme ne rencontre pas un critère éliminatoire;
- Une firme déclare ne pas pouvoir répondre à la demande dans ce contexte actuel;
- Une firme donne des raisons variées.

Toutes les firmes ont déposé des soumissions déclarées conformes d'un point de vue administratif. L'évaluation des soumissions a été effectuée selon une grille de pondération et des critères d'évaluation préalablement approuvée par la direction du Service de l'approvisionnement en date du 10 avril 2017 (DA171805001). Les résultats qui découlent de cette évaluation sont les suivants :

| Soumissions conformes | Note Intérim | Note finale | Prix de base | Autre (préciser) | Total |
|---|--------------|-------------|-----------------|------------------|-----------------|
| Conseillers en gestion et informatique CGI inc. | 76 | 0,19 | 6 809 923,26 \$ | | 6 809 923,26 \$ |
| R3D Conseil inc. | 76 | 0,14 | 9 052 556,63 \$ | | 9 052 556,63 \$ |
| Sirius Services Conseils en technologie de l'information inc. | 73,7 | 0,14 | 8 966 532,33 \$ | | 8 966 532,33 \$ |
| Dernière estimation réalisée | | | | | 9 135 330,00 \$ |

| | |
|---|-------------------|
| Écart entre l'adjudicataire et la dernière estimation (\$) | (2 325 406,74 \$) |
| Écart entre l'adjudicataire et la dernière estimation (%) | (25,46%) |
| Écart entre la 2 ^{ème} meilleure note finale et l'adjudicataire (\$) | 2 242 633,37 \$ |
| Écart entre la 2 ^{ème} meilleure note finale et l'adjudicataire (%) | 32,93% |
| Écart entre le prix moyen et la dernière estimation (\$) | (846 027,29 \$) |
| Écart entre le prix moyen et la dernière estimation (%) | (9,26%) |

On constate un écart de (25,46 %) entre la plus basse soumission et l'estimation. Cet écart s'explique par l'utilisation d'un taux horaire moyen pondéré inférieur au marché rendant la soumission de l'adjudicataire très compétitive.

À la suite de l'analyse des prix soumis, on note un écart relativement bas, à 9,26%, entre le prix moyen des trois (3) offres et l'estimé de la Ville. L'adjudicataire s'est surtout démarqué au niveau de son prix, lequel est plus bas de 32,93%, par rapport au prix du soumissionnaire détenant la deuxième meilleure note finale.

Selon le Règlement sur la commission permanente du conseil d'agglomération sur l'examen des contrats (RCG 11-008) et de la résolution CG11 0082, le dossier sera soumis à ladite commission pour étude en vertu du critère suivant :

- Contrat de services professionnels d'une valeur de plus de 1 M\$.

Et répondant aux conditions suivantes :

- Écart de prix de plus de 20 % entre l'adjudicataire et le deuxième plus bas soumissionnaire conforme ou celui ayant obtenu la deuxième meilleure note totale suite à l'utilisation d'une grille d'évaluation;
- Écart de plus de 20% entre l'estimation interne effectuée pendant le processus d'appel d'offres et la soumission de l'adjudicataire.

En vertu du décret 435-2015 du Gouvernement du Québec, entré en vigueur le 2 novembre 2015, l'adjudicataire de tout contrat de services de plus de 1 M \$ doit avoir une accréditation de l'Autorité des marchés financiers (AMF).

- La firme Conseillers en gestion et informatique CGI inc. a obtenu son accréditation le 17 janvier 2014, et a demandé son renouvellement le 14 octobre 2016 (voir pièce jointe).

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Les dépenses seront assumées au PTI et/ou au budget de fonctionnement du Service des TI pour la durée du contrat. Les prestations de services spécialisés seront utilisés au fur et à mesure de l'expression des besoins. Tous les besoins futurs de prestations de services seront régis par le processus d'autorisation de dépenses en fonction d'une entente. Les engagements budgétaires, les virements budgétaires et le partage des dépenses seront évalués à ce moment selon la nature des projets.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Ne s'applique pas.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Dans le cadre de la réalisation de chaque projet, donner suite à ce dossier, permettra au Service des TI de bénéficier des impacts suivants :

- Responsabilisation des adjudicataires dans la réalisation des livrables de la Ville, et partage de risque;
- L'augmentation de la cadence de réalisation de projets;
- Possibilité de faire de la livraison "agile" avec cette approche qui est normalement réalisée à l'interne;
- Accroissement de la capacité de réalisation de la Ville;
- Approche complémentaire avec les autres modes de livraisons, qui est mieux adaptée pour la livraison dans certaines situations.

Au niveau du PTI 2017-2019, la mise en place de ces contrats permet :

- D'assurer la transformation organisationnelle de la Ville, par l'entremise de projets d'implantation de systèmes informatiques plus modernes et plus efficaces;
- De moderniser et de maintenir les actifs de plusieurs systèmes informatiques, en appui aux activités administratives de la Ville et à la prestation de services aux citoyens, ainsi que de maintenir les infrastructures et les nombreux systèmes informatiques du parc applicatif de la Ville.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Ne s'applique pas

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

- Présentation du dossier au Comité exécutif : le 2 août 2017;
- Présentation du dossier à la Commission d'examen des contrats : 9 août 2017;
- Retour du dossier et approbation par le Comité exécutif : 16 août 2017;
- Approbation du dossier par le Conseil municipal : 21 août 2017;
- Approbation du dossier par le Conseil d'agglomération : 24 août 2017;
- Rencontre de départ des contrats avec les fournisseurs : septembre 2017.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Validation du processus d'approvisionnement :
Service de l'approvisionnement , Direction (Maricela FERRER VISBAL)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Michel TURCOTTE
Analyste de dossiers

ENDOSSÉ PAR

Le : 2017-06-27

Lyne PARENTEAU
Chef de division, Performance TI et sourçage

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Lyne PARENTEAU
Chef de division, Performance TI et sourçage

Tél :

Approuvé le : 2017-07-24

Service du greffe

Division des élections, du soutien aux commissions et de la réglementation
275, rue Notre-Dame Est, bureau R-134
Montréal (Québec) H2Y 1C6

Commission permanente sur l'examen des contrats

La commission :

Présidente

*Mme Émilie Thuillier
Arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville*

Vice-présidentes

*Mme Karine Boivin Roy
Arrondissement de Mercier – Hochelaga-
Maisonneuve*

*Mme Paola Hawa
Ville de Sainte-Anne-de-Bellevue*

Membres

*Mme Dida Berku
Ville de Côte-Saint-Luc*

*M. Richard Celzi
Arrondissement de Mercier – Hochelaga-
Maisonneuve*

*Mme Marie Cinq-Mars
Arrondissement d'Outremont*

*M. Richard Deschamps
Arrondissement de LaSalle*

*M. Marc-André Gadoury
Arrondissement de Rosemont – La Petite-
Patrie*

*M. Luc Gagnon
Arrondissement de Verdun*

*M. Manuel Guedes
Arrondissement de Rivière-des-Prairies –
Pointe-aux-Trembles*

*Mme Lili-Anne Tremblay
Arrondissement de Saint-Léonard*

Le 24 août 2017

**Rapport d'examen de la conformité du processus
d'appel d'offres - Mandat SMCE177438005**

**Conclure un contrat de services professionnels avec
Conseillers en gestion et informatique CGI inc. pour
une durée de 24 mois, pour la fourniture, sur
demande, de prestations de services spécialisés en
gestion de projets informatiques, pour une somme
maximale de 6 809 923, 26 \$, taxes incluses / Appel
d'offres 17-16021 - 7 soumissionnaires / Approuver le
projet de convention à cette fin.**

(ORIGINAL SIGNÉ)

(ORIGINAL SIGNÉ)

Émilie Thuillier
Présidente

Pierre G. Laporte
Secrétaire recherchiste

Introduction

La Commission permanente sur l'examen des contrats s'assure de la conformité du processus d'appel d'offres à l'égard des contrats qui lui sont soumis et en fait état aux instances compétentes, avant l'octroi. Cette commission peut également proposer, le cas échéant, des améliorations au processus.

Les modalités de fonctionnement de la commission sont prévues dans le *Règlement sur la Commission municipale sur l'examen des contrats* (11-007) et le *Règlement sur la Commission d'agglomération sur l'examen des contrats* (RCG 11-008).

Les contrats examinés par la commission doivent répondre à certains critères fixés par les conseils. Ceux-ci ont fait l'objet de résolutions du conseil municipal (CM11 0202) et du conseil d'agglomération (CG11 0082).

Mandat SMCE177438005

Conclure un contrat de services professionnels avec Conseillers en gestion et informatique CGI inc. pour une durée de 24 mois, pour la fourniture, sur demande, de prestations de services spécialisés en gestion de projets informatiques, pour une somme maximale de 6 809 923, 26 \$, taxes incluses / Appel d'offres 17-16021 - 7 soumissionnaires / Approuver le projet de convention à cette fin.

À sa séance du 2 août 2017, le comité exécutif a mandaté la Commission permanente sur l'examen des contrats d'étudier le présent contrat. Ce dossier répondait aux critères suivants :

- *Contrat de services professionnels d'une valeur de plus de 1 M\$ présentant un écart de prix de plus de 20 % entre l'adjudicataire et le soumissionnaire ayant obtenu la deuxième meilleure note totale suite à l'utilisation d'une grille d'évaluation et un écart de plus de 20 % entre l'estimation interne effectuée pendant le processus d'appel d'offres et la soumission de l'adjudicataire.*

Le 9 août 2017, les membres de la commission se sont réunis lors d'une séance de travail afin d'étudier la conformité du processus relativement au mandat confié. Des représentants du Service des technologies de l'information ont répondu aux questions des membres de la commission.

Les membres ont bien compris que le marché pour les services demandés par la Ville dans ce contrat était très restreint. Il ne faut donc pas s'étonner que si peu de soumissionnaires se soient manifestés.

Par ailleurs, le prix de base soumis par l'adjudicataire, très inférieur à l'estimation et aux autres soumissions reçues, montre bien que la firme CGI a fait montre d'une approche agressive pour obtenir ce contrat.

Enfin, la commission a demandé au Service des précisions supplémentaires sur la portée de l'article 14 du cahier des clauses particulières ajouté en addenda.

Conclusion

À l'issue de ses travaux, la Commission permanente sur l'examen des contrats remercie les représentants du Service des technologies de l'information pour leurs interventions au cours de la séance de travail de la commission. La commission adresse la conclusion suivante au conseil d'agglomération :

Considérant que le dossier soumis à l'examen répond aux critères établis par le conseil d'agglomération à savoir :

- *Contrat de services professionnels d'une valeur de plus de 1 M\$ présentant un écart de prix de plus de 20 % entre l'adjudicataire et le soumissionnaire ayant obtenu la deuxième meilleure note totale suite à l'utilisation d'une grille d'évaluation et un écart de plus de 20 % entre l'estimation interne effectuée pendant le processus d'appel d'offres et la soumission de l'adjudicataire.*

Considérant les renseignements qui ont été soumis aux membres de la commission;

Considérant les nombreuses questions adressées par les membres de la commission aux responsables du dossier;

Considérant l'analyse approfondie faite par les membres de la commission sur les nombreux aspects liés à ce dossier;

À l'égard du mandat SMCE177438005 qui lui a été confié, la Commission permanente sur l'examen des contrats constate, à l'unanimité, la conformité du processus tenu dans le cadre de ce dossier.



Dossier # : 1177689001

| | |
|--|---|
| Unité administrative responsable : | Service de l'eau , Direction de l'eau potable , Division de l'ingénierie , Ingénierie d'usine |
| Niveau décisionnel proposé : | Conseil d'agglomération |
| Charte montréalaise des droits et responsabilités : | Art. 18 f) fournir aux citoyennes et aux citoyens de la ville l'accès à une eau potable de qualité et en quantité suffisante |
| Compétence d'agglomération : | Alimentation en eau et assainissement des eaux |
| Projet : | Gestion de l'eau |
| Objet : | Accorder un contrat de services professionnels à SNC-Lavalin inc., pour l'évaluation des actifs de la Direction de l'eau potable du Service de l'eau, pour une somme maximale de 1 403 418,83 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 17-15613 - (3 soumissionnaires) / Approuver un projet de convention à cette fin. |

Il est recommandé :

1. d'approuver un projet de convention par lequel SNC-Lavalin inc., firme ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis, s'engage à fournir à la Ville les services professionnels requis pour l'évaluation des actifs de la Direction de l'eau potable du Service de l'eau, pour une somme maximale de 1 403 418,83 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 17-15613 et selon les termes et conditions stipulés au projet de convention;
2. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par l'agglomération.

Signé par Alain DG MARCOUX **Le** 2017-07-21 09:02

Signataire :

Alain DG MARCOUX

Directeur général
Direction générale , Cabinet du directeur général

IDENTIFICATION

Dossier # :1177689001

| | |
|--|---|
| Unité administrative responsable : | Service de l'eau , Direction de l'eau potable , Division de l'ingénierie , Ingénierie d'usine |
| Niveau décisionnel proposé : | Conseil d'agglomération |
| Charte montréalaise des droits et responsabilités : | Art. 18 f) fournir aux citoyennes et aux citoyens de la ville l'accès à une eau potable de qualité et en quantité suffisante |
| Compétence d'agglomération : | Alimentation en eau et assainissement des eaux |
| Projet : | Gestion de l'eau |
| Objet : | Accorder un contrat de services professionnels à SNC-Lavalin inc., pour l'évaluation des actifs de la Direction de l'eau potable du Service de l'eau, pour une somme maximale de 1 403 418,83 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 17-15613 - (3 soumissionnaires) / Approuver un projet de convention à cette fin. |

CONTENU

CONTEXTE

Ces dernières années, la Ville de Montréal a procédé à des investissements majeurs afin de mettre aux normes ses usines d'eau potable et procéder à la réhabilitation de certains équipements, en raison de l'âge des installations. Cependant, des travaux de remplacement ou de mise à niveau sont requis sur une base régulière, dont certains surgissent en urgence ou découlent de risques qui doivent être mitigés.

De ce fait, la Direction de l'eau potable (DEP) du Service de l'eau veut améliorer ses connaissances et ses pratiques en gestion des actifs afin d'en maintenir la pérennité et gérer de façon méthodique, efficace et économique ses infrastructures. Depuis déjà quelques années, la DEP a entrepris de faire l'inventaire des actifs de ses installations de production d'eau potable et leur gestion à l'aide du logiciel Maximo. Maintenant que l'inventaire est principalement terminé, il est requis d'obtenir un portrait global de la valeur et de l'état des actifs afin d'intégrer cette information à Maximo et permettre la préparation de plan de gestion des actifs.

Pour ce faire, la DEP requiert les services d'une équipe d'estimateurs et d'ingénieurs qui disposent d'un personnel spécialisé dans l'évaluation, la conception et l'inspection d'infrastructures de production d'eau potable et toutes les infrastructures connexes sous la responsabilité de la DEP.

L'appel d'offres public 17-15613 a été publié dans le quotidien Le Devoir et le système électronique d'appel d'offres (SEAO) le 17 mai 2017. La date limite de réception des soumissions était le 14 juin 2017. La durée de la publication a été de vingt-sept (27) jours

de calendrier, ce qui est conforme au délai minimal requis par la *Loi sur les cités et villes*. La validité des soumissions est de cent quatre-vingt (180) jours suivant la date fixée pour l'ouverture des soumissions, soit jusqu'au 11 décembre 2017.

Trois (3) addenda ont été émis durant le processus d'appel d'offres pour les raisons suivantes :

| Addenda | Date d'émission | Description |
|----------------|------------------------|---|
| Addenda 1 | 31 mai 2017 | Modification du bordereau de soumission. |
| Addenda 2 | 5 juin 2017 | Questions et réponses concernant les enquêtes d'antécédents judiciaires et la présentation de l'équipe de relève. |
| Addenda 3 | 7 juin 2017 | Questions et réponses apportant des précisions concernant les actifs reliés aux bâtiments. |

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

DEP-17 245 - 5 mai 2017 - Accorder un contrat à Solutions EPCC inc. pour réaliser l'estimation des coûts des travaux couverts par l'appel d'offres 17-15613, relativement à l'évaluation des actifs à la Direction de l'eau potable, pour une somme maximale de 5 000 \$, taxes incluses.

DESCRIPTION

Le présent dossier vise à accorder un contrat de services professionnels à la firme SNC-Lavalin inc., pour une durée maximale de seize (16) mois ou jusqu'à la réception des livrables, pour l'évaluation des actifs de la Direction de l'eau potable. Les services professionnels englobent sept (7) installations dont les six (6) usines de production d'eau potable de la Ville (Atwater, Charles-J.-Des Baillets, Pointe-Claire, Lachine, Dorval et Pierrefonds) ainsi que la chambre de vanne de l'interconnexion 2, pour un total de près de 12 000 actifs. Ce contrat sera réalisé par la collecte des données et l'analyse des paramètres de chaque actif (état, criticité, âge, valeur, coût de remplacement) et se terminera par l'émission de rapports englobant l'ensemble des informations collectées et l'émission d'un rapport d'évaluation de la valeur et de l'état des installations de la DEP, incluant un plan d'investissements pour les vingt (20) prochaines années.

La rémunération des professionnels pour la prestation des services prévus à la présente convention sera calculée sur une base forfaitaire et horaire, selon l'offre de service.

Un pourcentage de 15 % pour des dépenses admissibles a été ajouté pour l'engagement des services spécialisés et toutes autres dépenses accessoires jugées pertinentes dans le cadre du projet.

JUSTIFICATION

À la suite de l'appel d'offres public 17-15613, à deux (2) enveloppes, il y a eu onze (11) preneurs du cahier des charges sur le site SEAO. La liste des preneurs du cahier des charges se trouve dans l'intervention du Service de l'approvisionnement. Trois (3) d'entre eux ont déposé une soumission.

Les motifs de désistement des huit (8) preneurs du cahier des charges sont les suivants :

- deux (2) preneurs n'ont pas leur autorisation de l'Autorité des marchés financiers (AMF);
- un (1) preneur a indiqué ne pas avoir l'expérience requise;
- un (1) preneur a indiqué qu'il a l'intention de se joindre à un autre soumissionnaire;
- quatre (4) preneurs n'ont fourni aucune réponse.

Le comité de sélection composé de trois (3) membres a siégé le 28 juin 2017. Les trois (3) propositions ont été jugées recevables et ont été analysées par le comité de sélection, soit celles des firmes SNC-Lavalin inc., CIMA+ S.E.N.C. et WSP Canada Inc.

Après établissement des pointages finaux, le comité de sélection recommande que le contrat soit accordé au soumissionnaire ayant obtenu le plus haut pointage final, soit la firme SNC-Lavalin inc.

Le tableau des résultats suivant résume la liste des soumissionnaires conformes, les prix soumis et les écarts observés.

| Contrat Soumissions conformes | Note intérimaire | Note finale | Prix de base (taxes incluses) | Dépenses admissibles (taxes incluses) | Total (taxes incluses) |
|---|-----------------------------------|------------------------------|--|--|---|
| SNC-Lavalin inc. | 75,8 | 0,90 | 1 220 364,20 \$ | 183 054,63 \$ | 1 403 418,83 \$ |
| CIMA+ S.E.N.C | 75,5 | 0,45 | 2 446 060,07 \$ | 366 909,01 \$ | 2 812 969,09 \$ |
| WSP Canada inc. | 75,0 | 0,42 | 2 596 978,09 \$ | 389 546,71 \$ | 2 986 524,80 \$ |
| Dernière estimation réalisée à l'externe | | | 1 357 242,32 \$ | 203 586,35 \$ | 1 560 828,67 \$ |
| Écart entre l'adjudicataire et la dernière estimation (\$) (<i>l'adjudicataire - estimation</i>) | | | | | (157 409,85 \$) |
| Écart entre l'adjudicataire et la dernière estimation (%) (<i>(l'adjudicataire - estimation) / estimation</i>) x 100 | | | | | (10,09 %) |
| Écart entre la 2 ^{ème} meilleure note finale et l'adjudicataire (\$) (<i>2^{ème} meilleure note finale - adjudicataire</i>) | | | | | 1 409 550,26 \$ |
| Écart entre la 2 ^{ème} meilleure note finale et l'adjudicataire (%) (<i>(2^{ème} meilleure note finale - adjudicataire) / adjudicataire</i>) x 100 | | | | | 100,4 % |

Un écart favorable de 10,1 % (157 409,85 \$) est noté entre l'adjudicataire et l'estimation réalisée à l'externe par la firme Solutions EPCC inc. L'écart entre l'estimation de contrôle et le plus bas soumissionnaire est tout à fait acceptable et l'adjudication du contrat peut être recommandée.

L'écart entre la 2^{ème} meilleure note finale et l'adjudicataire est de 100,4 %, soit 1 409 550,26 \$. L'analyse des propositions faite par Solution EPCC inc. a permis d'identifier certains éléments pouvant expliquer l'écart de prix qui se situe essentiellement au niveau du prix unitaire par actif de 160\$/actif pour CIMA+S.E.N.C. comparativement à 65\$/actif pour SNC-Lavalin inc. Pour la firme CIMA+ S.E.N.C., la complexité à évaluer les services à rendre, l'expérience de la firme plus faible (un (1) seul mandat de nature et envergure similaire), les travaux en sous-traitance et l'ajout de travaux non demandés pourraient expliquer le taux plus élevé.

Les validations requises à l'effet que les adjudicataires ne font pas partie de la liste du Registre des entreprises non admissibles (RENA) ont été faites.

Ce contrat est visé par la *Loi sur l'intégrité en matière des contrats publics (LIMCP)*, en vertu du décret 435-2015 du Gouvernement du Québec, entrée en vigueur le 2 novembre 2015. Le soumissionnaire recommandé pour le contrat, SNC-Lavalin inc., détient une autorisation de l'Autorité des marchés financiers (AMF), en date du 4 février 2014, portant le numéro 2017-CPSM-0003 valide jusqu'au 3 février 2017. La demande de renouvellement a été effectuée en date du 4 novembre 2016. Une copie de l'autorisation ainsi que de la demande de renouvellement est jointe au présent dossier.

En vertu du Règlement sur la commission permanente du conseil d'agglomération sur l'examen des contrats (RCG 11-008), le dossier sera soumis à ladite commission pour étude, parce que la valeur du contrat est de plus de 1 M\$ et que l'écart entre la 2^{ème} meilleure note finale et le soumissionnaire recommandé est de plus de 20 %.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le coût maximal du contrat à octroyer est de 1 403 418,83 \$, taxes incluses, comprenant le coût du contrat d'un montant de 1 220 364,20 \$, taxes incluses, ainsi qu'un montant de 183 064,63 \$, taxes incluses, pour les dépenses admissibles.

La totalité de cette dépense sera financée par le budget de fonctionnement 2017-2018 de la Direction de l'eau potable pour un montant de 1 403 418,83 \$ taxes incluses, ou 1 281 508,45 \$ net des ristournes de taxes. Un montant de 344 925,00 \$ taxes incluses sera imputé au budget 2017 et la balance de 1058 493,83 \$ taxes incluses sera imputée au budget 2018.

Cette dépense sera entièrement assumée par l'agglomération puisqu'elle concerne la production de l'eau potable qui est une compétence d'agglomération en vertu de la *Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations*.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

L'évaluation des actifs des usines de production d'eau potable vise une gestion des actifs au meilleur coût financier et environnemental possible afin d'assurer une alimentation en eau potable fiable, de qualité exemplaire et en quantité suffisante pour le mieux être des citoyens de l'agglomération de Montréal.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Ce dossier ne comporte aucun enjeu de communication, en accord avec le Service des communications.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Commission permanente sur l'examen des contrats : 9 août 2017

Octroi de contrat : Août 2017

Début du contrat : Septembre 2017

Fin du contrat : Décembre 2018

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Fanny LALONDE-GOSSELIN)

Validation du processus d'approvisionnement :
Service de l'approvisionnement , Direction (Pierre L'ALLIER)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Sophie VOYER, Service des communications

Lecture :

Sophie VOYER, 10 juillet 2017

RESPONSABLE DU DOSSIER

Annie CARRIÈRE
chef de section

ENDOSSÉ PAR Le : 2017-06-30

Christian MARCOUX
Chef de division - Ingénierie
et Chef d'exploitation des usines par intérim

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

André MARSAN
Directeur de l'eau potable

Approuvé le : 2017-07-10

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Chantal MORISSETTE
Directrice

Approuvé le : 2017-07-20

Service du greffe

Division des élections, du soutien aux commissions et de la réglementation
275, rue Notre-Dame Est, bureau R-134
Montréal (Québec) H2Y 1C6

Commission permanente sur l'examen des contrats

La commission :

Présidente

Mme Émilie Thuillier
Arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville

Vice-présidentes

Mme Karine Boivin Roy
Arrondissement de Mercier – Hochelaga-
Maisonneuve

Mme Paola Hawa
Ville de Sainte-Anne-de-Bellevue

Membres

Mme Dida Berku
Ville de Côte-Saint-Luc

M. Richard Celzi
Arrondissement de Mercier – Hochelaga-
Maisonneuve

Mme Marie Cinq-Mars
Arrondissement d'Outremont

M. Richard Deschamps
Arrondissement de LaSalle

M. Marc-André Gadoury
Arrondissement de Rosemont – La Petite-
Patrie

M. Luc Gagnon
Arrondissement de Verdun

M. Manuel Guedes
Arrondissement de Rivière-des-Prairies –
Pointe-aux-Trembles

Mme Lili-Anne Tremblay
Arrondissement de Saint-Léonard

Le 24 août 2017

**Rapport d'examen de la conformité du processus
d'appel d'offres - Mandat SMCE177689001**

**Accorder un contrat de services professionnels à
SNC-Lavalin inc., pour l'évaluation des actifs de la
Direction de l'eau potable du Service de l'eau, pour
une somme maximale de 1 403 418,83 \$, taxes
incluses - Appel d'offres public 17-15613 -
(3 soumissionnaires) / Approuver un projet de
convention à cette fin.**

(ORIGINAL SIGNÉ)

(ORIGINAL SIGNÉ)

Émilie Thuillier
Présidente

Pierre G. Laporte
Secrétaire recherchiste

Introduction

La Commission permanente sur l'examen des contrats s'assure de la conformité du processus d'appel d'offres à l'égard des contrats qui lui sont soumis et en fait état aux instances compétentes, avant l'octroi. Cette commission peut également proposer, le cas échéant, des améliorations au processus.

Les modalités de fonctionnement de la commission sont prévues dans le *Règlement sur la Commission municipale sur l'examen des contrats* (11-007) et le *Règlement sur la Commission d'agglomération sur l'examen des contrats* (RCG 11-008).

Les contrats examinés par la commission doivent répondre à certains critères fixés par les conseils. Ceux-ci ont fait l'objet de résolutions du conseil municipal (CM11 0202) et du conseil d'agglomération (CG11 0082).

Mandat SMCE177689001

Accorder un contrat de services professionnels à SNC-Lavalin inc., pour l'évaluation des actifs de la Direction de l'eau potable du Service de l'eau, pour une somme maximale de 1 403 418,83 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 17-15613 - (3 soumissionnaires) / Approuver un projet de convention à cette fin.

À sa séance du 2 août 2017, le comité exécutif a mandaté la Commission permanente sur l'examen des contrats d'étudier le présent contrat. Ce dossier répondait au critère suivant :

- *Contrat de services professionnels d'une valeur de plus de 1 M\$ présentant un écart de prix de plus de 20 % entre l'adjudicataire et le soumissionnaire ayant obtenu la deuxième meilleure note totale suite à l'utilisation d'une grille d'évaluation.*

Le 9 août 2017, les membres de la commission se sont réunis lors d'une séance de travail afin d'étudier la conformité du processus relativement au mandat confié. Des représentants du Service de l'eau et du Service de l'approvisionnement ont répondu aux questions des membres de la commission.

Les membres ont reçu de réponses satisfaisantes à leurs questions. Cependant, ils ont jugé que ce dossier pourrait avoir pour effet de remettre en question la saine concurrence dans l'octroi futur de contrats de services professionnels au Service de l'eau. L'adjudicataire du présent contrat pourrait bien avoir une longueur d'avance à l'avenir, puisqu'il aura réalisé l'inventaire des actifs de la Direction de l'eau potable.

Conclusion

À l'issue de ses travaux, la Commission permanente sur l'examen des contrats remercie les représentants du Service de l'eau et du Service de l'approvisionnement pour leurs interventions au cours de la séance de travail de la commission. La commission adresse la conclusion suivante au conseil d'agglomération :

Considérant que le dossier soumis à l'examen répond aux critères établis par le conseil d'agglomération à savoir :

- *Contrat de services professionnels d'une valeur de plus de 1 M\$ présentant un écart de prix de plus de 20 % entre l'adjudicataire et le soumissionnaire ayant obtenu la deuxième meilleure note totale suite à l'utilisation d'une grille d'évaluation.*

Considérant les renseignements qui ont été soumis aux membres de la commission;

Considérant les nombreuses questions adressées par les membres de la commission aux responsables du dossier;

Considérant l'analyse approfondie faite par les membres de la commission sur les nombreux aspects liés à ce dossier;

À l'égard du mandat SMCE177689001 qui lui a été confié, la Commission permanente sur l'examen des contrats constate, à la majorité avec la dissidence de Mme Hawa, la conformité du processus tenu dans le cadre de ce dossier.



Dossier # : 1170652004

| | |
|---|--|
| Unité administrative responsable : | Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction de la gestion de projets immobiliers , Division programmes de projets |
| Niveau décisionnel proposé : | Conseil d'agglomération |
| Compétence d'agglomération : | Acte mixte |
| Projet : | - |
| Objet : | Accorder un contrat de services professionnels aux firmes Les Consultants S.M.inc. et Un architecture inc. pour la réalisation du Programme des compteurs d'eau dans des immeubles municipaux pour une somme maximale de 1 249 490,81 \$, taxes incluses - Appel d'offres public (17-16068) - (1 soumissionnaire) / Approuver un projet de convention à cette fin. |

Il est recommandé :

1. d'autoriser une dépense de 1 249 490,81\$, taxes incluses, pour la réalisation du Programme des compteurs d'eau dans des immeubles municipaux, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant ;
2. d'approuver un projet de convention par lequel Les Consultants S.M. inc. et Un architecture inc., firmes ayant obtenues le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis, s'engagent à fournir à la Ville les services professionnels requis à cette fin, pour une somme maximale de 1 199 511,18 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public (17-16068) et selon les termes et conditions stipulés au projet de convention;
3. d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera assumée à 50,84% par l'agglomération, pour un montant de 635 284,54\$.

Signé par Benoit DAGENAI **Le** 2017-06-29 10:48

Signataire : Benoit DAGENAI

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Services institutionnels

IDENTIFICATION

Dossier # :1170652004

| | |
|---|--|
| Unité administrative responsable : | Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction de la gestion de projets immobiliers , Division programmes de projets |
| Niveau décisionnel proposé : | Conseil d'agglomération |
| Compétence d'agglomération : | Acte mixte |
| Projet : | - |
| Objet : | Accorder un contrat de services professionnels aux firmes Les Consultants S.M.inc. et Un architecture inc. pour la réalisation du Programme des compteurs d'eau dans des immeubles municipaux pour une somme maximale de 1 249 490,81 \$, taxes incluses - Appel d'offres public (17-16068) - (1 soumissionnaire) / Approuver un projet de convention à cette fin. |

CONTENU

CONTEXTE

La Ville de Montréal a relancé l'installation des compteurs d'eau dans les bâtiments industriels, commerciaux et institutionnels suite à l'adoption de la Stratégie montréalaise de l'eau 2011-2020. Cette stratégie propose différentes mesures à adopter pour assurer le suivi du projet de mesure de la consommation de l'eau dans les industries, commerces et institutions (ICI) et pour consolider l'optimisation de ses réseaux d'eau potable et d'eaux usées.

L'installation des compteurs d'eau dans ces immeubles permettra à la Ville de connaître la consommation réelle de l'eau par les utilisateurs dans le but de mieux gérer les usages de l'eau, d'établir un bilan de consommation de l'eau et d'assurer une répartition équitable du coût entre les usagers non résidentiels et résidentiels.

La pose de ces compteurs d'eau répondra également aux exigences de la Stratégie québécoise d'économie d'eau potable auprès de toutes les municipalités du Québec, de même que l'obtention d'un bilan précis de l'usage de l'eau et la diminution de la production d'eau potable.

Le Service de la gestion et de la planification immobilière (SGPI) est responsable de mettre en œuvre des projets d'installation des compteurs d'eau dans approximativement quatre cents (400) immeubles municipaux répartis sur l'ensemble du territoire de la Ville de Montréal. (se référer à la pièce jointe no 1, Liste prévisionnelle).

C'est dans ce cadre que l'appel d'offres public no 17-16068 a été lancé afin de retenir les services professionnels en ingénierie et architecture pour la mise en œuvre de ces projets.

Cet appel d'offres public a été publié dans le journal «Le Devoir» et dans le Système électronique d'appel d'offres (SÉAO) durant 22 jours, soit du 19 avril au 10 mai 2017. Le

processus d'appel d'offres a été assumé par la Direction de l'approvisionnement de la Ville de Montréal.

Aucun addenda n'a été émis durant la période d'appel d'offres.

Deux appels d'offres ont été lancés simultanément (17-16067 et 17-16068) afin de former une équipe de professionnels pour réaliser les projets du programme d'installation des compteurs d'eau dans des immeubles municipaux. Cette équipe sera composée d'un groupe de professionnels en gestion de projets et d'un groupe de professionnels en ingénierie et architecture qui se partageront les tâches professionnelles nécessaires à la réalisation du programme.

La principale mission des professionnels en gestion de projets consistera à gérer simultanément les 400 projets d'installation des compteurs d'eau et mettre en place tous les éléments requis pour la mise en œuvre de ces projets en fonction du budget disponible, des échéanciers et des contraintes spécifiques à chacun d'eux. Ils auront à coordonner le travail de plusieurs équipes de professionnels externes et d'entrepreneurs.

La mission des professionnels en ingénierie et architecture consistera à prendre en charge la fourniture des services pour les phases de conception et de construction incluant, entre autres; les plans et devis, les services durant l'appel d'offres, le chantier, la coordination, la période de garantie jusqu'à la réception définitive. Ces ressources professionnelles seront encadrées par la firme de professionnels en gestion de projets qui assumera un rôle de supervision et de coordination.

L'équipe d'expertise de la Division expertise conseil technique du SGPI n'a pas les ressources nécessaires pour réaliser les deux mandats de ce programme.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CE17 0118- 8 février 2017 Conclure des ententes-cadres, pour la fourniture des compteurs d'eau potable et des raccords afin d'assurer l'approvisionnement des équipements; - d'accorder aux firmes ci-après désignées, plus bas soumissionnaires conformes pour les articles et pour les sommes maximales indiqués en regard de chacune d'elles, les commandes à cette fin, pour une période de vingt quatre mois, conformément aux documents de l'appel d'offres public 16-15781 et au tableau de prix reçus joint au dossier décisionnel ;

CE17 1213 - août 2017 De recommander au conseil d'agglomération :1 -d'autoriser une dépense de 988 785 \$, taxes incluses, pour la réalisation du Programme des compteurs d'eau dans des immeubles municipaux, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant ;2 -d'approuver un projet de convention par lequel CIMA + s.e.n.c., firme ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis, s'engage à fournir à la Ville les services professionnels requis à cette fin, pour une somme maximale de 949 233,60 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 17 -16067 et selon les termes et conditions stipulés au projet de convention

DESCRIPTION

Le présent dossier vise à octroyer un contrat de services professionnels à la firme Les Consultants S.M. inc. pour la fourniture des services en ingénierie de mécanique-électrique et à la firme Un architecture inc. pour la fourniture des services professionnels en architecture pour la réalisation du Programme d'installation des compteurs d'eau dans des immeubles municipaux.

Les firmes auront à rendre l'ensemble des services professionnels prévus dans la convention (se référer à la pièce jointe no 2, Convention de services et à la pièce jointe no 3, Résolutions des firmes) qui sont sommairement décrits ci-dessous :

| |
|---|
| Services en architecture, génie du bâtiment et accessibilité universelle |
| Les études préliminaires |
| L'estimation des coûts des travaux |
| Les plans et devis aux différentes étapes de réalisation du projet |
| Les documents de soumission |
| La surveillance des travaux |
| La fourniture des plans tel que construit |

Les honoraires des services de base seront payés selon la méthode à pourcentage, tel que décrit à l'article 5 de la Convention des services professionnels (voir le document juridique joint en annexe). L'enveloppe budgétaire du Programme est évaluée à 13 750 000,00\$. Ce montant comprend le coût des travaux, les honoraires des services professionnels (gestion de projets, architecture et ingénierie), des contingences et des incidences (toutes taxes incluses).

JUSTIFICATION

Six (6) entreprises se sont procurées les documents d'appel d'offres et deux (2) offres de services ont été déposées. Les offres reçues ont été présentées conformément aux politiques, règlements et encadrements administratifs prévoyant une évaluation en deux étapes à partir des documents fournis, et ce, dans deux enveloppes scellées.

Les deux (2) offres de services reçues ont été analysées en première étape par un comité de sélection (Évaluation de l'offre de services professionnels sans les honoraires - enveloppe no 1). Les deux (2) entreprises ont obtenu le pointage minimal requis afin d'être admissibles à la deuxième étape du processus (Évaluation de l'offre de services professionnels incluant les honoraires - enveloppe no 2).

Après analyse, le comité d'évaluation recommande de retenir les services de Les Consultants S.M. inc. qui a obtenue le plu haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis et connus de tous les soumissionnaires (voir l'intervention du Service de l'approvisionnement).

La soumission déposée par les firmes Bouthillette Parizeau / Lafontaine Langford Cohlmeier architectes a été déclarée non conforme puisque M. Langford, de la firme d'architecture Lafontaine Langford Cohlmeier architectes, n'a pas d'autorisation de Autorité des marchés financiers (A.M.F.) lui permettant de contracter avec un organisme public.

| Soumission conforme | Note Intérim | Note finale | Montant forfaitaire incluant taxes | Contingences incluant taxes | Total |
|---|--------------|-------------|------------------------------------|-----------------------------|----------------|
| | | | | | |
| Les Consultants S.M. inc. et Un architecture inc. | 70,67% | 1,21 | 999 592,65\$ | 199 918,53\$ | 1 199 511,18\$ |
| | | | | | |

| | | | | | |
|---|--|--|----------------|--------------|-----------------------|
| | | | | | |
| Dernière estimation réalisée | | | 1 006 031,20\$ | 201 206,30\$ | 1 207 237,50\$ |
| Écart entre l'adjudicataire et la dernière estimation (\$) (<i>l'adjudicataire - estimation</i>) | | | | | - 7 726,32\$ |
| Écart entre l'adjudicataire et la dernière estimation (%) (<i>((l'adjudicataire - estimation) / estimation) x 100</i>) | | | | | -0,64% |
| Écart entre la 2 ^{ème} meilleure note finale et l'adjudicataire (\$) (<i>2^{ème} meilleure note finale - adjudicataire</i>) | | | | | <i>Non applicable</i> |
| Écart entre la 2 ^{ème} meilleure note finale et l'adjudicataire (%) (<i>((2^{ème} meilleure note finale - adjudicataire) / adjudicataire) x 100</i>) | | | | | <i>Non applicable</i> |

Le prix du plus bas soumissionnaire est 0,64 % (6 438,55\$) plus bas que l'estimé du SGPI qui était de 1 006 031,20 \$ (incluant les taxes).

Cette estimation était basée sur les plus récentes offres reçues pour des services professionnels similaires selon des pourcentages d'honoraires de 7% pour les services d'ingénierie mécanique, 5% pour les services d'ingénierie électrique et 5% pour les services d'architecture.

La soumission déposée par les firmes Les Consultants S.M. inc./ Un architecture inc. présente des pourcentages d'honoraires de 7% pour les services d'ingénierie mécanique, 5% pour les services d'ingénierie électrique et 4,72% pour les services d'architecture.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le montant maximal des honoraires prévus au contrat est de 1 249 490,81\$ (taxes incluses). Ce montant comprend le prix forfaitaire de 999 592,65 \$ (taxes incluses), un budget de contingences de 199 918,54 \$ (taxes incluses) et un budget de dépenses incidentes de 49 979,63 \$ (taxes incluses) pour permettre l'engagement de divers consultants qui pourront être requis en parallèle au contrat principal (caractérisation de matériaux, test d'air, tests d'amiante etc.....). (se référer à la pièce jointe no 4, Calcul des coûts SGPI).

Cette dépense sera assumée à 100% par la ville centre.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Les professionnels auront le mandat de développer des projets conformes aux directives de la Politique de développement durable qui ont été jointes, en annexe, aux documents d'appel d'offres.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Ce contrat doit être octroyé dans les meilleurs délais afin que le processus de conception des plans et devis débute dès cet automne. Le respect de ce délai s'avère essentiel afin de respecter les objectifs de réalisation du SGPI.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

À l'étape actuelle, aucune opération de communication n'est envisagée.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Début du mandat des professionnels; Septembre 2017
Fin des travaux des derniers projets; Décembre 2019

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs. Suivant les critères d'examen du Guide d'information de la Commission permanente sur l'examen des contrats, juillet 2016, le présent dossier sera soumis à la commission puisqu'une seule soumission conforme a été reçue et que la valeur du contrat est supérieure à 1M\$.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Validation du processus d'approvisionnement :
Service de l'approvisionnement , Direction (Robert NORMANDEAU)

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Abdelkodous YAHYAOUÏ)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Gaétan LAROCHELLE
Gestionnaire immobilier

ENDOSSÉ PAR

Le : 2017-06-01

Carlos MANZONI
Chef de division - Gestion immobilier

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Sophie LALONDE
Directrice

Approuvé le : 2017-06-15

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Marie-Claude LAVOIE
Directrice de service SGPI

Approuvé le : 2017-06-19

Service du greffe

Division des élections, du soutien aux commissions et de la réglementation
275, rue Notre-Dame Est, bureau R-134
Montréal (Québec) H2Y 1C6

Commission permanente sur l'examen des contrats

La commission :

Présidente

Mme Émilie Thuillier
Arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville

Vice-présidentes

Mme Karine Boivin Roy
Arrondissement de Mercier – Hochelaga-
Maisonneuve

Mme Paola Hawa
Ville de Sainte-Anne-de-Bellevue

Membres

Mme Dida Berku
Ville de Côte-Saint-Luc

M. Richard Celzi
Arrondissement de Mercier – Hochelaga-
Maisonneuve

Mme Marie Cinq-Mars
Arrondissement d'Outremont

M. Richard Deschamps
Arrondissement de LaSalle

M. Marc-André Gadoury
Arrondissement de Rosemont – La Petite-
Patrie

M. Luc Gagnon
Arrondissement de Verdun

M. Manuel Guedes
Arrondissement de Rivière-des-Prairies –
Pointe-aux-Trembles

Mme Lili-Anne Tremblay
Arrondissement de Saint-Léonard

Le 24 août 2017

**Rapport d'examen de la conformité du processus
d'appel d'offres - Mandat SMCE170652004**

**Accorder un contrat de services professionnels aux
firmes Les Consultants S.M. inc. et Un architecture
inc. pour la réalisation du Programme des compteurs
d'eau dans des immeubles municipaux pour une
somme maximale de 1 249 490,81 \$, taxes incluses -
Appel d'offres public (17-16068) - (1 soumissionnaire)
/ Approuver un projet de convention à cette fin.**

(ORIGINAL SIGNÉ)

(ORIGINAL SIGNÉ)

Émilie Thuillier
Présidente

Pierre G. Laporte
Secrétaire recherchiste

Introduction

La Commission permanente sur l'examen des contrats s'assure de la conformité du processus d'appel d'offres à l'égard des contrats qui lui sont soumis et en fait état aux instances compétentes, avant l'octroi. Cette commission peut également proposer, le cas échéant, des améliorations au processus.

Les modalités de fonctionnement de la commission sont prévues dans le *Règlement sur la Commission municipale sur l'examen des contrats* (11-007) et le *Règlement sur la Commission d'agglomération sur l'examen des contrats* (RCG 11-008).

Les contrats examinés par la commission doivent répondre à certains critères fixés par les conseils. Ceux-ci ont fait l'objet de résolutions du conseil municipal (CM11 0202) et du conseil d'agglomération (CG11 0082).

Mandat SMCE170652004

Accorder un contrat de services professionnels aux firmes Les Consultants S.M. inc. et Un architecture inc. pour la réalisation du Programme des compteurs d'eau dans des immeubles municipaux pour une somme maximale de 1 249 490,81 \$, taxes incluses - Appel d'offres public (17-16068) - (1 soumissionnaire) / Approuver un projet de convention à cette fin.

À sa séance du 2 août 2017, le comité exécutif a mandaté la Commission permanente sur l'examen des contrats d'étudier le présent contrat. Ce dossier répondait au critère suivant :

- *Contrat de services professionnels d'une valeur de plus de 1 M\$ pour lequel une seule soumission conforme a été reçue suite à un appel d'offres.*

Le 10 août 2017, les membres de la commission se sont réunis lors d'une séance de travail afin d'étudier la conformité du processus relativement au mandat confié. Des représentants du Service de la gestion et de la planification immobilière ont répondu aux questions des membres de la commission.

Les membres ont invité le Service à inclure le contrat d'achat des compteurs d'eau dans les décisions antérieures du sommaire décisionnel ainsi que le coût estimé des travaux sur lequel sont basés les pourcentages soumis par la firme.

Ils ont aussi fait remarquer que la liste des bâtiments prévus pour accueillir des compteurs d'eau contenait des bâtiments démolis ou en voie de l'être. Ils ont invité le Service à remplacer cette liste dans le dossier décisionnel par une liste mise à jour.

Enfin, les membres ont été étonnés de constater qu'il n'y avait eu qu'un seul soumissionnaire conforme pour un travail qui ne semble pas, à prime abord, exiger des compétences exceptionnelles.

Conclusion

À l'issue de ses travaux, la Commission permanente sur l'examen des contrats remercie les représentants du Service de la gestion et de la planification immobilière pour leurs interventions au cours de la séance de travail de la commission. La commission adresse la conclusion suivante au conseil d'agglomération :

Considérant que le dossier soumis à l'examen répond aux critères établis par le conseil d'agglomération à savoir :

- *Contrat de services professionnels d'une valeur de plus de 1 M\$ pour lequel une seule soumission conforme a été reçue suite à un appel d'offres*

Considérant les renseignements qui ont été soumis aux membres de la commission;

Considérant les nombreuses questions adressées par les membres de la commission aux responsables du dossier;

Considérant l'analyse approfondie faite par les membres de la commission sur les nombreux aspects liés à ce dossier;

À l'égard du mandat SMCE170652004 qui lui a été confié, la Commission permanente sur l'examen des contrats constate, à l'unanimité, la conformité du processus tenu dans le cadre de ce dossier.



Dossier # : 1170457001

| | |
|---|--|
| Unité administrative responsable : | Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction de la gestion de projets immobiliers , Division programmes de projets |
| Niveau décisionnel proposé : | Conseil municipal |
| Projet : | - |
| Objet : | Accorder un contrat de services professionnels aux firmes TLA architectes inc., WSP inc., et Delisle, Despaux et associés inc. pour les travaux de mise aux normes de l'aréna Raymond-Bourque (3112) de l'arrondissement de Saint-Laurent pour une somme maximale de 1 303 439,73 \$, taxes incluses – Appel d'offres public no 17-16007 - 8 soumissionnaires / Approuver un projet de convention à cette fin. |

Il est recommandé :

1. d'autoriser une dépense de 1 429 912,23 \$, taxes incluses, pour la mise aux normes de l'aréna Raymond-Bourque de l'arrondissement de Saint-Laurent, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant ;
2. d'approuver un projet de convention par lequel TLA architectes inc., WSP inc., et Delisle, Despaux et associés inc., équipe ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis, s'engage à fournir à la Ville les services professionnels requis à cette fin, pour une somme maximale de 1 303 439,73 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public et selon les termes et conditions stipulés au projet de convention ;
3. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera assumée à 80,00 % par la ville centrale et à 20,00 % par l'arrondissement de Saint-Laurent.

Signé par Benoit DAGENAIS **Le** 2017-07-27 13:42

Signataire :

Benoit DAGENAIS

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Services institutionnels

IDENTIFICATION

Dossier # :1170457001

| | |
|---|--|
| Unité administrative responsable : | Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction de la gestion de projets immobiliers , Division programmes de projets |
| Niveau décisionnel proposé : | Conseil municipal |
| Projet : | - |
| Objet : | Accorder un contrat de services professionnels aux firmes TLA architectes inc., WSP inc., et Delisle, Despaux et associés inc. pour les travaux de mise aux normes de l'aréna Raymond-Bourque (3112) de l'arrondissement de Saint-Laurent pour une somme maximale de 1 303 439,73 \$, taxes incluses – Appel d'offres public no 17-16007 - 8 soumissionnaires / Approuver un projet de convention à cette fin. |

CONTENU

CONTEXTE

La Ville de Montréal possède un réseau de quarante (40) patinoires intérieures, réparties dans trente-quatre (34) arénas ou complexes sportifs. En vertu du protocole de Montréal, de la Loi canadienne sur la protection de l'environnement et de la Loi du Québec sur la qualité de l'air et de l'environnement, la Ville doit remplacer l'ensemble des systèmes de réfrigération utilisant le fréon (HCFC-22), d'ici 2020.

Afin d'assurer le maintien de l'offre de services en sports de glace, le comité exécutif a adopté, le 7 juillet 2010 et a modifié le 25 janvier 2012, le Programme de soutien à la mise aux normes des arénas municipaux qui s'adresse essentiellement aux arrondissements. Les échéances prévues dans le calendrier de réalisation du Programme sont respectées dans l'ensemble.

Depuis 2009, des projets visant trente-huit (38) des quarante (40) patinoires intérieures ont démarré et en sont à divers stades de réalisation :

- dans le cadre du Plan de relance économique du Canada de 2009 et avant l'adoption du Programme de soutien, cinq (5) projets (5 patinoires) de mise aux normes des systèmes de réfrigération ont été réalisés; ces patinoires ont été rouvertes à la population.

- depuis l'adoption du Programme en 2010, douze (12) projets (13 patinoires) ont été livrés et quinze (15) projets (20 patinoires) sont en cours. La liste des projets et leurs statuts est fournie en pièce jointe.

Un appel d'offres de services professionnels en architecture et en génie (structure, civil, mécanique, électricité et réfrigération) a été lancé via le système électronique d'appel d'offres (SEAO) pour la période du 22 mars au 19 avril 2017. Initialement, la clôture de l'appel d'offres était prévue pour le 10 avril, mais celle-ci a été reportée afin de permettre la publication de l'addenda 2. La période de sollicitation du marché fut donc de vingt-sept (27) jours calendrier.

L'appel d'offres vise l'octroi de trois (3) contrats distincts à trois (3) équipes distinctes pour la mise aux normes de quatre (4) patinoires intérieures, soit le projet de mise aux normes des deux (2) patinoires intérieures de l'aréna Raymond-Bourque (3112) de l'arrondissement de Saint-Laurent faisant l'objet du présent sommaire (contrat 1), le projet de mise aux normes de la patinoire de l'aréna Martin-Lapointe (3130) de l'arrondissement de Lachine (sommaire décisionnel 1170457002, contrat 2), et finalement, le projet de mise aux normes de la patinoire de l'aréna Saint-Louis (0609) de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal (sommaire décisionnel 1170457003, contrat 3)

Les contrats sont attribués aux firmes ayant obtenu le meilleur pointage suite à l'évaluation des équipes proposées par le comité de sélection, qui s'effectue de manière successive et dans l'ordre numérique des numéros de contrats en commençant par le contrat 1.

Or, dans les documents d'appel d'offres, il était précisé qu'une même équipe de professionnels ne peut obtenir qu'un seul contrat. Cependant, bien qu'il soit permis qu'une même firme soumette plus d'une offre de services, une autre disposition stipule qu'une même firme d'architectes ne peut remporter qu'un seul des trois (3) contrats, et qu'une même firme d'ingénieurs en électromécanique et en structure ne peuvent remporter qu'un maximum de deux (2) contrats chacun. Ces restrictions ne s'appliquent pas aux firmes d'ingénieurs en réfrigération compte tenu de l'offre restreinte de professionnels dans cette discipline. Ainsi, lorsqu'une firme a obtenu le nombre maximal de contrats auquel elle a droit, elle disqualifie alors automatiquement toute équipe proposée dont elle est partenaire pour les contrats restant à attribuer.

Plusieurs questions ont été adressées à la Ville par les soumissionnaires selon la procédure établie pour les appels d'offres publics et deux (2) addenda ont été émis afin d'apporter les clarifications souhaitées en toute équité avec tous les soumissionnaires :

- l'addenda no 1 du 5 avril 2017 a pour effet de reporter la date de clôture de l'appel d'offres du 10 avril au 19 avril et de répondre à six (6) questions des soumissionnaires : éclaircissements sur les clauses éliminatoires, sur la composition d'une équipe de projet, ainsi que sur les services de surveillance des travaux.

- l'addenda no 2 du 11 avril 2017 a permis de répondre à quatre (4) questions des soumissionnaires : précisions importantes sur le système d'évaluation LEED retenu par la Ville pour ces projets, ainsi que certains détails relatifs à la présentation des informations dans l'offre.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA17 08 0160 Le 14 mars 2017 - Adhérer au Programme de soutien à la mise aux normes des arénas municipaux pour la réalisation du projet de l'aréna Raymond-Bourque et accepter l'offre de service du Service de la gestion et de la planification immobilière de la Ville centrale pour la gestion du projet, conformément à l'article 85 de la Charte de la Ville de Montréal.

CE12 0095 Le 25 janvier 2012 - Approuver les modifications au Programme de soutien à la mise aux normes des arénas municipaux.

CE10 1137 Le 7 juillet 2010 - Adopter le Programme de soutien à la mise aux normes des arénas municipaux avec une aide financière de la Ville centrale aux arrondissements.

DESCRIPTION

Le présent sommaire a pour objet l'octroi d'un contrat de services professionnels aux firmes TLA architectes inc. (architecture), WSP inc. (électromécanique, charpente et civil), et Delisle, Despaux et associés inc. (réfrigération) pour la mise aux normes de l'aréna

Raymond-Bourque (3112) de l'arrondissement de Saint-Laurent. L'investissement net pour la Ville pour ce projet est estimé à 19,7 M\$. La portée de l'intervention prévue consiste :

- au remplacement du système de réfrigération existant par un système à l'ammoniac;
- au remplacement de l'un des deux dalles réfrigérées de l'aréna;
- à la construction d'un agrandissement pour y loger les nouveaux équipements;
- à la mise aux normes de l'aréna et à la sécurité;
- à l'atteinte de la certification LEED-Argent (mesures d'économie d'énergie et autres travaux);
- à l'amélioration de l'accessibilité universelle de l'aréna;
- à des travaux d'amélioration locative, le cas échéant, à la demande de l'arrondissement.

De façon non limitative, les firmes en architecture et génie du bâtiment auront à rendre, pour leurs disciplines respectives, les services professionnels de base sommairement décrits ci-dessous :

- l'analyse des conditions existantes et les recommandations quant aux travaux à réaliser ;
- la préparation des plans et devis;
- les services d'encadrement écologique LEED;
- l'estimation du coût des travaux;
- la préparation des documents de soumission;
- la surveillance des travaux;
- la fourniture des plans tels que construits;
- les services en période de garantie.

Des services additionnels requis pour l'accomplissement de la mission qui ne font pas partie des services de base pourront également être rendus par l'équipe de professionnels, tels que des expertises techniques, des simulations énergétiques, l'élaboration de divers documents de présentation et de formulaires pour les différents programmes d'aide financière.

Les honoraires pour les services de base sont déterminés selon la méthode à pourcentage en fonction des pourcentages indiqués dans la soumission pour chaque discipline et appliqués sur le coût estimé des travaux à la phase de conception et sur le coût réel des travaux lors de la construction :

- architecture 1,25 % du coût total des travaux (100 %);
- ingénierie d'électromécanique 5,72 % du coût des travaux (38 %) dans cette discipline;
- ingénierie de réfrigération 6,00 % du coût des travaux (16 %) dans cette discipline;
- ingénierie de charpente et civile 5,90 % du coût des travaux (16 %) dans cette discipline.

Les honoraires pour les services supplémentaires et connexes sont rémunérés pour chaque service demandé selon la méthode à forfait, ou encore, selon la méthode horaire, selon le cas.

Le prix de la soumission ajusté après la correction d'erreurs de calculs mineurs s'établit à 1 133 425,85 \$, taxes incluses, doit être majoré de 170 013,88 \$ (+15%) pour couvrir certains services et débours non définis dans l'appel d'offres, pour tenir compte de la variation du coût réel des travaux, et finalement, afin de disposer d'honoraires supplémentaires pour couvrir les services professionnels découlant d'imprévus en cours de travaux. Le montant maximal des honoraires prévus au contrat représente donc une somme de 1 303 439,73 \$.

Cette somme doit être assortie d'un budget de 126 472,50 \$ (+9,7%), taxes incluses, pour couvrir les services de consultants distincts en support à l'équipe de projet de la Ville (incidences). Des appels d'offres sur invitation pourront être lancés, le cas échéant, pour chacun de ces contrats conformément aux règles d'approvisionnement de la Ville :

- Contrôle de coût;
- Mise en services de base LEED;
- Gestion de l'amiante du plomb et des moisissures;
- Rédaction du manuel de procédures de cadenassage.

JUSTIFICATION

Dix-huit (18) preneurs ont commandé les documents d'appel d'offres via le système électronique d'appel d'offres SEAO. De ce nombre, quatorze (14) des preneurs identifiés ont déposé une soumission en composant un total de huit (8) équipes. Les preneurs qui n'ont pas déposé de soumission sont : Brian Elsdén Burrows architecte, Architecture 49 inc., CIMA + s.e.n.c., ainsi que Lemay co inc.

Chacune des propositions reçues des huit (8) soumissionnaires visait les trois (3) contrats en présentant une seule équipe pour fins d'évaluation à l'étape de l'évaluation technique. Or à cette étape, les propositions des huit (8) firmes soumissionnaires ont été jugées recevables et ont fait l'objet d'une analyse approfondie par le comité de sélection. Suite à cette analyse, les propositions ont été jugées conformes par le comité pour fins de qualification et d'évaluation en vue de l'établissement du pointage final pour le contrat 1, soit celles de TLA architectes inc., Groupe Marchand architecture et design inc., Les architectes FABG inc., Les architectes Labonté Marcil S.E.N.C., Riopel Dion St-Martin inc., Groupe Régis Côté Inc., Réal Paul architecte inc., et finalement, St-Gelais Montminy et associés architectes S.E.N.C.R.L.:

Les prix reçus se détaillent comme suit dans l'ordre décroissant du pointage final :

| Soumissions conformes | Note Intérim | Note finale | Prix de base (taxes incluse) | Services additionnels définis dans l'AO (taxes incluses) | Total (taxes incluse) |
|---|--------------|-------------|------------------------------|--|-----------------------|
| TLA architectes inc. | 77,75 | 1,13 | 888 184,17 \$ | 245 241,68 \$ | 1 133 425,85 \$ |
| Groupe Marchand architecture et design inc. | 72,25 | 0,91 | 949 734,89 \$ | 400 572,90 \$ | 1 350 307,79 \$ |
| Les architectes FABG inc. | 80,00 | 0,80 | 1 426 669,59 \$ | 204 425,55 \$ | 1 631 095,14 \$ |
| Les architectes Labonté Marcil S.E.N.C | 74,50 | 0,80 | 1 319 039,19 \$ | 244 321,88 \$ | 1 563 361,07 \$ |
| Riopel Dion St-Martin inc. | 80,75 | 0,80 | 1 296 632,86 \$ | 347 569,43 \$ | 1 644 202,29 \$ |
| Groupe Régis Côté Inc. | 80,38 | 0,79 | 1 364 718,75 \$ | 276 514,88 \$ | 1 641 233,63 \$ |
| Réal Paul architecte inc. | 72,00 | 0,77 | 1 340 378,55 \$ | 243 402,08 \$ | 1 583 780,63 \$ |
| St-Gelais Montminy et associés architectes S.E.N.C.R.L. | 71,13 | 0,76 | 1 426 236,13 \$ | 175 911,75 \$ | 1 602 147,88 \$ |
| Dernière estimation réalisée | | | 1 242 017,44 \$ | 183 960,00 \$ | 1 425 977,44 \$ |
| Écart entre l'adjudicataire et la dernière estimation (\$) (l'adjudicataire - estimation) | | | | | -292 551,59 \$ |
| Écart entre l'adjudicataire et la dernière estimation (%) (l'adjudicataire - estimation) / estimation x 100 | | | | | -20,52 % |
| Écart entre la 2 ^{ème} meilleure note finale et l'adjudicataire (\$) (2 ^{ème} meilleure note finale - adjudicataire) | | | | | 216 881,94 \$ |
| | | | | | 19,14 % |

| |
|--|
| $\frac{\text{Écart entre la 2}^{\text{ème}} \text{ meilleure note finale et l'adjudicataire (\%)}}{(2^{\text{ème}} \text{ meilleure note finale} - \text{adjudicataire}) / \text{adjudicataire}} \times 100$ |
|--|

La firme ayant obtenu le pointage le plus élevé au terme de l'analyse affiche un prix inférieur de 292 551,59\$ (20,52%) par rapport à la dernière estimation. Remarquons également que ce prix est de 19,14% inférieur au deuxième soumissionnaire conforme. Compte tenu de cette analyse et, en particulier, de l'écart de plus de 20% par rapport à l'estimation, ce dossier doit être soumis à l'analyse de la Commission permanente sur l'examen des contrats, conformément au Règlement 11-007 qui en fixe les modalités d'intervention.

Cependant, l'escompte offerte par le plus bas soumissionnaire à hauteur de 25,37 % par rapport à la moyenne des prix soumis (1 518 694,28 \$) permet de conclure que le prix le plus bas demeure raisonnable et que, somme toute, il est représentatif de la portée du mandat.

En conséquence de ce qui précède, il est également recommandé de retenir l'offre conjointe des firmes TLA architectes inc. (architecture), WSP inc. (électromécanique, charpente et civil), et Delisle, Despaux et associés inc. (réfrigération) qui ont obtenu le plus haut pointage final au terme de la troisième étape pour la mise aux normes de l'aréna Raymond-Bourque (contrat 1).

Chacune des trois (3) firmes composant l'équipe et signataire du contrat détient une autorisation de l'Autorité des marchés financiers (AMF) conformément au décret 435-2015 du 2 novembre 2015 lorsque la valeur du contrat est supérieure à 1,0 M\$. De plus, aucune de ces entreprises ne figurent au Registre des entreprises non admissibles aux contrats publics du Secrétariat du Conseil du trésor du Québec (RENA) au moment de la rédaction du présent sommaire. Par ailleurs, le Registre des entreprises du Québec ne fait mention d'aucune irrégularité affectant ces contractants et ceux-ci ne sont pas visés par la Liste des personnes à déclarer non-conformes en application de la Politique de gestion contractuelle de la Ville.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le montant total de la dépense à autoriser est de 1 429 912,23 \$ (taxes incluses) et se détaille comme suit :

| | Honoraires maximum (taxes incluses) |
|---|--|
| (1) Honoraires pour les services de base et les services supplémentaires demandés dans l'appel d'offres | 1 133 425,85 \$ |
| (2) Honoraires additionnels pour services et débours non spécifiés à l'appel d'offres, contingences de 15 % | 170 013,88 \$ |
| (3) TOTAL contrat d'honoraires 15153 | 1 303 439,73 \$ |
| (4) Incidences (taxes incluses) | 126 472,50 \$ |
| (5) TOTAL contrat d'honoraires et incidences (taxes incluses) | 1 429 912,23\$ |
| TOTAL net (après ristourne de la TPS et TVQ) | 1 305 700,46 \$ |

En ce qui concerne les travaux admissibles, le Programme prévoit une répartition de la dépense dans une proportion de 80 % pour la Ville centrale et de 20 % pour l'arrondissement.

Les travaux non admissibles au Programme effectués à la demande de l'arrondissement (améliorations) et dont le coût n'est pas connu au moment de la rédaction du présent sommaire seront assumés à 100 % par l'arrondissement, le cas échéant.

Pour l'aréna Raymond-Bourque, la répartition de la dépense nette de 1 305 700,46 \$ s'établit comme suit :

- Service de la diversité sociale et des sports (SDSS) : 1 044 560,37 \$ (80,00 %) financé via le règlement d'emprunt de compétence locale 15-042 Mise aux normes des arénas;
- Arrondissement de Saint-Laurent : 261 140,09 \$ (20,00 %).

Des virements de crédits doivent être effectués par le Service de la diversité sociale et des sports (SDSS- Service requérant) au Service de la gestion et la planification immobilière (SGPI-Service exécutant) pour couvrir la dépense totale de la ville centrale.

Ce projet fait l'objet d'une demande de soutien financier dans le cadre du Programme de remplacement des système de réfrigération 2016 du MEES. Malgré que l'octroi de ce contrat aura pour effet de rendre ses dépenses inadmissibles, il est recommandé de procéder à son octroi afin de rencontrer les échéances du Programme municipal des arénas.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Le projet vise le remplacement des systèmes de réfrigération utilisant le fréon (HCFC-22), substance appauvrissant la couche d'ozone par l'émission de gaz à effet de serre (GES), par un système fonctionnant à l'ammoniac n'émettant aucun GES. De plus, le projet vise la certification LEED-Argent, conformément à la Politique de développement durable pour les édifices municipaux.

Finalement, le projet inclura, notamment, la mise en place de mesures d'efficacité énergétique telle que l'utilisation de la chaleur récupérée du système de réfrigération pour le chauffage de l'eau domestique et du bâtiment.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

La réalisation du projet de mise aux normes de l'aréna Raymond-Bourque permettra de maintenir l'offre de services en sports de glace aux montréalais, d'assurer sa préservation, d'améliorer sa fonctionnalité et de dégager des économies d'énergie. L'octroi du contrat de services professionnels doit avoir lieu au plus tard en août 2017 afin de respecter le calendrier de réalisation du Programme.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Ce dossier ne comporte aucun enjeu de communication à ce stade du projet.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Octroi du contrat (CM) août 2017

Programme fonctionnel et technique septembre 2017 à décembre 2017

Plans et devis janvier 2018 à décembre 2018

Appel d'offres et octroi du contrat de construction janvier 2019 à avril 2019

Travaux mai 2019 à décembre 2020

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs applicables.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Validation du processus d'approvisionnement :
Service de l'approvisionnement , Direction (Pierre L'ALLIER)

Certification de fonds :
Saint-Laurent , Direction des services administratifs et du greffe (Line ST-GERMAIN)

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Ibtissam ABDELLAOUI)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Ramdane BOUCHERK, Saint-Laurent
Luc DENIS, Service de la diversité sociale et des sports

Lecture :

Ramdane BOUCHERK, 17 juillet 2017

RESPONSABLE DU DOSSIER

Daniel CASTONGUAY
Gestionnaire immobilier

ENDOSSÉ PAR

Carlos MANZONI
Chef de division

Le : 2017-07-17

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Marie-Claude LAVOIE
Directrice de service SGPI

Approuvé le : 2017-07-24

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Marie-Claude LAVOIE
Directrice de service SGPI

Approuvé le : 2017-07-24

Service du greffe

Division des élections, du soutien aux commissions et de la réglementation
275, rue Notre-Dame Est, bureau R-134
Montréal (Québec) H2Y 1C6

Commission permanente sur l'examen des contrats

La commission :

Présidente

*Mme Émilie Thuillier
Arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville*

Vice-présidente

*Mme Karine Boivin Roy
Arrondissement de Mercier – Hochelaga-
Maisonneuve*

Membres

*M. Richard Celzi
Arrondissement de Mercier – Hochelaga-
Maisonneuve*

*Mme Marie Cinq-Mars
Arrondissement d'Outremont*

*M. Richard Deschamps
Arrondissement de LaSalle*

*M. Marc-André Gadoury
Arrondissement de Rosemont – La Petite-
Patrie*

*M. Luc Gagnon
Arrondissement de Verdun*

*M. Manuel Guedes
Arrondissement de Rivière-des-Prairies –
Pointe-aux-Trembles*

*Mme Lili-Anne Tremblay
Arrondissement de Saint-Léonard*

Le 21 août 2017

**Rapport d'examen de la conformité du processus
d'appel d'offres - Mandat SMCE170457001**

**Accorder un contrat de services professionnels aux
firmes TLA architectes inc., WSP inc., et Delisle,
Despaux et associés inc. pour les travaux de mise aux
normes de l'aréna Raymond-Bourque (3112) de
l'arrondissement de Saint-Laurent pour une somme
maximale de 1 303 439,73 \$, taxes incluses – Appel
d'offres public no 17-16007 - 8 soumissionnaires /
Approuver un projet de convention à cette fin.**

(ORIGINAL SIGNÉ)

(ORIGINAL SIGNÉ)

Émilie Thuillier
Présidente

Pierre G. Laporte
Secrétaire recherchiste

Introduction

La Commission permanente sur l'examen des contrats s'assure de la conformité du processus d'appel d'offres à l'égard des contrats qui lui sont soumis et en fait état aux instances compétentes, avant l'octroi. Cette commission peut également proposer, le cas échéant, des améliorations au processus.

Les modalités de fonctionnement de la commission sont prévues dans le *Règlement sur la Commission municipale sur l'examen des contrats* (11-007) et le *Règlement sur la Commission d'agglomération sur l'examen des contrats* (RCG 11-008).

Les contrats examinés par la commission doivent répondre à certains critères fixés par les conseils. Ceux-ci ont fait l'objet de résolutions du conseil municipal (CM11 0202) et du conseil d'agglomération (CG11 0082).

Mandat SMCE170457001

Accorder un contrat de services professionnels aux firmes TLA architectes inc., WSP inc., et Delisle, Despaux et associés inc. pour les travaux de mise aux normes de l'aréna Raymond-Bourque (3112) de l'arrondissement de Saint-Laurent pour une somme maximale de 1 303 439,73 \$, taxes incluses – Appel d'offres public no 17-16007 - 8 soumissionnaires / Approuver un projet de convention à cette fin.

À sa séance du 2 août 2017, le comité exécutif a mandaté la Commission permanente sur l'examen des contrats d'étudier le présent contrat. Ce dossier répondait au critère suivant :

- *Contrat de services professionnels d'une valeur de plus de 1 M\$ présentant un écart de plus de 20 % entre l'estimation interne effectuée pendant le processus d'appel d'offres et la soumission de l'adjudicataire.*

Le 11 août 2017, les membres de la commission se sont réunis lors d'une séance de travail afin d'étudier la conformité du processus d'appel d'offres relativement au mandat confié. Des représentants du Service de la gestion et de la planification immobilière ont répondu aux questions des membres de la commission.

Les membres de la commission ont soulevé diverses questions sur le processus d'appel d'offres dans ce dossier et ont reçu des explications satisfaisantes. Ils ont bien compris que l'adjudicataire proposé avait déposé une offre très concurrentielle.

Ils ont invité le Service, suite aux explications reçues sur cette question, à préciser dans le tableau des prix reçus (page 5 du GDD) que la colonne des «services additionnels définis» correspondait à des contingences.

Conclusion

À l'issue de ses travaux, la Commission permanente sur l'examen des contrats remercie les représentants du Service de la gestion et de la planification immobilière pour leurs interventions au cours de la séance de travail de la commission. La commission adresse la conclusion suivante au conseil municipal :

Considérant que le dossier soumis à l'examen répond aux critères établis par le conseil municipal à savoir :

- *Contrat de services professionnels d'une valeur de plus de 1 M\$ présentant un écart de plus de 20 % entre l'estimation interne effectuée pendant le processus d'appel d'offres et la soumission de l'adjudicataire;*

Considérant les renseignements qui ont été soumis aux membres de la commission;

Considérant les nombreuses questions adressées par les membres de la commission aux responsables du dossier;

Considérant l'analyse approfondie faite par les membres de la commission sur les nombreux aspects liés à ce dossier;

À l'égard du mandat SMCE170457001 qui lui a été confié, la Commission permanente sur l'examen des contrats constate, à l'unanimité, la conformité du processus tenu dans le cadre de ce dossier.

**Dossier # : 1173827001**

| | |
|---|---|
| Unité administrative responsable : | Service des infrastructures_voie et transports , Direction , Division des grands projets 1 |
| Niveau décisionnel proposé : | Conseil municipal |
| Projet : | - |
| Objet : | Octroyer un contrat à Nippaysage inc. et Les Consultants S.M. inc. pour la fourniture de services professionnels en architecture de paysage et d'ingénierie (civil, environnement, électrique et circulation) pour l'élaboration de l'avant-projet définitif et la préparation des plans et devis du projet d'aménagement du pôle Gadbois pour une somme maximale de 3 109 437,20 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 17-16149 (6 soumissions déposées, 3 soumissions conformes) / Approuver un projet de convention à cette fin |

Il est recommandé:

1. d'autoriser une dépense de 3 109 437,20 \$, taxes incluses, pour la fourniture de services professionnels en architecture de paysage et ingénierie (civil, environnement, électrique et circulation) pour l'élaboration de l'avant-projet définitif et la préparation des plans et devis du projet d'aménagement du pôle Gadbois;
2. d'approuver un projet de convention par lequel Nippaysage inc. et Les Consultants S.M. inc., équipe ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis, s'engage à fournir à la Ville les services professionnels requis à cette fin, pour une somme maximale de 3 109 437,20 \$, contingences et taxes incluses, conformément aux documents d'appel d'offre public (17-16149) et selon les termes et conditions stipulés au projet de convention;
3. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Signé par Alain DUFORT **Le** 2017-07-20 14:23

Signataire : Alain DUFORT

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Arrondissement de Ville-Marie
et Concertation des arrondissements

IDENTIFICATION

Dossier # :1173827001

| | |
|---|---|
| Unité administrative responsable : | Service des infrastructures_voie et transports , Direction , Division des grands projets 1 |
| Niveau décisionnel proposé : | Conseil municipal |
| Projet : | - |
| Objet : | Octroyer un contrat à Nippaysage inc. et Les Consultants S.M. inc. pour la fourniture de services professionnels en architecture de paysage et d'ingénierie (civil, environnement, électrique et circulation) pour l'élaboration de l'avant-projet définitif et la préparation des plans et devis du projet d'aménagement du pôle Gadbois pour une somme maximale de 3 109 437,20 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 17-16149 (6 soumissions déposées, 3 soumissions conformes) / Approuver un projet de convention à cette fin |

CONTENU

CONTEXTE

Le ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports (MTMDET) a entrepris la démolition de l'échangeur Turcot et sa reconstruction. Cela aura un impact considérable sur les secteurs avoisinant cette infrastructure. Afin de limiter les impacts de ces travaux, la Ville de Montréal désire tirer profit de certaines opportunités pour améliorer la qualité de vie des résidents des secteurs avoisinants.

C'est pourquoi le Service des infrastructures, de la voirie et des transports (SIVT) de la Ville de Montréal a entrepris des démarches auprès du MTMDET afin d'obtenir un financement pour la conception et la mise en oeuvre de projets d'intégration urbaine et architecturale du projet Turcot et le réaménagement des abords du complexe récréatif Gadbois.

L'un de ces projets est l'aménagement du pôle Gadbois, qui découle d'une vision d'aménagement élaborée en 2014-2015 par le SIVT. Ce projet vise à créer un espace significatif pour le milieu d'accueil, notamment en agrandissant la superficie du parc Gadbois, en verdissant les abords du complexe récréatif Gadbois, en créant ou en améliorant des liens cyclables et piétons, en aménageant les aires de stationnement requises pour le bon fonctionnement du complexe récréatif, en réaménageant certaines rues, etc.

La vision d'aménagement a été présentée publiquement dans le cadre de la consultation sur les quartiers avoisinant Turcot menée par l'Office de consultation publique de Montréal (OCPM) en avril et mai 2016. Le rapport de l'OCPM a été publié en juillet 2016.

Un avant-projet préliminaire a été préparé par Axor Experts-conseils inc. et son sous-traitant Atelier Civiliti inc. Afin de poursuivre la planification et d'amorcer la mise en oeuvre de ce projet, la division Grands projets - Portefeuille 1 retient les services de professionnels en architecture de paysage et ingénierie (civil, environnement, électrique et circulation) pour l'élaboration de l'avant-projet définitif et la préparation des plans et devis du projet d'aménagement du pôle Gadbois.

Un appel d'offres public a été lancé le 5 juin 2017 (17-16149) pour ce mandat. La période de soumission était de 16 jours et se terminait initialement le 21 juin 2017. La date de remise des offres a été repoussée au mercredi 28 juin 2017 à cause d'une demande de report justifiée de la part de quelques-uns des preneurs de documents d'appel d'offres. La période de soumission a donc été de 22 jours.

La durée de validité des soumissions est de cent quatre-vingts (180) jours suivant la date d'ouverture des soumissions. Les soumissions sont donc valides jusqu'au 25 décembre 2017. Durant l'appel d'offres, il y a eu émission de cinq (5) addenda afin de répondre aux questions des potentiels soumissionnaires.

| NUMÉRO ADDENDA | DATE DE PUBLICATION | CONTENU |
|-------------------|------------------------|--|
| 1 | 14 juin 2017 | Réponse aux questions des preneurs de documents d'appel d'offres et report de la date d'ouverture des soumissions au mercredi 28 juin 2017 |
| 2 | 15 juin 2017 | Réponse aux questions des preneurs de documents d'appel d'offres |
| 3 | 20 juin 2017 | Réponse aux questions des preneurs de documents d'appel d'offres |
| 4 | 22 juin 2017 | Réponse aux questions des preneurs de documents d'appel d'offres |
| 5 | 23 juin 2017 | Réponse aux questions des preneurs de documents d'appel d'offres |

Le mode de rémunération est à taux horaire. Les montants horaires sont payés sur présentation mensuelle du relevé d'honoraires et de déboursés de l'adjudicataire, eu égard à l'avancement du mandat.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CM16 1480 - 20 décembre 2016 - Adoption - Règlement autorisant un emprunt de 44 900 000 \$ afin de financer les interventions municipales afférentes à la réalisation du projet de reconstruction du complexe Turcot.

CA16 220347 - 6 septembre 2016 - Accepter l'offre de service du Service des infrastructures, de la voirie et des transports de prendre en charge la préparation des plans et devis, la surveillance et la réalisation du projet d'aménagement du pôle Gadbois conformément à l'article 85 de la Charte de la Ville de Montréal.

CM16 0962 - 23 août 2016 - Offrir, en vertu du premier alinéa de l'article 85 de la Charte de la Ville de Montréal (L.R.Q., c. C-11-4), à l'arrondissement du Sud-Ouest, que le Service des infrastructures, de la voirie et des transports prenne en charge la préparation des plans et devis, la surveillance et la réalisation du projet d'aménagement du pôle Gadbois.

DESCRIPTION

Ce dossier vise l'octroi d'un contrat pour retenir les services de professionnels en architecture de paysage et en ingénierie (civil, environnement, électrique et circulation) pour l'élaboration de l'avant-projet définitif et la préparation des plans et devis du projet d'aménagement du pôle Gadbois.

Les travaux prévus dans le cadre de ce projet consistent principalement, mais sans s'y limiter, à:

- l'aménagement d'une zone récréative, autour du complexe récréatif Gadbois (CRG), et laquelle comprend notamment une plaine gazonnée, des aires de jeux et d'entraînement multiâges, des aires de jeux de table, des aires de jeux sur sable ou gravier, des jeux d'eau et des modules pour planches à roulettes;
- l'aménagement d'une zone sportive, située au nord de la rue Notre-Dame, et laquelle comprend notamment un terrain de baseball et des terrains de basketball;
- l'aménagement d'une zone communautaire, au sud de la rue Saint-Patrick, et laquelle comprend notamment une grande aire propice à la tenue d'événements éphémères;
- la reconstruction ou la réhabilitation d'infrastructures souterraines;
- le réaménagement de surface (trottoirs, chaussée, signalisation, éclairage de rue et piste cyclable) du chemin de la Côte-Saint-Paul;
- l'aménagement de stationnements.

Les services professionnels comprennent, sans s'y limiter:

- l'élaboration de l'avant-projet définitif (APD) du pôle Gadbois;
- l'élaboration de plans et devis pour la réalisation de travaux de décontamination, d'architecture de paysage et d'ingénierie;
- l'élaboration des plans et devis pour le maintien de la circulation;
- l'élaboration du phasage des travaux;
- etc.

Le présent mandat comprend donc toutes les activités requises pour concevoir le projet d'aménagement du pôle Gadbois. Le mandat inclut également la coordination avec différents intervenants et les autres projets à proximité, ainsi que toutes les tâches nécessaires à l'élaboration du projet.

Les adjudicataires du contrat devront tenir compte des recommandations formulées par l'OCPM dans son rapport de juillet 2016 dans l'élaboration de l'avant-projet définitif et la préparation des plans et devis.

JUSTIFICATION

Quinze (15) entreprises se sont procuré le cahier des charges sur SEAO et six (6) soumissions ont été déposées. Sur les six (6) soumissions, trois (3) ont été jugées conformes par Service de l'approvisionnement (conformité administrative) et par le comité de sélection (pointage intérimaire minimum de 70%).

Le comité de sélection recommande de retenir les services de Nippaysage inc. et Les Consultants S.M. inc., le soumissionnaire ayant obtenu la plus haute note finale.

| Soumissions conformes | Note Intérim | Note finale | Prix de base (taxes incluses) | Autre | Total (taxes incluses) |
|---|--------------|-------------|-------------------------------|-------|------------------------|
| Nippaysage inc. Les Consultants S.M. inc. | 81,5 | 0,51 | 2 591 197,67 \$ | s.o. | 2 591 197,67 \$ |
| Atelier Civiliti Inc. Axor Experts-conseils inc. | 81,3 | 0,49 | 2 665 576,09 \$ | s.o. | 2 665 576,09 \$ |
| Affleck de la Riva architectes WSP Canada Inc. | 82,7 | 0,43 | 3 104 684,06 \$ | s.o. | 3 104 684,06 \$ |

| | | | | |
|---|--|-----------------|------|------------------|
| Dernière estimation réalisée | | 3 468 044,45 \$ | s.o. | 3 468 044,45 \$ |
| Écart entre l'adjudicataire et la dernière estimation (\$) (<i>l'adjudicataire - estimation</i>) | | | | - 876 846, 78 \$ |
| Écart entre l'adjudicataire et la dernière estimation (%) (<i>((l'adjudicataire - estimation) / estimation) x 100</i>) | | | | - 25,28 % |
| Écart entre la 2 ^e meilleure note finale et l'adjudicataire (\$) (<i>2^e meilleure note finale - adjudicataire</i>) | | | | 74 378,42 \$ |
| Écart entre la 2 ^e meilleure note finale et l'adjudicataire (%) (<i>((2^e meilleure note finale - adjudicataire) / adjudicataire) x 100</i>) | | | | 2,87 % |

Le prix de base comprend les honoraires professionnels et les déboursés admissibles. La contingence n'était pas inscrite au bordereau de soumission. Elle représente 20% du prix de base.

La dernière estimation réalisée par le SIVT avant la fin de l'appel d'offres publié sur SEAO était de 3 468 044,45 \$, taxes incluses, mais excluant les contingences. La soumission retenue s'élève à 2 591 197,67 \$, taxes incluses, ce qui représente une différence de 25,28% en faveur de la Ville.

Cette différence peut s'expliquer par la méthodologie d'estimation utilisée: le SIVT s'est référé à des contrats octroyés récemment par la Ville pour des services de nature similaire, auxquels des ajustements ont été apportés afin de répondre au coût global des travaux à réaliser dans le cadre du projet d'aménagement du pôle Gadbois. Sur les trois soumissions reçues pour lesquelles les honoraires demandés sont connus, deux présentent un prix de 25 % inférieur à l'estimation du SIVT et l'une présente un prix inférieur de 10 %. On peut donc en déduire que la majorité des soumissionnaires ont démontré une interprétation similaire des services à rendre, surtout à la suite de l'émission de cinq addenda qui apportaient des réponses à près de vingt questions de la part des preneurs de documents d'appel d'offres.

Puisqu'il s'agit d'un contrat de services professionnels d'une valeur de plus de 1M\$ et qu'il y a un écart de plus de 20 % entre l'estimation interne effectuée pendant le processus d'appel d'offres et la soumission de l'adjudicataire, l'octroi du contrat doit être étudié par la Commission permanente sur l'examen des contrats.

Nippaysage inc. assure les services professionnels en architecture de paysage et la coordination du mandat et s'est associée à Les Consultants S.M. inc. qui assure les services professionnels en ingénierie.

Les deux entreprises possèdent une autorisation de l'Autorité des marchés financiers (AMF.) Nippaysage inc. a obtenu son autorisation le 23 septembre 2015, alors que Les Consultants S.M. inc. l'a obtenue le 23 juillet 2014.

Soulignons que, tout au long de sa prestation, l'équipe sera encadrée par les professionnels de la Ville.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le montant total des dépenses est de 3 109 437,20 \$ (taxes, déboursés et contingences inclus.) Le tableau suivant détaille les montants prévus, taxes incluses:

| | |
|------------------------|-----------------|
| Avant-projet définitif | 518 239,53 \$ |
| Plans et devis | 2 028 767,94 \$ |

| | |
|--------------------|-----------------|
| Déboursés | 44 190,20 \$ |
| Contingences (20%) | 518 239,53 \$ |
| Total | 3 109 437,20 \$ |

Cette dépense sera assumée à 100% par la Ville. Un montant de 2 591 197,67 \$, taxes incluses, sera financé par le règlement d'emprunt de compétence municipale 16-077 « Règlement autorisant un emprunt de 44 900 000 \$ afin de financer les interventions municipales afférentes à la réalisation du projet de reconstruction du complexe Turcot. » Une dépense de 518 239,53 \$, taxes incluses, est prévue au budget de fonctionnement du SIVT pour la réalisation de l'avant-projet définitif du projet d'aménagement du pôle Gadbois.

La source de financement pourrait différer en fonction de l'avancement de la prestation de services professionnels. À titre indicatif, le décaissement des dépenses, taxes incluses, est prévu de la façon suivante:

| | |
|-------------------------------|-----------------|
| Budget de fonctionnement 2017 | 345 493,02 \$ |
| Budget de fonctionnement 2018 | 172 746,51 \$ |
| PTI 2018 | 1 727 465,12 \$ |
| PTI 2019 | 863 732,55 \$ |

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Le projet d'aménagement du pôle Gadbois contribuera à la mise en oeuvre de « Montréal Durable 2016-2020 », le troisième plan de développement de la collectivité montréalaise. Conformément au plan d'action de l'administration municipale, le projet:

- favorisera l'augmentation de la part modale des déplacements à pied, à vélo ou en transport en commun (action 1) par la création de nouveaux liens cyclables et l'amélioration des parcours piétons;
- contribuera à électrifier et à optimiser les transports (action 2) par l'implantation de bornes de recharges électriques dans les stationnements;
- enrichira la forêt urbaine (Action 4) par la plantation de nombreux arbres;
- permettra la décontamination de certains sols (action 8);
- contribuera à la lutte contre les inégalités et favorisera l'inclusion (action 9) par la création de nouveaux espaces de rencontre et de socialisation destinés à tous les citoyens.

De plus, il est prévu d'aménager des aires de stationnement durables, de gérer, autant que possible et en conformité avec la réglementation en vigueur, les eaux pluviales sur le site et d'encourager la pratique de l'activité physique par l'aménagement de nouveaux terrains de sport et l'installation de nouveaux équipements sportifs aux abords du complexe récréatif Gadbois.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

La préparation de l'avant-projet définitif et des plans et devis doit débiter le plus tôt possible afin de permettre ensuite la réalisation des travaux puisque le financement de ces derniers est lié au projet de reconstruction de l'échangeur Turcot. Ce dernier doit se terminer en 2020.

De plus, le réaménagement des stationnements existants et l'ajout de nouvelles cases pour remplacer celles supprimées par le projet Turcot sont essentiels pour assurer le bon fonctionnement du complexe récréatif Gadbois.

Enfin, le projet d'aménagement du pôle Gadbois contribuera à l'amélioration de la qualité de vie des citoyens, notamment en verdissant les abords du complexe, en créant de nouveaux espaces de détente, de loisirs et de socialisation et en améliorant les liens cyclables et piétons entre les quartiers Côte-Saint-Paul, Émard et Saint-Henri.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Une activité de communication est recommandée par le Service des communications. De plus, l'avant-projet sera également présenté à la population lors d'une séance d'information publique.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Conception de l'avant-projet définitif: septembre 2017 - janvier 2018

Réalisation des plans et devis: janvier 2018 - décembre 2018

Construction: 2019 - 2021

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Validation du processus d'approvisionnement :
Service de l'approvisionnement , Direction (Pierre L'ALLIER)

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Paul KANAAN)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

David ROSS
Chargé de projet - Grand projet

ENDOSSÉ PAR

Isabelle LEBRUN
Chef de section - Projet REM

Le : 2017-07-18

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
SERVICE**

Claude CARETTE
Directeur

Tél : 514 872-6855

Approuvé le : 2017-07-20

Service du greffe

Division des élections, du soutien aux commissions et de la réglementation
275, rue Notre-Dame Est, bureau R-134
Montréal (Québec) H2Y 1C6

Commission permanente sur l'examen des contrats

La commission :

Présidente

*Mme Émilie Thuillier
Arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville*

Vice-présidente

*Mme Karine Boivin Roy
Arrondissement de Mercier – Hochelaga-
Maisonneuve*

Membres

*M. Richard Celzi
Arrondissement de Mercier – Hochelaga-
Maisonneuve*

*Mme Marie Cinq-Mars
Arrondissement d'Outremont*

*M. Richard Deschamps
Arrondissement de LaSalle*

*M. Marc-André Gadoury
Arrondissement de Rosemont – La Petite-
Patrie*

*M. Luc Gagnon
Arrondissement de Verdun*

*M. Manuel Guedes
Arrondissement de Rivière-des-Prairies –
Pointe-aux-Trembles*

*Mme Lili-Anne Tremblay
Arrondissement de Saint-Léonard*

Le 21 août 2017

**Rapport d'examen de la conformité du processus
d'appel d'offres - Mandat SMCE173827001**

**Octroyer un contrat à Nippaysage inc. et Les
Consultants S.M. inc. pour la fourniture de services
professionnels en architecture de paysage et
d'ingénierie (civil, environnement, électrique et
circulation) pour l'élaboration de l'avant-projet
définitif et la préparation des plans et devis du projet
d'aménagement du pôle Gadbois pour une somme
maximale de 3 109 437,20 \$, taxes incluses - Appel
d'offres public 17-16149 (6 soumissions déposées,
3 soumissions conformes) / Approuver un projet de
convention à cette fin.**

(ORIGINAL SIGNÉ)

(ORIGINAL SIGNÉ)

Émilie Thuillier
Présidente

Pierre G. Laporte
Secrétaire recherchiste

Introduction

La Commission permanente sur l'examen des contrats s'assure de la conformité du processus d'appel d'offres à l'égard des contrats qui lui sont soumis et en fait état aux instances compétentes, avant l'octroi. Cette commission peut également proposer, le cas échéant, des améliorations au processus.

Les modalités de fonctionnement de la commission sont prévues dans le *Règlement sur la Commission municipale sur l'examen des contrats* (11-007) et le *Règlement sur la Commission d'agglomération sur l'examen des contrats* (RCG 11-008).

Les contrats examinés par la commission doivent répondre à certains critères fixés par les conseils. Ceux-ci ont fait l'objet de résolutions du conseil municipal (CM11 0202) et du conseil d'agglomération (CG11 0082).

Mandat SMCE173827001

Octroyer un contrat à Nippaysage inc. et Les Consultants S.M. inc. pour la fourniture de services professionnels en architecture de paysage et d'ingénierie (civil, environnement, électrique et circulation) pour l'élaboration de l'avant-projet définitif et la préparation des plans et devis du projet d'aménagement du pôle Gadbois pour une somme maximale de 3 109 437,20 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 17-16149 (6 soumissions déposées, 3 soumissions conformes) / Approuver un projet de convention à cette fin.

À sa séance du 2 août 2017, le comité exécutif a mandaté la Commission permanente sur l'examen des contrats d'étudier le présent contrat. Ce dossier répondait au critère suivant :

- *Contrat de services professionnels d'une valeur de plus de 1 M\$ présentant un écart de plus de 20 % entre l'estimation interne effectuée pendant le processus d'appel d'offres et la soumission de l'adjudicataire.*

Le 11 août 2017, les membres de la commission se sont réunis lors d'une séance de travail afin d'étudier la conformité du processus d'appel d'offres relativement au mandat confié. Des représentants du Service des infrastructures, de la voirie et des transports ont répondu aux questions des membres de la commission.

Les membres de la commission ont soulevé diverses questions sur le processus d'appel d'offres dans ce dossier. Ils ont reçu des réponses satisfaisantes, notamment en ce qui a trait aux écarts de prix entre le prix de l'adjudicataire et l'estimation.

Par ailleurs, les membres n'ont pas bien compris pourquoi des firmes qui avaient participé à l'élaboration de l'avant-projet préliminaire dans ce dossier ont pu déposer une soumission pour le présent contrat. Les représentants du Service ont expliqué que les résultats de l'avant-projet préliminaire ont été rendus accessibles à toutes les firmes ayant pris les documents d'appel d'offres pour l'avant-projet définitif. Dans ce contexte, le Service de l'approvisionnement ne voyait pas de problème dans la mesure où tous les soumissionnaires potentiels avaient accès à la même information.

Les représentants du Service ont aussi rappelé que ce projet a fait l'objet d'une consultation publique de l'Office de consultation publique de Montréal (OCPM).

En ce qui a trait aux décisions antérieures dans le sommaire décisionnel, la Commission a constaté que certaines décisions prises à d'autres niveaux que le conseil municipal, notamment au comité exécutif, n'ont pas été mentionnées. La Commission est d'avis que ces décisions auraient dû se retrouver dans les décisions antérieures et qu'il devrait en être de même dans tous les dossiers.

Enfin, les membres ont invité le Service à ajouter au dossier décisionnel un paragraphe rappelant la démarche de consultation publique sur le projet de même qu'un plan d'ensemble du projet.

Conclusion

À l'issue de ses travaux, la Commission permanente sur l'examen des contrats remercie les représentants du Service des infrastructures, de la voirie et des transports pour leurs interventions au cours de la séance de travail de la commission. La commission adresse la conclusion suivante au conseil municipal :

Considérant que le dossier soumis à l'examen répond aux critères établis par le conseil municipal à savoir :

- *Contrat de services professionnels d'une valeur de plus de 1 M\$ présentant un écart de plus de 20 % entre l'estimation interne effectuée pendant le processus d'appel d'offres et la soumission de l'adjudicataire;*

Considérant les renseignements qui ont été soumis aux membres de la commission;

Considérant les nombreuses questions adressées par les membres de la commission aux responsables du dossier;

Considérant l'analyse approfondie faite par les membres de la commission sur les nombreux aspects liés à ce dossier;

À l'égard du mandat SMCE173827001 qui lui a été confié, la Commission permanente sur l'examen des contrats constate, à l'unanimité, la conformité du processus tenu dans le cadre de ce dossier.

Recommandation à portée générale

La Commission recommande, à l'unanimité, que, dans les sommaires décisionnels, toutes les décisions antérieures pertinentes au dossier soient systématiquement mentionnées, qu'elles relèvent du conseil municipal, du conseil d'agglomération, du comité exécutif ou de toute autre instance décisionnelle de la Ville.



Dossier # : 1177438006

| | |
|---|---|
| Unité administrative responsable : | Service des technologies de l'information , Direction , Division Performance TI et sourçage |
| Niveau décisionnel proposé : | Conseil d'agglomération |
| Compétence d'agglomération : | Acte mixte |
| Projet : | - |
| Objet : | Conclure un contrat de services professionnels avec Conseillers en gestion et informatique CGI inc., pour une durée de 24 mois, pour la fourniture, sur demande, de prestations de services spécialisés en architecture TI (logiciel et bureautique), pour une somme maximale de 5 376 856,46\$, taxes incluses / Appel d'offres 17-16022 - 2 soumissionnaires / Approuver le projet de convention à cette fin. |

Il est recommandé :

1. de conclure un contrat, d'une durée de 24 mois, pour la fourniture sur demande de prestations de services spécialisés en architecture TI (logiciel et bureautique), dans le but de supporter le Service des technologies de l'information ;
2. d'approuver un projet de convention par lequel Conseillers en gestion et informatique CGI inc., firme ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis, s'engage à fournir à la Ville les services professionnels requis à cette fin, pour une somme maximale de 5 376 856,46 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 17-16022 et selon les termes et conditions stipulés au projet de convention ;
3. d'imputer ces dépenses de consommation à même le budget du Service des technologies de l'information, et ce au rythme des besoins à combler.

Signé par Benoit DAGENAI **Le** 2017-07-25 15:12

Signataire :

Benoit DAGENAI

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Services institutionnels

IDENTIFICATION

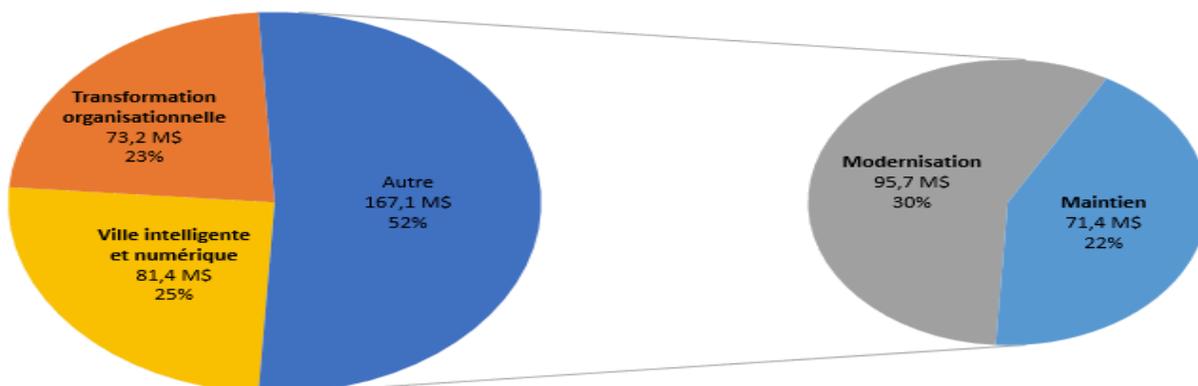
Dossier # :1177438006

| | |
|---|---|
| Unité administrative responsable : | Service des technologies de l'information , Direction , Division Performance TI et sourcing |
| Niveau décisionnel proposé : | Conseil d'agglomération |
| Compétence d'agglomération : | Acte mixte |
| Projet : | - |
| Objet : | Conclure un contrat de services professionnels avec Conseillers en gestion et informatique CGI inc., pour une durée de 24 mois, pour la fourniture, sur demande, de prestations de services spécialisés en architecture TI (logiciel et bureautique), pour une somme maximale de 5 376 856,46\$, taxes incluses / Appel d'offres 17-16022 - 2 soumissionnaires / Approuver le projet de convention à cette fin. |

CONTENU

CONTEXTE

Le Service des technologies de l'information (Service des TI) assure la modernisation des services technologiques clés de la Ville de Montréal (Ville) notamment la réalisation de projets de transformation organisationnelle et des initiatives de la Ville intelligente et numérique. Afin de soutenir ces initiatives, le Service des TI a initié en 2016 une architecture d'entreprise en TI permettant de produire l'état actuel des actifs TI de la Ville ainsi que l'architecture cible. Avec cette architecture d'entreprise TI, qui se poursuit en 2017, le Service des TI est en mesure de produire une feuille de route des 71 projets et programmes du plan triennal d'investissement 2017-2019, qui a la distribution suivante :



Avec cette vision d'ensemble du portefeuille d'investissements, le Service des TI est en mesure de réaliser des architectures TI détaillées de chaque projets, notamment les projets d'implantation de solutions logicielles et bureautique. Pour ce faire, le Service des TI doit recourir à une nouvelle approche de sourcing en architecture logicielle et bureautique, incluant l'utilisation de services d'appoint spécialisés, qui se base sur les principes suivants:

1. Accroître la capacité de réalisation et livraison des projets TI en externalisant la production de services et/ou livrables spécialisés à l'intérieur de notre cadre de livraison des projets;
2. Minimiser et partager les risques inhérents à la réalisation des services et/ou livrables en responsabilisant l'adjudicataire face aux services attendus;
3. Ouvrir davantage le marché à la concurrence et ainsi rejoindre plus de PME notamment en créant des lots d'appels d'offres spécialisés permettant à de multiples fournisseurs de soumissionner. Cette approche permet également de réduire les coûts.

Cette approche de sourçage se décline principalement selon les modes suivants :

1. Utilisation de solutions logicielles diversifiées sous la forme de produits commerciaux "sur site", de logicielles libres et de solutions infonuagiques;
2. Implantation de plateformes et de solutions d'hébergement de données tant à l'interne que dans l'infonuagique;
3. Services gérés & services d'intégrateurs technologiques pour de multiples services tels que l'implantation de solutions logicielles, la location de circuits de données et la gestion de plateformes de contact client;
4. Ententes-cadres de biens et services notamment pour l'acquisition de matériel d'infrastructure, de télécommunication et de radiocommunication;
5. Prestations de services spécialisés en TI permettant la réalisation d'initiatives et de projets par mandats;
6. Réalisation d'activités de recherche & développement avec des partenaires externes;
7. Réalisation de projets à l'interne en fonction de la disponibilité et des expertises de pointe requises.

Afin d'acquérir ces services d'appoint, le Service des TI a décidé d'utiliser le 5e volet, soit la prestation de services d'architecture logicielles et bureautiques. En effet, ce mode de sourçage qui est utilisé maintenant depuis 6 mois, offre une prise en charge par l'adjudicataire pour la gestion par mandats de multiples initiatives.

C'est dans ce contexte que la Ville a lancé l'appel d'offres 17-16022. Cet appel d'offres, publié dans le journal Le Devoir et sur le site électronique d'appel d'offres SÉAO, a débuté le 10 avril 2017 pour se terminer le 8 mai 2017. La durée de la publication a été de 29 jours. Le délai de validité des soumissions est de 365 jours de la date du dépôt des soumissions.

Dans le cadre de cet appel d'offres, deux (2) addenda ont été publiés :

| No. addenda | Date de publication | Nature |
|-------------|---------------------|---|
| 1 | 20 avril 2017 | Report de la date de dépôt des soumissions et réponses aux questions du marché |
| 2 | 2 mai 2017 | Ajout de l'article 14 du cahier des clauses administratives particulières et réponses aux questions du marché |

Le présent dossier vise donc à conclure un contrat avec la firme Conseillers en gestion et informatique CGI inc. au montant de 5 376 856,46 \$, incluant les taxes, pour une durée de 24 mois, pour la fourniture, sur demande, de prestations de services spécialisés en architecture TI (logiciel et bureautique), et d'approuver le projet de convention à cette fin.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

DA171805001 - 10 avril 2017 - Approuver la grille d'évaluation qui sera utilisée dans le cadre de futurs appels d'offres pour obtenir des services professionnels en informatique, dans le but de supporter la réalisation de différents projets du Service des technologies de l'information.

DESCRIPTION

La prestation de services en architecture logicielle et bureautique se décline comme suit:

- Gestion des mandats en architecture TI avec un coordonnateur de services de l'adjudicataire qui agit comme un point de contact avec la Ville et assure la coordination des mandats pour la Ville;
- Définition des requis pour des mandats spécifiques en architecture TI, par les ressources de la Ville pour des livrables définis, avec un budget et un échéancier établis;
- Réalisation des mandats chez l'adjudicataire qui utilise ses équipements, ses pratiques & méthodologies et qui effectue la gestion & l'administration de ses ressources afin de réaliser les livrables;
- Banque d'heures par lots, pour les différents volets de services en architecture TI;
- Utilisation d'un processus d'assurance qualité pour vérifier l'atteinte des requis demandés.

À ce titre, le processus d'assurance qualité opéré par la Ville est le suivant:

Pré mandat:

- Encadrement et suivi centralisé par la division Performance TI et sourcing;
- Initiation par une demande de prestation de services en architecture TI comprenant entre autres, la liste et la description des livrables attendus, le niveau de qualité exigé, l'enveloppe budgétaire ainsi que l'échéancier de livraison;
- Audit de pré-démarrage afin de garantir les conditions de succès du projet et du mandat;
- Rencontre de démarrage entre le fournisseur et le responsable de la Ville.

En cours de mandat:

- Rencontre de coordination et d'assurance qualité au minimum une fois par semaine pendant la prestation de service;
- Suivi de la consommation via divers rapports de gestion et validation de la facturation;
- Évaluation périodique de la qualité des livrables des mandats réalisés en architecture TI par les fournisseurs;
- Rencontres de suivi avec les chargés de prestations (statuts, enjeux de performance et contractuels);
- Revues indépendantes des projets conduites par le Bureau de projets;
- Démonstration de l'atteinte des objectifs lors de la dernière rencontre d'assurance qualité.

Post mandat:

- Rencontre entre les équipes pour le transfert de connaissance et la revue finale des livrables;
- Gestion de la documentation;
- Soutien à l'exploitation lorsque requis (débugage, corrections, patch de sécurité);
- Évaluation globale en fin de mandat;
- Suivi de la consommation globale des ententes;
- Inventaire des leçons apprises afin d'améliorer la performance des équipes dans la prestation des services et la réalisation des projets.

Afin d'assurer la réalisation des mandats d'architecture logicielle et bureautique, le Service des TI utilise un cadre de gestion de projets. Ce processus d'assurance qualité est l'une des composantes de la méthodologie de gestion de projets en vigueur au Service des TI. Le Cadre de gestion de projets prévoit des processus et des outils de gouvernance, de planification et de suivi et contrôle qui se déclinent comme suit :

- Gouvernance de projet – L'octroi des budgets et des crédits est encadré par le Comité sectoriel des TI (CSTI) lors des points de passage d'une phase à une autre (par exemple, lors du passage de la phase de planification à la phase de réalisation);
- Planification de projet – Les projets sont planifiés dans une méthodologie de gestion de projets permettant de mesurer l'avancement des travaux, de comparer les progrès réels et les progrès prévus, et de mettre en œuvre des mesures correctives lorsque les progrès réels ne sont pas conformes aux prévisions de déroulement;
- Suivi et contrôle de projet – Des outils de suivi et contrôle permettent de produire des indicateurs de santé des projets : registre d'approbation des biens livrables, registre des approvisionnements, registre des risques, registre des points en suspens, registre des demandes de changements, registre des communications, registre des parties prenantes, etc.;
- Processus de revue indépendante des projets, programmes et portefeuille d'initiatives TI viendra bonifier le cadre de gestion de projets afin d'assurer la conformité des projets face aux meilleures pratiques TI au sein de la Ville;
- Gouvernance des projets prioritaires – Les projets du Service des TI identifiés comme prioritaires par l'Administration de la Ville sont suivis au Comité de coordination des projets d'envergure (CCPE).

JUSTIFICATION

Le résultat du processus d'appel d'offres a permis de conclure à un intérêt marqué du marché pour ce domaine de compétences avec un total de seize (16) preneurs de cahier des charges. De ce nombre, deux (2) d'entre eux ont déposé une soumission, soit 12,5 %, alors que quatorze (14) firmes n'ont pas déposé de soumission (87,5%). De ces 14 firmes, huit (8) d'entre elles ont transmis un avis de désistement au Service de l'approvisionnement. Les raisons de désistement invoquées sont:

- Ressources non disponibles ou impossibilité de garantir les ressources en architecture dans les délais requis pour quatre (4) firmes;
- Devis trop spécialisé pour une (1) firme;
- Engagements dans d'autres projets ne permettent pas d'effectuer les travaux dans les délais requis pour une (1) firme;
- Critère éliminatoire non rencontré pour une (1) firme;
- Raisons variées pour une (1) firme.

Les deux firmes ont déposé des soumissions déclarées conformes d'un point de vue administratif. L'évaluation des soumissions a été effectuée selon une grille de pondération et des critères d'évaluation préalablement approuvée par la direction du Service de l'approvisionnement en date du 10 avril 2017 (DA171805001). Les résultats qui découlent de cette évaluation sont les suivants :

| Soumissions conformes | Note Intérim | Note finale | Prix de base | Autre (préciser) | Total |
|---|--------------|-------------|-----------------|------------------|-----------------|
| Conseillers en gestion et informatique CGI inc. | 83,2 | 0,25 | 5 376 856,46 \$ | | 5 376 856,46 \$ |
| Cofomo inc. | 70,3 | 0,15 | 8 206 179,66 \$ | | 8 206 179,66 \$ |

| | | | | | |
|---|--|--|--|--|-------------------|
| Dernière estimation réalisée | | | | | 7 618 609,58 \$ |
| Écart entre l'adjudicataire et la dernière estimation (\$) | | | | | (2 241 753,12 \$) |
| Écart entre l'adjudicataire et la dernière estimation (%) | | | | | (29,42%) |
| Écart entre la 2 ^{ème} meilleure note finale et l'adjudicataire (\$) | | | | | 2 829 323,20 \$ |
| Écart entre la 2 ^{ème} meilleure note finale et l'adjudicataire (%) | | | | | 52,62% |
| Écart entre le prix moyen et la dernière estimation (\$) | | | | | (827 091,52 \$) |
| Écart entre le prix moyen et la dernière estimation (%) | | | | | (10,86%) |

On constate un écart de 29% entre la plus basse soumission et l'estimation. Cet écart s'explique par les raisons suivantes:

- L'utilisation d'un taux horaire moyen pondéré inférieur à celui utilisé dans le marché rendant la soumission de l'adjudicataire très compétitive;
- L'écart entre le prix moyen et la dernière estimation est de l'ordre de 11%, un écart acceptable. On constate toutefois un écart de 53% entre la première et la deuxième meilleure offre, ce qui montre une grande variabilité entre les offres;
- L'offre de l'adjudicataire, inférieure de 53% à la deuxième offre, est une offre très compétitive, ce qui explique un écart de 29% avec la dernière estimation.

Selon le Règlement sur la commission permanente du conseil d'agglomération sur l'examen des contrats (RCG 11-008) et de la résolution CG11 0082, le dossier sera soumis à ladite commission pour étude en vertu du critère suivant :

- Contrat de services professionnels d'une valeur de plus de 1 M\$.

Et répondant aux conditions suivantes :

- Écart de prix de plus de 20 % entre l'adjudicataire et le deuxième plus bas soumissionnaire conforme ou celui ayant obtenu la deuxième meilleure note totale suite à l'utilisation d'une grille d'évaluation;
- Écart de plus de 20% entre l'estimation interne effectuée pendant le processus d'appel d'offres et la soumission de l'adjudicataire.

En vertu du décret 435-2015 du Gouvernement du Québec, entré en vigueur le 2 novembre 2015, l'adjudicataire de tout contrat de services de plus de 1 M \$ doit avoir une accréditation de l'Autorité des marchés financiers (AMF).

- La firme Conseillers en gestion et informatique CGI inc. a obtenu son accréditation le 17 janvier 2014 et a demandé son renouvellement le 14 octobre 2016 (voir pièce jointe).

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Les dépenses seront assumées principalement au PTI et à l'occasion au budget de fonctionnement du Service des TI pour la durée des contrats. Les prestations de services spécialisés seront utilisés au fur et à mesure de l'expression des besoins. Tous les besoins futurs de prestations de services seront régis par le processus d'autorisation de dépenses en fonction d'une entente. Les engagements budgétaires, les virements budgétaires et le partage des dépenses seront évalués à ce moment selon la nature des projets.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Ne s'applique pas

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Dans le cadre de la réalisation de chaque projet, donner suite à ce dossier, permettra au Service des TI de bénéficier des impacts suivants :

- Responsabilisation des adjudicataires dans la réalisation des livrables de la Ville, et partage de risque;
- L'augmentation de la cadence de réalisation de projets;
- Possibilité de faire de la livraison "agile" avec cette approche qui est normalement réalisée à l'interne;
- Accroissement de la capacité de réalisation de la Ville;
- Approche complémentaire avec les autres modes de livraisons, qui est mieux adaptée pour la livraison dans certaines situations.

Au niveau du PTI 2017-2019, la mise en place de ces contrats permet :

- D'assurer la transformation organisationnelle de la Ville, par l'entremise de projets d'implantation de systèmes informatiques plus modernes et plus efficaces;
- De moderniser et de maintenir les actifs de plusieurs systèmes informatiques, en appui aux activités administratives de la Ville et à la prestation de services aux citoyens, ainsi que de maintenir les infrastructures et les nombreux systèmes informatiques du parc applicatif de la Ville.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Ne s'applique pas

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Présentation du dossier au Comité exécutif : le 2 août 2017;

- Présentation du dossier à la Commission d'examen des contrats; 9 août 2017;
- Retour du dossier et approbation par le Comité exécutif; 16 août 2017;
- Approbation du dossier par le Conseil municipal : 21 août 2017;
- Approbation du dossier par le Conseil d'agglomération : 24 août 2017;
- Rencontre de départ des contrats avec les fournisseurs : septembre 2017.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Validation du processus d'approvisionnement :
Service de l'approvisionnement , Direction (Maricela FERRER VISBAL)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Michel TURCOTTE
Analyste de dossiers

ENDOSSÉ PAR

Le : 2017-07-20

Lyne PARENTEAU
Chef de division, Performance TI et sourçage

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Lyne PARENTEAU
Chef de division, Performance TI et sourçage

Tél :

Approuvé le : 2017-07-24

Service du greffe

Division des élections, du soutien aux commissions et de la réglementation
275, rue Notre-Dame Est, bureau R-134
Montréal (Québec) H2Y 1C6

Commission permanente sur l'examen des contrats

La commission :

Présidente

*Mme Émilie Thuillier
Arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville*

Vice-présidentes

*Mme Karine Boivin Roy
Arrondissement de Mercier – Hochelaga-
Maisonneuve*

*Mme Paola Hawa
Ville de Sainte-Anne-de-Bellevue*

Membres

*Mme Dida Berku
Ville de Côte-Saint-Luc*

*M. Richard Celzi
Arrondissement de Mercier – Hochelaga-
Maisonneuve*

*Mme Marie Cinq-Mars
Arrondissement d'Outremont*

*M. Richard Deschamps
Arrondissement de LaSalle*

*M. Marc-André Gadoury
Arrondissement de Rosemont – La Petite-
Patrie*

*M. Luc Gagnon
Arrondissement de Verdun*

*M. Manuel Guedes
Arrondissement de Rivière-des-Prairies –
Pointe-aux-Trembles*

*Mme Lili-Anne Tremblay
Arrondissement de Saint-Léonard*

Le 24 août 2017

**Rapport d'examen de la conformité du processus
d'appel d'offres - Mandat SMCE177438006**

**Conclure un contrat de services professionnels avec
Conseillers en gestion et informatique CGI inc., pour
une durée de 24 mois, pour la fourniture, sur
demande, de prestations de services spécialisés en
architecture TI (logiciel et bureautique), pour une
somme maximale de 5 376 856,46\$, taxes incluses /
Appel d'offres 17-16022 - 2 soumissionnaires /
Approuver le projet de convention à cette fin.**

(ORIGINAL SIGNÉ)

(ORIGINAL SIGNÉ)

Émilie Thuillier
Présidente

Pierre G. Laporte
Secrétaire recherchiste

Introduction

La Commission permanente sur l'examen des contrats s'assure de la conformité du processus d'appel d'offres à l'égard des contrats qui lui sont soumis et en fait état aux instances compétentes, avant l'octroi. Cette commission peut également proposer, le cas échéant, des améliorations au processus.

Les modalités de fonctionnement de la commission sont prévues dans le *Règlement sur la Commission municipale sur l'examen des contrats* (11-007) et le *Règlement sur la Commission d'agglomération sur l'examen des contrats* (RCG 11-008).

Les contrats examinés par la commission doivent répondre à certains critères fixés par les conseils. Ceux-ci ont fait l'objet de résolutions du conseil municipal (CM11 0202) et du conseil d'agglomération (CG11 0082).

Mandat SMCE177438006

Conclure un contrat de services professionnels avec Conseillers en gestion et informatique CGI inc., pour une durée de 24 mois, pour la fourniture, sur demande, de prestations de services spécialisés en architecture TI (logiciel et bureautique), pour une somme maximale de 5 376 856,46\$, taxes incluses / Appel d'offres 17-16022 - 2 soumissionnaires / Approuver le projet de convention à cette fin.

À sa séance du 2 août 2017, le comité exécutif a mandaté la Commission permanente sur l'examen des contrats d'étudier le présent contrat. Ce dossier répondait aux critères suivants :

- *Contrat de services professionnels d'une valeur de plus de 1 M\$ présentant un écart de prix de plus de 20 % entre l'adjudicataire et le soumissionnaire ayant obtenu la deuxième meilleure note totale suite à l'utilisation d'une grille d'évaluation et un écart de plus de 20 % entre l'estimation interne effectuée pendant le processus d'appel d'offres et la soumission de l'adjudicataire.*

Le 9 août 2017, les membres de la commission se sont réunis lors d'une séance de travail afin d'étudier la conformité du processus relativement au mandat confié. Des représentants du Service des technologies de l'information ont répondu aux questions des membres de la commission.

Les membres ont posé plusieurs questions pour mieux comprendre les écarts de prix très élevés entre la soumission de l'adjudicataire, celle de l'autre soumissionnaire et la dernière estimation réalisée.

Les membres ont bien compris que le marché pour les services demandés par la Ville dans ce contrat était très restreint. Il ne faut donc pas s'étonner que si peu de soumissionnaires se soient manifestés.

Force est de constater que dans ce marché sans ouverture réelle, la soumission de CGI est très concurrentielle.

Enfin, la commission a demandé au Service des précisions supplémentaires sur la portée de l'article 14 du cahier des clauses particulières ajouté en addenda.

Conclusion

À l'issue de ses travaux, la Commission permanente sur l'examen des contrats remercie les représentants du Service des technologies de l'information pour leurs interventions au cours de la séance de travail de la commission. La commission adresse la conclusion suivante au conseil d'agglomération :

Considérant que le dossier soumis à l'examen répond aux critères établis par le conseil d'agglomération à savoir :

- *Contrat de services professionnels d'une valeur de plus de 1 M\$ présentant un écart de prix de plus de 20 % entre l'adjudicataire et le soumissionnaire ayant obtenu la deuxième meilleure note totale suite à l'utilisation d'une grille d'évaluation et un écart de plus de 20 % entre l'estimation interne effectuée pendant le processus d'appel d'offres et la soumission de l'adjudicataire.*

Considérant les renseignements qui ont été soumis aux membres de la commission;

Considérant les nombreuses questions adressées par les membres de la commission aux responsables du dossier;

Considérant l'analyse approfondie faite par les membres de la commission sur les nombreux aspects liés à ce dossier;

À l'égard du mandat SMCE177438006 qui lui a été confié, la Commission permanente sur l'examen des contrats constate, à l'unanimité, la conformité du processus tenu dans le cadre de ce dossier.

**Dossier # : 1177737001**

| | |
|---|---|
| Unité administrative responsable : | Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction de la gestion de projets immobiliers , Division projets corporatifs |
| Niveau décisionnel proposé : | Conseil d'agglomération |
| Compétence d'agglomération : | Acte mixte |
| Projet : | - |
| Objet : | Accorder un contrat de services professionnels à la firme BEAUPRÉ MICHAUD ET ASSOCIÉS, ARCHITECTES pour des services professionnels en architecture, en ingénierie (électromécanique, charpente et civil) ainsi que pour des services professionnels de divers consultants afin de réaliser les plans et devis ainsi que la surveillance des travaux liés à la mise aux normes et à la certification LEED de l'hôtel de ville (0001) - Contrat 15193, pour un montant maximal de 7 344 658,32 \$, taxes incluses - Appel d'offres public (17-16188) - (2 soumissionnaires) / Approuver un projet de convention à cette fin |

Il est recommandé :

1. d'autoriser une dépense de 7 344 658,32 \$, taxes incluses, pour des services professionnels en architecture, en ingénierie (électromécanique, charpente et civil) ainsi que pour des services professionnels de divers consultants afin de réaliser les plans et devis ainsi que la surveillance de travaux liés à la mise aux normes et à la certification LEED de l'hôtel de ville (0001) - Contrat 15193 -Restauration patrimoniale et mise aux normes de l'hôtel de ville, comprenant tous les frais incidents.
2. d'approuver un projet de convention par laquelle BEAUPRÉ MICHAUD ET ASSOCIÉS, ARCHITECTES ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis, s'engage à fournir à la Ville les services professionnels requis à cette fin, pour une somme maximale de 6 994 912,69\$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public (17-16188) et selon les termes et conditions stipulés au projet de convention ;
3. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera assumée à 38,70% par l'agglomération, pour un montant de 2 842 382,77 \$ et à 61,30% par la ville centrale, pour un montant de 4 502 275,55\$.

Signé par Benoit DAGENAIS **Le** 2017-07-27 09:15

Signataire :

Benoit DAGENAIS

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Services institutionnels

IDENTIFICATION

Dossier # :1177737001

| | |
|---|---|
| Unité administrative responsable : | Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction de la gestion de projets immobiliers , Division projets corporatifs |
| Niveau décisionnel proposé : | Conseil d'agglomération |
| Compétence d'agglomération : | Acte mixte |
| Projet : | - |
| Objet : | Accorder un contrat de services professionnels à la firme BEAUPRÉ MICHAUD ET ASSOCIÉS, ARCHITECTES pour des services professionnels en architecture, en ingénierie (électromécanique, charpente et civil) ainsi que pour des services professionnels de divers consultants afin de réaliser les plans et devis ainsi que la surveillance des travaux liés à la mise aux normes et à la certification LEED de l'hôtel de ville (0001) - Contrat 15193, pour un montant maximal de 7 344 658,32 \$, taxes incluses - Appel d'offres public (17-16188) - (2 soumissionnaires) / Approuver un projet de convention à cette fin |

CONTENU

CONTEXTE

L'hôtel de ville de Montréal est le bâtiment phare de l'Administration municipale. Conçu par les architectes Alexander Cowper Hutchison et Henri-Maurice Perrault, cet édifice d'intérêt patrimonial situé dans un secteur significatif de valeur exceptionnelle dans l'arrondissement historique du Vieux-Montréal, est désigné comme lieu historique national du Canada. Inauguré en 1878 et reconstruit de 1923 à 1926 avec un étage supplémentaire à la suite d'un incendie en 1922, il a connu au cours du temps plusieurs agrandissements.

Les diverses désignations tant municipales, provinciales que fédérales ainsi que l'énoncé patrimonial rédigé par la Direction de la culture en 2008 soulignent le caractère unique de ce bâtiment historique. Il est le témoin de l'évolution de la démocratie municipale et sa mémoire collective reflète les aspirations politiques et sociales d'une grande métropole. Il est un fleuron artistique et patrimonial dont la valeur urbaine, au coeur de la cité administrative, reste actuelle et dynamique. L'importance de cet édifice commande des investissements majeurs inévitables vu son statut. La Ville se doit d'agir en propriétaire responsable exemplaire, tel que prescrit dans sa Politique du patrimoine, afin d'accueillir ses visiteurs de prestige, ses citoyens, les touristes et les nombreuses célébrations dans un bâtiment qui reflète les valeurs de notre métropole.

Depuis les derniers grands travaux, la Division de la gestion immobilière a développé un plan directeur de l'Hôtel de Ville permettant une gestion intégrée et stratégique du maintien de l'actif, de la mise en valeur du bâtiment ainsi que de l'intégration des nouvelles réglementations, technologies et normes de développement durable. En partenariat avec les

services occupants, la Division de la sécurité, le Service de sécurité incendie de Montréal, le SPVM, le Service des technologies de l'information, la Direction de la culture, les Grands parcs, l'arrondissement Ville-Marie, le Service de la mise en valeur du territoire - Division du patrimoine et l'expertise de firmes externes, le plan directeur a permis de dresser un portrait de l'historique et de l'état de l'édifice, d'identifier les besoins immobiliers qui devront être priorités dans les cinq (5) prochaines années.

Le projet a pour objectifs de poursuivre la réfection et la restauration patrimoniale de l'enveloppe de l'hôtel de ville ainsi que la mise aux normes des systèmes électromécaniques, de sécurité incendie et des aménagements intérieurs selon les nouvelles normes. La portée des travaux est décrite avec précision dans le PFT (programme fonctionnel et technique) du 16 juin 2017 basé sur des études d'avant-projet réalisées au cours de l'année 2016.

De plus, ce projet est cohérent avec la politique de mise à niveau des infrastructures de l'administration. Les travaux sont la continuité des phases précédentes de mise à niveau. Ils sont nécessaires afin de freiner la détérioration de l'enveloppe du bâtiment, de préserver les actifs de la Ville et d'assurer un environnement plus sain et sécuritaire pour les occupants et le public.

Le présent mandat sera réalisé afin d'assurer la protection et la mise en valeur du patrimoine d'une composante significative du Site patrimonial de Montréal qu'est l'hôtel de ville. Le tout sera fait en tenant compte de la Politique du patrimoine, du projet de Plan d'action en patrimoine 2017-2022 et de la Loi sur le patrimoine culturel.

Les différents jalons de l'échéancier du projet (Phase 2) sont les suivants:

- Appel d'offres/octroi de services professionnels : juin à août 2017
- Appel d'offres/octroi de la gérance en construction: septembre à décembre 2017
- Processus de conception intégrée: septembre 2017 à novembre 2018
- Appel d'offres/construction (1er lot): octobre à décembre 2018
- Appel d'offres/construction (autres lots): 2019-2020
- Chantier global pour l'ensemble des lots: 30 mois, de janvier 2019 à juillet 2021
- Fin du projet et réouverture de l'Hôtel de ville: septembre 2021

L'appel d'offres public (17-16188) publié le 05 juin 2017 dans le quotidien Le Devoir, a offert aux soumissionnaires un délai de trente-six (36) jours afin d'obtenir les documents nécessaires sur le Système électronique d'Appel d'Offres du gouvernement du Québec (soit le SÉAO) et déposer leurs soumissions. Les soumissions sont valides jusqu'au 8 janvier 2018, soit durant une période de cent quatre-vingts (180) jours civils suivant la date d'ouverture des soumissions du 12 juillet 2017. Cinq (5) addenda ont été publiés :

Addenda 1 (14 juin 2017) : date d'ouverture des soumissions reportée au 05 juillet 2017; réponse à la question des soumissionnaires No 01;

Addenda 2 (22 juin 2017) : remise des documents actualisés «Convention de services professionnels» et « Données générales de la mission»; précisions apportées aux documents d'appel d'offres; réponses aux questions des soumissionnaires No 02 à 14 inclusivement;

Addenda 3 (28 juin 2017) : remise du document «Programme fonctionnel et technique du 27 juin 2017»; date d'ouverture des soumissions reportée au 10 juillet 2017; réponses aux questions des soumissionnaires No 16 à 19 inclusivement;

Addenda 4 (30 juin 2017): remplacer l'article 23 « Dispositions visant à favoriser la transparence et Politique de gestion contractuelle» des «Instructions aux soumissionnaires»; réponses aux questions des soumissionnaires No 20 à 27 inclusivement;

Addenda 5 (06 juillet 2017): date d'ouverture des soumissions reportée au 12 juillet 2017; précisions apportées aux documents d'appel d'offres et réponses aux questions des

soumissionnaires No 28 à 31 inclusivement, sans incidence sur les coûts.

La grille d'analyse pour cet appel d'offres est conforme à la division des critères d'évaluation et des pourcentages de la grille préapprouvée par le Comité exécutif à sa séance du 24 septembre 2008, par la résolution CE12 1261.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CE17-1094

Octroyer un contrat de services professionnels en développement durable (accompagnateur LEED; modélisateur énergétique: agent mise en service) à la firme *CIMA* + pour le projet de «Restauration patrimoniale et de mise aux normes - phase 2 » de l'hôtel de ville, situé au 275 rue Notre-Dame est - Dépense totale 195 975, 70\$ taxes inclus - Appel d'offres public (17-15473) - 5 soumissionnaires / Approuver un projet de convention à cette fin

CG17-0192

Accorder un contrat de services professionnels à Beaupré Michaud et Associées Architectes, NCK inc. et Martin Roy et associés pour le réaménagement de l'Édifice Lucien-Saulnier, situé au 85-155 Notre-Dame Est, pour une somme maximale de 943 767,51 \$, taxes incluses - Appel d'offres public (17-15718) - 4 soumissionnaires / Approuver un projet de convention à cette fin.

CG16-0567

Octroyer un contrat à Site intégration plus inc. (Groupe SIP) pour les travaux de rénovation des contrôles et le remplacement des projecteurs des systèmes de mise en lumière de l'hôtel de ville, situé au 275 rue Notre-Dame est - Dépense totale 1 058 832,71 \$ - Appel d'offres public 5870 - 3 soumissionnaires.

CG16-0422

Octroyer un contrat à Gesmonde Ltée pour les travaux de mise à niveau des infrastructures d'accueil et de protocole et des locaux supports de l'hôtel de ville de Montréal situé au 275 rue Notre-Dame est - Dépense totale 1 604 398,96 \$ - Appel d'offres public 5835 - 2 soumissionnaires.

CG16-0423

Octroyer un contrat à Groupe Atwill-Morin pour les travaux de restauration de l'enveloppe - phase 1 de l'hôtel de ville de Montréal situé au 275 rue Notre-Dame est - Dépense totale 967 810,91 \$ - Appel d'offres public 5834 (2 soumissionnaires)

CG16-0129

Autoriser une dépense additionnelle de 192 128,16 \$, taxes incluses, pour les travaux d'étanchéité des fondations sous la place Vauquelin de l'hôtel de ville, de l'édifice Lucien-Saulnier et du tunnel dans le cadre du contrat accordé à St-Denis Thompson (CG15 0689) majorant ainsi le montant total du contrat de 783 589,61 \$ à 975 717,77 \$, taxes incluses.

CG15-0689

Accorder un contrat à St-Denis Thompson pour les travaux d'étanchéité des fondations sous la place Vauquelin de l'hôtel de ville, de l'édifice Lucien-Saulnier et du tunnel - Dépense totale 905 045,99 \$ taxes incluses - Appel d'offres public 5806 - 10 soumissionnaires

CG16-0545

Approuver un projet de bail par lequel la Ville loue de 630 René-Lévesque West Property Co., pour un terme de 9 ans à compter du 1^e juin 2017, des espaces aux 1^e, 2^e, 3^e, 4^e et 6^e étages de l'immeuble sis au 630, boulevard René-Lévesque Ouest, d'une superficie d'environ 94 795 pieds carrés, à des fins de bureaux, pour un loyer total de 35 333 296,01

\$, taxes incluses, le tout selon les termes et conditions prévus au projet de bail - Dépense totale pour ce projet de 38 838 895,14 \$, taxes incluses.

CE15-1902

Autoriser une dépense de 154 103,87 \$, taxes incluses, pour réaliser la gestion des coûts dans le cadre du projet de réfection de l'enveloppe, mise aux normes, restauration patrimoniale et certification LEED de l'Hôtel de ville de Montréal, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant, et d'approuver un projet de convention par lequel GLT+ inc., firme ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis, s'engage à fournir à la Ville les services professionnels requis à cette fin, pour une somme maximale de 146 765,59 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 15-14711, le tout selon les termes et conditions stipulés au projet de convention.

CG15-0417

Accorder un contrat de services professionnels à Affleck de la Riva architectes, WSP Global inc, Williams, Asselin, Ackaoui et associés inc. ainsi que Blouin Tardif architecture environnement pour les services professionnels de firmes en architecture, ingénierie électromécanique ainsi qu'en ingénierie de charpente et civil et en architecture de paysage afin de réaliser les plans et devis ainsi que la surveillance des travaux liés à la réfection de l'enveloppe, à la mise aux normes, à la restauration patrimoniale et à la certification LEED BE E&E niveau Or de l'Hôtel de ville (0001) - Contrat 13672 pour une somme maximale de 4 596 285,58 \$, taxes incluses - Appel d'offres public (15-13880) - (1 soumissionnaire) / Approuver un projet de convention à cette fin.

DESCRIPTION

L'équipe de conception adjudicataire aura comme mission de prendre en charge la fourniture des services professionnels en architecture, en ingénierie (électricité, mécanique, structure, civil) ainsi que des services professionnels de consultants en gestion des contaminants, audiovisuel et médias, transports verticaux, éclairage, acoustique, gestion du mobilier, équipements muséologiques, signalisation et plans d'évacuation pour les phases de conception, d'appel d'offres, de construction ainsi que la période de garantie, tel que décrit dans les documents d'appel d'offres intitulés « Convention de services professionnels en architecture et ingénierie», « Données générales de la mission» et «Programme des travaux».

Les services professionnels de l'équipe de conception se résument comme suit:

- élaboration du concept en PCI;
- élaboration du dossier préliminaire;
- élaboration du dossier définitif;
- gestion des appels d'offres (plusieurs lots en gérance de construction) ;
- services durant la construction;
- planification, organisation et coordination intra et interdisciplines et ce, à toutes les phases du projet.

Additivement à l'équipe de conception, d'autres consultants externes sont et/ou seront mandatés par la Ville de Montréal font partie intégrante de l'équipe de projet, incluant, et sans s'y limiter:

- gérant de construction

ainsi que, sous la coordination de l'Architecte coordonnateur de BEAUPRÉ MICHAUD ET ASSOCIÉS, ARCHITECTES:

- équipe de développement durable;
- animateur du processus de conception intégrée;
- économiste de la construction;
- consultant en performance de l'enveloppe du bâtiment;
- consultant en gestion des risques;
- consultant en gestion du changement.

L'équipe aura l'obligation de respecter les objectifs de coût et de calendrier définis par le Directeur ainsi que les objectifs de performance du devis maître de la Ville de Montréal et du Programme des travaux pour la réalisation du Projet.

Tout au long de l'exécution de leurs prestations, les firmes seront encadrées par les professionnels de la Direction de la gestion de projets immobiliers, Division des projets corporatifs au sein du Service de la gestion et de la planification immobilière (SGPI). Un bureau de projet sera mis en place sur le site du projet avec l'objectif de co-localiser l'équipe de projet (équipe de conception; consultants; gérant de construction; équipe du SGPI).

JUSTIFICATION

Il y a eu vingt-six (26) preneurs du cahier des charges. Trois (3) ont remis une soumission. Deux (2) soumissions ont été jugées recevables en vertu des dispositions de l'article 23.4 des « *Instructions aux soumissionnaires* » dans sa version modifiée incluse dans l'addenda 4: la soumission de AFFLECK DE LA RIVA | LEMAY CO inc. a été jugée non recevable et a été rejetée. Les deux (2) soumissionnaires jugés conformes ont obtenu un pointage supérieur à 70%, ce qui a permis l'ouverture de leur enveloppe de prix.

Montants toutes taxes incluses

| SOUSSION CONFORMES | NOTE INTÉRIMAIRE | NOTE FINALE | RANG | PRIX DE BASE | CONTINGENCES 15% | TOTAL |
|--|-----------------------------|------------------------|-------------|----------------------------|-----------------------------|----------------------------|
| BEAUPRÉ MICHAUD ET ASSOCIÉS, ARCHITECTES | 73,8% | 0,20 | 1 | 6 082 532,77 \$ | 912 379,92 \$ | 6 994 912,69 \$ |
| Groupe Régis Côté Inc. (Régis Côté et associés, architectes) | 79,0% | 0,17 | 2 | 7 784 950,35 \$ | 1 167 742,55 \$ | 8 952 692,90 \$ |
| Dernière estimation interne réalisée - 5 juillet 2017 | | | | 4 949 259,84 \$ | 742 388,98 \$ | 5 691 648,82 \$ |
| Écart entre l'adjudicataire et la dernière estimation (\$) (total adjudicataire - total estimation) | | | | | | 1 303 263,87 \$ |

| | |
|--|--------------------|
| Écart entre l'adjudicataire et la dernière estimation (%) (total adjudicataire - total estimation) / total estimation) X 100 | 22,9% |
| Écart entre la 2 ^{ème} meilleure note finale et l'adjudicataire (\$) (total 2 ^{ème} meilleure note finale - total adjudicataire) | 1 957 780,21 \$ |
| Écart entre la 2 ^{ème} meilleure note finale et l'adjudicataire (%) ((total 2 ^{ème} meilleure note finale - total adjudicataire) / total adjudicataire) x 100 | 28,0% |

Les montants des soumissions reçues comprennent les contingences et les taxes applicables en vigueur pour 2017.

Les membres du comité de sélection tenu le 19 juillet 2017 recommandent de retenir l'offre de la firme BEAUPRÉ MICHAUD ET ASSOCIÉS, ARCHITECTES pour des services professionnels en architecture, en ingénierie (électromécanique, charpente et civil) ainsi que pour des services professionnels de divers consultants dans le cadre du projet de restauration patrimoniale et mise aux normes de l'hôtel de ville de Montréal. La firme BEAUPRÉ MICHAUD ET ASSOCIÉS, ARCHITECTES a obtenu le plus haut pointage final, selon les critères d'évaluation préalablement établis et connus de tous les soumissionnaires (voir l'intervention de la Direction de l'approvisionnement).

L'écart de prix de 22,9% important entre l'estimation établie à interne et le prix du plus bas soumissionnaire conforme s'explique en partie par deux décisions approuvées par le Comité Directeur du projet émises en addenda: réaliser le projet en gérance de construction et de créer un bureau de projet dont l'équipe de projet sera localisée sur site. Ces deux éléments sont nouveaux à la Ville de Montréal qui ne dispose pas de comparables pour en établir le surcoût. Le nombre de lots de réalisation de travaux qui reste à être déterminé en collaboration avec le gérant de construction, ce qui constitue un risque pour les professionnels au moment d'établir le prix de soumission. Aussi, il est plus coûteux pour les firmes de professionnels de colocaliser leurs effectifs de qualité sur site, c'est-à-dire de les dédier à la réalisation d'un seul projet. Ce modèle de gestion du projet avec les équipes professionnelles en cohabitation, créer une meilleure synergie dans la coordination des plans et devis à travers les diverses disciplines (architectes et ingénieurs), améliore la qualité du projet, permet de mieux contrôler les coûts et l'échéancier. Ce modèle de réalisation et de gestion va améliorer grandement la qualité globale du projet ce qui aura pour effet de réduire les frais imprévus (contingences de chantier) lors de la réalisation des travaux.

Par ailleurs, le prix du soumissionnaire qui a obtenu la 2^{ème} meilleure offre finale est supérieur de ± 1,9 M\$ (écart de +28%) au prix de BEAUPRÉ MICHAUD ET ASSOCIÉS, ARCHITECTES, ce qui démontre la conjoncture actuelle qui favorise les firmes de services professionnels par rapport aux donneurs d'ouvrage.

BEAUPRÉ MICHAUD ET ASSOCIÉS, ARCHITECTES n'est pas inscrit sur le Registre des entreprises non admissibles aux contrats publics (RENA). Les membres de l'entreprise ne sont pas inscrits sur la liste des personnes non admissibles en vertu de la Politique de gestion contractuelle de la Ville de Montréal. BEAUPRÉ MICHAUD ET ASSOCIÉS, ARCHITECTES doit obtenir une attestation de l'autorité des marchés financiers (AMF) dans le cadre de ce contrat: l'entreprise possède cette attestation (5 juillet 2017).

Ce dossier doit être soumis à la Commission permanente d'examen des contrats car il répond aux deux (2) critères suivants relatifs aux contrats de services professionnels de plus de 1 M\$:

écart de prix de plus de 20%, soit de 28%, entre l'adjudicataire et celui ayant obtenu la

deuxième meilleure note totale suite à l'utilisation d'une grille d'évaluation; écart de plus de 20%, soit de 22,9%, entre l'estimation interne effectuée pendant le processus d'appel d'offres et la soumission de l'adjudicataire

ASPECT(S) FINANCIER(S)

La dépense totale à autoriser est de 7 344 658,32 \$, taxes incluses, avant ristourne.

Les contingences de 15 % (912 379,92 \$, taxes incluses) serviront à couvrir des imprévus qui pourraient survenir en cours de conception et de chantier, tels que des problèmes de décontamination ou des obstacles non détectés lors des coupes exploratoires dans ce type de bâtiment patrimonial.

Les incidences générales de 5 % (349 745,63\$ \$, taxes incluses) serviront à couvrir le coût des laboratoires, expertises, fouilles archéologiques ou des travaux à exécuter par des tiers.

Le coût total maximal de ce contrat de 7 344 658,32 \$, taxes incluses , sera assumé comme suit :

La part du projet 66034 «Restauration patrimoniale et mise aux normes de l'hôtel de ville» est de 7 344 658,32\$, taxes incluses.

De ce montant, un montant maximal de 4 502 275,55 \$ sera financé par le règlement d'emprunt de compétence municipale Corpo 17-031 - Travaux de rénovation de l'Hôtel de Ville

Un montant maximal de 2 842 382,77 \$ sera financé par le règlement d'emprunt de compétence d'agglomération Agglo RCG 17-012 - Travaux de rénovation de l'Hôtel de Ville.

Cette dépense sera assumée à 61,30 % par la ville centrale et 38,70 % par l'agglomération.

Elle est planifiée être répartie ainsi : 15% en 2017, 45% en 2018, 15% en 2019, 15% en 2020, 10% en 2021.

Le tableau des coûts est inclus dans la section des pièces jointes du présent sommaire décisionnel.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

L'Hôtel de Ville de Montréal se doit d'être un modèle de développement durable pour l'ensemble du parc immobilier de la ville et tous les citoyens. Le projet s'inscrit dans les grandes orientations de la Politique de développement durable de la Ville de Montréal adopté en 2009. L'obtention de la certification LEED - Bâtiment existant, entretien et exploitation de niveau OR est spécifié dans le plan de développement durable de l'Hôtel de Ville approuvé en 2009 et est prévue dans ce mandat.

Pour encadrer et assurer le contrôle de la qualité de la démarche de conception et de certification, une Équipe de développement durable comprenant un accompagnateur LEED, un agent de mise en service et un modélisateur énergétique sera mandatée. L'Équipe de conception sera constituée de consultants «professionnels agréés LEED» dans chaque discipline. En outre, les services d'un animateur de processus de conception intégré (PCI) permettront une meilleure intégration des éléments de développement durable dans le contexte d'un bâtiment patrimonial.

D'une façon générale, les professionnels devront concevoir le projet en appliquant les principes de développement durable, à savoir : l'amélioration de la qualité de l'air et réduire les émissions de gaz à effet de serre par la réduction de l'utilisation du mazout et du gaz naturel dans le chauffage des bâtiments et la sélection d'équipements écoénergétiques;

- la gestion responsable des ressources par la réduction des fuites d'eau et l'amélioration de l'efficacité d'usage de l'eau potable, la récupération des matières recyclables et organiques, le recyclage des produits, des équipements et des déchets de construction;
- l'adoption de bonnes pratiques de développement durable telles que l'appui des technologies vertes et l'adoption d'un système de gestion intégrant des notions de développement durable;
- la sélection de matériaux moins dommageables pour la santé;
- l'interdiction d'utiliser les produits qui sont sur la « liste rouge » comprise dans les certifications Living Building Challenge (LBC) et WELL.

De plus, en étant le premier projet municipal montréalais certifié dans cette catégorie (bâtiment existant, entretien et exploitation), l'hôtel de ville deviendra un modèle. Cette certification nécessitera une révision des politiques d'achat, d'entretien et d'exploitation des bâtiments de la Ville. L'ensemble des mesures sera comptabilisé afin d'illustrer les avantages de l'investissement dans le développement durable. Cette première certification facilitera les démarches par la suite afin que d'autres bâtiments municipaux puissent être certifiés plus facilement.

Le projet s'inscrit dans une démarche globale liée au développement durable par la protection et la mise en valeur du patrimoine.

Suite à un appel d'offres public, le mandat de fournir à la Ville de Montréal des services professionnels en développement durable et assurer le contrôle de la qualité de la démarche de conception et de certification (accompagnateur LEED; modélisateur énergétique; agent de mise en service) pour le présent projet de restauration patrimoniale et mise aux normes de l'hôtel de ville - phase 2 a été octroyé à la firme CIMA+ (dossier 1177619002).

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Un éventuel retard dans la mobilisation de l'Équipe de conception architectes-ingénieurs du présent projet «Restauration patrimoniale et mise en conformité de l'hôtel de ville - phase 2» aura pour conséquence de maintenir le statu quo et de perpétuer le maintien des actifs de l'édifice par des interventions ponctuelles, par système et par secteur, ce qui génère des risques de niveau élevé d'interruptions des activités de l'hôtel de ville induites par la vétusté des équipements électromécaniques et la non-disponibilité de pièces de remplacement.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Le service des communications verra à donner son appui en communication interne et externe au SGPI concernant les travaux de l'hôtel de ville pour la mise aux normes et à la certification LEED. Il verra à :

- Soutenir le Service de gestion et planification des immeubles (SGPI) dans sa démarche (Évaluation des enjeux, risques et impacts en termes de communication)
- Conseiller le SGPI dans ses communications auprès des divers intervenants

- Planifier et diffuser les communications internes destinées à l'ensemble des employés Ville
- Planifier et coordonner les communications externes associées à ce projet

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Octroi contrat Conseil d'agglomération du 24 août 2017
Processus de conception intégrée septembre 2017 à novembre 2018
Appel d'offres construction (gérance_1er lot) octobre à décembre 2018
Chantier (30 mois / gérance construction) janvier 2019 à juillet 2021
Déménagement été 2021

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

Sur la base de vérifications, le signataire de la présente recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Pierre-Luc STÉBEN)

Validation du processus d'approvisionnement :
Service de l'approvisionnement , Direction (Yves BELLEVILLE)

Certification de fonds :
Service des communications , Direction partenaires d'affaires en communication (Véronique LUSSIER)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Marie-Eve BONNEAU, Service du greffe
Julie J BOIVIN, Service de la mise en valeur du territoire
Liette CHARLAND, Service de la mise en valeur du territoire
Marie-Geneviève LAVERGNE, Service de la mise en valeur du territoire
Véronique LUSSIER, Service des communications

Lecture :

Marie-Geneviève LAVERGNE, 26 juillet 2017
Marie-Eve BONNEAU, 25 juillet 2017

Véronique LUSSIER, 24 juillet 2017
Liette CHARLAND, 24 juillet 2017

RESPONSABLE DU DOSSIER

Guy DAIGNEAULT
chargé de projet - grands projets immobiliers

ENDOSSÉ PAR

Carlos MANZONI
Chef de division

Le : 2017-07-24

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
DIRECTION**

Sylvie DESJARDINS
Directrice du bureau de projet et des services
administratifs

Approuvé le : 2017-07-26

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
SERVICE**

Marie-Claude LAVOIE
Directrice de service SGPI

Approuvé le : 2017-07-26

Service du greffe

Division des élections, du soutien aux commissions et de la réglementation
275, rue Notre-Dame Est, bureau R-134
Montréal (Québec) H2Y 1C6

Commission permanente sur l'examen des contrats

La commission :

Présidente

Mme Émilie Thuillier
Arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville

Vice-présidentes

Mme Karine Boivin Roy
Arrondissement de Mercier – Hochelaga-
Maisonneuve

Mme Paola Hawa
Ville de Sainte-Anne-de-Bellevue

Membres

Mme Dida Berku
Ville de Côte-Saint-Luc

M. Richard Celzi
Arrondissement de Mercier – Hochelaga-
Maisonneuve

Mme Marie Cinq-Mars
Arrondissement d'Outremont

M. Richard Deschamps
Arrondissement de LaSalle

M. Marc-André Gadoury
Arrondissement de Rosemont – La Petite-
Patrie

M. Luc Gagnon
Arrondissement de Verdun

M. Manuel Guedes
Arrondissement de Rivière-des-Prairies –
Pointe-aux-Trembles

Mme Lili-Anne Tremblay
Arrondissement de Saint-Léonard

Le 24 août 2017

**Rapport d'examen de la conformité du processus
d'appel d'offres - Mandat SMCE177737001**

Accorder un contrat de services professionnels à la firme Beupré Michaud et Associés, Architectes pour des services professionnels en architecture, en ingénierie (électromécanique, charpente et civil) ainsi que pour des services professionnels de divers consultants afin de réaliser les plans et devis ainsi que la surveillance des travaux liés à la mise aux normes et à la certification LEED de l'hôtel de ville (0001) - Contrat 15193, pour un montant maximal de 7 344 658,32 \$, taxes incluses - Appel d'offres public (17-16188) - (2 soumissionnaires) / Approuver un projet de convention à cette fin.

(ORIGINAL SIGNÉ)

(ORIGINAL SIGNÉ)

Émilie Thuillier
Présidente

Pierre G. Laporte
Secrétaire recherchiste

Introduction

La Commission permanente sur l'examen des contrats s'assure de la conformité du processus d'appel d'offres à l'égard des contrats qui lui sont soumis et en fait état aux instances compétentes, avant l'octroi. Cette commission peut également proposer, le cas échéant, des améliorations au processus.

Les modalités de fonctionnement de la commission sont prévues dans le *Règlement sur la Commission municipale sur l'examen des contrats* (11-007) et le *Règlement sur la Commission d'agglomération sur l'examen des contrats* (RCG 11-008).

Les contrats examinés par la commission doivent répondre à certains critères fixés par les conseils. Ceux-ci ont fait l'objet de résolutions du conseil municipal (CM11 0202) et du conseil d'agglomération (CG11 0082).

Mandat SMCE177737001

Accorder un contrat de services professionnels à la firme Beaupré Michaud et Associés, Architectes pour des services professionnels en architecture, en ingénierie (électromécanique, charpente et civil) ainsi que pour des services professionnels de divers consultants afin de réaliser les plans et devis ainsi que la surveillance des travaux liés à la mise aux normes et à la certification LEED de l'hôtel de ville (0001) - Contrat 15193, pour un montant maximal de 7 344 658,32 \$, taxes incluses - Appel d'offres public (17-16188) - (2 soumissionnaires) / Approuver un projet de convention à cette fin.

À sa séance du 2 août 2017, le comité exécutif a mandaté la Commission permanente sur l'examen des contrats d'étudier le présent contrat. Ce dossier répondait aux critères suivants :

- *Contrat de services professionnels d'une valeur de plus de 1 M\$ présentant un écart de plus de 20 % entre l'estimation interne effectuée pendant le processus d'appel d'offres et la soumission de l'adjudicataire et un écart de prix de plus de 20 % entre l'adjudicataire et le soumissionnaire ayant obtenu la deuxième meilleure note totale suite à l'utilisation d'une grille d'évaluation.*

Le 10 août 2017, les membres de la commission se sont réunis lors d'une séance de travail afin d'étudier la conformité du processus relativement au mandat confié. Des représentants du Service de la gestion et de la planification immobilière ont répondu aux questions des membres de la commission.

Les membres ont soulevé de nombreuses questions sur le processus de ce dossier et ont obtenu des réponses satisfaisantes.

Les membres ont constaté que l'estimation préparée dans ce dossier n'avait pas tenu compte de certains éléments ajoutés au dossier par addenda. Il aurait été pertinent de revoir l'estimation en conséquence.

Les membres ont aussi constaté que la nature des travaux demandés a eu pour effet de limiter le nombre de soumissionnaires potentiels. Ils ont par ailleurs été étonnés de constater qu'une firme qui ne pouvait déposer de soumission pour le présent contrat,

compte tenu de son implication dans d'autres phases du projet, avait tout de même tenté sa chance.

Par ailleurs, la Commission a jugé qu'il serait utile d'ajouter au le sommaire décisionnel, dans la section «Contexte», les différentes étapes à venir dans le dossier après le présent contrat (ex. contrat à un entrepreneur général pour la gérance de construction, contrat à un entrepreneur général pour les travaux, etc.). Il serait également pertinent d'expliquer la plus-value de la méthode choisie pour réaliser les travaux.

Enfin, certains membres ont jugé que l'appel d'offres avait été lancé un peu tard et dans une période peu favorable, alors que les besoins pour les travaux de l'hôtel de ville étaient connus et prévisibles.

Conclusion

À l'issue de ses travaux, la Commission permanente sur l'examen des contrats remercie les représentants du Service de la gestion et de la planification immobilière pour leurs interventions au cours de la séance de travail de la commission. La commission adresse la conclusion suivante au conseil d'agglomération :

Considérant que le dossier soumis à l'examen répond aux critères établis par le conseil d'agglomération à savoir :

- *Contrat de services professionnels d'une valeur de plus de 1 M\$ présentant un écart de plus de 20 % entre l'estimation interne effectuée pendant le processus d'appel d'offres et la soumission de l'adjudicataire et un écart de prix de plus de 20 % entre l'adjudicataire et le soumissionnaire ayant obtenu la deuxième meilleure note totale suite à l'utilisation d'une grille d'évaluation.*

Considérant les renseignements qui ont été soumis aux membres de la commission;

Considérant les nombreuses questions adressées par les membres de la commission aux responsables du dossier;

Considérant l'analyse approfondie faite par les membres de la commission sur les nombreux aspects liés à ce dossier;

À l'égard du mandat SMCE177737001 qui lui a été confié, la Commission permanente sur l'examen des contrats constate, à l'unanimité, la conformité du processus tenu dans le cadre de ce dossier.

CE : 20.048
2017/08/16 08:30



L'ÉTUDE DE CE DOSSIER SE FERA
À HUIS CLOS



Dossier # : 1175175007

| | |
|---|---|
| Unité administrative responsable : | Service du développement économique , Direction Entrepreneuriat |
| Niveau décisionnel proposé : | Conseil d'agglomération |
| Compétence d'agglomération : | Centre local de développement |
| Projet : | - |
| Objet : | Approuver les addenda à l'entente de délégation intervenue entre la Ville de Montréal et deux (2) organismes PME MTL |

Il est recommandé :

- d'approuver les addenda à l'entente de délégation intervenue entre la Ville de Montréal et deux (2) organismes PME MTL;
- de transmettre une copie de ces addenda au ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire.

Signé par Benoit DAGENAIS **Le** 2017-07-28 16:05

Signataire :

Benoit DAGENAIS

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Services institutionnels

IDENTIFICATION

Dossier # :1175175007

| | |
|---|--|
| Unité administrative responsable : | Service du développement économique , Direction Entrepreneuriat |
| Niveau décisionnel proposé : | Conseil d'agglomération |
| Compétence d'agglomération : | Centre local de développement |
| Projet : | - |
| Objet : | Approuver les addenda à l'entente de délégation intervenue entre la Ville de Montréal et deux (2) organismes PME MTL |

CONTENU

CONTEXTE

L'article 126.2 de la *Loi sur les compétences municipales* prévoit que l'agglomération de Montréal peut prendre toute mesure afin de favoriser le développement local et régional sur son territoire. À cette fin, celle-ci a constitué le réseau PME MTL composé de six (6) pôles de développement économique local. Le réseau offre un service de soutien, d'accompagnement et de financement aux entreprises et aux entrepreneurs établis sur le territoire.

Les six (6) pôles sont :

- PME MTL Est-de-l'Île;
- PME MTL Centre-Est;
- PME MTL Centre-Ville;
- PME MTL Centre-Ouest;
- PME MTL Grand Sud-Ouest;
- PME MTL Ouest-de-l'Île.

Une entente de délégation est intervenue entre la Ville de Montréal et chacun des six (6) organismes PME MTL. Ces ententes ont pour objet de définir les rôles et les responsabilités de chacun en matière de développement économique local et de soutien à l'entrepreneuriat pour la période 2016-2021, les conditions et modalités de réalisation, les politiques d'aide à l'entrepreneuriat ainsi que les modalités de gestion du Fonds d'investissement PME MTL et du comité d'investissement commun (CIC). Chaque organisme PME MTL compte un CIC.

Suite au déploiement du réseau PME MTL, il y a lieu d'apporter un ajustement à la formule CIC. Chaque CIC est responsable de faire respecter la politique d'investissement relatif au Fonds d'investissement PME MTL (qui inclut les Fonds locaux de solidarité) et a le mandat de l'appliquer en tenant compte de la saine gestion des portefeuilles d'investissement. Le CIC est composé de sept (7) membres bénévoles, dont une majorité de membres indépendants (i.e. des personnes qui ne sont pas un employé, un administrateur ou un élu du Fonds de solidarité FTQ, de la FTQ, de la Ville de Montréal ou un employé de PME MTL).

La formule du CIC a été éprouvée pendant plusieurs années (le CIC était également présent

dans les anciens organismes des Centres locaux de développement) et a donné des résultats probants quant à l'équilibre et la rentabilité des anciens Fonds locaux d'investissement (FLI), maintenant appelé Fonds PME MTL, et des Fonds locaux de solidarité (FLS). Toutefois, avec le déploiement du nouveau réseau, le volume de dossiers à analyser pour deux (2) pôles, soit PME MTL Centre-Ville et PME MTL Centre-Est, est trop important par rapport à la capacité des membres bénévoles des CIC.

Pour l'année 2016, le nombre de dossiers soumis au CIC de chacun des pôles s'établit ainsi :

| Pôles | 2016 | 2017 (1e trimestre) |
|-------------------------|-------------|----------------------------|
| PME MTL Centre-Ville | 88 | 40 |
| PME MTL Centre-Est | 63 | 18 |
| PME MTL Centre-Ouest | 39 | 11 |
| PME MTL Est-de-Île | 27 | 3 |
| PME MTL Ouest-de-Île | 25 | 4 |
| PME MTL Grand Sud-Ouest | 23 | 7 |

Les commentaires reçus de certains organismes PME MTL nous informent, qu'au-delà de 50 dossiers soumis annuellement au CIC pour analyse et recommandation d'investissement, le temps requis pour l'analyse d'un dossier est réduit au minimum afin de pouvoir prendre connaissance de tous les dossiers. Pour les deux (2) pôles mentionnés plus haut, l'option de créer plus d'un comité d'investissement a déjà été mis en place :

- PME MTL Centre-Ville possède deux CIC et un comité spécifique pour l'analyse des dossiers liés au Fonds de développement de l'économie sociale;
- PME MTL Centre-Est possède un CIC et un comité spécifique pour l'analyse des dossiers liés au Fonds de développement de l'économie sociale.

L'ajustement proposé à la politique d'investissement vise donc à optimiser le travail du CIC compte tenu du nombre important de prêts consentis aux entrepreneurs pour PME MTL Centre-Ville et PME MTL Centre-Est.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CG16 0712 – 22 décembre 2016 – Approuver les addenda aux ententes de délégation intervenues entre la Ville et les six (6) organismes PME MTL.

CG16 0347 – 19 mai 2016 – Approuver la répartition de l'enveloppe 2016-2021 dédiée aux six (6) organismes PME MTL / Accorder une contribution financière annuelle totale de 7 761 578,00 \$ aux six (6) organismes PME MTL afin d'offrir l'accompagnement et le financement aux entreprises durant les années 2016-2021, dans le cadre de l'entente relative au Fonds de développement du territoire entre le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire et la Ville et de l'entente relative au Fonds d'investissement PME MTL / Accorder une contribution financière non récurrente de 7 181 833,80 \$ à titre de partage des actifs nets des anciens organismes CLD/CDEC / Accorder un prêt de 25 674 192 \$ dans le cadre du Fonds d'investissement PME MTL et de 4 176 376 \$ dans le cadre des Fonds locaux de solidarité FTQ / Approuver les projets d'entente de délégation à cet effet.

CG16 0344 – 19 mai 2016 – Approuver l'entente entre la Ville et le ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du Territoire et la ministre des Petites et moyennes entreprises, de l'Allègement réglementaire et du Développement économique régional relative à la création du Fonds d'investissement PME MTL.

DESCRIPTION

La politique d'investissement relatif au Fonds d'investissement PME MTL/FLS mise à l'annexe V de l'entente de délégation, prévoit que le comité d'investissement commun (CIC) est composé de sept (7) personnes :

- 1 représentant désigné par le Fonds de solidarité FTQ;
- 1 représentant désigné par les investisseurs locaux du FLS, le cas échéant, ou sinon, provenant du milieu socio économique;
- 1 représentant désigné par le conseil d'administration de PME MTL (CA) parmi ses membres de la catégorie "Membres actifs";
- 1 entrepreneur;
- 3 représentants du milieu socio-économique, c'est-à-dire d'une entreprise ou d'une organisation dont la mission est à saveur économique.

Avec la pratique, il a été constaté que la formule CIC n'est plus optimale lorsqu'il y a plus de 50 dossiers d'investissement à analyser par année. Il est proposé donc le CIC analyse plus de 50 dossiers, de créer un comité d'investissement restreint (CIR) qui aurait pour mandat l'analyse des dossiers dont la demande totale de financement est de moins de 50 000 \$. Ce comité serait composé de trois (3) membres:

- deux (2) membres du CIC, dont le représentant désigné par le CA;
- un (1) représentant désigné par le Fonds de solidarité FTQ.

La formule du CIR serait testée sur une année. À l'échéance, un post-mortem serait effectué pour évaluer son impact sur l'équilibre du portefeuille et la rentabilité des fonds d'investissement.

JUSTIFICATION

L'ajustement proposé à la politique d'investissement prévue à l'entente de délégation permettrait de :

- réduire le nombre de dossiers soumis aux CIC des organismes PME MTL visés et ainsi d'optimiser leur travail d'analyse pour les dossiers d'investissement de plus de 50 000 \$;
- faciliter le fonctionnement des CIC et le processus de financement des entrepreneurs de PME MTL Centre-Ville et PME MTL Centre-Est;
- respecter l'article 9.15 de l'entente de délégation.

Cette formule respecte la notion d'indépendance des membres par rapport aux instances partenaires. La ratification des dossiers demeure obligatoire par le CA des organismes.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

L'addenda n'a aucun impact sur le cadre financier de l'agglomération.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Ne s'applique pas.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Optimiser le fonctionnement des CIC de PME MTL Centre-Ville et PME MTL Centre-Est et la qualification des investissements effectués.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Ne s'applique pas.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

- Transmettre, pour information, les addendas aux ententes de délégation intervenues entre la Ville et PME MTL Centre-Ville et PME MTL Centre-Est au ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Document(s) juridique(s) visé(s) :
Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Julie DOYON)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Martine ÉTHIER
Chef d'équipe

ENDOSSÉ PAR

Géraldine MARTIN
Directrice

Le : 2017-07-21

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Alain HOUDE
Directeur

Tél : 514 872-1908
Approuvé le : 2017-07-27

CE : 20.050
2017/08/16 08:30



L'ÉTUDE DE CE DOSSIER SE FERA
À HUIS CLOS



Dossier # : 1174407002

| | |
|---|--|
| Unité administrative responsable : | Service de la culture , Direction , Division du développement culturel , - |
| Niveau décisionnel proposé : | Comité exécutif |
| Projet : | MCC - Entente sur le développement culturel de Montréal 2017-2018 |
| Objet : | Accorder un soutien financier totalisant la somme de 263 000 \$ à 22 organismes culturels, pour le montant indiqué à chacun d'eux, dans le cadre du Programme montréalais d'action culturelle 2017 de l'Entente MCC/Ville 2017-2018. |

Il est recommandé :

1. d'accorder un soutien financier de 263 000 \$ à 22 organismes, pour le montant indiqué à chacun d'eux, dans le cadre du Programme montréalais d'action culturelle 2017 de l'Entente MCC/Ville 2017-2018

| Organismes | Subventions accordées |
|---|------------------------------|
| Association des libraires du Québec | 12 000 \$ |
| Bouge de là inc | 14 000 \$ |
| Centre d'art et de diffusion CLARK | 11 000 \$ |
| Circuit-Est | 15 000 \$ |
| Cosimu | 14 500 \$ |
| Création Estelle Clareton | 13 000 \$ |
| Des mots d'la dynamite | 11 000 \$ |
| Diasol | 12 000 \$ |
| Festival international du film pour enfants de Montréal | 10 000 \$ |
| Fondation des arts et métiers d'art du Québec inc | 5 000 \$ |
| Groupe Le Vivier | 9 000 \$ |
| Jamais Lu | 11 000 \$ |
| Je suis Julio | 11 000 \$ |
| Les Productions Funambules Médias | 13 000 \$ |
| Maison de l'architecture du Québec | 11 000 \$ |
| Mois de la photo à Montréal | 12 000 \$ |
| PPS Danse | 15 000 \$ |
| Regroupement arts et culture Rosemont-Petite-Patrie | 12 000 \$ |
| Sacré Tympan | 15 000 \$ |
| Studio XX | 14 000 \$ |

| | |
|---------------------------------------|------------------|
| Théâtre Aux Écuries | 11 000 \$ |
| Vues d'Afrique | 11 500 \$ |
| Total des soutiens recommandés | 263 000\$ |

2. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense est entièrement assumée par la Ville centrale.

Signé par Chantal I. GAGNON **Le** 2017-08-02 16:45

Signataire :

Chantal I. GAGNON

Directrice générale adjointe
Direction générale , Direction générale adjointe - Qualité de vie

IDENTIFICATION

Dossier # :1174407002

| | |
|---|--|
| Unité administrative responsable : | Service de la culture , Direction , Division du développement culturel , - |
| Niveau décisionnel proposé : | Comité exécutif |
| Projet : | MCC - Entente sur le développement culturel de Montréal 2017-2018 |
| Objet : | Accorder un soutien financier totalisant la somme de 263 000 \$ à 22 organismes culturels, pour le montant indiqué à chacun d'eux, dans le cadre du Programme montréalais d'action culturelle 2017 de l'Entente MCC/Ville 2017-2018. |

CONTENU

CONTEXTE

La Ville de Montréal et le ministère de la Culture et des Communications (MCC) ont mis en place en 2005 le Programme montréalais d'action culturelle qui vise à renforcer la participation des citoyens à la vie culturelle. Ce programme permet de soutenir des organismes culturels professionnels pour la mise en place d'activités d'animation, de sensibilisation et de médiation culturelle auprès de clientèles ciblées. Dans le cadre de l'appel de projets 2017 du Programme montréalais d'action culturelle, dont la date de tombée était le 29 mai, le Service de la culture a reçu 54 projets provenant d'organismes culturels professionnels totalisant des demandes de 738 663 \$. Le comité d'évaluation, composé de deux représentants du milieu culturel professionnel, d'un représentant du ministère de la Culture et des Communications et de deux représentants du Service de la culture de la Ville, a analysé les projets déposés et en a retenu 22 qui correspondaient aux critères du programme pour un total de 263 000\$.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CE16 1361 - 17 août 2016 : Accorder un soutien financier totalisant la somme de 328 220 \$ à 30 organismes culturels, pour le montant indiqué en regard de chacun d'eux, dans le cadre du Programme montréalais d'action culturelle 2016 de l'Entente MCC/Ville 2016-2017.
CE15 0916 - 13 mai 2015 : Accorder un soutien financier totalisant la somme de 311 500 \$ à 29 organismes culturels, pour le montant indiqué en regard de chacun d'eux, dans le cadre du Programme montréalais d'action culturelle 2015 de l'Entente MCC/Ville 2015-2016.

CE14 0793 - 22 mai 2014 : Accorder un soutien financier totalisant 255 500 \$ à 26 organismes culturels, pour le montant indiqué en regard de chacun d'eux, dans le cadre du Programme montréalais d'action culturelle 2014 de l'Entente MCC/Ville 2012-2015.

CE13 0701 - 22 mai 2013 : Autoriser le versement d'un soutien financier totalisant 266 500 \$ à 27 organismes culturels dans le cadre du Programme montréalais d'action culturelle 2013 de l'Entente MCC/Ville 2012-2015.

DESCRIPTION

Voici la liste des vingt-deux (22) organismes retenus dans le cadre du Programme:

| Organismes | % du budget | Subventions accordées |
|---|--------------------|------------------------------|
| Association des libraires du Québec | 77 % | 12 000 \$ |
| Bouge de là inc | 60 % | 14 000 \$ |
| Centre d'art et de diffusion CLARK | 80 % | 11 000 \$ |
| Circuit-Est | 36 % | 15 000 \$ |
| Cosimu | 54 % | 14 500 \$ |
| Création Estelle Clareton | 16 % | 13 000 \$ |
| Des mots d'la dynamite | 81 % | 11 000 \$ |
| Diasol | 60 % | 12 000 \$ |
| Festival international du film pour enfants de Montréal | 57 % | 10 000 \$ |
| Fondation des arts et métiers d'art du Québec inc | 64 % | 5 000 \$ |
| Groupe Le Vivier | 59 % | 9 000 \$ |
| Jamais Lu | 53 % | 11 000 \$ |
| Je suis Julio | 69 % | 11 000 \$ |
| Les Productions Funambules Médias | 76 % | 13 000 \$ |
| Maison de l'architecture du Québec | 60 % | 11 000 \$ |
| Mois de la photo à Montréal (Le) | 28 % | 12 000 \$ |
| Pierre-Paul Savoie Danse | 75 % | 15 000 \$ |
| Regroupement arts et culture Rosemont-Petite-Patrie | 36 % | 12 000 \$ |
| Sacré Tympan | 77 % | 15 000 \$ |
| Studio XX | 75 % | 14 000 \$ |
| Théâtre Aux Écuries | 51 % | 11 000 \$ |
| Vues d'Afrique | 35 % | 11 500 \$ |
| Total des soutiens recommandés | | 263 000\$ |

La colonne "% du budget" correspond à la contribution de la subvention par rapport au coût de l'ensemble du projet.

JUSTIFICATION

Développé dans le cadre de l'Entente sur le développement culturel de Montréal, le programme s'étend à tout le territoire de la Ville de Montréal. Il vise à susciter des initiatives permettant :

- d'accompagner les citoyens montréalais dans leurs apprentissages culturels, et plus particulièrement les clientèles sensibles éloignées de l'offre culturelle;
- d'accroître la participation des jeunes et des membres des communautés ethnoculturelles aux activités culturelles;
- de créer des situations d'échange et de rencontre entre les Montréalais et les milieux culturels et artistiques professionnels.

Les demandes ont été évaluées à partir des critères annoncés dans le programme, notamment les moyens mis en œuvre pour rejoindre les citoyens, et particulièrement les clientèles éloignées de l'offre culturelle.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le coût maximal de cette contribution financière de 263 000\$ sera financé par le règlement d'emprunt de compétence locale 17 - 016 Entente 2017-2020 / Années antérieures. Cette dépense sera assumée à 100% par la ville centre.

La contribution financière est réalisée dans le cadre de l'Entente sur le développement culturel de Montréal 2017-2018.

La dépense de 263 000 \$ est subventionnée à 126 240\$ dans le cadre de l'Entente sur le développement culturel de Montréal, ce qui laisse un emprunt net à la charge de la Ville de 136 760\$ et a fait l'objet de la recommandation de crédit suivante: 17-02.03.02.00-0009

Autres contributions accordées aux organismes depuis 2013:

| Organismes | Contributions 2013 | Contributions 2014 | Contributions 2015 | Contributions 2016 | Contributions 2017 |
|--|---------------------------|---------------------------|---------------------------|---------------------------|---------------------------|
| Association des libraires du Québec | | | | | |
| Ville centre | 816\$ | 816\$ | 13 840\$ | 23 970\$ | nil |
| Arrondissement | nil | nil | nil | nil | nil |
| Conseil des arts de Montréal | 14 000\$ | 4 000\$ | 14 500\$ | 14 500\$ | 6 500\$ |
| Bouge de là inc | | | | | |
| Ville centre | 8 500\$ | 10 256\$ | 10 261\$ | 12 764\$ | 268\$ |
| Arrondissement | 350\$ | nil | nil | 11 121\$ | 3 500\$ |
| Conseil des arts de Montréal | 26 869\$ | 54 139\$ | 27 272\$ | 20 000\$ | 18 000\$ |
| Centre d'art et de diffusion CLARK | | | | | |
| Ville centre | 15 253\$ | 8 899\$ | 13 899\$ | 11 899\$ | nil |
| Arrondissement | nil | nil | nil | nil | nil |
| Conseil des arts de Montréal | 37 000\$ | 73 379\$ | 35 000\$ | 48 627\$ | 30 000\$ |
| Circuit-Est | | | | | |
| Ville centre | 12 354\$ | 3 041\$ | 15 121\$ | 4 1237\$ | 3 109\$ |
| Arrondissement | nil | nil | nil | nil | nil |
| Conseil des arts de Montréal | 65 000\$ | 65 000\$ | 65 000\$ | 60 000\$ | 54 000\$ |
| Cosimu | | | | | |
| Ville centre | nil | nil | nil | nil | nil |
| Arrondissement | nil | nil | nil | nil | nil |
| Conseil des arts de Montréal | nil | 4 000\$ | nil | nil | nil |
| Création Estelle Clareton | | | | | |
| Ville centre | nil | nil | nil | nil | nil |
| Arrondissement | nil | nil | nil | nil | nil |

| | | | | | |
|--|----------|----------|----------|----------|----------|
| Conseil des arts de Montréal | 10 000\$ | 10 000\$ | 10 000\$ | 10 000\$ | 9 000\$ |
| Des mots d'la dynamite | | | | | |
| Ville centre | nil | nil | nil | 15 000\$ | nil |
| Arrondissement | nil | nil | nil | nil | nil |
| Conseil des arts de Montréal | 8 500\$ | 14 865\$ | 13 289\$ | 24 000\$ | 16 200\$ |
| Diasol | | | | | |
| Ville centre | nil | nil | 12 000\$ | 10 000\$ | nil |
| Arrondissements | 750\$ | 1 000\$ | 1 000\$ | 1 000\$ | nil |
| Conseil des arts de Montréal | nil | nil | nil | nil | nil |
| Festival international du film pour enfants de Montréal | | | | | |
| Ville centre | 15 379\$ | 20 379\$ | 25 380\$ | 25 380\$ | 25 000\$ |
| Arrondissement | 27 000\$ | 27 000\$ | nil | nil | nil |
| Conseil des arts de Montréal | 49 948\$ | 4 0350\$ | 17 705\$ | 49 996\$ | 7 781\$ |
| Fondation des arts et métiers d'art du Québec inc | | | | | |
| Ville centre | nil | nil | nil | nil | nil |
| Arrondissement | nil | nil | nil | nil | nil |
| Conseil des arts de Montréal | nil | nil | nil | nil | nil |
| Groupe Le Vivier | | | | | |
| Ville centre | 13 000\$ | nil | nil | nil | nil |
| Arrondissement | nil | nil | nil | nil | nil |
| Conseil des arts de Montréal | 27 500\$ | 30 500\$ | 41 500\$ | 32 500\$ | 27 000\$ |
| Jamais Lu | | | | | |
| Ville centre | nil | nil | 21 000\$ | 21 400\$ | 15 000\$ |
| Arrondissement | nil | nil | nil | nil | nil |
| Conseil des arts de Montréal | nil | 17 004\$ | 10 800\$ | 17 000\$ | 51 006\$ |
| Je suis Julio | | | | | |
| Ville centre | nil | nil | nil | nil | nil |
| Arrondissement | nil | nil | nil | nil | nil |
| Conseil des arts de Montréal | nil | nil | nil | 6 111S | 2 871S |
| Les Productions Funambules Médias | | | | | |
| Ville centre | nil | nil | 30 000 | 33 000 | nil |
| Arrondissements | 5 000 | 5 000 | 5 000 | 5 000 | 5 000 |
| Conseil des arts de Montréal | 1 500 | 4 908 | 12 991 | 15 595 | 27 208 |

| | | | | | |
|--|----------|----------|----------|----------|----------|
| Maison de l'architecture du Québec | | | | | |
| Ville centre | nil | nil | nil | 11 000\$ | nil |
| Arrondissement | nil | nil | nil | 28 024\$ | nil |
| Conseil des arts de Montréal | nil | 22 700\$ | 37 509\$ | 19 800\$ | 23 487\$ |
| Mois de la photo à Montréal (Le) | | | | | |
| Ville centre | 64 256\$ | 975\$ | 75 849\$ | 849\$ | 60 000\$ |
| Arrondissement | nil | nil | nil | nil | nil |
| Conseil des arts de Montréal | 60 450\$ | 45 000\$ | 65 928\$ | 69 354\$ | 55 000\$ |
| Pierre-Paul Savoie Danse | | | | | |
| Ville centre | 9 000 | 9 000 | 10 000 | nil | nil |
| Arrondissement | nil | nil | nil | nil | nil |
| Conseil des arts de Montréal | 18 827\$ | 9 000\$ | 24 263\$ | 13 092\$ | 10 000\$ |
| Regroupement arts et culture Rosemont-Petite-Patrie | | | | | |
| Ville centre | 10 231\$ | 695\$ | 12 195\$ | 5 000\$ | nil |
| Arrondissements | nil | 17 500\$ | nil | 36 285\$ | 20 000\$ |
| Conseil des arts de Montréal | nil | nil | nil | nil | 7 000\$ |
| Sacré Tympan | | | | | |
| Ville centre | nil | nil | nil | nil | nil |
| Arrondissement | nil | nil | nil | nil | nil |
| Conseil des arts de Montréal | 17 203\$ | 13 300\$ | 36 733\$ | 25 222\$ | 28 000\$ |
| Studio XX | | | | | |
| Ville centre | 1 271\$ | 1 283\$ | 8 791\$ | 13 297\$ | 1 304\$ |
| Arrondissement | nil | nil | nil | nil | 3 640 |
| Conseil des arts de Montréal | 12 000\$ | 12 000\$ | 15 000\$ | 23 284\$ | 21 200\$ |
| Théâtre Aux Écuries | | | | | |
| Ville centre | 10 000\$ | 14 000\$ | 20 000\$ | 16 000\$ | nil |
| Arrondissement | nil | nil | nil | 22 400\$ | 10 900\$ |
| Conseil des arts de Montréal | 44 950\$ | 51 750\$ | 58 750\$ | 43 860\$ | 42 000\$ |
| Vues d'Afrique | | | | | |
| Ville centre | 43 223\$ | 38 238\$ | 26 238\$ | 28 239\$ | 25 000\$ |
| Arrondissement | nil | nil | nil | nil | nil |
| Conseil des arts de Montréal | 16 650\$ | 18 500\$ | nil | 50 350\$ | nil |

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Le Programme montréalais d'action culturelle atteint plusieurs objectifs de l'Agenda 21 de la culture:

- favoriser la participation des citoyens à la vie culturelle par des projets inclusifs;
- soutenir la créativité et la liberté d'expression;
- améliorer la qualité de vie de publics ciblés, tels les jeunes, les communautés immigrantes et les familles;
- contribuer à la diversité et au dynamisme culturel.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

La Ville et le MCC conjuguent leurs efforts pour permettre aux citoyens de s'approprier la culture et pour contrer l'exclusion culturelle sur tout le territoire de la Ville. Le non-versement des sommes aux organismes culturels remettrait en question la capacité de la Ville à atteindre ses objectifs en matière d'accès à la culture et de participation des citoyens au développement culturel.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Comme convenu avec le Service des communications, ce dossier ne comporte aucun enjeu de communication. Un protocole de visibilité est en vigueur et doit être appliqué par les organismes.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Août 2017 - Octroi des subventions aux organismes

Septembre 2017 à août 2018 - Réalisation des projets par les organismes

Noembre 2018 - Dépôt des bilans des projets par les organismes

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

En conformité avec les pouvoirs du comité exécutif en regard de subvention de moins de 50 000 \$. Le service des Affaires juridiques a autorisé la fiche d'inscription comme étant le protocole d'entente valide lors de l'octroi d'une subvention dans le cadre de ce programme. À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :

Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Zamir Jose HENAO PANESSO)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Danièle RACINE
Commissaire à la médiation culturelle

ENDOSSÉ PAR

Le : 2017-07-20

Roseline RICO
directeur(trice)- developpement culturel

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Ivan FILION
Directeur des bibliothèques
Tél : 514 872-1608
Approuvé le : 2017-08-02



Dossier # : 1171643002

| | |
|--|--|
| Unité administrative responsable : | Service de la diversité sociale et des sports , Direction , Division des relations interculturelles et des clientèles spécifiques |
| Niveau décisionnel proposé : | Comité exécutif |
| Charte montréalaise des droits et responsabilités : | Art. 28 f) favoriser l'accessibilité universelle dans l'aménagement du territoire, dans l'accès aux édifices ainsi que dans les communications, programmes et services municipaux en général |
| Projet : | - |
| Objet : | Accorder un soutien financier totalisant 22 000 \$, pour l'année 2017, soit 11 000 \$ à Association multi-ethnique pour l'intégration des personnes handicapées du Québec pour le projet « L'Inter-Accès » et 11 000 \$ à L'Étoile de Pacho - Réseau d'entraide pour parent d'enfant handicapé pour le projet « Soutien à la famille - Accueil des parents venant de recevoir un nouveau diagnostic », dans le cadre de l'Entente administrative sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales, au titre des Alliances pour la solidarité (Ville-MTESS 2013-2018) / Approuver les projets de convention à cet effet |

Il est recommandé

1. d'accorder un soutien financier totalisant la somme de 22 000 \$ aux organismes ci-après désignés, pour la période et le montant indiqué en regard de chacun d'eux, dans le cadre de l'Entente administrative sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales au titre des Alliances pour la solidarité (Ville-MTESS 2013-2018);

| Organisme | Projet et période | Montant |
|--|---|-----------|
| Association multi-ethnique pour l'intégration des personnes handicapées du Québec | L'Inter-Accès | 11 000 \$ |
| L'Étoile de Pacho - Réseau d'entraide pour parent d'enfant handicapé pour le projet, | Soutien à la famille - Accueil des parents venant de recevoir un nouveau diagnostic | 11 000 \$ |

2. d'approuver les deux projets de convention entre la Ville de Montréal et ces organismes, établissant les modalités et conditions de versement de ces soutiens financiers;

3. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par l'agglomération.

Signé par Chantal I. GAGNON **Le** 2017-08-02 16:40

Signataire :

Chantal I. GAGNON

Directrice générale adjointe
Direction générale , Direction générale adjointe - Qualité de vie

IDENTIFICATION

Dossier # :1171643002

| | |
|--|--|
| Unité administrative responsable : | Service de la diversité sociale et des sports , Direction , Division des relations interculturelles et des clientèles spécifiques |
| Niveau décisionnel proposé : | Comité exécutif |
| Charte montréalaise des droits et responsabilités : | Art. 28 f) favoriser l'accessibilité universelle dans l'aménagement du territoire, dans l'accès aux édifices ainsi que dans les communications, programmes et services municipaux en général |
| Projet : | - |
| Objet : | Accorder un soutien financier totalisant 22 000 \$, pour l'année 2017, soit 11 000 \$ à Association multi-ethnique pour l'intégration des personnes handicapées du Québec pour le projet « L'Inter-Accès » et 11 000 \$ à L'Étoile de Pacho - Réseau d'entraide pour parent d'enfant handicapé pour le projet « Soutien à la famille - Accueil des parents venant de recevoir un nouveau diagnostic », dans le cadre de l'Entente administrative sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales, au titre des Alliances pour la solidarité (Ville-MTESS 2013-2018) / Approuver les projets de convention à cet effet |

CONTENU

CONTEXTE

La *Loi visant à lutter contre la pauvreté et l'exclusion sociale* a institué une Stratégie nationale de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale et créé le Fonds québécois d'initiatives sociales (FQIS), lequel vise à soutenir financièrement des initiatives et la réalisation de projets. Le 28 janvier 2013, le ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale (MESS) et la Ville de Montréal ont conclu une sixième entente administrative en matière de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale portant sur la gestion du FQIS au titre des Alliances pour la solidarité. Le ministère a alors octroyé à la Ville de Montréal une contribution financière de 18 M\$ sur deux années (2013-2014 et 2014-2015) soit 9 M\$ par année.

En 2015, la Ville et le ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale (MTESS) convenaient de prolonger d'une année supplémentaire l'entente administrative pour un montant de 9 M\$. En avril 2016, cette dernière entente a fait l'objet d'une autre modification afin de la prolonger d'un an et a pris fin le 31 mars 2017.

En février 2017, la Ville et le MTESS, s'accordant sur l'importance de prendre en considération les orientations du prochain plan d'action gouvernemental en matière de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale, conviennent d'un projet de modification à l'entente afin de la prolonger de six mois en attendant la publication dudit plan. Le dossier décisionnel pour approuver le projet de modification à l'Entente, la prolongeant du 1er avril au 30 septembre 2017 et confiant à la Ville la gestion d'une enveloppe de 4,5 M\$, a été approuvé par le conseil d'agglomération à sa séance de mai 2017.

Les projets, initiatives et interventions financés dans le cadre de cette entente doivent répondre, notamment, aux critères suivants :

- S'inscrire dans les grandes politiques et orientations du gouvernement ainsi que soutenir les priorités stratégiques montréalaises en matière de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale;
- Faire l'objet d'une analyse partagée des besoins et des priorités et d'une concertation avec les représentants du milieu. Ils doivent répondre aux objectifs des planifications stratégiques régionales et des plans d'action de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale ainsi qu'aux objectifs de la Stratégie nationale;
- Viser à lutter contre la pauvreté et l'exclusion sociale, notamment les projets d'interventions en matière de développement social et communautaire, de prévention de la pauvreté, d'aide à l'intégration en emploi des personnes éloignées du marché du travail, d'insertion sociale, d'amélioration des conditions de vie des personnes en situation de pauvreté dans les territoires à concentration de pauvreté.

Le soutien financier accordé ne doit pas se substituer aux programmes réguliers des ministères ou organismes, mais peut contribuer à les bonifier. De plus, seuls les organismes à but non lucratif et les personnes morales y sont admissibles. En ce qui a trait aux salaires, ils doivent correspondre à ceux habituellement versés par l'organisme aux employés occupant des postes et effectuant des tâches comparables ou aux salaires versés par des organismes comparables du milieu local ou régional. Ils doivent également tenir compte de l'expérience et de la compétence des personnes embauchées. Le nombre d'heures salariées admissibles est celui qui correspond aux exigences de l'emploi et aux pratiques en usage au sein de l'organisme.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CG17 0195 du 18 mai 2017

Approuver un projet de modification à l'Entente administrative sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales, dans le cadre des Alliances pour la solidarité, entre le ministre de l'Emploi et de la Solidarité sociale (MTESS) et la Ville de Montréal, afin de prolonger d'un an ladite entente et par laquelle le ministre confie à la Ville la gestion d'une enveloppe de 4,5 M\$ pour la période du 1^{er} avril 2017 au 30 septembre 2017

CG16 0194 du 24 mars 2016

Approuver un projet de modification à l'Entente administrative sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales, dans le cadre des alliances pour la solidarité, entre le ministre de l'Emploi et de la Solidarité sociale (MTESS) et la Ville de Montréal, afin de prolonger d'un an ladite entente et par laquelle le ministre confie à la Ville la gestion d'une enveloppe de 9 M\$ pour la période du 1^{er} avril 2016 au 31 mars 2017

CG15 0418 du 18 juin 2015

Approuver un projet de modification à l'Entente administrative sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales, dans le cadre des alliances pour la solidarité, entre le ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale (MTESS) et la Ville de Montréal, afin de prolonger d'un an ladite entente et par laquelle le ministre confie à la Ville la gestion d'une enveloppe de 9 M\$ pour la période du 1^{er} avril 2015 au 31 mars 2016

CG12 0286 du 23 août 2012

Approuver un projet d'entente administrative sur la gestion du fonds d'initiatives sociales dans le cadre des alliances pour la solidarité avec la ministre de l'Emploi et de la Solidarité sociale ayant pour but de convenir des modalités administratives pour laquelle la ministre confie à la Ville la gestion d'une enveloppe de 18 M\$ sur deux ans, soit 9 M\$ en 2013-2014 et 9 M\$ en 2014 - 2015, aux fins du financement au cours des années civiles 2013 et 2014 d'une Alliance de solidarité

DESCRIPTION

Association multi-ethnique pour l'intégration des personnes handicapées du Québec

Projet : L'Inter-Accès

Montant : 11 000 \$

L'objectif général du projet est d'accompagner 40 familles immigrantes et ayant un membre de la famille aux prises avec une limitation fonctionnelle dans leur recherche de logements abordables et accessibles. Des séances d'information sur la recherche de logement seront organisées afin de présenter les ressources spécialisées en logements adaptés et disponibles (SHDM, onroule.org, FECHIMM, etc.) ainsi que les programmes financiers disponibles.

L'Étoile de Pacho - Réseau d'entraide pour parent d'enfant handicapé

Projet : Soutien à la famille : Accueil des parents venant de recevoir un nouveau diagnostic

Montant : 11 000 \$

L'objectif du projet est d'assurer un soutien à une quarantaine de nouveaux parents d'enfants handicapés ou gravement malades afin qu'ils vivent des expériences positives malgré les difficultés apportées par leur nouvelle réalité. Le projet a aussi comme objectifs d'informer les parents des différentes ressources municipales existantes tels les camps de jours et les services de loisir, de diminuer l'effet de l'exclusion sociale et de diminuer la précarité financière des familles. Plus précisément, le projet prévoit des visites à domicile auprès de ces parents, des groupes de soutien ainsi que des rencontres auprès des institutions publiques.

JUSTIFICATION

L'accessibilité universelle constitue une priorité pour l'administration municipale. Ces projets permettront de répondre aux besoins des personnes ayant différentes limitations.

Le SDSS recommande qu'un soutien financier soit accordé à ces deux organismes et certifie que les projets déposés dans ce sommaire décisionnel sont conformes aux balises de l'Entente administrative sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales dans le cadre des Alliances pour la solidarité (Ville-MTESS 2013-2018).

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le budget alloué par l'Entente Ville-MTESS demeure entièrement financé par le ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale du gouvernement du Québec. Cette dépense est entièrement assumée par l'agglomération parce qu'elle concerne la lutte à la pauvreté qui est une compétence d'agglomération en vertu de la *Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations*. Le suivi financier global de l'Entente Ville-MTESS se trouve en pièce jointe.

| Organisme | Projet | Soutien octroyé | | | Soutien recommandé | Soutien MTESS / projet global |
|---|--|-----------------|------|------|--------------------|-------------------------------|
| | | 2014 | 2015 | 2016 | 2017 | |
| Association multi-ethnique pour l'intégration des personnes handicapées du Québec | L'Inter-Accès | - | - | - | 11 000 \$ | 42 % |
| L'Étoile de Pacho - Réseau d'entraide | Soutien à la famille - Accueil des parents | - | - | - | 11 000 \$ | 93 % |

| | | | | | | |
|---|---|--|--|--|--|--|
| pour parent d'enfant handicapé | venant de recevoir un nouveau diagnostic | | | | | |
|---|---|--|--|--|--|--|

Entre 2014 et 2016, d'autres contributions financières ont été octroyées à Association multi-ethnique pour l'intégration des personnes handicapées du Québec pour un projet autre que celui faisant l'objet du présent dossier. Elles sont énumérées dans un fichier en pièce jointe au sommaire. L'étoile de Pacho - Réseau d'entraide pour parent d'enfant handicapé n'a reçu aucune autre contribution de la Ville pour cette période.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Ces projets s'inscrivent dans l'action 9 du plan d'action Montréal durable 2016-2020 : « Lutter contre les inégalités et favoriser l'inclusion ».

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Ces projets permettront d'améliorer les conditions de vie des familles aidées.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Les communications doivent se faire selon les modalités de visibilité du programme prévues au protocole de communication publique, Annexe 2 du projet de convention.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Août 2017 Présentation au comité exécutif pour approbation

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Zamir Jose HENAO PANESSO)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Sonia MCMULLEN, Service de la diversité sociale et des sports

Lecture :

Sonia MCMULLEN, 26 juillet 2017

RESPONSABLE DU DOSSIER

Olivier BEAUSOLEIL
Conseiller en développement communautaire

ENDOSSÉ PAR

Le : 2017-07-25

Nadia BASTIEN
Chef de division au Service de la Diversité
sociale et des sports.

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
SERVICE**

Johanne DEROME
directeur de service - diversité sociale et sports
Tél : 514-872-6133
Approuvé le : 2017-08-02



Dossier # : 1170706003

| | |
|--|---|
| Unité administrative responsable : | Service de la diversité sociale et des sports , Direction , Division des relations interculturelles et des clientèles spécifiques |
| Niveau décisionnel proposé : | Comité exécutif |
| Charte montréalaise des droits et responsabilités : | Art. 18 ee) prendre des mesures adéquates, avec l'appui des partenaires, pour prévenir et contrer la pauvreté et l'exclusion sociale |
| Projet : | - |
| Objet : | Accorder un soutien financier de 30 000 \$ à Centre de justice des Premiers Peuples de Montréal (CJPPM) afin de mettre en place le nouveau programme « Intervention » du CJPPM pour la période se terminant le 31 mars 2018 / Approuver un projet de convention à cet effet |

Il est recommandé :

1. d'accorder un soutien financier de 30 000 \$ au Centre de justice des Premiers Peuples de Montréal pour la période se terminant le 31 mars 2018, dans le cadre de l'Entente administrative sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales au titre des Alliances pour la solidarité (Ville-MTESS 2013-2017) - Volet Autochtones;
- 2- d'approuver un projet de convention entre la Ville et cet organisme établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Signé par Chantal I. GAGNON **Le** 2017-08-04 15:19

Signataire :

Chantal I. GAGNON

Directrice générale adjointe
Direction générale , Direction générale adjointe - Qualité de vie

IDENTIFICATION

Dossier # :1170706003

| | |
|--|---|
| Unité administrative responsable : | Service de la diversité sociale et des sports , Direction , Division des relations interculturelles et des clientèles spécifiques |
| Niveau décisionnel proposé : | Comité exécutif |
| Charte montréalaise des droits et responsabilités : | Art. 18 ee) prendre des mesures adéquates, avec l'appui des partenaires, pour prévenir et contrer la pauvreté et l'exclusion sociale |
| Projet : | - |
| Objet : | Accorder un soutien financier de 30 000 \$ à Centre de justice des Premiers Peuples de Montréal (CJPPM) afin de mettre en place le nouveau programme « Intervention » du CJPPM pour la période se terminant le 31 mars 2018 / Approuver un projet de convention à cet effet |

CONTENU

CONTEXTE

La *Loi visant à lutter contre la pauvreté et l'exclusion sociale* a institué une Stratégie nationale de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale et créé le Fonds québécois d'initiatives sociales (FQIS), lequel vise à soutenir financièrement des initiatives et la réalisation de projets. Le 28 janvier 2013, le ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale (MESS) et la Ville de Montréal ont conclu une sixième entente administrative en matière de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale portant sur la gestion du FQIS au titre des Alliances pour la solidarité. Le ministère a alors octroyé à la Ville de Montréal une contribution financière de 18 M\$ sur deux années (2013-2014 et 2014-2015) soit 9 M\$ par année.

En 2015, la Ville et le ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale (MTESS) convenaient de prolonger d'une année supplémentaire l'entente administrative pour un montant de 9 M\$. En avril 2016, cette dernière entente a fait l'objet d'une autre modification afin de la prolonger d'un an et a pris fin le 31 mars 2017.

En février 2017, la Ville et le MTESS, s'accordant sur l'importance de prendre en considération les orientations du prochain plan d'action gouvernemental en matière de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale, conviennent d'un projet de modification à l'entente afin de la prolonger de six mois en attendant la publication dudit plan. Le dossier décisionnel pour approuver le projet de modification à l'Entente, la prolongeant du 1^{er} avril au 30 septembre 2017 et confiant à la Ville la gestion d'une enveloppe de 4,5 M\$, a été approuvé par le conseil d'agglomération à sa séance de mai 2017.

Les projets, initiatives et interventions financés dans le cadre de cette entente doivent répondre, notamment, aux critères suivants :

- S'inscrire dans les grandes politiques et orientations du gouvernement ainsi que soutenir les priorités stratégiques montréalaises en matière de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale;
- Faire l'objet d'une analyse partagée des besoins et des priorités et d'une concertation avec les représentants du milieu. Ils doivent répondre aux objectifs des planifications stratégiques régionales et des plans d'action de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale ainsi qu'aux objectifs de la Stratégie nationale;
- Viser à lutter contre la pauvreté et l'exclusion sociale, notamment les projets d'interventions en matière de développement social et communautaire, de prévention de la pauvreté, d'aide à l'intégration en emploi des personnes éloignées du marché du travail, d'insertion sociale, d'amélioration des conditions de vie des personnes en situation de pauvreté dans les territoires à concentration de pauvreté.

Le soutien financier accordé ne doit pas se substituer aux programmes réguliers des ministères ou organismes, mais peut contribuer à les bonifier. De plus, seuls les organismes à but non lucratif et les personnes morales y sont admissibles. En ce qui a trait aux salaires, ils doivent correspondre à ceux habituellement versés par l'organisme aux employés occupant des postes et effectuant des tâches comparables ou aux salaires versés par des organismes comparables du milieu local ou régional. Ils doivent également tenir compte de l'expérience et de la compétence des personnes embauchées. Le nombre d'heures salariées admissibles est celui qui correspond aux exigences de l'emploi et aux pratiques en usage au sein de l'organisme.

Le Service de la diversité sociale et des sports (SDSS) a effectué un appel à projets sur invitation pour soutenir des projets régionaux menés par des organismes partenaires.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CG17 0195 du 18 mai 2017

Approuver un projet de modification à l'Entente administrative sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales, dans le cadre des Alliances pour la solidarité, entre le ministre de l'Emploi et de la Solidarité sociale (MTESS) et la Ville de Montréal, afin de prolonger d'un an ladite entente et par laquelle le ministre confie à la Ville la gestion d'une enveloppe de 4.5 M\$ pour la période du 1^{er} avril 2017 au 30 septembre 2017

G16 0194 du 24 mars 2016

Approuver un projet de modification à l'Entente administrative sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales, dans le cadre des alliances pour la solidarité, entre le ministre de l'Emploi et de la Solidarité sociale (MTESS) et la Ville de Montréal, afin de prolonger d'un an ladite entente et par laquelle le ministre confie à la Ville la gestion d'une enveloppe de 9 M\$ pour la période du 1^{er} avril 2016 au 31 mars 2017

CE15 2372 du 23 décembre 2015

Accorder un soutien financier de 30 000 \$ à Centre de justice des Premiers Peuples de Montréal afin d'assurer les frais de pré-démarrage, pour la période se terminant le 31 août 2016, à même le budget de fonctionnement du Service de la diversité sociale et des sports

CE14 1646 du 29 octobre 2014

Adopter le Plan d'action montréalais en itinérance 2014-2017 « Parce que la rue est une impasse »

DESCRIPTION

Le SDSS contribue activement, depuis l'automne 2008, à la mobilisation des ressources offrant des services à la population autochtone de Montréal, développant ainsi un solide partenariat avec les représentants des Affaires autochtones et du développement du Nord Canada, ainsi qu'avec le Secrétariat aux affaires autochtones (Québec). Les efforts de

concertation, de collaboration et de développement de tous les acteurs ont permis de créer le Réseau pour la Stratégie urbaine de la communauté autochtone de Montréal « RÉSEAU ». Ce dernier regroupe plus de 850 membres : des partenaires municipaux, provinciaux et fédéraux, des Premières Nations et Inuits, des organisations autochtones et non autochtones, des groupes communautaires, des représentants du secteur privé et des citoyens autochtones.

Le RÉSEAU est composé de six comités de travail portant sur les enjeux jugés prioritaires pour Montréal, soit :

- la santé;
- les services sociaux;
- l'éducation, la formation et l'employabilité;
- l'art, la culture et le patrimoine;
- les communications; et,
- la jeunesse.

Le comité de services sociaux a créé un sous comité Justice qui a initié le Centre de justice des Premiers Peuples de Montréal (CJPPM), qui a pour objectifs, notamment :

- d'offrir des services de soutien, d'orientation et de suivi aux Autochtones impliqués dans les services juridiques et correctionnels à la suite de problèmes d'ordre criminel, pénal ou civil;
- de fournir des mécanismes culturellement appropriés pour résoudre les conflits en respectant les valeurs et les approches autochtones; et,
- d'élaborer des outils pour améliorer la compréhension des problèmes et des causes sous-jacentes aux crimes commis par les Autochtones.

Le but principal du présent projet est de mettre en place un premier modèle de justice alternative en milieu urbain au Québec dirigé par et pour la communauté autochtone. Ce but sera atteint en mettant en oeuvre et en testant le nouveau programme « Intervention » du CJPPM. L'embauche d'un(e) coordonnateur(trice) permettra de fournir un support constant et des alternatives aux Autochtones accusés d'un crime et devant faire face au système de justice ou aux services correctionnels, ainsi qu'à quiconque recherchant du soutien en matière de prévention et/ou de guérison.

JUSTIFICATION

Dans la région métropolitaine de Montréal, certains délits sont commis par des Autochtones. Comme la plupart des fautes sont mineures, il serait avantageux de mettre en place des mesures alternatives au lieu d'emprisonner les accusés. De telles mesures deviendraient possibles si un projet de justice pour les autochtones, tel que celui proposé par le Centre de justice des Premiers Peuples de Montréal, était en vigueur. Ce type d'initiative permettrait de briser le cycle de conduite délinquante et de victimisation et, du même coup, d'améliorer le bien-être de la population autochtone à Montréal en plus de réduire son exclusion. Dans un contexte où il manque des services de justice culturellement adaptés à la population autochtone à Montréal, plusieurs membres de cette communauté commettent des inconduites, de récidives et vivent la victimisation, l'exclusion sociale et l'itinérance. On note aussi le manque de procédures judiciaires adaptées culturellement, de services correctionnels appropriés et de procédures de réintégration adéquates pour répondre aux besoins d'une population autochtone délinquante, en détention ou à risque de récidive. De plus, les principaux intervenants à Montréal en savent peu sur l'importante jurisprudence en ce qui a trait à la population et au droit autochtone.

Le Plan d'action intersectoriel en itinérance pour la région de Montréal (2015 à 2020) et le Comité Accompagnement Justice Itinérance (CAJI) ont déjà souligné l'importance d'améliorer les pratiques judiciaires vis-à-vis les contrevenants autochtones. À la cour

municipale de Montréal, le Programme Accompagnement Justice Itinérance à la Cour (PAJIC) offre depuis 2009 un traitement judiciaire adapté pour les personnes en situation d'itinérance et il semble plus pertinent que jamais d'élargir le champ d'activité du PAJIC en y ajoutant un volet autochtone.

Finalement, dans la perspective de Métropole de réconciliation, il est tout à fait pertinent d'accompagner ce genre d'initiative qui contribuera certainement au Vivre ensemble à Montréal.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le budget alloué par l'Entente Ville-MTESS demeure entièrement financé par le ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale du gouvernement du Québec, dont le projet de modification à l'Entente confiant à la Ville la gestion d'une enveloppe additionnelle de 4,5 M\$ et la prolongeant du 1^{er} avril au 30 septembre 2017 est prévu pour approbation du conseil d'agglomération du mois de mai. Cette dépense sera entièrement assumée par l'agglomération parce qu'elle concerne la lutte à la pauvreté qui est une compétence d'agglomération en vertu de la *Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations*. Sur le plan budgétaire, ce dossier n'a aucune incidence sur le cadre financier de la Ville compte tenu des budgets additionnels équivalents en revenus et dépenses.

Afin d'assurer une continuité des interventions et maintenir la mobilisation des partenaires communautaires, un montant de 9 M\$ a été réservé dans le budget 2017 du SDSS dans le but de soutenir des projets jusqu'au 31 mars 2018. Le suivi financier global de l'Entente Ville-MTESS se trouve en pièce jointe.

Le CJPPM a reçu un financement de 30 000 \$ le 23 décembre 2015 pour le pré-démarrage de l'organisme en 2016. Ce montant a été pris à même le budget de fonctionnement du Service de la diversité sociale et des sports. Cette année, si cette recommandation de financement est votée par le comité exécutif, le CJPPM recevra pour la première fois un financement de 30 000 \$ dans le cadre de l'entente Ville-MTESS qui fait l'objet du présent sommaire.

Par ailleurs, le CJPPM n'a reçu aucun autre financement de la part des services centraux ou des arrondissements excluant celui indiqué dans ce sommaire.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Ces projets s'inscrivent dans l'action 9 du plan d'action Montréal durable 2016-2020 : « Lutter contre les inégalités et favoriser l'inclusion ».

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Ce projet vise à réduire la croissance du nombre de sans-abri autochtones et à répondre de façon plus appropriée aux besoins des Autochtones en matière de justice.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Le Centre de justice des Premiers Peuples de Montréal assurera la visibilité de la Ville lors de ses activités de communication.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Août 2017 Présentation au comité exécutif pour approbation

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Zamir Jose HENAO PANESSO)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Aurélie Arnaud, Direction générale

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Carole CHOUINARD
conseillère en développement communautaire

ENDOSSÉ PAR

Nadia BASTIEN
c/d diversité sociale

Le : 2017-07-31

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Johanne DEROME
directeur de service - diversité sociale et sports
Tél : 514-872-6133
Approuvé le : 2017-08-04

CE : 20.054
2017/08/16 08:30



L'ÉTUDE DE CE DOSSIER SE FERA
À HUIS CLOS

CE : 20.055

2017/08/16 08:30



L'ÉTUDE DE CE DOSSIER SE FERA
À HUIS CLOS

**Dossier # : 1170679011**

| | |
|---|--|
| Unité administrative responsable : | Service de la culture , Direction Cinéma-Festivals-Événements , Division des événements publics |
| Niveau décisionnel proposé : | Conseil d'agglomération |
| Compétence d'agglomération : | Aide à l'élite sportive et événements sportifs d'envergure |
| Projet : | - |
| Objet : | Autoriser, à la demande du Festival de la Santé inc., la tenue de l'événement « Marathon et Demi-Marathon Oasis Rock'n' Roll de Montréal » les 23 et 24 septembre 2017, de 8h à 15h30./ Autoriser, selon le parcours et l'horaire joint au sommaire, la fermeture des rues dans les arrondissements de Ville-Marie, Le Plateau Mont-Royal, de Rosemont-La Petite-Patrie et de Villeray-St-Michel-Parc-Extension./ Approuver à cette fin un projet de protocole d'entente de soutien technique. |

Il est recommandé :

Au comité exécutif

1. D'autoriser, à la demande du Festival de la Santé Inc., la tenue de l'événement « Marathon et Demi-Marathon Oasis Rock 'n' Roll de Montréal » le 23 septembre 2017, de 8h30 à 11h30, et le 24 septembre 2017, de 8 h à 15 h 15.
2. D'autoriser, selon le parcours et l'horaire joint au sommaire, la fermeture des rues dans les arrondissements de Ville-Marie, Le Plateau Mont-Royal, de Rosemont-La Petite Patrie et de Villeray-St-Michel-Parc-Extension.
3. D'autoriser le marquage, avec de la peinture soluble à l'eau, d'une ligne bleue sur la surface de la chaussée de tout le parcours du Marathon:
 - Durant l'exécution des travaux de peinture :
 - . une allée de circulation d'au moins 60 cm sur le trottoir doit être maintenue à la disposition des piétons;
 - . la peinture ne doit pas empiéter sur un signal de circulation tel une ligne, une marque ou un signe au sol;
 - Cette autorisation est valable du 19 septembre au 7 octobre 2017 ;
 - À l'expiration de la période visée, la peinture doit être enlevée ;

- Les organisateurs de cet événement sont responsables des présentes règles.

Au conseil d'agglomération

4. D'approuver à cette fin un projet de protocole d'entente de soutien technique.

Signé par Chantal I. GAGNON **Le** 2017-08-07 12:10

Signataire :

Chantal I. GAGNON

Directrice générale adjointe
Direction générale , Direction générale adjointe - Qualité de vie

IDENTIFICATION

Dossier # :1170679011

| | |
|---|--|
| Unité administrative responsable : | Service de la culture , Direction Cinéma-Festivals-Événements , Division des événements publics |
| Niveau décisionnel proposé : | Conseil d'agglomération |
| Compétence d'agglomération : | Aide à l'élite sportive et événements sportifs d'envergure |
| Projet : | - |
| Objet : | Autoriser, à la demande du Festival de la Santé inc., la tenue de l'événement « Marathon et Demi-Marathon Oasis Rock'n' Roll de Montréal » les 23 et 24 septembre 2017, de 8h à 15h30./ Autoriser, selon le parcours et l'horaire joint au sommaire, la fermeture des rues dans les arrondissements de Ville-Marie, Le Plateau Mont-Royal, de Rosemont-La Petite-Patrie et de Villeray-St-Michel-Parc-Extension./ Approuver à cette fin un projet de protocole d'entente de soutien technique. |

CONTENU

CONTEXTE

En 2017, le Festival de la Santé inc., organisme sans but lucratif, organisera la 27e édition du Marathon Oasis de Montréal qui se tiendra les 23 et 24 septembre 2017. Le parcours du Marathon totalise 42,195 km. L'événement est sanctionné par la Fédération québécoise d'athlétisme (FQA) et le parcours est certifié par Athlétisme Canada selon les normes de l'IAAF/FAIMS. Le temps réalisé par les participants au Marathon et Demi-Marathon Oasis Rock 'n' Roll de Montréal est accepté comme temps de qualification pour le Marathon de Boston.

Cet événement attire l'élite internationale ainsi que les amateurs de ce sport. Il a également pour objectif de promouvoir la santé par l'activité physique et oriente sa programmation en fonction d'une participation familiale. Les participants peuvent pratiquer l'activité de leur choix: la course ou la marche et choisir leur épreuve : Marathon, demi-marathon, 10km, 5km ou 1 km.

L'événement croît depuis quelques années : 24 000 inscriptions aux activités du Marathon Oasis de Montréal en 2011, 27 000 en 2012, 32 000 en 2013, 35 000 en 2014 et 2015. En 2016 l'événement a dépassé toutes les attentes avec un record de 35 119 participants. On évalue à plus de 75 000 personnes qui ont encouragé les coureurs le long du parcours. Toujours en 2016, des représentants de 54 pays ont participé au marathon OASIS de Montréal.

Les arrondissements suivants sont touchés par le parcours du Marathon: Ville-Marie, Le Plateau Mont-Royal, Rosemont-La Petite Patrie et Villeray-St-Michel-Parc Extension de même que La Ronde et le parc Jean-Drapeau. Les dérogations à la réglementation municipale seront présentées aux conseils d'arrondissements concernés.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CG16 0658 - 20 juin 2016 - Autoriser, à la demande du Festival de la Santé Inc., la tenue de l'événement « Marathon et Demi-Marathon Oasis Rock'n' Roll de Montréal » le 25 septembre 2016, de 8h à 15h30./ Autoriser, selon le parcours et l'horaire joint au sommaire, la fermeture des rues dans les arrondissements de Ville-Marie, Le Plateau Mont-Royal, de Rosemont-La Petite-Patrie et de Villeray-St-Michel-Parc-Extension./ Approuver à cette fin un projet de protocole d'entente de soutien technique estimé à 350 000 \$.

- CE16 0841 - 18 mai 2016 - Accorder un soutien financier total de 285 500 \$ à 28 organismes pour 34 événements, dans le cadre de la 1re date de dépôt du Programme de soutien aux événements sportifs d'envergure internationale, nationale et métropolitaine 2016.
- CG15 0452 - 20 août 2015 - Approuver un projet de protocole d'entente de soutien technique estimé à 425 000 \$ entre la Ville de Montréal et le Festival de la Santé inc. pour la tenue de l'événement « Marathon et Demi-Marathon Oasis Rock'n' Roll de Montréal » le 20 septembre 2015
- CE15 1323 - 29 juillet 2015 - Accorder un soutien financier total de 221 000 \$ à 24 organismes pour 30 événements, dans le cadre de la 1re date de dépôt du Programme de soutien aux événements sportifs d'envergure internationale, nationale et métropolitaine 2015.

DESCRIPTION

Afin de réaliser un événement d'une telle ampleur sur le domaine public et obtenir une visibilité internationale, la Ville accorde depuis de nombreuses années un soutien technique et logistique. Ce soutien se définit entre autres par la coordination générale de l'événement auprès de chaque arrondissement interpellé par le parcours et les différents services de la ville impliqués. La Ville offre notamment son soutien par des effectifs policiers, par le prêt de matériels divers tels que: barricades, électricité, scènes mobiles, tables à pique-nique, poubelles, etc. ainsi que par le traçage de la ligne bleue sur tout le parcours. La reconduction du protocole d'entente pour l'année 2017 montre la volonté de la Ville à accueillir le Marathon et Demi-Marathon Oasis Rock 'n' Roll de Montréal sur son territoire. La Division des événements publics a toujours coordonné la réalisation de cet événement auprès des intervenants municipaux et péri-municipaux. Le parcours du Marathon totalise 42,195 km et est approuvé par les arrondissements concernés, les services publics et parapublics.

Cet événement invite la population à pratiquer ou à s'entraîner régulièrement à la marche ou la course à pied. Plus précisément, les activités se répartissent comme suit : Marathon (42,195 km), demi-marathon (21 km), marche/course (5 et 10 km) et course (1 km) pour les enfants de 3 à 12 ans. Certaines épreuves (marathon et demi-marathon) s'adressent aussi à des coureurs d'élite mondiale (des coureurs en provenance d'une trentaine de pays, plus de 40 états américains et 10 provinces canadiennes en 2014). Le descriptif des activités et l'itinéraire des participants sont joints en annexe. Une animation est prévue à tous les 2 km sur le parcours. Près de 35 000 \$ en bourses seront distribués pour les épreuves du marathon, du demi-marathon et du 10 km. En après-midi, une programmation culturelle et des activités accessibles à tous gratuitement auront lieu au parc La Fontaine (spectacle, amuseurs publics, jeux animés, etc.).

En 2017, l'événement se réalisera sur deux jours:

- le 23 septembre: les parcours de 1 et de 5 km;
- le 24 septembre. les participants aux Marathon (42 km), au Demi-marathon (21 km) débiteront la course sur pont Jacques-Cartier dès 8h30 et le 10 km au coin des rues Laurier et Brébeuf dès 8h55.

L'engagement de l'organisme sera assujéti aux exigences précisées dans le protocole d'entente joint au présent sommaire.

JUSTIFICATION

Toute la population est invitée à participer à l'événement et aux activités parallèles. Cet événement sportif s'adresse à une clientèle de tout âge et encourage les saines habitudes de vie. Il est en lien avec le plan d'action régional Montréal, physiquement active qui vise, entre autres, la valorisation de la pratique sportive et de ses événements. De plus, cet événement fait partie du plus important réseau de course à pied au monde. L'intérêt que suscite toujours cet événement international ne se dément pas et le Marathon et Demi-Marathon Oasis Rock 'n' Roll de Montréal est maintenant bien positionné sur l'échiquier mondial. L'édition 2016 du Marathon et Demi-Marathon Oasis Rock 'n' Roll de Montréal affichait complet et devient le deuxième plus gros événement de course au Canada.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

L'événement Marathon et Demi-Marathon Oasis Rock 'n' Roll de Montréal se finance grâce à ses commanditaires, des subventions et les frais d'inscription. L'événement est appuyé d'un plan médiatique majeur d'une valeur de plus de 250 000 \$.

L'organisme a obtenu une contribution financière de 15 000 \$ du Programme de soutien financier aux événements sportifs géré par le Service de la diversité sociale et des sports.

Le soutien logistique et technique offert par la Ville, par l'intermédiaire de la Division des événements publics, est évalué à environ 350 000 \$ pour l'ensemble des activités du Marathon et Demi-Marathon Oasis Rock 'n' Roll de Montréal pour 2016. En 2016, une contribution financière de 15 000 \$, gérée par le Service de la diversité sociale et des sports, a été versée au Festival de la Santé dans le cadre du Programme de soutien aux événements sportifs d'envergure internationale, nationale et métropolitaine. Pour 2017, le promoteur devrait bénéficier de la même somme dans le même programme.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

La présentation d'événements sur le domaine public s'inscrit dans une perspective d'amélioration de la qualité de vie des citoyens montréalais. En ce sens, le Festival de la Santé inc. encourage la pratique de saines habitudes de vie qu'il définit comme un choix agréable, sain, écologique, efficace et économique. L'organisme engage Consortium Éco-Logique pour assurer la gestion des matières recyclables.

L'organisme est très impliqué socialement. Le Marathon et Demi-Marathon Oasis Rock 'n' Roll de Montréal a remis un montant total de 336 291 \$ à la Fondation Tel-Jeunes depuis 2003 dont plus 35 000\$ en 2016. Le marathon a également remis 20 000 \$ à la Fédération québécoise d'athlétisme pour soutenir et favoriser le développement de la course à pieds au Québec. Il a offert gratuitement des espaces et des infrastructures à 13 organismes caritatifs pour leurs permettre se sensibiliser les coureurs, familles et amis. Les vêtements récupérés sont remis à la société St-Vincent de Paul et Renaissance.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Offre une visibilité importante pour la Ville ;

- Événement significatif dans le paysage festivalier et reconnu comme l'événement de course à pied le plus populaire au Québec ;
- Événement demeure l'une des vingt plus importantes courses en Amérique du Nord ;
- Nombre de participants significatif ;

- Événement qui encourage la pratique d'activités physiques et les saines habitudes de vie.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

L'Annexe A « Communications et visibilité corporative », qui assure la visibilité de la Ville, est jointe au protocole d'entente.

- Le Festival de la Santé assure tous les aspects de communication et de relations publiques (publicité, marketing, outils promotionnels, média et média électronique: info@marathondemontreal.com), relativement à sa programmation et aux différents services qui sont offerts aux citoyens de l'agglomération.
- Le Marathon et Demi-Marathon Oasis Rock 'n' Roll de Montréal est présent dans les revues spécialisées telles que: Revue Kmag (Québec), revue sportive « Canadian Running » (Canada), revue sportive « Boston Marathon official program » (États-Unis), magazine sportif « Get out there » (Canada), magazine no 1 aux États-Unis « Runners World », l'agence internationale de voyages « Thomas Cook », etc.
- La grande majorité des réseaux sont toujours au rendez-vous lors de la rencontre de presse prévue quelques jours avant l'événement.
- La couverture médiatique lors de la présentation de l'événement a retenu l'intérêt de tous les médias parlés, écrits et télévisés. Étaient présents, en 2014, à la ligne de départ sur le pont Jacques-Cartier et durant la journée: V télé, SRC, TVA, RDS, RDI, LCN, CFCF, CTV, CBC ainsi que les radios et journaux.
- Le site Internet de l'événement est en lien avec celui de la Ville de Montréal.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Juin : dépôt du cahier des charges et adoption du parcours et du protocole d'entente

Août : rencontre de sécurité

Septembre : montage, réalisation de l'événement et démontage

Novembre : rencontre de rétroaction

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

A la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

Cet événement est de compétence d'agglomération parce qu'il concerne un événement sportif d'envergure métropolitaine, qui est une compétence d'agglomération en vertu de la Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Nathalie SAINDON, Le Plateau-Mont-Royal
Soraya MIRANDA, Ville-Marie
Jessica BÉLANGER, Rosemont - La Petite-Patrie
Éric Augusto LOTKE, Ville-Marie
Chris ADAMOPOULOS, Villeray - Saint-Michel - Parc-Extension
Alain BISSONNETTE, Service de sécurité incendie de Montréal
Patrick YELLE, Service de sécurité incendie de Montréal

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Luc DRAGON
Agent (e) de developpement d'activites cultu-
relles physiques et sportives

ENDOSSÉ PAR

Le : 2017-04-13

Kevin DONNELLY
Chef de division

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
DIRECTION**

Daniel BISSONNETTE
Directeur Cinéma - Festivals - Événements

Approuvé le : 2017-08-07

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
SERVICE**

Ivan FILION
pour Suzanne Laverdière

Approuvé le : 2017-08-07



Dossier # : 1171097003

| | |
|--|--|
| Unité administrative responsable : | Service des infrastructures_voie et transports , Direction des transports , Division sécurité et aménagement du réseau artériel |
| Niveau décisionnel proposé : | Conseil municipal |
| Charte montréalaise des droits et responsabilités : | Art. 26 a) aménager son territoire de façon sécuritaire |
| Projet : | Plan de transport |
| Objet : | Accepter, en vertu de l'article 85, 2e alinéa, de la Charte de la Ville de Montréal, deux offres de l'arrondissement du Plateau Mont-Royal de prendre en charge la planification, la coordination et la réalisation des travaux pour : 1. la modification de sections de clôture située sur le terre-plein de l'avenue des Pins, entre l'avenue du Parc et la rue Aylmer; et 2. le réaménagement de l'intersection de la rue Maguire et l'avenue de Gaspé. |

Il est recommandé :

d' accepter, en vertu de l'article 85, 2e alinéa, de la Charte de la Ville de Montréal, deux offres de l'arrondissement du Plateau Mont-Royal de prendre en charge la planification, la coordination et la réalisation des travaux pour :

- la modification de sections de clôture située sur le terre-plein de l'avenue des Pins, entre l'avenue du Parc et la rue Aylmer
- le réaménagement de l'intersection de la rue Maguire et l'avenue de Gaspé.

Signé par Alain DUFORT **Le** 2017-07-26 11:13

Signataire : Alain DUFORT

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Arrondissement de Ville-Marie
et Concertation des arrondissements

IDENTIFICATION

Dossier # :1171097003

| | |
|--|--|
| Unité administrative responsable : | Service des infrastructures_voie et transports , Direction des transports , Division sécurité et aménagement du réseau artériel |
| Niveau décisionnel proposé : | Conseil municipal |
| Charte montréalaise des droits et responsabilités : | Art. 26 a) aménager son territoire de façon sécuritaire |
| Projet : | Plan de transport |
| Objet : | Accepter, en vertu de l'article 85, 2e alinéa, de la Charte de la Ville de Montréal, deux offres de l'arrondissement du Plateau Mont-Royal de prendre en charge la planification, la coordination et la réalisation des travaux pour : 1. la modification de sections de clôture située sur le terre-plein de l'avenue des Pins, entre l'avenue du Parc et la rue Aylmer; et 2. le réaménagement de l'intersection de la rue Maguire et l'avenue de Gaspé. |

CONTENU

CONTEXTE

Le Service des infrastructures, voirie et transport (SIVT) est responsable de l'aménagement, de la réfection (entretien majeur) et du développement du réseau de voirie artérielle de la Ville de Montréal en vertu de la Charte de la Ville (Art. 87(6) et Art. 105). Sachant que l'ensemble des rues sur lesquelles il souhaite intervenir sont de la juridiction du conseil de la Ville, l'arrondissement du Plateau Mont-Royal a offert d'y réaliser les travaux en vertu de l'article 85 de la Charte de la Ville de Montréal qui stipule que « le conseil de la ville peut, aux conditions qu'il détermine, déléguer à un conseil d'arrondissement la réalisation d'un projet relié à une compétence relevant de ce dernier ». Cette délégation de pouvoirs nécessite l'adoption par le Conseil municipal d'une résolution à cet effet, résolution qui fait l'objet du présent dossier.

Dans une première offre (CA17 250126), l'arrondissement propose des interventions aux endroits suivants :

Avenue des Pins entre l'avenue du Parc et la rue Aylmer

Depuis le réaménagement de l'échangeur des avenues du Parc et des Pins, quelques accrochages se sont produits dans l'avenue des Pins et ont abîmé la clôture du terre-plein central située entre l'avenue du Parc et la rue Aylmer. Plus spécifiquement, les accidents se produisent en direction ouest dans la section de la tangente de la courbe prononcée. Cet endroit étant difficile d'accès et demandant des mesures de protection importantes pour les travailleurs qui ont à réparer la clôture, il est demandé de modifier les clôtures en place afin de diminuer les collisions avec la clôture et les besoins en intervention à cet endroit.

Intersection des rues Sherbrooke et Cherrier et avenue du Parc-La Fontaine entre la rue Cherrier et l'avenue Chaumont

Après des reconfigurations de l'intersection des rues Sherbrooke et Cherrier par l'arrondissement du Plateau Mont-Royal au cours des deux dernières années, les conflits entre les vélos et les véhicules automobiles persistent et l'arrondissement propose de fermer, sauf pour les vélos, la rue Cherrier à la circulation véhiculaire en direction ouest. De plus, il est proposé de supprimer une voie de circulation par direction dans l'avenue du Parc-La Fontaine entre la rue Cherrier et l'avenue Chaumont, afin de réduire les vitesses élevées des véhicules et de rendre plus sécuritaire le passage des piétons aux intersections.

Toutefois, la Direction des transports est d'avis que les interventions proposées doivent faire l'objet d'une analyse globale du secteur, afin d'offrir une solution d'aménagement pérenne aux vues des problématiques identifiées. Cette analyse est déjà en cours par le Service des grands parcs, du verdissement et du Mont-Royal dans le cadre du projet de réaménagement du Parc-La Fontaine.

Dans une deuxième offre (CA16 25 0152), l'arrondissement propose une intervention à l'endroit suivant :

Intersection de la rue Maguire et l'avenue de Gaspé

L'arrondissement du Plateau-Mont-Royal propose de prendre en charge la construction d'avancées de trottoir (soit 11 saillies) à trois intersections du réseau artériel afin de réduire la vitesse des véhicules et de rendre plus sécuritaire le passage des piétons. Cependant, uniquement l'offre du réaménagement à l'intersection de la rue Maguire et l'avenue de Gaspé fait l'objet de la présente demande d'acceptation compte tenu du fait qu'il s'agit de travaux qui ne sont pas justifiés par un maintien d'actif de voirie. De fait, l'arrondissement justifie une intervention rapide à cet endroit ainsi. « *Nous retrouvons au coin nord-est de l'intersection une résidence de 181 logements, pour personnes âgées, administrée par l'Office Municipal d'Habitation de Montréal. Juste derrière la résidence sur l'avenue de Gaspé se trouve un secteur d'emploi important dans des immeubles atteignant 12 étages recevant beaucoup de livraison par camion semi-remorque sur de nombreux quais de chargements. À cet effet, l'avenue de Gaspé fait partie de la route de camionnage. Conséquemment, la traversée de cette intersection par cette clientèle vulnérable est donc périlleuse. De plus, le trottoir face à la porte d'entrée de la résidence a 229 mm de haut alors que la norme est entre 110 et 190 mm. La hauteur du trottoir empêche l'ouverture des portières des voitures qui viennent chercher ou déposer les personnes âgées. Conséquemment, les voitures se stationnent à distance du trottoir pour débarquer les gens. Ces derniers doivent donc surmonter un trottoir trop haut pour les capacités de cette clientèle.* »

C'est dans ce contexte que la Direction des transports recommande, sous certaines conditions, d'accepter, en partie, ces deux offres de fourniture de services.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA17 25 0126 - 10 avril 2017 - Offrir, en vertu de l'article 85 alinéa 2 de la Charte de la Ville de Montréal, au Service des infrastructures, de la voirie et des transports (SIVT), de prendre en charge la planification, la coordination et la réalisation des travaux pour la fermeture de la rue Cherrier en direction ouest, entre la rue Sherbrooke et l'avenue du Parc-La Fontaine, pour la modification de l'assignation des voies sur l'avenue du Parc-La Fontaine, entre la rue Cherrier et l'avenue Chaumont, ainsi que pour la modification de sections de clôture situées sur le terre-plein de l'avenue des Pins, entre l'avenue du Parc et la rue Durocher.

CA16 25 0152 - 2 mai 2016 - Offre en vertu de l'article 85 alinéa 2 de la Charte de la Ville de Montréal au Service des infrastructures, de la voirie et des transports (SIVT), de prendre en charge la coordination et la réalisation des travaux pour la construction de 11 saillies sur différentes intersections du réseau artériel.

DESCRIPTION

Le présent dossier a pour objet d'accepter les offres de services de l'arrondissement du Plateau Mont-Royal pour prendre en charge la planification, la coordination et la réalisation des travaux suivants :

Avenue des Pins entre l'avenue du Parc et la rue Aylmer

Les travaux consistent à apporter des modifications à la clôture dans le terre-plein central de l'avenue des Pins située entre l'avenue du Parc et la rue Aylmer (voir le plan de localisation en pièce jointe).

Intersection de la rue Maguire et l'avenue de Gaspé

Les travaux de réaménagement consistent à construire des avancées de trottoirs avec des fosses de plantations et des plaques podotactiles (voir le plan concept en pièce jointe). Un planage d'une portion de la chaussée est également planifié dans les travaux.

La Direction des transports a déjà procédé à la validation des concepts de réaménagement proposés par l'arrondissement et a transmis ses commentaires. Cette validation ne relève aucunement l'arrondissement ou son mandataire de la responsabilité de la conception géométrique des aménagements et des plans signés et scellés produits.

Par contre, les offres de services de l'arrondissement du Plateau Mont-Royal pour prendre en charge la planification, la coordination et la réalisation des travaux suivants sont refusés:

Intersection des rues Sherbrooke et Cherrier

Les travaux consistent à fermer la rue Cherrier à la circulation véhiculaire en direction ouest, sauf pour les vélos.

Avenue du Parc-La Fontaine entre la rue Cherrier et l'avenue Chaumont

Les travaux consistent à modifier le marquage et la signalisation écrite de l'une des deux voies de circulation par direction, soit celle adjacente au terre-plein central de l'avenue du Parc-La Fontaine entre la rue Cherrier et l'avenue Chaumont.

Ces changements seront étudiés à l'occasion du réaménagement du Parc-La Fontaine par le Service des grands parcs, du verdissement et du Mont-Royal.

JUSTIFICATION

Comme les travaux seront exécutés dans des rues artérielles qui relèvent de la compétence de la ville centre, celle-ci doit déléguer à l'arrondissement du Plateau Mont-Royal, la conception et la réalisation des travaux, en acceptant son offre de fourniture de ce service, et ce, en vertu de l'article 85 de la Charte de la Ville de Montréal.

En raison de son expertise en construction et du fait que les travaux se déroulent sur son territoire, l'arrondissement du Plateau Mont-Royal est l'instance la mieux placée pour réaliser le plus rapidement ces travaux.

Il importe de mentionner que l'arrondissement devra obtenir auprès de la Direction des transports les spécifications et conditions techniques en regard aux projets de réaménagement et de clôtures, et ce, avant de procéder au lancement de l'appel d'offres. Le GDD d'octroi de contrat de l'arrondissement devra également prévoir une intervention du Service des finances du SIVT et identifier la Division de la sécurité et de l'aménagement du réseau artériel comme partie prenante.

En ce qui concerne les travaux à l'intersection Maguire et De Gaspé, l'arrondissement devra tenir compte de la venue future d'un lien cyclable dans la rue Maguire.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

La Direction des transports s'engage à assumer les coûts de réalisation, à l'intérieur des budgets prévus du Service des infrastructures, de la voirie et des transports, de la manière suivante :

- Les coûts de fabrication et d'installation de la clôture et des accessoires nécessaires à son installation seront assumés à même le PTI de la Division de la sécurité et de l'aménagement.
- Les coûts des travaux à l'intersection Maguire et De Gaspé seront assumés à même le PTI de la Division de la sécurité et de l'aménagement.

Les coûts de main d'oeuvre interne et autres dépenses accessoires hors contrat seront assumés par l'arrondissement.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Les modifications proposées par l'arrondissement visent à favoriser un aménagement urbain plus sécuritaire et centré sur les déplacements actifs et collectifs et une meilleure qualité des milieux de vie résidentiels en y apaisant la circulation.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Advenant le cas où l'offre n'est pas acceptée, il ne sera pas possible de réaliser à court terme les travaux de l'avenue des Pins entre l'avenue du Parc et la rue Aylmer et à l'intersection de la rue Maguire et l'avenue de Gaspé.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Toutes activités de communication dans le cadre de ce dossier devra faire l'objet d'une coordination avec le service des communications de la Ville centre.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Acceptation de l'offre par la Ville : Août 2017
Période de travaux: Automne 2017

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Benoît MALETTE, Le Plateau-Mont-Royal

Lecture :

Benoît MALETTE, 17 mai 2017

RESPONSABLE DU DOSSIER

Stéfan GALOPIN
Ingenieur(e)

ENDOSSÉ PAR

Guy PELLERIN
Chef de division

Le : 2017-04-19

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Benoit CHAMPAGNE
Directeur

Approuvé le : 2017-07-25

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Benoit CHAMPAGNE
Directeur

Approuvé le : 2017-07-25



Dossier # : 1176021001

| | |
|---|---|
| Unité administrative responsable : | Service de la mise en valeur du territoire , Direction de l'urbanisme , Aménagement et design urbain |
| Niveau décisionnel proposé : | Conseil municipal |
| Projet : | - |
| Objet : | Déposer la Stratégie centre-ville - Soutenir l'élan / Adopter le Plan d'action de la Stratégie centre-ville |

Il est recommandé :

- de déposer la Stratégie centre-ville - Soutenir l'élan;
- d'adopter le Plan d'action de la Stratégie centre-ville.

Signé par Benoit DAGENAIS **Le** 2017-05-05 07:08

Signataire : Benoit DAGENAIS

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Services institutionnels

IDENTIFICATION

Dossier # :1176021001

| | |
|---|---|
| Unité administrative responsable : | Service de la mise en valeur du territoire , Direction de l'urbanisme , Aménagement et design urbain |
| Niveau décisionnel proposé : | Conseil municipal |
| Projet : | - |
| Objet : | Déposer la Stratégie centre-ville - Soutenir l'élan / Adopter le Plan d'action de la Stratégie centre-ville |

CONTENU

CONTEXTE

La Stratégie centre-ville - Soutenir l'élan, préparée par l'arrondissement de Ville-Marie en collaboration avec les services municipaux, en mai 2016, exprime la volonté d'assurer la croissance des activités du centre-ville, dans le respect des qualités qui font son attrait. Pour concrétiser cette vision, la Stratégie annonçait un plan d'action comportant des initiatives structurantes et tangibles, objet du présent sommaire.

La Stratégie centre-ville a fait l'objet, à l'automne 2016, d'une consultation publique tenue par l'Office de consultation publique de Montréal (OCPM). Le Grand rendez-vous, les rencontres thématiques et les séances d'audition des opinions ont connu une participation sans précédent. Le rapport de l'OCPM, déposé en avril 2017, formule plusieurs recommandations qui trouvent écho dans le Plan d'action.

Ainsi, le Plan d'action fait état des principales interventions qui seront déployées d'ici 2030 pour mettre en œuvre la Stratégie centre-ville. À cette fin, il propose des actions qui recouvrent plusieurs champs de compétence de la Ville : habitation, développement social et communautaire, développement économique, mobilité, sécurité, aménagement du domaine public, équipements collectifs et culturels.

Il fait surtout appel à la mobilisation des partenaires dont l'engagement et la contribution sont essentiels à sa mise en œuvre. À cet égard, il fait du partenariat une condition préalable au succès du Plan d'action pour soutenir l'élan du centre-ville.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CM17 0363 - Le 24 avril 2017 - Dépôt du rapport de la consultation publique menée par l'Office de consultation publique de Montréal sur le projet de Stratégie pour le centre-ville;

CE16 1010 - Le 8 juin 2016 - Mandater l'OCPM pour accompagner le Bureau de projets du centre-ville de l'arrondissement de Ville-Marie dans le cadre d'une démarche participative portant sur les orientations de la Stratégie centre-ville (sommaire 1160093001).

DESCRIPTION

Fondé sur le partenariat, le Plan d'action propose huit actions structurantes, soit quatre actions prioritaires et quatre actions complémentaires. Afin de réaliser ces initiatives d'ici

2030, chacune des actions est déclinée en moyens de mise en œuvre et pour chacun d'eux, un horizon à court, moyen ou long terme est déterminé. La mise en œuvre des huit actions se traduit par des cibles à atteindre et des indicateurs de suivi. Un suivi sera effectué tout au long de la réalisation des actions inscrites au Plan d'action.

Les 4 actions prioritaires :

1. Desservir le centre-ville par un réseau de transport en commun intégré et performant
2. Entreprendre la transformation des secteurs riverains situés aux entrées de ville
3. Implanter des écoles et offrir une diversité de logements pour les familles au centre-ville
4. Stimuler l'emploi au centre-ville, moteur du développement économique

Les 4 actions complémentaires :

5. Assurer la convivialité et le verdissement des rues et des lieux publics
6. Appuyer la reconversion d'ensembles institutionnels majeurs
7. Consolider les réseaux culturel et communautaire du centre-ville
8. Préserver l'authenticité et la qualité du cadre bâti du centre-ville

JUSTIFICATION

L'importance stratégique, la portée et l'attraction du centre-ville de Montréal, cœur de la métropole et principal moteur économique du Québec, sont largement reconnues. Son rayonnement et son dynamisme sont attribuables aux grandes fonctions d'affaires, de commerce, de culture, de tourisme et d'enseignement qui y sont concentrées ainsi qu'aux milieux résidentiels qui participent à son animation. Le centre-ville connaît un élan depuis quelques années sur les plans démographique, économique, culturel et immobilier qu'il convient de soutenir. Le document Stratégie centre-ville a ainsi pavé la voie en énonçant la vision d'avenir pour appuyer cet élan.

Le présent Plan d'action qui en découle apportera une contribution notable à la vitalité du centre de la métropole en déterminant et en précisant les actions que la Ville entend entreprendre d'ici 2030. S'inscrivant en cohérence avec les politiques, plans d'action, stratégies et programmes particuliers d'urbanisme (PPU) de la Ville qui touchent le territoire du centre-ville ainsi qu'avec les orientations du Schéma d'aménagement et de développement de l'agglomération, les initiatives qu'il propose s'ajoutent à celles déjà annoncées ou entreprises par la Ville.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Une stratégie financière devra être mise en place en collaboration avec les partenaires publics et privés de la Ville. Le défi réside principalement dans le choix des interventions et la hiérarchisation des priorités quant aux nouveaux investissements pour le centre-ville d'ici 2030. La Ville s'appuiera principalement sur son cadre financier et le programme montréalais d'immobilisations (PMI).

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Le Plan d'action de la Stratégie centre-ville et les différentes actions qu'il comprend s'inscrivent dans les principes du développement durable. Ce plan vise notamment à assurer l'accès à des quartiers durables et à échelle humaine, à desservir le centre-ville par un réseau de transport en commun intégré et performant, à faire la transition vers une économie plus verte par la promotion de l'innovation technologique, le tout en conformité avec les priorités d'intervention du plan Montréal durable 2016-2020.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Le Plan d'action permettra de soutenir l'essor du centre-ville et de conforter son rayonnement, son dynamisme et ses traits distinctifs.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Une opération de communication est prévue relativement à ce dossier.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Comité exécutif : le 16 août 2017

Conseil municipal : le 21 août 2017

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Claude CARETTE, Service des infrastructures_voirie et transports
Marianne CLOUTIER, Service de la mise en valeur du territoire
Véronique DOUCET, Service du développement économique
Marc LABELLE, Ville-Marie
Francine LAVERDIÈRE, Service des finances
Suzanne LAVERDIÈRE, Service de la culture
Marie-Claude LAVOIE, Service de la gestion et de la planification immobilière
Sylvain VILLENEUVE, Le Sud-Ouest
Jean-François MORIN, Ville-Marie

Lecture :

Suzanne LAVERDIÈRE, 25 avril 2017
Jean-François MORIN, 25 avril 2017
Francine LAVERDIÈRE, 25 avril 2017
Claude CARETTE, 24 avril 2017

RESPONSABLE DU DOSSIER

Karim CHAREF
Conseiller en aménagement, Chef d'équipe

ENDOSSÉ PAR

Lise BERNIER
Chef de division

Le : 2017-04-24

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
DIRECTION**

Sylvain DUCAS
Directeur de l'urbanisme

Approuvé le : 2017-04-28

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
SERVICE**

Luc GAGNON
Directeur de service

Approuvé le : 2017-05-02

CE : 30.004
2017/08/16 08:30



L'ÉTUDE DE CE DOSSIER SE FERA
À HUIS CLOS

CE : 30.005
2017/08/16 08:30



L'ÉTUDE DE CE DOSSIER SE FERA
À HUIS CLOS



Dossier # : 1173843003

| | |
|---|---|
| Unité administrative responsable : | Service des finances , Direction du budget et de la planification financière et fiscale , Division Planification budgétaire |
| Niveau décisionnel proposé : | Conseil d'agglomération |
| Compétence d'agglomération : | Acte mixte |
| Projet : | - |
| Objet : | Adopter la Résolution établissant les quotes-parts révisées (exercice financier de 2017) |

Il est recommandé :
- d'adopter la Résolution établissant les quotes-parts révisées (exercice financier de 2017).

Signé par Benoit DAGENAIS **Le** 2017-08-04 15:41

Signataire :

Benoit DAGENAIS

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Services institutionnels

IDENTIFICATION

Dossier # :1173843003

| | |
|---|---|
| Unité administrative responsable : | Service des finances , Direction du budget et de la planification financière et fiscale , Division Planification budgétaire |
| Niveau décisionnel proposé : | Conseil d'agglomération |
| Compétence d'agglomération : | Acte mixte |
| Projet : | - |
| Objet : | Adopter la Résolution établissant les quotes-parts révisées (exercice financier de 2017) |

CONTENU

CONTEXTE

Les dépenses d'agglomération sont financées par des quotes-parts exigées des municipalités liées, conformément à la *Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations* .

On y prévoit comme règle générale que les dépenses d'agglomération sont réparties entre les municipalités liées en proportion de leur potentiel fiscal respectif établi selon les règles que prescrit le ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire. Le potentiel fiscal est donc le critère de répartition qui s'applique par défaut à moins que la loi ou que le conseil d'agglomération n'ait prévu d'autres critères.

La ministre des Affaires municipales et des Régions a prescrit les règles du calcul du potentiel fiscal d'agglomération par arrêté le 26 novembre 2008, (AM-2008, (2008) 140 G.O II, 5967 A).

Cette formule de calcul est modifiée par l'*Arrêté remplaçant l'Arrêté de la ministre des Affaires municipales et des Régions du 26 novembre 2008 concernant les règles permettant d'établir le potentiel fiscal des municipalités liées de l'agglomération de Montréal aux fins de la répartition des dépenses d'agglomération* (ci-après « l'Arrêté 2017 »), publié le 2 août 2017.

L'Arrêté 2017 prévoit de nouvelles règles de calcul du potentiel fiscal pour les exercices 2017, 2018 et 2019. Ces nouvelles règles rapprochent le calcul du potentiel fiscal d'agglomération de la définition du potentiel fiscal, prévue à l'article 261.5 de la *Loi sur la fiscalité municipale* (chapitre F-2.1). Elles permettront également de corriger certains effets incongrus de la formule de 2008.

Les nouvelles règles de calcul entreront en vigueur progressivement sur une période de 3 ans.

Le présent sommaire vise à modifier les quotes-parts établies par la résolution CG16 0682 le 16 décembre 2016 pour tenir compte des nouvelles règles de calcul du potentiel fiscal.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CG16 0682 - 16 décembre 2016 - Résolution établissant la quote-part générale et d'autres quotes-parts (exercice financier 2017)
CG15 0739 - 10 décembre 2015 - Résolution établissant la quote-part générale et d'autres quotes-parts (exercice financier 2016)
CG14 0559 - 12 décembre 2014 - Résolution établissant la quote-part générale et d'autres quotes-parts (exercice financier 2015)
CG14 0322 - 19 juin 2014 - Règlement établissant la quote-part générale et d'autres quotes-parts (exercice financier 2014)
CG14 0053 - 20 février 2014 - Résolution établissant la quote-part générale provisoire et d'autres quotes-parts provisoires (exercice financier 2014)
CG12 0456 - 13 décembre 2012 - Résolution établissant la quote-part générale et d'autres quotes-parts (exercice financier 2013)
CG11 0416 - 16 décembre 2011 - Résolution établissant la quote-part générale et d'autres quotes-parts (exercice financier de 2012)
CG10 0478 - 17 décembre 2010 - Résolution ayant pour effet d'établir la quote-part générale et d'autres quotes-parts (exercice financier 2011)
CG10 0026 - 26 janvier 2010 - Résolution ayant pour effet d'établir la quote-part générale et d'autres quotes-parts (exercice financier 2010)
CG08 0619 - 11 décembre 2008 - Résolution ayant pour effet d'établir la quote-part générale et d'autres quotes-parts (exercice financier 2009).

DESCRIPTION

Les quotes-parts basées sur le potentiel fiscal sont les suivantes :

1. La quote-part générale;
2. La quote-part pour le service de l'eau;
3. La quote-part pour le service des premiers répondants.

La présente résolution vise à remplacer la résolution CG16 0682 du 16 décembre 2016 qui prévoyait les quotes-parts à verser par les municipalités liées en vertu des anciennes règles de calcul du potentiel fiscal.

Répartition du potentiel fiscal d'agglomération pour 2017

Les règles de calcul de l'Arrêté 2017 prévoit une mise en application graduelle de la nouvelle formule de calcul. Ainsi, pour 2017, la répartition des dépenses sera faite au tiers selon les nouvelles règles de calcul et aux deux tiers selon les anciennes règles de calcul. La répartition du potentiel fiscal d'agglomération entre les villes liées pour 2017 est illustrée dans le tableau qui suit :

| Par ville | Selon l'Arrêté 2008 | Selon l'Arrêté 2017 | Répartition des quotes- parts 2017 |
|--|------------------------|------------------------|---|
| | [A] | [B] | $\frac{2}{3} \times [A] + \frac{1}{3} \times [B]$ |
| Montréal | 81,863 % | 82,798 % | 82,175 % |
| Municipalités reconstituées | | | |
| Baie-D'Urfé | 0,511 % | 0,471 % | 0,498 % |
| Beaconsfield | 0,898 % | 0,861 % | 0,886 % |
| Côte-Saint-Luc | 1,256 % | 1,143 % | 1,218 % |
| Dollard-Des Ormeaux | 1,766 % | 1,693 % | 1,742 % |
| Dorval | 3,235 % | 2,887 % | 3,119 % |
| Hampstead | 0,443 % | 0,408 % | 0,431 % |
| L'île-Dorval | 0,002 % | 0,003 % | 0,003 % |
| Kirkland | 1,349 % | 1,193 % | 1,297 % |
| Mont-Royal | 2,023 % | 2,148 % | 2,065 % |
| Montréal-Est | 0,777 % | 0,721 % | 0,758 % |
| Montréal-Ouest | 0,234 % | 0,237 % | 0,235 % |
| Pointe-Claire | 2,666 % | 2,622 % | 2,651 % |
| Senneville | 0,157 % | 0,138 % | 0,151 % |
| Sainte-Anne-de-Bellevue | 0,472 % | 0,310 % | 0,418 % |
| Westmount | 2,347 % | 2,366 % | 2,354 % |
| Total – municipalités reconstituées | 18,137 % | 17,202 % | 17,825 % |
| Agglomération de Montréal | 100,000 % | 100,000 % | 100,000 % |

Quote-part générale et quote-part pour le service de l'eau

Les dépenses pour ces deux quotes-parts sont réparties entre les villes liées selon le potentiel fiscal, tel qu'établi selon les nouvelles règles de calcul.

Quote-part pour le service des premiers répondants

La loi prévoit une particularité en ce qui a trait à la quote-part pour le service des premiers répondants : la Ville de Côte-Saint-Luc n'est pas considérée comme faisant partie des municipalités liées pour le calcul de la quote-part spécifique visant la répartition des dépenses liées à l'exercice de la sécurité publique que constituent les services de premiers répondants. En effet, la Ville de Côte-Saint-Luc assume localement le financement de son propre service de premiers répondants et ne contribue pas au financement de celui offert aux autres municipalités liées.

Ces dépenses sont donc réparties en proportion du potentiel fiscal de l'exercice financier de 2017 aux fins de la répartition des dépenses d'agglomération en excluant la Ville de Côte-

Saint-Luc.

Ainsi, l'application des nouvelles règles de calcul de l'Arrêté 2017 donnent pour les quotes-parts 2017 les pourcentages contributifs suivants :

Pourcentages contributifs

| Villes liées | Quotes-parts générales et Quotes-parts pour le service de l'eau | Quotes-parts premiers répondants |
|--|---|--|
| | % | % |
| Montréal | 82,175 % | 83,188 % |
| Municipalités reconstituées | | |
| Baie-D'Urfé | 0,498 % | 0,504 % |
| Beaconsfield | 0,886 % | 0,897 % |
| Côte-Saint-Luc | 1,218 % | <i>n.a.</i> |
| Dollard-Des Ormeaux | 1,742 % | 1,763 % |
| Dorval | 3,119 % | 3,158 % |
| Hampstead | 0,431 % | 0,437 % |
| L'île-Dorval | 0,003 % | 0,003 % |
| Kirkland | 1,297 % | 1,313 % |
| Mont-Royal | 2,065 % | 2,090 % |
| Montréal-Est | 0,758 % | 0,768 % |
| Montréal-Ouest | 0,235 % | 0,238 % |
| Pointe-Claire | 2,651 % | 2,684 % |
| Senneville | 0,151 % | 0,153 % |
| Sainte-Anne-de-Bellevue | 0,418 % | 0,424 % |
| Westmount | 2,354 % | 2,383 % |
| Total – municipalités reconstituées | 17,825 % | 16,812 % |
| Agglomération de Montréal | 100,000 % | 100,000 % |

JUSTIFICATION

Les dépenses d'agglomération doivent être financées par des quotes-parts exigées des municipalités liées. Une résolution permettant d'établir les quotes-parts révisées est nécessaire afin que les municipalités liées connaissent le montant des quotes-parts qui leur seront réclamées pour l'exercice financier 2017.

La modification des règles de calcul du potentiel fiscal d'agglomération par le ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire pour 2017 requiert une nouvelle résolution.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Les quotes-parts visées par la présente résolution procureront à l'agglomération les revenus suivants :

La quote-part générale : 2 003,1 M\$

La quote-part pour le service de l'eau : 118,5 M\$

La quote-part pour le service des premiers répondants : 7,4 M\$

Ces sommes seront versées dans le fonds général de la Ville de Montréal.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

S. o.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

S. o.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

S. o.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Le GDD 1173843002 prévoit une modification au RCG 16-056 qui comprend les modalités de paiement pour ces quotes-parts. Le Règlement modifiant le Règlement établissant les modalités de paiement des quotes-parts par les municipalités liées (exercice financier 2017) (RCG 16-056) permettra de transmettre aux municipalités les ajustements prévus dans la présente résolution.

Ainsi, les ajustements aux quotes-parts seront transmis aux municipalités liées dans les 30 jours suivant l'adoption de cette résolution.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Document(s) juridique(s) visé(s) :

Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Annie GERBEAU)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Stéphanie RAULT
Conseillère en planification budgétaire

ENDOSSÉ PAR Le : 2017-07-26

Gildas S. GBAGUIDI
Chef de division - Planification budgétaire

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
DIRECTION**

Francine LAVERDIÈRE
Directrice - Direction du budget et de la
planification financière et fiscale

Approuvé le : 2017-07-26

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
SERVICE**

Yves COURCHESNE
DIRECTEUR DU SERVICE DES FINANCES

Approuvé le : 2017-07-26

CE : 30.007
2017/08/16 08:30



L'ÉTUDE DE CE DOSSIER SE FERA
À HUIS CLOS

CE : 30.008
2017/08/16 08:30



L'ÉTUDE DE CE DOSSIER SE FERA
À HUIS CLOS



Dossier # : 1171009011

| | |
|---|---|
| Unité administrative responsable : | Service des infrastructures_voie et transports , Direction , Division des grands projets 4 |
| Niveau décisionnel proposé : | Comité exécutif |
| Projet : | Autoroute Bonaventure |
| Objet : | Retenir, dans le cadre du projet de réfection de l'autoroute Bonaventure entre les axes 22 et 26, le scénario visant à démolir la bretelle Brennan, entre les rues Brennan et de la Commune, et à ne pas reconstruire une bretelle de remplacement. |

Il est recommandé de retenir, dans le cadre du projet de réfection de l'autoroute Bonaventure entre les axes 22 et 26, le scénario visant à démolir la bretelle Brennan et à ne pas construire une bretelle de remplacement.

Signé par Alain DUFORT **Le** 2017-06-29 11:51

Signataire : Alain DUFORT

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Arrondissement de Ville-Marie
et Concertation des arrondissements

IDENTIFICATION

Dossier # :1171009011

| | |
|---|---|
| Unité administrative responsable : | Service des infrastructures_voirie et transports , Direction , Division des grands projets 4 |
| Niveau décisionnel proposé : | Comité exécutif |
| Projet : | Autoroute Bonaventure |
| Objet : | Retenir, dans le cadre du projet de réfection de l'autoroute Bonaventure entre les axes 22 et 26, le scénario visant à démolir la bretelle Brennan, entre les rues Brennan et de la Commune, et à ne pas reconstruire une bretelle de remplacement. |

CONTENU

CONTEXTE

Mise en contexte – Autoroute Bonaventure

L'autoroute Bonaventure comporte 3 tronçons, illustrés à l'aide du plan joint au présent dossier, qui se définissent comme suit :

- Le segment de l'autoroute Bonaventure situé entre la pile 22 et la rue Notre-Dame appartenait à la Ville de Montréal jusqu'à sa démolition en 2016. Plutôt que d'investir pour prolonger la vie utile de cette structure sur pilotis construite en 1966, la Ville a choisi de la remplacer par un boulevard urbain au niveau du sol. Cette opération d'envergure, qui constitue le cœur du Projet Bonaventure, permettra d'ici la fin de l'été 2017 de renouveler une entrée majeure du centre-ville et de retisser les liens entre les secteurs lui étant adjacents.
- Le tronçon de l'autoroute Bonaventure situé entre la pile 26 et le pont Champlain appartient quant à lui à la Société des ponts Jacques Cartier et Champlain inc. (PJCCI) et a fait l'objet de travaux de réfection, complétés en 2015 pour la portion entre la pile 26 et le pont Victoria.
- La portion de l'autoroute Bonaventure entre les piles 22 et 26, située au-dessus du canal de Lachine, est de propriété municipale et doit faire l'objet d'une réfection par la Division de la gestion des actifs (CG16 0728).

Il est important de souligner que la rampe Brennan, qui permet l'accès à l'autoroute Bonaventure en direction du pont Champlain depuis la rue Brennan, est fermée à la circulation depuis le mois de décembre 2016 vu son état structural. Une analyse de la Division de la gestion des actifs a permis de constater qu'une reconstruction complète serait requise si on souhaitait rétablir ce lien.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CG16 0728 – 14 octobre 2016 - Accorder un contrat à Stantec Experts-conseils ltée pour les services professionnels d'ingénierie pour la conception du projet de réfection de l'autoroute Bonaventure entre les axes 22 et 26 et de la rampe Brennan (projet 15-05) - Dépense maximale de 1 160 746,21 \$ taxes et contingences incluses. Appel d'offres public 16-15359 - 8 soumissionnaires dont 6 conformes / Approuver le projet de convention à cette fin.

DESCRIPTION

Le présent dossier a pour objet l'approbation du scénario visant à démolir la bretelle Brennan et à ne pas construire une bretelle de remplacement. Il est bien important de préciser que le présent dossier permettra au Service des infrastructures, de la voirie et des transports (Division de la gestion des actifs) de lancer la production des plans et devis visant le projet de reconstruction du tablier de l'autoroute Bonaventure de l'axe 22 à l'axe 26.

JUSTIFICATION

Conditions de circulation

Premièrement, les conditions de circulation observées depuis décembre 2016 démontrent que la fermeture de la bretelle a eu un impact négligeable sur les conditions de circulation dans le secteur. Un monitoring ponctuel, effectué par les responsables du maintien de la circulation et de la gestion des impacts du projet Bonaventure, confirme cette hypothèse.

Deuxièmement, un travail de modélisation des conditions de circulation anticipées a permis d'évaluer les impacts associés à la démolition de la bretelle Brennan. Ce travail a notamment permis d'enrichir l'analyse des conditions de circulation anticipées réalisée dans le cadre du projet Bonaventure.

Ainsi l'équipe responsable de la mise en œuvre du projet Bonaventure a coordonné la réalisation d'une étude de circulation afin d'analyser l'impact de la démolition permanente de la bretelle Brennan selon deux variantes :

1. dès 2017;
2. en 2020, à la suite de la mise en service du projet du Réseau électrique métropolitain (REM) de la Caisse de dépôt et placement du Québec (CDPQi).

L'analyse des résultats de la première variante tend à démontrer que la démolition permanente de la bretelle Brennan aurait peu d'incidence sur les conditions de circulation des intersections modélisées. Il est important de souligner que la fermeture permanente de la bretelle Brennan n'a aucune incidence sur la circulation des autobus métropolitains, des véhicules lourds ou de la circulation des piétons et cyclistes dans le secteur.

L'analyse des résultats, suite à la modélisation de la deuxième variante, démontre que l'abolition de la bretelle aurait peu d'incidence sur les retards et niveaux de services des intersections du secteur.

En outre, l'implantation et la mise en service du système de transport intelligent (GDD1171009008) permettront notamment d'implanter le système visant la gestion dynamique des feux de circulation dans l'axe du nouveau boulevard afin d'assurer la mobilité et la sécurité de tous les usagers du secteur.

Finalement, la CDPQi et la Ville annonçaient récemment, dans le cadre du projet du REM, la réalisation d'une nouvelle station située sous le bassin Peel comportant deux édicules de part et d'autre du bassin. L'édicule prévu du côté nord du canal de Lachine sera positionné à proximité de l'emprise de l'actuelle rampe Brennan, à l'ouest de l'autoroute Bonaventure. Conséquemment, l'interface entre le projet du REM de la CDPQi aura une influence

importante sur l'aménagement du secteur bordant l'autoroute. Le retrait de cette rampe offrirait ainsi une opportunité pour aménager un espace plus convivial et durable.

Aménagement du secteur

La démolition permanente de la bretelle Brennan permettra de confirmer l'orientation de la Ville, dans la foulée du projet Bonaventure, de renouveler une entrée majeure du centre-ville et de participer à retisser les liens entre les secteurs adjacents (CE14 1963).

La confirmation de la non reconstruction de la bretelle Brennan contribuera entre autres à :

- favoriser le désenclavement d'un secteur en bordure du canal de Lachine ;
- libérer l'espace adjacent à l'autoroute et faciliter l'intégration urbaine d'une station projetée du REM;
- favoriser la mobilité sécuritaire de tous les usagers de la route;
- assurer le respect de l'échéancier de réalisation de reconstruction du tronçon de l'autoroute Bonaventure au-dessus du canal de Lachine, entre les axes 22 et 26, prévu de 2018 à 2019.

Soulignons que la planification des travaux a été coordonnée avec le Bureau d'intégration et de coordination (BIC).

Mentionnons aussi que cette décision permettra de favoriser l'implantation des interventions prévues au Programme particulier d'urbanisme du secteur Griffintown (CM13 0478) qui visent notamment :

- permettre la création d'un lien convivial entre le centre-ville et les abords du bassin Peel;
- favoriser l'accès public des berges du canal de Lachine.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le présent dossier n'occasionnera en soi aucun déboursé pour la Ville puisqu'il s'agit de la confirmation du scénario visant à démolir la bretelle Brennan. Soulignons toutefois que la Ville économisera le coût lié à la reconstruction de la bretelle, estimé à 3 M\$, ainsi que l'ensemble des coûts récurrents liés à l'entretien.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Dans le but de répondre à l'orientation et aux objectifs du Plan de développement durable de la Ville de Montréal, la confirmation du scénario visant la démolition permanente de la bretelle contribuera notamment à favoriser la mobilité urbaine durable et efficiente au centre-ville.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

La confirmation de la démolition permanente de la bretelle affectera directement la conception du projet de du tronçon de l'autoroute Bonaventure au-dessus du canal de Lachine, entre les axes 22 et 26. La présente décision permettra donc de s'assurer de respecter le calendrier de réalisation des travaux et d'assurer la sécurité des usagers.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

En accord avec le Service des communications, il n'y a pas d'opération de communication.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Confirmation du scénario de référence et début de l'élaboration des plans et devis : août 2017

- Appel d'offres pour la réalisation des travaux entre les piles 22 et 26 : décembre 2017
-
- Début des travaux entre les piles 22 et 26 : juin 2018
-
- Fin des travaux entre les piles 22 et 26 : octobre 2019

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, les signataires du dossier attestent de la conformité de ce dernier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Jean CARRIER, Service des infrastructures_voirie et transports

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Jérémie CARRIÈRE
Conseiller en aménagement

ENDOSSÉ PAR

Pierre SAINTE-MARIE
Chef de division

Le : 2017-06-23

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

James BYRNS
Chef de Division Grands Projets

Tél : 514 868-4400
Approuvé le : 2017-06-23



Dossier # : 1167195009

| | |
|--|--|
| Unité administrative responsable : | Service de la culture , Direction Cinéma-Festivals-Événements , Division des événements publics |
| Niveau décisionnel proposé : | Conseil d'agglomération |
| Charte montréalaise des droits et responsabilités : | Art. 22 a) soutenir et faire connaître, avec l'appui des partenaires du milieu, une offre de services diversifiée et complémentaire répondant aux besoins évolutifs de la population et promouvoir un mode de vie actif |
| Compétence d'agglomération : | Aide à l'élite sportive et événements sportifs d'envergure |
| Projet : | - |
| Objet : | Autoriser, à la demande de « Événements GPCQM », la tenue de l'événement le « Grand Prix cycliste de Montréal » le 10 septembre 2017 de 11 h à 17 h 30 incluant un critérium présenté le 09 septembre le 16h à 19h./ Autoriser, selon le parcours et l'horaire joints au sommaire, la fermeture des rues dans les arrondissements Le Plateau Mont-Royal, Ville-Marie, Outremont et Côte-des-Neiges - Notre-Dame-de-Grâce./ Autoriser le marquage avec de la peinture sur la surface de la chaussée. Approuver le protocole d'entente de soutien technique. |

Il est recommandé au comité exécutif :

1. d'autoriser, à la demande de « Événements GPCQM », la tenue de l'événement le « Grand Prix cycliste de Montréal » le 10 septembre 2017 de 11 h à 17 h ;

2. d'autoriser, selon le parcours et l'horaire joints au sommaire, la fermeture des rues dans les arrondissements Le Plateau Mont-Royal, Ville-Marie, Outremont et Côte-des-Neiges - Notre-Dame-de-Grâce ;

3. d'autoriser le marquage du logo de la Ville ainsi que de la ligne de départ/arrivée avec de la peinture soluble à l'eau sur la surface de la chaussée de l'avenue du Parc, entre l'avenue du Mont-Royal et l'avenue des Pins, et de la Voie Camillien-Houde, entre le stationnement de l'observatoire Camillien-Houde et à 100 mètres passé le cap de roche.

3.1 Durant l'exécution des travaux de peinture :

3.1.1 une allée de circulation d'au moins 60 cm sur le trottoir doit être maintenue à la disposition des piétons ;

3.1.2 la peinture ne doit pas empiéter sur un signal de circulation tel une ligne, une marque ou un signe au sol.

3.2 Cette autorisation est valable du 1er au 25 septembre 2017.

3.3 A l'expiration de la période visée, la peinture doit être enlevée.

3.4 Les organisateurs de cet événement sont responsables des présentes règles.

Il est recommandé au conseil d'agglomération :

d'approuver le protocole de soutien technique.

Signé par Chantal I. GAGNON **Le** 2017-08-07 12:09

Signataire :

Chantal I. GAGNON

Directrice générale adjointe
Direction générale , Direction générale adjointe - Qualité de vie

IDENTIFICATION

Dossier # :1167195009

| | |
|--|--|
| Unité administrative responsable : | Service de la culture , Direction Cinéma-Festivals-Événements , Division des événements publics |
| Niveau décisionnel proposé : | Conseil d'agglomération |
| Charte montréalaise des droits et responsabilités : | Art. 22 a) soutenir et faire connaître, avec l'appui des partenaires du milieu, une offre de services diversifiée et complémentaire répondant aux besoins évolutifs de la population et promouvoir un mode de vie actif |
| Compétence d'agglomération : | Aide à l'élite sportive et événements sportifs d'envergure |
| Projet : | - |
| Objet : | Autoriser, à la demande de « Événements GPCQM », la tenue de l'événement le « Grand Prix cycliste de Montréal » le 10 septembre 2017 de 11 h à 17 h 30 incluant un critérium présenté le 09 septembre le 16h à 19h./ Autoriser, selon le parcours et l'horaire joints au sommaire, la fermeture des rues dans les arrondissements Le Plateau Mont-Royal, Ville-Marie, Outremont et Côte-des-Neiges - Notre-Dame-de-Grâce./ Autoriser le marquage avec de la peinture sur la surface de la chaussée. Approuver le protocole d'entente de soutien technique. |

CONTENU

CONTEXTE

Les 09 et 10 septembre prochain, le prestigieux circuit UCI WorldTour fera un arrêt en Amérique, lors des Grands Prix Cyclistes de Québec et Montréal. Les meilleurs coureurs cyclistes de la planète s'attaqueront en moins de 48 heures aux circuits réputés de Québec et de Montréal sur des distances de plus de 200 km chacun. L'UCI WorldTour regroupe les plus belles courses cyclistes sur route du monde. On y retrouve aussi bien les plus grandes courses par étapes telles le Tour de France et le Giro d'Italia. Reflet du développement du cyclisme au niveau international, de nombreuses courses plus récentes en Océanie, en Amérique ou en Asie font maintenant partie de l'UCI WorldTour.

Événements GPCQM est un organisme à but non lucratif constitué en vertu de la partie III de la Loi sur les compagnies du Québec et créé le 1er juillet 2014. Il est le résultat de la fusion entre le Grand Prix Cycliste Pro-Tour, Événements sportifs challenge sprint et Gestion cyclo sportive Québec. L'organisme présentera la 8e édition du « Grand Prix cycliste de Montréal » (GPCM) le 10 septembre 2017.

Cet organisme demande les autorisations nécessaires pour la fermeture de rues pour le GPCM et l'autorisation de peindre sur la surface de la chaussée le logo de la Ville de Montréal ainsi que les lignes réglementaires afin de satisfaire aux critères de l'Union Cycliste

Internationale (UCI). Les dérogations à la réglementation municipale seront présentées aux conseils des arrondissements concernés.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CE17 160291 du 17 juillet 2017. Édicter une ordonnance de fermeture de rues pour la tenue du Grand prix UCI World Tour Montréal, qui aura lieu le dimanche 10 septembre 2017 entre 7 h et 17 h 30 sur diverses rues de l'arrondissement.

- CE17 1084 du 17 juin 2017. Approuver la 5e partie de la programmation d'événements publics 2017. Autoriser l'occupation du domaine public du 17 juin au 16 septembre 2017.
- CE 17 240353 d0 13 juin 2017. Édicter les ordonnances nécessaires à la tenue d'événements sur le domaine public (Saison 2017, 5e partie, B)
- CE16 1008 du 8 juin 2016. Autoriser, à la demande de « Événements GPCQM », la tenue de l'événement le « Grand Prix cycliste de Montréal » le 11 septembre 2016 de 11 h à 17 h. Autoriser, selon le parcours et l'horaire joints au sommaire, la fermeture des rues dans les arrondissements Le Plateau Mont-Royal, de Ville-Marie, d'Outremont et de Côte-des-Neiges - Notre-Dame-de-Grâce. Autoriser le marquage du logo de la Ville ainsi que de la ligne de départ/arrivée avec de la peinture soluble à l'eau sur la surface de la chaussée de l'avenue du Parc, entre l'avenue du Mont-Royal et l'avenue des Pins, et de la Voie Camillien-Houde, entre le stationnement de l'observatoire Camillien-Houde et à 100 mètres passé le cap de roche;
- CE15 1332, du 29 juillet 2015, autoriser, à la demande de « Événements GPCQM » la tenue du « Grand Prix cycliste de Montréal », le 13 septembre 2015 de 11 h à 17 h et autoriser la fermeture des rues dans les arrondissements du Plateau Mont-Royal, de Ville-Marie, d'Outremont et de Côte-des-Neiges-Notre-Dame-de-Grâce
- CG15 0273, du 30 avril 2015, CM15 0448 du 28 avril 2015 et CE15 0746 du 22 avril 2015, accorder un soutien financier de 1,25 M\$ par année à Événements GPCQM pour la réalisation du Grand Prix Cycliste de Montréal, pour une période de cinq ans, soit de 2015 à 2019 et approuver un projet de convention entre la Ville et cet organisme.
- CE14 1073, du 2 juillet 2014, autoriser la cinquième édition de l'événement « Grand Prix cycliste de Montréal » le dimanche 14 septembre 2014 de 11 h à 17 h et autoriser la fermeture des rues dans les arrondissements Côte-des-Neiges-Notre-Dame-de-Grâce, Outremont, Le Plateau-Mont-Royal et Ville-Marie ainsi que le marquage sur la chaussée.
- CE13 1222, du 14 août 2013, autoriser la quatrième édition de l'événement « Grand Prix cycliste de Montréal » le dimanche 15 septembre 2013 de 11 h à 16 h 30 et autoriser la fermeture des rues dans les arrondissements Côte-des-Neiges-Notre-Dame-de-Grâce, Outremont, Le Plateau-Mont-Royal et Ville-Marie ainsi que le marquage sur la chaussée.

DESCRIPTION

Le GPCM se tiendra le dimanche 10 septembre 2017 autour du parc du Mont-Royal. Les cyclistes emprunteront le parcours de 12,1 km à 17 reprises pour une épreuve totale de 205,7 km. Le départ de la course sera lancé à 11 h et l'arrivée est prévue aux alentours de 16 h 45. Le parcours de 12.1 km emprunte le circuit du Mont-Royal et sa périphérie. Le site de départ/d'arrivée est situé sur l'avenue du Parc côté ouest, entre l'avenue Mont-Royal et l'avenue des Pins. Le parcours touche 4 arrondissements soit: Ville-Marie, Le Plateau Mont-Royal, Côte-des-Neiges - Notre-Dame-de-Grâce et Outremont selon le tracé suivant: Chemin de la Côte Ste-Catherine, Voie Camilien-Houde, Chemin Remembrance, Chemin Côte-des-Neiges côté Est, rue Gatineau, rue Maréchal, rue Decelles (passage sur le domaine privé de l'Université de Montréal, Chemin de la Rampe de l'école de la Polytechnique), boulevard Édouard-Montpetit, rue Vincent-D'Indy, Chemin de la Côte Sainte-Catherine et

retour au site d'arrivée.

Le marquage de la chaussée sera fait sur l'avenue du Parc, entre l'avenue du Mont-Royal et l'avenue des Pins, sur la Voie Camillien-Houde, entre le stationnement de l'observatoire Camillien-Houde et à 100 mètres passé le cap de roche.

Le soutien technique tient compte du cahier des charges de l'UCI.

Comme en 2016, il y aura présentation d'un Critérium le samedi 09 septembre sur l'avenue du Parc. Cette course, sanctionnée par la Fédération québécoise des sports cyclistes (FQSC), sera présentée à compter de 16 h. Le trajet utilisé sera l'avenue du Parc, des deux côtés, entre le Chemin de la Côte Ste-Catherine et l'avenue Duluth. Ce Critérium sera ouvert aux catégories Junior et Sénior (17 à 29 ans) pour les cyclistes amateurs et professionnels, hommes et femmes. Le départ pour les femmes sera donné à 16 h et près de 60 cyclistes sont attendus pour parcourir 33 km, soit 30 tours du parcours pour une durée de 47 minutes. Dès 17 h, le départ du Critérium des hommes sera lancé avec près de 100 cyclistes qui se disputeront la victoire sur une distance de 50 km, soit 45 tours pour une durée approximative de 62 minutes.

JUSTIFICATION

L'organisation des Grands Prix Cyclistes Québec - Montréal a obtenu de l'UCI en 2009 les deux premières licences pour des épreuves du circuit UCI WorldTour en Amérique. Ces licences ont été renouvelées pour les années 2013 à 2016. L'organisme « Événements GPCQM » a besoin du consentement de la Ville de Montréal avant de pouvoir utiliser le domaine public et les lieux publics de la Ville pour tenir le GPCM sur le territoire de Montréal. L'autorisation de la Ville de Montréal est également exigée par l'UCI. Afin de répondre aux exigences de l'UCI, le traçage de la ligne de départ du GPCM ainsi que la ligne du Grand Prix sur la montagne y sont obligatoires. Le traçage de la ligne d'arrivée devra être effectué sur l'avenue du Parc, côté ouest, et une ligne blanche pour le passage du GPCM sur la montagne devra être tracée sur la Voie Camilien-Houde après le cap de roche au point le plus élevé du chemin. Le marquage sur la chaussée des logos de la Ville de Montréal fait partie du protocole d'entente avec le promoteur.

L'autorisation de fermer les rues est essentielle à la réalisation de l'événement lequel sera diffusé dans plus de 130 pays. Le GPCM offre une visibilité internationale à la Ville de Montréal et renforce le positionnement de Montréal comme ville d'événements sportifs d'envergure internationale. Par sa nature et le cadre télévisuel sur le déroulement des courses cyclistes, ce sport est un excellent véhicule pour promouvoir les aspects touristiques d'une ville hôte.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

En 2016, la valeur du soutien technique en biens et services de la Ville de Montréal a été estimée à 200 000\$. Pour les années 2015 à 2019, la Ville versera une contribution financière de 1,25 M\$ par année à Événements GPCQM pour la réalisation du Grand prix Cycliste de Montréal.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

La présentation d'événements sur le domaine public s'inscrit dans une perspective d'amélioration de la qualité de vie des citoyens montréalais. Le GPCM permet aux citoyens d'assister gratuitement à un spectacle cycliste de haut calibre mettant en vedette les meilleurs cyclistes au monde. Ces athlètes de renommée internationale sont des modèles pour les jeunes et stimulent leur intérêt pour la compétition de haut niveau et pour la pratique du sport en général.

Depuis 2010, l'organisme organise des stages pour la formation de commissaires, en

collaboration avec l'Association cycliste canadienne, développant ainsi une expertise au Québec.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

La Ville de Montréal s'est engagée à soutenir cet événement. Un protocole d'entente entre la Ville de Montréal et Événements GPCQM a été signé pour les éditions 2015 à 2019. Il est donc impératif de respecter l'engagement de la Ville en donnant suite à ce dossier.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Le promoteur a la responsabilité de respecter les exigences en termes de communication et de visibilité indiquées dans son protocole d'entente. Il devra également mettre en place un plan de communication afin de soutenir la tenue et la notoriété des deux courses.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Juillet: dépôt du cahier des charges;
Août : dérogations à la réglementation municipale;
5 septembre : début du montage;
11 septembre : réalisation du GPCM et début du démontage;
Novembre : rencontre de rétroaction;
Décembre : obtention du rapport d'activités et du bilan financier de l'édition 2017

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratif.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Alain BISSONNETTE, Service de sécurité incendie de Montréal
Patrick YELLE, Service de sécurité incendie de Montréal
Nathalie SAINDON, Le Plateau-Mont-Royal
Nadia MOHAMMED, Côte-des-Neiges - Notre-Dame-de-Grâce
Soraya MIRANDA, Ville-Marie
Christian DUMONT, Outremont

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Luc DRAGON
Agent (e) de developpement d'activites cultu-
relles physiques et sportives

ENDOSSÉ PAR

Le : 2017-08-04

Kevin DONNELLY
Chef de division

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
DIRECTION**

Daniel BISSONNETTE
Directeur Cinéma - Festivals - Événements

Approuvé le : 2017-08-07

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
SERVICE**

Ivan FILION
pour Suzanne Laverdière

Approuvé le : 2017-08-07



Dossier # : 1170843007

| | |
|---|--|
| Unité administrative responsable : | Service du greffe , Direction , Division du soutien aux élus |
| Niveau décisionnel proposé : | Comité exécutif |
| Projet : | - |
| Objet : | Ratifier la dépense de 404,94 \$ relative au déplacement de M. Denis Coderre, maire de Montréal, les 15 et 16 juillet 2017, à New York City (États-Unis), dans le cadre de la tenue du championnat de Formule E. |

Il est recommandé:

1. de ratifier la dépense de 404,94 \$ relative au déplacement de M. Denis Coderre, maire de Montréal, les 15 et 16 juillet 2017, à New York City (États-Unis), dans le cadre de la tenue du championnat de Formule E;
2. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Signé par Benoit DAGENAIS **Le** 2017-08-02 16:45

Signataire :

Benoit DAGENAIS

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Services institutionnels

IDENTIFICATION**Dossier # :1170843007**

| | |
|---|--|
| Unité administrative responsable : | Service du greffe , Direction , Division du soutien aux élus |
| Niveau décisionnel proposé : | Comité exécutif |
| Projet : | - |
| Objet : | Ratifier la dépense de 404,94 \$ relative au déplacement de M. Denis Coderre, maire de Montréal, les 15 et 16 juillet 2017, à New York City (États-Unis), dans le cadre de la tenue du championnat de Formule E. |

CONTENU**CONTEXTE**

Le Championnat de Formule E de la FIA est un championnat de course automobile utilisant des monoplaces de Formule E, le seul utilisant des véhicules propulsés par un moteur électrique. La Ville de Montréal accueillera cette importante compétition sur son territoire les 29 et 30 juillet prochain.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**DESCRIPTION**

Le présent sommaire vise à ratifier la dépense relative au déplacement de M. Denis Coderre, maire de Montréal, les 15 et 16 juillet 2017, à New York City, dans le cadre de la tenue du championnat de Formule E.

JUSTIFICATION

Puisqu'il s'agissait de la dernière course avant celle de Montréal, le maire de Montréal a profité de son passage à New York pour rencontrer les promoteurs de la Formule E et faire la promotion de l'événement montréalais.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le budget nécessaire à ce dossier est prévu à la Division du soutien aux élus du Service du greffe. Conséquemment, ce dossier ne comporte aucune incidence sur le cadre financier de la Ville.

Budget de fonctionnement

Imputer la dépense (estimée) comme suit :

| | |
|---|-----------|
| | 2017 |
| 2101.0010000.100248.01101.53201.010001.0000.000000.00000.00000 Division Soutien aux élus Frais de déplacement et hébergement Non admissible loi 90 | 404,94 \$ |

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Le championnat Formule E s'appuie sur les valeurs de l'énergie propre et de la préservation de l'environnement.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Brigitte MCSWEEN
Responsable du soutien aux élus

ENDOSSÉ PAR

Marie-José CENCIG
Chef de division soutien aux élus - direction
du greffe (ce)

Le : 2017-08-02

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
SERVICE**

Yves SAINDON
Greffier et directeur

Tél : 514 872-3007

Approuvé le : 2017-08-02

CE : 30.012
2017/08/16 08:30



L'ÉTUDE DE CE DOSSIER SE FERA
À HUIS CLOS



Dossier # : 1177530002

| | |
|---|--|
| Unité administrative responsable : | Service de l'Espace pour la vie , Direction de l'exploitation , Division de la commercialisation |
| Niveau décisionnel proposé : | Comité exécutif |
| Projet : | - |
| Objet : | Autoriser une dépense additionnelle de 137 087 \$ pour l'achat de marchandises aux fins de revente à la Division commercialisation du service de l'Espace pour la vie ainsi qu'un budget additionnel de revenus, pour un montant équivalent. |

Il est recommandé:

- 1) d'autoriser un budget additionnel de revenus de 137 087 \$ représentant une partie des revenus supplémentaires générés par les activités de commercialisation à venir à Espace pour la vie (boutiques et restauration);
- 2) d'autoriser un budget additionnel de dépenses de 137 087 \$ à même le budget additionnel de revenus vers le budget d'opérations 2017 pour l'achat de marchandises aux fins de revente de la Division commercialisation du service Espace pour la vie afin d'assurer l'exploitation des boutiques et restaurants jusqu'à la fin de l'année en cours. Cette dépense sera entièrement assumée par la Ville centre.
- 3) d'imputer cette dépense et ce revenu conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Signé par Chantal I. GAGNON **Le** 2017-08-03 15:24

Signataire :

Chantal I. GAGNON

Directrice générale adjointe
Direction générale , Direction générale adjointe - Qualité de vie

IDENTIFICATION

Dossier # :1177530002

| | |
|---|--|
| Unité administrative responsable : | Service de l'Espace pour la vie , Direction de l'exploitation , Division de la commercialisation |
| Niveau décisionnel proposé : | Comité exécutif |
| Projet : | - |
| Objet : | Autoriser une dépense additionnelle de 137 087 \$ pour l'achat de marchandises aux fins de revente à la Division commercialisation du service de l'Espace pour la vie ainsi qu'un budget additionnel de revenus, pour un montant équivalent. |

CONTENU

CONTEXTE

En date du 21 juillet 2017, La Division de la commercialisation du Service Espace pour la vie enregistre un bilan positif pour l'ensemble de ses opérations de ventes (restauration et boutiques). En effet, l'ensemble des objectifs financiers budgétés à cette date pour la division ont été dépassés. Les performances de la division s'expliquent notamment par l'ajout de deux nouveaux points de service, soit l'exploitation du casse-croûte Croque-Insectes (du 15 juin au 4 septembre) et l'ouverture d'une nouvelle boutique au Planétarium Rio Tinto Alcan (depuis le 16 décembre 2016). Les fonds requis pour l'opération de ces nouveaux lieux de ventes n'avaient cependant pas été prévus au budget 2017. Par ailleurs, notons que les institutions d'Espace pour la vie connaissent une bonne saison touristique et que l'achalandage global est en hausse de + 9 %.

Compte tenu que les résultats actuels de recettes sont supérieurs à ceux qui avaient été anticipés en début d'année, la Division de la commercialisation requiert des fonds additionnels pour poursuivre l'exploitation de ses différents points de service, plus spécifiquement pour l'achat de fournitures alimentaires et de marchandises destinées à la revente d'ici la fin de l'exercice budgétaire en cours.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CE16 1640 : Autoriser une dépense additionnelle de 194 698 \$ pour l'achat de marchandises aux fins de revente à la Division commercialisation du service de l'Espace pour la vie ainsi qu'un budget additionnel de revenus, pour un montant équivalent (#1166406001).

CE13 1784: Autoriser l'augmentation du budget d'opération 2013 de marchandises pour fins de revente de la Division commercialisation d'Espace pour la vie d'une somme de 290 498 \$ ainsi qu'une majoration du budget de recettes d'un montant de 290 498 \$ (#1136406002).

DESCRIPTION

Afin d'évaluer le plus précisément possible les fonds nécessaires pour compléter l'année 2017, une estimation des recettes additionnelles générées par l'exploitation du restaurant

du Jardin botanique et des boutiques a été réalisée. L'écart anticipé nous permet alors d'évaluer les fonds requis pour effectuer les achats de fournitures et ainsi atteindre les objectifs révisés de revenus pour l'année.

| POINT DE SERVICES | Objectifs budgétés en date du 14 juillet 2017 | Écart p/r au réel | Objectifs budgétés 2017 | Objectifs révisés 2017 | Écart anticipé |
|---|--|--------------------------|--------------------------------|-------------------------------|-----------------------|
| Boutique du Biodôme | 720 000,00 \$ | 86 676,00 \$ | 1 276 290,00 \$ | 1 391 156,10 \$ | 114 866,10 \$ |
| Boutique du Jardin botanique | 436 500,00 \$ | 12 016,00 \$ | 909 650,00 \$ | 909 650,00 \$ | - \$ |
| Boutique du Planétarium Rio Tinto Alcan | 71 000,00 \$ | 3 370,00 \$ | 153 000,00 \$ | 160 650,00 \$ | 7 650,00 \$ |
| Sous-total Boutiques | 1 227 500,00 \$ | 102 062,00 \$ | 2 338 940,00 \$ | 2 461 456,10 \$ | 122 516,10 \$ |
| Restaurant du Jardin botanique | 574 500,00 \$ | 41 000,00 \$ | 1 263 820,00 \$ | 1 453 393,00 \$ | 189 573,00 \$ |
| Total des écarts anticipés | | | | | 312 089,10 \$ |

Pour atteindre les résultats anticipés, la division a besoin d'un montant additionnel de 137 087 \$ dans son budget d'achat de fournitures, soit : 61 258 \$ pour la section des boutiques et 75 829 \$ pour la section restauration. En contrepartie, le budget de recettes peut être ajusté dans les mêmes proportions pour compenser cette hausse.

Il est à noter que le budget d'achat des marchandises pour les nouveaux lieux de ventes de 2017 (boutique du Planétarium Rio Tinto Alcan, casse-croûte Croque-Insectes) provient du budget de fonctionnement de la Division de la commercialisation d'Espace pour la vie.

| | | | | | |
|--|--|--|--|--|--|
| | | | | | |
| | | | | | |
| | | | | | |
| | | | | | |
| | | | | | |
| | | | | | |
| | | | | | |
| | | | | | |
| | | | | | |
| | | | | | |
| | | | | | |

JUSTIFICATION

Si la Division commercialisation n'a pas de budget additionnel, aucune commande ne pourra être effectuée auprès des fournisseurs, à compter de septembre 2017 et jusqu'au 31 décembre 2017. Il en découlerait alors une perte de revenus, de même qu'une insatisfaction de la clientèle (offre de service réduite; choix restreint ou indisponibilité). Il est à noter que traditionnellement, les mois de novembre et de décembre permettent de générer des ventes importantes dans les boutiques du Jardin botanique et du Biodôme en raison des différentes thématiques automnales et de la période d'achat des fêtes de fin d'année, qui attirent leur lot de visiteurs désireux de faire l'achat de cadeaux de Noël. De plus, l'événement "Jardins de lumière" et les activités célébrant l'Halloween au Jardin botanique génèrent un bon achalandage et une forte demande au restaurant de l'institution.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Un budget additionnel de dépenses de 137 087 \$ est requis pour que la Division commercialisation du service de l'Espace pour la vie puisse poursuivre pleinement ses activités d'ici la fin de l'année. Cette dépense sera assumée par la Ville centrale.

Sur le plan budgétaire, ce dossier n'a aucune incidence sur le cadre financier de la Ville, les revenus additionnels étant au moins équivalents à la dépense effectuée.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

En lien avec la mission d'Espace pour la vie, la Division commercialisation adopte des stratégies qui répondent aux principes du développement durable, que ce soit pour l'achat de marchandises, l'élaboration des menus, la réduction des déchets et la gestion des matières résiduelles. Ainsi, sont notamment privilégiés aux restaurants et boutiques d'Espace pour la vie :

- la production locale (provenant du Québec);
- les produits provenant du terroir;
- les produits de saison;
- la production biologique, respectueuse de l'environnement;
- la production équitable;
- l'utilisation de « vraie » vaisselle au restaurant;
- le compostage et le recyclage au restaurant.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Si les sommes ne sont pas accordées, la Division de la commercialisation sera dans l'impossibilité de réaliser les recettes additionnelles prévues pour 2017 et d'offrir un choix diversifié de marchandises aux boutiques d'Espace pour la vie et un menu varié au restaurant du Jardin botanique d'ici la fin de l'année. De plus, ces services au public, bien que périphériques, sont importants pour la satisfaction de la clientèle des institutions d'Espace pour la vie. Ne pas pouvoir les offrir générerait une grande insatisfaction de la clientèle.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Aucune action de communication n'est prévue.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Autorisation de la demande par le comité exécutif : 16 août 2017.

Achats des fournitures alimentaires et de marchandises destinées à la revente : jusqu'au 31 décembre 2017.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :

Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Suzanne RODIER)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Lan-Anh VUONG
c/d par intérim, Commercialisation

ENDOSSÉ PAR

Le : 2017-08-01

Pierre LACOMBE
Chef du planétarium

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Charles-Mathieu BRUNELLE
Directeur

Tél : 514 872-1450

Approuvé le : 2017-08-03



Dossier # : 1174346004

| | |
|---|---|
| Unité administrative responsable : | Service des ressources humaines , Direction santé et mieux-être , Direction , - |
| Niveau décisionnel proposé : | Comité exécutif |
| Compétence d'agglomération : | Acte mixte |
| Projet : | - |
| Objet : | Autoriser, au niveau de compétence d'agglomération, un virement budgétaire de 708 750 \$ déjà inclus au budget total de 2,6 M\$ accordé et transféré au Service des ressources humaines dans le cadre des remboursements en assignation temporaire. |

Il est

RÉSOLU :

1. D'autoriser, au niveau de compétence d'agglomération, un virement budgétaire de 708 750 \$ déjà inclus au budget total de 2,6 M\$ accordé et transféré au Service des ressources humaines dans le cadre des remboursements en assignation temporaire;
2. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au sommaire décisionnel.

Signé par Benoit DAGENAIS **Le** 2017-08-08 16:12

Signataire : Benoit DAGENAIS

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Services institutionnels

IDENTIFICATION

Dossier # :1174346004

| | |
|---|---|
| Unité administrative responsable : | Service des ressources humaines , Direction santé et mieux-être , Direction , - |
| Niveau décisionnel proposé : | Comité exécutif |
| Compétence d'agglomération : | Acte mixte |
| Projet : | - |
| Objet : | Autoriser, au niveau de compétence d'agglomération, un virement budgétaire de 708 750 \$ déjà inclus au budget total de 2,6 M\$ accordé et transféré au Service des ressources humaines dans le cadre des remboursements en assignation temporaire. |

CONTENU

CONTEXTE

Les employés en arrêt de travail à la suite d'un accident du travail reçoivent une indemnité de remplacement de revenu (IRR) de la CNESST. Lorsqu'un employé est ramené au travail en assignation temporaire ou en retour progressif, son salaire est entièrement assumé par l'employeur à compter de la date du début de l'assignation temporaire ou du retour progressif. La CNESST cesse alors le versement de l'IRR au travailleur ainsi que le remboursement à l'employeur. Afin d'encourager les services centraux à ramener les employés accidentés au travail, la Ville de Montréal prend en charge la totalité de leur salaire en assignation temporaire (à temps partiel ou plein) ou en retour progressif, incluant les heures supplémentaires et les primes, et ce, grâce à un budget dédié à cet effet au Service des ressources humaines.

Pour ce faire, une procédure a été mise en place afin de permettre aux services centraux de se faire rembourser par virement budgétaire le salaire de leurs employés en assignation temporaire ou en retour progressif. Cette procédure concerne plus spécifiquement les employés de la paie aux deux semaines (à traitement), incluant les pompiers. Il est à noter qu'un mode d'imputation dans Kronos est également en vigueur pour les employés de la paie à la semaine des services centraux. Ce document fait référence au sommaire décisionnel n° 1164346007 pour lequel une décision favorable a été rendue au cours du mois de mars 2017 dans le cadre des remboursements en assignation temporaire ou en retour progressif.

Lors des séances du 15 mars 2017, le comité exécutif a autorisé le transfert du crédit supplémentaire au montant de 2,6 M\$ accordé au chapitre corporatif d'assignation temporaire vers le budget 2017 du Service des ressources humaines, et ce, pour pouvoir rembourser les salaires des employés des services centraux de toutes les accréditations en assignation temporaire ou en retour progressif.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CG17 0099 - Autoriser le transfert du crédit supplémentaire au montant de 2,6 M\$ accordé au chapitre corporatif d'assignation temporaire vers le budget 2017 du Service des ressources humaines

DESCRIPTION

Au sommaire décisionnel précédent, l'autorisation de transfert a été donnée au niveau local seulement pour toutes les accréditations d'employés, y compris les pompiers. Le présent sommaire décisionnel a pour but de voter un budget d'agglomération pour la portion du chapitre corporatif d'assignation temporaire qui sera utilisé par les pompiers.

JUSTIFICATION

Puisque la gestion du budget des pompiers est une compétence d'agglomération, le présent sommaire décisionnel permettra d'intégrer la compétence d'agglomération au niveau budgétaire.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Sur le budget total de 2,6 M\$ autorisé pour les nouvelles accréditations d'employés éligibles au chapitre corporatif d'assignation temporaire, la partie annuelle associée aux pompiers est estimée à 1,4 M\$. De ce montant, nous recommandons qu'une somme de 708 750 \$ en provenance des dépenses contingentes d'administration soit transférée au budget 2017 du Service des ressources humaines concernant les assignations temporaires des pompiers pour les six derniers mois de l'année 2017 .

Ce budget de 708 750 \$ requis dans la compétence d'agglomération n'aura pas d'effet sur le cadre financier 2017 (résultats nets) puisque cette dépense additionnelle sera compensée par un surplus budgétaire équivalent au même montant dans la compétence locale.

Il est à noter que des surplus devraient se dégager dans le budget d'assignation temporaire pour l'année en cours, puisque le programme est en vigueur depuis le 10 juin 2017.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Sans objet

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Sans objet

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Sans objet

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Le chapitre corporatif d'assignation temporaire sera disponible pour les pompiers dès l'autorisation du présent sommaire décisionnel.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de l'endossement atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Alpha OKAKESEMA)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Nathalie COLLETTE
Conseillère analyse - controle de gestion

ENDOSSÉ PAR

Le : 2017-07-26

Marc-André CHARLAND
Directeur santé, sécurité et mieux-être, par
intérim

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Marc-André CHARLAND
Directeur santé, sécurité et mieux-être par
intérim

Approuvé le : 2017-07-28

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Diane DRH BOUCHARD
DIRECTRICE DES RESSOURCES HUMAINES

Approuvé le : 2017-08-01

CE : 30.015
2017/08/16 08:30



L'ÉTUDE DE CE DOSSIER SE FERA
À HUIS CLOS

CE : 30.016
2017/08/16 08:30



L'ÉTUDE DE CE DOSSIER SE FERA
À HUIS CLOS

CE : 30.017
2017/08/16 08:30



L'ÉTUDE DE CE DOSSIER SE FERA
À HUIS CLOS



Dossier # : 1172971002

| | |
|---|---|
| Unité administrative responsable : | Arrondissement Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division des sports_des loisirs et du développement social |
| Niveau décisionnel proposé : | Comité exécutif |
| Projet : | - |
| Objet : | Autoriser la garde temporaire d'animaux de ferme sur le territoire de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles dans le cadre d'événements publics |

Il est recommandé au comité exécutif,

D'édicter une ordonnance, en vertu de l'article 54 du Règlement sur le contrôle des animaux (16-060), afin d'autoriser la garde temporaire d'animaux de ferme sur le territoire de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles dans le cadre d'événements publics.

Signé par Alain DUFORT **Le** 2017-08-04 11:12

Signataire :

Alain DUFORT

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Arrondissement de Ville-Marie
et Concertation des arrondissements

IDENTIFICATION

Dossier # :1172971002

| | |
|---|---|
| Unité administrative responsable : | Arrondissement Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division des sports_des loisirs et du développement social |
| Niveau décisionnel proposé : | Comité exécutif |
| Projet : | - |
| Objet : | Demande d'ordonnance au comité exécutif, prise en vertu de l'article 54 du Règlement sur le contrôle des animaux (16-060, tel que modifié), afin d'autoriser la garde temporaire d'animaux de ferme sur le territoire de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles dans le cadre d'événements publics. |

CONTENU

CONTEXTE

Depuis plusieurs années, l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles accueille des événements publics sur son territoire. Parmi les activités proposées dans les événements publics, on retrouve des projets de fermettes temporaires qui poursuivent l'objectif d'éduquer et de sensibiliser les citoyens à l'agriculture urbaine et aux enjeux de la vie animale et de permettre aux petits et grands de prendre contact avec les animaux de la ferme.

Jusqu'en 2016, les activités de fermettes étaient encadrées par une entente aux conditions strictes en matière de sécurité, d'encadrement, de propreté et d'assurances. Elles se tenaient selon une période déterminée puisqu'elles s'inscrivaient à l'intérieur d'un cadre événementiel ponctuel et temporaire. Cependant, l'adoption du Règlement sur le contrôle des animaux (16-060) impose maintenant l'obligation pour l'arrondissement, de requérir du comité exécutif une ordonnance particulière pour établir les modalités prévoyant les endroits où la garde d'animaux de la ferme est autorisée et les conditions de garde applicables. (art. 54 al. 1 (8) du règlement).

Afin de poursuivre la tenue de ce type d'activité fort apprécié, il est recommandé d'offrir un cadre légal pour sa réalisation sur le domaine public.

Cette année, une fermette sera proposée dans le cadre de l'événement *RDP depuis les Filles du Roy jusqu'à nos jours!* qui se tiendra le 16 septembre, entre 13 h et 18 h, à l'église St-Joseph. Cette activité est présentée par la Société historique de Rivière-des-Prairies dans le cadre de la programmation officielle du 375e.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

N/A

DESCRIPTION

Demande formelle est faite au comité exécutif afin d'autoriser la garde temporaire d'animaux de ferme sur son territoire dans le cadre d'événements publics.
À la suite à l'adoption de l'ordonnance, plusieurs conditions seront mises de l'avant afin d'encadrer ce type d'activité telles des ententes précisant les exigences de sécurité, de propreté et une preuve d'assurances responsabilité civile afin de tenir des activités de fermettes temporaires dans les événements publics.

JUSTIFICATION

La tenue de certaines activités comportant l'aménagement de fermettes requiert une ordonnance du comité exécutif en application du 8e paragraphe de l'article 54 du règlement numéro 16-060.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

N/A

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Tout en proposant des activités accessibles, abordables et de qualité, les événements présentés par les divers promoteurs sur le territoire de l'arrondissement doivent faire preuve d'écoresponsabilité et favoriser l'accueil des personnes ayant des limitations fonctionnelles. La tenue d'activités en lien avec les animaux devra respecter les normes environnementales en vigueur.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Sans l'édiction de cette ordonnance, les activités de type fermettes ne pourront se tenir sur le territoire de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

N/A

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Réalisation des activités et événements.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Document(s) juridique(s) visé(s) :
Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Ghislain OUMET)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Catherine DUFRESNE
Agente de développement

ENDOSSÉ PAR

Le : 2017-05-25

Luc ROUSSEAU
Directeur-Direction de la culture des sports
des loisirs et du développement social

CE : 40.002

2017/08/16 08:30



L'ÉTUDE DE CE DOSSIER SE FERA
À HUIS CLOS



Dossier # : 1170025004

| | |
|--|---|
| Unité administrative responsable : | Commission des services électriques , Bureau du Président de la commission |
| Niveau décisionnel proposé : | Conseil municipal |
| Charte montréalaise des droits et responsabilités : | Art. 26 a) aménager son territoire de façon sécuritaire |
| Projet : | - |
| Objet : | Adopter un règlement modifiant le règlement sur la subvention à la modification du raccordement du service électrique de certains bâtiments (R.R.V.M. chapitre S-6.01) afin d'y ajouter le secteur de la rue Saint-Grégoire (entre la rue Saint-Denis et l'avenue Papineau) |

Il est recommandé:

1. d'adopter un règlement modifiant le règlement sur la subvention à la modification du raccordement du service électrique de certains bâtiments (S-6.01) afin d'y ajouter le secteur de la rue Saint-Grégoire (entre la rue Saint-Denis et l'avenue Papineau);
2. d'autoriser le président de la CSEM à signer les documents requis pour et au nom de la Ville

Signé par Serge A BOILEAU **Le** 2017-08-03 07:56

Signataire :

Serge A BOILEAU

Président
Commission des services électriques , Bureau du Président de la commission

IDENTIFICATION

Dossier # :1170025004

| | |
|--|---|
| Unité administrative responsable : | Commission des services électriques , Bureau du Président de la commission |
| Niveau décisionnel proposé : | Conseil municipal |
| Charte montréalaise des droits et responsabilités : | Art. 26 a) aménager son territoire de façon sécuritaire |
| Projet : | - |
| Objet : | Adopter un règlement modifiant le règlement sur la subvention à la modification du raccordement du service électrique de certains bâtiments (R.R.V.M. chapitre S-6.01) afin d'y ajouter le secteur de la rue Saint-Grégoire (entre la rue Saint-Denis et l'avenue Papineau) |

CONTENU

CONTEXTE

Dans le cadre de la mise en oeuvre de projets d'enfouissement des réseaux câblés, la CSEM a entamé des démarches pour réaliser les travaux d'enfouissement des fils aériens sur la rue Saint-Grégoire, entre la rue Saint-Denis et l'avenue Papineau, dans l'arrondissement Le Plateau Mont-Royal.

Le projet consiste à l'enfouissement des fils aériens des réseaux électriques et de télécommunications sur le tronçon de rue mentionné ci-dessus.

Ce projet fait partie des dossiers autorisés par le comité exécutif dans le cadre de l'entente 83-89 (volet 10 km) intervenue entre la Ville et Hydro-Québec (voir sommaire décisionnel 1120810001).

Pour assurer le succès de l'enfouissement des fils électriques sur son territoire, la Ville de Montréal a adopté en 2000 le Règlement sur la subvention à la modification du raccordement du service électrique de certains bâtiments (R.R.V.M, c. S-6.01). En vertu de ce règlement, un propriétaire peut obtenir une subvention de la Ville pour la mise aux normes de son entrée électrique en lien avec les travaux d'enfouissement des fils électriques.

Ce règlement a été modifié à quelques reprises afin d'ajouter des secteurs d'application pour les riverains de manière à ce que ce soit à « coût nul » pour eux.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

Résolution CM16 0804 (1150025004): Adopter un règlement modifiant le règlement R.R.V.M. c. S-6.01 afin d'y inclure une partie du chemin de la Côte-Saint-Luc (Côte-des-Neiges - Notre-Dame-de-Grâce);

Résolution CM14 0510 (1146659002) : Adopter un règlement modifiant le règlement R.R.V.M. c. S-6.01 afin d'y inclure une partie du boulevard Henri-Bourassa Est (Montréal-Nord) et de la rue Saint-Patrick (Le Sud-Ouest);

Résolution CM 13 0352 (1120443019) : Adopter un règlement modifiant le règlement R.R.V.M. c. S-6.01 afin d'y inclure une partie du boulevard Saint-Baptiste et des rues Bellerive, Notre-Dame Est et Sainte-Anne (Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles);

Résolution CE12 1027 (1120810001) : Approuver les programmations relatives à des travaux de construction et d'enfouissement dans le cadre de l'entente 83-89 (volet 10 km);

Résolution CM12 0861 (1111984010) : Adopter un règlement modifiant le règlement R.R.V.M. c. S-6.01 afin d'y inclure une partie du boulevard Gouin Ouest (l'Île-Bizard-Sainte-Geneviève);

Résolution CM11 0381 (1114642004) : Adopter un règlement modifiant le règlement R.R.V.M. c. S-6.01 afin d'y inclure une partie du boulevard Gouin Est (Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles);

Résolutions CM09 0695 et CM10 0800 (1093809001 et 1103809002) : Adopter des règlements modifiant les règlements R.R.V.M. c. S-6.01 et d'agglomération RCG 09-023 afin d'y inclure une partie de la rue Chabanel (Ahuntsic-Cartierville) et certaines rues transversales ainsi qu'une partie de la rue Saint-Viateur Est (Plateau Mont-Royal);

Résolutions CM07 0695 et CE08 2188 (1073261004 et 1083261006) : Adopter un règlement modifiant R.R.V.M. c. S-6.01 afin d'y inclure le projet d'enfouissement des fils sur les rues aux abords de la Maison Saint-Gabriel (Sud-Ouest);

Résolution CM05 0138 (1043093003) : Adopter un règlement modifiant le règlement R.R.V.M. c. S-6.01 afin d'y inclure la partie de la rue de l'Église (Verdun).

DESCRIPTION

Le projet consiste essentiellement à enfouir les fils des réseaux électriques et de télécommunications sur ce tronçon du chemin de la Côte-Saint-Luc. Ce projet vise plusieurs branchements privés. Certains de ces branchements visent des bâtiments commerciaux ou industriels qui sont traités dans le sommaire numéro 1170025003 car il s'agit d'une compétence d'agglomération selon le règlement RCG 09-023.

JUSTIFICATION

Le règlement R.R.V.M. c. S-6.01 prévoit que la Ville peut subventionner les travaux relatifs aux modifications de branchements électriques des propriétaires concernés dans les projets de conversion.

Les travaux d'enfouissement des réseaux de distribution d'électricité et de télécommunication contribuent à améliorer le paysage urbain montréalais par l'élimination des poteaux et des fils du réseau aérien. Ceux-ci font partie intégrante des orientations et objectifs d'aménagement préconisés par le Plan d'urbanisme de Montréal.

Il y a lieu de modifier le Règlement sur la subvention à la modification du raccordement du service électrique de certains bâtiments (S-6.01), afin notamment de hausser le plafond admissible de subvention pour assurer le paiement complet par la Ville des coûts de branchement découlant des projets à toute fins utiles, pour assurer que ce projet se fasse à « coût nul » pour les propriétaires concernés.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le montant requis pour les raccordements est de 67 000 \$ et n'est pas capitalisable. Le règlement R.R.V.M. c. S-6.01 est de compétence municipale.
Imputation: PEP - Subventions : Programmes d'aide et de subventions.

2101.0010000.100809.06303.66503.016637.0000.000000.053000.00000 : 67 000\$

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Les projets d'enfouissement des fils soutiennent les principes de développement durable suivants : la protection du patrimoine et la réduction des nuisances et des impacts sur l'environnement et les paysages.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

L'enfouissement des fils électriques sur la rue Saint-Grégoire contribuera à rehausser la qualité du domaine public et l'image du secteur.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Les travaux de construction des infrastructures civiles de la C.S.E.M. sont intégrés à l'appel d'offres de la Ville qui visent d'autres travaux à réaliser au cours de l'année 2018. Les travaux de modification des entrées privées pourront être faits suite aux travaux après l'envoi d'un avis aux propriétaires concernées par la C.S.E.M. Les propriétaires seront avisés qu'une subvention est prévue à cet effet, le tout après l'adoption de l'amendement au règlement S-6.01. Les propriétaires devront présenter leur demande de subvention avant le 31 décembre 2019.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Document(s) juridique(s) visé(s) :
Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Alexandre AUGER)

Certification de fonds :
Commission des services électriques , Division de l'administration des ressources humaines et financières (Candy Yu WU)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Gilles G - Ext GAUDET
Directeur STI-Planification

ENDOSSÉ PAR

Serge A BOILEAU
Président

Le : 2017-07-10



Dossier # : 1173843005

| | |
|---|---|
| Unité administrative responsable : | Service des finances , Direction du budget et de la planification financière et fiscale , Division Planification budgétaire |
| Niveau décisionnel proposé : | Conseil municipal |
| Projet : | - |
| Objet : | Adopter le « Règlement modifiant le Règlement intérieur de la Ville sur la délégation de pouvoirs du conseil de la Ville aux conseils d'arrondissements (02-002) » afin de déléguer aux arrondissements l'application de tout règlement de l'ARTM mettant en place une redevance de transport |

Il est recommandé :

- d'adopter le Règlement modifiant le Règlement intérieur de la Ville sur la délégation de pouvoirs du conseil de la Ville aux conseils d'arrondissements (02-002).

Signé par Benoit DAGENAIS **Le** 2017-07-28 15:16

Signataire : Benoit DAGENAIS

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Services institutionnels

IDENTIFICATION**Dossier # :1173843005**

| | |
|---|---|
| Unité administrative responsable : | Service des finances , Direction du budget et de la planification financière et fiscale , Division Planification budgétaire |
| Niveau décisionnel proposé : | Conseil municipal |
| Projet : | - |
| Objet : | Adopter le « Règlement modifiant le Règlement intérieur de la Ville sur la délégation de pouvoirs du conseil de la Ville aux conseils d'arrondissements (02-002) » afin de déléguer aux arrondissements l'application de tout règlement de l'ARTM mettant en place une redevance de transport |

CONTENU**CONTEXTE**

Le Règlement intérieur de la Ville sur la délégation de pouvoirs du conseil de la Ville aux conseils d'arrondissement (02-002), adopté le 18 décembre 2001, vise à déléguer certains pouvoirs aux conseils d'arrondissement. Parmi les pouvoirs délégués, mentionnons l'application de la réglementation relative à la construction et la transformation de bâtiments.

Le Ministre des Transports a déposé le 11 mai dernier le *Projet de loi 137 : Loi concernant le Réseau électrique métropolitain* (ci-après « PL 137 »). Ce projet de loi donne le pouvoir à l'Autorité régionale des transports de Montréal (ci-après « ARTM ») d'exiger des redevances de transport lors des travaux de construction ou modification de bâtiments.

Pour les travaux assujettis à la redevance, la délivrance du permis de construction ou de modification est conditionnelle au versement de cette redevance exigée par l'ARTM. Le projet de loi 137 prévoit que ce sont les municipalités locales qui doivent percevoir pour le compte de l'ARTM la redevance de transport. Or, à la Ville de Montréal, les activités relatives à l'étude de permis de construction ou de modification sont des activités qui sont déléguées aux arrondissements.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

S. o.

DESCRIPTION

Le présent règlement vise à modifier le règlement 02-002 afin de déléguer aux arrondissements la perception de toute redevance de transport que pourrait mettre en place l'ARTM, advenant que l'Assemblée nationale du Québec adopte les dispositions législatives en ce sens dans le PL 137.

Le versement de la redevance est exigible lors de l'émission de permis relatifs à des travaux de construction ou modification de bâtiments.

Le projet de loi 137 prévoit, de plus, que la municipalité locale peut établir un tarif d'honoraires pour la délivrance des permis relatifs aux travaux assujettis à la redevance et

prescrire, par règlement, les documents qui doivent être soumis lors de la demande de permis afin d'évaluer l'éventuel assujettissement à la redevance des travaux concernés par la demande.

Le présent règlement vise donc à modifier le règlement 02-002 afin :

§ d'ajouter un sous-paragraphe s) au paragraphe 2° de l'article 1 pour que soit déléguée aux arrondissements l'application de tout règlement que la Ville de Montréal pourrait prendre pour imposer un tarif d'honoraires pour la délivrance de permis relatifs aux travaux assujettis à la redevance ou pour prescrire les documents devant être soumis à l'appui d'une demande de permis;

§ d'ajouter, à l'article 1, un paragraphe 13° pour que soit déléguée aux arrondissements l'application de tout règlement relatif à une redevance de transport exigée par l'ARTM dont les villes doivent notamment assurer la perception lors de l'émission d'un permis visant des travaux de construction ou modification de bâtiments.

Cette modification au règlement 02-002 entrera en vigueur à la date de sa publication laquelle ne peut être antérieure à la date d'entrée en vigueur du PL 137.

JUSTIFICATION

Ces modifications sont nécessaires afin d'assurer la perception d'éventuelles redevances qui pourraient être exigées par l'ARTM.

Advenant son adoption par l'Assemblée nationale, le PL 137 prévoit octroyer à l'ARTM le pouvoir d'exiger des redevances de transport.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le PL 137 prévoit que les redevances de transport perçues en vertu de ce pouvoir délégué sont réputées être détenues en fiducie pour l'ARTM et doivent être considérées comme formant un fonds distinct du patrimoine et des biens de la municipalité. Ainsi, elles ne représentent pas des revenus de la Ville de Montréal.

Le Service des finances transférera les redevances perçues par les arrondissements à l'ARTM, selon les modalités prévues par le PL 137 ou le règlement de l'ARTM. Les arrondissements devront fournir les informations nécessaires au Service des finances pour satisfaire les exigences en matière de reddition de comptes quant aux redevances exigées par l'ARTM. Ces exigences seront précisées aux arrondissements ultérieurement en fonction des paramètres qui seront prescrits par le règlement de l'ARTM ou à défaut, dans la version finale du PL 137.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

S. o.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

S. o.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

S. o.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

S. o.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Document(s) juridique(s) visé(s) :
Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Anne-Marie LEMIEUX)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Stéphanie RAULT
Conseillère en planification budgétaire

ENDOSSÉ PAR

Le : 2017-07-27

Gildas S. GBAGUIDI
Chef de division - Planification budgétaire

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Francine LAVERDIÈRE
Directrice - Direction du budget et de la planification financière et fiscale

Approuvé le : 2017-07-28

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Jacques MARLEAU
Directeur et trésorier adjoint

Approuvé le : 2017-07-28



Dossier # : 1174520002

| | |
|---|--|
| Unité administrative responsable : | Service des infrastructures_voie et transports , Direction des transports , Division du développement des transports |
| Niveau décisionnel proposé : | Conseil municipal |
| Projet : | - |
| Objet : | Adopter un règlement modifiant le Règlement identifiant les réseaux de voirie artérielle et locale (02-003) par le remplacement de l'annexe 1 « Réseau artériel administratif, Ville de Montréal, 2016 » par l'annexe 1 « Réseau artériel administratif, Ville de Montréal, 2017 » |

Il est recommandé:

D'adopter un règlement modifiant le Règlement identifiant les réseaux de voirie artérielle et locale (02-003) par le remplacement de l'annexe 1 « Réseau artériel administratif, Ville de Montréal, 2016 » par l'annexe1 « Réseau artériel administratif, Ville de Montréal, 2017 ».

Signé par Alain DUFORT **Le** 2017-07-14 16:22

Signataire : Alain DUFORT

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Arrondissement de Ville-Marie
et Concertation des arrondissements

IDENTIFICATION

Dossier # :1174520002

| | |
|---|--|
| Unité administrative responsable : | Service des infrastructures_voie et transports , Direction des transports , Division du développement des transports |
| Niveau décisionnel proposé : | Conseil municipal |
| Projet : | - |
| Objet : | Adopter un règlement modifiant le Règlement identifiant les réseaux de voirie artérielle et locale (02-003) par le remplacement de l'annexe 1 « Réseau artériel administratif, Ville de Montréal, 2016 » par l'annexe 1 « Réseau artériel administratif, Ville de Montréal, 2017 » |

CONTENU

CONTEXTE

Le 1^{er} janvier 2015 est entrée en vigueur la nouvelle version du réseau artériel administratif de la Ville (RAAV) modifiant le règlement portant sur le réseau artériel de la Ville (02-003). Au moment de son adoption, l'Administration de la Ville a prévu qu'un processus de modification devait être mis en place afin de refléter les ajustements et l'évolution normale du réseau routier. Une première révision a été adoptée en août 2016. À la demande du Service des finances, la présente proposition de modification au règlement permet donc de refléter les ajustements en fonction de l'évolution du réseau routier depuis la dernière modification du règlement en date du 23 août 2016.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CM16 0984 – 23 août 2016 – Règlement modifiant le Règlement identifiant les réseaux de voirie artérielle et locale (02-003).

CM14 1272 – 16 décembre 2014 – Adoption du règlement modifiant le Règlement 02-003 du conseil de la Ville de Montréal identifiant les réseaux de voirie artérielle et locale.

CM01 00098 – 20 décembre 2001 – Adoption du Règlement 02-003 du conseil de la Ville de Montréal identifiant les réseaux de voirie artérielle et locale.

DESCRIPTION

Dans le cadre de l'exercice financier de mise à jour et d'ajustement des transferts destinés aux arrondissements, la présente modification au règlement vise à ajuster la carte annexée au Règlement 02-003 afin de tenir compte de l'évolution du réseau routier de la Ville (ex. : ouverture ou prolongement de rues, suppressions de rues ou variation de surface de la chaussée). Cette révision se base sur les données fournies par la Division de la géomatique, en fonction des données répertoriées en date du 1er mai 2017.

La carte mise à jour du RAAV est jointe à l'intervention du Service des Affaires juridiques.

Les modifications survenues depuis la dernière mise à jour du 23 août 2016 (ajouts et

retraits) sont illustrées sur les cartes fournies en pièces jointes au présent dossier. Vous trouverez également en pièce jointe un tableau présentant les superficies de chaussées artérielles et locales par arrondissements ainsi que les variations depuis 2016.

JUSTIFICATION

Le RAAV est un outil essentiel à l'attribution des budgets aux arrondissements. Sa mise à jour périodique est nécessaire afin de s'assurer que les modifications du réseau routier soient prises en compte dans la répartition des ressources financières.

Le Service des infrastructures, de la voirie et des transports (SIVT) est responsable de l'élaboration et de l'application des critères qui permettent de définir si un tronçon du réseau routier est de responsabilité locale ou centrale. Chaque tronçon de rue composant le RAAV est catégorisé selon cinq classes (A, B, C, D et E) en fonction de son importance relative. Les tronçons catégorisés A,B,C,D composent le réseau artériel, alors que la catégorie E représente les tronçons du réseau local. Cette classification découle d'une analyse approfondie de chaque segment de chaussée en fonction de critères précis, qui sont :

- I. Hiérarchie fonctionnelle (artère principale, artère secondaire, collectrice ou locale)
- II. Prolongement des voies numérotées
- III. Lignes d'autobus express
- IV. Lignes d'autobus – voies réservées
- V. Routes stratégiques – accès à un pont
- VI. Routes stratégiques – urgence
- VII. Route de transit de camionnage
- VIII. Lignes d'autobus – service régulier
- IX. Zones commerciales
- X. Zones industrielles
- XI. Voies cyclables
- XII. Routes à caractère touristique/événementiel.

À noter que les voies de circulation de l'île Saint-Hélène et de l'île Notre-Dame du parc Jean-Drapeau sont exclues du RAAV et sont sous la responsabilité de la Société du parc Jean-Drapeau.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

La mise à jour du RAAV a pour seul impact financier de permettre des ajustements aux transferts destinés aux arrondissements suite à l'ajout ou au retrait de nouveaux tronçons de voirie selon le modèle établi dans le cadre de la réforme du financement des arrondissements (RFA).

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Sans objet.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

La modification du règlement visé par le présent dossier décisionnel est requise aux fins de préparation de l'exercice budgétaire qui doit être complété durant l'été 2017.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Il n'y a pas d'opération de communication prévue en accord avec le Service des communications.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Avis de motion : Séance du conseil municipal du 21 août 2017

Adoption du règlement : Séance du conseil municipal du 25 septembre 2017

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Document(s) juridique(s) visé(s) :

Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Geneviève BLOM)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Gildas S. GBAGUIDI, Service des finances

Lecture :

Gildas S. GBAGUIDI, 4 juillet 2017

RESPONSABLE DU DOSSIER

François NIRO
Conseiller en planification

ENDOSSÉ PAR

Isabelle MORIN
Chef de division

Le : 2017-06-29

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Benoit CHAMPAGNE
Directeur

Approuvé le : 2017-07-10

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Claude CARETTE
Directeur

Approuvé le : 2017-07-10



Dossier # : 1172622007

| | |
|---|---|
| Unité administrative responsable : | Service de la mise en valeur du territoire , Direction de l'urbanisme , Planification urbaine |
| Niveau décisionnel proposé : | Conseil municipal |
| Projet : | - |
| Objet : | Modifier le Règlement intérieur du conseil de la Ville sur la délégation de pouvoirs du conseil de la Ville au comité exécutif en matière d'aménagement et d'urbanisme pour permettre au comité exécutif de transmettre au ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire les demandes de dérogations en vertu du décret 777-2017 adopté par le Gouvernement du Québec le 19 juillet 2017 |

Il est recommandé de modifier le Règlement intérieur du conseil de la Ville sur la délégation de pouvoirs du conseil de la Ville au comité exécutif en matière d'aménagement et d'urbanisme pour permettre au comité exécutif de transmettre au ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire les dérogations en vertu du paragraphe 8° du quatrième alinéa du décret 777-2017 adopté par le Gouvernement du Québec le 19 juillet 2017.

Signé par Benoit DAGENAI **Le** 2017-08-04 15:52

Signataire : Benoit DAGENAI

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Services institutionnels

IDENTIFICATION

Dossier # :1172622007

| | |
|---|---|
| Unité administrative responsable : | Service de la mise en valeur du territoire , Direction de l'urbanisme , Planification urbaine |
| Niveau décisionnel proposé : | Conseil municipal |
| Projet : | - |
| Objet : | Modifier le Règlement intérieur du conseil de la Ville sur la délégation de pouvoirs du conseil de la Ville au comité exécutif en matière d'aménagement et d'urbanisme pour permettre au comité exécutif de transmettre au ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire les demandes de dérogations en vertu du décret 777-2017 adopté par le Gouvernement du Québec le 19 juillet 2017 |

CONTENU

CONTEXTE

Le Gouvernement du Québec a adopté le décret 777-2017 le 19 juillet 2017. Ce décret est en fait une déclaration d'une zone d'intervention spéciale sur le territoire de certaines municipalités locales affectées par les inondations survenues en avril et en mai 2017. Ce décret vise notamment à assurer l'application de la Politique de protection des rives, du littoral et des plaines inondables, à faire en sorte que l'ensemble des municipalités et personnes sinistrées touchées par les inondations soient assujetties à des normes uniformes édictées par le décret, et permettre, dans certaines circonstances exceptionnelles et à certaines conditions, la reconstruction de bâtiments ou d'ouvrages détruits ou sévèrement endommagés par un mécanisme de dérogation à portée individuelle ou à portée collective.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

Sans objet.

DESCRIPTION

Le décret 777-2017 précise que les demandes de dérogation visant à autoriser la réfection ou la reconstruction de bâtiments ou d'ouvrages situés dans la zone de grand courant (0-20 ans) doivent être présentées au ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire par la municipalité locale. Selon l'annexe 1 du décret, le territoire de la Ville de Montréal est indiquée parmi la liste des municipalités locales visées, et ce, au même titre que la Ville de Sainte-Anne-de-Bellevue et le Village de Senneville. Une copie du décret est jointe au présent dossier décisionnel.

Sur le territoire de la Ville de Montréal, des parties de territoire de trois arrondissements ont été touchées par les inondations, soit Ahuntsic-Cartierville, L'Île-Bizard-Sainte-Geneviève et Pierrefonds-Roxboro.

JUSTIFICATION

Considérant l'importance de traiter rapidement les demandes de dérogation et vu la fréquence de la tenue des séances du comité exécutif (une par semaine), ce qui procure une plus grande flexibilité que les séances du conseil municipal lesquelles se tiennent une fois par mois, la Direction de l'urbanisme (DU) propose que le Règlement intérieur du conseil de la Ville sur la délégation de pouvoirs du conseil de la Ville au comité exécutif en matière d'aménagement et d'urbanisme (15-077) soit modifié afin de déléguer au comité exécutif la transmission des demandes de dérogation au MAMOT. Ce faisant, le comité exécutif pourra transmettre les demandes de dérogation au MAMOT au rythme qui correspond le mieux à la situation sur le territoire de Montréal et aux besoins des citoyens qui pourraient bénéficier de telles dérogations.

Les responsables de l'urbanisme et des permis des arrondissements concernés recevront les demandes des citoyens et les traiteront, puisqu'ils détiennent la fine connaissance de leur territoire et sont les plus aptes à orienter les citoyens pour documenter leur requête et éventuellement répondre au MAMOT, si celui-ci requiert des informations supplémentaires.

La Direction de l'urbanisme verra à préparer les sommaires décisionnels destinés au comité exécutif à partir des documents justificatifs transmis par les arrondissements. Ainsi, la DU pourra s'assurer de l'uniformisation des dossiers décisionnels en vue de faciliter la prise de décision.

Outre la possibilité de déposer des demandes de dérogations, le décret prévoit la reddition de comptes (indiquée à l'avant-dernier alinéa du décret) quant aux permis émis, aux inspections réalisées et aux contraventions émises dans la zone d'intervention spéciale depuis l'adoption du décret. Cette reddition de comptes devra être transmise dans les 60 jours suivant l'expiration de l'effet du décret, c'est-à-dire 18 mois après son entrée en vigueur le 19 juillet 2017. Ainsi, le rapport devrait être transmis au ministre du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques au plus tard le 20 mars 2019. Puisque l'émission des permis relève des arrondissements, ceux-ci devront aussi compiler toutes les données requises à la reddition de comptes exigée par le décret.

La situation découlant des crues exceptionnelles du printemps 2017 demande de réagir avec célérité. La présente recommandation est soumise dans un souci d'efficacité et d'efficience.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Sans objet.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Sans objet.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Permettre le traitement des demandes de dérogation et la transmission des demandes admissibles au MAMOT dans les meilleurs délais.
Répondre avec le plus de diligence possible aux demandes des sinistrés.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Sans objet.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Les arrondissements ont été informés de la démarche à suivre pour transmettre les demandes de dérogation à la Direction de l'urbanisme qui veillera à les soumettre au comité exécutif en lui recommandant d'autoriser le greffier de la Ville à les transmettre au MAMOT.

- Avis de motion : conseil municipal du 21 août
- Adoption du règlement modifiant le règlement 15-077 : le conseil municipal du 25 septembre 2017 est visé.
- Entrée en vigueur par la publication d'un avis public dans un journal par le greffier de la Ville : fin septembre 2017.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Document(s) juridique(s) visé(s) :
Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Daniel AUBÉ)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Claire MORISSETTE
Conseillère en planification

ENDOSSÉ PAR

Monique TESSIER
Chef de division

Le : 2017-08-02

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Lise BERNIER
Chef de division

Approuvé le : 2017-08-03

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Marianne CLOUTIER
Directrice - Habitation

Approuvé le : 2017-08-04



Dossier # : 1176086005

| | |
|--|--|
| Unité administrative responsable : | Service des infrastructures_voirie et transports , Direction , Division des grands projets 2 |
| Niveau décisionnel proposé : | Comité exécutif |
| Charte montréalaise des droits et responsabilités : | Art. 26 a) aménager son territoire de façon sécuritaire |
| Projet : | - |
| Objet : | Ne pas donner suite à l'avis de motion par le conseil municipal à l'assemblée du 12 juin 2017 (CM17 0800) afin de financer divers travaux en lien au projet de la rue Peel |

Il est recommandé:

De ne pas donner suite à l'avis de motion par le conseil municipal à l'assemblée du 12 juin 2017 (CM17 0800) visant l'adoption d'un règlement autorisant un emprunt afin de financer les travaux d'infrastructure et d'aménagement du domaine public du projet de la rue Peel entre les rues Sherbrooke et Des Pins.

Signé par Alain DUFORT **Le** 2017-08-09 14:31

Signataire : Alain DUFORT

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Arrondissement de Ville-Marie
et Concertation des arrondissements

IDENTIFICATION**Dossier # :1176086005**

| | |
|--|--|
| Unité administrative responsable : | Service des infrastructures_voie et transports , Direction , Division des grands projets 2 |
| Niveau décisionnel proposé : | Comité exécutif |
| Charte montréalaise des droits et responsabilités : | Art. 26 a) aménager son territoire de façon sécuritaire |
| Projet : | - |
| Objet : | Ne pas donner suite à l'avis de motion par le conseil municipal à l'assemblée du 12 juin 2017 (CM17 0800) afin de financer divers travaux en lien au projet de la rue Peel |

CONTENU**CONTEXTE**

Le présent sommaire addenda demande le retrait du dossier d'adoption d'un règlement autorisant l'emprunt de 13 600 000 \$ afin de financer les travaux d'infrastructure et d'aménagement du domaine public du projet de la rue Peel entre les rues Sherbrooke et des Pins de l'ordre de jour du Conseil municipal du 21 août 2017, avant sa lecture finale en vue de l'adoption.

Suite aux exercices budgétaires entrepris en juillet 2017, il appert que le projet pourra être financé à même les programmes réguliers d'infrastructures de la Ville, gérés par les différents services concernés. Comme ces programmes sont actuellement financés par des règlements d'emprunt en vigueur et qu'ils bénéficient de réserves suffisantes pour assumer les dépenses immobilisables associées au projet de la rue Peel entre les rues Sherbrooke et des Pins, il n'est pas nécessaire, à ce stade, d'adopter un règlement d'emprunt spécifique à ce projet.

VALIDATION**Intervenant et sens de l'intervention**

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Anjali MISHRA
Chargé projet - grand projet

IDENTIFICATION

Dossier # :1176086005

| | |
|--|---|
| Unité administrative responsable : | Service des infrastructures_voie et transports , Direction , Division des grands projets 2 |
| Niveau décisionnel proposé : | Conseil municipal |
| Charte montréalaise des droits et responsabilités : | Art. 26 a) aménager son territoire de façon sécuritaire |
| Projet : | - |
| Objet : | Adoption - Règlement autorisant l'emprunt de 13 600 000 \$ afin de financer les travaux d'infrastructure et d'aménagement du domaine public du projet de la rue Peel entre les rues Sherbrooke et Des Pins. |

CONTENU

CONTEXTE

Une réalité urbaine en évolution

Axe historique, la rue Peel est l'un des seuls axes continus entre le fleuve et la montagne. Bien que l'intensité commerciale et le cadre bâti varient selon le segment, la rue est caractérisée par l'alternance des fonctions majoritairement commerciales avec des activités institutionnelles de deux universités (l'École de technologie supérieure et l'Université McGill). D'importants investissements immobiliers privés ont été faits et sont annoncés le long de cette rue et dans les quartiers adjacents, apportant un achalandage important à la rue par de nouveaux usagers et résidents.

La rue Peel traverse plusieurs territoires visés par des documents de planification urbaine plus particuliers, dont la Stratégie Centre-Ville et les Programmes particuliers d'urbanisme (PPU) Griffintown, au sud de la rue Notre-Dame, et du Quartier des gares entre la rue Notre-Dame et le boulevard René-Lévesque. De plus, la section de la rue Peel au nord de la rue Docteur-Penfield est comprise dans l'arrondissement historique et naturel du mont Royal.

Des infrastructures à remplacer : une opportunité pour redéfinir l'aménagement urbain

Les infrastructures d'aqueduc et d'égout sont à remplacer sous plusieurs segments de la rue Peel, et ce à très court terme. Des travaux de reconstruction des aqueducs et égouts sous la rue Peel entre Smith et Notre-Dame ont débuté ce printemps. Plusieurs bris de l'aqueduc sous la rue Peel entre Sherbrooke et Des Pins en forcent la reconstruction dès que possible. Des travaux entre les rues Notre-Dame et René-Lévesque sont également annoncés dans le cadre de la mise en œuvre du PPU du Quartier des Gares.

Ceci donne à la Ville de Montréal l'opportunité unique de réaménager le domaine public sur l'un des uniques axes de la ville qui part du canal Lachine et mène jusqu'au mont Royal, tout en intégrant les objectifs des deux PPU de façon complémentaire.

Le projet de la rue Peel - projet en plusieurs lots

Étant donné la longueur de la rue et l'urgence des interventions sur certains tronçons, il est proposé de réaliser ce projet en plusieurs lots, décrits ci-après :

- Lot A – entre les rues Smith et Notre-Dame, représentant un segment de 590 mètres;
- Lot B – entre la rue Notre-Dame et le boulevard René-Lévesque, représentant un segment de 680 mètres;
- Lot C – entre le boulevard René-Lévesque et la rue Sherbrooke, représentant des segments de 580 mètres, sachant que la Ville n'interviendra pas là où des travaux ont été complétés récemment;
- Lot D – entre les rues Sherbrooke et des Pins, représentant un segment de 516 mètres.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CG17 0050 - 23 février 2017 - Autoriser une appropriation de 1 437 000 \$ de la réserve de voirie locale et de 1 328 400 \$ de la réserve de voirie d'agglomération afin de financer en 2017 des études et autres pour des travaux de voirie au budget de fonctionnement du Service des infrastructures, de la voirie et des transports. Autoriser une approbation de 2 333 761 \$ de la réserve de voirie locale suite au changement de compétence des travaux d'aménagement et d'infrastructures au centre-ville. (GDD 1177326001)

DESCRIPTION

Le présent dossier a pour objet l'adoption d'un règlement d'emprunt de 13 600 000 \$ afin de financer les travaux d'infrastructure et d'aménagement du domaine public du projet de la rue Peel – lot D, entre les rues Sherbrooke et Des Pins. Ce règlement d'emprunt financera également les services professionnels relatifs à la production des plans et devis, de certains travaux préalables requis tels que la caractérisation des sols et des fouilles archéologiques, et de et la surveillance des travaux lors de l'exécution du même lot de ce projet.

Étant donné que les travaux d'aménagement sur la rue Peel étaient initialement prévus plus tardivement, leur coût ne figure pas encore au programme triennal d'investissement (PTI) 2017-2019. Pour permettre de palier rapidement au bris d'aqueduc dans ce segment, le présent dossier demande également que ce projet soit ajouté au programme triennal d'investissement 2018-2020, actuellement en élaboration.

Le projet de la rue Peel, entre les rues Smith et Des Pins, consiste à réaménager le domaine public et remplacer les infrastructures souterraines, incluant les réseaux techniques urbains (RTU). Plus spécifiquement, les travaux prévus pour le Lot D comprennent :

- La réfection d'un aqueduc entre les rues Sherbrooke et Des Pins;
- La réhabilitation d'un égout entre les rues Docteur-Penfield et Des Pins;
- L'aménagement du domaine public, incluant la reconstruction des trottoirs, l'agrandissement des fosses de plantation des arbres, et la mise aux normes de l'éclairage et de la signalisation.

Les travaux de mise à niveau des réseaux techniques urbains (dont les réseaux de Gaz Métro et de la Commission des services électriques) seront également intégrés aux travaux de la Ville.

Cet emprunt couvre également les autres dépenses incidentes et imprévues s'y rapportant.

Soulignons que le règlement d'emprunt proposé devra être approuvé par le Ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire.

JUSTIFICATION

Le projet de la rue Peel a été présenté au Comité corporatif de gestion des projets d'envergure (CCGPE) le 20 janvier 2017, et au Comité de coordination des projets d'envergure (CCPE) le 13 février pour permettre son passage à la phase de la planification. Le projet est prévu à l'ordre du jour de la rencontre du CCGPE le 19 mai 2017 et du CCPE le 29 mai 2017 pour le passage à la phase d'exécution du Lot D.

La réalisation des travaux du Lot D, comprenant l'élaboration des plans et devis et des mandats de travaux et d'études préparatoires financés par le biais de ce règlement d'emprunt sont prévus débuter en août 2017, suite à l'obtention du point de passage à la phase exécution selon le processus détaillés au Cadre de gouvernance des projets et programmes de gestion d'actifs municipaux de la Ville de Montréal. L'ensemble des coûts préliminaires à la phase d'exécution seront assumés par le budget de fonctionnement.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Afin de débiter la réalisation des travaux sur la rue Peel dès 2018, il est proposé que le projet soit ajouté au PTI 2018-2020. La répartition des investissements pour le projet global (excluant le lot B) est actuellement prévue tel que suit, sachant que les estimations pour les règlements subséquents seront précisées en phase planification :

Projet de la rue Peel - Estimé des coûts capitalisables dans la phase d'exécution
(en milliers de \$)

| Année | 2017 | 2018 | 2019 | 2020 | ultérieur | total |
|--|------|--------|--------|------|-----------|--------|
| Présent règlement d'emprunt - Lot D | 868 | 12 732 | 0 | 0 | 0 | 13 600 |
| Règlements d'emprunt - autres lots | 0 | 1 483 | 21 660 | 684 | 10 706 | 34 533 |
| Total | 868 | 14 215 | 21 660 | 684 | 10 706 | 48 133 |

Le règlement dont fait l'objet le présent dossier servira au financement des travaux d'exécution du Lot D uniquement, incluant les services professionnels liés à la production des plans et devis définitifs et la surveillance des travaux. Ces travaux et honoraires professionnels financés par ce règlement constituent des dépenses en immobilisations.

La période de financement ne doit pas excéder 20 ans, conformément à la Politique de capitalisation et amortissement des dépenses en immobilisations approuvée par le conseil de la Ville par la résolution CM07 0841.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Le règlement d'emprunt proposé rendra possible l'exécution d'un projet qui a pour objectif de reconstruire des infrastructures qui causent actuellement des fuites d'eau potable. De plus le projet permettra d'améliorer les conditions pour les piétons, favorisant l'utilisation de modes de transport actifs et l'accessibilité universelle, et appuyant le développement de quartiers centraux mixtes et accueillants pour une diversité de résidents, de travailleurs et d'étudiants. De plus, ces travaux visent à bonifier les conditions de vie des arbres le long de la rue, en contribuant à réduire les effets d'îlot de chaleur.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

En l'absence d'un règlement d'emprunt, il sera impossible de procéder à la réalisation des plans et devis définitifs pour ce projet. Tout retard dans son obtention du règlement d'emprunt au delà de novembre 2017 entraînera des retards sur l'échéancier de réalisation, rendant impossible la finalisation des plans et devis et l'appel d'offres pour les travaux.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Tel que convenu avec le Services des communications, aucune intervention de communications n'est requise concernant ce dossier à cette étape.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Avis de motion : 12 juin 2017

Adoption du règlement d'emprunt par le Conseil municipal - deuxième lecture : 21 août 2017

Approbation du règlement d'emprunt par le ministère des Affaires municipales et de l'occupation du territoire.

Prise d'effet: à la date de publication du règlement.

Réalisation des étapes du projet visées par ce règlement d'emprunt: septembre 2017 à 2019

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Document(s) juridique(s) visé(s) :
Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Ariane GAUDETTE TURYN)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

ENDOSSÉ PAR

Le : 2017-04-25

Anjali MISHRA
Chargé projet - grand projet

Mario DUGUAY
Chef de division

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
SERVICE**

Chantal AYLWIN

Directrice des infrastructures

Tél : 514 872-4101

Approuvé le : 2017-05-18

CE : 40.008

2017/08/16 08:30



L'ÉTUDE DE CE DOSSIER SE FERA
À HUIS CLOS



Dossier # : 1170854003

| | |
|---|--|
| Unité administrative responsable : | Société de transport de Montréal , Direction |
| Niveau décisionnel proposé : | Conseil d'agglomération |
| Compétence d'agglomération : | Transport collectif des personnes |
| Projet : | - |
| Objet : | Modification du Programme des immobilisations 2017-2026 et approbation du règlement R-158-1 modifiant le règlement R-158 autorisant un emprunt de 31 239 000 \$ pour financer la rénovation de l'édifice du 2000 Berri, afin de modifier les objets et le libellé du règlement ainsi que d'augmenter le montant de l'emprunt à 36 721 000 \$ |

Il est recommandé de
Modifier Programme des immobilisations 2017-2026 et approuver du règlement R-158-1 modifiant le règlement R-158 autorisant un emprunt de 31 239 000 \$ pour financer la rénovation de l'édifice du 2000 Berri, afin de modifier les objets et le libellé du règlement ainsi que d'augmenter le montant de l'emprunt à 36 721 000 \$, , le tout conformément à l'article 123 de la *Loi sur les sociétés de transport en commun* (RLRQ, c. S-30.01)

Signé par Sylvain - Ext JOLY **Le** 2017-07-12 14:09

Signataire : Sylvain - Ext JOLY

Secrétaire corporatif et directeur – Affaires juridiques
Société de transport de Montréal , Direction

| | | | |
|--|--|------------------|----------------|
|  | Sommaire décisionnel du règlement | | |
| Titre | <i>Rénovation de l'édifice du 2000 Berri</i> | Date : | 5 juillet 2017 |
| Numéro | R-158-1 (2140) | Montant : | 36 721 000 \$ |

CONTENU

CONTEXTE

De nombreuses études menées entre 2002 et 2014 ont permis de comprendre les problématiques au niveau de la composition du mur extérieur de l'édifice 2000 Berri qui cause d'importantes infiltrations d'eau et d'air. Cette présence d'eau en continu dans le mur a entraîné, sur une longue période, une détérioration des éléments constructifs de l'enveloppe extérieure tels que les ancrages de la maçonnerie et le rejointoiement de mortier. L'enveloppe doit être entièrement remplacée car elle s'est dégradée au-delà des possibilités d'entretien régulier.

Outre la problématique de l'enveloppe, d'autres problèmes ont été constatés à l'intérieur du bâtiment. La limite de la capacité de distribution électrique des 7 étages est presque atteinte et les systèmes de distribution d'air sont aussi inadéquats, de façon générale, ce qui amène des pertes énergétiques, un déséquilibre d'air sur chaque étage et des raccordements électriques aux étages supérieurs. Les systèmes électriques et mécaniques du bâtiment du 4^e étage n'ont jamais été remplacés lors de l'acquisition du bâtiment par la STM, comparativement aux autres étages. Les corrections des problématiques soulevées permettront une mise à niveau des systèmes du bâtiment en fonction de la réglementation en vigueur.

De plus, ce bâtiment est actuellement à pleine capacité en termes d'occupation des espaces. La période de croissance que la STM a vécue au cours des dix (10) dernières années s'est traduite, entre autres, par un besoin supplémentaire de ressources spécialisées dans les différentes divisions de l'Ingénierie liées au réseau du métro (équipements fixes, exploitation et TRCP). Cela a entraîné une hausse du nombre de postes informatiques requis et le manque d'espace a fait en sorte que les ressources ont été assignées dans des espaces vacants sur les étages, sans égard à la division d'appartenance.

Bien que le premier contrat pour le lot -Travaux de démolition et de reconstruction des façades a été octroyé avec un écart favorable (2,8 M\$), certains travaux supplémentaires devront être réalisés dans le second contrat. L'avancement des travaux de démolition a permis de réaliser des relevés d'ingénierie plus détaillés pour la réalisation du second contrat. Ceux-ci ont permis de constater des lacunes plus importantes que ce qui était prévu au niveau du bâtiment, par exemple, la toiture est dans un état de détérioration avancée et l'environnement dans lequel évolueront les travaux du second contrat a été sous-estimé, entre autres, quant à la criticité des lieux et à la complexité d'exécution dans un milieu exploité (accès et fonction salles de serveurs).

À ce jour, le projet a fait l'objet de deux changements d'envergure. Un troisième changement d'envergure visant divers besoins opérationnels fait aussi l'objet de la présente demande.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

- **8 juillet 2015** : approbation par le conseil d'administration de la STM d'un règlement d'emprunt de 31 239 000 \$, taxes nettes de ristourne et incluant les frais financiers.
- **19 juin 2017** : dépôt de la présentation de la modification au comité de direction.
- **20 juin 2017** : présentation du projet au comité suivi des actifs et autorisation de la poursuite du projet.

DESCRIPTION

Le projet consiste à effectuer le remplacement complet de l'enveloppe et de la fenestration sur les quatre (4) façades du bâtiment du 2000 Berri, avec en parallèle la mise à niveau des systèmes mécaniques et électriques du bâtiment sur les 7 étages, la mise aux normes des blocs sanitaires selon la politique d'accessibilité universelle ainsi que le réaménagement partiel des aires de travail sur tous les étages de l'immeuble en optimisant les espaces selon les normes d'utilisation entérinées par la STM.

Les travaux de construction de l'enveloppe et de réaménagement des espaces seront réalisés en parallèle, soit étage par étage ainsi que façade par façade. De façon à minimiser la durée et à accélérer la réalisation des travaux, l'immeuble sera vidé de la plupart de ses occupants (~290 employés) pour les travaux d'une durée de 24 mois, il restera en place environ 15 personnes dont leur fonction primaire est la maintenance des salles de serveurs. Il est prévu, comme mesure transitoire, la location d'une superficie d'environ 5 200 m² à la Place Dupuis, incluant l'étage additionnel du premier changement d'envergure, étant à proximité de l'édifice 2000 Berri et de la station de métro Berri-UQAM. L'échéancier de réalisation sera de 24 mois, soit entre la mi-2016 et septembre 2018.

| | | | |
|--|--|------------------|----------------|
|  | Sommaire décisionnel du règlement | | |
| Titre | <i>Rénovation de l'édifice du 2000 Berri</i> | Date : | 5 juillet 2017 |
| Numéro | R-158-1 (2140) | Montant : | 36 721 000 \$ |

Suite à l'ouverture de l'appel d'offres du second lot - Travaux d'aménagement intérieur, le coût final estimé (CFE) présente un écart de 5,482 M\$ par rapport au budget du projet. Cette somme est répartie comme suit :

| Réfection de l'édifice 2000 Berri | Charte de Projet | Budget proposé |
|-----------------------------------|------------------|-------------------|
| Travaux de Réfection | 14,8M\$ | 21,664 M\$ |
| Acquisition de Mobilier | 1,7M\$ | 1,475 M\$ |
| Mesures Temporaires | 4,2M\$ | 5,042 M\$ |
| Ingénierie / Gestion | 3,6M\$ | 5,950 M\$ |
| Contingences | 3,8M\$ | 1,074 M\$ |
| Taxe, frais financiers | 3,1M\$ | 1,516 M\$ |
| Total Projet | 31,24M\$ | 36,72 M\$ |
| Déficit | | -5,482 M\$ |

JUSTIFICATION

Une analyse comparative de plusieurs scénarios en termes de portée des travaux a été présentée au comité de gestion de portefeuille de projets, tels que : 1. Réaliser en une seule phase les travaux d'enveloppe, de mise à niveau et d'optimisation des espaces; 2. Remplacer uniquement l'enveloppe; 3. Remplacer l'enveloppe et remettre à plus tard les travaux de mise à niveau et d'optimisation des espaces. Tenant compte de l'urgence de remplacer l'enveloppe et de procéder à la mise à niveau des équipements et systèmes du bâtiment (ex : la capacité de distribution électrique et le système de distribution d'air sur tous les étages), en tenant compte des coûts évités de location pour 58 postes ainsi que du gain d'efficacité par l'optimisation des espaces, la direction de la STM a opté pour la réalisation de l'ensemble des travaux proposés de maintien en une seule étape.

Les bénéfices du projet sont :

- Pérennité du bâtiment assurée et maintien des opérations stratégiques;
- Coûts évités d'entretien de 3,3 M\$ pour l'enveloppe (sécurisation 2,7 M\$ et d'entretien récurrent de 600 k\$ aux 3 ans);
- Meilleure efficacité énergétique → économie de 23 % (76 KW) sur le coût du chauffage, soit 6,500 \$ par année;
- Réduction de 3,506 litres d'eau/jour (consommation évitée de 875,000 litres par année);
- GES évités de 684 kg de CO₂ par année;
- Augmentation de l'éclairage naturel sur les lieux de travail : 86 % de plus de surface vitrée;
- Répond aux besoins d'efficacité des différents secteurs par l'ajout de 58 postes de travail dans la superficie aménageable de 7,450 m² sur les 7 étages (sauf le 4^e) permettant un coût évité de location estimé à ± 400 k\$ (VAN : 3,5 M\$ sur 20 ans);
- Réduction du déficit de maintien d'actifs de 27 M\$ (la valeur estimée des travaux dans le projet).

Par ailleurs, en raison de l'âge du bâtiment (construction de 1923) et du fait qu'il ait été géré par plusieurs propriétaires différents, le référentiel technique est quasi inexistant. Ce manque de référence a mené l'équipe d'ingénierie à assumer des hypothèses quant à la structure du bâtiment et à la qualité du béton. L'avancement des travaux de démolition a permis de réaliser des relevés d'ingénierie plus détaillés pour la réalisation du second contrat, constatant ainsi des lacunes plus importantes que ce qui était prévu pour le bâtiment, les composantes mécaniques/électriques et les infrastructures, ce qui a mené à différents changements d'envergure. De plus, l'envergure des travaux du projet, ainsi que la criticité des opérations du bâtiment, résultent en un très haut risque de contraintes nécessitant un plus haut taux de contingences que dans un contrat conventionnel.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le nouveau coût complet estimé pour la réalisation du projet de rénovation de l'édifice du 2000 Berri est de 36 721 000 \$ taxes nettes de ristournes, incluant l'inflation, les contingences et les frais financiers, soit une augmentation de 5 482 000 \$ du règlement d'emprunt initial au montant de 31 239 000 \$.

| | | | |
|--|--|------------------|----------------|
|  | Sommaire décisionnel du règlement | | |
| Titre | <i>Rénovation de l'édifice du 2000 Berri</i> | Date : | 5 juillet 2017 |
| Numéro | R-158-1 (2140) | Montant : | 36 721 000 \$ |

Admissibilité du projet à une subvention

Suite à une évaluation du dossier par la division Soutien exploitation et projets de la direction Budget et investissements, le projet a été ciblé pour une subvention selon les modalités du programme SOFIL. Le 20 juillet 2016, une demande de subvention a été soumise au MTMDET. Celle-ci sera révisée suite à l'autorisation de la présente modification.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

La rénovation du 2000 Berri est axée sur le développement durable et l'accessibilité universelle avec un concept de bâtiment d'enveloppe ayant un grand respect des normes environnementales. Ce projet contribue à 5 des 10 chantiers du Plan de développement durable, soit :

Chantier 4 : Optimiser la contribution économique et la performance de la STM

L'option proposée diminue les risques financiers en évitant la poursuite de la dégradation du bâtiment, et le réaménagement des espaces à bureaux permet d'optimiser le patrimoine immobilier et d'éviter des coûts récurrents de location.

Chantier 5 : Réduire notre empreinte écologique

En utilisant une enveloppe plus performante, le projet permettra d'importantes économies d'énergie. Des mesures spécifiques seront mises en place pour minimiser la consommation de l'électricité. Le projet va permettre des économies substantielles de consommation d'eau potable.

Chantier 7 : S'approvisionner de façon responsable

Des exigences environnementales et d'acceptabilité sociale seront incluses au document d'appel d'offres. Notamment, les composantes majoritairement utilisées seront inspirées des exigences des accréditations de Greenguard, FSC et LEED. La disposition de biens privilégiera une approche basée sur la hiérarchie des 3RV-E (réduction à la source, réemploi, recyclage, valorisation et élimination).

Chantier 8 : Agir en employeur responsable

L'amélioration de la qualité de l'air et l'apport de lumière naturelle contribueront à un milieu de travail plus sain. Finalement, il rendra l'ensemble du bâtiment universellement accessible. Ce projet diminuera les risques d'accidents.

Chantier 10 : Engager nos parties prenantes

La STM a entrepris en amont des démarches avec l'Arrondissement de Ville-Marie afin de s'assurer de l'acceptabilité sociale du projet. De plus, elle va s'assurer d'une gestion des communications efficace, de manière à permettre un avancement harmonieux du projet et à informer les parties prenantes externes qui peuvent être impactées par le projet.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Des études détaillées faites à répétition depuis 2002 confirment l'urgence de procéder au remplacement de l'enveloppe qui a dépassé sa vie utile. Si aucune intervention n'est faite, les infiltrations d'eau et d'air continueront à détériorer l'enveloppe et les finis se dégraderont de façon de plus en plus importante compromettant les attaches de retenue utilisées pour la maçonnerie qui sont corrodées et les joints qui s'effritent. Les briques pourraient éventuellement se détacher des façades et ainsi créer des accidents. Il est à noter que la sécurité des piétons pourrait être éventuellement mise en cause du côté de la façade longeant le trottoir, de la rue Ontario. De plus, les moisissures causées par l'infiltration pourraient affecter la qualité de l'air et par conséquent causer des arrêts de travail. Les serveurs de la commande centralisée pourraient également être endommagés par l'eau et ainsi mettre en péril les opérations stratégiques.

Dans le cas où le règlement d'emprunt ne peut être augmenté, il est à prévoir un coût supérieur à la présente demande :

- Coûts additionnels de repartir en appel d'offres estimés à 500 k\$ et délai de 6 mois requis.
- Un report de 12 mois du projet serait équivalent à 2,04 M\$ pour la prolongation du loyer (si loyer disponible à la Place Dupuis).
- Un financement additionnel estimé à plus de 5 M\$ serait requis pour compléter les travaux retirés du présent projet, tout en mettant à risque l'exploitation des lieux puisque la réfection additionnelle se ferait suite au retour des employés au 2000 Berri.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Sans objet

| | | | |
|--|--|------------------|----------------|
|  | Sommaire décisionnel du règlement | | |
| Titre | <i>Rénovation de l'édifice du 2000 Berri</i> | Date : | 5 juillet 2017 |
| Numéro | R-158-1 (2140) | Montant : | 36 721 000 \$ |

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

| Étapes | Durée |
|--|--------------------------------------|
| Demande initiale de règlement d'emprunt | CA de la STM de juillet 2015 |
| Demande de subvention au MTMDET | 20 juillet 2016 |
| Octroi du 1 ^{er} contrat – Enveloppe du bâtiment | Septembre 2016 |
| Octroi du 2 ^e contrat – Aménagement intérieur | Juillet 2017 |
| Travaux de construction (1 ^{er} et 2 ^e contrats) | 24 mois (septembre 2016 à juin 2018) |

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

Aucune dérogation aux règles de régie interne.



Dossier # : 1170854004

| | |
|---|--|
| Unité administrative responsable : | Société de transport de Montréal , Direction |
| Niveau décisionnel proposé : | Conseil d'agglomération |
| Compétence d'agglomération : | Transport collectif des personnes |
| Projet : | - |
| Objet : | Modification du Programme des immobilisations 2017-2026 et approbation du règlement R-170 autorisant un emprunt de 249 723 966 \$ pour financer la construction du nouveau centre de transport Bellechasse |

Il est recommandé de
Modifier le Programme des immobilisations 2017-2026 et approuver le règlement R-170 autorisant un emprunt de 249 723 966 \$ pour financer la construction du nouveau centre de transport Bellechasse, le tout conformément à l'article 123 de la *Loi sur les sociétés de transport en commun* (RLRQ, c. S-30.01)

Signé par Sylvain - Ext JOLY **Le** 2017-07-12 14:58

Signataire :

Sylvain - Ext JOLY

Secrétaire corporatif et directeur – Affaires juridiques
Société de transport de Montréal , Direction

| | | | |
|--|--|------------------|----------------|
|  | Sommaire décisionnel du règlement | | |
| Titre | <i>Nouveau centre de transport Bellechasse</i> | Date : | 3 février 2017 |
| Numéro | R-170 (529994) | Montant : | 249 723 966 \$ |

CONTENU

CONTEXTE

La construction d'un nouveau centre de transport Bellechasse (CT Bellechasse) localisé dans le secteur Bellechasse de l'arrondissement Rosemont-La Petite Patrie, est la solution proposée pour le remplacement du centre de transport St-Denis, qui est en fin de vie utile et ne répond plus aux besoins opérationnels.

Construit en 1957, agrandi en 1970, et localisé dans le secteur Bellechasse, à proximité de la station de métro Rosemont, le centre de transport St-Denis (CT St-Denis) est un centre d'une capacité de 170 bus, à circulation extérieure, avec un atelier d'entretien mineur et un dépôt de 450 chauffeurs. Le service de Prévention incendies est également localisé sur le site.

Le CT SD requiert des rénovations majeures pour la toiture et les équipements de ventilation, en plus de nécessiter une adaptation complète des équipements aux nouvelles technologies. Les autres travaux requis touchent les murs de fondation, les murs extérieurs et la maçonnerie, les portes et fenêtres, la distribution électrique et l'éclairage, la plomberie et le drainage industriel, la protection incendie et les gicleurs, le réseau de distribution de fluides et la mise en conformité à la réglementation.

Considérant les coûts et les enjeux liés au besoin de modernisation en raison des changements technologiques pour les bus, ainsi que le manque de capacité d'entretien pour des autobus hybrides, électriques et articulés, le scénario de relocalisation et construction d'un nouveau centre de transport dans le secteur Bellechasse, d'une capacité équivalente de 258 bus réguliers ou 207 bus (105 bus de 40 pieds et 102 bus de 60 pieds), adapté aux nouvelles technologies, est recommandé.

Seul un concept de bâtiment multiétagé peut répondre aux besoins spécifiques de la STM en fonction de la superficie de terrain disponible de $\pm 26\,100\text{ m}^2$, incluant l'ajout d'un bâtiment annexe séparé pour les services de Prévention des incendies et l'atelier de réparation de Revenus voyageurs, qui doivent également être relocalisés.

L'avantage de cette proposition est que les activités sur le site du CT St-Denis peuvent être maintenues en opération jusqu'à ce que le nouveau CT Bellechasse soit opérationnel; seul l'atelier de Revenus voyageurs doit être temporairement relocalisé durant les travaux.

Pour la période résiduelle jusqu'à son abandon, des travaux de renfort des dalles Siporex et des travaux d'enlèvement d'amiante urgents doivent être faits au CT St-Denis (travaux prévus par l'Entretien des infrastructures – coûts hors projet).

La valorisation du site actuel du CT St-Denis ne fait pas partie de l'envergure du projet.

Le concept du nouveau bâtiment sera axé sur le développement durable et l'accessibilité universelle dans le respect de normes environnementales élevées en vue d'obtenir l'accréditation LEED OR v4 (*Leadership in Energy and Environmental Design*).

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

Aucune décision antérieure du Conseil d'administration de la STM sur ce projet

Décembre 2016 : présentation du projet au Comité de suivi des actifs

Février 2017 : Comité GPP – porte 2 : Le comité a donné son aval sur les recommandations et le budget complet du projet pour permettre la réalisation des travaux proposés.

DESCRIPTION

Selon le concept retenu du projet :

- Concept de bâtiment multiétagé avec circulation intérieure des bus, incluant l'ajout d'une annexe séparée pour les services de Prévention incendies et Revenus voyageurs.

| | | | |
|--|--|------------------|----------------|
|  | Sommaire décisionnel du règlement | | |
| Titre | <i>Nouveau centre de transport Bellechasse</i> | Date : | 3 février 2017 |
| Numéro | R-170 (529994) | Montant : | 249 723 966 \$ |

- Une localisation stratégique pour la desserte du centre-ville et des quartiers centraux : localisé dans le quadrilatère formé des rues St-Dominique, Bellechasse, De Gaspé et Marmier.
- Concept d'aménagement proposé de 59 936 m² sur 3 niveaux, chaque niveau ayant des vocations spécifiques :
 - Entretien au rez-de-chaussée
 - Stationnement des bus au 3^e étage
 - Stationnement des véhicules des employés au sous-sol
 - 3 étages de bureaux en façade : ± 5700 m², dont ± 3700 m² à allouer pour des transferts d'effectifs
 - Commerces au rez-de-chaussée en façade de la rue Bellechasse
 - Intégration d'équipements pour la recharge de 5 bus électriques
- Circulation intérieure des bus; introduction d'autobus articulés et adaptation aux nouvelles technologies de bus.
- Capacité de 207 bus : 105 bus de 40 pieds et 102 bus de 60 pieds (équivalent à 258 bus de 40 pieds).
- Vise une certification LEED OR v4, intégrant l'accessibilité universelle pour les espaces administratifs et répondant aux normes et critères de conception des bâtiments de surface.
- Bâtiment annexe pour le service de Prévention incendies ajouté à l'arrière du centre de transport, sur la rue De Gaspé.
- Opportunité : Ajout de l'atelier de Revenus voyageurs au 2^e étage du garage de l'Annexe (± 230 m²) afin de maximiser la densité du nouvel immeuble et de répondre au besoin de relocalisation dans un secteur central.

Il est recommandé de confier la réalisation de ce projet au nouveau Bureau de projets des Infrastructures de surface, où une équipe dédiée prendra en charge l'appel d'offres pour les services professionnels et les appels d'offres pour la construction ainsi que divers livrables pour y arriver :

- Des discussions sont en cours pour l'acquisition du terrain avec la Ville de Montréal : les termes sont définis, il ne reste qu'à conclure l'entente; conditionnel à l'obtention de l'approbation du changement de zonage auprès de l'arrondissement.
- Une demande de changement de zonage devra être déposée auprès de l'arrondissement Rosemont-La Petite Patrie :
 - Lot 1 : Démolition, décontamination et excavation des terrains
 - Lot 2 : Construction du CT Bellechasse et essais fonctionnels
 - Lot 3 : Construction de l'annexe de Prévention incendies et Revenus voyageurs et essais fonctionnels

JUSTIFICATION

La construction d'un nouveau centre de transport en remplacement du centre de transport existant permet de garder ce dernier en opération jusqu'au transfert afin de minimiser les impacts sur l'exploitation et l'entretien et, par conséquent, sur la livraison du service.

Le projet du nouveau CT Bellechasse contribuera à :

- Améliorer la qualité de vie au travail en offrant des espaces de travail ergonomiques, sécuritaires, efficaces et en nombre suffisant;
- Améliorer la performance des activités d'entretien en raison du concept d'aménagement détaillé proposé qui répond aux nombreux besoins identifiés par la direction Entretien;
- Optimiser les espaces de travail, de l'entreposage des pièces, des allées de circulation, de la proximité et des largeurs adéquates des baies de travail;
- Mobiliser; procurer une plus grande fierté au personnel à travailler dans un bâtiment neuf, moderne et fonctionnel et accessible universellement (aménagement des espaces administratifs);
- Agir en tant que levier à la performance autant pour entretien Bus que pour les autres partenaires utilisateurs; il contribuera à développer les compétences des employés;
- Contribuer à l'image de marque de la STM par l'aspect durable du projet;

| | | | |
|--|--|------------------|----------------|
|  | Sommaire décisionnel du règlement | | |
| Titre | <i>Nouveau centre de transport Bellechasse</i> | Date : | 3 février 2017 |
| Numéro | R-170 (529994) | Montant : | 249 723 966 \$ |

- Contribuer au plan d'électrification du gouvernement du Québec avec des installations permettant l'entretien des autobus électriques et hybrides;
- Permettre de mieux répartir la flotte d'autobus entre les divers centres de transport, plus particulièrement pour les autobus articulés, ce qui contribuera à diminuer les déplacements d'autobus en circulation mais non en service qu'on appelle « haut le pied – HLP » pour les autobus articulés transférés au CT Bellechasse;
- Permettre de mieux répartir la charge de travail d'entretien et d'uniformiser davantage les pratiques d'entretien des véhicules;
- Permettre l'acceptabilité sociale du projet, avec la diminution du bruit lié au bâtiment, avec circulation intérieure et l'intégration de commerces en façade.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le coût complet estimé pour la réalisation du projet du CT Bellechasse et de l'annexe de Prévention incendies et Revenus voyageurs est de **254 185 454 \$** taxes nettes de ristournes, incluant l'inflation, les contingences et les frais financiers. Cette somme se compose d'une enveloppe capitalisable de 249 723 966 \$ et d'un montant de 4 461 488 \$ qui doit être assuré par les budgets spéciaux d'exploitation.

Admissibilité du projet à une subvention

Suite à une évaluation du dossier par la division Soutien exploitation et projets de la direction Budget et investissements, ce projet a été ciblé pour une subvention selon les modalités du programme régulier (programme d'aide gouvernemental au transport collectif des personnes : PAGTCP). Une demande de subvention finale sera déposée au MTMDET qui confirmera cette qualification.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Ce projet contribue à 8 des 10 chantiers du Plan de développement durable 2020.

Chantier 1 Bonifier l'offre de service pour maximiser les bénéfices du transport collectif

Compte tenu de la vétusté de l'actuel CT St-Denis, le projet est nécessaire pour assurer le maintien de l'offre de service bus.

Chantier 4 Optimiser la contribution économique et la performance de la STM

Grâce à son système de récupération de chaleur, le CT fera d'importantes économies récurrentes de coûts d'énergie et aura un retour sur investissement rapide.

Chantier 5 Réduire notre empreinte écologique

En visant une certification LEED Or v4, le projet intègre de nombreuses mesures environnementales, notamment :

- La hiérarchie des 3RVE (privilégier la **réduction**, la **réutilisation**, le **recyclage**, la **valorisation** afin d'éviter l'**élimination**) sera appliquée à toutes les étapes du projet.
- Les activités du service Prévention incendies génèrent des émissions atmosphériques et le traitement de ces émissions par le rotoclone génère des eaux usées. Le rotoclone sera remplacé par un système de dépoussiéreur de l'air plus efficace et plus écologique sans consommation d'eau.
- L'eau de pluie sera récupérée afin de limiter la consommation d'eau tout en diminuant les besoins de bassins de rétention. Elle sera utilisée par les lave-autobus. Des appareils à faible consommation d'eau seront installés.
- La proportion du toit qui sera verte, au minimum 30 %, sera maximisée tout en tenant compte des restrictions opérationnelles et contraintes structurales.

Chantier 6 Limiter nos émissions atmosphériques

Grâce à son système de récupération de chaleur, le projet devrait consommer environ 60 % moins de gaz naturel que la moyenne de nos centres de transport, diminuant d'autant les émissions atmosphériques de GES et polluants. De plus, la circulation des bus sur le site du CT a été optimisée afin de limiter les distances parcourues.

Chantier 7 S'approvisionner de façon responsable

Des considérations environnementales et sociales seront incluses aux appels d'offres en vertu de la directive sectorielle sur les approvisionnements responsables et afin d'obtenir la certification LEED Or v4.

| | | | |
|--|--|------------------|----------------|
|  | Sommaire décisionnel du règlement | | |
| Titre | <i>Nouveau centre de transport Bellechasse</i> | Date : | 3 février 2017 |
| Numéro | R-170 (529994) | Montant : | 249 723 966 \$ |

Chantier 8 Agir en employeur responsable

Les budgets de signalisation pour les bus et piétons dans le CT ont été augmentés afin de faciliter la circulation des véhicules et des piétons et de prévenir les accidents. L'utilisation de panneaux d'affichage électronique pour le stationnement des autobus sera mise en place.

Le bâtiment LEED offrira une qualité de milieu de travail pour ses occupants (qualité de l'air, lumière naturelle, abri-vélos, etc.). L'accessibilité universelle est intégrée pour les espaces administratifs, incluant l'annexe de Prévention incendies et Revenus voyageurs. Des terrasses ont été intégrées au concept, adjacentes aux aires de repos des employés d'entretien et d'exploitation.

Chantier 9 Sensibiliser, former et outiller nos employés

Tous les gestionnaires travaillant dans l'immeuble (centre de transport et bureaux) devront recevoir une formation sur ce que ça implique de travailler dans un bâtiment LEED. Tous les employés du CT seront aussi sensibilisés. Cette sensibilisation est cruciale, car la version 4 de LEED exige un suivi de plusieurs indicateurs pendant au moins 5 ans, afin de s'assurer du maintien des mesures en place. La formation doit être développée spécifiquement pour le complexe Bellechasse.

Chantier 10 Engager nos parties prenantes

Le projet a été conçu afin de limiter les nuisances pour les riverains et contribuer à la revitalisation du secteur.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Les impacts les plus importants associés à la réalisation du projet sont, notamment :

- Le risque de glissement de l'échéancier avant la mise en œuvre pour l'obtention des permis ou de la subvention.
- Le risque de dépassement de budget lié à l'augmentation du coût d'acquisition du terrain, si la STM ne peut acquérir le terrain avant la date du 12 août 2017 pour des raisons de changement de zonage; ou pour des demandes ou exigences additionnelles provenant des autorités réglementaires (arrondissement, LEED, etc.).
- La sensibilité du climat de travail au CT St-Denis à tout retard ou report du projet, en raison de la vétusté du CT.
- La mise en service du CT Bellechasse ne peut se faire qu'en début d'année pour des raisons opérationnelles : l'impact d'un retard de quelque nature est important.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Sans objet

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

| Étapes | Durée |
|--|-------------------------------------|
| - Demande de règlement d'emprunt - Demande de subvention MTMDET | - CA février 2017 - Automne 2018 |
| - Plans et devis détaillés | - 2017 – automne 2018 |
| - Mise en œuvre | - Mai 2018 à fin 2021 |
| - Mise en service | - 1 ^{er} janvier 2022 |

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

Aucune dérogation aux règles de régie interne.

CE : 40.011
2017/08/16 08:30



L'ÉTUDE DE CE DOSSIER SE FERA
À HUIS CLOS



Dossier # : 1170854006

| | |
|---|--|
| Unité administrative responsable : | Société de transport de Montréal , Direction |
| Niveau décisionnel proposé : | Conseil d'agglomération |
| Compétence d'agglomération : | Transport collectif des personnes |
| Projet : | - |
| Objet : | Modification du Programme des immobilisations 2017-2026 et approbation du règlement R-172 autorisant un emprunt de 28 929 174 \$ pour financer le projet "Remplacement des véhicules de service - Phase 2" |

Il est recommandé de
Modifier le Programme des immobilisations 2017-2026 et approuver le règlement R-172 autorisant un emprunt de 28 929 174 \$ pour financer le projet "Remplacement des véhicules de service - Phase 2", le tout conformément à l'article 123 de la *Loi sur les sociétés de transport en commun* (RLRQ, c. S-30.01)

Signé par Sylvain - Ext JOLY **Le** 2017-07-12 15:24

Signataire :

Sylvain - Ext JOLY

Secrétaire corporatif et directeur – Affaires juridiques
Société de transport de Montréal , Direction

| | | | |
|--|--|------------------|----------------------|
|  | Sommaire décisionnel du règlement | | |
| Titre | <i>Remplacement des véhicules de service – Phase 2</i> | Date : | <i>1er juin 2017</i> |
| Numéro | <i>500305</i> | Montant : | <i>28 929 174 \$</i> |

CONTENU

CONTEXTE

La STM possède près de 387 véhicules routiers d'une valeur de 25,5 millions \$ avant taxes. Le programme de remplacement actuel 2012-2016 (R-140) a permis de remplacer 182 véhicules et ajouter 42 véhicules au parc, ce qui a réduit en mode rattrapage l'âge moyen du parc de 6,8 ans (décembre 2012) à 5,6 ans (décembre 2016) alors que nous devons tendre vers une cible de 4,8 ans.

Le programme de remplacement des véhicules de service a pour objectif de maintenir en bon état les actifs du parc des véhicules. Pour les années 2017 à 2021, la gestion du parc prévoit **remplacer 200 véhicules dans le parc en plus de 36 additions (22 additions connues et une marge de manœuvre de 14 véhicules) pour un total de 236 véhicules.**

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

Mai 2017 : Comité GPP – porte 2 : Le comité a donné son aval sur les recommandations et le budget complet du projet pour permettre la réalisation du programme proposé.

DESCRIPTION

Le programme comprend :

- Le remplacement de 200 véhicules de service, 22 additions justifiées et 14 additions potentielles pour un total de 236 véhicules;
- La planification et le choix des véhicules, et l'analyse économique du meilleur moment de remplacement;
- La production de devis et de dessins, la gestion des acquisitions, le contrôle de qualité, la réception, le maquillage, l'aménagement et la coordination de la mise en service;
- L'installation des équipements, des aménagements et de la télémétrie;
- L'ingénierie et l'installation d'infrastructures électriques;
- La mise au rancart et la revente du véhicule remplacé.

JUSTIFICATION

Le programme a comme objectifs :

- Le maintien de l'actif des véhicules de service par son remplacement au moment économiquement recommandable et en respect des besoins opérationnels;
- De permettre l'acquisition des ajouts au parc de véhicules pour répondre au besoin de la direction exécutive dans l'atteinte du PSO 2025;
- De se doter d'une marge de manœuvre pour répondre à de nouveaux besoins, en lien avec le PSO 2025, au courant des 5 prochaines années;
- De progresser dans l'électrification et la réduction de notre empreinte écologique par l'acquisition de véhicules électriques et d'infrastructures de recharge électrique.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le coût complet de la solution retenue est **29 163 756 \$** comprenant les dépenses d'intégration, de maquillage et de télémétrie. Les frais financiers, les taxes et une contingence de contrat de 10% sont répartis dans les deux catégories suivantes :

| | |
|-------------------------------|----------------------|
| ▪ Dépenses capitalisables | 28 929 174 \$ |
| ▪ Dépenses non-capitalisables | <u>234 582 \$</u> |
| ▪ TOTAL | 29 163 756 \$ |

| | | | |
|---|--|------------------|----------------------|
|  | Sommaire décisionnel du règlement | | |
| Titre | <i>Remplacement des véhicules de service – Phase 2</i> | Date : | <i>1er juin 2017</i> |
| Numéro | <i>500305</i> | Montant : | <i>28 929 174 \$</i> |

Admissibilité du projet à une subvention

Suite à une évaluation du dossier, ce projet est admissible à une subvention selon les modalités du programme SOFIL. Une demande de subvention finale sera déposée sous peu au MTMDET, qui confirmera cette qualification.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Ce projet contribue à 5 des 10 chantiers du Plan de développement durable 2020 :

- **Chantier 4 Optimiser la contribution économique et la performance de la STM**
- **Chantier 5 Réduire notre empreinte écologique**
- **Chantier 6 Limiter nos émissions atmosphériques**
- **Chantier 7 S'approvisionner de façon responsable**
- **Chantier 8 Agir en employeur responsable**

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Réalisation

- Le remplacement constant de véhicules de service maintient l'âge des actifs sur la cible souhaitée et assure une stabilisation des budgets d'entretien à parc constant;
- La mise en œuvre du programme nécessite la mobilisation d'une équipe de projet gérée en mode matricielle;
- La disponibilité des ressources en main-d'œuvre peut prolonger les délais d'acquisition des véhicules.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Gestion du changement

- Les gestionnaires utilisateurs sont informés des véhicules à remplacer pour les années 2017 à 2021;
- Les utilisateurs sont impliqués dès le début du processus d'acquisition pour assurer la conformité des besoins fonctionnels et opérationnels;
- Les directions exécutives autorisent la recommandation de procéder aux acquisitions finales.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

| <i>Porte</i> | <i>Phases/étapes/livrables</i> | <i>Dates des jalons</i> | <i>Acceptation requise</i> |
|--------------|--|-------------------------|----------------------------|
| 2 | Autorisation du projet au GPP | 31 mai 2017 | Oui |
| 2 | Approbation de la demande de règlement d'emprunt : CA STM | Juillet 2017 | Oui |
| 2 | Approbation de la demande de règlement d'emprunt : Ville de Montréal | Août 2017 | Oui |
| 2 | Approbation de la demande de règlement d'emprunt : Conseil d'agglomération | Août 2017 | Oui |
| 2 | Approbation de la demande de règlement d'emprunt : MAMROT | Septembre 2017 | Oui |
| | Approbation par le CMM | Octobre 2017 | Oui |
| | Présentation des contrats pour 64 acquisitions en 2017 | CA nov 2017 | Oui |
| | Présentation des contrats pour 66 acquisitions en 2018 | CA mai et nov 2018 | Oui |
| | Présentation des contrats pour 49 acquisitions en 2019 | CA juin et nov 2019 | Oui |
| | Présentation des contrats pour 28 acquisitions en 2020 | CA juin et nov 2020 | Oui |
| | Présentation des contrats pour 29 acquisitions en 2021 | CA juin et nov 2021 | Oui |
| | Présentation du bilan final et fermeture du projet | Février 2023 | Non |

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

Aucune dérogation aux règles de régie interne.



Dossier # : 1170854007

| | |
|---|---|
| Unité administrative responsable : | Société de transport de Montréal , Direction |
| Niveau décisionnel proposé : | Conseil d'agglomération |
| Compétence d'agglomération : | Transport collectif des personnes |
| Projet : | - |
| Objet : | Modification du Programme des immobilisations 2017-2026 et approbation du règlement R-173 autorisant un emprunt de 69 002 080 \$ pour financer le projet "Vision CA et RDA" |

Il est recommandé de
Modifier le Programme des immobilisations 2017-2026 et approuver le règlement R-173 autorisant un emprunt de 69 002 080 \$ pour financer le projet "Vision CA et RDA", le tout conformément à l'article 123 de la *Loi sur les sociétés de transport en commun* (RLRQ, c. S-30.01)

Signé par Sylvain - Ext JOLY **Le** 2017-07-12 15:34

Signataire :

Sylvain - Ext JOLY

Secrétaire corporatif et directeur – Affaires juridiques
Société de transport de Montréal , Direction

| | | | |
|--|--|------------------|----------------------|
|  | Sommaire décisionnel du règlement | | |
| Titre | <i>Vision CA et RDA</i> | Date : | <i>26 juin 2017</i> |
| Numéro | <i>R-173</i> | Montant : | <i>75 925 000 \$</i> |

CONTENU

CONTEXTE

Depuis quelques années, la STM s'est engagée à améliorer sa performance opérationnelle et l'expérience client, notamment en ce qui concerne la réduction des immobilisations et le contrôle de ses inventaires et de ses coûts d'exploitation. Le présent programme d'optimisation des processus de la Chaîne d'approvisionnement et de la Fabrication des pièces fait donc partie intégrante de cet engagement de « Rendre disponibles les véhicules, les équipes et les systèmes d'exploitation ».

Afin de soutenir cette vision stratégique, la STM a entrepris la construction d'un nouveau complexe pour le reconditionnement et la fabrication des pièces et la mise en place d'un nouvel entrepôt de distribution centralisé. Par contre, sans une refonte de certains processus clés, le plein potentiel des bénéfices escomptés de ces investissements majeurs risquent de ne pas se concrétiser.

En effet l'analyse de la situation actuelle a soulevé des problématiques qui ne nous permettent pas d'être alignée avec cette stratégie et de rester compétitif dont :

- Manque de pièces;
- Manque de visibilité sur la demande;
- Visibilité très réduite sur les inventaires;
- Rupture des stocks;
- Une planification au jour le jour

Ces limitations créent des délais élevés d'entretien de bus et de reconditionnement des pièces engendrant une hausse du taux d'immobilisations des bus ce qui a un impact sur l'offre de service bus.

Dans ce contexte, la STM a initié ce programme de transformation de la chaîne d'approvisionnement et de la fabrication. Sans cette transformation, la STM sera dans l'incapacité d'opérer efficacement, d'assurer un service adéquat à ses clients et de répondre aux besoins croissants de performance de la nouvelle gouvernance.

De plus, l'analyse de la situation actuelle a permis d'identifier et de confirmer plusieurs enjeux de performance et de non-conformité rattachés aux processus de gestion des stocks, des acquisitions, des appels d'offres et de la fabrication des pièces. L'ensemble de ces processus et les systèmes informatiques qui les soutiennent ne permettent pas à la STM de gérer ses processus de façon optimale et limitent sa capacité de prendre de bonnes décisions d'affaires.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

- | | | |
|---|-----------------|--|
| • Comité Gestion du portefeuille de projets | 2 octobre 2014 | Acceptation porte 1 |
| • Comité suivi des actifs | 21 mai 2015 | Approbation phase définition |
| • Comité Gestion du portefeuille de projets | 13 octobre 2016 | Acceptation d'un budget supplémentaire |
| • Comité suivi des actifs supplémentaire | 1 novembre 2016 | Approbation phase définition avec budget |
| • Conseil d'administration de la STM définition | 3 novembre 2016 | Adjudication du contrat pour la phase |
| • Comité GPP | 31 mai 2017 | Présentation du programme |
| • Experts externes CSA | 16 juin 2017 | Révision du programme |
| • Comité de direction STM | 3 juillet 2017 | Approbation du programme |

| | | | |
|--|--|------------------|----------------------|
|  | Sommaire décisionnel du règlement | | |
| Titre | <i>Vision CA et RDA</i> | Date : | <i>26 juin 2017</i> |
| Numéro | <i>R-173</i> | Montant : | <i>75 925 000 \$</i> |

DESCRIPTION

Le coût du programme pour assurer cette transformation est de 75 925 000 \$, dont 69 002 080 \$ sera financé en règlement d'emprunt. Ce coût inclut les coûts internes et externes du programme.

« **Rendre disponibles les véhicules, les équipes et les systèmes d'exploitation** » afin d'améliorer l'Expérience client.

Pour y arriver la STM doit optimiser, standardiser et intégrer ses processus d'affaires. Ce programme de transformation est un impératif pour supporter les objectifs de l'organisation en excellence opérationnelle et améliorer la satisfaction des clients. Il permettra d'intégrer l'ensemble de la chaîne de valeur des secteurs Chaîne d'approvisionnement (CA) et Réseau des Autobus (RDA), c'est-à-dire les achats, la planification, la gestion des stocks, la Fabrication et l'entretien.

L'élimination des silos opérationnels, une meilleure planification, une plus grande efficacité du personnel et le recours à un système et des processus intégrés permettront à la STM d'optimiser ses inventaires, de cristalliser le savoir-faire du personnel et ainsi réduire le taux d'immobilisations.

Ce programme de transformation permettra la révision des processus de la chaîne d'approvisionnement et de la fabrication des pièces de la STM pour les aligner avec les meilleures pratiques de l'industrie tout en rationalisant et harmonisant le paysage applicatif autour d'une plateforme performante et évolutive.

Les principaux objectifs visés par ce programme sont :

- | | |
|---|---|
| 1. Harmoniser, intégrer et standardiser les processus | 5. S'adapter rapidement aux changements |
| 2. Améliorer l'efficacité des processus | 6. Améliorer la circulation de l'information |
| 3. Améliorer la performance et réduire les coûts | 7. Rationaliser et harmoniser le paysage applicatif |
| 4. Augmenter la visibilité des inventaires | 8. Aborder la désuétude de systèmes patrimoniaux |

Ce programme de transformation se décline en deux phases et cinq projets d'amélioration des processus :

Phase 1 Stocks, acquisitions et fabrication:

- La gestion des stocks, cette solution sera déployée en trois vagues: gestion des stocks pour les projets majeurs, Entretien des équipements fixes (EEF) et entretiens des infrastructures (EDI) et en troisième lieu le réseau des autobus.
- La gestion des acquisitions et appels d'offres, solution déployée en deux vagues: achats indirects et achats directs.
- La gestion de la fabrication: cette solution sera déployée en même temps que la gestion des stocks pour le réseau des autobus (RDA) et des achats directs.

Phase 2 comprend deux projets:

- La gestion avancée des fournisseurs, libre-service employés : implantation d'une solution avancée pour la gestion des fournisseurs.
- La gestion de la distribution et de l'entrepôt central: implantation d'une solution permettant la gestion en temps réel des stocks du nouvel entrepôt du Complexe Crémazie et son intégration avec la fabrication, maintenance et distribution.

Une solution standard basée sur les meilleures pratiques de SAP est préconisée, elle touchera tous les secteurs de la STM, 3000 employés seront formés sur la nouvelle solution.

| | | | |
|--|--|------------------|----------------------|
|  | Sommaire décisionnel du règlement | | |
| Titre | <i>Vision CA et RDA</i> | Date : | <i>26 juin 2017</i> |
| Numéro | <i>R-173</i> | Montant : | <i>75 925 000 \$</i> |

JUSTIFICATION

La réalisation de ce programme permettra des gains mesurables au niveau de l'amélioration de la satisfaction des clients par le biais de la réduction du taux d'immobilité, une amélioration de l'efficacité des processus et la productivité, une réduction du risque relié aux départs massifs en retraite, ainsi qu'une hausse de la mobilisation des employés.

À maturité, le programme a un potentiel de 19,9 M\$ de bénéfices récurrents, dont 14,6 M\$ sont des gains d'efficacité. Vu l'envergure et la complexité de la transformation, la STM a opté pour un scénario de récupération de bénéfices progressif et conservateur de 5,3 M\$.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le coût complet du projet est de 75 925 000 \$ incluant contingence, inflation, frais financiers et taxes (nettes de ristourne).

Admissibilité du projet à une subvention

Suite à une évaluation du dossier par la Division Soutien à l'exploitation et aux projets de la Direction Budget et investissements, une demande de subvention sera déposée sous peu au MTMDET.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Ce projet s'inscrit dans 5 chantiers du Plan de développement durable 2020 de la STM :

Axe Mobilité durable

Chantier 1 : Maximiser les bénéfices du transport collectif

La solution permettra de réduire le taux d'immobilisation des autobus, ce qui engendrera une augmentation du taux de livraison de service bus ainsi qu'une amélioration de l'offre de service.

Chantier 4 : Optimiser la contribution économique et la performance de la STM

La solution permettra à la STM de réduire ses coûts d'exploitation à travers une réduction de coûts d'acquisition, l'optimisation des inventaires, l'augmentation des escomptes par la réduction des délais de traitement de factures et la hausse de réclamation des garanties.

Axe Gestion durable

Chantier 5 : Réduire notre empreinte écologique

L'optimisation des inventaires permettra d'intégrer le principe des 3RV (réduction, réutilisation, recyclage, valorisation), ce qui permettra :

- De minimiser l'inventaire global en évitant l'achat et l'entreposage inutile de certaines pièces. Lors de la disposition des pièces, leur mise en valeur devra être optimisée par la chaîne d'approvisionnement (soit par la revente ou par le recyclage);
- Un meilleur suivi des pièces commandées par chaque employé, évitant les abus.

Chantier 6 Limiter nos émissions atmosphériques

Grâce à une meilleure visibilité des stocks, le projet évitera le déplacement. Une optimisation des transports est envisagée dans le projet Entrepôt central, en même temps que l'intégration avec la gestion des emplacements de stocks, ce qui diminuera les émissions de GES associées.

Chantier 7 : S'approvisionner de façon responsable

Les cinq projets permettront à la STM de réduire son empreinte écologique en faisant la suppression des formulaires de demandes d'achats papier et en automatisant certains processus, tels que les circuits d'approbation, la numérisation, la facturation électronique, les scanners portatifs.

Chantier 10 : Engager nos parties prenantes

La gestion du programme VISION CA-RDA a impliqué, dès le démarrage de la phase de définition, toutes les parties prenantes, afin de bien comprendre l'impact qu'aura le programme sur l'ensemble de l'organisation et sur les partenaires externes.

| | | | |
|--|--|------------------|----------------------|
|  | Sommaire décisionnel du règlement | | |
| Titre | <i>Vision CA et RDA</i> | Date : | <i>26 juin 2017</i> |
| Numéro | <i>R-173</i> | Montant : | <i>75 925 000 \$</i> |

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Ne pas faire le programme impliquerait :

- Un risque sur la capacité de la STM d'être compétitive;
- Un risque de ne pas continuer à opérer adéquatement;
- Perte du savoir des ressources quittant pour la retraite en raison de l'absence d'une base de connaissances ainsi que des processus standardisés et documentés;
- Atteinte des objectifs de réduction du taux d'immobiles devient très problématique sans un support technologique adéquat – impact direct sur la satisfaction de la clientèle;
- Risque de freiner l'optimisation
- Incapacité des systèmes actuels de supporter les processus, la nouvelle usine, l'entrepôt central et la transformation d'affaires qui s'en suivra;
- Continuer à supporter des processus gérés par des technologies désuètes et non intégrées
- Incapacité de fournir des conditions facilitantes pour la mobilisation des employés

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Plusieurs rencontres ont été faites pour présenter le projet à l'ensemble des directions de la STM. Les parties prenantes ont toutes été rencontrées. Des présentations ont aussi été faites en juin dernier au comité GPP et au comité directeur.

De plus, une stratégie de communication a été élaborée pour assurer la mobilisation de toutes parties prenantes durant la réalisation du programme. Un plan de communication détaillé intégrant les considérations de gestion du changement sera développé au cours de la préparation de la mise en œuvre dans le but de permettre aux publics cibles de mieux comprendre les changements, d'y adhérer et de faciliter, le cas échéant, leur adaptation au nouveau programme.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

| Étapes | Échéancier |
|---|-----------------------------|
| Demande de règlement d'emprunt | CA de juillet 2017 |
| Préparation de la mise en œuvre (PMEO) | Octobre 2017 – Janvier 2018 |
| Octroi du contrat pour option de l'intégrateur | Décembre 2017 |
| Mise en œuvre (MEO) projets : Stock, Achat et fabrication | Janvier 2018- Mai 2019 |
| Mise en œuvre (MEO) projet : Libre-Service | Juin 2019 – mai 2020 |
| Mise en œuvre (MEO) projet : Entrepôt central | Mai 2020 – octobre 2021 |
| Fermeture Projet | Novembre 2021 – mars 2022 |

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

Aucune dérogation aux règles de régie interne.

CE : 60.001
2017/08/16 08:30



L'ÉTUDE DE CE DOSSIER SE FERA
À HUIS CLOS



Dossier # : 1174396012

| | |
|---|---|
| Unité administrative responsable : | Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction des transactions immobilières et de la sécurité , Division transactions immobilières |
| Niveau décisionnel proposé : | Comité exécutif |
| Projet : | - |
| Objet : | Prendre acte du rapport mensuel des décisions déléguées concernant les transactions d'acquisition ou d'aliénation d'un immeuble (terrain) d'une valeur maximale de 25 000 \$, couvrant la période du 1er juillet 2017 au 31 juillet 2017, conformément au Règlement intérieur du comité exécutif sur la délégation de pouvoirs aux fonctionnaires et employés (RCE 02-004). |

Il est recommandé :

de prendre acte du rapport mensuel des décisions déléguées concernant les transactions d'acquisition ou d'aliénation d'un immeuble (terrain) d'une valeur maximale de 25 000 \$, couvrant la période du 1^{er} juillet 2017 au 31 juillet 2017 , conformément au Règlement intérieur du comité exécutif sur la délégation de pouvoirs aux fonctionnaires et employés (RCE 02-004).

Signé par Benoit DAGENAI **Le** 2017-08-04 15:54

Signataire : Benoit DAGENAI

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Services institutionnels

IDENTIFICATION

Dossier # :1174396012

| | |
|---|---|
| Unité administrative responsable : | Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction des transactions immobilières et de la sécurité , Division transactions immobilières |
| Niveau décisionnel proposé : | Comité exécutif |
| Projet : | - |
| Objet : | Prendre acte du rapport mensuel des décisions déléguées concernant les transactions d'acquisition ou d'aliénation d'un immeuble (terrain) d'une valeur maximale de 25 000 \$, couvrant la période du 1er juillet 2017 au 31 juillet 2017, conformément au Règlement intérieur du comité exécutif sur la délégation de pouvoirs aux fonctionnaires et employés (RCE 02-004). |

CONTENU

CONTEXTE

Le présent dossier décisionnel a pour but de soumettre aux autorités municipales un rapport sur les transactions d'acquisition ou d'aliénation d'un immeuble (terrain) d'une valeur maximale de 25 000 \$, accordées par le fonctionnaire du niveau A du Service de la gestion et de la planification immobilière (le « SGPI »), en vertu du RCE 02-004 Règlement intérieur du comité exécutif sur la délégation de pouvoirs aux fonctionnaires et employés.

Ainsi, couvrant la période du 1^{er} juillet 2017 au 31 juillet 2017, il est démontré qu'il y a eu neuf (9) décisions déléguées accordées par le fonctionnaire de niveau A concerné.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CE17 1152 - 28 juin 2017 - De prendre acte du rapport mensuel des décisions déléguées concernant les transactions d'acquisition ou d'aliénation d'un immeuble (terrain) d'une valeur maximale de 25 000 \$, couvrant la période du 1^{er} mai 2017 au 30 mai 2017 conformément au Règlement intérieur du comité exécutif sur la délégation de pouvoirs aux fonctionnaires et employés (RCE 02-004).

DESCRIPTION

Dépôt du rapport des transactions d'acquisition ou d'aliénation d'immeuble (terrain) d'une valeur maximale de 25 000 \$, couvrant la période du 1^{er} juillet 2017 au 31 juillet 2017, accordées par le fonctionnaire de niveau A du SGPI.

JUSTIFICATION

Ne s'applique pas

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Ne s'applique pas

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Ne s'applique pas

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Ne s'applique pas

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Aucune opération de communication n'est requise, en accord avec la Direction des communications.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Il est prévu de présenter un rapport mensuellement au comité exécutif tel que prévu à l'article 4 du Règlement intérieur du comité exécutif sur la délégation de pouvoirs aux fonctionnaires et employés (RCE 02-004).

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Julie FAVREAU
Chargée de soutien technique en immobilier

ENDOSSÉ PAR

Suzie DESMARAIS
Conseillère en immobilier et expertise
immobilière - chef d'équipe

Le : 2017-08-02

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
DIRECTION**

Francine FORTIN
Directrice des transactions immobilières et de la
sécurité

Approuvé le : 2017-08-02

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
SERVICE**

Marie-Claude LAVOIE
Directrice de service SGPI

Approuvé le : 2017-08-04